University of St. Michael's College
3 1761 08051776 6

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

BRUXELLES. — A. VROMANT ET Cie, IMPRIMEURS, 3, RUE DE LA CHAPELLE.

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

TOME CENT DOUZIÈME

TOME IV DE LA CINQUIÈME SÉRIE

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES : A. VROMANT & Cie

BUREAUX :

A PARIS
46, RUE LAFAYETTE, 46

A BRUXELLES
3, RUE DE LA CHAPELLE, 3

A GENÈVE
Chez H. TREMBLEY, Éditeur
4, RUE CORRATERIE, 4

1892

NOTRE-DAME DE L'USINE

ET DE L'ATELIER

Chaque siècle a enfanté des institutions particulières, par les-uelles il s'est perpétué dans l'histoire, et s'est acquis un caractère ropre. A l'ombre des cathédrales, le moyen âge édifiait les corpo-ations ouvrières qui semblent la meilleure réalisation du socia-sme bien entendu ; sous la protection des châteaux et des forte-esses, la féodalité ébaucha les groupements sédentaires, d'où ortirent plus tard les communes indépendantes, base de toute 'ganisation politique. Le groupement territorial à côté du grou-ement industriel, voilà toute l'ancienne France.

Le XIXe siècle a trouvé autre chose. La Révolution a passé, terri-.e et épouvantable, sur les nobles conceptions de nos aïeux ; elle a ut nivelé, tout désorganisé, tout détruit. Et de l'individualisme outrance qu'elle a inauguré, est né — chose étrange au premier ord — un insatiable besoin d'union, une irrésistible poussée vers ssociation, un retour complet vers les choses et les institutions autrefois. Le système économique mis en vigueur par les prô-eurs des droits de l'homme venait d'aboutir à l'usine, ce *bagne* un genre spécial où les esclaves modernes travaillent embrigadés us la surveillance de contre-maîtres dont l'œil est aussi terrible aussi redouté que le fouet des gardes-chiourmes du passé.

Oh ! combien amer est le pain mangé par l'ouvrier au sortir une journée épuisante ! Il lui semble que ce pain est pétri de sa teur, fait de sa propre substance ; il lui semble que c'est une par-e du meilleur de son sang qu'on lui rend ainsi avec dédain, après u'il l'a donné généreusement pour le succès de l'entreprise indus-ielle, dont il n'aura rien de plus, qu'elle réussisse ou qu'elle

échoue. Il importe peu qu'il se donne de la peine, qu'il se remue, qu'il se dépense, qu'il s'ingénie à perfectionner et à augmenter le travail ; à la fin de la journée, il n'en recevra ni plus ni moins. Il est devenu une sorte de machine vivante qui obéit au sifflet, comme le piston d'une locomotive cède à la pression de la vapeur. L'ouvrier, si grand, si important, si respecté dans l'ancienne organisation du travail, n'est plus qu'une *unité* qu'on fait agir et qu'on remplace comme bon semble. Sa personnalité n'existe plus. L'usine moderne lui enlève sa qualité d'homme ; il n'est plus qu'un mannequin automatique.

L'automatisme peut suffire aux animaux, mais l'homme étant doué d'une âme capable de sentir et de raisonner, ne peut longtemps se soumettre à cette sujétion écrasante. Il s'est vite révolté contre la tyrannie maladroitement imposée par la Révolution dite démocratique, et le système bourgeois de 1789 est menacé d'une révolution plus terrible que celle dont il est né.

A l'heure actuelle, on entrevoit une solution prochaine de la crise, mais on ne peut dire exactement quelle sera cette solution. A travers la multiplicité des systèmes, on distingue cependant deux grands courants : les uns veulent se passer de l'Église pour résoudre la question sociale, ou même veulent la résoudre contre elle ; les autres s'appuient au contraire sur l'autorité de l'Église et n'ont qu'un souci : mettre ses enseignements en pratique. Émus des souffrances de l'ouvrier, et guidés par le souvenir de l'œuvre splendide que le christianisme édifia au moyen âge, ils se sont mis courageusement à l'œuvre : c'est à eux qu'on doit la fondation de l'archiconfrérie de *Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier* sur laquelle l'attention a été vivement appelée par le procès intenté aux patrons catholiques du Nord.

I

C'est au Val-des-Bois, dans l'usine si bien transformée par M. Harmel sous l'influence de l'œuvre des cercles catholiques, que la confrérie de Notre-Dame de l'Usine a pris naissance. Il était juste que cette bienfaisante institution naquit au sein de la population ouvrière qu'un homme de cœur a faite si heureuse, en la rendant chrétienne et en la traitant chrétiennement : c'est en quelque sorte

une récompense du zèle que la Providence ménage ainsi à ses serviteurs.

Le 24 août 1875, après le congrès catholique tenu à Reims, quatre cents congressistes se rendaient au Val-des-Bois, dès six heures du matin. Les ouvriers étaient au travail, mais partout des apprêts de fête donnaient à l'usine un air de joie : les visiteurs se répandent dans les ateliers et admirent la bonne humeur, la politesse des travailleurs.

Bientôt une immense procession se rend au Calvaire situé en dehors de l'usine : toutes les associations crées par M. Harmel parmi ses ouvriers, sont là au grand complet, avec leurs bannières et leurs insignes. Au Calvaire, se trouve Mgr Langénieux, le cardinal des ouvriers ; M. Harmel lui souhaite la bienvenue et l'on revient à l'usine au chant du *magnificat*. Les ouvriers s'empressent à redire à l'éminent archevêque leur filial amour. Et Mgr Langénieux bénit la statue de Notre-Dame de l'Usine, placée sur une estrade élevée à l'entrée des ateliers ; il visite ensuite les bâtiments de travail et les bénit. A midi, un repas joyeux réunit tous les invités et des toats nombreux et chaleureux célèbrent le bonheur éprouvé en cette journée par tous ceux qui étaient là.

Et de cette manière fort simple, très banale en somme, est née cette puissante association chrétienne qui amènera de grands changements dans le monde du travail,et dès maintenant brise les efforts des socialistes et oppose à leur envahissement un puissant rempart. La raison de cette puissance est bien simple : cette institution, qui ne paraît être qu'une association pieuse, est plus que cela ; c'est la corporation chrétienne ressuscitée, dans toute son énergie et dans toute sa grâce. Là, le patron se fait le serviteur de ses ouvriers, à l'exemple du Patron Suprême, qui est le serviteur des serviteurs de tous; là, l'esprit chrétien, l'amour de Dieu, l'amour de Jésus-Christ, sont l'âme du travail ; là s'est faite la restauration de la famille chrétienne ; là, enfin, on trouve non pas des patrons qui veulent avant tout s'enrichir rapidement pour jouir ensuite du repos, mais une quadruple génération d'hommes dévoués, qui vivent avec leurs ouvriers, qui gagnent leur vie à leurs côtés et n'ont pas d'autre ambition. Et voilà pourquoi, au lieu de la haine et de la discorde, on trouve dans cet atelier la paix et l'amour. Et ce sont les liens les plus forts qui existent au monde ; ces liens-là, les perturbateurs de la société, les fauteurs de troubles ne parviennent pas à les rompre.

Notre-Dame de l'Usine n'est d'ailleurs pas restée longtemps confinée dans une chapelle particulière. Elle fut bientôt placée dans la basilique de Reims, auprès du tombeau qui renferme les restes vénérés du patron de la France. N'est-ce pas un symbole que cette coïncidence? Saint Remi a baptisé la France et créé la patrie, en convertissant Clovis et ses guerriers ; *Notre-Dame de l'Usine,* à quatorze siècles de distance, reprend l'œuvre du salut national par la conversion du peuple.

Plusieurs dimanches de suite, Mgr Langénieux vint en personne, évangéliser la paroisse saint Remi, par une série d'instructions adressées plus spécialement aux mères chrétiennes. Le 9 avril 1876, la dernière conférence épiscopale se fit en présence de la statue de Notre-Dame de l'Usine, exposée pour la première fois dans le sanctuaire de la vaste basilique. Le prélat la bénit solennellement et annonce que de nombreuses indulgences sont accordées à la nouvelle association, qui en peu de temps fait de rapides progrès : par lettres apostoliques, en date du 27 mai 1879, le souverain-pontife érige canoniquement l'association en archiconfrérie et l'étend à toute la province ecclésiastique de Reims ; par rescrit du 17 décembre 1881, à la demande de Mgr l'archevêque de Reims et de plusieurs évêques d'Europe et même d'Amérique, Sa Sainteté ne met plus aucune restriction aux privilèges accordés précédemment et étend l'archiconfrérie au monde entier ; enfin, par rescrit du 21 juillet 1878 et par bref du 18 juillet 1882, le pape accorde à l'œuvre de précieuses indulgences. Par ordonnance du 20 mars 1882, Mgr l'archevêque de Reims enrichissait également l'archiconfrérie d'indulgences particulières à son diocèse. L'œuvre ainsi fondée trouvait dans les bénédictions de l'Église l'assurance d'un prompt succès. Et bientôt les demandes d'agrégation arrivaient en foule ; de nombreuses confréries se fondaient et Notre-Dame de l'Usine s'établissait dans beaucoup de cantons industriels.

Sous l'influence du souffle pieux qui ranimait Reims, la France entière s'émut. Partout Notre-Dame de l'Usine fut accueillie avec joie et empressement. Les évêques, les membres du clergé, les patrons, employaient leurs forces et leur activité à fonder de nouvelles confréries. Tantôt elles naissent par l'industrie pieuse d'un prêtre qui cherche à sauver des âmes ; tantôt elles sont suscitées par les patrons, inquiets de voir les ravages du mal parmi leurs ouvriers ; tantôt elles sont dues à l'initiative des ouvriers eux-mêmes qui veulent sauvegarder leur foi et celle de leurs enfants.

Mais elles fleurissent surtout dans les diocèses qui avaient la bonne fortune de posséder comme évêques de vrais hommes de Dieu.

C'est ainsi que l'œuvre s'établit, sous le haut patronage de Mgr Freppel, à Angers et dans plusieurs localités du diocèse, où elle prend rapidement une importance singulière. Nous la voyons ensuite conquérir des adeptes un peu partout aux quatre coins de la France, dans les grandes villes, comme dans les petites localités, à Limoges, à Béziers, à Bagnères-de-Bigorre, à Solesmes, à Rouen, à Chauny, à Momboucher et dans toute la populeuse et industrieuse région du Nord, à Lille, à Tourcoing, à Roubaix, à Douai, à Armentières. Là, une ville entière s'enrôle sous la bannière de la patronne du travail ; ici, il n'y a qu'une usine ; ailleurs, il y a une paroisse. Mais la bonne semence se répand partout, et il est difficile, à l'heure actuelle, de se rendre un compte exact de l'étendue du mouvement ; il y a cinquante confréries érigées canoniquement, mais c'est par milliers que se comptent les adhérents dans chacune des villes où l'œuvre est établie.

A la date du 13 mars 1888, M. l'abbé Laplagne, de Limoges, écrivait : « Nous atteignons un chiffre de six mille associés à Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier. Le zèle de nos Dames patronesses est au-dessus de tout éloge ; la messe mensuelle paroissiale a été inaugurée le mois dernier dans ma paroisse et dans celle de Saint-Pierre. C'est dans cette dernière église, que sera célébré, un dimanche du mois de mai la troisième fête générale. » Dans les villes du Nord, surtout, le nombre des adhérents est considérable.

Partout, en même temps, se rétablissent les anciennes fêtes corporatives qui ont joué un si grand rôle dans l'ancienne organisation du travail. Bien des moralistes ont compris l'importance de ces fêtes pour la moralisation des travailleurs, et c'est avec juste raison que M. Edouard Drumont a écrit :

« Notre bonne et sainte mère l'Église, chargée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'être une Providence visible sur la terre et d'organiser tout pour le mieux, avait encore, tant qu'elle l'avait pu, adouci dans la pratique l'exécution de la loi de Dieu. Suave conductrice des âmes, en même temps que ménagère vigilante pour les choses temporelles, elle n'aurait jamais permis que le travail prit le caractère d'odieuse et barbare exploitation qu'il a aujourd'hui. Elle ne cherchait que des occasions de donner des vacances, des congés ; elle avait d'abord ses 52 dimanches, puis

les fêtes chômées, puis les pèlerinages. On allait au tombeau de Saint-Germain, de Saint-Loup, de Saint-Hubert selon le pays ; on buvait sur l'autel le vin de Saint-Remy qui rend les femmes fécondes et, comme c'est l'usage encore aujourd'hui en Auvergne, on dansait un peu à l'auberge ou dans la prairie après le pèlerinage. Le mari, en rentrant, s'esbattait honnêtement avec sa femme et lui faisait de beaux enfants.

« L'Église disait : « Tous mes fils sont-ils sages ? sont-ils heu-« reux ? » et pensait, non sans raison, que c'était l'essentiel, et qu'il y aurait toujours assez de grègues pour couvrir les *pudenda* du pauvre monde, assez de chaperons pour abriter les têtes, assez de marmites pour faire cuire la soupe.... »

Il suffit d'assister à une de ces fêtes où tous les rangs sociaux sont confondus, où le riche et le pauvre se coudoient, où l'ouvrier et le patron se donnent la main pour se rendre compte de l'influence qu'elles doivent exercer. A voir l'entrain, la joie véritable, le bonheur sans fard qui brille sur les visages, on sait qu'il n'y a point là de socialistes ni de révoltés, mais des honnêtes gens qui ont compris l'importance de la paix sociale et qui savent se contenter de la part accordée à chacun par la Providence.

Avant la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, on ne pouvait établir que des confréries. Il est vrai que la confrérie est la base et le lien le plus réel de la corporation chrétienne ; mais elle n'est pas toute la corporation. L'ouvrier a aussi un corps aux exigences duquel il faut donner satisfaction ; sur l'association spirituelle, il fallait greffer d'autres associations, des sociétés de secours mutuels, des coopératives de consommation, des caisses de chômage et de prévoyance. En un mot, la confrérie appelait comme son complément naturel la formation d'associations ayant pour but d'aider ses membres dans l'exercice de leur profession, d'améliorer leur situation matérielle et de les garantir contre les diverses éventualités de la vie.

La loi de 1884 en fournit le moyen ; et c'est pourquoi elle fut bien accueillie du monde du travail, malgré ses imperfections et ses lacunes. Dès que le vote de cette loi fût acquis, on se mit à l'œuvre, on étudia sérieusement et à fond les moyens de tirer tout le bien possible de cette loi qui, en somme, dans l'esprit de ceux qui l'avaient provoquée, devait surtout servir à l'extension de l'œuvre maçonnique. Et de ces efforts sortit le syndicat mixte, dont le célèbre abbé Garnier a été le grand propagateur. Les syndicats où

n'entrent que des patrons d'un côté ou des ouvriers de l'autre sont avant tout une machine de guerre et ne peuvent qu'accentuer l'éloignement qui s'est créé entre le patronat et le salariat. Les syndicats mixtes, seuls, peuvent être un instrument de paix sociale, parce qu'ils unissent ceux qui, jusque là, avaient vécu séparés.

Cette création des syndicats mixtes a changé la physionomie primitive de l'archiconfrérie de Notre-Dame de l'Usine, en groupant plus intimement les usines d'une même ville ou d'une même contrée qui exercent une industrie commune ou similaire. Chaque usine forme un groupe représenté au conseil syndical, mais jouissant d'une autonomie aussi large que possible ; — ce groupe est subdivisé par fractions de dix membres — les dizainiers choisissent entre eux le syndic chargé de représenter le groupe au conseil.

Le conseil est composé d'un syndic patron, d'un syndic employé et d'un syndic ouvrier par usine ; la présidence appartient de droit à un patron. Le syndic employé, faisant partie du groupe patronal, n'a que voix consultative lorsque son patron est présent aux séances, mais il le supplée pour le vote en cas d'absence.

Tout syndic patron, employé ou ouvrier qui cesse de faire partie de l'usine qu'il représente, cesse par le fait même d'être syndic.

Le conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion du syndicat ; il choisit dans son sein un bureau chargé de l'administration effective et composé de cinq patrons et des cinq ouvriers, nommés par la fraction du conseil qu'ils représentent ; en outre, le président du conseil fait de droit partie du bureau et le préside.

Le syndicat a pour but :

De procurer à ses membres les moyens d'accroître leur savoir professionnel ;

De leur assurer une régularité de travail aussi grande que possible, en les renseignant sur les emplois vacants chez les patrons syndiqués ;

De veiller plus particulièrement encore sur les orphelins ;

Il leur ménage, en outre, des conseils utiles et un appui moral dans leurs affaires litigieuses ;

Il crée en leur faveur tout un ensemble d'œuvres économiques d'épargne et de prévoyance.

Les ressources sont fournies par les patrons et les ouvriers ; à Roubaix et à Tourcoing, la cotisation de ceux-ci est fixée à 10 cen-

times par mois ; à Douai elle est de 20 centimes ; elle varie évidemment selon les localités, mais nulle part elle n'atteint le chiffre élevé que les syndicats purement ouvriers exigent de leurs membres, et pourtant les syndicats mixtes rendent de bien plus grands services que ceux-ci. Mais le patron verse une cotisation égale à la totalité de celle des ouvriers de son usine, et majorée encore d'une somme fixe qui permette d'équilibrer le budget avec un certain excédant. Ces ressources forment le patrimoine corporatif et servent à couvrir les frais généraux d'administration, de loyer, d'entretien de l'immeuble siège du syndicat, les frais des institutions d'intérêt général, bureau de renseignements, bibliothèques, etc. ; le surplus constitue une réserve destinée à parer aux éventualités imprévues.

Mais comment fonctionne cette vaste association ?

Prenons pour exemple la Société de secours mutuels avec participation patronale qui existe à Roubaix.

Les recettes de chaque atelier, opérées par le soin des dizainiers, sont centralisées au siège du syndicat, pour être ensuite reversées à chaque groupe d'usines au fur et à mesure de ses besoins ; mais le fonctionnement se fait complètement par l'usine même : chaque groupe a ses dignitaires, choisit son médecin, fait visiter ses malades et leur sert leur allocation. Les rapports avec la section centrale se bornent donc à la question financière. Supposons maintenant qu'un sociétaire se sépare de son groupe, par suite de sa sortie d'un atelier syndiqué ; il va se faire inscrire à la section centrale, y verse ses cotisations, et continue ainsi à avoir droit, en cas de maladies, aux secours prévus par les statuts.

Ainsi donc, administration centrale, fonctionnement par l'usine, rattachement à la section centrale de l'ouvrier isolé, voilà le résumé de l'organisation. L'atelier, considéré auparavant par l'ouvrier comme la cause et l'instrument de sa misère physique et morale, est devenu au contraire le centre bienfaisant d'où lui viennent aide et protection dans les circonstances difficiles. Les charges confiées à l'ouvrier honnête par ses camarades, le rehaussent et lui donnent une autorité morale dont il peut user pour le bien.

Voilà, esquissée rapidement et à grands traits, l'organisation de la corporation chrétienne restaurée autant que faire se peut en tenant compte des lois qui nous régissent et du système économique actuellement en vigueur, lequel est un grand obstacle à l'organisation tout à fait chrétienne du travail. Ceux qui malgré ces entraves, se sont mis courageusement à l'œuvre, n'en ont que plus de mérite.

Voyons maintenant d'une manière plus particulière ce que Notre-Dame de l'Usine fait pour l'âme et le corps des ouvriers. L'œuvre n'est complète encore qu'au Val-des-Bois ; mais comme on aspire à faire la même chose partout, nous prendrons cette usine comme type et comme modèle.

II

Le premier besoin pour l'ouvrier, c'est la religion. Comment pourrait être heureux le travailleur qui serait tout le jour penché sur son outil ou son métier, sans relever la tête vers le ciel si beau et si consolant, que Jésus ouvrier nous a conquis ? Quand nous sommes fatigués du labeur quotidien, nous retrouvons un courage toujours nouveau en nous rappelant la récompense qui nous attend. La religion est donc pour tous les hommes le premier bien et la corporation chrétienne la procure aux ouvriers par ses associations *fondamentales* et les associations de piété.

Les premières existent pour les hommes et pour les femmes. Elles prennent l'enfant au sortir des bras de sa mère, et le conduisent jusqu'au tombeau, en se transformant selon qu'il se transforme lui-même, en lui présentant aux divers âges de la vie des secours particuliers, des consolations spéciales.

Dès l'âge de sept ans, les petites filles entrent dans l'association de Sainte-Philomène ; elles y restent jusqu'à la première communion et reçoivent dans l'usine même l'instruction et l'éducation. Après la première communion elles passent dans l'association des Saints-Anges : à treize ans accomplis, celles qui ont le certificat nécessaire peuvent travailler à l'usine, mais elles ont encore chaque jour chez les sœurs, une classe, ou un exercice de couture, ou le catéchisme. A quinze ou seize ans, elles deviennent enfants de Marie et y restent jusqu'à leur mariage, époque où elles deviennent membres de l'association de Sainte-Anne. Elles ont la communion mensuelle et la communion réparatice ; le premier mardi de chaque mois, elles entendent une instruction sur leurs devoirs d'état.

Les hommes ne passent que par trois degrés : l'association de Saint-Louis de Gonzague, le petit cercle et l'association d'hommes. Toutes ces sociétés se régissent elles-mêmes, avec l'assistance des patrons et les conseils de l'aumônier. Elles ont leurs fêtes, dont

la clarté lumineusement douce, jette une note si gaie dans l'uniformité de la vie ouvrière.

Ces associations procurent surtout à l'ouvrier la liberté du bien, c'est-à-dire qu'elles lui permettent de vivre dans les usines sans que sa foi soit offensée, sans que sa vertu soit outragée. Combien d'usines où les disciples de l'impiété sont arrogants et oppresseurs, tandis que les honnêtes gens sont timides et n'osent rien dire ! Et cependant, dans la plupart de ces usines, les patrons sont chrétiens ou du moins font profession de l'être. Ils honorent Dieu chez eux, et ceux qui en veulent faire autant dans leurs usines sont bafoués et moqués. Singulière anomalie qu'il fallait faire cesser. Et Notre-Dame de l'Usine rend un grand service à l'ouvrier en l'arrachant à cette sujétion outrageante.

A côté des œuvres spirituelles, nous trouvons des œuvres dites matérielles et qui cependant ont une grande influence morale sur les travailleurs. *Les institutions économiques* sont appelées, croyons-nous, à jouer un grand rôle dans la prochaine réorganisation de la société ; et c'est pourquoi les amis de Notre-Dame de l'Usine les propagent sans relâche.

Ces institutions apprennent à l'ouvrier à gérer ses affaires, elles le conduisent à payer comptant. Or, le paiement pour l'ouvrier, c'est la liberté et la prospérité. Un homme qui a des dettes est l'esclave de ses fournisseurs. Un homme qui paie tout comptant augmente son salaire et on peut dire de lui en toute vérité « qui paie ses dettes, s'enrichit ». Ces institutions économiques ont d'ailleurs un un grand avantage : elles suppriment l'intermédiaire, ce rouage si coûteux de l'organisation individualiste, et elles mettent l'ouvrier à même de faire de jolis bénéfices.

Au premier rang de ces institutions sont les coopératives de consommation, connues aussi sous le nom d'économats. Elles sont de différents genres. Les unes ne fournissent qu'une denrée, comme le pain, le charbon, le café ; d'autres en fournissent plusieurs : pain, viande, épicerie, mercerie. Celle du Val-des-Bois, établie suivant la loi de 1867, comprend une boulangerie, une boucherie, un magasin d'habillements, de chaussures, de toiles, de bonneterie. Elle est au capital de 20,000 francs, divisé en 200 actions de 100 francs. Les actionnaires reçoivent 6 p. c. d'intérêts plus un huitième du bénéfice ; les coopérateurs, eux, reçoivent sept huitièmes du bénéfice. De sorte que cela constitue pour eux une véritable caisse d'épargne où l'argent s'amasse sans bruit et

sans effort : ils paient leur marchandise au même prix qu'ailleurs ; ils sont toujours servis en confiance, on ne les trompe pas sur la qualité ; mais en outre, à la fin de l'exercice, ils ont amassé un petit magot qui n'est nullement à dédaigner. L'argent avec lequel ils ont soldé leurs achats, a produit des intérêts, qui leur sont fidèlement versés ; au Val-des-Bois, cet intérêt produit en moyenne 5 p. c. du montant des achats.

Voyez d'ailleurs (p. 16) le tableau général des affaires faites et des résultats obtenus par la société pendant dix ans.

On voit ainsi que les patrons, qui sont animés de l'esprit de l'Évangile, savent inventer d'excellentes choses pour le bien du peuple. En d'autres endroits, les consommateurs sont en même temps actionnaires, il leur suffit de verser 50 francs, en entrant dans la société, et ils reçoivent tout le bénéfice qui leur est partagé au prorata de leurs cotisations et de leurs achats.

A côté des économats et complétant leur action, sont les fournisseurs privilégiés de la corporation. Cela existe à peu près dans toutes les usines qui sont placées sous la protection de Notre-Dame de l'Usine. Un économat ne se forme pas du jour au lendemain ; il faut des capitaux et une organisation. Mais on trouve facilement des commerçants consentant à faire une remise aux membres d'une association pour arriver à être fournisseurs de cette association. Les sociétaires, pour jouir de la remise, doivent payer comptant, et par là on entend payer dans le mois qui suit l'achat. La remise n'est pas donnée directement à l'acheteur, mais elle est portée au crédit de son livret corporatif. Un conseil, formé de délégués de l'association, surveille la vente et la livraison des marchandises et fait droit aux plaintes qui peuvent être formulées contre les fournisseurs. De la sorte, les pauvres sont aussi bien servis que les riches ; car le marchand, s'il se soucie peu d'*un* pauvre ouvrier, se montre plein de respect pour une clientèle composée de *centaines* de consommateurs.

Voilà pour la satisfaction des besoins quotidiens, mais à côté de ceux-là, il y en a d'autres, qu'on peut appeler par exemple, les besoins intermittents. La sollicitude de Notre-Dame de l'Usine s'étend à ceux-ci également. Parmi ces besoins, le premier est la santé, et la corporation organise tout pour remédier aux maux engendrés par la maladie et par les accidents. Aussi a-t-on partout organisé des sociétés de secours mutuels, dans lesquelles la cotisation du patron joue un grand rôle. Ces sociétés, moyennant

DATES	CHIFFRES D'AFFAIRES			Bénéfice général	Intérêts	Dividendes	Boni corporatif	Réserve	Créances douteuses et travaux	Dons divers
	Boulangerie	Achats direc's	Boucherie							
30 Sept. 1880	29.100 50	»	»	2.248 85	99 75	139 65	990 80	131 10	»	887 55
31 Mars 1881	27.920 10	»	»	2.219 15	99 75	139 65	982 40	159 »	231 05	607 30
30 Sept. 1881	24.397 20	»	»	1.512 20	99 75	119 70	838 50	450 15	»	4 10
31 Mars 1882	27.474 70	»	»	916 »	99 75	93 10	653 95	65 90	»	3 30
30 Sept. 1882	27.159 45	»	»	523 50	99 75	46 55	319 90	55 40	»	1 90
31 Mars 1883	23.544 10	»	»	774 90	99 75	73 15	535 70	63 60	»	2 70
30 Sept. 1883	21 070 05	»	»	99 75	99 75	»	»	»	»	»
31 Mars 1884	21.841 70	11.784 65	»	2.013 65	174 45	111 60	837 65	813 60	»	106 35
30 Sept. 1884	22 526 05	24 223 15	»	3.6[illegible]9 80	319 50	255 60	1.761 20	1.284 40	»	9 10
31 Mars 1885	22.118 90	28.231 55	»	3.783 20	319 50	276 90	1.909 50	1.070 50	»	209 90
30 Sept. 1885	23.695 80	26.006 70	»	4.400 25	319 50	287 55	1.915 95	1.567 05	200 »	110 20
31 Mars 1886	22.450 60	27 879 95	»	3.723 30	319 50	287 55	1.933 30	522 75	400 »	260 20
30 Sept. 1886	20 591 40	22 536 15	»	2 687 60	319 50	213 »	1.710 50	240 »	146 60	58 »
31 Mars 1887	22.398 35	27.618 75	»	3.751 35	319 50	287 55	1.942 90	411 20	180 »	610 20
30 Sept. 1887	25.090 20	21.657 30	»	3.157 15	319 50	276 90	1.887 95	646 90	166 »	159 90
31 Mars 1888	21.535 95	24.826 50	»	3.503 05	319 50	276 90	1.933 »	577 05	100 »	296 60
30 Sept. 1888	23.833 50	23.100 45	27.844 60	1.801 75	319 50	138 45	992 80	197 50	»	153 50
31 Mars 1889	27.203 40	»	16.710 35	1.760 40	319 50	85 20	1 174 80	180 90	»	»
30 Sept. 1889	29.660 55	»	22.447 60	1.821 50	319 50	159 75	1.055 10	262 15	»	25 »
31 Mars 1890	28 791 60	»	23.030 »	2.618 75	319 50	213 »	1.396 90	539 35	»	150 »
	495 644 10	238.168 15	90.032 65	47.279 20	4.706 70	3.481 75	24.772 80	9.238 50	1.423 65	3.655 80
Perte au 30 Septembre 1883			821 20	2.368 25				2.368 25		
Travaux à la Boulangerie, Sept. 1886.			1.547 05							
				44.910 95	4.706 70	3.481 75	24.772 80	6 870 25	1.423 65	3.655 80
RÉSERVE SUR LE PREMIER SEMESTRE 1889								140 95		
								7.011 20		

des versements modiques, procurent aux malades le médecin et les remèdes prescrits, une indemnité en temps de maladie, une indemnité en cas d'accidents, une sépulture chrétienne, et des secours extraordinaires dans les cas exceptionnels.

La vieillesse est autant, et plus peut-être, que la maladie une cause de misère. Aussi la corporation y remédie-t-elle par une caisse de prévoyance, alimentée par les patrons et servant à venir en aide aux ouvriers qui ont plus de vingt-cinq années de service dans l'usine. C'est un bon moyen de retenir l'ouvrier dans la même usine ; chose vivement souhaitée de tous ceux qui s'occupent de réformes sociales.

Enfin la prévoyance et l'économie sont les seules sources fécondes d'une prospérité durable. Car à quoi serviraient les salaires convenables, si on devait tout dépenser au jour le jour, sans faire de réserve pour le lendemain? Ici encore la corporation prévoit tout, organise tout. Quand l'ouvrier reçoit son salaire, il peut immédiatement, sans sortir de l'usine, laisser à la caisse d'épargne la somme qu'il juge convenable ; et ainsi il n'est point exposé à la perdre en succombant aux mille tentations que l'ouvrier, muni de sa paye, rencontre sur son chemin. Au Val-des-Bois, l'usine donne un intérêt de 5 p. c. sur les plus petites sommes ; en dix ans, 103 déposants ont ainsi économisé à la caisse d'épargne proprement dite, fr. 392,344.65, presque le dixième du salaire qui leur a été payé (exactement 9,74 p.c.). C'est donc une moyenne d'environ 4,000 francs pour chaque déposant, sans compter les intérêts qui sont produits annuellement depuis le commencement de l'accumulation.

Enfin, il y a un côté de la vie populaire, de la vie française, qu'il ne faut pas négliger ; c'est le besoin de rire, de s'amuser, de se récréer. La corporation y pourvoit largement en constituant dans son sein des sociétés de musique chorale et instrumentale, des sociétés dramatiques, des sociétés de gymnastique et autres ; en organisant des concerts, des concours, des jeux ; en fomentant la joie et en fortifiant l'esprit de famille.

Telle est la magnifique extension prise en peu de temps par Notre-Dame de l'Usine. Ce ne devait être, dans le principe, qu'une confrérie pieuse ; c'est devenu tout un système de régénération sociale, un organe de résurrection. Elle fait pénétrer la religion dans les ateliers d'où celle-ci était férocement bannie ; elle ramène l'ouvrier à ses devoirs et elle convertit les patrons, dont l'influence

et la responsabilité sont si grandes, quand il s'agit de la moralisation de la classe ouvrière. Son action, à la fois religieuse, corporative, professionnelle et sociale, tend spécialement à la pacification des classes. Que nous sommes loin ici de ces chambres syndicales ouvrières, où s'attise le feu des convoitises, où s'allume la haine contre le patron !

En terminant ce rapide exposé d'une œuvre naissante, esquissons à grands traits les avantages qui en résultent pour le patron et l'ouvrier, avantages qu'il est facile, d'ailleurs, de soupçonner d'après l'exposé lui-même.

Il y a d'abord les avantages *professionnels*. Rien n'est plus ruineux, pour l'ouvrier comme pour le patron, que ces conflits surgissant souvent au moment où le travail donne, où les commandes arrivent. Le négociant qui attend, à jour fixe, la livraison des marchandises, se préoccupe fort peu des circonstances qui en retardent l'arrivée : il adresse ailleurs ses commandes et l'industrie se déplace. Or, avec un syndicat mixte, ces conflits sont rares et s'ils surgissent soudain, ils sont vite apaisés. De plus, chaque industrie sollicite des améliorations, l'activité humaine tend au progrès ; un syndicat mixte permet, grâce à ses assemblées de syndics, grâce à son conseil syndical, grâce à ses études professionnelles, de faire ces améliorations. Enfin il est important, dans une industrie, que chaque ouvrier ait un savoir professionnel à la hauteur de ses fonctions : un syndicat mixte permet de donner les places vacantes, non à un nouveau venu, premier arrivant, mais au plus méritant, à un vieil habitué de l'usine ; c'est la hiérarchisation du travail, une sorte de tableau d'avancement selon l'ancienneté et les aptitudes, une résurrection des anciens grades corporatifs.

Il y a de plus des avantages *économiques*. Nous avons suffisamment montré, croyons-nous, que l'amélioration du sort des travailleurs est la grande préoccupation des syndicats mixtes. Nul n'ose nier la bienfaisante utilité des associations dont nous avons donné un rapide exposé. Mais les associations sont difficiles à établir et pour le faire il faut l'union, la paix, la concorde entre les patrons et les ouvriers ; autrement il n'y aurait ni stabilité, ni sécurité. Voyez les œuvres des anciennes corporations, œuvres dans lesquelles tous les besoins trouvaient une satisfaction, toutes les misères un soulagement. Pourquoi la bienfaisance de ces œuvres, si ce n'est parce que dans ces associations patrons et

ouvriers, maîtres et artisans, unis dans un intérêt commun, pouvaient travailler, sans crainte, pour l'avenir ? C'est ce qui a fait dire à M. Levasseur, un auteur qui ne saurait être suspect de tendresse pour l'ancien régime et ses institutions : « La corporation a été la tutrice et la sauvegarde de l'industrie naissante, elle a donné aux riches artisans des dignités, aux pauvres des secours d'argent, à tous les joies de la camaraderie dans ses fêtes et ses banquets; pendant tout le moyen âge elle a été avec le christianisme et les communes la grande affaire des petites gens, la source de leur plaisir, et l'intérêt de toute leur vie. » Les syndicats mixtes ont les mêmes avantages, puisqu'ils sont la restitution de la corporation accommodée aux exigences des temps modernes.

Enfin, il y a des avantages *sociaux*. Ces unions entre patrons et ouvriers sont appelées à pacifier les esprits. Et le souverain pontife dans sa splendide encyclique sur la condition des ouvriers voit, dans ces associations, un des remèdes les plus efficaces à la crise sociale actuelle. Quel plus haut suffrage pourrait encourager et légitimer les œuvres entreprises sous le patronage de Notre-Dame de l'Usine ! Et cependant bien des objections leur sont faites ; il nous reste à exposer ces objections et à y répondre.

III

Et maintenant qu'on juge l'œuvre. Le lecteur a entre les mains tous les éléments capables de le renseigner et de l'édifier. Qu'il forme lui-même son appréciation, qu'il porte son jugement.

Pour nous, nous ne lui cacherons pas que Notre-Dame de l'Usine a trouvé bien des détracteurs, non pas seulement chez ceux qu'elle gêne, mais aussi et surtout chez ceux qu'elle sert. Peut-être cependant gêne-t-elle tout le monde, et en particulier ceux qui aiment à discourir de la question sociale en fumant un cigare et en buvant un verre de vin, mais sans s'en préoccuper davantage et sans se soucier même de remuer le petit doigt pour la résoudre. L'exemple des autres, de ceux qui se dévouent, leur est importun ; et pour se croire dispensés de les imiter, ils en disent volontiers du mal.

Laissons ces discoureurs à leurs méchancetés ; ce n'est point cela qui empêchera l'œuvre de régénération sociale, si Dieu nous trouve dignes de la faire.

Les patrons qui se sont inclinés vers l'ouvrier, qui lui ont ouvert les bras, qui lui ont tendu la main, savent quel bien ils font ; et les critiques qu'on leur adresse, si amères qu'elles soient, ne les arrêteront point sur la voie où ils sont engagés.

Quand l'ouvrier répond à l'appel de l'Église, quand il vient prier dans les temples sacrés, il aime à rencontrer à ses côtés les riches de la terre, ceux que l'ordre social a fait ses supérieurs. C'est là surtout qu'il trouve l'égalité dont il a soif, qu'il rencontre la véritable fraternité, qu'il se sent homme digne de respect. Et cela réconforte son âme, cela le grandit à ses propres yeux, cela efface les mauvaises impressions dont son cœur aurait pu être froissé.

Ah ! les patrons catholiques, du moins ceux qui voient ce qui se passe autour d'eux, ne craignent pas de se rencontrer avec l'ouvrier, de le voir de près, de s'enquérir de ses besoins et de ses aspirations. Ils n'imitent point certains industriels dont la seule préoccupation est de gagner de l'argent, sans s'inquiéter de ceux qui servent à leurs gains. On me citait récemment le cas d'un de ceux-là : un de ses employés, qui depuis quinze ans travaille à ses côtés a deux enfants, et le patron même ignorait qu'il fût marié. D'autres ne voient jamais leurs ouvriers : ils viennent au bureau, remuent des paperasses, donnent quelques ordres et laissent à leurs contre-maîtres la lourde responsabilité patronale.

Ceux-là ne sont guère aimés autour d'eux ; et dans leurs usines les grèves sont fréquentes, les révoltes sont permanentes, la haine est au fond de tous les cœurs. Il en est de même du patron et du prêtre. Quand le peuple ne les connaît pas, il ouvre facilement l'oreille aux calomnies qu'on débite contre eux. Le meilleur moyen pour faire tomber ces calomnies, c'est d'aller au peuple franchement, sans hésitation, en se rappelant cette parole profondément vraie : Le peuple appartient à qui l'aime.

Nos adversaires le savent bien. Aussi, ne pouvant donner au peuple une véritable affection, s'efforcent-ils de l'attirer par le semblant de l'amour. Ils sont ardents, eux, pour aller au peuple : ils descendent dans les estaminets, fument et boivent avec des gens qu'ils n'aiment pas, mais dont ils veulent faire des instruments. Ils n'ont point peur des mains sales, des mains rudes, du bas langage, des mots crus ; par conviction et par dévouement, ils se sont prêts à tout pour répandre à travers le monde les idées qu'ils professent.

Et c'est pourquoi tous ceux qui ont une responsabilité sociale

devraient avoir à cœur de les imiter. Quand on a serré la main d'un homme, quand on a partagé ses joies et ses plaisirs, quand pour lui on a abandonné souvent l'atmosphère des salons, on a fait avec cet homme une alliance infrangible, on a tué dans son cœur tout sentiment de révolte, on en a fait son égal, on a conquis la paix sociale. Pour se convaincre de cela, il suffit d'assister à quelques fêtes de corporation, il suffit de voir les ouvriers à la recherche de leurs patrons : ils sont heureux de les voir se réjouir et prier avec eux ; ils sont fiers, ces braves travailleurs, de voir au milieu d'eux, dans l'expansion d'une fête de famille, les chefs auxquels ils obéissent chaque jour ; ils s'empressent à leur offrir des fleurs et des compliments, à leur porter des paroles de respect et de fidélité.

Et tout cela est libre, voulu, réfléchi ; il n'y a point là d'apparence vaine, ni de servile hypocrisie. Il est souvent arrivé, chez les patrons catholiques, que les grèves échouaient quand elles fleurissaient dans les autres usines ; et c'est chez eux qu'on trouve les seuls ouvriers réfractaires aux théories anti-sociales des Guesde, des Lafargue et consorts. Il y a tel patron de Roubaix, par exemple, où l'on ne chôme pas le 1er mai, uniquement parce qu'il a établi chez lui la confrérie de N.-D. de l'Usine et les institutions corporatives dont elle est le centre et le lieu. Le 9 juillet dernier, à l'issue de l'audience où le tribunal correctionnel de Lille a si partialement condamné les patrons du Nord, presque tous les prévenus en rentrant chez eux ont été accueillis par les vivats et les acclamations de leurs ouvriers, qui ont tenu à leur donner, ce jour-là, les plus grandes preuves d'attachement.

Certains détracteurs s'acharneront peut-être à dire que c'est là un comble d'hypocrisie, et que les ouvriers n'ont agi ainsi que pour être dans la suite mieux traités par le patron. On peut aller loin dans cette voie : il est facile de suspecter les intentions les plus pures, mais tant qu'on n'apportera point de preuves réelles de l'hypocrisie des ouvriers, nous estimons que c'est leur faire injure que de les suspecter ainsi. Un vieil adage dit qu'il ne faut point présumer le mal avant qu'il soit prouvé. Cet adage-là a tout à fait raison, particulièrement dans la circonstance présente. Car pour ceux qui ont fréquenté les ateliers chrétiens, cette prétendue hypocrisie des ouvriers n'est qu'un mythe. Sans doute, ceux qui travaillent dans ces ateliers ne sont point tous de petits saints à qui l'on « pourrait donner le bon Dieu sans confession » comme l'on dit vulgairement. Mais on n'en trouve guère qui fassent montre de

sentiments qu'ils n'éprouvent pas. La plupart, sinon tous, paraissent au dehors ce qu'ils sont en réalité. Et pourquoi en serait-il autrement ?

On a parlé souvent de pression, on a même eu l'audace de raconter à la tribune française des faits inventés où la niaiserie le dispute à l'odieux. Mais ces faits-là n'existent que dans l'imagination de gens voués par état à contredire et à entraver les œuvres de Dieu.

La pression n'existe point dans les ateliers catholiques de la part des patrons. Citons quelques exemples. En sept ans, M. Tiberghien-Motte, de Tourcoing, n'a renvoyé que quatre ouvriers pour leurs opinions ; or, il faut savoir qu'il emploie constamment douze cents personnes et que les quatre ouvriers renvoyés étaient des fauteurs de troubles, des prédicateurs de révolte, dont l'éloignement était réclamé par leurs camarades eux-mêmes.

Dans une autre usine, à Douai, la pression patronale existe si peu que deux enfants d'un socialiste militant y sont employées. Dans cette même usine, contre laquelle on vient de mener une campagne effrénée, parce qu'elle possède un aumônier et une chapelle, deux cents hommes sont occupés : or cent environ font leurs pâques et quinze à vingt communient aux grandes fêtes ; comme on le voit, la pression doit y être considérable.

Là, où il y a pression, nous l'avons constaté maintes et maintes fois, c'est de la part de l'ouvrier sur l'ouvrier. Qu'ils sont nombreux ceux qu'enchaîne le respect humain, la peur des quolibets des camarades, et quelquefois même la crainte de terribles représailles. Les prêtres qui donnent des missions dans les centres ouvriers, ont souvent entendu dire à de pauvres gens : « Nous voudrions bien nous confesser, communier ; mais les camarades nous assommeraient si nous le faisions ».

Cela constitue un véritable esclavage et le pire de tous, puisque c'est l'esclavage de la conscience. La chapelle à l'usine peut être un palliatif et un remède : un ouvrier qui serait traqué par ses camarades peut y remplir ses devoirs religieux beaucoup plus facilement qu'à l'église ; il y entre et il en sort sans qu'on l'aperçoive, sans qu'on y fasse attention.

Cette chapelle a d'ailleurs d'autres avantages. L'ouvrier peut s'y rendre facilement et en tenue de travail. Les membres des cercles catholiques ont souvent démontré la nécessité de leur chapelle : quand l'ouvrier quitte le travail, il est harassé de fatigue, il est sale

et ses vêtements laissent à désirer : il n'oserait jamais entrer dans une église, mais il va volontiers à la chapelle du cercle où il ne rencontrera que des ouvriers comme lui, dans la même tenue ; il ne s'y trouve donc pas déplacé. A plus forte raison, l'ouvrier ira-t-il chercher la paix et la consolation de son âme dans les chapelles d'usine qui sont encore mieux à sa portée ; moins il aura d'efforts à faire pour aller à Dieu, plus il ira volontiers.

Et il faut admirer et imiter les patrons qui rompent avec les préjugés du passé, qui font d'énormes sacrifices pour conduire leurs ouvriers à Dieu et à l'Église, pour fonder des institutions économiques et sociales, pour rétablir les liens nécessaires entre le capital et le travail.

Les mécontents et les hargneux ont beau dire et beau faire : ceux-là seulement qui mettent la religion à la base de leurs réformes, sauveront le monde du cataclysme prochain dans lequel il menace de tomber; ceux-là seulement feront quelque chose de durable, parce qu'ils s'appuient sur Dieu, le seul être qui ne passe point. Parmi l'immense armée de chercheurs et de penseurs qui se préoccupent de résoudre la question sociale, on ne trouve que des démolisseurs. Les uns, comme les communistes et les collectivistes, reconnaissant la fausseté et le mauvais équilibre du système individualiste, vont à l'excès contraire et rêvent un idéal irréalisable ; d'autres, comme les socialistes nationaux et les antisémites, s'opposent courageusement au torrent marxiste, tout en combattant vigoureusement le système actuel, mais ils n'ont rien à mettre à la place.

Les socialistes (1) chrétiens, seuls, marchent à pas sûrs : les yeux fixés sur un idéal qui a fait la splendeur du moyen âge, ils adaptent le modèle ancien aux nécessités du temps présent ; ils ne vont point à l'aventure car ils sont guidés par l'Église et toute leur ambition c'est de réaliser l'organisation du travail d'après les préceptes évangéliques.

Il n'y a qu'une chose à craindre, c'est que le tourbillon qui emporte le monde sur la voie des réformes n'accentue trop rapi-

(1) Ce mot « socialiste » dans la pensée de l'auteur, s'applique à tous ceux qui veulent des réformes *sociales*, qui veulent faire une véritable *société* hiérarchisée, au lieu de l'individualisme qui existe aujourd'hui. Et pour exprimer ces aspirations il n'y a pas d'autre mot ; les communistes l'ont accaparé à tort : nous devons le leur reprendre. Ce mot d'ailleurs est le seul compris de la foule.

dement sa force; c'est que les hommes courageux qui se mettent résolument en travers du mouvement communiste pour le faire dévier, ne réussissent pas assez vite ; c'est qu'on n'arrive pas à canaliser assez promptement, à endiguer assez fortement le torrent mugissant et dévastateur... Et alors se produirait la plus lamentable des catastrophes, la plus terrible des révolutions : alors flamberaient tous ces palais qui abritent la fainéante opulence, alors seraient piétinés les corps des jouisseurs qui ont un estomac à la place du cœur... Certains penseurs croient déjà voir, au sombre horizon de l'avenir le peuple, échevelé, fou, content, dansant une sarabande effrénée sur les débris sanglants du vieux monde et célébrant la victoire du paupérisme sur le capital.

Oh ! si ce jour luit jamais, quels regrets dévoreront le cœur de ceux qui assistent impassibles à la crise actuelle et qui hochent dédaigneusement la tête en voyant les efforts tentés par des hommes courageux ! Mais hélas ! il sera trop tard, et dans les convulsions de leur agonie atroce, ils se frapperont en vain la poitrine : tout est logique en ce monde et on récolte toujours ce qu'on sème.

HENRI DESPORTES.

DANS LE MIDI[1]

XVII

LA DOMINATION DU MIDI

On a remarqué que c'est le Midi qui domine et mène la France. Je ne le nie pas, mais c'est seulement depuis un siècle, c'est-à-dire, depuis la Révolution.

Jusqu'alors, les Provinces avaient leur vie propre, surtout le Midi; la France avait pris pour conducteurs des hommes du Nord et du Centre, où il y a équilibre de la raison et de la passion : Richelieu, Colbert, Louvois, Sully, Turgot; Fleury était du Midi, mais il ne devint ministre que parce qu'il avait élevé Louis XV ; le roi, à seize ans, changea le titre de son *précepteur* en celui de *ministre*.

La suprématie du Midi ne date réellement que de la Révolution ; il n'a pas tardé à se revancher du temps perdu, il s'est mis tout de suite à la première place. « Ce n'est pas la moitié du lit qu'il lui faut, disait le roi Louis-Philippe de Thiers, qui affirmait qu'il n'était pas *mauvais coucheur ;* c'est le lit tout entier. »

La Révolution commence, le Midi s'élance sur le Nord : dans le premier emportement, il déborde, il déverse ses laves ; c'est un volcan, Mirabeau. Celui-ci, du moins, avait des idées, des plans de gouvernement ; mais il vomit avec une telle violence, qu'il s'épuise vite, et s'éteint.

La lave, du reste, n'est pas toujours une force bienfaisante,

Qui dévaste d'abord et qui féconde après,

comme le dit le poète, si souvent faux, Hugo.

Ceux qui viennent après ce grand premier rôle ne sont que des

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre.

comparses, Barras, Barbaroux, Sieyès : ils parlent, ils jouissent, ils rêvassent ; ils ne fondent rien.

Un homme, d'ailleurs, arrive du Midi, mais de l'extrême Midi, au delà du Midi, qui, s'il a la passion du Midi, a le bon sens du Nord, et qui les mate tous, gens du Nord et du Midi, dont il se sert !

Mais à peine Lui disparu, le Midi reprend sa conquête, et il nous envoie Thiers, l'esprit le plus révolutionnaire du siècle, la Révolution faite homme : il fit trois révolutions, il n'en trouvait jamais assez ; sans vues, d'ailleurs : avant la guerre, il empêcha la France de s'armer, assurant que la force militaire de la Prusse était « une fantasmagorie » ; mais personnel : quand il vit la France abattue, il lui dit : « Je vous sauverai, à condition que vous vous laisserez faire ». La France crut à ce parleur : il fut deux ans son maître, jusqu'à ce que, par son intempérance, il se défît lui-même.

Il est le type du Midi, intelligent et hâbleur.

Les autres sont d'ordre moindre, mais font tout pour implanter la Révolution : une interminable troupe d'avocats, qui ont fondé le *Gouvernement parlementaire* qui annulle toute énergie ; des demi-savants, Raspail qui s'aggriffe en forcené à la Religion, Naquet, qui introduit dans le corps social un venin : le divorce, qui dissout la famille ; des renards rongeurs, Rouvier, Peytral, qui fouissent le sol et rendent la tanière même inhabitable.

Par eux, le Midi mène la France.

Il en est de même dans les Lettres : les hommes du Midi occupent aujourd'hui le premier rang : Zola, Daudet, entraînant avec eux leurs poètes, Clovis Hugues, J. Aicard, J. Rameau, et leurs *félibres*, chantres en patois qu'ils appellent une langue ; tous bruyants, un peu trop trompettes, mais, du moins, pas méchants : Méry vous riait au nez, en vous racontant ses *blagues ;* Désaugiers narguait les gens, le pouvoir même, mais sans amertume ; Sardou, leur Aristophane, met Rabagas sur la scène, mais il n'est pas complice de sa mort ; Pontmartin n'écrivait pas une page sans la farcir de deux ou trois calembours ; il ne faisait du tort qu'à lui-même ; cela l'a empêché d'être de l'Académie. Poètes, en somme, secondaires : à Lamartine cesse le grand ; ils se sont imposés comme maîtres dans les Lettres : ils le disent, et on ne les dédit pas.

Le règne des hommes du Midi, par la langue et par la plume.

est complet, ils ont l'éloquence, l'esprit, la passion ; mais il faut une force de plus, pour durer : la Raison.

LES ILLUSTRATIONS DU MIDI

Ces défauts notés, il faut le dire, la Provence est le pays où l'on entend le plus de noms illustres, de même que c'est dans le Poitou et la Touraine que se sont passés le plus de faits de l'histoire de France.

On doit, il est vrai, mettre de côté une part d'illustration que lui ont donnée ses poètes, ses romanciers, ses félibres, qui volontiers auraient fait de leurs bourgs de futures Rome, de leurs *mas* des monuments, de leurs chefs de quartier des consuls et des grands hommes à la Tite-Live. Ils chantent, ils sonnent si haut, qu'on est obligé de prêter l'oreille : « Qu'est cela ? C'est peut-être un événement immense, un prodige de génie qui surgit, une beauté de la nature qui se dévoile ! » Non ! C'est un petit combat entre deux villages, une querelle de bergers pour un pâcage, une gorge où passe et siffle

Le vent qui vient à travers la montagne.

Les Fabricius, les Cincinnatus, les Fabius, restent en chemin : la nouvelle Rome est encore à faire.

Tout cela est excessif, et le Midi devrait s'en priver ; il est assez beau pour se montrer tout simple et naturel, tel qu'il est.

Nulle part, vous ne trouverez, en parcourant la liste de ses cités, plus de noms retentissants, qui sonnent clair, comme des plaques de cristal : pour les montrer tous, il faudrait un volume.

Ils ont toutes sortes de talent : des orateurs, d'abord, car ils parlent tous, beaucoup, jamais froidement, et souvent bien ; des orateurs d'une éloquence ardente, qui enlève, qui fait s'écrier l'auditoire, Mirabeau : « La banqueroute, la hideuse banqueroute est là ; elle vous menace de consumer tout, vos propriétés, votre honneur, et vous délibérez ! » Le missionnaire Bridaine, le sublime Bridaine : « Mes regards tombent ici sur des grands, sur des riches, sur des oppresseurs de l'humanité souffrante ; vous n'êtes tous que des pécheurs !... Tremblez donc devant moi, hommes superbes et dédaigneux qui m'écoutez ! Qu'ai-je besoin de vos suffrages ! Dieu lui-même va vous émouvoir, tandis que son indigne ministre vous parlera !... Frappés d'effroi, pénétrés d'horreur devant vos iniquités passées, vous viendrez vous jeter entre les bras

de ma charité, et, à force de remords, vous me trouverez assez éloquent ! » Des orateurs éloquents et de l'esprit le plus vif : Combalot, autre missionnaire ; Maury : « Vous me menacez de m'envoyer dire la messe en enfer ! Voilà les burettes ! » tirant deux pistolets de sa poche. Ce qui ne les empêche pas d'avoir des orateurs de bonne compagnie, diserts et élégants : Mascaron, Fléchier, Massillon, qui, ailleurs, seraient de premier ordre.

Des poètes, c'est à ne pas les compter : Barthélemy, Méry, Florian, Désaugiers, Autran, Mistral, etc. Qui n'est pas poète, d'ailleurs, dans le Midi ? Trouvez un autre pays, où il y ait des collines qui s'appellent le *Morne du Paradis,* et des routes le *Chemin du Père Éternel !* Vous êtes tout de suite transportés en haut avec des noms si célestes !

Ils ont tous au front un rayon d'Apollon, à la fois soleil et Dieu de la poésie, ils sont poètes de nature, non pas improvisateurs, comme, un peu plus loin, dans le Languedoc, à Toulouse, où le soir, sur la place du Capitole, on en voit monter sur une table, et réciter des vers, des centaines, tout un poème : il y a là du gascon, ce n'est pas toujours improvisé ; mais poètes plus achevés, d'une facilité à étourdir les gens du Nord, qui se travaillent à chercher la rime. On enfermait Méry dans une chambre et on lui donnait un sujet ; il en sortait une heure après, avec une pièce de quatre-vingts, cent vers, tous riches de rimes, et beaucoup de beaux.

Ils ont des savants, Gassendi, professeur de rhétorique à seize ans, savant presque universel ; des jurisconsultes, Portalis, Pastoret, les plus sages, les plus religieux, les plus philosophes des légistes, qui, présidés par le grand Empereur, rédigèrent le Code auquel s'est soumise une partie de l'Europe, comme jadis le monde au droit Romain.

Des artistes, J. Vernet, Vanloo, Fragonard, Félicien David, Puget, un de ces génies, comme en Italie, qui sont à la fois peintres, sculpteurs, architectes, l'auteur d'une des statues qui laissent la plus forte impression ; *Milon de Crotone.*

Et de grands noms aristocratiques : où y en a-t-il de plus éclatants : Castelanne, Blacas, Grammont-Caderousse, Lambesc, Adhémar de Grignan, qui tiennent aux rois par la fidélité, qui touchent au génie par l'esprit, Simiane à Sévigné ?

Des écrivains de tous les genres : Rivarol, qui ne le cède qu'à

Voltaire pour l'esprit ; Vauvenargues, un vrai moraliste, un jeune homme pur, celui-là, qui n'avait pas appris sa science morose par l'expérience des séditions, comme La Rochefoucauld, et qui aurait peut-être donné de lui une mesure plus grande, s'il n'était mort à trente-deux ans ; d'Urfé, l'auteur de *l'Astrée*, roman que tout le monde lisait de son temps, que personne ne lit plus, destinée de tous les romans, sauf une demi-douzaine, mais dont on a retenu le titre, ce qui est déjà quelque chose.

Ils ont même des prophètes, Nostradamus ! Sans compter les saints, et, entre tous, les aînés de tous les saints, les plus touchants, les plus poétiques, les plus vénérés : Saint Lazare, les trois Maries, Marie mère de Jacques, Marie Salomé, Marie-Madeleine, qui ont connu, vu le Sauveur, et qui, de la Syrie, ont été portées sur un esquif, à travers les mers, à ces bords de Provence, terre bénie, terre choisie, puisqu'elle a eu le privilège d'accueillir les hôtes de Jésus-Christ, et garde la grotte de leur pénitence avec les miracles de leur sainteté.

Et quels guerriers illustres et combien ! Crillon, dont on sait le nom par le billet d'Henri IV, et cela suffit ! Montcalm, le héros du Canada, Masséna, que la défense de Gênes seule illustrerait, quand même il n'aurait pas Zurich, Essling, vingt victoires ; le bailli de Suffren, le chevalier d'Assas ! Je sais bien que des érudits ont contesté son héroïque dévouement, cherché à démontrer ceci, cela, que son régiment, etc...., que lui-même.... etc ; comme on a démontré que Charles-Quint n'a pas fait célébrer ses funérailles à Saint-Just, que Sixte-Quint n'a pas jeté ses béquilles ; que Philippe-Auguste n'a pas mis sa couronne sur l'autel, avant Bouvines ; que Charles IX n'a pas fait les vers sur les poètes et les rois, qui « ont chacun une couronne » ; que Henri IV n'a pas nourri Paris assiégé, etc., etc., etc. ; que toutes ces belles histoires, ces mots sublimes, ces actions extraordinaires, qui ne sont pas de la vie vulgaire, qui nous étonnent, nous élèvent et nous enthousiasment, sont fausses, controuvées, que cela ne s'est pas passé ainsi, qu'il faut en douter. Arrière les érudits ! la vérité, ce n'est pas ce qu'ils disent, c'est la légende ! « Bonaparte, disait Chateaubriant, n'est pas le vrai Bonaparte ; c'est une figure légendaire ; c'est le Charlemagne, et l'Alexandre des épopées du Moyen âge que nous voyons aujourd'hui. Ce héros fantastique restera le personnage réel ; les autres portraits disparaîtront. »

Il a raison : que sont tous les Charras, les Yung, les Lanfrey, aboyeurs à la suite du triomphateur, contre l'idée que se fait de Napoléon le paysan de France, et le Kalmouk dans son désert de l'Asie !

L'homme vit bien plus d'imagination que de réalité, de faits rêvés que d'histoire ; de là, les romans. On y cherche ce qu'on ne trouve pas dans la vie ; et les romans qui survivent sont ceux où il y a le plus de choses inventées, de moins réel, et de plus vrai : les *Mille et une nuits*, Rabelais, l'histoire d'un géant prodigieux, *Roland Furieux*, *Gil Blas*, que le lecteur suit pendant plus de cent ans et qui est toujours jeune, *Robinson Crusoé*, *Don Quichotte*, sage jusqu'à la folie !

Et c'est ce qui prouve que nous avons une âme ; cette âme sait que nous ne sommes pas faits pour la terre, que nous avons devant nous, dans l'inconnu, dans l'infini, un avenir que nous imaginons chacun à notre manière, mais que nous atteindrons un jour, et où tout sera infini, éternel, sans limite de durée et d'espace ; que nous comprendrons et verrons Dieu, l'infini, l'éternel même, que nous ne pouvons expliquer, mais qui est cependant ce qu'il y a de plus vrai, la vérité même, la seule Vérité, et qui a dit de lui-même cette parole qui ne se peut dire que de Lui : *Je suis celui qui est.*

XVIII

GÊNES

Je n'avais pas vu Gênes depuis longtemps ; me trouvant si près, à Menton, je passai la frontière et poussai jusqu'à cette ville d'Italie qu'on appelait jadis *Gênes la Superbe*.

Elle est transformée, me disait-on : elle l'est, en effet, mais en mal.

Autrefois, c'était un réseau de petites rues, de ruelles, entre lesquelles trois grandes et belles voies, la rue *Nuova*, la rue *Nuovissima*, la rue *Balbi*, ressortaient comme un duc d'Angleterre en costume de lord dans une troupe de mendiants. Aujourd'hui, les ruelles existent encore, mais on a ouvert plusieurs rues nouvelles, tout un quartier, (le quartier *Victor-Emmanuel* sans doute, car, au milieu d'une place se dresse la statue de Victor-Emmanuel), la rue de Rome, etc., larges, bâties de maisons modernes, sans caractère et sans style. Les trois anciennes belles rues aristocratiques ne

paraissent plus rien dans ce Gènes bourgeois ; vieilles gloires éteintes, on ne les remarque plus.

PREMIER ASPECT

Bien avant d'arriver à Gènes, d'ailleurs, vous ne pouvez vous empêcher de remarquer le changement. Autrefois Gènes la Superbe s'annonçait à plusieurs lieues, tout le long de la côte, par des villas, des palais, des maisons peintes et plaisantes, comme un grand seigneur est devancé par des coureurs au costume leste et brillant ; on s'attendait à la belle ville que l'on allait chercher. Aujourd'hui, ce qui de loin annonce Gènes, ce sont des usines, des cheminées de trois cents pieds, qui lancent des bouffées de fumée, un terrain noir de charbon, de longues halles de fabriques, à travers lesquelles passent de lourds charriots portant des barres de fer, et les grosses machines de fer, les pilons de fer, les crocs, les scies, les rails de fer, tout le matériel grossier, bruyant, sifflant, frappant, des fabriques et des usines, qui donnent le caractère propre à ce siècle qui s'appellera le siècle de l'industrie et du fer.

Oui, voilà ce qui précède Gènes, une suite ininterrompue de fabriques, de chantiers de construction, etc., et, ce qui est l'accompagnement ordinaire des usines, une suite non moins longue de maisons de faubourgs sordides, de masures délabrées, de misérables logis en platras, où pendent toutes sortes de loques, de nippes, mouchoirs, jupes, chemises, robes de toutes couleurs, jusqu'à des chiffons maculés et déchirés, que semble attendre la hotte du chiffonnier.

Et ce n'est pas qu'aux abords de la ville que s'étale cette incurie et cette saleté. Dès votre arrivée, vous longez le port agrandi, doublé, grâce aux millions de Mme la duchesse de Galliera, où se pressent des centaines de navires venus de toutes les contrées du monde, en face d'une mer bleue, qui reluit d'un soleil resplendissant. Tout le long du quai s'alignent de vieilles maisons et, sous les maisons, des porches (fort utiles, du reste, pour circuler à l'abri de l'ardent midi). Les maisons sont toutes éraillées, écaillées, lépreuses, les porches en ruine, les pierres usées, effritées, par le choc des chariots et le frottement des fardeaux ; on ne les a, je crois, jamais restaurés ; il semble qu'on soit en pays Musulman, où rien ne se répare, où l'on n'entretient rien, où on laisse tout tomber !

Mais où sont donc les belles vues, les palais aux riches collections, aux galeries fameuses ? Vous faites l'ascension de cette ville anguleuse, qui monte à grand effort de la mer jusqu'à la montagne où elle se butte et s'arrête ; vous marchez aisément, il faut le reconnaître, sur ces dalles qui pavent les rues montueuses, et vous n'avez pas à redouter les voitures ; elles ne circulent que dans les rues parallèles à la mer. Tout en grimpant par des ruelles tortueuses, sombres, dont les deux côtés se sont resserrés tant qu'ils ont pu pour empêcher le soleil de pénétrer, vous regardez autour de vous : Que de changement ! quelles transformations dues ou progrès du siècle ! Plus de costumes : les ouvriers sont mis comme ceux de Marseille ou de Toulon ; vous cherchez le *mezzaro*, ce long voile dont s'enveloppaient coquettement les belles Génoises, qui donnait tant de majesté à leur démarche et de grâce à leur beauté ; le *mezzaro* a disparu, vous n'en rencontrez pas un seul. Toutes les femmes sont coiffées du chapeau Parisien, — un des chapeaux, faudrait-il plutôt dire, car il y a autant de formes de chapeaux que de races de chiens, — en chapeau quand elles s'habillent, et dans les rues populaires, nu-tête, leurs cheveux noirs en broussailles : la même femme ressemble, le matin, à une servante, et le soir, à une dame de monde, avec son chapeau à plumes. Il en est de même, du reste, dans toute l'Italie : c'est le laisser-aller commode, domestique, sans vergogne, qui ne se préoccupe pas de ce que pense l'étranger :

Qu'importent des passants qui se jugent l'un l'autre !

Ce mot d'un philosophe semble avoir été dit surtout pour les Italiens.

Partout, ici comme au Nord, à Gènes comme à Amsterdam, cette uniformité de costume qui s'impose à toute l'Europe, même au Nouveau-Monde ! — Mais je me trompe, voici une originalité : le chapeau *haute-forme* porté par les cochers de fiacre. Depuis votre départ de Paris, vous ne l'aviez vu nulle part ; vous le retrouvez ici sur la tête des cochers de fiacre, le vrai chapeau tube, en soie ; c'est leur livrée, la marque de leur profession. Nous, les messieurs, rentrés dans la grande ville, pour une soirée, un enterrement, une noce, nous laisserons de côté le chapeau mou, nous arborerons le chapeau haute-forme, le chapeau des cochers de fiacre ! Les vrais

messieurs de demain seront les cochers de fiacre. Vous allez le voir tout à l'heure.

LES PALAIS

Mais nous voici arrivés aux fameuses rues Balbi, etc. Elles ont changé de nom, peu importe ! les palais sont toujours là ! Vous entrez dans quelques-uns : le *Palais Rouge*, autrefois le Palais Brignole, Galliera, l'Hôtel de Ville, etc. Vous retrouvez et vous admirez le haut vestibule à colonnes, le bel escalier à larges rampes monumentales, qui donne un si grand air au palais de la Renaissance, que nous avons emprunté à l'Italie et imité, si bien imité que quelques-uns, l'escalier de Blois, l'escalier de Chambord, justifient le mot de Voltaire : « Quand on imite, il faut tuer son homme. »

Dans ce vestibule superbe, vous montez quelques marches ; en face une grande porte : celle de la galerie de tableaux sans doute. Non ! au-dessus, un nom en lettres dorées :

MATTEO, MARCHAND DE MEUBLES

Ah ! c'est plus haut, *primo plano*, « le bel étage », comme on disait au XVIIe siècle. Là aussi, sur une grande porte une plaque de cuivre :

VINCENZO REBAZZI, TAILLEUR

Quoi ! le musée est relégué au second ! Au second étage, toujours une grande porte, et une enseigne dorée :

JACOPO TERNIS ET Cie, BANQUIERS

Voilà à qui a été loué le palais, à des industriels, à des marchands. Vous trouverez les tableaux au troisième ; il n'en manque pas ! On en a entassé jusqu'au milieu des salons ; mais, pour peu que vous ayiez vu quelques galeries d'Europe, votre visite sera courte : une demi-douzaine d'originaux, et plusieurs centaines de copies ou de toiles insignifiantes. Les gardiens, de l'ancienne domesticité des Brignole, en recevant la *bonne main*, ont l'air confus de votre déconvenue.

A l'Hôtel de Ville, peu de tableaux, mais des statues : dans la grande salle du Conseil, à droite la statue de Mazzini, à gauche la

statue de Garibaldi, et, entre les deux la statue d'Humbert ; on se demande pourquoi Humbert ? Le vrai roi, c'est Garibaldi ; le vrai maître, c'est Mazzini ! L'histoire d'hier est là, en pied, et comme vivante. Les palais que vous venez de visiter vous ont fait entrevoir la prochaine révolution, la révolution déjà commencée, et qui bientôt portera son vrai nom, la *Révolution sociale*. Le nouveau Dieu « se fait », comme dit Renan-le-sophiste ; la transformation s'avance, sous vos yeux, avec la même rapidité que le soleil, et sans que vous le remarquiez. Les hautes classes patriciennes, la noblesse, insensiblement s'effacent et disparaissent ; l'ancienne société, comme un vieux monument, se désagrège et se disloque ; nous assistons à sa fin ; le monument se tient encore debout, mais de grands morceaux en sont tombés et jonchent la terre, et ils ne seront jamais remis à leur place.

LE CAMPO SANTO

Vous venez de voir ceux qui lui ont porté les coups les plus violents et qui triomphent, dans cette salle où ils narguent le pauvre roi. Allez au Campo Santo : vous y trouverez, dans des galeries immenses et inattendues, des centaines de tableaux où sont représentés les hommes d'aujourd'hui, des scènes qui donnent une idée vivante de leurs mœurs, de leurs habitudes, de leurs occupations, de leurs travaux, de leur situation sociale : on dirait que cette société, comme si elle sentait l'approche de sa fin, a voulu, ainsi que l'antique Egypte, dans les peintures et les hiéroglyphes de ses hypogées, laisser un portrait d'elle à la postérité.

Le cimetière ou *Campo Santo* est, en effet, pour nous Français, ce qu'il y a de plus étrange et de plus original à Gênes. Il est situé à l'extrémité de la ville, au pied d'une colline, qu'il commence à escalader. Dans un long parallélogramme qui est le cimetière même, vous apercevez clairsemées quelques statues colossales, des anges portant des croix, etc. ; mais ce n'est pas là l'intéressant et le nouveau.

Tout ce cimetière est entouré de longues et larges galeries, sur les murs desquelles sont appliqués des tableaux de marbre, tableaux sculptés, non en ronde bosse, comme on disait autrefois, mais tout à fait en relief, des tableaux composés de statues de grandeur naturelle, où l'on compte souvent huit, dix, douze personnages ; qui forment des scènes dramatiques, funèbres, touchantes, intimes, avec une vérité, une application de la réalité, qui étonne

autant qu'elle attache. Tous les sentiments qu'inspire la mort sont ici représentés : la douleur, le regret, l'amour filial, la tendresse maternelle, le souvenir, l'espérance de la vie éternelle, etc., etc.

Parfois, le tableau représente le mort dans l'exercice de la vie, faisant son métier, un *moine* lisant un gros livre de piété, un *savant* dans son cabinet de travail, sa bibliothèque au fond ; ailleurs, vous rencontrez des scènes poétiques : la *mère* qui tient son enfant dans ses bras et lui fait embrasser le médaillon de son père, ou l'*épouse* frappant du doigt à la porte du tombeau de son mari, ou des personnages idéalisés, le *Temps* avec sa faux, ou l'*Ange* qui enlève un enfant au ciel. Mais ces représentations spiritualistes sont rares : ce que l'on a voulu montrer, pour qu'il en reste le souvenir, c'est ce qui a eu lieu réellement, les scènes de famille, telles qu'elles se sont passées, ainsi : un père étendu dans son lit, et autour de lui ses enfants, sa femme, ses petits enfants, qui assistent à sa mort, les uns debout, d'autres à genoux, d'autres le mouchoir à la main et sanglotant, les enfants tout petits, regardant immobiles et sans comprendre ; grande composition, où les personnages sont représentés au naturel, habillés comme ils étaient à ce moment, c'est-à-dire, il y a sept ou huit ans ; car ces galeries, ces tableaux sont tout récents, les plus anciens datent de vingt ans à peine ; les jeunes femmes bien coiffées, leur chevelure arrangée selon la mode du jour, les dames âgées en bonnet, les jeunes hommes en jaquette, d'autres le chapeau mou à la main, les enfants avec des bottines à élastiques. Et tous sont des portraits, aussi ressemblants que possible, si bien qu'en rentrant en ville, vous pouvez rencontrer une dame dont la physionomie vous frappe : Mais, dites-vous, je la connais ; où donc l'ai-je vue? Eh, au Campo Santo, dans tel tableau ; c'est madame une telle! car le nom de chaque famille est inscrit en lettres d'or sur une dalle de marbre au pied du tableau.

Plus loin, c'est une autre famille, un jeune homme, une jeune femme priant, entourés de leurs enfants ; ou un mari regardant sa femme agonisante, la main sur son cœur, et des larmes coulant de ses yeux; ou une fille, qui vient de rentrer, qui s'approche du lit, soulève le drap et voit sa mère morte. Les sentiments, les passions, les faiblesses humaines ne sont pas oubliées, et on ne les a pas dissimulés. Ici, c'est un savant qui bravement monte à l'Immortalité, en présence de toute sa famille ; là, une autre famille, père, mère, fille, petits enfants, groupés dans une attitude d'admiration,

car au-dessus d'eux, l'aïeul, un grand homme local, se tient debout, droit, en forme de statue, comme un Dieu ; ses enfants lui décernent une apothéose. Ce sont là des sentiments d'orgueil qu'on remarque dans certaines familles, qui s'imaginent avoir possédé un grand homme, oublié déjà peut-être, et s'en croient grandies elles-mêmes. Mais il y a des sentiments plus positifs, qui ne craignent pas de s'exprimer naïvement : telle cette bonne dame, qui s'est fait représenter fort ressemblante et fort bien habillée, avec une robe à volants, et qui parle elle-même dans son épitaphe :

J'AI GAGNÉ TROIS CENT MILLE FRANCS A VENDRE DES FLEURS ; J'AI LAISSÉ CENT MILLE FRANCS POUR LE COMMERCE DES FLEURS, CENT MILLE FRANCS POUR MA FAMILLE, ET CENT MILLE FRANCS POUR ME FAIRE UN MONUMENT. PRIEZ POUR MOI, QUI QUE VOUS SOYEZ !

Cent mille francs ! Ce n'est pas trop, et probablement pas assez, pour plusieurs de ces monuments où l'on compte plusieurs personnages, tous, encore une fois, en marbre, et de grandeur naturelle. On ne peut dire que ce soient des chefs-d'œuvre, mais tous ont été exécutés par des artistes, non des marbriers ; et l'on a beau connaître la prodigieuse facilité des sculpteurs italiens, qui travaillent le marbre, l'assouplissent, et s'en jouent comme si c'était de la terre, on est, cependant, singulièrement étonné de tant de qualités natives dans ces scènes si variées et ces personnages de tout âge : ils ont l'attitude qu'il faut, le geste vrai, l'expression le plus souvent juste.

Et autre étonnement, le nombre considérable de ces tableaux : les galeries s'allongent à perte de vue devant vous ; vous passez le long de ces tableaux de marbre qui se touchent comme les toiles dans un musée ; vous tournez à angle droit dans une autre galerie, les tableaux ne cessent pas, et ainsi, quatre, cinq galeries, et on en construit encore. C'est par centaines, que l'on compte ces scènes de marbres. J'ai lu, bien avant la fin, le chiffre de 1500 et plus, et l'on en sculpte tous les jours (1).

Quelle dépense ! Quel luxe ! Quel travail préparé, assuré aux artistes ! Et quelles richesses ne faut-il pas pour de telles dépenses ! Les tailleurs et les marchands de meubles, qui ont loué les palais

(1) On commence à établir des Campo Santo comme celui de Gênes, dans plusieurs villes d'Italie ; c'est une mode qui semble devoir s'étendre.

des patriciens de Gênes, gagnent donc beaucoup d'argent pour s'ériger des monuments aussi fastueux ! Le gouvernement Italien, si gueux et si souvent obéré, n'a qu'à puiser dans les coffres de ces riches marchands qui commandent des sculptures sépulcrales de cent mille francs !

J'avais vu, peu de temps auparavant, à Dreux, la chapelle funéraire de la famille d'Orléans, et je pouvais mesurer la distance entre les tableaux de marbre à effet prétentieux et vulgaire des bourgeois de Gênes, et les monuments de princes de race royale, simples, nobles, imposants comme le haut rang qu'ils occupaient.

Cette chapelle est construite sur une colline élevée qui domine la ville, toute enveloppée d'arbres, blanche, à plusieurs pans, et surmontée d'une sorte de couronne royale. On peut ne pas aimer l'extérieur, mais l'intérieur est noble et donne une impression de respect et de tristesse religieuse. Le monument principal, du roi Louis-Philippe et de la reine Amélie, est malheureusement déplaisant : la reine est représentée à genoux, priant ; elle est vénérable et pieuse ; à côté, se tient debout, Louis-Philippe, dans l'attitude d'un homme solide et bien vivant. Est-ce pour attester son incrédulité ? Ce serait de bien mauvais goût ; pour montrer un monarque puissant et fort ? Il n'était ni si puissant ni si présomptueux.— Mais, à part ce monument mal conçu, les autres sont ce qu'ils doivent être, et inspirent de graves et salutaires réflexions. Celui du duc d'Orléans est remarquable par une sorte de scène muette, qui fait honneur au sentiment de l'artiste : le prince, mort à trente et un ans, nous apparaît jeune, beau, aimable ; la duchesse, la princesse Hélène, protestante, ne pouvait être placée dans la chapelle : on l'a mise dans un petit oratoire à côté, ouvert par une large baie et tout près du duc d'Orléans, se touchant presque, et, couchée sur son tombeau, elle étend le bras vers lui, comme pour prendre et presser sa main. Cette idée délicate, ingénieuse, pure, est du grand sculpteur Chapu. Un peu plus loin, on suit, on compte les tombeaux des sept, des huit enfants du duc d'Aumale, enlevés, un à un, tous jeunes, depuis quelques mois jusqu'à dix-sept ans. Quels coups ! Quelle punition peut-être ! Les vitraux ne sont pas des verreries comme au moyen âge, brillants et étincelants comme des joyaux, mais des figures de saints, des scènes de l'Évangile, d'après les tableaux de maîtres, Ingres, Larivière, Delaroche, etc.. d'un ton pâle, approprié à cette crypte de marbre

et au silence des tombeaux. Toute passion politique s'éteint devant ces monuments de la mort : ces princes disparus, on ne les hait point, on plaint les vivants.

Au Campo Santo de Gênes, voyez-vous la marque de la société nouvelle qui se forme, une bourgeoisie enrichie par le commerce, par la finance, par les affaires ! Car c'est à peine si on lit quelques noms de l'aristocratie.

L'ancienne noblesse s'en est allée, ne compte plus : la bourgeoisie riche étale, comme les parvenus, son luxe, son importance et sa vanité ; elle triomphe ici, cette bourgeoisie !

Oui, elle triomphe ; mais, dans la chapelle du Campo Santo, toute décorée aussi de statues et de marbres précieux, le père Adam, qui y est représenté avec la gémissante Ève, leur donne la leçon, la leçon qu'on ne peut repousser ; il leur dit : *C'est par ma faute que règne la mort.* Tout ce luxe étalé avec profusion ne peut cacher où aboutit la fortune, et les efforts, les crimes, les fautes accumulées pour être puissant, — à la Mort, la seule réalité.

EUGÈNE LOUDUN.

LES RUSSES ET LES ANGLAIS EN ASIE

LA QUESTION DU PAMIR

Il y a désormais une question du Pamir, entre la Russie et l'Angleterre, comme il y a la question de Terre-Neuve entre l'Angleterre et la France, la question de la mer de Behring entre l'Angleterre, les États-Unis et un peu la Russie, puis la question d'Égypte entre l'Angleterre toujours, la Turquie, la France et toute l'Europe même ; j'en passe et des meilleures, notamment la question de l'Afrique entière, la grande question africaine, où l'Angleterre se retrouve tenant sa large partie : car, sur n'importe quel point du globe, une nation quelconque, aujourd'hui, court grand risque de se heurter à cette nation encombrante !... Il y a donc, désormais, la question du Pamir, qui vient s'ajouter à toutes ses aînées, attendu que les causes et occasions de conflits entre peuples semblent se multiplier, en cette fin de siècle où croissent parallèlement, formidablement, les effectifs des diverses armées nationales, lesquelles luttent d'abord à qui possédera les armes les plus parfaites, les engins les plus ravageurs ; tandis que grossit également, avec le nombre des apôtres du cosmopolitisme, repoussant l'idée de nationalité et de patrie, le nombre des bonnes gens qui s'en vont rêvant de paix perpétuelle ou d'universelle harmonie !...

Parmi celles que je viens de mentionner, cette question du Pamir est certainement l'une des plus importantes et des plus graves, non pour l'objet direct du litige, mais par ses suites pos-

sibles, ou par les suites de la solution spéciale qu'elle ne peut manquer de recevoir dans un avenir plus ou moins prochain. En quoi elle consiste, et quel est exactement cet objet du litige ; quel intérêt respectif la Russie et l'Angleterre ont à se le disputer ; ce qui pourra sortir, à un moment donné, du succès absolument probable de la Russie sur ce point : il est aussi utile qu'intéressant de dire tout cela ; et je viens le dire.

I

On n'a pas oublié, sans doute, le petit bruit que firent, en octobre dernier, les aventures du capitaine anglais Younghusband, *exclu* du Pamir, selon l'expression des dépêches, par un parti de Cosaques. La troupe russe aurait été *exclue* à son tour, de la même manière, à moins qu'elle ne se soit retirée spontanément ; on ne sait pas bien, et peu importe. Ce qui frappa, dans le vague et l'incohérente obscurité des faits énoncés l'année dernière, ce fut ce premier contact des Russes et des Anglais en un coin de l'Asie centrale.

Après dix mois de silence, voici qu'à nouveau le Pamir donne de l'occupation au télégraphe. Point d'Anglais, cette fois, des Russes seulement, semblait-il d'abord, conduits par le même chef, le colonel Yanow, mais plus nombreux qu'il y a dix mois ; et puis les dépêches ont parlé d'un combat livré à la colonne de Yanow par des Afghans ; puis d'autres ont avancé que cette expédition russe nouvelle était dirigée contre des forces chinoises occupées, selon un télégramme de Saint-Pétersbourg même, à *accaparer des territoires qui dépendent de la Russie*. Deux compétiteurs de plus, l'Afghanistan et la Chine, existeraient donc et entreraient en scène ?

Avant 1891, le mot Pamir n'avait jamais pénétré dans l'oreille du grand public ; il n'était connu, et pas depuis bien longtemps, que de ceux qui s'occupent spécialement de géographie ou de ceux qui lisent volontiers des récits de voyages. Mais dès le mois d'octobre même, parmi les gens qui l'entendaient prononcer ou le voyaient pour la première fois, les plus réfléchis comprirent que l'espace qu'il désigne, puisque les Russes et les Anglais commençaient à s'y heurter de la sorte, devait avoir déjà ou n'allait pas

tarder à prendre une grande importance. Les compétitions de l'Aghanistan et de la Chine, qu'accusent les récentes nouvelles, en les supposant réelles et sérieuses, n'accroissent pas beaucoup, peut-être, mais ne sauraient diminuer non plus le prix, quel qu'il soit, de la région dont il s'agit.

Pour montrer en quoi consiste la question du Pamir, et quelle est sa portée, il faut, premièrement, bien définir ou bien décrire cet espace géographique.

On donne aujourd'hui le nom de Pamir à un plateau peu étendu, mais très élevé, de l'Asie centrale, n'ayant que 85,000 kilomètres carrés de superficie, mais placé à une altitude moyenne de 4200 à 4300 mètres. Ce plateau forme un quadrilatère presque parfait, orienté du Sud au Nord ; il est encaissé entre quatre chaînes de montagnes, dont la plus haute a nom Bolor, qui en font comme un vaste entonnoir ; deux échancrures, toutefois, existent, l'une au Nord, ouvrant sur l'étroite et sauvage vallée de Kachgar, l'autre au Sud, par où descend l'Amou-Daria, ou Djihoun, l'Oxus des anciens, qui remonte brusquement vers le Nord et va se jeter dans la mer d'Aral.

Bien longtemps ce massif n'eut pas de dénomination spéciale ; les géographes de l'antiquité n'y virent que l'extrémité Nord-Ouest de l'Imaüs, Himalaya d'aujourd'hui ; il y a vingt-cinq ou trente ans, ceux des géographes modernes qui daignaient le mentionner disaient, non point Plateau du Pamir, mais Plateau du Bolor.

On l'a également surnommé le *Toit du Monde* ; et il justifie, dans une certaine mesure, ce surnom un peu ambitieux. Il y a là, en effet, comme le nœud de toutes les grandes chaînes de montagnes du centre asiatique : le Kuenlun, ou Koul-Koum, et l'Himalaya y aboutissent par le Sud-Est, fondus dans le Karakorum, celui-ci se bifurquant, juste devant son échancrure méridionale, avec l'Hindou-Kousch, ancien Parapomise, dit aussi Caucase indien, lequel, partant de là, court à l'Ouest jusqu'à la pointe méridionale de la Caspienne, où il se soude à des ramifications de notre Caucase européen ; par le Nord, les monts Altaï et les monts Célestes, réunis eux-mêmes, au préalable, et formant le Mouzthag, viennent frôler sa seconde ouverture, avant d'aller mourir à quelques centaines de kilomètres plus loin vers l'Ouest, dans le Turkestan occidental.

Ce massif, enfin, touche par l'Est le Turkestan oriental, et par le Sud-Est le grand Thibet, dépendances de la Chine, par le Sud le

petit Thibet et le Kachmir, qui relèvent de l'empire indo-britannique, par le Sud-Ouest l'Afghanistan, encore autonome, par l'Ouest le Turkestan occidental, et par le Nord les territoires de Khokand, Tachkend, Samarkande, tous pays placés désormais sous la domination directe ou sous la suzeraineté de la Russie.

II

Telle est, géographiquement parlant, cette portion presque infinitésimale de terre asiatique. Cela n'avait encore, il y a un quart de siècle, aucune valeur territoriale ni politique. L'Afghanistan, peu intéressé à posséder l'entonnoir en question, ne se montra jamais, jusqu'ici, enclin à y effectuer sa mainmise ; le choc dont il vient d'être parlé, des soldats de l'Emir et des soldats du Tzar, n'est sans doute qu'un accident et n'aura, je crois, aucune suite, à moins qu'on ne lui trouve un instigateur étranger; il n'y a donc point pour le Pamir, j'en jurerais, quatre compétiteurs. Y en a-t-il même trois ? La Chine, quoique voulant voir dans ce plateau un appendice de son Turkestan, doit se soucier médiocrement, à coup sûr, de ce que peuvent devenir ces 85,000 kilomètres carrés de haute terre situés à 1000 lieues françaises de Pékin ; à quoi attribuer, pourtant, l'accaparement chinois signalé de Saint-Pétersbourg ? on le verra tout à l'heure. Quant à l'Angleterre, ayant touché, depuis plus d'un quart de siècle, avec la chaîne des monts afghans, l'extrême limite nord de l'Hindoustan, et ce qu'elle appelle sa *frontière scientifique,* formidablement établie en son camp retranché de Peshawer, pour garder le seul passage couramment praticable que présente cette sorte de muraille naturelle, longtemps elle n'eut pas non plus à s'inquiéter du plateau dont il s'agit : ce sont les conquêtes réalisées par la Russie depuis vingt-cinq ans environ, au Nord de toutes ces chaînes, qui ont fait la valeur du Pamir et contraint la Grande-Bretagne à regarder de ce côté.

De 1865 à 1875, la Russie conquit Samarkande, Tachkend et Khokand. La possession du territoire de cette dernière ville lui faisait toucher le Pamir; et, par là, elle ne se trouvait plus guère qu'à 300 kilomètres de l'Inde. Avant même qu'elle eût accompli toute cette grande étape, et lorsqu'elle n'était encore qu'à Tach-

kend, on avait commencé de prendre peur à Londres : en 1872, le gouvernement anglais proposait, pour le haut plateau, un partage d'influence analogue aux partages dont furent l'objet, en 1890, les vastes régions de l'Afrique que l'on sait. Visant encore, pour arriver jusqu'à la grande colonie britannique, la route frayée de temps immémorial qui traverse l'Afghanistan, la Russie consentit à signer la convention, relative au Pamir, imaginée par Disraëli. Puis elle reporta ses efforts vers l'Ouest, où il lui restait quelque chose à conquérir. En cette même année 1872, elle avait forcé le Khanat de Khiva à lui payer tribut ; ce fut, vers 1879, le tour de la Boukharie ; en 1881, malgré le désert de sable aride et mouvant qu'il y avait à franchir pour l'atteindre, elle s'emparait de la grande et riche oasis de Merw.

Elle touchait ainsi la Perse, à l'Est comme à l'Ouest de la Caspienne, et l'Afghanistan d'un bout à l'autre de sa frontière septentrionale ; ayant assujetti tout ce qu'elle pouvait assujettir dans ces parages, sans difficultés trop ardues, et pris même Mesched à la Perse, elle s'arrêta, comme elle fait toujours après une étape plus ou moins longue de conquêtes ; elle s'arrêta pour organiser les derniers pays conquis. Elle songeait, notamment, à y faire pénétrer son chemin de fer Transcaspien, commencé dans ce but, et qui lui serait, tout ensemble, une voie stratégique, c'est-à-dire un instrument de domination, et une voie commerciale, c'est-à-dire un instrument d'exploitation aussi ; elle rêvait même de faire servir ce chemin, commercialement, à mieux encore que l'exploitation des territoires nouvellement soumis et tous très riches, la Boukharie exceptée.

En 1884, elle opérait définitivement, avec des formes très solennelles, l'annexion ou incorporation, au territoire russe, de Merw et de son oasis, qui avaient conservé d'abord une ombre d'autonomie. En même temps, elle lançait le Transcaspien de Géok-Tépé sur cette ville, par où devait inévitablement passer la grande ligne, quelque direction qu'on dût lui faire prendre ensuite ; on sait que, malgré l'aride désert et malgré la grande distance, elle devait l'y faire arriver en 1886, au bout de deux années de travail. Concurremment encore, et dès 1884, elle cherchait, semble-t-il, vers quel nouveau point elle dirigerait le grand railway dès qu'elle l'aurait conduit à Merw, et il semble bien qu'elle ait eu la velléité de la pousser sans délai vers Hérat, l'une des trois capitales de l'Afghanistan, ainsi que l'espérance d'obtenir à cet effet l'agrément ou la

complicité de l'Emir de Kaboul, souverain des trois royaumes dont l'Afghanistan est formé. De Merw, pour aller dans l'Inde, la route praticable passe par Hérat; de Hérat, en outre, il ne serait pas impossible de conduire quelque jour un embranchement ferré jusqu'à la mer d'Oman, nom que prend le golfe Persique en débouchant dans l'Océan Indien; et c'est encore là un projet ou un rêve que bien sûr l'on caresse à Saint Pétersbourg. Bref, il se fit quelques reconnaissances, quelques incursions de soldats russes en terre afghane; d'autant plus qu'une frontière mal déterminée expliquait toute seule, et dès lors justifiait, dans une bonne mesure, ces pointes chez le voisin.

On se rappelle quel émoi ce fut, à Londres, à ce sujet, et quel remue-ménage dans toute la vice-royauté des Indes; remue-ménage aussi grand et plus long que celui qu'avait provoqué précédemment la marche des Russes sur Merw; on se rappelle ce déploiement de forces anglo-indiennes à la *frontière scientifique;* et cette nouvelle intervention effective de l'Angleterre en Afghanistan, par l'envoi d'officiers à Hérat; et cette vigoureuse action diplomatique exercée à Kaboul pour s'assurer éventuellement le concours effectif de l'Émir contre la Russie; et le voyage à Djellalabad, en grand apparat, d'Abdurrhaman plié au rôle de vassal docile: on se rappelle ce beau tapage, qui dura toute une année, entretenu par les conflits armés de Penjdeh, par les disputes relatives à Méruchack et à Zulfikar.

Comprenant qu'il aurait à vaincre de ce côté, jusqu'à nouvel ordre, des difficultés fort grandes, auxquelles il ne se sentait pas suffisamment préparé, sans rien abandonner d'ailleurs, c'est probable, de ses visées sur Hérat et sur l'Afghanistan, parce que, s'il sait remettre à plus tard un projet, il ne l'abandonne en réalité jamais, le gouvernement russe ajourna ici, effectivement, la poursuite de ses desseins, et consentit à s'occuper, avec la vice-royauté des Indes, d'une délimitation des frontières afghanes du Nord. Et quand, en 1886, le Transcaspien eut définitivement été amené à Merw, au lieu de chercher à le prolonger vers le Sud, il le tourna sans perdre une minute vers l'Est, du côté de Samarkande, où il devait le faire aboutir en 1888.

Ceci rentrait dans ses projets, en somme, car la Russie ne pouvait pas ne point vouloir relier par une large voie ferrée, à la Caspienne d'abord et, par la Caspienne, au territoire européen de l'empire, les capitales des trois Etats qu'elle avait assez nouvelle-

ment conquis dans le centre asiatique. Après la grande et riche cité de Tamerlan, qui porte encore tant de marques de la splendeur qu'elle dut moins aux conquêtes qu'aux déprédations ou razzias formidables accomplies par les gigantesques hordes du successeur de Gengis-Khan et de l'émule d'Attila, après Samarkande, le Transcaspien dut évidemment, toujours dans la pensée du Tzar et de ses conseillers, atteindre Tachkend et Khokand. A n'en pas douter, le programme que la Russie s'est tracé, au sujet de cette portion de l'Asie, comporta, dès le début, la bifurcation du Transcaspien, à Merw, sur les riches provinces de l'Est, aussi bien que son prolongement, par Hérat, sur l'Inde et sur le Golfe Persique. La seconde partie de ce programme est en pleine exécution, si l'exécution de la première est ajournée; le Transcaspien se continue de Samarkande vers les deux autres villes, et sous peu d'années, certainement, il arrivera jusqu'au pied du Pamir.

Cette perspective produit en Angleterre une inquiétude bien autre que celle qui fit conclure l'arrangement de 1872 ; elle y produit un émoi moins fébrile et moins bruyant, mais aussi réel, peut-être, que celui qu'on y éprouva en 1884 et 1885, lorsqu'on put croire que l'Afghanistan allait être envahi. On ne saurait douter, en effet, que la Russie ne vise à prendre possession de ce haut pays, à s'y établir militairement, et que des reconnaissances comme celle de l'année dernière, de petites expéditions comme celle qui vient d'avoir lieu, ne soient la préparation de quelque action décisive plus ou moins prochaine.

A ces incursions préparatoires, l'Angleterre répond comme elle peut. L'année dernière elle y répondait par la contre-expédition du capitaine Yunghusband ; il ne s'est point montré, il n'apparaît point encore, cette fois, de contre-expédition anglaise ; mais ne pourrait-on pas en voir une déguisée sous la forme de cette troupe afghane qui s'est mesurée à deux ou trois reprises avec les soldats du colonel Yanow?

Dans cette querelle, comme dans beaucoup d'autres, l'Angleterre cherche à agir par des alliés et des auxiliaires, autant ou plus que par elle-même : il n'est pas douteux qu'elle pousse à la fois l'Afghanistan et la Chine à se mettre avec elle, sur ce point, en travers des desseins de la Russie. Elle ne parviendra probablement pas à engager l'Émir de Kaboul dans une véritable intervention au sujet de ce Pamir, dont il n'a certainement pas cure, ayant d'ailleurs besoin de ne mécontenter ni St-Pétersbourg, ni Londres ; mais avec

ou sans sa permission, peut-être a-t-elle réussi à embaucher quelques-uns de ses cavaliers ; sans compter que, parmi ces tribus batailleuses et indisciplinées, on pourrait bien lui avoir rendu gratuitement le service de se formaliser de la venue de forces russes dans le voisinage des hautes vallées afghanes. Quant à la Chine, elle semble avoir, dès l'année dernière, promis à l'Angleterre ses bons offices dans la question du Pamir, à charge de quelque retour, sans doute ; et elle tient parole en envoyant quelque colonne volante se promener de temps à autre sur le plateau, si bien que le télégramme de St-Pétersbourg, mentionné ci-dessus, a pu dire vrai ; il est permis de croire, toutefois, qu'elle se bornera à ces démonstrations militaires platoniques, accompagnées au besoin d'une action diplomatique aussi stérile, et qu'elle n'entreprendra point, les cas échéant, dût-elle même sentir à ses côtés l'Angleterre, de soutenir par les armes ses prétentions sur un coin de l'Asie dont la possession ne peut lui être d'aucune utilité. Car vis-à-vis de la Russie, comme vis-à-vis de l'Angleterre, par beaucoup d'autres points de ses immenses frontières, sans compter la mer, elle est bien plus vulnérable que par son Turkestan ou par son Thibet. Mais, alors même que la Chine devrait aller, dans sa résistance personnelle, jusqu'à une guerre, je ne crois pas que la Russie s'en inquiète beaucoup, le jour où elle se verra tout à fait en mesure d'exécuter ses projets sur le territoire disputé.

Ce moment viendra dès que le Transcaspien aura atteint Khokand. La Russie, en effet, pourra alors amener là, en quelques jours, une puissante armée : et, même opérant de concert, l'Angleterre et la Chine ne me paraissent pas de force à empêcher ensuite cette armée d'escalader le plateau et d'en prendre possession définitive. On verra donc avant longtemps, cela ne saurait plus faire doute, le pays de Pierre le Grand ajouter cette conquête à tant d'autres, et s'installer militairement sur le Pamir, en dépit des efforts de l'Angleterre.

C'est par là, on le sait, qu'une fraction notable des conquérants Mongols pénétra dans l'Hindoustan au XVIe siècle. Une fois maîtresse de ce chemin, qui lui sera praticable comme il le fut à d'autres, et qu'elle saura, au besoin, rendre relativement facile, ayant de la sorte tourné et annihilé le fameux camp retranché de Peshawer, la Russie pourra, quand elle le voudra, jeter sur l'Inde cent mille ou deux cent mille hommes.

III

Si la Russie se décidait jamais à opérer cette invasion, c'en serait fait évidemment, sauf peut-être pour quelques points des côtes, de la domination anglaise dans la vaste presqu'île. Deux cent mille Russes balayeraient sans se gêner toutes les armées indo-britanniques, lors même qu'il ne s'y produirait aucune défection ; mais cent mille, ou moins encore, suffiraient certainement à la besogne, parce que l'apparition d'une pareille force étrangère ne manquerait pas de provoquer un soulèvement général des indigènes, lequel, ainsi soutenu, deviendrait irrésistible.

On voit si nos voisins d'Outre-Manche ont lieu d'être perplexes au sujet du Pamir, non seulement depuis que la Russie est à Khokand, mais encore, et surtout, à mesure que s'approche ce Transcaspien, qui mettra le gouvernement de Saint-Pétersbourg à même de réaliser de ce côté tout ce qu'il lui prendra fantaisie d'entreprendre.

Il est, d'autre part, facile d'imaginer combien de choses seraient changées dans le monde, et en Asie moins encore qu'en Europe, si l'Angleterre venait à perdre les Indes.

L'événement aurait d'abord de grosses conséquences politiques. C'est à la possession, à l'âpre exploitation des Indes, que l'Angleterre doit une bonne partie de son extraordinaire richesse, fondement elle-même de sa grande puissance ; si la source de richesse lui échappait un jour, sa puissance s'en trouverait certainement amoindrie, peut-être assez vite, et sans doute dans une mesure considérable. Quel pays européen recueillerait cet héritage ? On ne saurait le dire. Il y a dans cette décadence possible, où d'autres États pourraient trouver l'occasion et le moyen de grandir, il y a là une double inconnue faite pour troubler quelque peu. L'événement aurait aussi des suites importantes au point de vue commercial et industriel ; car l'Angleterre perdant, avec la part prépondérante qu'elle avait prise dans le commerce de sa riche colonie, l'un des éléments notables de son industrie sans rivale, d'autres pays bénéficieraient de sa double perte. Quels pays ? voilà la question. Ce qu'il y a de certain, c'est que les courants commerciaux qui existent aujourd'hui pourraient s'en trouver modifiés très sensiblement.

Mais la Russie a-t-elle vraiment et formellement l'arrière inten-

tion, une fois installée au Pamir, d'en faire descendre une armée sur les Indes ? Je ne crois pas au moins qu'elle en vienne là tout de suite. Elle ne vise point, on peut le croire, à s'emparer de la vaste presqu'île, à la placer et à la garder sous sa domination directe ; accroître, d'un bloc, ses domaines déjà immenses de ce morceau énorme, que tant de hautes terres tiendraient séparé du reste, ce serait pour elle s'affaiblir considérablement, et dès lors, ce serait folie. Peut-être même ne vise-t-elle pas, *a priori* et de façon formelle, à arracher ce fertile territoire à sa rivale, fût-ce seulement pour le rendre à ses maîtres primitifs, aux Indiens. Son but principal, maintenant que la voilà maîtresse de tout le pays entre la Caspienne et la mer d'Aral d'un côté, et les grandes chaînes centrales de l'autre, son but principal doit être de s'ouvrir une grande route pour écouler ses produits vers l'Inde et vers le Pacifique, et aussi pour amener chez elle, en transit au moins, les riches produits de l'Inde et de l'Asie orientale. Créer à son profit un important courant commercial, c'est sans doute, jusqu'à nouvel ordre et avant tout, ce à quoi elle vise, en visant à posséder le Pamir, comme elle y vise aussi en cherchant à pousser le Transcaspien vers Hérat. Avec son altitude, le Pamir peut à la rigueur être un chemin d'invasion, il ne saurait devenir par lui-même la route commerciale que veut évidemment, coûte que coûte, se procurer la Russie ; mais il peut aider grandement cette puissance à conquérir la route en question, en lui donnant le moyen d'obtenir de l'Angleterre à peu près tout ce qu'elle voudra, peut-être sans tirer un coup de canon et sans mettre en mouvement aucune armée.

Tenant le Pamir, en effet, la Russie tiendra comme à sa merci la dominatrice des Indes. Alors, évidemment, elle pourra reprendre, sans plus trouver aucune résistance chez l'Emir de Kaboul ni chez ses patrons intéressés d'aujourd'hui, ce prolongement du Transcaspien vers Hérat, vers l'Inde et vers le golfe Persique, cette double voie commerciale qu'elle a grand intérêt à établir, en la gardant comme dans sa main, quoique située en territoire étranger. Il faudra certainement, en second lieu, que l'Angleterre fasse au commerce russe, dans l'Inde même, des avantages exceptionnels, équivalant à une participation de la Russie aux bénéfices que procure, sous ce rapport, la domination directe du pays. Troisièmement, enfin, Albion devra renoncer à contrecarrer toujours, comme elle l'a fait jusqu'ici, la politique russe en Asie, en Europe, ailleurs encore.

Oui, voilà bien tout ce que la Russie doit poursuivre, en marchant comme elle le fait à la conquête du Pamir. Lorsqu'elle y sera établie, si on lui accorde tout ce que je viens d'indiquer, elle ne sortira point, sans doute, de son poste avancé. Mais si l'on se montrait récalcitrant, à Londres, si l'on se refusait par hasard, dès le début, ou si l'on cessait à un moment quelconque de s'y soumettre aux volontés de Saint-Pétersbourg, alors seulement, mais alors à coup sûr, la Russie se résoudrait à cette invasion, susceptible d'avoir, rien qu'en restituant l'Inde aux Indiens, des effets si considérables.

Avant longtemps, j'en suis convaincu, avant dix ans, peut-être, le monde verra l'Angleterre pliée aux vouloirs et tenue, en quelque sorte, sous le genou de la Russie.

ATTALE DU COURNAU.

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

EN FRANCE

AU POINT DE VUE FINANCIER (1)

DEUXIÈME ARTICLE

I

Relativement aux droits de l'Église de France et aux obligations de l'État, le seul point de vue où la stricte justice permette de se placer, nous dirons avec M. Émile Ollivier :

« Le budget des cultes ne pourrait être supprimé que du consen-
« tement du clergé, moyennant des compensations à débattre libre-
« ment avec lui (2) ; »

Et avec les auteurs d'un livre, plein de doctrines et de faits, qui vient de paraître (3) — c'est sa conclusion finale :

« Puisqu'on veut la séparation de l'Église et de l'État, qu'on
« laisse aux évêques la jouissance perpétuelle, si on ne veut pas
« accorder la propriété de leurs palais, de leurs cathédrales, de
« leurs séminaires ; car, en ce qui regarde les séminaires, il y a là
« aussi une restitution... ;

« Puisqu'on veut la séparation de l'Église et de l'État, qu'on
« laisse aux fabriques la jouissance perpétuelle, si on ne veut pas
« accorder la propriété, des presbytères, des biens, des cures, des
« églises paroissiales ;

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1892.

(2) *L'Église et l'État au concile du Vatican*, Paris, 1879, t. I, p. 160.

(3) *Le clergé français dans le passé et dans le présent*, chez Dentu Paris, 1892, p. 290-292.

« Puisqu'on veut la séparation de l'Église et de l'État, qu'on « constitue en rentes inaliénables les traitements actuels des arche- « vêques, évêques, vicaires-généraux, chanoines, curés, et, au sens « civil, desservants, sans oublier les vicaires, à qui nos maîtres « ont daigné conserver une minime subvention (1) ;

« Puisqu'on veut la séparation de l'Église et de l'État, qu'on « reconnaisse aux évêchés, aux fabriques, aux chapitres, le droit « d'acquérir. »

Pour opérer cette œuvre de justice, il suffirait d'une loi qui, consacrant l'existence des diocèses, des paroisses, des chapitres, leur reconnût la personnalité civile et fit subir la conversion indiquée aux traitements des archevêques, évêques, curés ou desservants, chanoines, vicaires-généraux et simples vicaires.

Nous nous plaçons sur le terrain catholique. C'est, du reste, la séparation de l'État et de l'Église à laquelle appartient l'immense majorité des Français, qui est visée par les hommes hostiles au christianisme. Mais logiquement, cette séparation entraînerait celle de l'État et des autres Églises. Nous n'hésitons pas, alors, à faire, avec les auteurs du *Clergé français dans le passé et dans le présent*, cette franche déclaration : « Nous demandons pour les autres « Églises les mêmes conditions que pour l'Église catholique ; à ces « Églises, par conséquent, encore qu'on ne puisse alléguer en leur « faveur les mêmes principes de justice (2), la conservation et des « immeubles dont elles sont en possession, et des traitements, con- « vertis en rentes, qui sont alloués à leurs ministres (3). » La même loi pourrait statuer sur cet ordre de choses.

Propriétaires, les établissements ou les associations que nous venons de désigner, seraient tenus à l'entretien et aux réparations des immeubles et aussi de leurs reconstructions.

(1) Sous la Restauration, on eut un instant la pensée d'opérer cette conversion. Il est regrettable que cela n'ait pas été fait. C'eût été, d'ailleurs, entrer dans l'esprit de la *Constitution de 1791* qui déclare les traitements ecclésiastiques *dette nationale*, car elle porte, au tit. V, art. II : « Le « traitement des ministres du culte catholique pensionnés, conservés, « élus ou nommés en vertu des décrets de l'Assemblée nationale consti- « tuante, fait partie de la dette nationale. »

(2) L'on sait que ces Églises, avant la première révolution, n'étaient pas propriétaires comme l'Église catholique.

(3) Le mot : *salarié*, appliqué aux ministres des cultes dissidents, mot qui plait tant dans les régions gouvernementales, a là seulement son explication ; la raison en est dans ce que nous venons de dire.

Usufruitiers, ils supporteraient les mêmes charges. Ce seraient donc des usufruitiers d'un nouveau genre, c'est-à-dire avec des obligations spéciales. L'État et les communes ne seraient pas obligés de venir au secours, mais ils conserveraient la liberté de le faire ; et ils le feraient assurément dans bien des circonstances, lorsqu'ils auraient le courage de constater avec bonne foi les avantages résultant du catholicisme pour la société civile.

Cette justice que nous invoquons, en général, le conseil d'Etat vient d'en imposer le respect dans un cas particulier.

On sait que la Savoie fut réunie à la France en 1860. Les ecclésiastiques du pays annexé possédaient des titres de rentes, appelés *Cartelles* et délivrés par les États-Sardes : c'était en échange de leurs biens sécularisés. D'un commun accord, ces titres de rentes furent donnés au gouvernement français, qui s'engagea, de son côté, à servir aux ecclésiastiques un traitement semblable aux ecclésiastiques de la France.

L'on sait aussi que, en 1885, une simple loi de finance, en maintenant les traitements des chanoines titulaires en exercice, supprima ceux des chanoines qui seraient postérieurement nommés.

Or, M. l'abbé Truchet, nommé deux ans plus tard chanoine de Saint-Jean de Maurienne, se vit privé, par le ministre, d'un traitement sur lequel il se croyait en droit de compter. L'évêque soutint le chanoine dans ses réclamations ; et l'un et l'autre portèrent l'affaire devant le conseil d'Etat, lequel, dans sa séance du 5 août, vient de réduire à néant la décision ministérielle. L'on voit qu'il y a encore des juges... à Paris (1).

(1) Voici l'arrêt du conseil d'Etat :

« Article premier. — L'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne et l'abbé « Truchet sont renvoyés devant le ministre des cultes pour 1° justifier que « la «cartelle» de 9,200 francs, remise par l'évêque au gouvernement « français au nom du chapitre de sa cathédrale, constituait pour le cha- « pitre une propriété ; 2° et, dans le cas où cette justification serait faite, « obtenir liquidation des droits afférents au canonicat dont l'abbé Truchet « est titulaire dans les arrérages de la « cartelle » dont s'agit, avec « intérêt à partir du 7 avril 1887 pour les termes alors échus.

« Art. 2. — La décision ci-dessus visée du ministre des cultes, en date « du 15 janvier 1887, est réformée en ce qu'elle a de contraire à la dis- « position qui précède.

« Art. 3. — Les dépens exposés par les requérants seront supportés par « l'Etat. »

II

De nouveaux évêchés et de nouvelles paroisses peuvent devenir nécessaires. En vertu de quoi pourront-ils se constituer ? En vertu du droit d'association.

Le clergé séculier trouve, pour sa salutaire mission, de précieux auxiliaires dans le clergé régulier. D'autres ordres religieux se proposent d'autres buts : l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, le soin des malades, la culture des terres, le ministère sublime de la prière et de la vie contemplative. Ces ordres religieux sont formés tantôt d'hommes, tantôt de femmes. Un régime libéral respectera assurément la liberté des vocations. D'autre part, l'évidence jaillit des buts indiqués, la société civile n'est pas sans trouver grand profit dans les ordres religieux. Parmi ces ordres religieux, il y en a qui ont déjà une existence légale. Il suffira de la consacrer. D'autres ne jouissent pas de cette existence. Comment pourront-ils l'acquérir ! Par le droit d'association. De nouveaux ordres, un jour ou l'autre, seront peut-être jugés utiles. Comment pourront-ils naître ? Par le droit d'association.

Il faut bien distinguer entre les associations formées en vue de bénéfices à recueillir, et les associations qui se proposent simplement un but littéraire, scientifique, charitable, religieux.

Les premières associations ne nous regardent pas. Elles sont régies par les articles 1832 et suivants du code civil et la loi du 24 juillet 1867. Nous n'avons à parler des secondes qu'autant qu'elles poursuivent un but religieux.

L'on a pu dire autrefois, avec plus ou moins d'ironie, que la lumière nous venait du Nord. Aujourd'hui, nous dirons avec vérité que, touchant les associations religieuses, la lumière nous viendra d'Amérique, c'est-à-dire des États-Unis (1).

(1) Le droit d'association est absolu aux États-Unis, qu'il s'agisse de religion, de charité, de lettres, de sciences ou bien d'entreprise industrielle et commerciale. Les conditions d'existence et de fonctionnement sont à peu près les mêmes pour les diverses associations.

Nous souscrivons volontiers à ces paroles de Mgr l'archevêque de Tours : « Ce que je désirerais en France, ce serait une liberté de l'Eglise comme « aux Etats-Unis. Ce serait l'affranchissement d'une sorte de tutelle du « gouvernement. » Il est vrai qu'il ajoute : « Mais je reconnais qu'un « pareil état de chose est impossible en France ; il a fallu beaucoup de

Les États-Unis d'Amérique sont un pays de liberté. « En vertu « du principe dominant de la liberté religieuse, dit M. Carlier, les « pouvoirs civils n'ont en rien à intervenir dans les constitutions « d'une secte, d'une congrégation, d'un ordre religieux quelcon- « que (1). » Il n'est donc pas besoin d'autorisation pour se constituer. Il n'en est pas besoin, non plus, pour être habile à recevoir. « Des dons, des donations, des transferts de propriété, ajoute le « même auteur en citant les paroles de Tyler, peuvent également « être faits à des *trustees* pour l'usage et le profit d'une Église et « d'une société chrétienne, ou pour l'entretien du ministère ecclé- « siastique au profit d'une Église particulière quelconque. » Il y « a plus. Toute personne capable de disposer de sa propriété peut « créer un *trust* pour ce but et, si ce *trust* est établi dans les formes « légales, il ne risque pas de tomber en déchéance, faute d'un « *trustee*. »

La raison en est bien simple : « Les institutions religieuses étant « regardées comme grandement essentielles au bien de l'État, ces « *trusts* faits pour des buts religieux et pieux, sont traités avec une « grande faveur par les cours de justice (2). »

Le mot *trust* se comprend : ce sont, dans l'espèce, des donations, des legs, à destination religieuse. Les *trustees* sont les gardiens de ces donations et legs ; ils en sont les administrateurs pour la fin indiquée.

« temps et des circonstances particulières, pour l'établir en Amérique ; il « faudra plus de temps encore dans notre pays, pour qu'il se réalise. » Sur ce second point, nous nous permettons d'être d'un avis contraire et les raisons à l'appui de cet avis contraire se tireront de ce que nous allons dire. (*Lettre* de l'archevêque de Tours à un ami, du 13 janvier 1892, publiée par divers journaux.) Nous n'avons pas à apprécier l'ensemble de la *Lettre* : aux yeux d'un grand nombre, elle laisse beaucoup à désirer.

(1) *La République américaine, États-Unis*, t. III, Paris, 1890, p. 499. L'auteur avait écrit précédemment : « Ni l'union fédérale ni les quarante- « deux Etats n'interviennent dans les affaires religieuses... La liberté reli- « gieuse règne de la manière la plus absolue. C'est là actuellement un des « traits fondamentaux de la constitution sociale des Etats-Unis et qui la « différencie le plus de celle des nations européennes... Les Américains « sont très fiers de la manière dont ils ont réglé la situation de la religion, « alors que c'est encore un objet de tant de conflits dans la plupart des « pays d'Europe. » (*Ibid.*, p. 442-444.)

Nous faisons ici un exposé général, sans nous arrêter à des différences secondaires entre les divers Etats. Nous ajoutons que nous puisons tout particulièrement, avec M. Carlier, dans la législation modèle de l'Etat de New-York.

(2) M. Carlier, *Op. et vol. cit.*, p. 500.

Les *trustees* peuvent demander l'incorporation qui est une sorte de reconnaissance légale. La marche à suivre pour arriver à l'incorporation est réglée par la loi, qui, d'ailleurs, varie suivant les États de l'union. Les détails sur ce point n'entrent pas dans notre plan.

En vertu de cette incorporation, « les *trustees*, à la condition « qu'ils agissent, non pas isolément, mais en corps, comme *board*, « peuvent administrer, comme ils l'entendent, les biens de la « société et acquérir pour elle, par tous les modes de droit civil, « des meubles ou des immeubles, pourvu que les actes qu'ils « passent expriment le but pour lequel ces transactions sont faites « et que ce but soit un de ceux pour lesquels l'incorporation est « accordée (1). » Mais ils n'ont pas le droit d'aliéner les immeubles sans une autorisation de la cour suprême, bien qu'ils jouissent de celui de les grever d'hypothèques en garantie des créances.

En échange de ces droits, une obligation est imposée au *board of trustees* et une limite posée aux biens de l'association. L'obligation consiste en ce que le trésorier remet, tous les trois ans, à la cour suprême l'inventaire des biens et revenus. Quant à la limite, large déjà, elle vient de s'élargir encore. « En 1875, continue l'é- « crivain qui nous sert de guide, cette limite était de 12,000 dol- « lars pour le revenu annuel effectif des biens meubles et immeu- « bles ; le revenu provenant de la location des bancs (*pews*) n'est « pas compris dans ce chiffre ; elle a été portée à 2 millions de « dollars en valeurs et à 100,000 dollars de revenu par un acte « du 25 avril 1889. »

Cette limite même peut facilement cesser d'être extrême, et cela de deux manières : ou bien on obtient une « charte spéciale », ou bien la société religieuse se dédouble : la « charte spéciale » s'accorde et le dédoublement a les faveurs de la loi (2).

Par l'incorporation, les *trustees* deviennent les maîtres non seulement des finances, mais presque aussi de la situation, c'est-à-dire de l'association chrétienne ou de la paroisse, car ils prétendent qu'il faut leur agrément pour la nomination du pasteur et qu'ils ont le droit de le renvoyer.

(1) M. Carlier, *Ibid.* A New-York, « le *Board of trustees*, qui doit être « de trois membres au moins et de neuf au plus, est chargé de l'adminis- « tration de toutes les *temporalities*... »

(2) *Ibid.*, pp. 503-504.

Cette puissance des *trustees* peut se concilier avec les principes du protestantisme, et surtout ceux de l'Église presbytérienne. Mais elle est contraire aux principes de l'Église catholique. Aussi les évêques ont-ils lutté contre elle. Le succès remporté par eux est grand aujourd'hui, et la victoire ne tardera pas à être complète : les fabriques ou conseils d'administrateurs canoniques du temporel des paroisses remplacent déjà ou remplaceront les *trustees*.

Sous le rapport de l'incorporation, les ordres religieux ne sont pas autant favorisés que les paroisses et les diocèses. Toutefois, « ils ne sont nullement gênés pour gérer, conformément à leurs « vœux de pauvreté individuelle, les biens collectifs qu'ils pos- « sèdent. Ils font incorporer les différents établissements d'instruc- « tion ou d'éducation et les séminaires entre lesquels leurs mem- « bres se répartissent. Ils peuvent, en outre, constituer, parmi leurs « membres, des *trusts* pour des objets spéciaux (1). »

Nous n'avons rien à dire des diocèses : ils se constituent sous la suprême autorité de Rome et ne peuvent se constituer autrement.

III

Nous savons que, au point de vue canonique, les administrateurs du temporel des paroisses sont désignés sous le nom de fabriques. La composition des fabriques, n'ayant point été déterminée par une loi générale, n'a pas toujours et partout été la même : les diocèses ou, du moins, les provinces les constituaient d'après des lois particulières ou des règlements locaux (2). Le concile de Trente, session XXII, *De reformatione*, chapitre IX, s'est borné à décréter comme il suit : « Les administrateurs tant ecclésiastiques que « laïques des fabriques des églises, même cathédrales, des hospi- « ces, confréries, monts-de-piété et de tous autres établissements « pieux, sont tenus chaque année de soumettre les comptes de leur

(1) M. Carlier, *Ibid.*, p. 510.

Outre cette source générale, voir aussi *Les finances de l'Eglise catholique aux États-Unis*, par M. le vicomte de Meaux, art. du *Correspondant*, 10 décembre 1891.

(2) Voir sur ces divers points : Thomassin, *Vetus et nova Ecclesiæ disciplina*, pars III, lib. II, cap. XXXVI ; Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique*, art. *Fabrique*, règlement pour la paroisse de Saint-Jean-en-Grève ; M. Icard, *Prælectionis juris canonici*, Paris, 1886, t. II, pp. 572 et suiv.

« gestion à l'ordinaire, nonobstant toutes coutumes et tous privi-
« lèges contraires. »

En cet état, nous ne verrions pas d'inconvénient à conserver la composition actuelle des fabriques en France relativement au nombre des membres, au renouvellement du conseil par l'élection, au maintien du bureau, vraie commission pour l'étude préalable des questions, aux dignitaires du conseil et du bureau et à leur nomination, au nombre et à l'époque des séances de tous deux, aux fonctions de chacun et à la durée de ces fonctions : la législation introduite sur ces différents chefs par le décret-loi du 30 décembre 1809 nous paraît d'une grande sagesse pratique.

Nous rappelons pour mémoire, au sujet du nombre des membres appelés à constituer les conseils, que dans les paroisses de 5,000 âmes et au-dessus la fabrique comprend onze membres, tandis qu'elle n'en comprend que sept, quand la population est inférieure à 5,000. Mais il devrait y avoir des modifications sur les points suivants, selon qu'il s'agirait des fabriques existantes ou des fabriques à former.

Pour les premières, le curé continuerait à être membre de droit, et les autres à être élus par le conseil lui-même. Le maire, cessant d'être membre de droit, pourrait, néanmoins, entrer au conseil par l'élection.

Pour les secondes, le chef du diocèse nommerait tous les membres, à l'exception du curé, également membre de droit. Le gouvernement n'aurait donc plus à intervenir. Le renouvellement se ferait ensuite comme dans le premier cas.

Nous transcrivons, pour y adhérer, l'article CV du décret du 30 décembre 1809 : « Toutes les dispositions concernant les fabri-
« ques paroissiales sont applicables, en tant qu'elles concernent
« leur administration intérieure, aux fabriques des cathédrales. »

Conformément aux prescriptions du concile de Trente, toutes les fabriques seraient tenues de soumettre annuellement à l'ordinaire leurs budgets et leurs comptes.

Considérées toujours comme établissements mineurs, elles auraient besoin, pour certains actes importants, de l'approbation de l'autorité supérieure ; cette autorité supérieure ne serait plus l'autorité préfectorale ou ministérielle, mais l'autorité épiscopale.

La bonne gestion des finances paroissiales serait ainsi assurée. Mais comment assurer la bonne gestion des finances épiscopales ? Ceci n'est pas moins nécessaire que cela : « Deux archevêques de

« la Nouvelle-Orléans sont restés écrasés sous le poids des dettes « contractées à travers les désastres et les ruines de la guerre « civile ; un archevêque de Cincinnati s'est associé à une banque « tenue par son frère et a fait faillite avec lui. »

M. le vicomte de Meaux qui rapporte ces faits dans le *Correspondant* du 10 décembre dernier, exprime le désir que les conciles américains prennent les mesures nécessaires pour garantir cette bonne administration financière (1). Cette réflexion est très juste. Mais les conciles américains n'ont pas à chercher bien loin : il suffit d'ouvrir le droit canonique aux chapitres concernant le sujet et d'en faire une consciencieuse application. Nous en dirons autant pour la France.

Que règle donc le droit canonique ?

De par les canons, les chanoines de l'église cathédrale sont « les « conseillers nés des évêques, en sorte qu'il n'est pas permis à un « évêque d'entreprendre et de décider quelque chose de grave, « *aliquod gravis momenti*, sans consulter son chapitre. » Ainsi s'exprime Benoit XIV dans son livre *Du synode diocésain* (2). Or, parmi les choses graves, il faut certainement compter le temporel des évêchés ou des diocèses.

Il y a plus. L'évêque, suivant un canoniste — et sa thèse, à nos yeux, est inattaquable — doit suivre l'avis de son chapitre. Voici les propres paroles du canoniste, Leurénius : « Le consentement du « chapitre est nécessaire à l'évêque, en sorte qu'il ne suffit pas au « second de prendre l'avis du premier dans les choses où quelque « notable engagement s'impose à l'église; par exemple, celui résul- « tant d'un dépôt, d'un cautionnement, d'un prêt, d'une dona- « tion ; et aussi dans toutes les affaires dans lesquelles un notable « préjudice peut être causé à l'église et aux successeurs (3). »

La garantie pour la bonne gestion des finances épiscopales se trouve donc dans les chapitres cathédraux.

Besoin n'est pas d'ajouter qu'il y a toujours le suprême contrôle du saint-siège, et qu'il faut parfois sa suprême autorisation, par exemple, s'il s'agit de l'aliénation d'un bien considérable.

Mais les biens de mainmorte, dira-t-on, ne vont-ils pas s'ac-

(1) *Correspondant...*, p. 835 : *Les finances de l'Eglise catholique aux Etats-Unis.*

(2) Lib. XIII, cap. I, § 5.

(3) Paroles citées dans le *Clergé français dans le passé et dans le présent*, Paris, 1892, p. 108.

croître dans des proportions considérables, ruineuses pour l'agriculture comme pour l'État ? Ces mots : *biens de mainmorte*, sont, à la vérité, un épouvantail pour beaucoup. Mais y a-t-il réellement lieu de s'effrayer ? Les biens de mainmorte sont-ils réellement ruineux pour l'agriculture et pour l'État ? Nous nous bornerons, en présence de ces questions, à renvoyer à l'appréciation d'un écrivain compétent, M. le vicomte d'Avenel, appréciation publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*, le 15 mai 1890, appréciation d'après laquelle ni l'agriculture, ni l'État n'éprouvent de dommage ; car l'auteur établit, d'un côté, que « ce qui est nuisible à l'agricul- « ture, ce n'est pas la propriété collective, c'est la jouissance banale « du sol par un grand nombre d'individus ; » et, de l'autre, que l'État est indemnisé, puisqu'il frappe les biens de mainmorte « d'un « impôt supplémentaire, équivalent aux taxes de mutations dont « il est frustré (1) ».

Mais enfin, si l'on a tant de crainte, qu'on renferme les biens de mainmorte dans des limites larges, comme aux États-Unis, et nous croyons que personne n'aura la pensée de se plaindre.

En conséquence, les associations religieuses, comme cela se pratique encore dans ces États d'au delà de l'océan, ne feraient pas la moindre difficulté de remettre, à chaque période triennale, l'inventaire de leurs biens et revenus entre les mains de la cour suprême, qui pourrait être respectivement une de nos cours d'appel.

Le pouvoir civil pourrait même conserver une vraie tutelle sur les immeubles, en ce sens que, toujours à l'imitation des États-Unis, il faudrait, pour les aliéner, l'autorisation de la même cour souveraine.

Ce que nous avons dit plus haut, nous le répétons ici. Nos demandes pour l'Église catholique s'étendent aux autres Églises. Conséquemment, que la loi concède aux dissidents, comme aux orthodoxes, le droit d'association, et cela dans l'intérêt religieux et à des conditions semblables ou analogues.

Par là, la France se maintiendra à la hauteur de son passé, ne sacrifiant rien, ni de son antique loyauté, ni de ses magnanimes sentiments, ni de son honneur presque sans tache.

Mais est-ce bien ce que se proposait le gouvernement ? Hélas !

(1) Paroles citées dans le *Clergé français dans le passé et dans le présent*, Paris, 1892, p. 292-293

IV

Au mois de décembre 1891, quand, au sénat, on discutait *l'interpellation de M. Dide sur les rapports de l'Église*, M. Goblet a placé dans son discours les paroles suivantes : « Je ne demande « pas, entendez-le bien, qu'on arrive d'un seul coup au dernier « terme de l'évolution moderne ; je ne suis pas un intransigeant, je « suis pour le possible ; mais ce qui me paraît parfaitement possi- « ble, c'est de faire aujourd'hui un pas de plus, un pas décisif, et, « après les progrès déjà réalisés dans la voie de l'émancipation « de l'État, d'accomplir ce progrès plus considérable encore, de « préparer la séparation de l'Église et de l'État en apportant au « parlement un projet de loi sur la liberté des associations. »

En conséquence, l'orateur présentait, à la fin de la discussion, l'ordre du jour suivant : « Le Sénat, convaincu que la séparation « de l'État et des Églises, accomplie dans des conditions libérales « et équitables, est la seule solution possible de la question reli- « gieuse et qu'il est nécessaire de la préparer par la liberté des « associations, passe à l'ordre du jour (1). »

Cet ordre du jour ne fut pas adopté, il est vrai, par le sénat. Mais un projet de loi sur les associations a été élaboré sans retard par le gouvernement, et déposé par lui à la chambre des députés. Tout le monde croyait vraiment que c'était la préparation désirée, demandée par M. Goblet. Mais voici qu'à la chambre des députés le gouvernement, par l'organe de M. de Freycinet, déclare, d'un côté, qu'il n'en est rien et, de l'autre, que le projet, s'il était converti en loi, serait appliqué à l'Église, dans l'hypothèse de sa séparation d'avec l'État : « En ce qui concerne la religion et l'Église, « dit-il, ce projet de loi ne les a pas visées spécialement, pour la « raison que l'Église, à l'heure actuelle, n'est pas une de ces asso- « ciations qui peuvent tomber sous le coup du projet de loi qui « vous est présenté, puisqu'elle constitue, sous le régime où nous « sommes, une association intimement liée à l'État. Ce n'est donc « que le jour où la séparation serait prononcée, que ce projet de « loi pourrait lui être appliqué, et en usant de précautions spé- « ciales, qui ne sont peut-être pas suffisamment prévues aujour-

(1) *Journal officiel*, jeudi 10 décembre 1891, pp. 1068, 1079.

« d'hui, précisément parce que, pour nous, la question de la sépa-
« ration de l'Église et de l'État n'est pas encore posée (1). »

Que ce soit à cette heure ou plus tard, directement ou indirectement, toujours est-il que ce projet regardait l'Église. De plus, il était dirigé contre les associations religieuses. L'on est même en droit de dire que les articles regardant les associations en général, articles simplement liberticides (2), n'ont été dressés que pour atteindre et ruiner les associations religieuses. L'on a qualifié, avec raison, la dernière loi militaire de loi contre les séminaristes. L'on aurait été peut-être plus fondé encore à donner au document ministériel, s'il avait eu la conversion désirée, la qualification de loi contre les associations religieuses.

Nous parlons au passé. En effet, à la première bataille parlementaire, engagée sur ce projet, le ministère a été battu et nous voulons croire le projet enterré. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le ministère n'est tombé que sur la question d'urgence. En cet état, qui oserait dire — tant la guerre contre le catholicisme a d'attraits pour un grand nombre de nos législateurs ! — qui oserait assurer qu'il ne sera pas tirer du tombeau (3) ?

Un mot donc de ce projet par rapport au point qui nous occupe.

Est-il une inquisition pareille à celle prescrite par l'article XIII, visant les associations religieuses ? « Tous les établissements, y
« est-il dit, dans lesquels sont réunies des personnes en condition
« de vie collective ou commune, peuvent être visitées par les auto-
« rités administratives ou judiciaires spécialement déléguées. Ces
« autorités déléguées auront qualité, notamment, pour faire toutes
« constatations, provoquer et recevoir toutes déclarations intéres-
« sant la sécurité et la liberté des personnes et le respect des lois. »
Voilà donc la police administrative ou judiciaire non seulement chargée de la discipline dans les communautés d'hommes et de femmes, mais armée d'un pouvoir absolu de perquisition sur les choses et les personnes, mais investie d'un rôle provocateur et destructeur ! N'est-ce pas le régime même réservé aux maisons d'aliénés et de tolérance ?

Et les lois disciplinaires de l'Église, comme on en fait litière !

(1) *Journal officiel*, 19 février 1892, p. 130.

(2) Il suffit de lire le projet pour s'en convaincre.

(3) Déjà, dans la séance de l'union démocratique du sénat, M. Dide « a
« soutenu la nécessité de ne pas abandonner le projet de loi sur les asso-
« ciations, qui est la préface nécessaire à la séparation de l'Église et de
« l'État. » (*Le Soleil*, 26 février 1892.)

car, d'après l'article VI, « tout membre d'une association peut s'en « retirer en tout temps ; toute convention contraire est nulle et de « nul effet ». Nous trouvons la raison de l'article dans l'exposé des motifs, lequel en indique à la fois le sens étendu : « Toute renon- « ciation à l'exercice des facultés naturelles de l'individu est con- « sidérée comme non avenue » ; or « non seulement notre droit « public s'oppose à ce que le droit de se marier, de posséder, « d'exercer une profession puisse être aliéné ; mais toute servi- « tude personnelle est directement contraire aux principes les « plus certains de nos lois. » Qui ne comprendra, au point de vue catholique, l'énormité de pareilles assertions ?

Le moment venu, on se serait inspiré de divers articles du projet pour dresser la loi de la séparation désirée.

L'article XXVIII semble même avoir pour objet l'état de choses actuel, c'est-à-dire les paroisses, voire les diocèses, comme les communautés religieuses existantes ; car il est ainsi formulé : « Les « associations actuellement existantes qui ont été reconnues d'uti- « lité publique, continueront à jouir du bénéfice de la person- « nalité civile, laquelle pourra, toutefois, leur être enlevée confor- « mément à l'article IX », c'est-à-dire « par une loi spéciale », sorte d'épée de Damoclès, suspendue sur leurs têtes ! Mais auraient-elles continué à jouir de ce bénéfice dans les conditions du passé ou bien sous l'empire de l'article X, c'est-à-dire de la clause finale : « dans la mesure que comporte le caractère d'utilité de l'œuvre ? » En cette dernière hypothèse, nous trouvons l'État avec son omnipotence dont il peut si facilement abuser ; car, d'après l'article X, les associations peuvent être autorisées, « par des décrets rendus en conseil « d'Etat, à acquérir, à aliéner ou échanger des immeubles, à « accepter des biens, meubles et immeubles, ou des rentes données « par actes entre vifs ou de dernière volonté ». Les tribunaux, sans doute, seraient juges de la « mesure » ; car l'article XII porte : « La nullité des dispositions ou acquisitions faites en fraude de la « loi peut être invoquée en tout état de cause ; elle sera constatée « par les tribunaux civils, à la diligence, soit de toute personne « intéressée, y compris les donateurs et vendeurs, soit du minis- « tère public ». Il y aurait là, assurément, une source féconde de procès. Mais ce n'est pas le seul malheur. Comme le gouvernement, par le ministère public, pourrait invoquer la nullité, il lui serait toujours bien facile, quand il voudrait, d'alléguer des motifs ou des prétextes en faveur du jugement désiré.

Tel eût été, si nous ne nous trompons, le sort réservé aux paroisses et aux diocèses déjà constitués, ainsi qu'aux communautés religieuses civilement autorisées.

Parlons maintenant de l'avenir.

Quant aux communautés religieuses, non reconnues ou à former, il est plus que douteux qu'on eût voulu leur reconnaître le caractère d'utilité publique et leur conférer la personnalité civile. Elles eussent donc été sous l'empire de deux articles restrictifs et consacrant l'arbitraire, eu égard à l'omnipotence de l'Etat : l'article VII édictant que « les associations ne peuvent posséder que les immeu-« bles strictement nécessaires à l'habitation ou à la réunion de « leurs membres et les fonds et objets mobiliers indispensables « pour l'objet même de l'association » ; l'article VIII les déclarant, « en dehors de ces cas », inhabiles à « acquérir des valeurs mobilières ou des propriétés immobilières » et incapables « pour recevoir des libéralités ».

Il est certain que l'article XV vise tout particulièrement ces communautés religieuses. Or, cet article investit le président de la république, assisté de ses ministres, du pouvoir de briser, par un simple décret, des associations résidant en France, mais agrégées à des sociétés ayant leur siège ou des chefs à l'étranger. En soi, c'est vraiment un pouvoir exorbitant, révolutionnaire, car ce sont les volontés du pouvoir exécutif substituées aux déclarations de la loi et aux décisions des tribunaux. Par rapport à notre sujet, c'est une forfaiture qu'on a voulu préparer ; car, en vertu de cet article, on se serait toujours cru armé du droit de frapper, sous prétexte d'affiliation à des sociétés étrangères ou d'union à un chef étranger : Rome et les congrégations romaines sont assurément l'objectif. C'eut été la mort édictée d'avance.

Il est certain que les communautés religieuses fussent tombées facilement sous le coup du paragraphe de l'article III, paragraphe où l'on indique comme cause de dissolution des statuts renfermant des « clauses contraires aux lois et aux bonnes mœurs ». Que ne pourrait-on faire sortir de ces mots ? Que le lecteur se rappelle ce que, dans les régions gouvernementales, on a su tirer, contre la liberté de la religion, de ces expressions de l'article Ier du concordat de 1801 : « en se conformant aux règlements de police ». Il y aurait donc eu tout à craindre.

Il est certain, enfin, que, comme leurs aînées, les nouvelles communautés auraient été soumises à l'inqualifiable inquisi-

tion de l'article XIII et impitoyablement frappées au nom de l'article VI (1).

Les futures paroisses et les futurs diocèses n'auraient pas, sans doute, été aussi mal traités. Néanmoins, de beaux jours ne leur étaient pas réservés.

Le passé garantissant l'avenir, il eût été difficile de ne pas conférer aux paroisses et aux diocèses comme à leurs établissements nécessaires la personnalité civile. Pourtant, avec un gouvernement sectaire, il fût devenu bien facile de nier les prémisses pour refuser la conclusion, en d'autres termes, de ne pas estimer la paroisse ou le diocèse « d'utilité publique », pour n'avoir pas à lui conférer « le bénéfice de la personnalité civile ». Et, d'ailleurs, après la collation désirée, la situation de ces établissements eût toujours plus ou moins ressemblé à celle du flatteur de Denis-le-Tyran.

Nous voyons apparaître l'article X concernant les acquisitions à titre gratuit et onéreux avec sa fameuse clause : « dans la mesure que comporte le caractère d'utilité de l'œuvre », et l'article XI, mettant le comble à cette étrange législation, par l'interdiction de « disposer par testament en faveur d'une association autrement « qu'à titre particulier ». Sur le premier point, pour nous en tenir là, il nous semble qu'on fût aisément arrivé, sous un prétexte ou sous un autre, à reprendre de la main gauche ce qu'on avait accordé de la main droite.

Nous l'avons dit, dans l'article XV, le saint-siège est visé ; et, dès lors, au moyen de cet article, il n'eût pas été impossible d'atteindre, sinon les paroisses, du moins les diocèses qui relèvent directement du pape.

C'est l'Église catholique et ses ordres religieux que nous avons placés en face du projet de loi. Nous avions raison, car ce sont eux qu'on a surtout en vue. Mais les autres Églises étaient aussi menacées. Ajoutons, pourtant, que d'ordinaire on leur accorde sans répugnance des adoucissements qu'on refuse absolument aux catholiques. En eût-il été de même dans la circonstance ?

(1) L'article VI se complète par ce paragraphe : « Toute personne « faisant partie d'une association dont les membres pratiquent l'existence « collective ou commune, a le droit, en se retirant, d'exiger la restitution « de son apport sans que l'association puisse lui opposer aucune compen- « sation. »

V

Le lecteur nous permettra un mot de plus sur l'étrange projet. Qu'on ne s'illusionne pas ; ce projet, en voulant frapper directement les religieux, n'épargne guère les civils. Pour s'en convaincre, il suffit d'arrêter un instant l'esprit sur la constitution ou organisation des associations en général, leur droit de posséder, les pénalités qu'on leur réserve (1).

— L'article premier semble consacrer le droit d'association, car il n'assigne aucune autorisation préalable. Mais l'article second apporte immédiatement d'étonnantes restrictions. Il ne se borne pas à demander une déclaration, ce qui est assez naturel, mais il exige que dans la déclaration soient inscrits « les noms, âge, pro- « fession, nationalité et domicile des adhérents, avec indication « de ceux qui doivent représenter, gérer ou diriger l'association, « soit en qualité de président, administrateurs, commissaires, « membres du bureau, soit sous une autre dénomination. » Rédiger un pareil article et écrire en tête du projet ou sur le projet : « Il « consacre la liberté d'association en même temps qu'il nous « paraît sauvegarder les doits individuels, » c'est faire preuve d'une aveugle confiance dans la simplicité de nos chambres et du public, car c'est formuler une flagrante contradiction, c'est vouloir positivement de la liberté à rebours.

Et les statuts des associations qui doivent être déposés en triple exemplaire et mentionner « l'organisation, le mode d'action et les « ressources de l'association, en spécifiant la nature et l'importance « de l'apport de chacun des adhérents ». Les administrations françaises passent, et à bon droit, pour être paperassières. Que serait-ce avec ce complément de l'article II ? C'est le côté plaisant. Le côté tracassier n'échappera à personne.

Ce n'est pas tout.

Tout « groupe », toute « section ou succursale » sont soumis aux mêmes formalités que l'association, et les additions aux statuts aux mêmes règles que les statuts. Ainsi décident les articles IV et V.

(1) L'ex-libéral M. Goblet a déposé aussi, à l'assemblée dont il fait partie, le sénat, un projet de loi sur le même objet, lequel n'est guère moins draconien pour les communautés religieuses, ni plus tendre pour les associations civiles. C'est tout ce que nous voulons en dire.

Voilà pour la constitution ou organisation.

— Voici pour les possessions et c'est bien autre chose !

D'après l'article VII, nous le savons, les associations « ne peuvent « posséder que les immeubles strictement nécessaires à l'habita- « tion ou à la réunion de leurs membres et les fonds et objets in- « dispensables pour l'objet même de l'association. » Et qui donc sera juge de ce qui est *indispensable* ou *strictement nécessaire?* L'association, les tribunaux, le gouvernement? Sans aucun doute, dans la pensée des auteurs du projet, c'est le gouvernement. Celui-ci serait-il donc un juge bien compétent ou bien impartial?

Les associations ont-elles la légitime ambition de posséder plus que l'*indispensable*, le *nécessaire?*

Deux conditions s'imposent : les associations doivent être reconnues d'utilité publique et obtenir la personnalité civile. Mais qui les reconnaîtra comme telles ? L'État par son administration. Qui leur accordera la personnalité civile? L'État par une « loi spéciale », ce qui demandera toujours assez de temps, ce qui suscitera toujours bien des difficultés. Mais, en cas d'obtention, serait-on fondé à espérer recueillir de là grand profit ? C'est plus que douteux ; car une clause, que nous avons déjà fait connaître, porte que l'État peut toujours « par une loi spéciale » retirer « le bénéfice de la personnalité civile ».

Ce n'est encore que la moitié des exigences.

Quand les associations auront été déclarées aptes à recevoir par leur caractère d'utilité publique et de personnalité civile, il leur faudra encore, pour acquérir, deux choses dont l'obtention ne sera pas sans peines : des autorisations par « décrets rendus au conseil d'État », nous l'avons déjà écrit, et des constatations que l'acquisition est bien renfermée « dans la mesure que comporte le caractère d'utilité de l'œuvre ». Mais, en ce dernier cas, qui sera juge encore? L'État d'une façon ou d'une autre.

C'est toujours et en tout l'État avec sa redoutable omnipotence.

— Faut-il signaler les peines édictées contre les délinquants? Faut-il parler de ces amendes qui s'élèvent jusqu'à 10,000 francs, de cette prison qui ne s'ouvrira qu'après plusieurs mois, voire deux années ? Tout cela est vraiment exorbitant !

La confiscation abolie en 1814 est rétablie avec son caractère révolutionnaire au dernier chef, absolu, malhonnête ; car le dernier paragraphe de l'article XII est ainsi couché — il s'agit d'acquisitions à titre gratuit ou onéreux — : « Les biens faisant l'objet des

« actes annulés sont placés sous séquestre et la vente en est effec-
« tuée d'office aux enchères publiques, pour le produit en être
« appliqué à des œuvres de bienfaisance, dans les conditions qui
« seront fixées par un règlement d'administration publique. »
O Liberté sainte, que de tyrannies, que d'injustices l'on a décrétées et l'on veut décréter encore en ton nom!

VI

Ne s'est-on pas déjà mis à l'œuvre? En attendant la loi sur les associations qui prépare la spoliation de l'Église, ne procède-t-on pas à la suppression partielle et méthodique du budget des cultes?

Il a quelques années, comme nous l'avons rappelé, l'on a commencé par les chapitres : l'on a bien voulu permettre aux chanoines dont la nomination était antérieure à la loi de finance de 1885, à émarger au budget jusqu'à la fin de leur existence; mais on ne l'a pas permis et on ne le permet pas aux chanoines qui ont été postérieurement promus.

En 1892, le rapporteur du budget des cultes, M. Dupuy-Dutemps, tient ce langage radicalement accentué : « Aux termes du concor-
« dat, l'État doit au culte catholique : dix archevêques à 15,000
« francs, cinquante évêques à 10,000 francs, un curé par canton,
« soit 2,868 pour toute la France, à 1,250 francs en moyenne, et
« c'est tout. On arrive ainsi à 4,235,000 francs pour le personnel.
« Au lieu de cela, nous payons dix-sept archevêques et soixante-
« sept évêques; 3,450 curés, 185 vicaires généraux, 695 chanoines,
« 31,000 desservants et 7,000 vicaires, soit trente-sept millions
« passés ou trente-trois millions de plus que ce que nous devons. »

M. le rapporteur voudrait bien économiser les trente-trois millions, différence entre le budget et le petit calcul *concordataire* de la commission. Mais le morceau paraît encore trop gros et trop dur. M. Dupuy-Dutemps demande donc seulement deux sortes de suppressions : la suppression immédiate des traitements des vicaires généraux, traitements dont il n'est question ni dans le concordat, ni dans les articles organiques, et la suppression graduelle des archevêchés et évêchés non concordataires. Ce sont là, selon M. le rapporteur, des suppressions qui s'*imposent* et qui doivent précéder *toutes les autres*.

Cette distinction entre évêchés concordataires et non concor-

dataires, laquelle paraît dater de 1888 et être l'œuvre de M. Labrousse (1), repose sur une confusion, d'autres disent hardiment sur une ânerie. Confusion ou ânerie, cela méritait une réponse ; et elle a été donnée, en particulier, par un journal protestant, le journal *Le Temps* : « Le concordat, dit ce journal, n'a pas du tout spé-
« cifié combien il y aurait d'évêques ni où seraient leurs sièges.
« La détermination des diocèses n'a été inscrite que dans les arti-
« cles organiques. La distinction entre évêchés concordataires et
« non concordataires est donc vide de sens et ne peut avoir aucune
« valeur. Ou bien il n'y a pas un seul évêché concordataire, si
« l'on entend par là, au sens rigoureux du mot, qu'il a été fondé
« par une stipulation expresse du concordat, ou bien tous les évê-
« chés sont concordataires au même titre, si l'on prend le con-
« cordat, en toute loyauté, comme un traité de paix par lequel le
« gouvernement français s'engageait à arrêter, d'accord avec le
« pape, toutes les mesures nécessaires pour assurer convenable-
« ment, partout où besoin en serait, l'exercice du culte catholique
« en France. Ou bien le concordat avait ce dernier sens, ou bien il
« n'en avait aucun, et si la France par le concordat s'est obligée
« à assurer, partout où cela était nécessaire, l'exercice du culte, il
« suit que tous les évêchés, toutes les paroisses qu'il a fallu créer
« à un moment ou à un autre pour remplir cette obligation, sont
« concordataires au même titre (2). »

L'on dit que le gouvernement est assez disposé à sacrifier les vicaires généraux, mais résolu à prendre la défense des évêchés prétendus *non concordataires*. Il devrait défendre les uns et les autres. Voilà ce qu'un autre journal, encore moins suspect que *Le Temps* de partialité pour les affaires religieuses, le journal *L'Estafette*, fait entendre en ces termes aussi sages que sévères, deuxième leçon infligée : « Le concordat a voulu la liberté du
« culte et l'État a pris charge de l'assurer tant que le pays mani-
« festerait son attachement au culte. Où a-t-on vu que le pays ait
« marqué sa résolution de renoncer aux pratiques du culte ? Il
« faut être de bonne foi. L'opinion des clubs ne fait pas l'opinion

(1) L'on se rappelle que ces expressions se rencontrent dans l'amendement qui porte le nom de ce député.

(2) Cit. dans *Semaine religieuse de Paris*, 9 juillet 1892.

C'est l'art. 58 des *Articles organiques*, et lui seul, qui statue ainsi : « Il y aura en France dix archevêchés ou métropoles et cinquante évêchés. »

« du pays. On se lasse de répéter éternellement la même chose à « ces politiques radicaux qui jamais ne justifient, par la moindre « preuve, les exigences d'une politique déraisonnable. Ils parlent « de sièges concordataires et de sièges non concordataires ! C'est « ne voir que la misère des choses. Outre que le concordat n'a pas « créé de sièges épiscopaux, la question n'est pas là. Elle est toute « en ce fait que l'État, répétons-le, a accepté d'assurer les besoins « du culte. La commission admettra bien qu'à cet égard elle « pourrait manquer d'autorité. Elle ne sait pas du tout combien « d'évêques, combien de vicaires généraux ou simples, le libre « exercice du culte exige, et si le nombre des dignitaires de « l'Église n'est pas manifestement exagéré ; la commission est « mal venue à s'ingérer de le diminuer ou de le limiter (1). »

Chose inouïe ! On prétend détruire par une simple loi de finance ce qui a été réglé, en vertu du concordat, par les deux hautes puissances signataires de la convention elle-même ! Il y a vraiment là oubli de la plus élémentaire notion juridique, diplomatique, parlementaire !

Espérons que le gouvernement, enfin, comprenant son devoir, se montrera le champion des droits de la justice. Espérons que le parlement ne se laissera pas entraîner par les sophismes du rapporteur du budget, ce rapporteur qui a osé écrire encore : « On « peut être fort tranquille ; il n'y a pas à craindre de voir prendre « par Léon XIII l'initiative de la dénonciation du concordat ; tout « au plus pourrait-il menacer la république de lui retirer sa pro- « tection. Cette éventualité pourra peut-être effrayer le gouverne- « ment ; je ne crois pas qu'elle soit de nature à impressionner le « pays ni le parlement. » C'est le ton ironique au service de l'iniquité !

VII

Nous avons étudié, dans ses principaux points, ses conséquences logiques et, certainement pour la plupart, voulues, le projet de loi que M. Fallières, d'accord avec ses collègues du ministère, avait déposé à la chambre des députés (2).

(1) Cit. dans *Semaine religieuse de Paris*, 9 juillet 1892.

(2) Le projet de loi était présenté, au nom de M. Carnot, par M. Fallières, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, et par M. Constans, ministre de l'intérieur.

S'il eût été converti en loi, la maxime : *Liberté, égalité, fraternité*, que la république a fait graver sur le frontispice de nos temples, comme des autres monuments, déjà bien menteuse, le fût devenue au superlatif ; car, plus que jamais, nous aurions eu à la place de la liberté l'oppression, à la place de la fraternité l'injustice, et, à la place de l'égalité, nous aurions vu les faveurs d'un côté et la persécution de l'autre.

Si un jour — ce qu'à Dieu ne plaise ! — on faisait sortir ce trop fameux projet de loi du tombeau où il repose, nous espérons qu'il ne se trouvera jamais un parlement pour l'accueillir et le voter.

Non, il ne s'en trouvera pas ; car, d'une part, ce serait contraindre le bon sens du pays à protester énergiquement, et, de l'autre, condamner la grande république de l'Europe à n'oser lever les regards vers la grande et libérale république du Nouveau-Monde.

Et, d'ailleurs, nous voulons le penser, d'ici là, la lumière finira par se faire dans les esprits et l'apaisement dans les volontés. Car, qui a inspiré le projet, comme toutes les mesures contre le clergé ? La pensée que le clergé est opposé à la république. Or, rien de moins vrai au point de vue des principes comme au point de vue de la réalité.

Au point de vue des principes. La doctrine de la presque unanimité des théologiens peut se résumer dans ces quelques lignes : « Le pouvoir politique vient de Dieu, comme tout ce qui existe, il « a été communiqué à la nation par Dieu, auteur de la nature ; et, « parce que la nation ne saurait l'exercer par elle-même, elle le « communique à des particuliers, pour que ceux-ci, sous et avec le « régime adopté : royauté, empire ou république, république oli- « garchique ou démocratique, l'exercent dans l'intérêt com- « mun (1). » Cette doctrine même a reçu, en ces dernières années, dans de mémorables encycliques, la haute consécration du souverain-pontife. Pour le clergé, la forme gouvernementale est donc chose accessoire, ou mieux, les principes se concilient parfaitement avec les diverses formes de gouvernement. A la nation de prononcer.

Au point de vue des faits. Il y a vingt ans que le clergé a accepté la république comme il a accepté les gouvernements antérieurs. L'opposition vraie n'existe pas. Sans doute, on allègue parfois que

(1) *Le pouvoir civil devant l'enseignement catholique*, par M. l'abbé P. Feret, Paris, Didier, 1888, *Avant-propos*, p. XI.

le clergé ne s'est pas montré bien favorable aux candidats républicains. Mais, franchement, pouvait-il s'en déclarer l'ami, quand eux-mêmes se déclaraient ses implacables adversaires, quand eux-mêmes s'attaquaient à la religion qu'il a charge de prêcher et de défendre ? Ce qu'il a fait sous la république, il l'eût fait sous la monarchie. Ne l'a-t-on pas vu attaquer, sous la restauration, les ordonnances royales de 1828, tenir campagne, sous la monarchie de juillet, pour la liberté de l'enseignement confisqué, défendre, sous le second empire, l'indépendance du saint-siège contre une détestable politique ? Ce que le clergé demande, c'est la fin des hostilités gouvernementales, c'est la liberté pour lui comme pour les autres ; et, certes, la liberté religieuse, une république peut l'accorder aussi bien qu'une monarchie. Oui, qu'on nous redonne la république de M. Thiers et du maréchal Mac-Mahon, et, certainement, le clergé et les catholiques acclameront le régime de leurs *vivats* sincères.

Il ne nous reste plus qu'à nous reporter aux conclusions que nous avons tirées de prémisses solidement établies. La liberté s'unit à l'équité pour imposer le rigoureux, l'exclusif devoir de les prendre comme règles de conduite dans l'hypothèse de la séparation de l'État et des Églises. Alors, cette séparation ne serait pas marquée du double stigmate résultant, et de la violation de la plus élémentaire des vertus, et de l'atteinte portée à une des plus nobles prérogatives de l'homme.

Nous avons traité la question financière.

Si nous traitions la question canonique, nous essaierions de montrer que cette séparation permettrait, faciliterait l'application complète des lois de l'Église.

Acceptable sous le premier rapport, serait-elle désirable sous le second ? Beaucoup l'affirment. Aux hautes parties contractantes de décider. Mais nous devons ajouter que le saint-siège ne la désire pas.

YVES DES BRUYÈRES,
Jurisconsulte.

LES ROMANS CATHOLIQUES

D'OUTRE-RHIN

Depuis la funeste guerre de 1870, on a senti, en France, la nécessité de s'occuper davantage des « choses d'Allemagne ». On a publié une foule d'études sur nos dangereux voisins, on tient à ce que la nouvelle génération ait quelque teinture de la langue allemande, et, afin d'entretenir chez les jeunes gens la pratique de cette langue difficile, on cherche à les intéresser en leur faisant lire, non pas des morceaux classiques, mais, pour ainsi parler, de la littérature vivante. On s'abonne aux revues de Leipsig ou de Berlin ; la maison Hachette publie même, une petite feuille allemande, rédigée par des professeurs de l'Université. On se procure les ouvrages que recommandent ces divers organes, sans beaucoup songer à mieux s'informer ; ainsi s'introduisent, dans des milieux très catholiques, des livres protestants, juifs, libres penseurs. N'y a-t-il donc, en Allemagne, aucune espèce de littérature catholique ou cette littérature est-elle marquée d'une telle infériorité, qu'on ne puisse y avoir recours.

Un auteur allemand, M. H. Keiter, a publié récemment, sur les romanciers et les poètes catholiques de son pays, deux volumes qui répondent à cette question ; mais pour mieux apprécier les efforts des écrivains catholiques d'Outre-Rhin, voyons d'abord, dans quelles conditions ils se trouvent placés et quelles luttes ils ont à soutenir.

I

Si l'Allemagne, à côté d'un égoïsme étroit, d'un insupportable orgueil, d'une inflexible dureté, a montré, dans ces derniers temps, une incontestable grandeur morale, c'est vraiment aux catholiques qu'en revient l'honneur. On l'a dit sans exagération. « A part les violences de la Terreur et la législation draconienne que l'Angleterre a fait peser sur l'Irlande (on pourrait ajouter encore, le joug de fer des lois russes), jamais assaut plus redoutable n'a été livré au Catholicisme », que celui du *Kulturkampf*. « C'était un combat titanesque, où toute la puissance de la loi était aux prises avec la faiblesse d'une minorité qu'on essayait de briser. Il dura sept ans et les bourreaux y déployèrent une énergie, une obstination qui n'eut d'égale que l'opiniâtreté des victimes. D'un côté on exilait, on emprisonnait, on confisquait ; de l'autre, on souffrait, on mourait à la peine, mais on tenait tête. Le Kulturkampf allemand est une des pages les plus glorieuses de l'histoire du catholicisme en Europe (1). »

Le combat avait commencé avec le réveil des Catholiques, longtemps engourdis sous l'influence du protestantisme, du joséphisme et du philosophisme, et l'histoire ecclésiastique a buriné, parmi ses plus grands noms, ceux de l'évêque Drost Wischering, du cardinal Melchers, de Gœrres, de Malinkrodt, de Windthorst enfin. Sous prétexte de Kulturkampf, mot à l'aide duquel le Docteur Wischow prétendait faire croire à une lutte « pour la civilisation », on poursuivait la destruction totale de l'Église en Allemagne et l'on espérait bien y parvenir ou, du moins, réduire les Catholiques aux conditions du culte protestant, subordonner l'enseignement théologique aux caprices de l'État, diriger le fonctionnement ecclésiastique par la bureaucratie civile, etc. Il fallut rabattre de ces espérances féroces. « En face de la désorganisation sociale et d'une situation assez semblable à celle qui suivit la guerre de Trente ans, le *chancelier de fer* recula, cherchant à changer de tactique. »

« Néanmoins, la lutte dure encore, écrit un publiciste catholique d'Outre-Rhin, le chanoine Hœhler ; les catholiques allemands restent toujours sous le coup des lois provoquées par le Kulturkampf.

(1) L'abbé Kannengeiser, *Correspondant*, 1891.

Ils ne peuvent pas plus renoncer aux droits qu'on leur a ravis, que les Français aux provinces qu'on leur a enlevées. »

Ces lois privent le clergé de la liberté de la chaire, entravent sa surveillance sur les écoles, bannissent les ordres religieux, empêchent l'autorité épiscopale d'appliquer les règlements nécessaires au maintien de la discipline ecclésiastique, défendent à l'Église d'intervenir dans la question des mariages mixtes, etc., etc. D'ailleurs, si le gouvernement se relâche de ses rigueurs, la majorité protestante se montre d'autant plus acharnée contre le catholicisme ; on s'associe pour l'anéantir et les pasteurs qui dirigent *l'association évangélique* répètent sur tous les tons, la prière de Luther, quand il demandait, à Dieu, de « remplir son cœur de la haine du pape ».

En France, où la minorité protestante affecte une tolérance si doucereuse, on ne se doute pas des violences de l'évangélisme ou du piétisme allemands. Pour courir sus à leurs frères, les catholiques, tout le monde fait trève aux querelles des sectes et secoue l'indifférence religieuse, dont les ravages sont si grands que, si le protestantisme n'avait plus l'Église à combattre, il s'effondrerait immédiatement. Le chanoine Hœhler s'est imposé la pénible tâche de recueillir, dans les organes de la majorité, les passages les plus instructifs, ceux qui laissent éclater davantage, les craintes et la colère des protestants. En voici quelques extraits : « Rome triomphe ! s'écriait le Dr Baumgarten, au moment où s'apaisait le Kulturkampf. Elle a brisé l'ennemi le plus redoutable qui se soit levé contre elle, en ce siècle-ci, elle a réduit une des plus grandes puissances actuelles, une puissance essentiellement protestante et conduite par un homme de génie, à s'incliner devant elle... Elle s'est fait, au cœur de l'Allemagne, après une lutte longue et douloureuse, une place plus forte que toutes celles qu'elle possédait depuis longtemps. Elle a gagné, dans l'opinion des hérétiques et des incrédules, comme dans celle des croyants, une considération qui excite, chez ses champions, de stupéfiantes espérances... Il n'est pas rare d'entendre les adversaires de l'Église romaine, déclarer, en lui comparant le protestantisme, que celui-ci n'a plus d'avenir... »

Aussi, les Évangélistes voudraient-ils qu'on refusât aux catholiques jusqu'au droit de vivre ; ils leur reprochent d'obéir à un chef étranger, ils nient leur patriotisme, décrient leurs pratiques, leurs dogmes ; ils souillent, avec des sarcasmes impies, tout ce que

vénèrent les fidèles, s'indignant lorsque les catholiques manquent de respect à la mémoire de Luther ou refusent un culte au « divin Goethe »... Cette division dans les opinions d'un peuple ne peut se souffrir ! répètent-ils à grands cris. Nos radicaux ne s'expriment guère autrement.

Jamais l'Allemagne protestante ne pardonnera au Dr Janssen d'avoir fait la lumière sur les origines de la prétendue réforme, jamais les évangélistes ne conviendront qu'il puisse y avoir, dans le sein de l'Église romaine, ni science, ni érudition, ni probité, ni moralité. Ignorants, fourbes ou fanatiques, pas de milieu pour leurs frères les catholiques. « L'influence du catholicisme, dit l'un d'eux, si on ne l'arrête, abaissera promptement le niveau intellectuel du pays; elle menace la civilisation dans la patrie même de la science! » Un autre soutient l'impossibilité absolue d'être sincère, pour « le prêtre ultramontain qui récite, tous les jours, un bréviaire rempli de récits apocryphes ». « Dire et faire ce qu'on ne croit ni n'approuve, devient, chez le catholique, une habitude naturelle, le mensonge est, à ses yeux, un devoir de religion. Il ne peut, ni ne doit régler sa conduite d'après sa conscience, il n'a pas de conscience personnelle ; la voix de ses prêtres lui en tient lieu. Il ne connaît qu'un péché : la désobéissance envers son Église. N'estimant que les œuvres pies, il méprise les vertus civiques, comme il ignore la charité ; pour lui la perfection se résume dans un égoïsme tantôt grossier, tantôt raffiné, tel que celui des ordres religieux : la paresse, l'apathie, la saleté, sont ses moindres défauts... »

On excite, de la sorte, les deux tiers de la population contre la minorité attachée à la religion des aïeux; mais que servirait de multiplier ces citations? Ne connaît-on pas les clichés qu'échangent, entre eux, protestants et francs-maçons, sur le célibat ecclésiastique, sur les couvents, sur les jésuites, la papauté, l'intolérance, etc., etc. ? Au delà comme en deçà du Rhin, le catholicisme c'est l'ennemi désigné à la fureur des masses ; les vrais chrétiens sont toujours « la gent odieuse au genre humain ».

La persécution ni la calomnie n'ont point déconcerté les catholiques allemands, ils se sont maintenus malgré toutes les attaques, toutes les difficultés, ils ont parlé, écrit, lutté sans trève, sans division, sans découragement ; chaque année leurs œuvres gagnent de nouveaux adhérents, leurs journaux de nouveaux abonnés, leurs congrès, présidés par Windthorst, étaient des événements poli-

tiques, ils émeuvent encore toute l'Allemagne, leurs unions ouvrières font l'admiration des adversaires eux-mêmes, et Bebel, un jour, leur a rendu hommage. M. l'abbé Kannengeiser a publié un ouvrage sur les *Gesellenverein* (1); les unions littéraires ne sont pas moins intéressantes et rentrent davantage dans le cadre de notre article.

Toutes les professions qui touchent à la presse ont leur *verein* catholique ; ces associations groupent les journalistes, les hommes de lettres, les savants, les artistes, les étudiants, etc. C'est grâce à leur action que les écrivains religieux peuvent se maintenir et continuer le combat. Tant en Allemagne qu'en Autriche, il paraît au plus bas chiffre, quatre cent dix-huit publications exclusivement catholiques, vingt revues bibliographiques et littéraires, vingt-neuf revues scientifiques ou théologiques, quarante-huit ascétiques ou concernant les missions, sept de droit civil, deux de sciences naturelles, trois de philosophie, vingt-sept de pédagogie. Celles-ci par parenthèse rencontrent souvent de redoutables concurrences : ainsi, en Bavière, l'abonnement à la revue officielle et libre penseuse a été décrété obligatoire pour les maîtres d'école. On compte trois revues d'économie politique, six artistiques, onze musicales, trente-trois purement littéraires et récréatives. Les journaux quotidiens ou hebdomadaires sont au nombre de cent quarante-neuf; quarante de plus qu'en 1880. A cette époque, les abonnés des feuilles catholiques n'étaient que de 596,000; dix ans plus tard, ils dépassaient un million. Dans la Prusse proprement dite, au cœur même du protestantisme, les abonnés des journaux catholiques montent au chiffre de 600,000 au lieu de 324,000 en 1879.

Des associations très bien organisées, veillent à la publication des bons journaux et des bons livres. On a fondé, sous le nom de Goerres, une société à la fois littéraire et artistique, dont le siège est à Bonn et qui réunit 2,500 adhérents. Elle possède un fonds de 52,930 marks, sur lequel on prélève de quoi aider les jeunes littérateurs ou artistes ; elle entretient même, à Rome, une école pour les études historiques. Les publications de la société Goerres, connues déjà en France, par quelques traductions, sont presque toutes consacrées à réfuter les calomnies des écrivains protestants ou sceptiques, et à mettre en lumière les héros de l'Église.

(1) Les unions ouvrières.

Une autre société, dont le centre se trouve aussi à Bonn, sous le patronage de saint Charles Borromée, s'occupe spécialement de répandre les bonnes lectures. Elle compte environ 30,000 membres dans les différentes provinces de l'empire. Le montant des souscriptions qu'elle recueille dépasse 1,400,000 marks. Il sert à l'acquisition des volumes, couvre les frais des bibliothèques, etc., etc. Chaque année, l'association fait imprimer plusieurs ouvrages distribués ensuite gratuitement à tous les membres. De plus, elle procure à ceux-ci, de fortes remises sur les ouvrages qu'elle recommande. Les poètes ont leur *verein* catholique, mais la plus utile de toutes ces *unions* est celle de la presse militante, qui reconnaît pour patron saint Augustin. En 1877, elle débutait modestement, elle groupe à présent dans une cordiale confraternité et dans une grande unité de vues, les rédacteurs de toutes les feuilles catholiques. Elle commence à rendre de véritables services en Autriche, où la lutte contre la presse juive est si difficile à soutenir.

Afin de mieux apprécier les chiffres précédents, qu'on se souvienne que, sans compter les Juifs ni les dissidents et les Grecs, il y a en Allemagne plus de dix-neuf millions de protestants contre un peu plus de dix millions de catholiques. Quand on reproche à la minorité, tantôt son fanatisme, tantôt son apathie, on se montre d'une criante injustice.

Si le peuple catholique, dans certaines provinces surtout, se débat encore contre l'envahissement du socialisme, si de grands propriétaires se dévouent généreusement à l'amélioration des masses, si des âmes croyantes travaillent, là-bas comme chez nous, avec un infatigable zèle, sous l'étendard de la croix et de la charité, n'allons pas croire que leur action rencontre moins d'obstacles ou que leur résistance soit moins méritoire qu'en d'autres pays. Les catholiques allemands vivent au milieu d'hérétiques qui, non seulement, les molestent ou les insultent, mais les entraînent par l'exemple du relâchement. Depuis Luther, la foi s'éteint chaque jour davantage dans le protestantisme, le divorce mine les fondements de la famille, le libre examen conduit à la négation de toute autorité, et celle-ci ne se maintient qu'en s'appuyant sur la démoralisante doctrine de l'absolutisme gouvernemental.

En vain, les protestants allemands proclament leur empire « le séjour des bonnes mœurs », une lente décomposition s'y déclare dans toutes les classes de la société. On a pas oublié l'effrayant tableau, peint sur les lieux mêmes, par un jeune aspirant de théo-

logie protestante qui avait étudié de près les mœurs des ouvriers de fabrique, dans la Saxe : « Jeunes et vieux, écrivait-il, ignorent absolument le précepte comme la pratique du VIe commandement de Dieu. Ils méprisent tous le prêtre, regardant la religion comme une invention oppressive et bourgeoise. Le blasphème est leur langage le plus ordinaire, etc. ». « La littérature, naturaliste disait à son tour, un rédacteur de la *Gazette du peuple de Cologne* (1), fait les délices de la haute société allemande et cette haute société se compose de la cour, de la noblesse, des fonctionnaires et des *nouveaux riches*. Tous reçoivent les feuilles les plus immorales, tous sont abonnés au *Figaro* de Paris. Ils se pressent dans les salons de peinture, autour des toiles les plus indécentes, les plus attentatoires à la religion ; ils s'extasient devant des tableaux où le Sauveur est représenté sous des traits ignobles. Ils ont dévoré le petit volume de Tolstoï : *La Sonate de Kreutzer*, dont chaque page porte le cachet de la corruption et de la folie. Sur vingt lecteurs d'une pareille œuvre, on comptait au moins dix-neuf lectrices. Quand le gouvernement a interdit la représentation des *Derniers jours de Sodome*, pièce dépassant toute licence, les belles habituées des théâtres ont jeté les hauts cris »...

Une des dames d'honneur de la jeune impératrice régnante n'a-t-elle pas publié, l'hiver dernier, une brochure pour demander que le « mariage soit réduit à un contrat de cinq ans, renouvelable à volonté » ? Elle intitulait sa brochure : *De la fausse morale dans la vie moderne des femmes.*

Les procès Heinz, Marché, Bleichroeder, etc., ont, du reste, suffisamment édifié l'Europe, sur le fond de la moralité allemande. La littérature, miroir toujours fidèle de la société qui la produit, ne dément pas les faits ; chez les protestants, elle est naturaliste par essence... « Le naïf Luther, dit un de nos critiques, a délivré les nations modernes des brillants mensonges et du faux idéal, en substituant l'honnêteté aux vertus chrétiennes (2) ». Les chefs de la Réforme ont, en effet, débarrassé leurs disciples de tout *sursum cordu* gênant; de l'*excelsior* contraire à l'instinct sensuel, à l'intérêt positif. Ils ont écarté l'idée divine de la vie humaine, leurs continuateurs devaient la supprimer tout à fait.

Aujourd'hui, on le constatait dernièrement dans un de nos

(1) *Koelnische Volkszeitung*, important journal catholique.
(2) Émile Montégut. *Les écrivains modernes de l'Angleterre.*

grands journaux et on les en louait presque, les jeunes Allemands se délectent au nihilisme extravagant du malheureux Nietsche que ses spéculations désespérantes ont conduit dans une maison de fous. Les romanciers allemands « ne pouvaient qu'emboîter le pas derrière Zola, Ibsen ou Tolstoï », ils y étaient tout préparés : Paul Heyse « l'héritier de la plume de Goethe, le roi de la nouvelle », sera, assurent-ils, le dernier de leurs idéalistes. Mais idéalistes ou naturalistes se valent, en fait de morale. Comment les masses catholiques auraient-elles échappé à la contagion des milieux, à l'influence des lectures ? On lisait peu autrefois, dans le fond des campagnes ; pendant le Kulturkampf le clergé lui-même a multiplié partout les journaux, mais on ne se contenta pas longtemps de la bonne presse. Il faut du fruit défendu et l'on voit, dans les plus misérables bourgades, des écoliers, des écolières, se réunir, se cotiser et se procurer des livres qui passent de main en main. Rarement ces livres sont choisis parmi les meilleurs ; écrits, en général, par des Juifs, des protestants, des rationalistes, leur action produit des fruits détestables et provoquent un effrayant retour vers les mœurs païennes. « Il n'est point de prêtre ayant charge d'âme, dit le Dr Hœhler, qui n'entende chaque jour, à ce sujet, d'épouvantables révélations. » Les médecins se plaignent du même état de choses : l'un d'eux, libre-penseur, mais consciencieux, a fait paraître une étude effrayante à laquelle renvoie le chanoine de Limbourg.... Henri Heine prédisait les plus glorieuses destinées à « la génération née de l'amour libre et dégagée de toute entrave, de toute croyance ». Cette génération commence à grandir un peu partout... on sait ce qu'elle promet !

Cependant, pour lutter contre la mauvaise presse, pour retenir les jeunes gens, les jeunes filles surtout, qui dans un journal ne lisent guère que ce qui est *sous la ligne*, les feuilles catholiques ont dû fournir des feuilletons, c'était pour elles, « une question de vie ou de mort. » Les feuilletons faibles souvent, la plupart du temps rempli d'intrigues amoureuses, déplaisaient à l'autorité ecclésiastique et l'un des organes les plus répandus parmi les catholiques essaya de s'en passer ; ce fut une pluie de réclamations tellement effrayante, qu'on dût annoncer la reprise immédiate du roman. Le directeur promit, en outre, que les feuilletons « finiraient tous par un mariage » ; très honnête épilogue sans doute, mais qui suppose nécessairement une histoire d'amour plus ou moins édifiante. Une blonde Gretchen demandait, dans un cabinet de lecture,

un roman où : « *Ils* veulent se marier, ne le peuvent et se marient tout de même ». Elle résumait naïvement la seule donnée qui plaise au gros public ; or, cette donnée a toujours embarrassé les auteurs moraux dans le sens chrétien du mot. Il n'est aucun genre de littérature où les catholiques redoutent des rivaux et, dans le volume consacré aux poètes, M. H. Keiter a pu venger ses coréligionnaires des dédains injustifiables de la presse protestante : Annette de Drost n'est-elle pas la plus grande des lyriques allemands? Un Westphalien, comme elle, n'est-il pas l'auteur du chef-d'œuvre qui s'appelle les *Dreizehnlinden* (1) ? Pourquoi les romanciers catholiques restent-ils généralement inférieurs? Louis Veuillot répondait que devant « se ressouvenir sans cesse du commandement divin : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces, il leur fallait, en tout ce qui touche l'amour humain, garder une température modérée dont le souci les rend gauches... » Ils craignent toujours de trop exciter les passions, ils sont aux prises avec d'inextricables contradictions. Le romancier mondain reproche à Dieu le mélange douloureux de la chair et de l'esprit « qui torture sa créature la plus noble », mais s'en console en faisant à la chair une part si large, que le mélange voulu par le Créateur en reste profondément altéré ; au contraire, le Chrétien cherche à faire dominer l'esprit et perd ainsi tous ses moyens d'action sur le vulgaire. Il lui faut un double, un triple talent pour réussir et, en ce moment, où le roman devient d'une indispensable nécessité, la lutte du romancier catholique est particulièrement intéressante. Il a contre lui la défaveur du public, des moyens restreints, une règle dont il ne peut s'affranchir ; « son œuvre s'identifie toujours avec le roman moral, jamais il n'est sorti de sa plume un livre dangereux, grand mérite quoi qu'on en dise », mais que les honnêtes gens eux-mêmes n'apprécient point assez. Et cependant, beaucoup de foyers lui doivent d'avoir gardé l'honneur, beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles ont puisé, chez lui, une lumière pour leur conscience, un encouragement, une force pour leur vertu. N'a-t-il pas fait ainsi, vraiment, de l'art, si la mission la plus noble, la plus belle de l'art, est de relever les âmes?

Ce romancier là devrait, seul, pénétrer dans le sanctuaire de la famille, de quelque pays qu'il vienne ; c'est pourquoi, nous croyons rendre service à nos lecteurs, en demandant au livre de

(1) Les treize tilleuls.

M. Henri Keiter, une rapide indication sur les auteurs catholiques de l'Allemagne.

II

Critique distingué, collaborateur infatigable des journaux catholiques les plus répandus outre-Rhin, rédacteur en chef de l'excellente revue intitulée le *Deutscher Hauschatz*, M. Heinrich Keiter a publié, en 1890, la seconde édition de son étude sur les *Katholische Erzähler der neusten Zeit* (1), dédiant son œuvre au Dr F.-W. Weber, « le chantre des *Dreizehnlinden* », et à Mgr Hulskamp, le directeur du *Guide littéraire*, publication très estimée des catholiques allemands.

C'est cette seconde édition que nous allons consulter : nous résumerons, de la façon la plus sommaire, les quatre cents pages du volume, lesquelles contiennent, avec une courte biographie de chaque romancier, une analyse souvent assez étendue de leurs principaux ouvrages. Le livre est terminé par un chapitre consacré aux « romanciers catholiques de l'étranger ». Préoccupé d'un chauvinisme par trop étroit, M. H. Keiter qui s'incline pourtant devant les romanciers français, comme devant « des maîtres non égalés en certains points », mais il ne mentionne aucun des auteurs de romans catholiques de notre pays, parmi lesquels il eut pu trouver au moins, quelques noms marquants. Il divise son livre en cinq parties : 1° *Le roman social ;* 2° *Le roman historique ;* 3° *La nouvelle ;* 4° *Les récits populaires ;* 5° *Les romans étrangers*. Dans son introduction, le critique donne d'excellents conseils aux romanciers honnêtes ; il voudrait que ceux-ci s'efforçassent davantage encore, de tirer un meilleur parti d'un genre qui s'impose désormais et qui « renferme toutes les grandeurs comme toutes les vulgarités de la vie humaine ; qui peut être tragique ou désopilant, sombre ou comique, sensuel ou moral ; magasin immense dont on peut mettre à profit toutes les ressources, tribune où se discutent aisément, toutes les questions qui agitent les hommes ».

En Allemagne, le roman ne commença guère à être cultivé que vers le milieu du XVIIIe siècle ; on prit d'abord pour modèles les ouvrages anglais et le *familienroman*, moitié humoristique, moitié sentimental, adopté par Sophie La Roche ; Goethe avec son Werther,

(1) Les romanciers catholiques les plus récents.

Wieland, Nicolaï, etc., eut un grand succès. Vinrent ensuite les imitateurs de Walter Scott et de Fénimore Cooper, qui abusèrent des descriptions et des aventures. Le *familienroman* s'affadissait de plus en plus, on lui donna une nouvelle allure; il s'appela le roman social, divisé en roman populaire et en roman de salon. Goethe, F. Schegel et Tieck s'y distinguèrent. On copiait aussi les romans français, on faisait de l'idéalisme révolutionnaire comme Eugène Sue, Georges Sand, etc., ou bien des pastiches d'Alexandre Dumas.

Le *familienroman* finit par revenir à la mode, après quoi on s'est jeté en plein naturalisme : « Depuis quatre-vingts ans, écrit M. H. Keiter, nous glissons au fond du cloaque, les *Affinités électives* de Goethe, les romans de Voss ont marqué les débuts de la chute, les œuvres des disciples de Zola permettent d'en mesurer la profondeur. » Il eut bien une sorte de courant teinté de catholicisme romantique, mais il ne fit que passer; les romanciers les plus connus en France : Gutzkow, Spielhagen, Goltz, Waldow, Freitag, Heyse, sont tous hostiles à l'Église et au spiritualisme. Dans les revues, les romancières font encombrement ; la nouvelle école les appelle les *tricoteuses*, à cause de l'étonnante activité de leur plume. Louise Mulbach, Thérèse Stuve, Marlitt, ne trouvent pas grâce non plus, devant M. H. Keiter, qui déplore leur influence sur la littérature et sur les mœurs. D'après lui, rien de fâcheux comme les ouvrages des femmes écrivant pour d'autres femmes. Imitatrices trop fidèles des authoress anglaises, les romancières protestantes de l'Allemagne ont habitué certaine partie du public à « des œuvres sans relief, d'une moralité douteuse et peu capable de former des caractères. » Leur sensualisme raffiné énerve le lecteur, les grandes lignes de la vie leur échappent et elles ne sortent guère d'un monde factice où les plus grands malheurs de la vie sont un mariage manqué, une inclination contrariée... » Tandis qu'elles abusent du sentiment et que les naturalistes unis aux pessimistes travaillent à nous dégoûter de l'existence, à nous ravaler jusqu'à l'animalité, les Catholiques maintiennent l'art dans sa véritable voie, puisqu'il est destiné à relever et à embellir la vie. Ils combattent, quoique avec des armes inégales, dans toutes les catégories du roman, pour la défense de la dignité humaine et le triomphe de l'idéal divin. Ils acceptent l'amour, mais le veulent aussi saint que fort ; ils s'attaquent à l'erreur, déchirent courageusement les masques mensongers de l'histoire, parlent au peuple un langage simple et salutaire,

sans s'inquiéter des mépris de la foule, et trouvent encore des lecteurs capables de goûter leur honnêteté. Parmi ces romanciers, se rencontrent aussi des femmes, mais le critique s'incline devant elles, car elles contribuent modestement et vaillamment, à la grande œuvre de moralisation, de relèvement, que le christianisme véritable poursuit à travers les âges.

Et maintenant que nous connaissons le plan du livre de M. H. Keiter, nous allons le lui voir commencer par le nom d'une romancière célèbre, la comtesse Hahn-Hahn. Née en 1806 et d'abord libre penseuse, elle jeta, la première, avec un fier courage, le gant à la libre pensée dans le domaine du roman allemand. Ses œuvres sont traduites chez nous, sa vie est certes, le plus romanesque de ses romans. Fort remarquée dans le monde, ses débuts littéraires y furent salués avec une extrême complaisance; on affecta de ne jamais parler des romans écrits depuis sa conversion. Dans un recueil de littérature très lu en Allemagne, après avoir fait l'éloge de ses premières œuvres, l'auteur ajoute : « La comtesse Hahn-Hahn a fait paraître à partir de 1861, une dizaine d'autres volumes qui se rencontrent dans les cabinets de lecture, mais depuis cette époque, sa réputation baissa beaucoup. » On eut craint d'en dire davantage... Cependant, remarque M. H. Keiter, l'œuvre complète de la comtesse Ida est aussi volumineuse que celle de Schiller et, si on y mettait quelque bonne foi, il faudrait bien avouer que ses derniers romans valent plutôt mieux que les premiers. »

Au reste, notre critique convient volontiers des défauts de la comtesse Hahn-Hahn ; des longueurs, des controverses trop multipliées, nuisent aux romans religieux du célèbre auteur... Dans *Maria-Regina*, par exemple, les discussions tiennent les trois quarts de l'ouvrage. En outre, Mme Hahn-Hahn convertit ses héros à trop grands coups de la grâce, pour faire une véritable impression sur le lecteur. Très aristocrate de race et de goûts, elle se borne trop à des milieux élégants, à des personnages « distingués ». Ses caractères masculins manquent de relief, les exagérations de son prosélytisme l'emportent souvent trop loin, mais on serait injuste de ne pas admirer la fécondité et la chaleur de son talent... Ses livres sont pleins de tableaux d'intérieur d'une grâce charmante et qui surprend chez une femme à laquelle toutes les joies de la famille ont été refusées; elle peint les figures féminines avec une touche très fine, très délicate, et, voyageuse intrépide, elle excelle dans les descriptions qu'elle prodigue avec une inépuisable variété.

La vie et le talent de la baronne de Brakel sont tout autres. Née au château de Welda, en Westphalie, et d'une santé trop faible pour être envoyée au loin, Ferdinande de Brakel dut son instruction à un simple curé de village, mais ce digne et savant prêtre fit, de son élève, une femme des plus remarquables. Lorsqu'en 1875 parut le premier roman (1) de la baronne westphalienne, on fut surpris de « la maturité de ce talent, où rien de féminin ne se trahissait ». Comme sa glorieuse compatriote, Anne de Drost, cette vraie fille de la *Terre Rouge* montrait « un esprit accoutumé à penser ». Son excellent maître l'avait initiée aux plus hauts problèmes de la philosophie ; mais, artiste consommée, elle savait trouver le milieu entre une observation, qui conduit parfois au scepticisme desséchant, et les exagérations du sentiment. Le second roman de Mme de Brakel : *Daniella*, fut plus goûté encore par le public honnête. Beaucoup de ses œuvres ont été traduites en français et, qu'on nous permette de le remarquer, elles sont d'une moralité autrement élevée que la plupart de ces ouvrages anglais et protestants dont on fait un si étrange abus, quand il s'agit de former la bibliothèque des jeunes filles.

Sous le pseudonyme de M. Herbert, c'est encore une femme à laquelle on doit : *L'Enfant de son cœur*, *La chase après le bonheur*, etc. (2) et tant d'autres jolies nouvelles si appréciées par les lecteurs du *Hauschatz*. Nous avons traduit le premier de ces deux romans (3) et nous avons dit, dans l'avant-propos, ce que nous pensions du talent de l'auteur, devenue depuis, Mme H. Keiter.

Le critique allemand ne parle pas de Mlle A. Weldenz ; nous le regrettons ; son livre le meilleur, *Im Bann der Schlange* (1), est écrit d'une main ferme, avec autant de distinction que de cœur. On y trouve une controverse religieuse très largement comprise, très utile dans certains milieux. Mlle Weldenz collabore, non sans succès, à la *Gazette du peuple de Cologne*.

Voici maintenant, les auteurs masculins. M. Keiter nomme d'abord : Philippe Laïcus, puis Philippe Wasserburg, que le critique compare à Bolanden, mais un Bolanden préférant les tableaux de la vie moderne et bourgeoise aux scènes historiques. Lancé lui-même, en plein, dans le mouvement, Wasserburg connaît bien

(1) *Die Tochter des Kunstreiter*. (La fille de l'écuyer du cirque.)
(2) *Das Kind seines Herz*. *Die Jagd nach den Gluck*.
(3) Sous le titre de : *Dans le tourbillon du monde*.

les milieux qu'il décrit. Catholique ardent, on l'accuse de faire du roman de tendance, comme si les adversaires s'en privaient! Il a, en effet, dénoncé les menées de la franc-maçonnerie dans son roman : *La puissance enveloppante ;* défendu le saint-siège dans *Silvio;* attaqué, dans plusieurs autres, les juifs, les boursicotiers, les socialistes, etc.

Indiquons simplement les noms de quelques autres romanciers qui ont écrit dans le même genre : F. Bonn, Ernest Lingen, Joséphine Flach, etc., etc. M. Keiter nous assure qu'on peut leur demander des lectures saines autant qu'agréables. Sébastien Brunner mérite au moins quelques lignes.

Ce spirituel Autrichien, attaché d'abord au prince de Metternich, puis devenu chanoine de la métropole viennoise, trop peu soigneux de la forme, mais plein d'entrain, de verve, de malice, rappelle Stern et Jean Paul. Comme eux, il possède cet *humour* qui, suivant son expression, « joue de toutes les cordes ». « Humour indéfinissable, ajoute M. Keiter, qu'on ne saisit pas comme le comique ou le tragique et dont l'empire est sans bornes... » Sébastien Brunner a mis toutes les ressources de son esprit dans son poème des *Nebejungen* (les jeunes nébuleux), parodie désopilante des *Nibelungen*, où les tenants de la *jeune école*, en 1845, figurent de la façon la plus ridicule. Les charges grotesques de ces pourfendeurs d'autels et de trônes, sont encore amusantes à l'heure qu'il est. Le caricaturiste emploie souvent leurs propres procédés pour l'effet comique; c'est ainsi qu'il charbonne le type du jésuite d'après les romantiques : « L'homme noir » de la chanson de Béranger, manipulant force poisons au fond d'une chambre obscure, trempant son poignard dans l'*aquatofania* et jurant solennellement d'exterminer le genre humain :

> Aussi vrai que les astres brillent au ciel,
> Nous, Jésuites, nous ne nous reposerons,
> Qu'après avoir dévoré le monde en choucroute !

Brunner a composé un certain nombre de romans sociaux : *Diogènes d'Azzelbrunn*, *Génie*, *Malheur et Bonheur*, *Chez soi et à l'étranger*, etc.

A la suite des romanciers sociaux, on nous permettra de placer le nom du Dr Karl May, négligé par M. Keiter, et dont les romans-voyages plaisent, pourtant, beaucoup aux jeunes gens.

La nomenclature des auteurs de romans historiques, dans le sens catholique : les Trautmann, les Clément Muller, etc., nous entraînerait trop loin. L'un d'entre eux, Conrad de Bolanden ne manque pas de célébrité, même chez nous. N'est-il point, à sa manière, un émule de Janssen, ses livres ne défendent-ils pas la cause catholique en tous lieux ? On a compté : son *Voyage de noces de Luther*, son *Franz de Sichingen*, son *Gustave Adolphe*, sa *Reine Berthe*, parmi les perles de la littérature romanesque en Allemagne. Notre critique tient néanmoins à rappeler que Bolanden a plus de force que de délicatesse et que le texte allemand de ses œuvres, ne saurait être mis, sans précaution, entre les mains de très jeunes lecteurs.

Nous avons, nous-même, traduit quelques romans historiques empruntés à deux ecclésiastiques distingués : Franz Seeburg, de Munich, et le Dr Mathias Hœhler, du duché de Nassau. M. le chanoine Hœhler se sert couramment de notre langue, il est venu en France, connaît bien notre pays et le défend souvent, contre les préjugés de ses compatriotes. Son nom s'est rencontré plus d'une fois dans cet article, car le digne prêtre est surtout un intrépide polémiste, aux informations duquel on peut se fier.

Certains critiques littéraires prétendent que la *nouvelle* constitue, chez les Allemands, un genre tout particulier : grands causeurs, auditeurs toujours attentifs, ils lui donnent un développement et des contours qu'elle n'a point chez nous. En tous cas, les conteurs de *Novellen* sont nombreux parmi les catholiques : nommons le baron Dyherrn, J.-B. Diel, Alfred Muth, etc. On connaît un peu dans notre pays, Amara Georges Kaufmann ; nos critiques ont apprécié son talent, sans insister assez sur la conversion, au catholicisme, de cette femme d'un vrai mérite (1).

Les conteurs populaires de l'Allemagne diffèrent aussi beaucoup des nôtres ; ils emploient les dialectes provinciaux, et surtout le *bas allemand*. Leur bonhommie rustique, leur naïveté, leur gaîté lourde, le plus souvent, ne peuvent plaire qu'à leurs compatriotes. Nous nous bornerons à citer quelques noms, parmi lesquels on s'étonne de ne pas trouver celui d'Alban Stolz : H. Owerhag, Franz Seeburg, Hanz Jacob, etc., fournissent à M. H. Keiter, la matière d'une étude qui ne manque pourtant pas d'intérêt. Il s'arrête particulièrement aux publications de M. Grimm, dont les

(1) Un des ouvrages les plus goûtés d'Amara Georges Kaufmann s'intitule : *Dissonnance et Accord*.

Mémoires d'un jeune villageois, font les délices de la « simple gent » à laquelle l'auteur s'adresse. Mais, au-dessus de tous les conteurs populaires, se place le pieux fondateur des *Gesellenverein* : Adolphe Kolping. Rien de touchant comme l'histoire de ce saint prêtre, de ce « père des compagnons », ainsi que l'appellent aujourd'hui plus d'un million d'ouvriers, moralisés et protégés par son œuvre. Pauvre compagnon cordonnier lui-même, il lui fallut des efforts inouïs et une héroïque ténacité, pour répondre à la vocation qu'il sentait au fond de son cœur. Une fois prêtre, il se dévoua, tout entier, à ses anciens camarades, dont il connaissait si bien les dangers et les misères. Il ne fit pas du socialisme théorique ou révolutionnaire, mais il agit avec la charité d'un saint Vincent de Paul, et les résultats de son zèle sont immenses.

« Ce grand homme du peuple, dit M. Keiter, possédait avec un sens pratique admirable, une imagination féconde et un talent extraordinaire de composition. » L'amour qu'il portait aux ouvriers lui mit une plume à la main. Il écrivit d'excellents petits livres, non pour les amuser, mais pour les moraliser, les encourager, les ramener au bien. Les brochures : *Ce que peut une bonne femme*, *Affaires et conduite*, *Toms*, *Reste chez toi*, etc., dictées par le cœur, allèrent au cœur du peuple.

Cette très sommaire analyse des pages de M. Keiter, suffira, peut-être, pour montrer qu'on peut lire de l'allemand, ailleurs que dans les livres ou les revues hostiles à notre foi. Il y a, outre Rhin, des éditeurs exclusivement catholiques : F. Pustet à Ratisbone, Bachem à Cologne, Schœning à Paderborn, Herder et Benzinger en Suisse ; si nous voulons demander quelque chose à la littérature allemande, ne choisissons pas celle des protestants ni des libres-penseurs. Ceux-là, du reste, sont aussi beaucoup plus antifrançais, du moins généralement parlant, que les écrivains catholiques, lesquels se rencontrent si souvent avec les nôtres, dans la défense commune de la religion et de la morale.

J. DE ROCHAY.

UN DRAME AU DAHOMEY [1]

III

Profitant de l'ivresse du cabécère, qui les abandonnait pour presque rien, je lui avais acheté les esclaves restant et ces malheureux, rendus par moi à la liberté, s'étaient empressés d'abord de fuir dans toutes les directions ; bientôt cependant le féticheur de la poitrine duquel Kreira avait détourné le coup de fusil de Dako, les ayant groupés autour de lui, ils avaient pris ensemble la route d'une terre lointaine, mais plus hospitalière que le Dahomey.

Comme *La Paix de Dieu* suivait à portée de la vue les sinuosités de la Côte des Esclaves, je les aperçus à l'aube depuis le pont du navire et je reçus la récompense de mon acte d'humanité dans les cris qu'ils poussèrent en me reconnaissant, cris de joie, de gratitude et aussi de moquerie pour ceux qui étaient enchaînés à notre bord. Quels autres cris n'eussent-ils pas poussés et quelles gambades n'eussent-ils pas faites s'ils avaient pu assister à la scène qui se produisit quelques heures plus tard !

En se réveillant dans sa case, le lendemain matin de notre départ, Dako demanda immédiatement où étaient les blancs et où était sa femme Kreira. Prévoyant l'explosion de sa fureur, les noirs de sa suite répondirent craintivement et avec des gestes nombreux de compassion que les blancs étaient partis pendant un sommeil dont on n'avait osé et dont on n'aurait pu, du reste, le tirer et qu'ils avaient emmené Kreira parce que lui, le cabécère son époux, la leur avait donnée.

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1892.

Dako se rua sur ses serviteurs et les accabla de coups en hurlant qu'ils se moquaient de lui; puis, quand il les eut battus, il n'en fut pas plus avancé et dut enfin se rendre à l'évidence. Les ballots de cotonnade, les fusils, les coffres à cadenas, les barils d'alcool, les chapeaux et les parapluies étaient là pour lui prouver qu'il n'avait pas rêvé, qu'il avait bien traité l'avant-veille avec les blancs ; mais les blancs, leur canot, leur vaisseau, ses esclaves vendus et sa femme donnée, n'y étaient plus.

Le cabécère fut d'abord accablé de cette perte d'un être cher, de cette perte qui le frappait au cœur et l'y frappait par sa faute ; il demeura stupide, accroupi sous des cocotiers, en face de la mer qu'il parcourait en vain du regard, puis il reprit courage à un souvenir qui revint tout à coup dans sa mémoire.

Il avait parlé à Antonio d'un cap où il pourrait trouver de l'eau et de l'eau excellente en abondance, cap éloigné d'environ soixante kilomètres des frontières du Dahomey où avait eu lieu la livraison des esclaves ; et comme le capitaine faisait de l'eau chaque fois que l'occasion s'en présentait afin de maintenir son équipage et sa cargaison dans un bon état de santé, le cabécère ne douta pas que *La Paix de Dieu* se fût arrêtée sur le point de la côte dont il avait été question entre lui et le négrier.

Là comme partout ailleurs, la barre de Guinée était difficile à franchir ; il faudrait un certain temps pour puiser et charger l'eau, et Dako se dit qu'il avait des chances de rattraper le vaisseau qui emportait sa femme préférée.

Il prit donc son fusil et sans tarder se mit à courir par le chemin le plus direct vers le cap où Antonio était sans doute en train de faire de l'eau à cette heure.

Dako ne se trompait pas dans ses prévisions et Antonio nous avait bien arrêtés, pour une journée, en face du point de la côte qu'on lui avait indiqué : nous ne devions reprendre le large que le lendemain matin.

Ce retard donna au cabécère, qui marcha tout le jour et toute la nuit, le temps d'arriver en vue de *La Paix de Dieu* avant qu'elle eût levé l'ancre.

Nous fûmes stupéfaits en l'apercevant, et Antonio ne savait s'il devait rire ou se fâcher. Le cabécère n'était toutefois point à craindre, puisqu'il n'avait ni troupes, ni même de pirogue pour rejoindre le navire et que d'une volée de mitraille on pouvait l'envoyer en morceaux dans le monde des Esprits. Cependant le capitaine

ne voulait pas attirer l'attention dans des parages où l'Angleterre avait des factoreries, et le lieutenant du roi de Dahomey avec ses cris, ses réclamations, ses allées et venues sur la plage, devenait inquiétant : d'une minute à l'autre des importuns pouvaient arriver, soit du côté de la mer, soit du côté de l'intérieur africain.

Il fallait donc aviser et Antonio examina brièvement la situation avec son second.

A la suite de leur petite conférence, le canot de *La Paix de Dieu* fut mis une dernière fois à la mer et quatre matelots, au lieu d'aller chercher de l'eau, allèrent embarquer Dako pour l'amener à bord.

Si vif était le désir du malheureux de revoir sa femme et d'en négocier la reddition que pas une minute il ne se défia : la défiance comme la traîtrise sont cependant bien dans les mœurs des nègres de la cour dahoméenne, mais aussi ils ont une haute idée de la supériorité morale des blancs.

Antonio ne devait pas, pour cette fois, augmenter le prestige de la race blanche dont la droiture relative est légendaire dans toutes les factoreries, dans toutes les palabres du golfe de Guinée : Dako avait tort de quitter son sable africain, de ne pas accepter la séparation d'un cœur aussi léger que Kreira l'acceptait elle-même.

Il ne tarda pas à s'en apercevoir.

Le capitaine lui rit au nez quand il lui demanda de laisser sa femme revenir à terre avec lui, de ne pas prendre au sérieux une donation faite en état d'ivresse, quand il offrit de rendre toute la pacotille cédée pour les esclaves en échange de cette seule négresse.

Le cabécère pria, pleura, menaça, sans qu'Antonio fit plus attention à lui qu'un dogue ne s'occupe d'un roquet et de ses aboiements ; puis à la fin, comme il l'agaçait, le forban le montra à deux matelots qui se jetèrent brusquement sur lui, le désarmèrent, lui mirent des menottes et le poussèrent dans une cabine en compagnie des esclaves par lui vendus l'avant-veille.

Antonio eut alors un immense éclat de rire en pensant qu'il tenait dans sa case le vautour et les colombes, le bois d'ébène et son marchand, le maître et les esclaves, le mari et la femme, les prisonniers et le bras droit du roi de Dahomey : il allait le soigner ce dignitaire et il le ramènerait l'année suivante comme pacotille, pour le troquer contre un cent de négresses et de nègres du peuple.

Après une lutte acharnée, après des rugissements et des malédictions, Dako s'était soumis en apparence à la loi du plus fort, il avait courbé la tête et pris la nourriture qu'on lui avait jetée comme

ıux autres : il ne disait rien, ne se plaignait pas, ne semblait ›lus se souvenir qu'il avait été libre, puissant, redouté, chasseur ›t marchand d'esclaves. Tout était bien, beau, parfait; chacun avait 'aison.

Hypocrisie de noir que la fatalité écrase, qui semble se plaire du ›remier coup en captivité et dont le désir secret cherche sans cesse ıne issue pour s'échapper : le feu couvait sous la cendre.

Cependant Antonio ne négligeait rien afin de donner joie et ,anté à ses pensionnaires : il leur distribuait de petits verres l'alcool, les faisait danser, leur jouait des airs de clarinette, les aissait monter à tour de rôle sur le pont pour y respirer et y voir e ciel et l'eau. Aux plus tristes seulement, à ceux qui se tenaient ıvec obstination accroupis, les coudes sur les genoux et la tête lans les mains, il mettait des baillons de bois pour empêcher ıu'ils ne s'étouffassent d'eux-mêmes en renversant leur langue lans la gorge.

Dako et Kreira étaient particulièrement soignés, mais séparé-nent, car le capitaine évitait tous rapports entre les hommes et les 'emmes de sa cargaison, sachant d'expérience que, par la vue ou ›ar les paroles, ils ne pouvaient qu'augmenter réciproquement les ıns chez les autres une nostalgie qui lui ferait mourir ses meil-eurs sujets.

On peut être prévoyant et se trouver néanmoins pris en défaut ar les circonstances : c'est ce qui arriva au capitaine pour son ıalheur et pour notre malheur à tous.

Il y avait déjà plus de quinze jours que nous naviguions, et nous evions nous trouver en ce moment dans l'Océan Atlantique à la auteur du Sénégal, quand, vers la fin d'une journée brûlante, ıntonio permit au cabécère de monter sur le pont pour s'y cou-her et respirer un peu : Kreira, à cette heure-là, était toujours enfermée avec un groupe de jeunes filles dans la plus vaste des abines.

Par extraordinaire, la porte de sa cabine n'ayant point été ver-ouillée, la négresse, qui ne redoutait pas beaucoup la sévérité du apitaine et qui avait entendu l'ordre de faire monter Dako sur le ›ont, fut curieuse de constater par elle-même comment son époux upportait la situation que l'amour conjugal lui avait faite.

Le cabécère, étendu à plat sur le plancher, la tête appuyée contre n paquet de cordages, regardait le sillage d'écume que le navire

laissait derrière lui, les requins s'élançant à sa suite et replongeant après avoir happé quelques détritus, l'horizon sans fin de vagues grisâtres qui miroitaient sous un soleil de feu comme les milliers de morceaux d'une glace brisée : il regardait et il se disait que, toujours grandissante aux quatre coins du ciel, toujours grandissante ainsi qu'une tâche d'huile, augmentait la distance qui le séparait de la terre ferme, de la terre d'Afrique, d'un sol sur lequel il pût mettre le pied et s'échapper en rompant ses fers.

Mais Dako ne se plaignait pas, ne gémissait pas ; il avait dans les yeux des éclairs de haine pour les blancs et des éclairs de mépris pour les autres noirs, sa marchandise de la veille, mais ses lèvres étaient muettes, ses bras immobiles. La fatalité l'avait écrasé, il était à bout de tout, soit : les blancs du moins, les blancs qui l'avaient dupé ne jouiraient pas de sa confusion, ne le verraient pas se traîner pour leur lécher les mains, comme un chien qu'on a battu. L'injure, les moqueries, les privations, les coups, n'avaient pas sur lui plus de prise qu'ils n'en eussent eu sur une statue de bronze.

Antonio, que cette énergie contre la souffrance, que cette noblesse dans le malheur irritaient ; Antonio qui ne se sentait pas fier de lui-même en face de ce pauvre noir qu'il avait si odieusement trompé après n'en avoir reçu que des témoignages de respect et de sympathie ; Antonio, qui fumait des cigarettes et arpentait le pont de long en large ce jour là, se mit à examiner la physionomie et les attitudes de Dako avec plus d'attention qu'à l'ordinaire.

Il surprit les regards méprisants du cabécère, de ce lieutenant du terrible roi du Dahomey, habitué à se baigner dans le sang, à s'énivrer de carnage, à danser sur les victimes expirantes et qui le défiait bien, lui, trafiquant espagnol, d'obtenir un cri de sa bouche sous les coups de fouet, une main tendue vers le baril d'eau douce au milieu des tortures de la soif.

Tout de suite, l'idée vint au féroce négrier qu'il pouvait torturer Dako autrement que par les lanières, les fers, la faim, la soif ; s'il le tenait captif à son bord, n'était-ce point parce que le Dahoméen, d'ordinaire si prudent, avait perdu la tête en perdant sa femme, sa femme préférée.

Cette femme, c'était la passion de Dako, sa folie, le défaut de la cuirasse d'insensibilité et d'orgueil dont il avait recouvert sa poitrine de captif ; en frappant là on l'atteindrait jusqu'au cœur.

Et Antonio fit signe à Kreira qui, à cette minute précise, allon-

geait le cou au-dessus de l'échelle descendant dans l'entrepont et avait pour son mari enchaîné, nu, amaigri, vaincu, de dédaigneux mouvements de lèvres, les haussements d'épaules de quelqu'un qui regrette beaucoup votre malheur, mais qui n'y peut rien. La femme sauvage, comme la femme civilisée, sont toutes deux courtisanes du succès, de la fortune, de la force : elles sont girouettes, et leurs têtes légères que suivent leurs cœurs légers, tournent surtout au bon vent.

Kreira s'approcha du capitaine qui la fit s'asseoir à ses pieds et lui donna du tabac, de l'eau-de-vie, un collier de perles bleues.

La jeune femme bourra sa pipe, avala son gobelet d'alcool et se mit à rire aux éclats pendant qu'Antonio agraffait le collier sur sa poitrine aux seins tombants.

Absorbé dans ses rêveries, tourné dans une direction opposée à la place qu'occupaient Antonio et Kreira, Dako ne voyait, n'entendait rien.

A un geste du capitaine, deux matelots le secouèrent et le firent se soulever, puis regarder Antonio ricaneur, parant de ses propres mains Kreira radieuse, dansante.

Comme le capitaine l'avait prévu, c'était, en effet, là le défaut de la cuirasse pour le cabécère dahoméen.

Dako qui, une seconde auparavant, semblait si affaibli, si indifférent, Dako s'élança les poings en avant, avec ses bracelets de fer et ses chaînes soulevés comme une massue dont il voulait assommer Antonio.

Kreira se sauva dans sa cabine, le capitaine recula d'un pas et les matelots accoururent.

Mais déjà le cabécère s'était calmé et il retournait se coucher à la place qu'il venait de quitter, se contentant de lancer dans une langue particulière quelques phrases de menace à son épouse fugitive, oublieuse.

Antonio ne jugea pas nécessaire de le faire fouetter pour sa tentative de révolte; il avait trouvé moyen d'animer cette statue de marbre, de la torturer jusqu'à ce qu'elle criât, et c'était tout ce qu'il désirait. Pourquoi pousser son captif, un gaillard dont il espérait tirer un prix avantageux, à des extrémités qui le tueraient ou en feraient un chien enragé? C'est qu'Antonio avait pratiqué les côtes de Guinée et qu'il connaissait le caractère et le tempérament des noirs. Ceux que l'on exaspère dans leur nostalgie, dont on déchire les chairs sans mesure, sont pris tout à coup d'une maladie

étrange, d'une maladie qu'on pourrait appeler la maladie du désespoir, de l'esclavage; ils dorment, ils dorment d'un sommeil dont rien ne peut les faire sortir jusqu'à l'heure du sommeil éternel, ou bien ils deviennent hommes-tigres, étranglant, broyant, dépeçant avec leurs dents et avec leurs ongles tous les êtres qu'ils arrivent à saisir, plus redoutables en cet état que les plus redoutables des fauves.

Le capitaine ne voulait pas que Dako s'endormit de la maladie du sommeil dont meurent tant d'esclaves de Guinée et il voulait encore moins que l'ancien cabécère se changeât en homme-tigre, en un de ces fauves à face humaine qui font trembler les populations même au Dahomey, même sur cette terre de l'esclavage, de la chasse à l'homme, des massacres quotidiens.

Quelles mystérieuses paroles l'époux captif, jaloux, outragé avait-il adressées à l'infidèle Kreira, Antonio ne put le savoir; mais la négresse, auparavant si gaie, si légère, si bien portante et si coquette, se mit désormais à pleurer sans cesse, resta accroupie dans un coin, ne songea plus à natter en mille tresses sa chevelure crêpue, refusa les aliments, l'alcool, le tabac.

Et puis toutes les nuits, un chant doux et plaintif, un chant dont les mots se répétaient, mais dont les modulations étaient infinies, un de ces chants de la terre d'Afrique que les noirs seuls comprennent, un chant monta des profondeurs de la cale où Dako était cadenassé à part, loin des autres esclaves auxquels on l'avait vu faire des signes de convention.

A ce chant, hommes et femmes, noirs, négrillons et négrillonnes, tremblaient comme s'ils eussent été secoués par les frissons de la fièvre, comme si, devant leurs yeux hagards, les Esprits Infernaux eussent dressé leurs spectres blancs, comme si on leur eût crié que la hache du roi de Dahomey attendait leurs têtes sur le billot du sacrifice : les noirs tremblaient et il arrivait que les forbans de garde se sentaient eux-mêmes atteints par une crainte involontaire, par de sinistres pressentiments.

Ce chant, c'était la voix de Dako, évoquant dans la nuit les mânes des ancêtres, les appelant au secours des leurs pour qu'ils trouvassent les moyens de la délivrance, pour que les blancs fussent frappés d'aveuglement, pour que bientôt ils pussent revoir les plages de sable jaune, les palmiers, les cocotiers de la Côte de Guinée; et cette voix de Dako, ce chant sacré, cette évocation dans

les fers, sous le fouet des marchands d'hommes, en pleine mer, des ombres protectrices de la case natale, cette évocation, elle allait droit au cœur des noirs, de tous les noirs. Ils oubliaient que le cabécère avait été leur premier persécuteur en les captivant sous les ordres du roi de Dahomey, en les vendant aux blancs; ils oubliaient cela pour ne se souvenir que de sa qualité de grand chef au pays noir et ils étaient prêts à lui obéir, à le suivre, ils avaient foi en lui.

L'homme vraiment fort est le maître de la destinée; il courbe tous les autres sous le souffle de sa parole et de sa volonté puissantes, comme sous le vent d'orage se courbent les roseaux; il pétrit même la matière inerte et il plie les événements au gré de ses intérêts. Or, Dako était un homme fort : et enchaîné, affaibli, sur le navire de ses ennemis, à cinq cents lieues des rivages où il commandait en maître, cet homme fort avait résolu d'écraser ses adversaires, de secouer le joug, de revenir avec Kreira dans ses bras, sinon à Abomey où les attendait la vengeance du maître volé, du moins sur la Côte de l'Ivoire ou sur celle de l'Or, dans des royaumes nègres qui accueilleraient en frères les fugitifs.

Antonio savait quelques phrases du langage de ses captifs, mais il ne le comprenait point assez pour saisir le sens de toutes les conversations. Ce qu'il pouvait faire, c'était de leur ordonner le silence sous menace de fouet ; mais deux ou trois mots en disent long dans certains circonstances et puis les épaules des nègres s'étaient tellement durcies par l'habitude que les lanières abattues les laissaient maintenant insensibles.

Dako put donc communiquer de près par de brèves paroles et de loin par des chants avec tous les noirs du vaisseau ; il leur dit ce qu'il attendait d'eux, il les prépara et finalement leur donna le signal de l'insurrection.

Jamais cependant il n'aurait pu réussir sans l'aide de Kreira, de Kreira dont on ne se défiait pas, et sur laquelle il avait repris tout son empire. C'est de la femme plus que du reste encore que l'homme fort devient facilement le maître : faible, avide de protection, elle se jette d'instinct vers qui peut la soutenir, la défendre.

Pour obéir à son époux et servir ses projets secrets, elle était redevenue joyeuse, aimable ; elle se parait, dansait, courait ici et là, dans tous les coins de *La Paix de Dieu*. Antonio, sans défiance, la laissait faire, estimant que sa bonne humeur servirait d'exem-

ple aux autres négresses et les empêcherait de se laisser gagner par la nostalgie, par la maladie du sommeil ; il se sentait du reste si fort, si bien armé contre une cinquantaine de misérables noirs, que se mettre sur ses gardes lui eût semblé ridicule.

Kreira profita du manque de surveillance et vola une lime qu'elle glissa à Dako d'abord puis ensuite successivement à chacun des esclaves hommes, les seuls qui portassent des fers.

Dako et tous les noirs limèrent les bracelets de leurs chaînes par un temps d'orage qui enveloppa pendant deux jours le navire du bruit de la foudre et de la pluie et força l'équipage de les laisser dans l'obscurité des cabines ou à fond de cale sans pouvoir les espionner.

Pendant qu'Antonio et sa vingtaine de forbans étaient occupés sur le pont, au gouvernail, dans la mâture, pour lutter contre la tempête, le cabécère et les autres captifs rompirent les entraves, défoncèrent les portes et parurent tout à coup au gaillard d'avant et au gaillard d'arrière, à tribord et à babord, avant que le capitaine et les matelots eussent rien vu, rien entendu.

Les blancs abandonnèrent un instant la manœuvre, pour courir à leurs prisonniers et un combat terrible s'engagea sur le pont, dans les escaliers, sur les passerelles de *La Paix de Dieu :* d'un côté comme de l'autre, on luttait à mort.

Tout ce qui était tombé sous la main des noirs leur servait de massues, et au fur et à mesure qu'ils avaient brisé la tête ou les membres d'un des forbans, ils le jetaient encore vivant par dessus bord dans la mer.

Antonio, son revolver à la main, avait sauté de la dunette vers la partie de son vaisseau où il entendait la voix de Dako excitant ses compagnons ; il comprenait que le cabécère était l'âme de la révolte et que s'il pouvait l'abattre il serait bientôt maître du reste.

Dès qu'il l'aperçut il lui tira deux coups de son arme et le manqua ; c'était pour lui la défaite et la mort que ces deux coups manqués, car Dako lui aussi, l'avait aperçu, et se jetant à plat ventre, il avait non seulement évité les deux balles, mais encore pris le capitaine par les jambes, l'avait renversé, désarmé et étouffé de ses ongles de fer enfoncés dans le cou pendant que ses genoux brisaient la poitrine.

Antonio rejoignit dans la gueule des requins, qui depuis longtemps n'avaient été à pareille curée, ses matelots éventrés, écar-

telés, déchiquetés les uns après les autres : Dako, le cabécère du roi de Dahomey restait maître et conducteur de *La Paix de Dieu* avec quelques noirs et quelques négresses pour tout équipage, avec son ardent désir de revoir les plages de Guinée pour toute science nautique.

Fatigué par la longueur de la traversée, malade à la suite de la tempête qui nous éprouvait depuis quarante-huit heures, habitué à ne plus faire attention aux craquements de la mâture, aux hurlements des matelots, à la dégringolade des bariques, aux claquements des paquets de mer retombant contre ou sur le navire, je ne connaissais rien de la révolte des noirs et du massacre de l'équipage.

Ce furent les cris stridents et les paroles des femmes, mes voisines de cabine à peu près, qui me mirent en défiance : je savais qu'il leur était défendu de pousser aucun cri et, d'autre part, je commençais, après un mois de contact, à comprendre certains mots.

Ces cris inouïs jusqu'alors et le nom de Dako mêlé à la qualification de féticheur, aux syllabes qui voulaient dire *mort*, *Dahomey*, *pirogue*, *barre*, *case*, me firent dresser l'oreille ; je crus à un danger de naufrage, et, quittant ma cabine, je courus dans celle du capitaine, sans rencontrer personne en chemin, heureusement.

Il n'y était pas, bien entendu, et ne devait même jamais y revenir, mais les noirs y avaient déjà mis les pieds, s'étaient emparés des armes accrochées aux parois, avaient renversé la table et les sièges, arraché des rideaux. Immédiatement j'eus le pressentiment que quelque chose de grave se passait à bord et par prudence je verrouillai la porte de la cabine à l'intérieur.

Pour qu'elle fût dans un pareil désordre, la cabine du chef redoutable et redouté des forbans de *La Paix de Dieu*, il fallait que le navire fût en train de couler, de brûler, ou de se perdre dans une *tornade*, le cyclone particulier aux mers de Guinée. Je ne songeais nullement à un péril venu du côté des noirs, de ces misérables privés d'air, de nourriture, enchaînés et battus, qui gémissaient aux mains d'Européens armés jusqu'aux dents et cela en pleine mer, à des centaines de lieues de leur Afrique.

J'en sus bientôt davantage, car après avoir fouillé les cabines les unes après les autres pour massacrer le dernier des blancs, s'il s'en était encore dérobé un à leur fureur sanguinaire, les révoltés

revinrent à celle du capitaine et la trouvant fermée, l'ébranlèrent à formidables coups d'épaules.

J'aurais été perdu si la confiance d'Antonio ne m'eût auparavant fait partager un secret précieux. Ce secret c'était la connaissance d'une disposition particulière de sa cabine, d'une sorte de réduit dont l'entrée était habilement dissimulée dans la boiserie et dont les matelots de *La Paix de Dieu* ignoraient eux-mêmes l'existence.

Cette seconde cabine prenait air et jour au moyen d'un hublot découpé dans le flanc du vaisseau et non en verre comme les autres mais en bois peint de la même couleur que le reste du bâtiment, sorte de volet qui ne pouvait se deviner et qui ne donnait air et lumière que quand le temps calme et l'obscurité permettaient de le faire sans dangers d'aucune sorte. Elle était remplie de liqueurs, de pâtisseries, de conserves, de chocolat, de café, de tabac, d'objets chers à Antonio : elle avait un divan.

Le capitaine cachait là ses trésors et il comptait s'y cacher lui-même dans le cas où il eût été menacé par son équipage de voleurs et d'assassins; il ne craignait que les blancs et n'aurait jamais admis qu'il pût mourir sous les coups des noirs.

Je pressai sur le bouton qui fermait la porte de la cabine secrète, je m'y glissai et repoussai le panneau de la boiserie sans bruit. L'obscurité était complète à l'intérieur puisque le volet donnant air et lumière était fermé; je me gardai bien de l'ouvrir, mais comme Antonio m'avait fait visiter sa retraite une lanterne à la main, j'en connaissais assez bien les êtres, et après avoir tâtonné une seconde, je pus m'étendre sur le divan.

A peine y étais-je, que la porte de la cabine principale d'Antonio tombait avec fracas et que les noirs l'envahissaient, la pillaient, y brisaient tout; ils ne parurent pas s'étonner du reste qu'elle eût été refermée depuis leur premier passage et croire que quelqu'un qui s'y trouvait leur eût échappé. Les matelots surpris, massacrés et jetés par dessus bord l'avaient été dans tous les coins et par des groupes différents de révoltés ; ils ne pouvaient donc contrôler le nombre exact des victimes et s'apercevoir qu'il en manquât une, moi.

Ils repartirent en hurlant comme ils étaient venus, et dix minutes plus tard je compris aux chants, aux danses, aux roulements de tonneaux qu'ils avaient mis la main sur la réserve d'alcool de *La Paix de Dieu* et qu'une orgie de sauvages, une orgie à laquelle

il ne manquait que des victimes à égorger encore, dépecer et dévorer, emplissait le navire et le laissait aller au gré du vent, au hasard des courants, des récifs et de la houle.

Le vacarme dura quelques heures, puis, peu à peu, il diminua et cessa même tout à fait ; nègres et négresses gisaient pêle-mêle ivres-morts sur le pont, dans les couloirs, dans les cabines, au milieu des tonneaux défoncés, du sang répandu, de l'eau de mer, des ordures.

Je voyais le spectacle de ma place, par l'imagination, et sans avoir besoin de sortir de mon refuge ; évidemment j'étais, en cet instant, maître absolu du navire, mais à quoi cela me servait-il? Étais-je même sûr que Dako ou quelqu'autre ne se fût pas préservé contre l'ivresse et n'était pas en train de fouiller, de piller plus à son aise? Dans l'incertitude, je me contentai d'ouvrir le hublot opaque de la cabine et de respirer un peu la brise de mer. Quant à la boisson et aux vivres, je n'étais pas inquiet, j'en avais pour des semaines.

Ma position n'était pas meilleure pour autant, car le vaisseau devait fatalement être brûlé par les noirs, faire naufrage ou se perdre d'avaries et de faim dans le calme plat de mers inconnues. Tout ce que je pouvais espérer de meilleur, était la rencontre d'un autre navire, et encore comment lui faire des signaux sans monter sur le pont, sans révéler d'abord ma présence aux révoltés, sans tomber entre des mains qui m'écharperaient avant que le secours appelé pût arriver.

Laissé à peu près en état par ses anciens maîtres, le vaisseau avait d'abord continué à marcher régulièrement, puis, comme un cheval étonné de ne plus recevoir l'impulsion de son cavalier, il avait erré à droite et à gauche, s'abandonnant au flot, roulant et tanguant sans mesure, fatiguant horriblement.

Quand Dako s'éveilla du sommeil de son ivresse, il fut entouré des noirs qui commençaient à s'inquiéter des cabrioles de *La Paix de Dieu* que balayaient sans cesse des paquets de mer et dont les mouvements brusques et durs les écrasaient contre les parois, les mâts, les cordages. Après l'ivresse, les larmes, et je les entendis pleurer comme des enfants, prier l'Esprit Supérieur, menacer le cabécère s'il ne les ramenait immédiatement au Dahomey.

Dako tenta sans doute de reproduire quelqu'une des manœu-

vres qu'il avait vu exécuter aux matelots d'Antonio, car des coups de hache retentirent, on tira sur les cordages. Mais il réussit bien mal, car *La Paix de Dieu* finit par se coucher peu à peu et complètement sur le flanc, les vergues trempèrent dans la mer et tous ceux des noirs qui étaient sur le pont passèrent par dessus bord et tombèrent à l'eau.

Ce furent alors des imprécations, des regrets d'avoir écouté cet imposteur de cabécère, ce cruel qui, après les avoir vendus, les noyait encore, alors qu'ils eussent été tranquilles et heureux avec les blancs. Le chef eut beau commander, on ne l'écouta plus; expliquer ce qu'il fallait faire, on le repoussa; et presque tout ce qui restait de négrillons et noirs s'embarquèrent dans la chaloupe qu'ils espéraient mieux diriger avec des rames.

Une demi-heure plus tard, d'autres cris m'apprirent qu'ils venaient de sombrer en vue de *La Paix de Dieu* sur laquelle ne restaient plus que Dako, Kreira et des négresses. Lui et elles ramassèrent tout ce qu'ils purent trouver de boisson et de vivres, puis s'enfermèrent dans leurs anciennes prisons pour y attendre la mort : ils reconnaissaient leur impuissance à la fuir en relevant le vaisseau et en le faisant marcher.

Dans la nuit un ouragan survint qui brisa les mâts et emporta les cordages ; soulagée de leur poids, *La Paix de Dieu* se releva et se mit à flotter ici et là.

Cinq ou six mortelles journées s'écoulèrent avec en haut un soleil brûlant et dessous un abîme entr'ouvert : rien ne bougeait plus sur le vaisseau, mais je ne m'y fiais pas. J'attendis encore trois ou quatre jours que, selon toutes probabilités, la famine eût exténué les survivants de la révolte, puis je me risquai, le revolver dans la main, à sortir de ma retraite.

Des odeurs cadavériques insupportables qui s'échappaient des premières cabines devant lesquelles je passai me confirmèrent dans l'opinion que la mort avait déjà accompli son œuvre et que peut-être il ne restait plus que moi de valide à bord.

Dako et Kreira qui s'étaient réservé les meilleures provisions vivaient encore et je les trouvai étendus sur le pont, à l'ombre d'une sorte de tente qu'ils s'étaient aménagée avec des débris de la voilure ; ils vivaient encore, mais déjà l'agonie troublait leurs cerveaux, et quoique je leur apparusse comme un spectre et qu'ils voulussent fuir, ils n'eurent pas la force de se relever.

Si Dako et sa femme étaient eux-mêmes en aussi pitoyable état,

c'est que tous les autres étaient morts ou mourants; je n'avais donc rien à craindre et je pouvais agir au mieux de mon salut.

Malgré le dégoût et l'horreur, je commençai par pousser à la mer les cadavres qui empestaient le bâtiment, puis je le visitai du haut en bas pour constater que rien de suspect, de dangereux n'y subsistait, ni fissures, ni matières inflammables, ni cartouches ou armes que je n'eusse mis sous clef.

Alors seulement, je revins auprès du cabécère et de son épouse et je leur ingurgitai un cordial, je leur fis avaler des gâteaux secs. Ils furent plusieurs jours à se remettre et quand enfin leurs jambes les portèrent, ils ne songèrent guère à user contre moi des forces revenues. Comprenant que j'étais le salut pour eux, ils m'obéirent en esclaves et m'aidèrent à maintenir la coque du navire à peu près en état.

Rasée comme un ponton, *La Paix de Dieu* flottait toujours au hasard et chaque jour voyait diminuer les provisions.

Un vaisseau de guerre français nous aperçut enfin le premier et déviant de sa route vint nous accoster un matin qu'après m'être fatigué la vue à explorer l'horizon, j'étais redescendu désespéré me coucher dans ma cabine.

Il nous prit tous trois à bord et coula *La Paix de Dieu* après que j'eus donné sur ce vaisseau espagnol les renseignements quelconques que je crus devoir donner. Ce que j'évitai surtout ce fut de charger Dako afin d'épargner des représailles à ce misérable et de pouvoir sauver sa vie et celle de sa femme : la perte d'Antonio, de ses forbans et de leur brick était après tout un bienfait pour l'humanité.

Le vaisseau français nous jeta sur les quais de Bordeaux et là encore je m'occupai de procurer un gîte et du travail aux deux Dahoméens : le cabécère entra comme très décoratif garçon dans un café du boulevard et Kreira se mit à vendre dans une petite baraque des fruits et des oiseaux exotiques.

Ils se trouvèrent si bien que jamais ils ne songèrent depuis à reprendre le chemin humide du Dahomey, à revoir les splendeurs sanglantes de leur ancienne cour royale : ils avaient peut-être aussi pour cela d'excellentes raisons, des craintes salutaires qu'ils ne communiquaient à personne.

Je me gardai de les trahir et de raconter quoi que ce fût du

passé ; ils m'en eurent, je ne dirai pas de la reconnaissance, le noir du Dahomey est d'un égoïsme féroce, mais ce qui chez eux peut être considéré comme un semblant de gratitude.

Si aujourd'hui, aujourd'hui que les hommes et les choses du Dahomey sont devenus exceptionnellement intéressants, je raconte la campagne d'Antonio pour le compte des harems marocains, et la révolte du cabécère marchand d'esclaves, c'est que Dako est mort l'année dernière d'avoir trop bien rincé les verres des consommateurs : perdu une première fois par l'alcool, il devait encore finir par l'alcool.

Quant à Kreira, elle vend toujours ses fruits, ses oiseaux, et jacasse bordelais comme si elle était née sur les bords de la Gironde : son commerce ayant prospéré, elle y a même adjoint la vente des journaux, et se fait lire, par les clients, les péripéties diverses de l'expédition du colonel Dodds contre Behanzin.

Moins que jamais elle songe à retourner à Abomey prendre rang parmi les amazones dont l'éclat des obus menace de fortement endommager les charmes noirs.

AUGUSTE GEOFFROY.

LA QUESTION RELIGIEUSE

ET LE RAJEUNISSEMENT DU CONCORDAT

Les actes les plus récents du Vatican attirent, à juste titre, l'attention publique. Nul n'en saurait méconnaître la gravité : tous cherchent à en pénétrer les conséquences, au moins prochaines. Sans nous attacher aux points qui concernent spécialement les affaires intérieures de la France, il nous paraît utile d'en étudier, en passant, l'esprit général, conforme, d'ailleurs, aux enseignements précédents de Léon XIII. On peut, sans témérité, affirmer que le Pontife actuel a inauguré une politique nouvelle du saint-siège, non pas en tant que cette politique serait en opposition avec celle de ses prédécesseurs, — une vue superficielle permettrait seule de porter ce jugement, — mais il est évident que nous sommes entrés dans une phase particulière, qui ouvre des horizons plus étendus et impose des devoirs plus étroits. Le moment est venu de se recueillir pour être prêts à l'action.

Tout le monde est d'accord pour constater qu'une des principales préoccupations de S. S. Léon XIII est de dissiper les malentendus existant entre l'Église et la société contemporaine. Avant de gravir les degrés du trône pontifical, simple archevêque de Pérouse, il avait écrit déjà, sur les rapports de l'Église avec la civilisation des pages qu'il suffit de rappeler. Certes, ce n'est pas ce savant pontife, si profondément versé dans la connaissance de ce qu'il y a de plus relevé en philosophie et en théologie, ce n'est pas le disciple de saint Thomas que l'on accusera de sacrifier le dogme ; sa doctrine, telle qu'il l'a magistralement exposée, est identique à

celle de Pie IX. Mais tout en maintenant inébranlables les principes, il a su montrer comment on peut, comment on doit être amené, dans des vues de prudence et de charité, à en adoucir l'application, en les rapprochant d'autres principes, quand les circonstances l'exigent. L'Encyclique sur la constitution chrétienne des états peut être citée comme un modèle en ce genre. Sans nous y arrêter, nous bornant à signaler également l'Encyclique, non moins admirable, sur la condition des ouvriers, nous nous permettrons d'affirmer que l'évolution qui emporte les générations vers un avenir inconnu ne fait pas peur à Léon XIII. L'intelligent et courageux pontife semble, au contraire, saluer avec tendresse et sympathie l'ascension de la démocratie contemporaine. Il ne touche pas aux choses du passé, mais il les laisse tomber et les voit disparaître sans regret.

Témoins de dispositions si bienveillantes, nous nous demandons naturellement comment les peuples répondront à ces avances? En France, notamment, quelle sera l'attitude du gouvernement de demain? S'inclinera-t-on sous la main qui se lève pour bénir? ou dressera-t-on orgueilleusement la tête? La réconciliation avec l'Église, cette réconciliation si longtemps attendue, finira-t-elle par s'opérer? ou, au contraire, la rupture dont la menace reste toujours suspendue sur nos têtes, sera-t-elle consommée?

Pour répondre à ces questions et se mettre en mesure de prévoir, autant que possible, où l'on va, il faut d'abord savoir exactement d'où l'on part, et par conséquent où l'on en est aujourd'hui. Or, nous vivons sous l'empire du Concordat toujours respecté en droit, sinon en fait.

Qu'est-ce que le Concordat? C'est un acte réglant les rapports de l'Église et de l'État. Pour l'apprécier équitablement, il faut donc commencer par étudier, à la lueur de la raison, et en s'aidant des leçons de l'histoire, les principes qui dominent la matière. On examinera ensuite si le Concordat est conforme à ces principes et s'il remplit encore le but pour lequel il a été conclu. Enfin, le Concordat doit-il être intégralement maintenu? Ne serait-il pas susceptible de certaines modifications qui permissent de le mettre plus en harmonie avec les exigences des temps nouveaux? C'est ce qui fournira le sujet d'un quatrième chapitre et la dernière conclusion de ce travail.

I

PLUSIEURS SYSTÈMES EN PRÉSENCE SUR LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT : CELUI QUI TEND A PRÉDOMINER DE NOS JOURS EST CELUI DE L'INDÉPENDANCE DES DEUX POUVOIRS DANS LEURS DOMAINES RESPECTIFS ET DE LEUR BONNE ENTENTE DANS LES QUESTIONS MIXTES.

Les traditions et les documents nous apprennent qu'à l'origine la société domestique, la société religieuse et la société civile étaient étroitement unies, ou plutôt se confondaient les unes avec les autres. Sur une même tête reposaient les droits du père, du roi, du pontife. Mais quand l'accroissement du genre humain eut rendu la société plus nombreuse et plus complexe, le régime patriarcal disparut et il s'opéra des distinctions nécessaires. La famille conserva longtemps ses prérogatives essentielles, bien que placée en une certaine mesure sous la dépendance de l'Etat. Celui-ci conquit des attributions de plus en plus étendues; son pouvoir se trouva toutefois limité d'un côté par l'autorité du père de famille, comme il vient d'être dit, de l'autre, par la puissance du sacerdoce. Les annales de tous les peuples du monde nous montrent, en effet, des classes spéciales investies du privilège de remplir les fonctions sacrées, de servir d'intermédiaires, en quelque sorte, entre le ciel et la terre, d'offrir des sacrifices, d'enseigner les rites, les dogmes et la morale. Est-il besoin de rappeler le collège des prêtres Égyptiens ; celui des Mages en Perse ; la caste des brahmanes dans l'Inde ; certaines familles consacrées spécialement au culte en Grèce ; les prêtres et les prêtresses desservant des temples fameux; enfin, à Rome, cette organisation si puissante qui, par l'organe des augures et des aruspices, était devenu un important moyen de gouvernement? Nul n'ignore que, chez les Hébreux, une tribu particulière, et dans cette tribu une famille, reçurent la mission exclusive de s'occuper des choses saintes. Le christianisme, dès sa fondation, reconnut la distinction du clergé et des laïques. Dans l'Islamisme, les mêmes principes ont prévalu, et les sultans de Constantinople, bien qu'ils se prétendent héritiers des Califes, sont obligés de respecter, quand il s'agit de l'interprétation du Coran, les décisions du Cheik-ul-Islam, c'est-à-dire du chef de la croyance.

Les faits nous montrent donc partout et dans tous les temps en présence, deux pouvoirs, le pouvoir civil et le pouvoir spirituel. Cette dualité répond, d'ailleurs, à la double destinée de l'homme, à celle qui lui incombe ici-bas, dans sa vie mortelle, et à l'avenir qui l'attend dans cet au delà de la tombe, dont toutes les races et toutes les générations ont essayé, en tremblant, de soulever les voiles.

Mais quels ont été, quels pouvaient être les rapports réciproques de ces deux pouvoirs ? Nous n'apercevons pas d'autres alternatives que les suivantes : ou bien l'un de ces pouvoirs domine l'autre, au point de le tenir dans une étroite dépendance, ou bien il naît entre eux un conflit, tantôt se traduisant par une lutte sourde, tantôt allant jusqu'à une guerre déclarée ; ou enfin les deux puissances vivent l'une à côté de l'autre en union et en bon accord, soit qu'elles se fassent des concessions mutuelles sur certains points particuliers, soit qu'inspirées toutes deux par un même esprit, dominées par de fortes croyances et un dévouement commun au même idéal, elles se prêtent, comme naturellement et d'instinct, partout et toujours un mutuel appui.

De nos jours, une quatrième hypothèse s'est fait jour, et elle tend à prévaloir dans beaucoup d'esprits, d'ailleurs, honnêtes et distingués : c'est celle de la séparation ; mais un peu de réflexion amène à conclure que ce n'est, en réalité, qu'une utopie, ou qu'un expédient passager, qui n'atteint jamais à la hauteur d'un principe absolu. Ce qui contribue à faire naître l'illusion, c'est la nature même des ordres de choses auxquels s'appliquent respectivement les deux pouvoirs. Il est clair que sur une multitude de points tout contact est, sinon impossible, du moins contraint, et par conséquent, peu souhaitable. En quoi un chef d'état ou un parlement pourrait-il, par exemple, s'intéresser aux détails de la liturgie? Joseph II s'est rendu ridicule en réglant le nombre de cierges qu'on devait allumer sur les autels. Son confrère en royauté, l'incrédule Frédéric II, se montra en ceci plus spirituel et plus sensé que Sa Majesté apostolique. Il est donc facile de constater, dans un grand nombre de cas, la séparation; du moins, une sorte de séparation. En revanche, quand il s'agit de certaines matières des plus graves, la pénétration mutuelle des deux pouvoirs est évidente. Il n'y a pas un penseur, ni un homme d'état sérieux et appliqué qui ne se rende compte, d'une part, de l'influence des doctrines philosophiques, morales et religieuses — sur les progrès et les reculs — car

l y a parfois recul — de la civilisation, sur la paix publique, sur la prospérité intérieure, sur la sécurité extérieure d'une nation ; qui ne comprenne, d'autre part, que la bienveillance, que la protection de la puissance publique peut favoriser grandement le fonctionnement et le développement d'une congrégation de fidèles, tandis que sa malveillance, ou seulement sa neutralité, sont de nature à nuire à son expansion. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le vif du débat ; mais il nous semble utile de prendre texte de quelques incidents assez récents, pour appuyer sur des exemples une théorie jugée par nous irréfragable.

On sait qu'un des desiderata des anarchistes dynamitards, c'est l'abolition des frontières. Leurs appels antipatriotiques à l'armée sont connus ; ces ennemis acharnés et redoutables, plus qu'on ne veut bien le dire, de l'ordre intérieur s'efforcent, par tous les moyens possibles, d'affaiblir la défense du sol national contre l'étranger. Si leurs doctrines néfastes venaient, nous ne disons pas à prévaloir, mais seulement à faire dans les rangs de nos soldats un certain nombre de prosélytes, il est clair que les immenses sacrifices généreusement consentis par le peuple français pour assurer son indépendance, s'ils ne devenaient pas complètement inutiles, perdraient du moins beaucoup de leur efficacité. L'État, la puissance civile ont donc un intérêt évident à ce que les idées et les passions qui animent les anarchistes ne fassent pas de progrès. Or, où se recrutent particulièrement ces sectaires ? N'est-ce pas dans les rangs de ceux qui, croyant avoir à se plaindre de la société, jugent la situation qu'elle leur a faite dans son sein intolérable, et désespérant de l'améliorer par des voies régulières, ne reculent pas devant le crime et cherchent le funeste plaisir de la vengeance, parce qu'ils ne comptent pas dans une autre vie sur une compensation ? Il est bien certain que ceux qui n'espèrent pas un paradis et qui ne redoutent pas un enfer, sont moins accessibles à la résignation, que ceux qui ont sans cesse présente à l'esprit cette double alternative. Nous ne voulons pas dire que tous les chrétiens sont des héros sur le champ de bataille, et que tous les libres-penseurs se comportent en lâches et en traîtres ; mais nul ne contredira ceux qui affirment que les premiers sont plus faciles à gouverner que les seconds, et qu'ils offrent plus de garantie à la paix sociale. L'Église, en enseignant les destinées futures de l'homme, rend donc service à l'État, puisqu'elle l'aide à former des citoyens respectueux de ses lois et prêts à le défendre, même au prix de leur sang.

Autre fait dont on peut tirer des conséquences non moins péremptoires. Le gouvernement, à tort ou à raison, prétend avoir à se plaindre de l'attitude de certains prélats français. Pour les rappeler à ce qu'il appelle leur devoir, il les traduit devant le conseil d'État et retient leur traitement. Nous n'avons pas à établir ici que la première de ces pénalités est absolument illusoire, et que la seconde viole directement la justice, puisque les émoluments alloués aux ministres du culte catholique ne représentant qu'une indemnité très insuffisante pour la spoliation révolutionnaire dont ils sont les victimes. Il nous suffit de retenir ceci, c'est que l'État a la conscience d'être utile à l'Église quand il la protège et lui accorde des subventions, qu'il ne pourrait pas, il est vrai, équitablement lui refuser, puisque pour la mettre en pénitence, il retire sa main ou l'applique plus ou moins lourdement.

On objectera peut-être, que de l'expérience faite aux États-Unis, il résulte que l'État peut être en paix et l'Église prospérer sous le régime de la séparation. Mais à cette prétendue leçon de choses nous répondrons d'abord qu'on ne peut établir une assimilation complète entre un pays en voie de formation, et une nation depuis longtemps assise et dotée de vieilles institutions. La variété des éléments dont se compose la population rend, d'ailleurs, nécessaire et sans danger, en Amérique, des relations, ou plutôt une absence de relations, qui, ailleurs, offrirait de graves inconvénients Là où des catholiques coudoient des protestants d'une foule de dénominations différentes, il est moralement et matériellement impossible, il serait, du moins, extrêmement malaisé aux pouvoirs publics de traiter, avec des autorités religieuses qui s'anathématisent entre elles, ou avec des congrégations acéphales et livrées à l'anarchie. L'absence d'une religion nationale empêche l'établissement d'une religion dominante.

Dans cette confusion que le flot, sans cesse montant de l'émigration, accroît tous les jours, et au sein de laquelle il s'opère des variations perpétuelles, il peut être occasionnellement expédient pour l'Etat, comme pour l'Église, de paraître s'ignorer complètement et de laisser au libre jeu des consciences le soin de pourvoir à leurs propres besoins. Le gouvernement peut alors se contenter de faire régner l'ordre matériel ; malheureusement on sait qu'il ne réussit pas toujours à s'acquitter de cette tâche et à prévenir les violences et les émeutes. Il faut enfin se rappeler que les Pouvoirs fédéraux n'ont qu'une compétence assez limitée. Chaque État fait, à

peu près, ce qu'il veut sur son territoire, pourvu qu'il respecte les principes généraux de la constitution.

Cette abstention de l'État est-elle, après tout, aussi absolue qu'on le prétend ? Le gouvernement, à la vérité, ne s'ingère pas dans la nomination des évêques ni des curés, il ignore ce que c'est qu'un budget des cultes, il ne s'inquiète pas si des citoyens ou des citoyennes des Etats-Unis se lient entre eux par des vœux qui ne lui sont pas soumis. Mais s'il laisse chaque communion chrétienne s'arranger à sa guise, s'il ne se prononce ni pour les catholiques, ni pour les épiscopaliens, ni pour les unitariens, ni pour aucune secte quelconque, dans l'ensemble de son attitude extérieure, il se montre sincèrement et foncièrement chrétien. Les séances du congrès s'ouvrent par une prière liturgique. Dans ses messages et ses proclamations, le Président ne craint pas de faire mention de la Providence. Chaque année un jour de jeûne fédéral rappelle aux populations qu'elles dépendent d'un maître suprême, souverain de la terre et des cieux, qui aime à être honoré et fléchi. Ce n'est donc pas la neutralité absolue qui règne et qui s'impose aux Etats-Unis, encore moins l'athéisme. Il y a une sorte de profession officielle de christianisme ; c'est un minimum, si l'on veut ; mais cette manifestation suffit pour ranger le peuple de la grande république au nombre de ceux qui s'inclinent devant la croix et qui reconnaissent, au moins implicitement, l'autorité spirituelle.

Il n'est peut-être pas inutile d'invoquer ici le témoignage de M. Emile Ollivier. Cet ancien ministre de l'empire libéral fort peu dévot, comme on sait, cet ennemi déterminé du pouvoir indirect du Pape, tout en revendiquant à son point de vue, les prérogatives de l'Etat, ne veut pas entendre parler de la séparation. Ses instincts d'homme d'Etat et son expérience des affaires le tiennent en garde contre le sophisme des séparatistes.

Dans son remarquable livre intitulé : *L'Église et l'État au concile du Vatican*, il établit fort bien que le système de la séparation, tel que l'entendent et veulent le pratiquer la plupart de ceux qui le préconisent, aboutit en fait au régalisme, c'est-à-dire, à la subordination absolue de l'Église à l'État. Leur principe fondamental, en effet, c'est la négation de la co-existence de deux pouvoirs indépendants (1), se mouvant chacun dans sa sphère avec une pleine

(1) Ces deux pouvoirs sont, en effet, indépendants, sauf les réserves indiquées ailleurs.

liberté, mais ayant sur bien des points des rapports qui doivent être réglés à l'amiable. Pour eux le pouvoir spirituel est comme s'il n'existait point. L'Église n'est qu'une association ordinaire de citoyens, formée dans un but religieux : elle est tenue de se soumettre à la loi commune, d'obéir à l'Etat comme toute autre association.

Il est vrai que plusieurs des partisans de la séparation protestent : ils affirment que s'ils retirent à l'Église tous ses privilèges depuis l'exemption du service militaire, jusqu'au budget des cultes (qui n'est qu'une restitution), ils brisent, d'ailleurs, ses chaînes : plus de *placet regium*, plus d'incapacité de remplir aucune fonction publique, liberté d'établir, comme elle l'entendra, son régime intérieur, d'élire ses chefs suivant la forme qu'elle jugera la meilleure, de créer des corporations religieuses avec communauté de vie et de biens ; plus d'autre contrainte que le droit des tiers et le respect de l'ordre public.

On sait assez ce que deviennent ces belles promesses, et en revanche jusqu'où s'étendent ces restrictions en apparence justes et inoffensives. Le droit des tiers, mais c'est la licence pour les libre-penseurs et les francs-maçons d'interdire jusque dans les églises les cérémonies qui les offusquent et les prédications qui ne sont pas de leur goût. — Ne l'a-t-on pas vu naguère dans plusieurs églises de Paris et dans la cathédrale de Nancy ? — L'ordre public ! mais sous prétexte de le maintenir et de défendre les institutions politiques contre des prétendues attaques, on verra le conseil d'État infliger des réprimandes ridicules aux prélats qui ont le courage d'élever la voix contre des lois impies, et le ministre, comme sanction inventée pour les besoins de la cause, leur retire leur traitement. Ainsi que le dit fort bien M. Emile Ollivier, après avoir promis toutes les libertés, on refuse la plus essentielle, celle sans laquelle toutes les autres sont vaines, la *liberté de vivre*. On dénie à l'Église, après l'avoir dépouillée de son salaire, rançon de ses biens confisqués, la faculté de constituer des personnes sociales, des êtres juridiques, même avec l'agrément de la puissance publique. Comme les ordres mendiants, elle devra vivre de cotisations annuelles et des quêtes quotidiennes de ses fidèles... Supprimer le budget et en même temps interdire ce qu'on nomme des *bénéfices*, consistant dans l'affectation perpétuelle de certains biens à des offices ecclésiastiques, ne serait-ce pas refuser à l'Église le moyen de vivre si ce n'est d'aumônes, la mettre dans l'impossi-

bilité d'assurer un avenir quelconque à ses œuvres de charité et de piété?

De bonne foi peut-on traiter l'Église, qui a dans Rome un chef suprême, inviolable, intangible, même d'après la loi mesquine des *garanties*, commandant à plus de deux cents millions de fidèles répandus dans le monde entier, comme une petite congrégation de quelques milliers d'adeptes, et perdu dans un coin de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis?

Il y a, d'ailleurs, un élément important de la constitution catholique dont on ne veut pas entendre parler : les congrégations religieuses. Ces instruments utiles, même nécessaires, les catholiques ne peuvent les sacrifier; or, les divers projets de loi présentés sur les associations révèlent sans ambages le sort que l'on réserve à tout ce qui rappellerait de près ou de loin les monastères et les couvents. Il suffit de prononcer le mot de mainmorte pour obtenir, des assemblées composées comme on sait, des lois véritablement draconiennes, dont l'odieux droit d'accroissement peut donner une idée.

Après avoir ainsi déblayé le terrain, en éliminant une hypothèse absolument inadmissible, comme ne répondant à aucune réalité vivante, examinons les autres qui, elles du moins, se sont souvent incarnées dans les faits, et examinons, à la froide mais éclatante lumière du bon sens, celle qui doit sembler préférable. L'hypothèse de la domination exclusive de l'un des deux pouvoirs comporte deux alternatives : ou la tyrannie de l'État, ou la suprématie de l'Église. L'une et l'autre, il n'est pas besoin de s'attarder à l'établir, répugnent à nos mœurs actuelles; les vraisemblances nous inclinent à croire que la prochaine génération ne portera pas un jugement différent. A une époque où l'on parle tant de la liberté de conscience, qui songerait sérieusement à l'assujétir au pouvoir civil? Les rigueurs dont François Ier et Charles-Quint usèrent à l'égard des réformés, la Saint-Barthélémy, l'Inquisition espagnole qui fut surtout un instrument de gouvernement, ont provoqué trop de protestations plus ou moins sincères pour que l'on s'accorde à rendre la puissance civile, arbitre des croyances individuelles. Cela s'est vu pourtant, en plusieurs circonstances, notamment aux dates auxquelles nous venons de faire allusion. En Angleterre, le parlement s'arrogea le droit de changer deux ou trois fois la religion du royaume ; des princes allemands se donnèrent le plaisir d'envoyer leurs très humbles et très soumis sujets successivement à la messe et au prêche.

Ces palinodies, ces actes d'arbitraire ne sont plus de saison, du moins dans cette forme. Quand le gouvernement napoléonien s'est avisé de vouloir peser sur les décisions du concile du Vatican, il a complètement échoué. S'il plaisait à une juridiction française, fût-ce la Cour de cassation, de prescrire aux prêtres des paroisses de porter le viatique à une certaine catégorie de mourants ; ou, au contraire, de l'interdire à d'autres, elle se rendrait ridicule. Toutefois, la tendance à l'empiétement et une certaine démangeaison de tacquinerie — pour ne pas dire de persécution — sont tellement implantées dans les états modernes, qu'il est bon de se tenir sur ses gardes. Nous sommes menacés d'un despotisme déguisé de la part de l'État, lequel, sous prétexte de protéger la liberté de conscience, et afin d'entraver les progrès de ce qu'il appelle le fanatisme et la superstition, prétend, non pas dicter des formulaires de foi, à l'instar de quelques monarques byzantins, mais empêcher certaines manifestations extérieures de nos croyances, et en viendrait aisément à imposer des professions au moins implicites d'athéïsme.

Le règne de la libre pensée dans les régions du pouvoir, ne doit pas nous rassurer, loin de là. Des hommes animés de sincères sentiments religieux, mais dans une autre confession que la nôtre, pourraient respecter notre foi, tout en cherchant loyalement à faire prévaloir la leur ; mais ceux qui regardent dédaigneusement toutes les religions comme des produits de l'erreur et de l'imposture, n'ont point de ces égards, ni de ces scrupules. Ils s'imaginent bien faire en discréditant ce qu'ils appellent des billevesées, dont on farcit le cerveau des enfants et des classes inférieures des populations. Un écrivain non suspect remarquait naguère dans le *Journal des savants*, que les incrédules concèdent volontiers au pouvoir civil l'omnipotence en matière religieuse, et lui reconnaissent le droit d'imposer aux citoyens une profession de foi. Telle était, on le sait, l'opinion de Rousseau. Et avant lui, Hobbes qui ne croyait à rien, avait absolument soutenu la même doctrine.

Au surplus, les articles des journaux rédigés par les libres-penseurs, les discours prononcés à la tribune du parlement par leurs émules, sont bien pour nous enlever toute illusion à ce sujet. Est-ce la tolérance que l'on recommande, ou que l'on réclame ? En aucune façon. On crie contre les audaces du clergé quand il se permet tout simplement d'accomplir son devoir en proclamant, dans la chaire de vérité, les dictées de la raison naturelle ou les maximes

évangéliques. On réclame contre ces trouble-fêtes, contre ces fanatiques, les répressions les plus sévères. Les articles du code qui suppriment toute liberté de la chaire sont cités, commentés, invoqués contre tout prédicateur qui déplaît. Ces prétendus publicistes, ces soi-disant hommes d'État, n'ont que deux mots à la bouche : la loi et le respect dû à la loi ! Cette formule talismanique a remplacé l'invocation à la liberté, passée à l'état de guitare démodée. Nous aussi, nous comprenons la soumission à la loi, quand la loi est, comme le définissait saint Thomas, un précepte de la droite raison ayant pour but le bien commun (1); mais depuis que la Révolution l'a fait déchoir de ces hauteurs en quelque sorte divines, en lui attribuant une origine purement humaine, et en la réduisant à n'être que la somme des volontés ou des caprices individuels, nous réservons les droits imprescriptibles de notre conscience.

Est-ce à dire que les chrétiens, que les catholiques, notamment, doivent être considérés comme des contempteurs obstinés de toutes les fois, comme faisant fi de toute prescription émanée de l'autorité civile, comme ne tenant compte que de l'autorité religieuse? Non assurément. Les plus fermes croyants respectent les lois et le gouvernement de leur pays, même lorsque ces lois et ce gouvernement sont loin de répondre à l'idéal qu'ils se sont formé. Ne se contentant pas d'un respect spéculatif et de parade, ils se soumettent extérieurement et intérieurement, ils obéissent par conscience et non pas seulement par nécessité. Et pourquoi? Parce qu'ils reconnaissent la légitimité du pouvoir civil institué par Dieu aussi bien que le pouvoir spirituel, bien qu'indirectement et par des voies différentes. Ils ne relèvent la tête, ils ne préfèrent un *Non possumus*, que lorsqu'un conflit se pose entre les prescriptions des deux puissances, et qu'on ne peut obéir à l'une qu'en désobéissant à l'autre. Dans ce cas, ils se rappellent la fière et juste parole qui fut dite aux représentants du pouvoir civil à Jérusalem : « qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ». Le bon sens et la conscience dictaient cette réponse, qui sortira toujours des lèvres des hommes de devoir en pareille circonstance.

Il faut espérer que l'on finira par comprendre la netteté et la logique de cette situation, et que l'on cessera de représenter les hommes de foi comme des révoltés et des révolutionnaires. Rien

(1) Dictamen rectæ rationis ad bonum commune tendens.

de plus erroné que cette conception, de plus injuste que ce grief. C'est, au contraire, par horreur de la Révolution entendue dans le sens d'un affranchissement criminel de tout frein, de toute règle, de toute supériorité, de toute hiérarchie, que l'on doit se soumettre même aux pouvoirs de fait et dont l'illégitimité ne serait pas douteuse, pourvu que leur autorité ne soit pas sérieusement contestée, et qu'ils promulguent des lois tendant à procurer le maintien du bon ordre et le bien de la communauté. L'histoire embrassée dans ses grandes lignes et les décisions de la puissance spirituelle sainement interprétées, confirment ici les données de la pure raison. Il nous paraît superflu, d'ailleurs, d'insister sur le sens et la portée des dernières lettres pontificales parvenues à la connaissance des catholiques français.

Malheureusement, c'est une vérité d'expérience que les pouvoirs issus de la Révolution sont essentiellement ombrageux. Plus ils sentent la faiblesse de leurs appuis et leur propre instabilité, plus ils se montrent jaloux de leurs prérogatives et enclins à en étendre démesurément les bornes. Issus d'actes de surprise et de violence, ils se savent à la merci d'un coup de main et se tiennent constamment sur une défensive qui se transforme souvent en offensive. La moindre résistance les blesse et les irrite comme une rébellion. Au contraire, l'autorité légitime pratique naturellement la tolérance et la modération, elle souffre volontiers les remontrances. Jusqu'où nos anciens rois n'ont-ils pas poussé la patience et la longanimité à l'égard des taquineries souvent injustifiables des parlements? Voilà pourquoi, indépendamment des considérations de justice, les gouvernements légitimes qui unissent le droit au fait sont en soi préférables. N'oublions pas que les révolutions débutent par un appel à la liberté et aboutissent au régime du despotisme. Une fois qu'on est sorti de l'ordre, on tombe, par une pente insensible, sous le joug des Jacobins.

On les a vus à l'œuvre, ces tyrans hypocrites, qui écrasent la liberté de l'individu sous le poids de toute une nation qu'ils sont censés représenter. A l'abri de ce prétexte, ils ne reculent devant aucune usurpation. Toutes les associations leur sont suspectes, celles surtout qui ont leur fondement dans la satisfaction des besoins religieux : d'instinct, ils se défient des hommes qui, faisant litière de la richesse et des honneurs, n'estiment que les biens spirituels, la vertu, le désintéressement, la frugalité : ils savent que sur ces tempérants, les séductions ni les menaces n'auront

aucune prise. Ils foulent aux pieds sans pudeur la sainte autorité du père de famille, en lui arrachant ses enfants pour leur donner une éducation et des mœurs en opposition avec ses propres sentiments; ils exercent leur tyrannie jusque sur l'âme, qu'ils prétendent former à leur gré. N'est-ce pas là la plus épouvantable des oppressions ?

Qu'on y prenne donc garde. Les temps sont passés où un despote asiatique faisait ériger sa statue en public et commandait qu'on l'adorât. Mais nous arrivons à une époque où des pouvoirs anonymes et irresponsables prendront l'enfant au berceau et s'attacheront à le façonner, par des empreintes et des retouches successives, jusqu'au moment de sa maturité. Alors, après l'avoir dressé par un entraînement calculé, et avoir fait de lui un égoïste et un athée, ils lui diront : tu es libre ! Sans doute, nous n'en sommes pas encore là, légalement du moins ; mais en fait, sur certains points du territoire, et à l'égard de telles catégories de personnes, nous y touchons. En tout cas nous sommes sur la voie qui y conduit. Remarquez, en effet, que dans bien des circonstances, la neutralité scolaire est aussi mensongère qu'impraticable. Là même où l'on s'attache à la pratiquer avec une loyauté à laquelle il ne nous coûte pas de rendre hommage, le seul fait de passer sous silence l'enseignement chrétien, apprend à l'enfant à le regarder comme inutile ; de là, à affirmer sa fausseté, il n'y a qu'un pas à franchir. M. Sarcey dans le *XIXe Siècle*, a fort bien fait ressortir l'importance de cette prétérition. Il s'agit pour lui et pour les libres penseurs d'empêcher, comme ils disent, l'invasion du cerveau de l'enfant par les idées superstitieuses. « Pourvu que l'on fasse le vide autour, on pourra, provisoirement du moins, négliger un enseignement philosophique direct ; il s'introduira plus tard naturellement. » Voilà les catholiques avertis.

On tolère encore les écoles libres ; mais pendant combien de temps le fera-t-on ? Ne trouvera-t-on pas, pour les abolir, des prétextes ingénieux ; par exemple, la nécessité patriotique de donner à tous les français une éducation uniforme et les mêmes croyances, ou plutôt la même absence de croyance ? Il sera même à peine besoin de dispositions législatives particulières, pour arriver à cette suppression. Rien de plus facile que de rendre inefficace, par des mesures indirectes, la liberté d'enseignement. Il suffira d'exclure des emplois publics tous ceux qui n'auront pas fait leurs études dans des établissements de l'Etat ou des communes. Cette initiative

ne serait pas nouvelle. On sait quel renom s'est attaché, de ce chef, à l'illustre Pochon. Par un reste de pudeur, sa proposition n'a pas été acceptée en principe; mais en fait, on agit souvent comme si elle avait été adoptée par le parlement. Les administrations supérieures écartent avec un inexprimable dédain, par une fin absolue de non recevoir, des fonctions et même des examens qui y conduisent, les candidats qui leur déplaisent. Quant aux classes populaires, on a pour les pousser malgré elles dans les écoles sans Dieu, la ressource des tracasseries policières, et la menace, parfois exécutée, du retrait des allocations des bureaux de bienfaisance. Cette main-mise redoutable sur la conscience du citoyen peut s'opérer très légalement; c'est là surtout qu'est le danger.

De bonne foi, aurait-on à redouter semblable domination de la part de l'Église ! On sait bien que non. Le pouvoir spirituel, par sa nature même, se prête mal à cette tyrannie. Pourquoi des prêtres s'intéresseraient-ils, par exemple, au mode de lever des impôts, au libre échange ou à la protection industrielle? La question même de la forme du gouvernement leur importe peu, comme le prouvent les récentes déclarations auxquelles nous faisions allusion tout à l'heure, pourvu que la cause de la religion ne s'y trouve pas impliquée. On cite dans l'histoire trois ou quatre exemples de théocratie proprement dite. Les Hébreux en ont donné un très beau et très noble spécimen. Dieu réellement intervenait lui-même dans le gouvernement de son peuple, d'abord par la législation qu'il avait dictée à Moïse et qui embrassait une foule de dispositions civiles et domestiques, puis par les instructions spéciales qu'Il donnait au grand Prêtre dans tous les cas embarrassants. Jéhovah intervient en outre, dans les diverses constitutions politiques qui ont régi les descendants de Jacob. C'est lui qui suscite les Juges après l'établissement dans la terre promise. C'est sur son ordre que Saül et David sont successivement sacrés par Samuël. Enfin, quand la royauté est définitivement institutée, les prophètes, par leurs avertissements donnés au nom de l'Eternel, viennent rappeler à chaque instant aux monarques, trop souvent portés à la tyrannie ou à l'idolatrie, que le Tout-Puissant, loin d'avoir abdiqué ses droits, s'est réservé l'autorité suprême et se plaît à l'exercer, comme il lui plaît, suivant les vues parfois insondables de sa Providence.

A part ce modèle accompli de la théocratie, que nous offrent, en ce genre, les annales du genre humain? De rares exemples assez douteux. Le fait le plus démonstratif que l'on pourrait alléguer,

serait la domination des Brahmanes dans l'Inde, domination fondée sur une doctrine religieuse, appuyée sur l'orgueil et exercée avec une dureté et un égoïsme inouïs. Le Bouddhisme, si fort à la mode aujourd'hui, on ne sait pourquoi, aurait été contre ce système inhumain une réaction commencée précédemment par le Vichnouisme. Il faut franchir ensuite de longs siècles et arriver jusqu'à la Renaissance et à la Réforme pour assister au fonctionnement d'un nouveau gouvernement théocratique. Calvin, le type du fanatique atrabilaire, a pour le malheur des Genevois, exercé l'autorité despotique que l'on sait, au nom du saint Évangile interprété à sa façon. L'Église catholique n'a pas, à son passif, de pareils excès. A Rome, au temps où les deux Pouvoirs étaient réunis dans les mêmes mains, on a toujours pris soin de les distinguer l'un de l'autre. Quelle que fût la fermeté déployée pour sauvegarder le trésor de la foi chez les baptisés, on respectait avec le plus grand soin les droits de la conscience de ceux qui ne l'étaient pas. On sait avec quelle indulgence et dans quel esprit de droiture et de justice les Juifs y étaient traités. Non contents de les défendre contre leurs persécuteurs, peuples ou rois, les Papes leur confièrent souvent leur santé, et les prirent pour médecins. Nous ne connaissons pas, dans toute l'histoire du moyen âge, un seul exemple de théocratie chrétienne.

Est-ce à dire que pendant cette longue période, l'esprit chrétien n'ait pas exercé une véritable domination ? Il serait puéril et injuste de le nier, car c'est un des plus grands titres de gloire du catholicisme. Il eût été à souhaiter, pour le plus grand bien de l'Europe, que cet empire eût été plus complet et plus universel. On s'abuse, en effet, étrangement, quand on se représente cette époque comme une époque d'absolue docilité et de parfaite soumission, soit aux préceptes de l'Évangile, soit à la parole des souverains pontifes. Les faits contraires abondent dans les récits des chroniqueurs. Il n'est guère une de leurs pages qui ne soit souillée par quelques actes de sauvage violence, ravissements du bien d'autrui, atteinte à la sainteté du mariage, meurtres et sacrilèges. Mais les Papes, admirablement secondés par les ordres monastiques, luttèrent avec énergie ; et c'est précisément le tableau de cette lutte sans trève ni merci, qui donne un intérêt si dramatique et en même temps si philosophique à cette longue épopée. Si toute l'intrigue de l'Iliade consiste dans le repos et l'inaction d'un héros, les grandes scènes de l'histoire du moyen âge nous font assister

au triomphe de la force morale et de la vertu sur les instincts les plus grossiers de la nature humaine, servis par une violence à laquelle rien ne semblait pouvoir résister. Le monde n'a jamais été témoin d'un spectacle plus sublime.

Qu'il soit donc bien entendu qu'à cette époque, l'État n'a jamais été asservi à l'Église, mais qu'il s'est librement inspiré de la doctrine de l'Église, ce qui est bien différent. Les souverains étaient certainement bien indépendants dans la sphère de leurs attributions ; jamais les Papes ne se sont immiscés dans l'administration intérieure des royaumes et des républiques, tant que la religion et les principes supérieurs de la morale n'y étaient pas intéressés ; en revanche, quand l'ordre spirituel se trouvait menacé, rien ne pouvait les empêcher de courir à sa défense; alors, ils parlaient haut et ferme. Si les monarques ne prêtaient pas d'abord l'oreille à leurs avertissements, l'opinion publique, ou, si l'on aime mieux, la conscience chrétienne se prononçait contre eux, et la peur des soulèvements populaires ne tardait pas à les amener à récipiscence. Sans doute les passions humaines ont plus d'une fois troublé et interverti les rôles ; mais les principes de cette organisation et de ces rapports étaient généralement et volontairement admis.

C'est dans l'observation parfois pénible des préceptes de la morale chrétienne imposée, dans des cas particuliers, par l'autorité religieuse, que consiste surtout ce que l'on a nommé la subordination du pouvoir civil au pouvoir spirituel. Certainement, les souverains pontifes ne pouvaient tolérer des scandales publics de nature à ruiner, par l'exemple, les mœurs chez des populations habituellement très respectueuses envers leurs maîtres, et portées à les imiter dans leurs désordres. Il était, il est juste que des considérations privées ou même politiques, telles que des goûts et des sentiments intimes ou l'alliance d'un puissant prince, le cèdent aux prescriptions impérieuses de la morale. La même règle est applicable dans tous les temps et dans tous les lieux, bien qu'avec des formes diverses. Les chefs de l'Église n'affichèrent jamais la prétention de guider les rois dans leurs alliances matrimoniales ; mais ils savaient leur dire à l'occasion : « Vous avez librement épousé telle personne qui était libre, il ne vous est pas permis de la renvoyer », ou bien : « Vous avez contracté une union coupable avec une parente aux degrés prohibés, vous êtes tenu de la rompre. » Voilà l'exercice légitime de ce que l'on appelle le pouvoir indirect. Cette subordination, répétons-le, est dans la nature des choses ; nul ne

peut s'en faire un grief contre l'Église, ni l'accuser, de ce chef, d'intolérance ou de tyrannie.

Il résulte de ce qui vient d'être brièvement rappelé que, quels qu'aient pu être les torts ou les égarements passagers de tel ou tel représentant plus ou moins autorisé de la puissance spirituelle, celle-ci ne peut être accusée d'usurpation, ni d'oppression. Bien que généralement respectée, elle était quelquefois en butte à la persécution. Était-il bon que cet état de lutte devint habituel ? Le bon sens répond négativement. Si l'on pose l'hypothèse des deux pouvoirs méfiants l'un de l'autre, jaloux chacun d'étendre sa juridiction et s'accusant réciproquement de perfidie et d'empiétement, cette situation ne peut être acceptée comme normale et durable. L'Église subit toutes les épreuves infligées par la Providence, mais, loin de les rechercher, de les provoquer, elle les écarte, autant que possible, pour ménager la faiblesse de ses enfants. Même dans le cas où la persécution est bonne pour celui qui en est victime, elle est funeste à celui qui en est l'auteur. Au point de vue purement temporel et humain, le conflit, en soi, est également mauvais. Quel progrès social peut-on espérer chez un peuple où les mœurs et les croyances publiques sont en contradiction perpétuelle avec les sentiments des gouvernants ? Tout le temps consacré, par les uns à l'attaque, par les autres à la défense, est perdu pour la bonne administration du pays. Ce n'est pas en se faisant une guerre de chicanes que les deux puissances, spirituelle et civile, maintiendront la paix sociale et assureront la prospérité des arts, des lettres ou des travaux industriels. Il faut que toutes les forces vives d'une nation se concentrent pour le bien : les progrès de la civilisation ne se réalisent qu'à ce prix.

Le seul principe qui subsiste, après l'élimination des autres, c'est donc celui de la bonne entente, de l'harmonie, entre l'Église et l'État. Tel est l'idéal que le législateur doit avoir devant les yeux.

Les auteurs du Concordat se sont-ils effectivement proposé de réaliser l'accord que nous venons de montrer comme éminemment désirable ? Ont-ils atteint ce but ? C'est ce que nous devons maintenant examiner.

II

VRAIE NATURE DU CONCORDAT DE 1801.

L'histoire du Concordat a été écrite plusieurs fois. Nous avons d'abord les Mémoires du cardinal Consalvi, qui en fut le négociateur du côté du Pape. Nul n'oserait lui imputer d'avoir sciemment altéré la vérité ; seulement, comme il n'a réuni ses souvenirs que dix ans après les événements, on ne doit pas être surpris si quelques détails lui ont échappé, ou se sont représentés à sa mémoire sous une forme légèrement inexacte. La charité ou certaines considérations particulières ont pu parfois lui fermer la bouche ; mais la vérité substantielle, la physionomie réelle des faits, se trouvent dans ses récits. Quant à ce qui concerne l'attitude du gouvernement français, notamment touchant les mobiles secrets ou avoués du premier consul, M. Thiers, aidé de sa prodigieuse faculté d'assimilation, a fait, d'après les documents contemporains, un admirable résumé qu'on peut lire avec confiance. Nous sommes, il faut l'avouer, disposés à accorder moins de crédit à M. le comte d'Haussonville, en dépit ou peut-être à cause de sa qualité d'académicien. Ce séduisant écrivain a produit, il est vrai, quelques faits nouveaux qui ne sont pas à dédaigner ; mais, la haine aveugle qu'il porte à l'Empire l'a rendu passionné et, par une conséquence presque fatale, injuste pour Bonaparte, dont il présente la caricature plutôt que le portrait.

Le Concordat a depuis inspiré, soit au point de vue historique, soit autrement, des études très intéressantes, au nombre desquelles nous mentionnnerons, en première ligne, les publications de M. le marquis de Gabriac, de M. l'abbé Joly, docteur en droit canon, et de don Chamard, bénédictin de Solesmes. Les personnes qui voudraient se former par elles-mêmes un jugement sur cet acte célèbre et sur les circonstances qui ont amené sa consommation, peuvent consulter les ouvrages que nous venons de citer. Notre objectif ne saurait être ici de recommencer, même sous la forme d'un simple abrégé, les récits qui ont été déja faits. Ce qui nous importe, c'est de bien nous pénétrer de l'esprit, et de bien saisir la substance du Concordat, afin d'être en mesure de décider ensuite si notre temps peut s'en accommoder. Pour atteindre ce but, nous avons

besoin d'établir d'abord, historiquement, quelques points qui nous semblent indiscutables.

Il est, tout d'abord, absolument certain que la première pensée d'une réconciliation de l'Église avec la France révolutionnaire, ou plutôt révolutionnée, appartient exclusivement au général Bonaparte. Dès sa première campagne d'Italie, il avait essayé de profiter des négociations qui aboutirent au traité de Colentino, pour jeter les bases d'une pacification religieuse. Cette tentative est constatée par une Note diplomatique, émanée du général victorieux, à la date du 16 thermidor, an V (13 août 1797), qui a trouvé place dans la *Correspondance* de Napoléon Ier, et que M. l'abbé Joly a reproduite. Après avoir annoncé que le gouvernement français venait de permettre de réouvrir les églises, et que le maintien de cette tolérance était subordonné à la conduite que les prêtres rentrés tiendraient vis-à-vis du nouvel ordre de choses, le signataire de ce remarquable document ajoutait : « Le Pape, comme chef des fidèles, peut avoir une grande influence sur la conduite que tiendront les prêtres », et il insinuait que le Pape pourrait, par une bulle, recommander la soumission aux lois, ce qui serait « un grand acheminement vers le bien et la prospérité de la religion ». Bonaparte demandait ensuite que l'on prit des mesures pour « réconcilier les prêtres constitutionnels avec les prêtres non constitutionnels ». La politique persécutrice du Directoire empêcha ces ouvertures d'aboutir.

Si nous signalons ce fait habituellement passé sous silence, c'est qu'il démontre que, dès cette époque reculée, celui qui devait un jour devenir le maître de la France, projetait de rétablir la religion catholique en France, et que, pour y parvenir, il ne songeait pas à faire appel uniquement à la liberté et à la tolérance, mais qu'il entendait, pour accomplir ce grand acte, s'appuyer sur l'autorité du chef de l'Église, et ramener l'unité dans le clergé français. L'histoire nous montre Napoléon demeuré constamment fidèle, pendant la négociation ultérieure du Concordat, à ces deux idées directrices.

Trois ans plus tard, à la veille de Marengo, qui allait donner à son pouvoir légal la consécration de la gloire, le premier Consul prononça devant le clergé de Milan, cette allocution fameuse destinée à être entendue à Rome et à laquelle il nous suffit de faire allusion. C'est une déclaration très ferme et très nette de l'intention de son auteur de protéger l'exercice du culte catholique en

Italie et de le rétablir prochainement en France, si on lui vient en aide. Le chef de l'Etat français s'affirme catholique croyant et représente le peuple qui l'a mis à sa tête, comme désabusé de ses erreurs et revenant avec ardeur et sincérité à la pratique religieuse, Il profère des phrases telles que celles-ci : « J'envisagerai comme perturbateur du repos public et ennemi du bien commun, et je saurai punir comme tel, de la manière la plus rigoureuse et la plus éclatante, et même, s'il le faut, *de la peine de mort*, quiconque fera la moindre insulte à notre *commune* religion » (du coup les inquisiteurs étaient dépassés), et cette autre : « Nulle société ne peut exister sans morale ; il n'y pas de morale sans religion ; il n'y a donc que la religion qui donne à l'État un appui ferme et durable... En France, le peuple voit avec respect ses sacrés pasteurs qui reviennent, pleins de zèle, au milieu de leurs troupeaux abandonnés », et surtout ce vœu par lequel il terminait son discours : « Quand je pourrai m'aboucher avec le nouveau Pape, j'espère que j'aurai le bonheur de lever tous les obstacles qui pourraient s'opposer encore à l'entière réconciliation de la France avec le chef de l'Église. »

C'est là, certes, un beau et noble langage. On objectera, peut-être, qu'il était dicté par la politique et que, plus tard, quand le moment des négociations est venu, le conquérant a mis le poids de son épée dans la balance et substitué, pour faire prévaloir ses volontés, des menaces à ces assurances respectueuses. A ces deux griefs, nous répondrons que la politique qui inspire de telles paroles, surtout quand ces paroles sont suivies d'effet — ce qui eut lieu, — est une politique bénie du ciel et des hommes, à laquelle il faut applaudir de toutes ses forces. Quant au langage comminatoire et violent que le premier Consul eut le tort de faire retentir, plus tard, bien des fois aux oreilles des diplomates italiens consternés, il était évidemment calculé et avait pour but de faire cesser des résistances qu'il ne comprenait pas et qu'il attribuait à des motifs intéressés ou aux intrigues de ses ennemis. Il se croyait, d'ailleurs, obligé de se montrer rude et grossier de forme vis-à-vis des prêtres étrangers, afin de se faire pardonner par son entourage, généralement impie et hostile à la conclusion du Concordat, les concessions réelles qu'il faisait aux représentations de la curie romaine.

Nous répétons que nous n'avons pas à refaire ici l'histoire du Concordat ; il nous suffit d'affirmer que de l'étude attentive de la

suite des négociations, il résulte pour nous que Bonaparte persista purement et simplement dans les deux ou trois idées qui faisaient le fond de sa politique de restauration religieuse, parce qu'il en regardait la réalisation comme indispensable au succès de cette entreprise. Ces idées étaient le rétablissement officiel (et non pas la simple tolérance) de la religion catholique, la sanction ou du moins la reconnaissance de la mainmise de l'État sur les biens ecclésiastiques et une sorte de fusion des deux clergés, le clergé constitutionnel et le clergé protestataire. A ses yeux, c'était le minimum des exigences de la société civile, telle que l'avait façonnée la Révolution. L'ancien régime, d'ailleurs, n'avait-il pas donné l'exemple d'une sorte d'appropriation par l'État des biens ecclésiastiques, lorsqu'il distribuait des abbayes commendataires à des prélats mondains dont le principal titre consistait dans les services réels ou prétendus rendus au prince par leur famille, ou lorsqu'il supprimait arbitrairement des couvents ou les réunissait à d'autres maisons religieuses ? Le saint-siège avait, de son côté, bien des fois fait largesse, librement et bénévolement, des biens de l'Église de France pour subvenir aux nécessités de l'État. Aussi on ne voit pas que Pie VII ait fait des objections bien sérieuses sur le fond de cette réclamation.

Rome fut donc obligée d'en passer par tout ce que voulait le premier consul. Elle ne se montra intraitable que sur les questions de principe, parce que sa conscience y était engagée. Mais là sa résistance fut invincible. Bonaparte, dont l'esprit positif et en quelque sorte géométrique se prêtait peu à ces distinctions, qu'il qualifiait de subtiles, ne comprenait rien à cette opiniâtreté qu'il prenait pour de la fourberie. De là sa mauvaise humeur ; mais ses colères n'aboutissaient à rien, parce qu'il se heurtait à un *Non possumus* inflexible, et ce fut lui qui, sur ces points délicats et capitaux, se vit contraint de céder. C'est ainsi que furent rédigés, en accord avec les maximes de la plus saine théologie, les articles concernant la liberté et la publicité du culte, qui avaient donné lieu, jusqu'au dernier moment, à de si épineuses discussions.

(A suivre.) LÉONCE DE LA RALLAYE.

FILLE ADOPTIVE [1]

IX

Georges avait inutilement essayé de causer avec sa mère après l'entretien qu'elle eut avec Gardella. Il eut beau insister et s'exaspérer, elle ne voulut rien lui dire de précis, lui donnant seulement à entendre que la jeune fille avait accueilli ses questions par une fin de non recevoir.

La comtesse était si pressée de se rendre chez Apettini, qu'elle partit aussitôt après le déjeuner, sans prendre à peine le temps de prévenir Gardella. Celle-ci, tout à son désespoir, demanda l'autorisation d'aller seule, en fiacre, au cimetière Montparnasse, prier sur la tombe de sa mère. L'autorisation lui fut accordée.

Georges eut le soupçon que sa mère le trompait ou que Gardella se sacrifiait. En effet, il ne lui semblait pas naturel qu'elle repoussât ainsi, de parti pris, ses recherches, ne fut-ce qu'en raison des avantages qu'elle devait retirer d'une union avec lui.

Pour en avoir le cœur net, il tenta de la faire parler à leur sortie de table, mais elle ne s'arrêta pas au salon comme elle le faisait d'habitude, et rentra dans sa chambre où elle s'enferma.

Il la fit prier de revenir au salon, elle refusa, prétextant le désir de profiter du soleil, un beau soleil printanier, pour faire sa promenade.

« Elle m'évite, c'est évident », se dit le pauvre garçon.

Il tâcha encore de lui parler au passage lorsqu'elle sortit, mais

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1892.

elle s'esquiva. Il eut pourtant le temps de remarquer qu'elle pleurait.

C'en était trop. Georges s'entêta et la suivit, à son insu, jusque dans la rue. Il la vit monter dans un fiacre qui stationnait à la porte et qu'un domestique, sur son ordre, avait retenu.

Comme la voiture se mettait en marche un fiacre vide passa. Il fit signe au cocher et monta dans le véhicule en commandant à l'homme de suivre à distance la voiture qui emportait Gardella.

Les deux voitures arrivèrent presque ensemble au cimetière. Georges laissa Gardella entrer la première et, quand elle eut sur lui quelque avance, il entra à son tour timidement comme s'il craignait de l'apercevoir. Il ne la vit pas. Supposant qu'elle s'était dirigée droit vers la tombe de sa mère, il prit l'avenue qui y conduisait.

Tout en marchant, il se demanda comment il justifierait sa présence et si elle ne lui témoignerait pas du mécontentement d'avoir voulu lui imposer de force le tête-à-tête qu'elle refusait.

Cette appréhension ne lui fit pas rebrousser chemin, il montait avec lenteur, mais directement, la grande avenue, les yeux fixés au sol et la tête inclinée. Arrivé au rond point, qui partage en quatre la vieille nécropole de la rive gauche, il s'engagea dans la voie de droite et comme s'il voulait perdre du temps exprès, il s'arrêta devant les tombes qui frappaient son attention et en déchiffra les épitaphes. Ceci dura bien un quart d'heure, soudain il tressaillit à l'idée qu'il errait ainsi depuis un temps infini.

« Si elle allait être partie ! pensa-t-il ».

Il tira sa montre, la consulta et fut déçu.

Il n'était pas deux heures.

Il reprit son allure lente et peu à peu il s'achemina vers le lieu où il savait rencontrer celle qu'il cherchait.

Par instant, quand il cessait de prendre conseil de sa volonté, il s'oubliait et, cédant à son instinct, il précipitait sa marche que la réflexion le forçait bientôt à modérer.

La tombe de la mère de Gardella se reconnaissait entre les autres, pour ceux qui étaient au courant de ce détail, par une grande couronne verte en feuille de lierre que l'orpheline renouvelait religieusement chaque année à la fête des morts et qui, placée au sommet de la colonne, se voyait de loin.

Cette tombe n'était pas sur le bord du chemin ; pour y arriver, il fallait pénétrer dans un véritable fouilli de tombeaux à peine

séparés les uns des autres par de si étroites ruelles, qu'on n'y pouvait passer sans frôler les grilles d'entourages et les pierres tumulaires.

Georges s'avançait avec précaution, afin de ne pas attirer, par le bruit de ses pas, les regards de Gardella. Il ne la voyait pas encore, mais déjà la grande couronne de lierre se montrait nettement à lui ; plus il approchait, plus il était circonspect et attentif. Un oiseau ne l'eut pas entendu. Arrivé tout près, il se cacha derrière une pierre placée debout et prêta l'oreille en cherchant vainement à voir. Gardella ne semblait pas être là. Aucun mouvement ne dénonçait sa présence. Il allait s'avancer davantage quand pourtant il crut percevoir un son. Il écouta mieux et ne tarda pas à reconnaître qu'il ne se trompait point. Après un nouveau silence attentif, il acquit la certitude que le son venu jusqu'à lui et qui se répétait par intervalle, n'était autre chose que le murmure d'un sanglot. Il y avait là quelqu'un.... quelqu'un qui pleurait. Les larmes sont de mises au cimetière et ne surprennent personne. Seulement était-ce bien Gardella ? Il ne put résister au désir de s'en assurer et se pencha tout doucement, presque aussitôt il se rejeta en arrière. Elle était là, c'était elle, et elle pleurait... Il s'expliqua pourquoi il ne l'avait pas entendue ni aperçue plus tôt.

Elle se tenait accroupie sur la pierre funèbre, le menton enfoncé dans ses mains, les coudes posés sur ses genoux.

Mille sentiments contraires s'éveillèrent dans l'âme de Georges. Que devait-il faire ? Se montrer ou fuir ? Se montrer, c'était risquer d'effrayer la jeune fille sans parler de l'irritation naturelle que la surprise d'une telle apparition lui causerait, étant données les circonstances ; fuir, il ne voulait même pas y penser, tant il se sentait fortement retenu en ce lieu par son rapprochement avec celle qu'il aimait. Il prit un troisième parti et attendit silencieux.

Plus de dix minutes s'écoulèrent. Gardella toujours dans la même attitude ne bougeait pas, on eut dit une statue sur une tombe. De temps en temps le petit son produit par le sanglot comprimé révélait seul la vie dans cette jeune et belle créature que la mort encadrait et qui se confondait à elle comme une décoration tombale.

Georges commençait à trouver longue cette attente. Il bougea, fit quelques pas... agita les feuilles des arbustes. Gardella releva la tête et écouta. Les allées et venues voulues du jeune homme lui firent croire à la présence d'une personne priant ainsi qu'elle, sur une tombe du voisinage. Elle ne s'en inquiéta pas et retomba

dans ses rêveries douloureuses ; ce que voyant, Georges devint de plus en plus bruyant.

La curiosité de la jeune fille ne résista pas à ce tapage inusité ; elle se leva et essaya de découvrir l'importun qui eut soin de se détourner pour ne pas être trop brusquement reconnu. Il paraît que le cœur a ses yeux comme le visage, bien qu'elle ne le vit point de face, elle frémit dès qu'elle l'aperçut.

« Georges, s'écria-t-elle. »

Il feignit un vif étonnement.

« Ah! enfin te voilà!

— Tu me cherchais? tu m'as suivie ; tu m'as rejointe ; tu es troublé ; parle, pourquoi es-tu venu? Qu'y a-t-il? »

Des appréhensions plus effrayantes les unes que les autres traversèrent son esprit, peut-être était-il arrivé un malheur à la comtesse... et comme on savait où la trouver, avait-on envoyé Georges pour la prévenir de rentrer sans retard.

Son regard effaré s'attachait sur le jeune comte avec d'instantes interrogations.

Il sourit et embarrassé, confus...

« Il n'y a rien, dit-il vivement. »

Les yeux de Gardella s'emplirent de larmes.

« Alors que fais-tu ici? tu m'épiais.

— Ne sois pas fâchée, Gardella, ton refus de m'accorder quelques instants d'entretien m'a tant peiné, que je n'ai pu résister au désir de te rejoindre et j'ai pensé que, puisque tu ne voulais pas te priver pour moi de quelques rayons de soleil, je viendrais sous le soleil te dire ce que j'ai sur le cœur... M'en veux-tu encore de mon audace ? »

Elle eut un soupir.

« Tu m'as surprise en pleurs et cela me contrarie.

— Pourquoi? sur la tombe de ta mère tu pleures, tu pries... c'est ton droit. N'est-ce donc pas naturel que l'on pleure ici ? »

Elle lui sut gré de la cause qu'il attribuait à ses larmes, elle sourit et dit avec une gracieuse retenue :

« Les larmes enlaidissent. »

Il comprit qu'elle ne voulait pas chercher à le détromper et préférait s'accuser elle-même d'une coquetterie déplacée en pareil lieu que de lui laisser soupçonner la vérité.

« Tu as eu tort, Georges, de venir, si on nous rencontrait seuls, ensemble !

— Eh bien ? »

Cette pensée l'épouvanta.

« Comment : Eh bien,... malheureux, tu ne réfléchis donc pas, mais qu'est-ce que ta mère penserait de moi ?

— N'avons-nous pas été cent fois seuls ensemble, sans qu'elle songeât à le trouver mauvais ?

— Oui, avant, mais à présent. »

Un mouvement de tête acheva sa pensée.

« Il est donc survenu des changements entre nous ? »

Elle le regarda étrangement avec une expression de reproche.

« Comme si tu ne le savais pas !

— Je sais que ma mère t'a parlé de moi ce matin. »

Elle secoua la tête affirmativement sous un souvenir pénible. Il reprit :

« Et je ne croyais pas que la mission dont je l'avais chargée auprès de toi, dut être une raison d'éloignement pour nous, tout au contraire. »

Elle rougit.

« Que veux-tu ! la destinée a des exigences qui ne sont pas toujours d'accord avec la raison.

— Au moins si tu disais avec les sentiments... »

Elle ne répondit pas.

« Ainsi les empêchements viennent de toi ?... parle donc ! fit-il impatienté de son silence.

— Oui, soupira-t-elle.

— Tu ne m'aimes pas ? »

A cette question formelle, ses yeux encore brillants de larmes, se fixèrent sur le visage de Georges, puis ses lèvres s'entr'ouvrirent et lentement, avec une tendresse qui démentait ses paroles, elle dit :

« Je ne t'aime pas. Non.

— Alors toutes tes protestations passées étaient menteuses.

— Je t'aimais comme une sœur, comme une amie d'enfance, comme une camarade de jeux, et si je ne t'aime plus maintenant, c'est que tu veux que je t'aime autrement.

— Et pourquoi ne veux-tu pas m'aimer comme je le veux ? »

Elle inclina la tête, et murmura :

« Il le demande !

— Sans doute. »

Comme elle se taisait, il réitéra sa question, mais Gardella se taisait toujours.

Impatienté, il insista :

« Tu ne veux pas le dire ? »

Elle fit signe que non.

« Eh bien, je vais te le dire, moi. »

Elle le dévisagea avec anxiété.

« Tu ne veux pas m'épouser, parce que tu aimes quelqu'un. »

Une dénégation indignée lui vint sur les lèvres, mais en même temps une inspiration saisit sa pensée ; n'était-ce pas, en effet, parce qu'elle l'aimait et parce qu'on lui avait assuré qu'il serait préjudiciable pour lui qu'elle l'épousât, qu'elle se refusait à le faire? Donc, il ne se trompait pas, et elle entrait dans le plan de la comtesse en affirmant qu'elle ne voulait pas l'épouser, parce qu'elle aimait quelqu'un. Il était bien quelqu'un.

Georges fut pris à cette vérité habile.

« Nie le ! » cria-t-il.

Elle hocha la tête négativement.

Il bondit.

« Tu l'avoues ! »

Le sourire du sacrifice éclaira son visage.

« Oui, » murmura-t-elle.

Cet aveu éveilla je ne sais quelle défiance dans l'esprit du comte et un revirement subit s'opéra en lui.

« Ce n'est pas vrai, tu mens pour me forcer à ne plus t'aimer. »

Cette exclamation parut lui être si douce que les doutes du jeune homme devinrent presque des certitudes.

« N'est-ce pas, Gardella, reprit-il, avec des supplications dans la voix, n'est-ce pas que tu as menti? et que tu n'en aimes pas un autre ? »

Elle jeta un regard au ciel comme pour le prendre à témoin d'une souffrance inouïe et reportant ensuite ce regard sur Georges, elle dit si bas que ce fut à peine s'il put l'entendre :

« Ne conserve pas un espoir irréalisable, je ne puis t'épouser, parce qu'en vérité j'aime quelqu'un et que j'aime celui-là plus que moi-même. »

Il pâlit :

« Qui est-ce?

— Son nom est mon secret.

— Quand tu l'épouseras, ce secret n'en sera plus un. Eh bien, par égard pour le mal que tu me fais, nomme-moi cet homme,

accorde-moi le privilège de le connaître le premier. C'est peu ce que je te demande et tu ne peux me refuser cette faveur.

— Je n'ai pas le droit de le nommer.

— Même à moi?

— Surtout à toi.

— C'est donc que je le connais et que tu crains pour lui? »

Elle garda le silence, il répéta sa question.

« Oui, répondit-elle, à bout de résistance.

— Tu l'aimes à ce point ? »

Le front de la jeune fille s'éclaira.

« Oh ! oui ! je l'aime !

— La franchise te rend cruelle. »

Elle le regarda, et, devant la pâleur qui lui couvrait le visage, elle frisonna.

« Pourquoi me tortures-tu par un semblable interrogatoire? Penses-tu donc que tu ne me fais pas souffrir, tant pis si tu souffres à ton tour. »

Il n'y comprenait plus rien... Cependant, un fait était avéré, Gardella aimait quelqu'un qui les séparait.

« Ton amour pour cet homme te rend impitoyable à mon égard, tu es sans pitié pour moi.

— C'est qu'aussi je l'aime, après Dieu, plus que tout, et que, pour le lui prouver, je pourrais lui donner ma vie. »

En parlant, elle s'empara nerveusement de la main de Georges et la serra avec une force que l'émotion décuplait.

Il se dégagea brusquement de cette étreinte qu'il supposait destinée à un autre.

« Tu ne veux pas le nommer; mais que m'importe ! Tôt ou tard, lui et moi, nous nous rencontrerons, car je finirai bien par le connaître, ne serait-ce que lorsque tu l'épouseras. »

Elle sourit comme devaient sourire les martyrs en face du supplice.

« Je ne l'épouserai pas. »

Il crut avoir mal entendu.

« Tu dis ? »

Elle répéta sa déclaration.

Il chancela, hébété sous la réaction que cette révélation inattendue produisait en lui et, perdant le respect humain jusqu'au sentiment de la réalité, il ouvrit ses bras et, avant que Gardella put prévoir son action, il les referma sur elle et, posant sur son front un baiser brûlant...

« Merci ! ma sœur, merci, pour cette promesse ! »

Il était à ce point troublé et malheureux qu'il ne vit, dans la parole désespérée de Gardella, qu'une concession faite à son propre désespoir.

Un éclat de rire, partit à quelques pas d'eux, le rendit soudain à lui-même.

Il desserra les bras et Gardella, rouge, confuse, se tourna vivement vers l'endroit où il lui semblait que l'éclat de rire avait retenti.

« Ne vous gênez pas ! » ricana alors une voix.

Du coup, Gardella n'eût pas besoin de chercher. L'indiscret était sur la route et ne cherchait pas à se cacher.

A l'aspect de la jeune fille, il parut stupéfait et s'écria :

« Mademoiselle Gardella !

— Qui est-ce? demanda Georges en suivant des yeux l'homme qui s'éloignait.

— Je ne sais pas, balbutia-t-elle, confondue et terrifiée.

— Rappelle tes souvenirs. »

Elle essaya ; mais en vain.

« Il m'est impossible de mettre un nom sur cette figure qui pourtant ne m'est pas inconnue. »

Georges était embarrassé.

« Tu dois bien m'en vouloir. Je suis seul coupable de ce qui arrive. »

Ne se sentant pas fautive, elle répondit sans colère :

« Tu as eu tort de céder à l'emportement de ta passion... Tu vois à quoi cela expose. Si cet individu va raconter ce qu'il a vu et que ses paroles parviennent aux oreilles de ta mère, Dieu sait quelle opinion elle aura de moi.

— Je saurai bien te défendre... quand même, je reconnais que j'ai été très imprudent. — Me pardonnes-tu ma faute ? » dit-il en baissant la tête.

Elle tâcha d'être sévère et murmura d'un accent dans lequel la clairvoyance du fiancé crut percevoir l'aveu qu'il souhaitait :

« Oui, mais seulement à la condition que tu me quittes tout de suite et que tu ne reprennes jamais avec moi l'entretien que nous venons d'avoir. »

Il hésita.

« Condition pour condition, fit-il d'un ton subitement décidé, nomme-moi mon rival. »

Elle l'enveloppa d'un coup d'œil caressant.

« Je n'en ai pas le droit. »

Il allait se fâcher, mais réfléchissant.

« Tu ne l'épouseras pas?

— Non.

— Jamais?

— Jamais. »

Sa voix trembla comme si elle n'eût voulu prendre cet engagement que sous toute réserve.

Il le devina, et ne devint que plus exigeant. S'emparant de sa main, il l'étendit sur la pierre qui recouvrait les restes de la mendiante :

« Jure-le sur la tombe de ta mère. »

Les yeux de Gardella s'emplirent tout à la fois de larmes et de sourires.

« Je jure de n'épouser celui que j'aime que si tu y consens,... maintenant... va-t-en. »

Il dut d'abord faire un effort pour s'expliquer le sens de cette promesse conditionnelle.

« J'accepte, » dit-il, dès qu'il eût compris.

Et pour donner l'exemple du respect dû aux engagements que l'on contracte, il eut le courage de s'en aller, sans même se retourner pour un dernier adieu.

Elle resta debout et le suivit du regard jusqu'à ce qu'elle l'eût perdu de vue à travers l'entrecroisement des branches et des pierres. Tombant alors à genoux, elle leva sa tête à l'expression radieuse, vers le ciel et la baissa vers la terre en proférant des paroles de gratitude comme si elle eût voulu confondre, dans un suprême remerciement, Dieu qui lui donnait l'amour de Georges et sa mère par qui elle avait connu le jeune homme.

X

Bien que peu satisfaite du résultat de son entrevue avec Apettini, la comtesse se sépara de lui sans rancune. Avant de partir, elle fit une nouvelle petite station auprès de la marquise. Antoinette ne voulut point paraître, quoiqu'elle ressentit un profond dépit, après les confidences qu'elle venait de surprendre. Quelque habitude qu'elle eut de savoir mettre un masque sur son visage, elle ne parvint pas à dominer la contrariété éprouvée.

La comtesse lui avait causé une douloureuse déception. Elle ne s'était pas trompée aux manifestations de son désintéressement vis-à-vis d'elle ; et, comme de sa cachette elle voyait et entendait, il lui avait été facile de suivre sur le visage de la mère de Georges, les sentiments qui s'agitaient au fond de son âme. Elle avait ainsi acquis la certitude morale que Mme de Noirmont la sacrifierait volontiers à Zoé, en considération du chiffre énorme de la dot présumée de celle-ci, sans scrupule pour l'origine, plus ou moins suspecte, des millions qui la formaient.

De l'héritage de l'oncle de Phébade, on tenait peu compte, bien que cet héritage se chiffrât également par millions. Les espérances perdent de leur prix en face de la possession. Or, Zoé possédait. De là, les préférences qu'on lui marquait.

La conséquence de cette conviction eut ceci de bon pour Gardella, que ce ne fut plus elle, mais Zoé, en qui Antoinette se prit à voir sa plus dangereuse ennemie, et sa plus redoutable rivale.

Sans doute, Georges s'était prononcé pour Gardella. Elle le savait, la comtesse, l'ayant elle-même avoué à Apettini. Mais Gardella, la comtesse l'assurait, n'aimait pas le jeune homme ; dès lors, pourquoi la redouter. Ne montrait-elle pas, au contraire, par son indifférence à l'égard du comte, la noblesse de ses sentiments et la fière indépendance de son caractère. Une fille pauvre et sans nom qui repousse les avantages dont elle est privée par le motif loyal qu'elle n'aime pas l'homme qui les lui offre, n'est pas la première venue ; Antoinette en était d'autant plus certaine, qu'elle ne se dissimulait pas qu'à la place de Gardella, elle eut épousé cet homme, n'eut-elle éprouvé pour lui que de l'antipathie.

Elle se rendit auprès de Mme de Noirmont, au moment où cette dernière prenait congé de la tante et reçut son baiser d'adieu avec une froideur tellement évidente, que Mme Apettini, après le départ de la comtesse, lui en fit la remarque.

Quant à la comtesse, elle ne s'aperçut de rien, tant elle était préoccupée personnellement des questions sur lesquelles Apettini lui avait donné son avis dans un sens si opposé au sien. Ce qu'elle retint surtout et ce à quoi, elle était le plus sensible, ce fut d'être directement accusée par lui d'avoir favorisé, par son imprévoyance, les événements qui survenaient. De fait, elle ne pouvait s'empêcher de convenir qu'elle avait manqué de prudence en rapprochant ainsi son fils d'une jeune fille ; mais le mobile, en raison duquel cet acte d'imprévoyance avait été commis, aurait dû, pensait-elle, la

préserver des malheurs qui lui troublaient maintenant le cœur et l'esprit. Elle n'ignorait pas qu'aucun lien de parenté réelle ne s'opposant au développement réciproque des sentiments des deux jeunes gens, rien ne les séparait à part la distance sociale, que, par une autre imprudence, elle s'était complue à diminuer en faisant donner à l'orpheline une éducation qui la plaçait au niveau de Georges.

« La charité a décidément ses dangers, » conclut-elle.

La possibilité de céder aux penchants de son fils pour Gardella ne lui semblait pas admissible, et cependant, si Gardella, au lieu d'être la fille d'une mendiante, sans nom et sans fortune, eut été dans la situation de Zoé Rocaresco ou simplement d'Antoinette de Phébade, elle eut trouvé qu'elle était bien la femme, telle qu'elle en souhaitait une à son fils, dans ses rêves les plus ambitieux.

Malheureusement, le mystère qui enveloppait l'identité de la jeune fille ne laissait même pas, hélas ! de place à un doute, et la comtesse, orgueilleuse, jusqu'à la mesquinerie, des privilèges de la naissance était prête à sacrifier l'avenir de son fils sans en ressentir une ombre de remords, plutôt que de faire une concession à ses préjugés. Elle aimait Gardella d'un autre sentiment que le sentiment maternel. Entre Georges et la jeune fille, il y avait cette différence, qu'elle eut donné sa vie pour le premier et qu'elle se fut scandalisée si, le cas échéant, Gardella eut hésité à lui faire un sacrifice analogue. Son affection pour cette dernière était faite d'exigences, tandis que son affection pour Georges était faite d'abnégation. Sa protégée l'aimait et elle, elle aimait son fils.

Toutes ces réflexions lui agitaient l'esprit lorsqu'elle rentra dans son appartement. Gardella, dont elle s'enquit dès son retour, était encore dehors. De Georges, elle ne s'inquiéta pas, le supposant au cercle où il avait l'habitude de se rendre chaque après-midi.

Ennuyée de se trouver seule, elle hésita entre le désir de rejoindre Gardella au cimetière et de l'emmener faire une promenade au bois et le projet d'aller chez celles de ses amies qui recevaient ce jour-là. Elle prit ce dernier parti.

En quittant Gardella, Georges, trop ému pour se retrouver avec des indifférents, résolut de ne voir personne. Heureux et désespéré tout à la fois, il remonta dans son fiacre et se fit conduire tout droit devant lui.

« Allez où vous voudrez, avait-il dit au cocher, pourvu que vous me sortiez du bruit de Paris ; je ne veux revenir que ce soir vers

sept heures. Si votre bête est fatiguée ou affamée, vous prendrez le temps de la nourrir et de la laisser reposer ; mais avant tout, sortons de Paris. »

L'automédon, surpris de l'aubaine, eut peur de s'engager vis-à-vis d'un client aussi original et fit prudemment quelques objections. Georges impatienté, tira un demi louis de son porte-monnaie :

« Voici pour vous tranquilliser, et ce soir, si je suis content de vous, je vous en donnerai le double. »

Comme il paraissait calme et parfaitement raisonnable, le cocher se rassura et consentit à le prendre.

« C'est un pauvre diable, pensa-t-il, qui doit avoir quelque chagrin que sa visite, là, aura ravivé ».

Tout en parlant, il jetait un regard vers le cimetière.

Libre dans le choix de l'itinéraire, il ne voulut pas voler son voyageur et le mena par le chemin le plus joli, à son avis, vers la plus proche des portes de la ville. Il gagna en peu de temps la porte de Montrouge et suivit la route qui conduit à Fontenay.

Entièrement absorbé par les souvenirs de son entrevue avec Gardella, Georges ne prêta aucune attention au trajet et sembla étonné lorsque le brave homme vint lui apprendre qu'ils étaient sur la butte de Fontenay, en face d'un ravissant panorama.

Un coup d'œil jeté sur la vallée de Sceaux permit à Georges de s'en convaincre. Aussi, après réflexion, commanda-t-il au cocher, puisqu'on était bien là, d'y rester jusqu'au moment du retour.

Il retomba bientôt dans le silence de sa pensée et reprit pour la centième fois, un à un, les incidents de son entretien avec Gardella, se réjouissant des choses opportunes qu'il lui avait dites, et regrettant de n'avoir pas eu la présence d'esprit de dire maintes autres choses qui lui venaient maintenant en foule à l'esprit. Par exemple de ne pas lui avoir rappelé la scène de la veille, les reproches outrageants que Mlle de Phébade et ses compagnes lui adressèrent en la qualifiant de fille sans nom, et démontré que sa proposition, si elle l'eut acceptée, la garantissait dans l'avenir contre de pareilles avanies.

Non, il n'avait rien objecté à son refus, refus qu'elle ne basait sur aucun motif plausible.

Qu'était-ce, en effet, que cet autre qu'elle prétendait aimer et qu'elle jurait en même temps de n'épouser que sur le consentement d'un rival ?

Évidemment Gardella avait un secret et c'était ce secret qu'il aurait fallu lui arracher. Un homme intelligent eut réussi où il avait échoué.

Pendant qu'il se tourmentait ainsi, Gardella, plus heureuse que les élus, quittait à son tour le cimetière. Sa voiture n'avait pas changée de place. Le cocher fatigué d'attendre si longtemps, avait fini par s'endormir sur son siège.

Elle le réveilla doucement en lui frappant du doigt sur le bras.

L'homme s'étira d'abord sans façon, mais apercevant la jeune fille, il reprit contenance.

« Rue Royale, dit Gardella en mettant le pied sur la marche du véhicule. »

Le cocher referma la porte et fouetta sa bête qui, elle aussi, s'était endormie et, réveillée en sursaut, avait grande peine à démarrer.

Personne n'était de retour à l'arrivée de Gardella.

« Si ce n'est Madame la comtesse qui est rentrée et partie une seconde fois, dit la femme de chambre quand Gardella l'interrogea.

— Et monsieur Georges ? »

Sa voix trembla en adressant cette question, comme si le secret de leur rencontre se lisait sur son front.

« Monsieur est sorti de la maison à peu près en même temps que Mademoiselle, et n'a pas reparu.»

Gardella s'enferma chez elle et aussitôt après s'être débarrassée de son chapeau et de son vêtement, elle se laissa tomber sur un fauteuil, s'y étendit mollement, renversa sa tête sur le dossier, ferma les yeux et s'abandonna, le sourire aux lèvres, à ses rêves.

« Il m'aime ! Il m'aime ! répétait-elle... il n'aimera jamais que moi... »

De plus en plus souriante, elle continua : « C'est bon d'être aimée ! »

Elle ne songeait plus aux difficultés qui les séparaient. Le bonheur de l'heure présente couvrait d'un voile les tristesses que lui réservait l'avenir. Elle ne voulait pas les entrevoir, ni s'y arrêter.

« Il m'aime ! il m'aime ! »

Ces mots revenaient sur ses lèvres comme le refrain d'un chant quelconque revient sur les lèvres du chanteur. On eut dit une mystérieuse obsession qui la poussait de force dans un monde d'enchantement, au delà du monde réel. Elle rêvait encore quand la voix de la comtesse vint bruyamment la rendre à la réalité.

« Tu as été là-bas ? lui demanda-t-elle.

— Oui, bonne amie, » balbutia Gardella embarrassée et craignant de regarder en face son interlocutrice.

Le souvenir de l'indiscret qui avait surpris le baiser de Georges lui revint à la mémoire; son trouble se doubla.

« Si c'était quelqu'un que je connais, pensait-elle, et s'il avait déjà parlé ? »

Son inquiétude fut si visible que Madame de Noirmont le remarqua et dit :

« Qu'est-ce que tu as ? »

Le visage de la jeune fille s'empourpra. Elle passa sa main sur ses yeux.

« Je suis un peu fatiguée et je m'endormais quand vous êtes entrée. »

Madame de Noirmont ne parut pas persuadée. Elle dévisagea étrangement Gardella.

« Et Georges, fit-elle, est-ce qu'il n'est pas rentré? »

Gardella nia d'un signe.

« Tu ne l'as pas vu depuis le déjeuner ? »

Elle ne répondit pas.

La comtesse ne devint que plus insistante.

« Il ne t'a pas parlé ? »

Gardella hésitait à mentir.

Rendue encore une fois à toutes ses anxiétés, elle commençait à ne plus savoir que devenir, quand heureusement la comtesse, assez loin d'elle en cet instant, fut distraite par un bruit de la rue et souleva le rideau de la fenêtre, pour voir ce qui se passait au dehors. Gardella s'empressa de regarder à son tour espérant trouver là un prétexte pour détourner la comtesse du sujet de leur entretien, mais elle n'y réussit pas. Baissant le rideau, la comtesse revint à Gardella.

« Ainsi Georges ne t'a pas parlé ?

— Mais pourquoi me demandez-vous cela? murmura Gardella au supplice d'être forcée de mentir.

— Parce qu'il projetait de le faire à la suite de la conversation que nous avons eue à propos de toi ce matin.

— Plusieurs fois après le déjeûner il a, en effet, essayé de me retenir, seulement, comme j'étais pressée d'aller au soleil ; je lui ai échappé. »

La comtesse hocha la tête.

« Ce n'est que différé. »

Elle plongea son regard dans les yeux de sa jeune compagne.

« Tu sais ce que tu dois lui répondre s'il aborde certain sujet. »

Le sourire se glaça sur les lèvres de Gardella.

« Je le sais. »

Le bruit d'un coup de sonnette retentit à ce moment. Madame de Noirmont se tourna vers la montre de Gardella placée sur la cheminée dans un écrin.

« Sept heures ! ce doit être lui. »

A peine achevait-elle que le domestique se présenta et s'adressant à la comtesse :

« Monsieur le comte vient de rentrer. Madame a donné l'ordre qu'on l'en prévienne.

— C'est bien, qu'on serve. »

Quelques minutes plus tard le même domestique reparut sur le seuil de la chambre de Gardella, restée entr'ouverte et s'avançant:

« Monsieur le comte prie Madame de vouloir bien lui accorder un quart d'heure de délai. Il arrive de la campagne et est tout poussiéreux. »

Le cœur de Gardella bondit de joie.

« C'est comme moi, pensa-t-elle. Il a senti le besoin d'être seul après ce qui s'est passé entre nous ! »

Le front de la comtesse s'était rembruni. Cependant elle garda le silence et congédia le serviteur en faisant droit à la requête de son fils.

Avant de quitter Gardella elle lui dit :

« Si tu es dans la nécessité de subir l'entretien que Georges se propose de réclamer de toi, souviens-toi de ton engagement afin de ne pas me condamner à faire appel à ta reconnaissance. »

(A suivre.) OLIVIER DES ARMOISES.

LES NOIRS

MŒURS — LÉGISLATION — CROYANCES SUPERSTITIEUSES

DES

PEUPLADES DU HAUT-CONGO (1)

22 mars.

Deux noirs sont venus ce soir au bord du Congo. Ils ont placé deux pierres près du bord, et un peu de sable entre elles deux. Puis, ils ont pris un peu de vase dans leurs mains, et s'en sont retournés en nous criant : *Okki !...* (bonjour). Ils *faisaient fétiche*, mais j'ignore dans quel but.

A deux kilomètres de Kwamouth, sur la rive gauche, on voit aux eaux basses, une grosse pierre au bord de l'eau. Elle est *fétiche*. J'observe que les noirs, en passant près d'elle, évitent de pagayer. Ils sont persuadés que s'ils faisaient jaillir de l'eau sur cette pierre, ils mourraient.

Les Bayanzis du Haut-fleuve sont en guerre avec ceux d'ici, parce que les premiers veulent aller vendre leur ivoire directement aux Batékés du Pool, sans que leurs marchandises passent, selon l'usage établi, par les Bayanzis de la zône intermédiaire. Beaucoup de coups de fusils sur le fleuve, partout des canots rangés en bataille, sept à huit de front. Quelques morts sont accusés par la rumeur publique. La tête d'une victime est amenée dans le village voisin du poste : on danse autour de ce hideux trophée, on insulte la victime et on boit à outrance, après s'être barbouillé le visage de terre rouge et du sang du vaincu.

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1892.

Gandouna arrive ce matin pour me rendre ma visite d'avant-hier. Il s'arrête, reste dans les brousses à deux lieues de chez nous, et délègue un de ses hommes pour nous faire savoir son arrivée. Or, il est en hostilité avec Aboua, chef du village qui confine à la station de Kwamouth (rive gauche du Kassaï). Cet Aboua, voyant un homme de Gandouna passer chez lui, le fait saisir, mettre à la cangue et emprisonner dans une hutte. Je m'interpose, mais en vain. Voilà la guerre entre les deux rivaux. J'apprends aussi qu'un chef, également voisin de chez nous, a embrassé la cause de Gandouna, et veut supplanter Aboua dans le titre de chef de la terre. Il faut pour cela qu'il lui coupe le cou, lui prenne le petit chignon rouge, insigne de la dignité, et ses queues de singe. Le pauvre vieux Aboua est ainsi entre deux feux. Pas un noir n'est venu à Kwamouth ces deux jours derniers.

J'observe que, pour se saluer, les noirs de cette région avancée du fleuve se tendent la main à demi fermée, en s'accrochant du petit doigt à celui de l'homme qu'ils rencontrent.

23 mars.

Excursion au *Lefini*. — L'embouchure de cette rivière forme une vaste baie sur la rive droite du Congo, entourée de deux bancs de sable, dont celui d'aval est fort grand. Le fond de cette baie est peu profond, et la navigation y est difficile. La rivière elle-même est profonde, son courant violent et sinueux, ses rives boisées sur un fond de collines et de forêts, mais n'offrant pas un seul village à la vue durant les deux heures pendant lesquelles nous les avons longées. Un établissement de mission au Lefini, à proximité du fleuve, est donc inadmissible.

24 mars.

Après une nuit passée sur les bords du Lefini, sous la tente, nous repartons en canot à six heures et longeons la rive droite du Congo vers Kwamouth. Des pêcheurs sont occupés à noyer un chien pour le manger. Arrêt vers deux heures sur la même rive. Quantité de traces de buffles, d'éléphants, d'hippopotames, d'antilopes et de chats sauvages. Le chef de la station de Kwamouth prétend avoir entendu venir de cette rive le cri majestueux du lion : De Brazza affirme en avoir vu : et Usiri m'a affirmé se trouver avec M. Guyot, quand celui-ci en tua un à Kwamouth.

C'est près des sources du Lefini que réside le grand chef Makoko, que les voyages de Brazza ont rendu célèbre en France.

Autour du village de Makoko s'en trouvent cinq autres, gouvernés par cinq grands chefs. Quand il se rend chez eux, il va en palanquin. C'est un vieux, à la voix trainarde, qui s'occupe assez peu des affaires, dont le soin retombe presque en entier sur sa noble épouse, douée d'une grande intelligence. Seul il a le droit de s'asseoir sur une peau de lion : les chefs subalternes n'ont droit qu'à la peau de tigre. L'usage est qu'il ne quitte point son village sans que tous ses sujets le suivent. S'il venait au Pool, il causerait par suite une véritable invasion et la destruction par la famine de tous les villages placés sur son passage. Aussi les blancs font-ils ici une peur bleue aux noirs en les menaçant de faire venir Makoko. Dans son village à lui, il ne garde que les hommes qui font l'office de courrier, très nombreux d'ailleurs, et dont il se sert pour transmettre ses ordres aux chefs sous sa dépendance. Ce qu'il a reçu de présents de la France ne se peut dire : coussins, tapis, armes de toutes sortes, remplissent ses magasins. Il possède, entre autres, une immense boîte à musique, longue de plus de deux mètres, et qu'un homme met en jeu. Son autorité s'étend sur tous les Batékés et sur les Ouaboumas ; les premiers lui paient un tribut considérable et annuel, les seconds ne lui envoient que des tributs secondaires et non fixés.

Je pars avec six noirs en pirogue chasser l'hippopotame, car les vivres frais nous manquent depuis plusieurs jours. En route, des indigènes me rapportent que les habitants de n'Gandchou, village situé en aval, ont trouvé l'animal que j'avais tué ces jours-ci près d'un banc de sable de notre station. Nous voyageons jusqu'à huit heures du soir, et campons au bord même du fleuve. Le voisinage des caïmans nous empêche de dormir avec sécurité. Le lendemain nous partons à l'aube. Le temps est clair, l'eau tranquille, et mes noirs me regardent avec de grands yeux clairs tout pleins de convoitise.

A huit heures, dans la baie de n'Gandchou, nous tombons sur une douzaine d'hippopotames, dont je blesse trois bêtes. Un des coups a bien porté : les pagayeurs, avec de grands cris de joie, affirment que l'une d'elles est tuée.

Comme ils sont amusants à voir, ces grands enfants de nègres, avec leurs contorsions, leurs battements de mains, leurs cris gutturaux qu'arrachent le plaisir et l'espoir : « Ici, maître ! là, maître ! encore un, maître ! ! Tantôt l'un, tantôt l'autre aban-

donne sa pagaie, se dresse sur son banc, et pour imiter mon tir, lève un bras en l'air, et de l'autre simule de presser le chien d'un fusil, avec un long thàààâ..... guttural, intraduisible, pour imiter le bruit de la poudre qu'ils adorent. Koufà ! tué ! ajoutent-ils, avec admiration.

Tandis que je contemplais cette scène le temps avait passé. La bête ne revenant pas à flot, nous poursuivons notre navigation. Les hippopotames ne tardent pas à se montrer dans le fond de la baie, en deux bandes. J'en tue un, à la deuxième blessure, près de l'œil. En même temps, poussé par le courant, nous arrive, comme un colosse, flottant au large, les pattes en l'air, celui que j'ai tué tout à l'heure. L'amener à terre et le dépecer est vite fait. J'en donne une partie aux hommes pour le repas du jour, qui se fait incontinent ; je charge le reste dans la pirogue, qui flotte maintenant à ras de l'eau, et nous repartons satisfaits.

Dans la baie, vers midi, plus de quarante crocodiles de toutes tailles se chauffent paresseusement, allongés sur les bancs de sable, au soleil ; au fur et à mesure que nous avançons, ils se jettent, l'un après l'autre, dans le fleuve. C'est l'heure à laquelle il les faut chasser, en les surprenant au repos ou à la sieste. Le seul endroit vulnérable est l'œil et ses alentours.

Quant à l'hippopotame, il est tout le jour dans l'eau, d'où l'on ne voit sortir, de temps à autre, que le museau pour respirer.

On voit alors, ça et là sur la nappe des eaux, surgir ces points noirs éphémères, d'où jaillissent deux nuages d'eau qui retombent sur le fleuve redevenu déjà solitaire. Souvent aussi, il ouvre en l'air une gueule effroyable, dont il est impossible de se faire une idée ; le flaneur baille. Il aime aussi les bancs de sable recouverts d'un peu d'eau, sur lesquels il étend sa masse au soleil. Pour le tuer, il faut s'y prendre au matin, de très bonne heure. Il est alors plus paresseux, étant rempli d'herbages, et fatigué de ses courses nocturnes. Le seul endroit heureux est la partie comprise entre l'œil et l'oreille. S'il est à l'eau, il ne faut donc pas le tirer quand il regarde de front, ce qui est l'ordinaire. La balle ferait ricochet sur les os granitiques du front, et passerait outre. Il faut attendre qu'il se place de profil, et viser l'œil.

Le chasseur doit avoir un très grand sang-froid, et se posséder entièrement. Si la bête est au large, il faut éviter de tirer à la hâte. Le point vulnérable, très restreint, serait infailliblement manqué, et l'animal effarouché s'enfoncerait sous l'eau sans retour. L'hip-

popotame, s'il n'a été chassé déjà, est très naïf, et possède incontestablement, entre autres gibbosités, celle de l'investigation. Demeurez quelque temps au repos, et vous verrez aussitôt sa grosse tête s'approcher sans défiance, avec de grands yeux curieux, à bout portant. C'est le moment de tirer, mais au long visé et froidement.

Aussitôt mort, l'animal sombre et vient flotter ensuite au-dessus de l'eau, le ventre en l'air. On l'amarre, on l'amène à terre, et on le dépèce sur place. Dans l'après-midi, il lui faut plusieurs heures avant de remonter ; mais le matin, c'est affaire d'une bonne heure au plus, son abdomen (une caverne) étant déjà bondé par la nourriture qu'il va prendre la nuit dans les hautes herbes des rives.

L'hippopotame attaque l'homme quelquefois, bien que rarement sans provocation, souvent quand il est blessé, et presque toujours, dans ce dernier cas, si c'est une mère. D'un coup violent de la tête, il brise la pirogue et piétine les corps avec rage.

La mère porte son petit sur le dos et l'allaite.

Les dents de l'hippopotame donnent un ivoire surpassant en finesse celui de l'éléphant. On l'emploie pour la fabrication des dents artificielles. Il est moins recherché dans le commerce cependant, à cause de sa dureté qui en rend la manipulation difficile.

L'hippopotame vit en troupes, bien qu'on trouve des solitaires, ceux-ci presque toujours des colosses, mais inabordables. On l'approche difficilement après quelques fusillades. Le mieux est de le tirer de la rive, afin d'éviter au fusil les oscillations des pirogues. Le meilleur mode de chasse est de le surprendre à terre, la nuit au clair de lune ; mais alors il faut être sûr de son coup.

Sa chair, cuite fraîche et d'une jeune bête, est bonne, très bonne même, et rappelle de très près la viande de vache.

J'ai fait, pour ma part, d'excellents repas dont l'hippopotame faisait à lui seul tous les frais. Bouillon d'hippopotame, viande bouillie... d'hippopotame, rôti d'hippopotame et beefsteack d'hippopotame.

L'indigène est très friand de cette chair, et c'est en partie aux distributions nombreuses que je leur en ai faites qu'il faut attribuer notre influence sur la contrée de Kwamouth. Prenez l'homme le plus intraitable par l'appétit : il est à vous.

Dès que le bruit d'une heureuse chasse s'était répandu au dehors, une procession interminable commençait de la rive chez nous, et de chez nous au rivage. Tous accouraient, les chefs de villages

avec leurs titres incontestés à un large cadeau, menu peuple avec poules, chèvres, œufs et légumes de toutes sortes, qu'il venait échanger contre la précieuse viande, les carottiers, engence universelle, avec tous leurs expédients déployés, les pauvres, enfin, tendant leurs mains déjà pleines, avec l'énumération de toutes les misères, plus une, de ce monde.

Pour conserver la viande, l'usage est ici de la boucanner. Pour cela, on la découpe par morceaux de trois à quatre kilos, qu'on étale ensuite sur des claies au-dessus d'un feu d'herbes durant quarante-huit heures.

Ce sont heures de pestilence. La chair, noirâtre alors et raccornie, est remisée pour les futurs échanges, et prend avec le temps des couleurs d'arc-en-ciel, délices des noirs.

La quantité de viande fournie par un hippopotame adulte est très considérable.

Plusieurs de ces animaux pèsent dix-huit cent et deux mille kilos. Les plus grands vont même à deux mille cinq cents kilos.

Nous repartons de *Kwamouth* le 2 avril pour aller choisir, au delà du Kassaï, un emplacement pour la mission.

La pirogue qui nous portait accoste à la rive gauche du fleuve, dans une anse naturelle creusée par l'eau au milieu des rochers. Il nous fallut gravir l'escarpement du bord au milieu des hautes herbes, qui avaient alors presque trois mètres de hauteur, déchirées, çà et là, par le passage des buffles ou des hippopotames, et desséchées partout par le soleil de feu qui brûlait l'atmosphère.

Il s'agissait de choisir l'emplacement de la future mission catholique que j'étais chargé de fonder avec mes deux confrères. Nous savions déjà que, malgré la solitude apparente de l'endroit où nous nous trouvions, de nombreux villages se cachaient parmi les forêts d'alentour : mais on n'en apercevait aucun du point où nous étions, et les herbes étaient alentour de nous si épaisses et si hautes, qu'il me fallut grimper au sommet d'un arbre pour me faire une idée de la configuration du terrain.

J'avais devant moi une plaine sans fin, légèrement ondulée, parsemée d'arbustes en taillis, avec une ligne de verdure plus marquée qui indiquait la présence d'un petit cours d'eau. La contrée était limitée d'un côté par le fleuve, de l'autre par le rideau sombre et majestueux d'une épaisse forêt ; sur ma gauche, la rive s'en allait en pente douce au Congo, devant lequel elle étalait la végé-

tation luxuriante que le limon déposé par les crues du fleuve produit le long de ses rives. Une observation rapide m'eût bientôt convaincu que la Providence nous indiquait ici un point entièrement favorable pour notre fondation, et nous rejoignîmes la pirogue pour aller chercher sur les bords du Kassaï, où nous les avions laissés, nos bagages et nos douze Loangos.

Deux jours après, nous étions de retour à cette place, où nous déblayâmes un espace assez grand pour établir nos tentes, abriter nos colis sous des bâches, dresser les cabanes en branchage pour nos hommes, et allumer des feux qui devaient nous sauvegarder, durant la nuit, des animaux d'alentour.

Notre premier soin, après avoir célébré la sainte messe, et avoir demandé à Dieu de bénir les travaux ardus qu'il nous fallait maintenant commencer, fut de prendre possession de la plaine à l'entrée de laquelle nous nous trouvions alors, afin de délimiter l'emplacement de la mission et de ses dépendances. Le seul moyen praticable et rapide de mener à bonne fin ce gigantesque travail, était de mettre le feu aux grandes herbes. Nous nous assurâmes qu'aucune habitation ne courrait risque d'être incendiée : et un matin, sous une brise favorable, la steppe s'emplit des crépitements de la flamme envahissante. Ce fut un incendie homérique. Le feu courait aux masses d'herbes desséchées, s'élançait en torsades vers le ciel, fendait au pied les arbres sur son passage, et, comme une lave immense, s'allongeait dans la plaine qu'elle laissait toute noire de cendres derrière elle.

La nuit, les troncs embrasés se dressaient tout rouges parmi les ténèbres comme des cierges colossaux, projetant des poignées d'étincelles de leurs masses craquelées.

L'œuvre dévastatrice dura trois jours et deux nuits. Au soir du troisième jour, plus de cent hectares de terrain se trouvaient entièrement dénudés.

L'emplacement une fois délimité, et nos plans arrêtés, nous nous rendîmes à la forêt pour choisir les matériaux de notre future maison. Nous arrêtâmes notre choix sur une soixantaine de beaux arbres, parfaitement droits, et dont plusieurs avaient jusqu'à quarante mètres d'élévation. Il fallut alors les abattre, les ébrancher, les équarrir, et les traîner un à un, à force de bras, jusqu'à l'endroit où ils devaient être plantés pour servir de piliers à notre habitation.

Ce travail nous prit un long mois. Puis quinze jours se passèrent

à disposer toutes les pièces en leur ordre, et terminer ainsi la charpente. Ce fut le moment le plus pénible et le plus fatigant, car nous dûmes dresser nos poutres, les ajuster et les fixer sous un soleil de feu qui nous faisait battre les tempes, sans autre secours, bien souvent, que l'admiration bruyante des noirs accourus pour voir les blancs du *M'poutou*...

Quand midi arrivait, il nous fallait descendre des échelles pour improviser en hâte notre repas, car nous n'avions pas de cuisinier. On ne s'imagine pas ce qu'est une construction dans ces pays lointains. Sans doute, nous nous étions munis de tous les instruments nécessaires : mais si l'on est harassé, et qu'on veuille s'asseoir, on s'aperçoit que l'on n'a pas de siège. S'il faut placer un clou, on remarque qu'il n'y a point d'échelle, et il en faut faire une aussitôt. On veut raboter, et l'on manque d'établi ; en sorte qu'un travail en suppose presque toujours quatre ou cinq autres préliminaires. Puis se furent les cloisons, les fenêtres, les murailles et le toit en pailles comprimées que nous apportèrent les noirs.

Trois mois après notre débarquement, nous pouvions enfin rouler les tentes, que l'orage avait plusieurs fois emportées, et prendre possession de notre nouvelle demeure. Elle mesurait vingt et un mètres de long sur douze de large, et comprenait une chapelle, un magasin, une salle à manger, une chambre de desserve, et quatre chambres à loger, avec une verandah circulaire à tout le bâtiment.

Hélas ! Nos bâtiments ne sont pas terminés de huit jours, que déjà des légions de fourmis s'acharnent aux poteaux, colonnes de notre nouveau palais, et mettent en jeu la solidité de l'immeuble.

La fourmi (Batéké : *Zinone* ; Bangala : *Nantsetse*) constitue un des grands fléaux de l'Afrique centrale.

Il y en a de toutes sortes, des grandes, des petites, des moyennes, d'énormes, des rouges, des blanches, des grises, des noires, mais toutes exécrables, dévorantes, rongeantes, absorbantes, infatigables, assassines, hachant, piquant, creusant, perforant et pillant tout. Elles sont myriades, et de race juive, car on ne trouve plus rien où elles passent. Penchez-vous, observez le sol, où vous êtes, n'importe où : cela remue, cela s'agite, cela grouille, la terre marche.

Vous arrivez à l'étape. Au bout d'une heure vous ouvrez une caisse de conserves : les planches tombent, les bouteilles coulent, tout est miné, détruit : les fourmis.

Vous vous mettez au lit, harassé, avec la fièvre, les pieds du lit de camp se disloquent, rongés, et vous vous réveillez sur le sol détrempé par le dernier orage : les fourmis blanches.

Bâtissez, coupez vos arbres, émondez, équarissez, sciez, faites avec vos deux mains de blanc le travail de dix hommes et vingt métiers. Six mois après, votre maison ne tient plus. Tout est à recommencer. Les fourmis blanches sont dans le camp.

La nuit, dans la bergerie, des clameurs et des bêlements d'alarme, convulsifs, désespérés : vous accourez, le fusil à la main, croyant au boa ou au tigre, et vous trouvez vos bêtes toutes noires de petits points sombres qui les affolent : les fourmis rouges.

D'Europe vous avez amené, à force de soins, des graines de salades et de choux qui commencent à lever. Votre premier souci et votre première joie au lever est d'aller constater les progrès des jeunes pousses. Un beau matin vous trouvez le carré transformé en une gigantesque motte de terre glaise, qui ne vous dit rien. Vous la détruisez. Le lendemain elle est refaite ; brisez toute la semaine, le huitième jour la motte est toujours là, renouvelée, et un peu plus haute : les fourmis grises.

C'est l'éternel cauchemar du voyageur dans ces contrées.

La plus répandue et la plus dévastatrice de toutes les fourmis du Congo est un névroptère, de taille moyenne, au corps blanc ou grisâtre, à tête brune, qui exécute de grandes constructions de terre glaise mesurant parfois jusqu'à cinq et six mètres de haut. Il s'en trouve un échantillon remarquable, entre autres, au poste de l'Équateur, où il sert d'observatoire, et supporte une petite chambre vedette ; un autre, à Kwamouth, nous servait de four à pain.

Ces constructions consistent en un assemblage de cônes et de pyramides irrégulièrement juxtaposés, et qui communiquent entre eux. L'intérieur est un labyrinthe inextricable de corridors et d'excavations dans lesquels s'agitent une effroyable multitude de fourmis. Les indigènes les appellent *salélés*.

Aussi ne peut-on prendre assez de précautions contre leurs incursions. Jamais un colis ne doit reposer directement sur le sol, mais sur des tréteaux qui l'en éloignent. La visite des étoffes et des provisions doit être rigoureusement accomplie chaque jour, et les poteaux des maisons vérifiés de temps à autre, sous peine inévitable d'écroulement. On a parlé aussi d'arroser les pieds de ces poteaux avec de l'eau saturée de sel : le remède est pire que le mal, car s'il détruit l'insecte, il pourrit le bois. On dit aussi qu'une

essence de bois indigène est réfractaire aux *salélés* : mais rien n'établit jusqu'ici cette huitième merveille.

En somme, je crois que les voyageurs du Congo partageront mon sort, et auront à soutenir contre les fourmis, ainsi que moi, une lutte aussi vaine qu'acharnée. Et je ne leur donne pas cela comme une consolation.

Les fourmis blanches m'ont donné lieu à une observation singulière. Dès qu'on les dérange ou qu'une circonstance quelconque vient à les inquiéter, le travail cesse, un signal est donné, et toutes aussitôt, d'un commun accord, avec la régularité d'un balancier, produisent à intervalles égaux, durant un certain temps, et au moyen de leurs mandibules, un petit bruit sec et saccadé, un peu semblable à celui d'une pointe d'épingle qui frapperait une vitre. L'alerte passée, le bruit cesse et la dévastation générale reprend son cours un moment interrompu.

Tous ceux qui ont passé trois jours au Congo ont été à même de relever comme moi, cette singularité.

Les noirs, eux, pour se débarrasser des fourmis, emploient un moyen radical : il les mangent.

A l'époque de la puberté, les *salélés*, en effet, munies encore de longues ailes blanches, sortent par nuées, une à une, de leurs souterrains inviolables par un seul orifice, juste assez large pour les laisser passer. A peine au jour, elles s'élèvent à la file indienne vers le ciel, au chemin du vent, puis retombent, laissent leurs ailes, et s'en vont à leur tâche. Dès qu'un indigène aperçoit cette procession aérienne, il accourt, s'accroupit auprès de l'ouverture, et savoure, en gourmet, une à une, toutes les fourmis qu'il cueille à leur sortie.

J'en ai voulu goûter, mais l'impression n'a pas été heureuse.

La « *djigga* » du Brésil ou puce pénétrante (pulex penetrans) nous fait aussi beaucoup souffrir et d'une manière plus directe encore que les fourmis ; c'est un animalcule à peine visible, qui cause aux Européens, sur presque tous les points du fleuve, de grands ennuis.

La femelle pénètre sous la peau des pieds, élit domicile dans les chairs, y pond ses œufs qui l'entourent d'une coque blanchâtre, et atteint ainsi, si l'on n'y prend garde, la grosseur d'un pois.

Aussi faut-il se faire visiter les pieds chaque jour par les noirs, qui sont fort habiles à extirper ces hôtes encombrants, ce qu'ils

font au moyen d'un bâtonnet pointu et en soulevant délicatement les chairs.

J'ai vu des indigènes qui, par une insouciance dont les noirs seuls sont capables, avaient les pieds transformés en d'informes moignons.

On s'en débarrasse aisément en arrosant le sol des maisons et les alentours, et en balayant avec soin les parquets.

Quant aux *moustiques* (Batéké : *nianzi ;* Bangala : *m'goungoui*), ils sont innombrables et nous causent des piqûres cuisantes. Aussi le moustiquaire est-il indispensable, si l'on veut reposer la nuit; malgré cette précaution, le but n'est pas toujours atteint.

Leur importunité est telle qu'en plein jour, à Banana, j'ai dû renoncer plusieurs fois à ma correspondance, que l'acharnement de ces insectes rendait impossible à faire.

Il s'en trouve au Congo de deux sortes ; les uns minuscules, aux ailes diaphanes qui les rendent presque invisibles et qui sont fort cruels ; les autres, semblables à nos « cousins » d'Europe, mais noirs. Leur bourdonnement rend à lui seul, la nuit, tout sommeil impossible.

Posés sur la peau, ils enfoncent dans les chairs leurs trompes acérées, pompent leur repas de sang, et, repus, s'envolent lourdement, l'abdomen gonflé comme une large goutte rouge.

Ils ne peuvent supporter l'influence du courant d'air.

Mais tout le problème git précisément à établir des courants d'air dans cet atmosphère pesante et surchauffée des tropiques.

Les missions catholiques, jusqu'à notre arrivée, étaient représentées au Congo par les missionnaires de la Congrégation du Saint-Esprit, dont le préfet apostolique pour la région française, Mgr Carrie, réside à Laudana. Quatre stations s'y rencontrent : Nemlao, de fondation récente, aux environs de Banane, et qui sert en quelque sorte de poste de procure ; Boma, qui compte une vingtaine d'enfants, élevés par deux pères et deux frères convers. Linzolo, fondation plus ancienne et fort remarquable. Enfin, à l'Oubangi.

Quant aux protestants, ils ont une maison à quelques milles en aval de Vivi, une autre près de Manyanga, deux au Pool et une à l'équateur. Ils n'y font absolument rien, sont la risée des blancs, y ont femmes et enfants, et deux superbes vapeurs sur le fleuve.

Fort éprouvés par le climat, ils ont perdu, l'année dernière, cinq des leurs, dont trois dans le même poste et le même jour.

Jusqu'à présent, leur présence ici ne nuit en rien à nos missions ; elle y sert même, dans un sens, en faisant ressortir, par leur incurie, les travaux et les efforts féconds des missions catholiques.

J'oubliais de parler des missions catholiques portugaises. Il n'en existe point sur le cours même du fleuve, mais seulement dans les terres, à Saint-Antoine, sur la rive gauche, en territoire portugais, et plus haut, à San-Salvador.

Dans l'origine, et quand nous nous présentâmes pour la première fois aux indigènes de la contrée, ils s'enfuirent avec tous les sentiments de la plus vive épouvante. Ces gens n'avaient jamais vu d'hommes blancs, et nous prenaient pour des êtres surnaturels. Cela vient de ce fait que l'appréciation du beau est chose entièrement relative. Si nous autres blancs, croyons que le type de la laideur, le démon, doit nécessairement être noir, les noirs estiment qu'il doit être blanc. Quoi qu'il en soit, nous vînmes facilement à bout de cette épouvante par le moyen, infaillible partout, des cadeaux.

Que fut notre influence sur ces hommes primitifs, durant les quelques mois que je passai au milieu d'eux ?

Tout d'abord, ces pauvres gens ne se rendaient aucun compte de notre raison d'être parmi eux. Nous n'achetions ni ne vendions, nous ne volions ni ne tuions ; aucun intérêt humain ne paraissait expliquer notre présence dans le pays. Aussi en vinrent-ils à dire que les hommes blancs avaient chez eux beaucoup de perles, de couteaux, de fil de laiton, d'étoffes et de coquillages, mais étaient obligés de venir en Afrique pour trouver quelques vivres. Nous avions sur eux le plus grand prestige, et nos armes de précision, dont nous étions munis pour pourvoir à notre subsistance, en cas d'urgence, les confondaient absolument.

Un jour, tandis que je m'occupais, avec mes confrères, à arpenter le terrain de la mission pour en fixer les limites, une de nos mires fut plantée sans que nous y prissions garde à proximité de leurs champs. Aussitôt toute la tribu est en émoi : on croit à un sortilège ; les tambours résonnent ; et bientôt nous sommes entourés d'une véritable bande de démons déchaînés, nous menaçant qui de leurs flèches, qui de leurs lances, qui de leurs grands couteaux de guerre. Je pris tranquillement mon fusil, visai au-dessus de la

mire dans la direction du fleuve, qui a près de deux kilomètres de largeur à cet endroit, et la balle alla frapper l'eau près de la rive opposée. « Tu vois, dis-je alors au chef adouci, que le fusil du blanc peut vous atteindre partout. Aussi, hâte-toi de te retirer, toi et tes hommes : sinon, je prendrai mon fusil, et je te mangerai (1), toi, tes enfants, tes sujets, tes cabanes, tes chèvres, tes récoltes ; et quand j'aurai tout mangé, j'aurai encore faim ! » En entendant cela, le pauvre homme disparut avec tous les siens ; et le lendemain, je recevais de sa part deux chèvres, en réparation d'honneur.

C'est un point capital et une question de vie pour l'Européen, que de sauvegarder en tout le prestige qu'il possède aux yeux des noirs. Une seule expression d'hésitation, d'étonnement, de crainte, surprise sur ses traits, suffirait à le livrer à leur merci. Nous ne sommes forts parmi eux que de la puissance qu'ils nous prêtent. Combien cela est souvent vrai, ailleurs même qu'au Congo ! En toutes choses, ces hommes primitifs nous trouvent extraordinaires : jamais ils ne m'ont pris de vivres, ni n'en ont eu l'idée, dans la persuasion que ce qui servait à ma nourriture les empoisonnerait. Bientôt, des rapports de bonne entente s'établirent entre nous et les tribus voisines. Les cœurs étaient gagnés peu à peu à notre mansuétude, à notre esprit d'équité, à tous les petits services que nous nous efforcions de rendre. Les hommes aimèrent à venir causer avec nous, le soir, autour des feux, et nous interroger sur les usages du *m'poutou* (l'Europe).

Je les trouvai d'une ignorance extrême sur ces points. Ainsi, ils se disaient entre eux, en considérant mes lunettes, que le blanc, sans cette *chose*, voyait comme tout le monde ; mais qu'avec elle, il distinguait très loin, très loin, *kounâ-kounâ*, au travers des montagnes, et lisait les pensées dans les cœurs. Une autre fois, à l'aube, entendant un bruit de dispute, je sortis de ma tente, et vis un noir arracher des mains d'un indigène une de mes chaussures, en disant qu'on ne pouvait pas voler le pied du blanc. En voyant les semelles de nos souliers, ils demandèrent plusieurs fois comment je ne souffrais point d'avoir durant le jour tant de clous enfoncés dans les pieds.

L'exemple du travail devint bientôt communicatif : le fils d'un

(1) Manger quelqu'un, signifie, chez ces peuples, s'emparer de lui, de sa contrée et de ses biens.

des principaux chefs me demanda comme un grand honneur et obtint de venir auprès de nous apprendre à raboter, et il y arriva en peu de temps. Quand il fut question de bâtir une case pour nos hommes, une cuisine et un poulailler, ce furent les indigènes qui en construisirent les murailles et le toit, et qui défrichèrent dans la suite, sous notre direction, le terrain destiné aux cultures.

Mendiants invétérés, il leur fallait toujours des cadeaux d'un nouveau genre ; il est vrai qu'ils se contentaient de peu de chose. Quant aux chefs, toute leur joie et leur ambition étaient, à l'arrivée, de me toucher la barbe de leurs larges mains noires. J'eus toutes les peines imaginables à me débarrasser de cette sujétion, tel chef récriminant parce que tel autre, moins puissant que lui, avait obtenu cette faveur.

Nous en vînmes ainsi peu à peu à exercer sur l'esprit de ces hommes une influence très grande. Toutes les tribus environnantes s'engagèrent bientôt à ne plus se faire la guerre avant de nous avoir exposé les motifs du conflit projeté ; et nous arrivions aisément à les mettre d'accord. Plusieurs fois, on vint chercher refuge auprès de nous contre les poursuites intentées par quelque sorcier voisin, qui voulait faire subir l'épreuve de la *casque*, que j'expliquerai plus loin.

On ne parlait plus, en cas de maladies, de recourir aux fétiches des sorciers, mais on venait nous demander les remèdes de *m'poutou*. Un jeune enfant vagabond ayant été saisi par les noirs fut relâché aussitôt, quand on sut que c'était un fugitif de la mission.

Enfin, quand les tribus avaient à se livrer à quelque usage que nous n'approuvions point, les hommes prenaient toutes leurs précautions pour que nous n'en fussions pas avisés, absolument comme des écoliers en défaut.

Un jour, un combat de pirogues eut lieu en face de chez nous, dans cette anse du fleuve où nous avions débarqué. Un ennemi avait été capturé et tué, et je savais que son crâne avait été envoyé au chef ennemi, par ironie. Comme j'entendais, au soir, le roulement des tambours de fête, je supposai, à bon escient, une scène de cannibalisme, et je me décidai à me rendre au village. Quand je fus aux abords de la tribu, je trouvai des vedettes, qui insistèrent pour que je restasse dehors. Malgré toute leur rhétorique, je passai outre, et arrivai bientôt sur la place du village. Une vingtaine de feux étaient allumés çà et là ; les hommes armés de leurs

longues lances et le corps sillonné de couleurs variées, s'agitaient en tous sens : les femmes battaient le tambour, en frappant fiévreusement avec une sorte de massue des troncs d'arbre creusés au feu. Au centre, était le corps du vaincu, que des hommes courbés désossaient à la hâte : les lambeaux de chair étaient aussitôt jetés dans de grandes marmites de terre, pour y bouillir et fournir au festin de la nuit. Les enfants, se glissant entre les jambes des antropophages, cherchaient l'occasion de voler un os ou un peu de chair, qu'ils portaient ensuite avec des cris de joie à la hutte paternelle.

Les passions étaient débordées : je ne pus rien obtenir cette fois du chef, et toute la nuit mon sommeil fut interrompu par les clameurs et par les chants de ces malheureux en délire.

IX

Qu'est-ce que le Fétichisme ? — La croyance en Dieu. — Les traditions sur la création de l'homme. — Sur la chute originelle, le déluge, la survivance d'un seul pour conserver l'espèce. — Sur la dispersion des peuples. — Sur la défense imposée à nos premiers parents, encore sur la chute originelle. — Sur la récompense des bons et le châtiment des méchants. — Sur l'intervention du démon au Paradis terrestre, et l'exclusion de nos premiers parents de ce jardin. — Le sentiment religieux dans la vie ordinaire. — La superstition des portraits. — Réflexions à ce sujet. — Le sentiment religieux des noirs. — Les sorciers. — Les principaux fétiches des Ballalis. — Consécration d'une fétichesse. — Les morts et la mort. — Les épreuves funéraires. — Expulsion de l'âme du mort par les fétichesses. — Les forêts africaines, asiles des âmes. — La situation des âmes après la mort. — Aveux d'un noir à ce sujet. — L'ensevelissement. — La Sépulture. — Les Chants funèbres. — Les cimetières et le culte des morts. — Conclusion.

Les croyances superstitieuses des noirs appartiennent au *Fétichisme*. Ce mot est généralement mal compris, et la chose qu'il représente mérite d'être expliquée.

Le Fétichisme n'est pas le culte des idoles, ou plutôt ce n'est pas cela seulement, c'est le culte des fétiches. Or le fétiche n'est pas toujours une divinité. Le fétiche est n'importe quel objet, de l'herbe, de la terre, des débris de ferraille, de la cendre, des plumes d'oiseaux ; mille riens, en un mot, auxquels les noirs attribuent une influence occulte qui leur aurait été communiquée par l'intervention du sorcier. Ces fétiches sont parfois des statues informes en

terre glaise ou en bois, mais ce peut être aussi, nous venons de le voir, n'importe quelle autre chose. Bien plus, le fétiche n'indique pas toujours une influence, bonne ou mauvaise, qui s'exerce sur l'homme par l'intermédiaire d'un objet quelconque. Il marque aussi l'effet de cette influence sur certains êtres soumis à cette intervention supérieure. Ainsi, près de notre station, telle partie de forêts était n'kissi, fétiche, parce que les chasseurs n'y pouvaient prétendument mettre à mort aucun fauve. Ainsi encore l'épervier est fétiche, parce que son corps, disent les noirs, est réfractaire aux flèches des guerriers, et aux balles des blancs.

Le mot de culte que je viens d'employer doit s'entendre seulement d'une crainte révérentielle, et nullement de ce sentiment qui porte l'esprit et le cœur de l'homme à rendre à Dieu l'hommage souverain de sa reconnaissance, et de son amour.

Mais le noir dont nous parlons croit-il à Dieu ?... A-t-il connaissance de cet être unique, nécessaire, bon et fort, juste et clairvoyant, devant lequel il est nécessaire, digne et juste que toute créature s'incline ?... A-t-il au moins le pressentiment mystérieux et inconscient de ce quelque chose de plus grand et de plus fort que lui, l'intuition instinctive de cette dépendance honorable et inéluctable de l'effet à la cause ?...

Le noir n'a pas une notion bien caractérisée de Dieu. L'objet de sa foi, ou plutôt de sa superstition, de sa crainte, est une influence supérieure à toute force humaine ; une intervention, je ne dis pas surnaturelle, mais *supranaturelle*, et qu'il envisage à deux points de vue différents. Manichéens inconscients, ils admettent un principe, c'est trop dire, une influence mystérieuse bonne, dont ils ne s'inquiètent pas, puisqu'elle est bonne ; et une influence mauvaise, malfaisante, mortelle, qu'il faut à tout prix se concilier. Pour elle donc, toutes leurs offrandes, toutes leurs supplications, tous leurs sacrifices, comme aussi toutes leurs craintes et leurs appréhensions.

Le mot employé par ces noirs pour exprimer l'idée de cette double intervention supérieure se dit *n'zambi*, et s'applique tantôt à l'esprit bon, et tantôt au mauvais.

Mais tandis que ces enfants de la nature ignorent, en quelque sorte, la notion même du créateur, et n'ont plus, de la loi naturelle qu'un murmure défaillant que leurs cœurs matéralisés n'entendront peut-être plus demain, la tradition, la légende demeure encore au milieu d'eux comme une dernière lueur du flambeau vail-

lant de la vérité primordiale, et comme un dernier morceau de pain immatériel qui soutient leurs intelligences obscurcies.

Les connaissances religieuses de mes lecteurs leur feront aisément reconnaître, sans que j'aie besoin de m'y appesantir, les traces de la révélation et de l'histoire primitive de l'humanité parmi les légendes de ces peuplades, ignorantes de nos idées à nous, que j'ai à rapporter ici brièvement.

La première en ligne est relative à la création de l'homme, et a cours parmi les habitants des tribus Kabindas.

Légende des Kabindas.

Un homme venu d'en haut résolut un jour de peupler le monde. Pour ce, il prit de la terre, la pétrit, lui donna la forme humaine, et ayant construit un four, l'y plaça. Il chauffa longtemps, retira la statue : Elle était noire. Ce fut le Père des noirs.

Mécontent de son travail, il pétrit une seconde forme, chauffa davantage, et obtint une statue jaune, qui fut le père des mulâtres. Non satisfait encore, car il avait rêvé mieux, il renouvela une troisième fois l'expérience, chauffa à blanc, et eut une statue blanche. C'est le Père des blancs.

Satisfait enfin de son ouvrage, l'homme venu d'en haut brisa son four, et se reposa.

Il est à remarquer que le grand cuisinier en question fait un père de mulâtres, alors cependant que les Cabindas savent fort bien que cette variété de l'espèce humaine vient du mélange de la race blanche avec la noire.

Mais toutes les actions et croyances des noirs sont en constante contradiction. Peut-être, derrière leur adoration pour les idoles, se cache inconsciemment une croyance à un être immatériel, suprême et tout-puissant.

Ce qui est certain, c'est que ces noirs, d'une intelligence trop primitive pour concevoir un être absolument idéal et immatériel, s'attachent à des représentations palpables de la divinité, par ce besoin instinctif de Dieu, qui leur fait attribuer la toute-puissance intelligente et absolue que nous reconnaissons à Dieu.

Et n'est-ce pas une nécessité curieuse à constater que celle de tous les êtres humains à croire en cet Être suprême?...

Car, ce n'est pas seulement l'homme instruit, civilisé, qui s'y rattache, parce que ses connaissances lui permettent d'entrevoir la merveilleuse direction qui préside à toute la création. Ce sont aussi

les cerveaux incultes, les plus sauvages parmi les sauvages, presque des brutes, qui subissent cette instinctive et nécessaire croyance en un Être suprême, dont ils dépendent et de qui ils viennent.

Une autre légende, celle-ci répandue parmi les peuplades des grands Lacs intérieurs, a trait à la chute du premier homme, au châtiment qui la suivit, et au déluge qui lava la terre des souillures de toutes les Sodomes.

Jadis, dit cet adage, il n'y avait pas de Tanganika. Au lieu des grandes vagues bleues du lac, des prairies où paissaient de nombreux troupeaux s'étendaient à perte de vue jusqu'aux montagnes du Manyéma. Un homme et une femme vivaient seuls dans toute cette contrée, heureux et tranquilles, sans que le travail de leurs mains fut pour eux autre chose qu'un passe-temps agréable abondamment récompensé. Ils vivaient dans un grand chimbeck ou cabane, entouré d'un jardin rempli de bananiers, au centre duquel était un puits profond d'une eau très claire dans laquelle des poissons s'ébattaient, beaux comme des arcs-en-ciel. Mais les heureux possesseurs de cet Eden africain n'en pouvaient permettre l'entrée à personne, et aucun regard étranger ne pouvait surtout contempler les poissons merveilleux du bassin.

Or, le maître de céans eût à entreprendre un voyage, et, sur le point de partir, il dit à sa compagne : Nous n'avons cessé d'être heureux ; pour la première fois je suis contraint de vous quitter ; je vous laisse en partant, jusqu'à mon retour, deux choses saintes : mon cœur d'époux et le secret de notre bonheur.

A peine avait-il disparu, qu'un tiers survint, qui suborna la fidélité de cette femme, et pût contempler, par elle, les habitants multicolores de la fontaine. A l'instant même, l'eau, jusque là limpide, devint bouillonnante et limoneuse. Le niveau s'éleva, les eaux se répandirent de la margelle du puits dans le jardin, des jardins dans les cours, des cours dans les campagnes, noyant les bananiers, la maisonnette, les deux coupables, et toute la contrée d'alentour. Et c'est le lac Tanganika.

Les Mousserongues nous apportent maintenant un récit où la dispersion des peuples se retrouve.

Un jour, racontent-ils, le grand Mani-M'poutou eut deux fils. L'un se nommait Mani-Congo, l'autre Zonga. Leur père leur dit un jour d'aller prendre un bain dans un étang voisin, dès que la

poule aurait chanté. Zonga y arrive le premier, et remarqua avec étonnement, qu'à mesure qu'il entrait dans l'eau, il devenait blanc. Mani-Congo, qui avait rejoint son frère, se baigna à son tour, mais resta noir.

Les deux frères, revenus au Chimbeck de leur père, ne purent s'entendre longtemps. On ne discute pas des couleurs. Et Mani-M'poutou, pour faire cesser ce différent, leur montra divers objets étalés par lui devant eux, avec ordre de faire leur choix et de se séparer aussitôt.

Zonga prit du papier, des plumes, une longue-vue, un fusil et de la poudre. Mani-Congo arrêta son choix sur des bracelets de cuivre, des couteaux de fer, quelques arcs et leurs flèches. Puis les deux frères, ayant pris leur bâton de voyage, s'en allèrent. Ils marchèrent longtemps. Enfin, ils aperçurent la mer. Zongo prit une pirogue, franchit l'Océan, et fut le père de la race blanche. Quant à Mani-Congo, il demeura dans ses terres, et fut le père des noirs.

Un dernier trait, relatif également à la chute originelle, et que j'ai entendu, avec d'autres, chez les Bachilengués du Kassaï.

Dieu dit un jour au Soleil : « Voici une calebasse de malafou (vin de canne à sucre) que tu porteras là-bas!... » Et il désignait du doigt l'occident. « Je te donne un jour pour faire le voyage. Mais si tu veux que je te rende immortel, ne touche pas au breuvage que je te confie. »

Il tint à peu près le même langage à la Lune, en lui donnant toutefois un peu plus de temps.

Le Soleil et la Lune obéirent exactement aux ordres de Dieu. Et l'homme, présomptueux, pria Dieu de lui permettre de tenter le voyage, et de subir la même épreuve.

Et Dieu le lui permit.

Et l'homme quitta l'Orient de bon matin.

Et son chien l'accompagna.

Et le chien excita un esprit malin contre son maître.

Et l'homme vida la calebasse avant d'arriver à l'Occident.

Alors le firmament devint plus noir que la peau d'un esclave.

Et Dieu gronda l'homme, et il lui dit : « Tu ne vivras jamais longtemps, mais le Soleil et la Lune ne mourront jamais. »

Et le chien fut chassé du pays des Bachilengués.

Et les Bachilengués ne boivent plus jamais de malafou...

(A suivre.)

A. Merlon.
Missionnaire apostolique.

COURRIER

DU

MONDE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

L'exposition des arts de la femme. — Les fêtes franco-russes au jardin des Tuileries. — La charité laïque. — Les musiciens morts : Limnander, Armand Gouzien. — Yvette Guilbert : ce qu'elle chante, ce qu'elle gagne. — La franc-maçonnerie le veut. — *Les écoles et collèges d'autrefois*. — Voyageurs et poètes : Les Français jugés par un Prussien. — Histoire de l'Opéra-comique. — Voyages en Amérique, à Jérusalem, à Constantinople et au Mont-Ararat.

I

Dans mon dernier courrier, je disais n'être pas en peine de ce que pourrait imaginer le génie inventif des parisiens à la recherche d'attractions nouvelles. L'exposition des arts de la femme, au Palais de l'Industrie des Champs-Élysées, en offre un aperçu. Je m'y suis porté avec la persuasion que j'allais parcourir un vaste bazar réunissant en un même lieu tout ce qui se trouve dispersé dans les vitrines des magasins de la capitale. J'ai été heureusement trompé. A la vérité, la nef est occupée par des bijoutiers, des fabricants de meubles, d'étoffes, de chaussures, de chapeaux, n'ajoutant rien d'intéressant à tout ce qui attire nos regards dans une promenade sur les boulevards, dans la rue de la Paix, ou avenue de l'Opéra. Mais, dans les galeries c'est une autre gamme.

Voici d'abord la grande salle, en face de l'escalier, contenant plus de cinquante bustes en cire, tels que ceux en étalage chez les coiffeurs. Ces bustes présentent l'histoire de la coiffure féminine et du corsage, depuis l'antiquité grecque et romaine, jusqu'au second empire inclusivement. Les premiers costumiers de Paris ont drappé

les étoffes et disposé les chapeaux, quand il y en a, avec un goût, une recherche scrupuleuse de la vérité de la mode qui vous jette dans l'admiration et vous permet de comparer. Puis, si l'on suit les galeries, c'est un enchantement qui ne finit pas. Éventails de toute beauté, plusieurs centaines, montres de toutes les époques, châtelaines, étuis, nécessaires, boîtes à poudre et à rouge : on en a pour des journées à passer en revue ces richesses, sans se lasser. Tous les objets ayant appartenu à la reine Marie-Antoinette, à l'impératrice Joséphine, il y en a beaucoup, à l'impératrice Eugénie, il y en a peu, attachent longtemps les visiteurs. Il y a aussi des collections de gravures de modes, de dessins, surtout ceux depuis la Révolution, jusqu'à nos jours ; des portraits des célébrités féminines, en peinture, en gravure, en lithographie ; des caricatures anglaises du plus haut comique raillant les modes du Directoire ; des étoffes, des robes, des chapeaux, des meubles, des poupées, enfin tout ce qui se rapporte à la toilette et à l'attifage de la femme, en France, aux colonies, à l'étranger.

Parmi les portraits du siècle, il en est un que le collectionneur, M. Béraldi, intitule *Gulnare*. Il le donne comme étant le portrait de Mme Mélanie Waldor. C'est une superbe jeune femme brune en costume grec moderne. Ce portrait n'est point celui de la romancière-poète, mais de sa fille. Gavarni la rencontra dans un bal travesti, et en fit le dessin qui servit à illustrer une romance de l'album annuel de Mme Arago, dont Mme Waldor écrivit les paroles. Je signale cette légère erreur au collectionneur.

J'allais oublier une vitrine qui a son piquant. Elle étale à nos regards ébahis une riche collection de... vases de nuit. Il en est de toutes les dimensions, de toutes les formes, de toutes les couleurs ; en faïence, en porcelaine, en argent, etc., etc. ; et presque tous ornés de peintures les plus délicates. Où diable l'art va-t-il se nicher ! Quelle drôle d'idée aussi d'avoir eu la patience et le *goût* de réunir une collection de tels ustensiles !

Les parisiens auraient encore eu une magnifique occasion d'employer leur esprit de ressources dans l'organisation des fêtes franco-russes données dans le jardin des Tuileries au profit des victimes de la famine en Russie, et des sinistrés de France. On sait comment s'est formé le projet de ces fêtes. Le syndicat de la presse songeait à ouvrir une souscription dans les journaux ; mais la presse étant, en grande partie, au pouvoir des juifs, et ceux-ci se montrant peu enclins à venir en aide aux sujets du Czar qui expulse leurs coréli-

gionnaires, parce qu'il n'entend pas leur livrer son pays, comme nous avons la naïveté de leur livrer la France, un Comité s'est constitué dans le but d'organiser des fêtes de bienfaisance.

Piteux a été l'effet, piteux le résultat et piteuse la mine des forains qui ont payé quarante francs le mètre, la place occupée par leurs tristes exhibitions et n'ont réalisé qu'une recette insignifiante. Le plus clair de l'affaire est que, pendant plus d'une huitaine, l'entrée du jardin des Tuileries a été interdite aux délicieux bébés qui en font d'ordinaire le plus gracieux ornement ; que l'on a dû, par mesure d'hygiène, fermer durant plusieurs jours, ledit jardin, pour le nettoyer, le purifier et le remettre en état, et qu'une sorte de faillite en a été la suite.

Cette manière essentiellement laïque de pratiquer la charité est tout à fait dans les moyens des *nouvelles couches*, prédites par Gambetta. Quelque catastrophe est-elle signalée dans un coin quelconque du globe, qu'aussitôt semble s'échapper de certaines poitrines, un cri de joie : « Quelle chance ! Nous allons donc pouvoir *rigoler* ».

Ce n'est pas ainsi que nos pères entendaient l'action de la Charité et que la comprend, aujourd'hui même, l'Église. Ainsi le curé de l'Ile-Maurice, où un épouvantable cyclone a englouti plus de 1,300 personnes, et où des milliers d'habitants errent sans asile, a écrit à Mgr Richard pour se réclamer de la charité des catholiques. Il a rappelé que, lors de la guerre de 1870, l'Ile-Maurice nous a envoyé plus d'un million et demi de secours. Le cardinal a ordonné une quête dans toutes les églises de son diocèse et la province a suivi. Là, pas un centime des sommes recueillies ne sera détourné, il ne s'égarera pas un sou en route pour solder des frais problématiques : tout ira aux malheureux.

II

La mort en veut décidément aux musiciens. Un compositeur dramatique, correspondant de l'Institut et dont le nom et les œuvres sont bien oubliés, vient encore de disparaître. C'est Armand Limnander, mort dans le département de Seine-et-Oise, à l'âge de 78 ans.

Né à Gand, il apprit son art à Fribourg et à Paris, où il débuta par un grand succès avec *Les Monténégrins*, représentés au théâtre

de l'Opéra-comique, en 1849. Ouvrage fortement charpenté, très coloré et superbement inspiré, il semblait promettre un maître à la scène lyrique et peut-être un émule de Meyerbeer. Limnander livra ensuite au même théâtre le *Château de la Barbe-Bleue* dont la première représentation eut lieu la veille du coup d'État. M. de Morny y assistait afin de donner le change sur ses préparatifs de l'acte sauveur du 2 décembre 1851, ce qui fit dire à un personnage politique, au début du régime que la France subit à cette heure : « M. Limnander, donnez-nous donc un nouvel ouvrage ; vos premières ont le privilège d'annoncer un changement de régime. » Découragé par les démarches trop souvent infructueuses auprès des potentats des théâtres, Limnander avait abandonné la partie depuis longtemps et s'était intéressé à la construction des chemins de fer en Belgique, sa patrie. Il y fit une fortune honorable.

Une autre notoriété qui eut aussi sa minute de vogue, Armand Gouzien, jeune encore, est mort subitement à Luchon. Compositeur de romances et de chansons, dont deux ou trois devinrent populaires, il dut une grande partie de ses succès à son physique. C'était un beau garçon, bien fait, élégant, avec des dehors aimables et de bonne société, plein d'entregent et pour qui *Figaro* fit vibrer plus d'une fois les cordes de sa guitare. Dans ces dernières années, il s'adonnait à la critique théâtrale, avait obtenu la place d'inspecteur des Beaux-Arts et professait une admiration outrée pour Victor Hugo et Wagner.

III

Au nombre des chansons du « beau Gouzien », comme on l'appelait, la *Légende de saint Nicolas* fut la plus répandue : les cafés-concerts eux-mêmes l'avaient adoptée. Que ne s'en sont-ils tenus là ?

Depuis la guerre, je n'étais pas entré dans un café-concert. La réputation d'Yvette Guilbert m'a fait faire un exceptionnel accroc à mes principes. Je me rappelais les virulentes diatribes des républicains contre la *corruption* de l'Empire. Je me disais : « Bien sûr que les républicains, aujourd'hui les maîtres, ont mis ordre à tout cela, et que la nouvelle étoile des cafés-concerts ne doit chanter rien que des oreilles républicaines ne puissent entendre sans rou-

gir. » Je pénètre au café de l'Horloge, aux Champs-Élysées, sur le coup de huit heures, car plus tard je courrais le risque de ne pas trouver place ; puis, jusqu'à dix heures et demie, il me faut assister au défilé de demoiselles plus ou moins — plutôt moins vêtues et de messieurs débitant chacun deux, quelquefois quatre obscénités dites ou chantées et où s'étale l'impudeur la plus éhontée. Le régisseur est venu annoncer au public le retard apporté à certain début par suite des *exigences* de la censure. Je me demande avec inquiétude, après ce que je viens d'entendre, quel sacrifice a bien pu *exiger* cette bonasse de censure. Du reste, du côté du beau sexe, un luxe inouï de toilettes et de costumes.

Enfin, demandée à grands cris, paraît Yvette Guilbert ! Maigre, point jolie, d'une bonne tenue et mise avec distinction, elle dit plutôt qu'elle ne chante, une demi douzaine de chansons à effaroucher un cuirassier. La voix aiguë porte loin, et la prononciation est irréprochable, ce qui ajoute encore à l'inconvenance des paroles égrillardes qu'elle accentue de la voix et non des gestes dont elle est très sobre. Le concert de l'Horloge a dû faire recette avec elle, car chaque soir, le café était absolument plein. On y voyait des provinciaux, des étrangers avec leurs jeunes femmes, et des jeunes gens imberbes venant sans doute parfaire leur éducation dans ce lieu qui ne vaut pas mieux que ceux tolérés par la police. Or, veut-on savoir le chiffre des appointements d'Yvette Guilbert au café de l'Horloge ? 575 francs par soirée, soit 17,250 francs par mois. Mais, comme elle s'estime à un plus haut prix, elle vient de s'engager avec la direction de l'Alcazar à raison de 750 francs par jour, soit 23,000 francs par mois. Enfin, le directeur des Folies-Bergères du Havre s'est assuré de son concours pour deux soirées au prix de 1,250 francs par jour. Elle est, paraît-il, souvent invitée à chanter dans le monde. J'aime à croire, sans en répondre, qu'elle dispose d'un autre répertoire. On la dit très rangée, économe et désireuse de se façonner un bon fromage où se retirer dans ses vieux jours. Pauvre Thérésa, comme te voilà dépassée ! Quand on revoit aujourd'hui les chansons qui ont fait ton succès et dont la pruderie de l'opposition se scandalisait si fort sous l'Empire, on est tout surpris de leur naïveté et de leur peu d'inconvenance. Thérésa qui, de sa voix de cantatrice, disait très juste aussi, et avait seulement le geste un peu canaille, gagnait et thésorisait moins, ce qui la força à prolonger son exhibition dans les théâtres de féeries.

Tout cela est du ressort du cabotinage qui, de nos jours, est l'ambition de tous. On veut à tout prix se montrer, faire parler de soi. Tous posent, brigands de la Corse et d'ailleurs, assassins au pied de l'échafaud, voleurs et anarchistes devant le tribunal, littérateurs avec leurs romans malhonnêtes, peintres avec leurs tableaux barbouillés, musiciens avec leurs partitions tourmentées, tous prétendent fixer l'attention sur leur personne et que la gazette parle d'eux.

Mais pour la tolérance accordée aux inconvenances de toutes sortes, s'étalant aux vitrines des libraires et des kiosques et au répertoire des cafés-concerts, au risque de blesser les regards et les oreilles des honnêtes gens et de pervertir l'âme de nos fils et de nos filles, il est une raison péremptoire. Depuis longtemps, on le sait pertinemment aujourd'hui, les arrières-loges maçonniques, qui sont les sociétés secrètes de la franc-maçonnerie, ont résolu de corrompre les masses, de leur « faire absorber la corruption par tous les pores », afin d'arriver plus rapidement à la *déchristianisation* de la France. Or, quel plus sûr moyen, avec les écoles sans Dieu pour l'enfance, la liberté des cabarets pour l'ouvrier, l'infâme *Manuel d'instruction civique*, du malfaiteur Edgard de Monteil, répandu parmi la jeunesse, que la propagation du mal par la chanson? Voilà pourquoi, malgré les arrêtés policiers, malgré les excellentes intentions de la Ligue contre la licence des rues, malgré quelques saisies tapageuses et quelques anodines condamnations, l'œuvre satanique se propage à la barbe de l'autorité trop soucieuse de complaire à la franc-maçonnerie, pour se risquer à gêner son action malfaisante. Voilà aussi pourquoi l'ignoble répertoire des cafés-concerts trouve grâce devant la censure dont les membres sont probablement animés de la meilleure volonté, mais empêchés dans leur désir d'assainissement moral.

IV

L'amour des plaisirs n'était pas ce qui amenait, au moyen âge, l'étranger à Paris. Le goût de la science incitait la jeunesse à des déplacements bien autrement difficiles que de nos jours où les chemins de fer rapprochent les distances. Rien ne peut en donner une idée plus juste que le consciencieux travail consacré par

M. Alfred Franklin aux *Écoles et Collèges d'autrefois* (Plon). Par le volume portant ce sous-titre, M. Franklin continue la publication des ouvrages si intéressants, si pleins de documents curieux entrepris par lui sur *la Vie privée d'autrefois*. Il y suit l'origine et les développements de l'Université sous la bienfaisante tutelle de l'Église, la vie des étudiants au pays latin ; il expose le système d'enseignement, les fonctions de tous les suppôts de l'Université : parcheminiers, libraires, imprimeurs, etc. ; l'organisation des travaux scolaires jusqu'à la révolution qui a tout brutalement bouleversé ou détruit.

Pour donner un aperçu de la rapidité avec laquelle s'était répandue l'instruction à Paris pendant le moyen âge, en avril 1436, lors d'une procession faite par l'Université, on compta environ 4,000 assistants, tant maîtres qu'écoliers. En 1546, un auteur de l'époque se prononce pour 16 à 20,000, et si ces chiffres semblent exagérés, on a encore les vers de François Villon écrits à la fin du XVe siècle et qui prouvent la suprématie de Paris dans l'étude des sciences et des lettres, et disant de la capitale :

Que c'était la ville du monde
Qui plus le peuple soustenait,
Et où maintz estranges abonde,
Pour la grant science parfonde
Renommée en icelle ville.

« On reproche à l'éducation actuelle, dit M. Franklin, de fatiguer trop tôt l'esprit des enfants ; on s'efforce d'éloigner d'eux les dangers du *surmenage ;* je crois que l'on a raison ; mais je serais aussi tenté de penser que l'intelligence des enfants était plus vive et plus précoce jadis qu'aujourd'hui. Une foule de faits semblent le prouver.» Et à l'appui de cette opinion, il cite l'exemple d'Henri de Mesme, placé au collège de Bourgogne à dix ans. « Dix-huit mois après, il savait disputer et haranguer le public suivant toutes les règles de la scolastique, pouvait réciter Homère par cœur d'un bout à l'autre, faisait les vers latins et grecs. A treize ans, on l'envoie au collège de Toulouse où son père avait été élevé : « Nous étions, écrit-il, debout à quatre heures, et ayant prié Dieu, allions à cinq heures aux estudes, nos gros livres sous le bras, nos écritoires et nos chandeliers à la main. Nous oyions toutes les lectures jusqu'à dix heures sonnées, sans nulle intermission ; puis venions dîner.

Après dîner, nous lisions, par forme de jeu, Sophocles ou Aristophanus ou Euripides et quelquefois Demosthènes, Cicero, Virgilius, Horatius. A une heure, aux estudes ; à cinq, au logis, à répéter et voir dans nos livres les lieux allégués, jusqu'après six. Puis nous soupions et lisions en grec ou en latin. » Henri de Mesme n'était pas le seul de son espèce.

Le moyen employé dans l'Université pour stimuler le zèle des élèves ne serait guère apprécié de ce temps : « Elle n'en employait qu'un seul qui, avec une égale libéralité, était appliqué à tous, roturiers, nobles ou princes, petits ou grands, filles ou garçons : les coups.» Et il ne manquait pas d'efficacité, témoin ce fait remontant au XIIe siècle : « Guibert de Nogent, fils d'une mère noble, belle et riche, était élevé auprès d'elle par un précepteur qui le martyrisait. Un jour, raconte-t-il, j'avais été m'asseoir près de ma mère, et elle me demanda, selon sa coutume, si j'avais été beaucoup battu ce jour là. Pour ne point dénoncer mon maître, j'assurai que non. Mais elle, écartant ma chemise, vit mes petits bras tout noircis et la peau de mes épaules toute soulevée et bouffie des coups de verges que j'avais reçus. Hors d'elle à cette vue : « Je ne veux plus, s'écria-t-elle, que tu deviennes clerc, ni que, pour acquérir de l'instruction, tu supportes un pareil traitement ! » Je lui répondis avec colère : « Quand je devrais mourir, je ne cesserais pour cela de m'instruire et de vouloir être clerc. »

Plus tard, Henri IV, qui lui-même avait été fort fouetté dans son enfance adressait la lettre suivante à Mme Montglat, gouvernante du Dauphin: « Je me plains de vous, de ce que vous ne m'avés pas mandé que vous aviés fouetté mon fils ; car je veulx et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniastre ou quelque chose de mal, saichant bien par moy-mesme qu'il n'y a rien au monde qui luy face plus de profict que cela. »

Et qu'on n'aille pas croire, qu'arrivé à un certain âge, les verges fussent mises de côté. Le marquis d'Argenson reçut le fouet pendant sa seconde année de rhétorique : il avait alors dix-sept ans. « Autant en arriva au duc de Boufflers déjà gouverneur des Flandres en survivance et colonel d'un régiment. »

On ne saurait s'imaginer à quelles extrémités la soif d'apprendre entraînait la jeunesse au XVe et XVIe siècles comme au XIIIe. « Un enfant, Jean Standonck, venait de Malines à pied, dans l'espoir d'être admis à ces sévères écoles. Accepté comme domestique à l'abbaye de Sainte-Geneviève, il monte, la nuit venue, dans le

clocher de l'église pour y travailler aux rayons gratuits de la lune. Il se fait ainsi recevoir maître ès-arts, devient surveillant à Sainte-Barbe, puis principal du collège de Montaigu. » Aussi ne saurait-on assez se tenir en garde contre la légende du grand-seigneur déclarant avec fierté, qu'en sa qualité de gentilhomme, il ne sait pas écrire. Tous nos rois ont été plutôt des savants que des ignorants. Saint-Louis travaillait sous un précepteur qui ne lui ménageait pas les coups. François Ier, quoi qu'en dise Voltaire, écrivant que ce grand roi « manquait absolument d'orthographe », parlait le latin, l'espagnol et l'italien. En outre, tous nos monarques, sans remonter à Charlemagne, au moins depuis le XIIIe siècle, ont protégé, patronné, encouragé la culture des lettres, des sciences et des arts. L'impulsion donnée de haut était alors suivie par les particuliers. Partout des fondations d'écoles, en dépit de l'Université jalouse de conserver le monopole de l'éducation. Le pouvoir royal apparaît sans cesse en lutte avec les corps privilégiés pour favoriser la création de nouveaux centres d'études. Et cela va, se développant sans discontinuer, jusqu'à la veille de la Révolution. M. Franklin énumère la liste par paroisses des écoles gratuites d'enfants de chœur où l'on apprenait non seulement les éléments de toutes choses, le latin compris, mais à peu près tout ce qui s'enseigne actuellement jusqu'à la quatrième. Il nomme les écoles conventuelles pour les filles, les écoles payantes régies par le chantre de Notre-Dame et une foule de pensions dirigées par des maîtres dépendant soit de l'Université, soit du Grand-Chantre. Il y avait, en outre, les couvents donnant l'instruction et les collèges des hautes études, comme on les nomme maintenant, et des séminaires, et des écoles militaires, et des pensions particulières, etc., etc., sans compter que, par le fait de pieuses fondations, la plupart des écoles étaient gratuites, ou à peu près. On voit en quel état la Révolution trouva l'éducation en France. Ce qu'elle en fit, M. Duruy, dans une étude qui a produit une certaine sensation, l'a montré preuves en mains. En résumé, on évalue à 700 au moins, le nombre des collèges qui couvraient autrefois le sol français, tandis qu'on en comptait tout au plus 342 en 1891. De quel côté est le progrès ?

V

Il n'a point été conservé, à notre connaissance, de devoirs des étudiants d'autrefois : c'eut été au moins curieux de les rapprocher des *Récits de nos élèves,* réunis en un volume, par M. Auguste Bourgoin, docteur ès-lettres, professeur au lycée Michelet (Marpon). Quelques-uns des élèves, auteurs de ces récits, appartenant en grande partie au collège Stanislas et au lycée Michelet, ont acquis aujourd'hui, à divers titres, une réputation leur ayant sans doute valu le privilège de voir figurer leur nom dans ce recueil. C'est ainsi qu'on y trouve *Les sept dormans d'Ephèse* du prince Henri d'Orléans ; *Sommeil merveilleux d'Epiménide*, (triolets), par Destremeau ; *Le massacre de Glenoe*, par Pierre Gauthier ; *Le prêteur Amicus et le joueur de flûte,* par Marcel Labourieau ; *Buonacorso Pitti*, par Merveilleux du Vignaux ; *Une fin de siècle*, par Edouard Pailleron ; *Le Pouligneu*, par Amédée Rouquès, etc., etc. Tous ces récits, en vers ou en prose, agréables à lire, font honneur à leurs auteurs et à leurs maîtres.

Nous possédons en France une quantité de mémoires écrits par des français prisonniers en Allemagne, lors de la dernière guerre. Les *Souvenirs d'un prisonnier de guerre allemand en* 1870, par Théodore Fontane (Perrin), font vibrer une corde différente. Dans une introduction, M. de Wyzewa nous apprend que, comme l'indique son nom, l'auteur de ces *Souvenirs* est français. Il descend d'une des familles françaises qui, à la révocation de l'édit de Nantes, sont venues se fixer en Allemagne. « Plusieurs de ces familles entrèrent au service de princes allemands qui, peu de temps après les avoir recueillies, se convertirent au catholicisme ; les familles françaises se convertirent du même coup pour rester en faveur, de sorte que, ayant abandonné la nationalité française pour ne pas devenir catholiques, elles sont devenues catholiques sitôt arrivées en Allemagne. »

M. de Fontane est un romancier et un poète très estimé à Berlin. Ayant écrit de nombreux ouvrages *naturalistes*, non pas tout à fait dans le genre de M. Zola, mais assez conformes aux théories de ce dernier, il met en scène surtout les gens du peuple à qui il donne le beau rôle.

Si les *Souvenirs d'un prisonnier allemand* sont très *documentés*, comme on dit aujourd'hui, il n'y a point à s'en plaindre. C'est par là justement que M. de Fontane attache : ses descriptions des contrées qu'il a été forcé de traverser, nous montrent avec quels yeux un de nos ennemis, dans les désagréables circonstances où il se trouvait, a jugé notre pays et nos compatriotes. Il n'était ni de la *landwer*, ni de l'armée active ; rien ne l'obligeait à pénétrer en France par Nancy, au moment de la guerre. Une simple et intempestive curiosité de littérateur lui faisait suivre les armées : le désir de visiter Donrémy, le village natal de Jeanne d'Arc. On le surveille, on le prend pour un espion, on l'arrête, et d'étape en étape, on le conduit à l'île d'Oléron, où il reste prisonnier jusqu'au 26 novembre 1870. Il raconte en détail ses aventures, ses déconvenues, les tracasseries dont il fut victime, avec une belle humeur qui fait aimer l'homme. Il n'a que des mots aimables à l'égard de ces maires, de ces préfets improvisés, plusieurs d'assez ridicule importance et dont il se moque agréablement, mais sans aigreur. Il se rencontre de compagnie avec un commissionnaire en légumes, enfermé pour avoir vendu aux Prussiens une cargaison de farine. Ce gros personnage faisait profession de philosophie. Armé des traductions de Victor Cousin, en ayant retenu de mémoire plusieurs passages, il puisait dans de petits extraits les principes de sagesse de l'antiquité et cherchait à gagner M. de Fontane à la *libre-pensée*. « Il savait tout, ajoute modestement l'auteur des *Souvenirs*, et je ne savais rien. » Et en forme de conclusion, cette constatation spirituelle et bienveillante : « Je dois rendre justice au brave homme qu'il ne m'a jamais traité avec ironie et que jamais il ne lui est venu à l'esprit de se targuer en rien de son incontestable supériorité sur moi. »

Veut-on maintenant connaître son appréciation du caractère français ? Voici une page qui, à tout prendre, résume bien l'état de notre esprit : « Je ne puis m'imaginer, dit-il d'abord, une nation qui soit en état, par tant de ses habitants, pris au hasard, de donner aussitôt d'elle une plus favorable idée. En général, on peut affirmer que, selon les pays, sur cinq, sept, dix individus, on rencontre toujours un être insupportable. Ici, j'ai vécu avec soixante-dix ou quatre-vingts prisonniers, qui se sont renouvelés près de deux ou trois fois pendant mon emprisonnement, si bien que près de deux cents figures ont défilé devant moi : eh bien, je n'ai pas eu à supporter le moindre désagrément, pas même le plus petit manque

d'égards... A ce point de vue, nous pourrions beaucoup apprendre d'eux. J'ai trouvé là un fonds inépuisable de bonhomie, d'esprit libre et de belle humeur... Pas la moindre trace de haine nationale, quoique tous, sans exception, fussent d'ardents patriotes. » Et plus loin ; « nous nous imaginons posséder une sorte de monopole de l'instruction, et il y a des gens parmi nous qui croient prouver, de vieilles statistiques en main, qu'en dehors de la frontière allemande cesse toute connaissance de la lecture et de l'écriture, de même qu'à vingt mille pieds de haut on cesse de respirer. Mais de l'autre côté de la montagne, braves gens, il y a aussi des habitants... Ils étaient aimables, bienveillants, sans jalousie ; mais l'impression agréable qu'ils me donnèrent tous comme individus, je ne la trouvais plus quand je voulais considérer chacun d'eux comme faisant partie d'un tout. Aucune cohésion et des divergences les plus absolues. Aucun sentiment commun à tous, si ce n'est l'amour de la France et le souci de sa gloire... Une belle et profonde croyance à quelque chose, du monde visible ou du monde invisible, je ne trouvai cela nulle part. Le clergé était raillé sans cesse, on ne cessait non plus de plaisanter l'Empereur, tous les maréchaux étaient l'objet d'apostrophes méprisantes... Mac-Mahon seul échappait à ces jugements cruels, et conservait pour le soldat tout son éclat pur de diamant... Gouvernement, Église, Loi, tout cela n'avait pour but, selon eux, que de tenir le peuple captif, afin de se maintenir au pouvoir et de s'enrichir. Chacun ne voyait que soi pour but ; personne n'était au service d'une idée, personne au service de l'être collectif. L'impression qui se dégageait de tout cela était vraiment pénible. Souvent je me suis dit : Heureux le peuple qui n'est pas exposé à ces tribulations ! Je n'ai jamais ressenti comme à cette époque tout ce qu'il y a de terrible dans une révolution, qu'elle soit ou non justifiée par les circonstances. Heureux les Anglais, qui ont su en faire une en évitant le plus grand danger auquel un peuple soit exposé : la rupture avec les traditions nationales » ! Quelle juste explication de nos discordes !

VI

Puisque les théâtres, ceux qui sont restés ouverts durant la saison caniculaire que nous venons de traverser, ont vécu sur le vieux, j'en veux profiter pour parcourir l'*Histoire de l'Opéra-comique* (1840-1860), par MM. Albert Soubies et Charles Malherbe (Marpon). Tout en suivant d'années en années les transformations de la seconde salle Favart, tant au point de vue de l'agencement, que de la nature des ouvrages représentés, les auteurs ne cherchent pas à cacher leur peu de sympathie pour le genre qu'ils traitent de faux et de démodé. Pourtant, depuis 1832, que le *Figaro* a commencé à tirer sur l'Opéra-comique, il ne s'en porte pas plus mal. Si, d'un côté, les pièces destinées au théâtre de l'Opéra-comique tournent au drame lyrique, de l'autre côté, l'opérette domiciliée dans cinq ou six théâtres, tend de plus en plus à se rapprocher de l'Opéra-comique. Nous ne sommes plus, Dieu merci, au temps où les compositeurs d'opérettes se voyaient dans la nécessité d'y mettre le moins possible de musique, pour la bonne raison que les interprètes manquaient de voix. Plus d'un artiste se sert maintenant de l'opérette comme d'un tremplin pour sauter plus haut et plus loin. De ce que, incités par une remuante et assaillante *camarilla*, les directeurs du théâtre de l'Opéra-comique s'efforcent d'y implanter le drame lyrique, il ne s'en suivrait pas, quand même ils y réussiraient, que l'on n'écrirait plus d'opéras-comiques. Le pire qui pourrait arriver, c'est que l'Opéra-comique, délaissant son répertoire, le verrait repris par d'autres scènes mieux avisées.

Ceci dit, je me hâte de cueillir dans l'ouvrage précité deux des anecdotes dont il fourmille. D'abord, sur le ténor Roger, « un marquis en sucre », comme l'appelait sa femme : « il avait une estime de lui-même qui ne facilitait point les compliments à son adresse... A l'Opéra-comique, il avait été sans rival ; à l'opéra, il se montra remarquable, sans égaler jamais cependant ses devanciers, Nourrit et Duprez. Tel n'était pas son avis, car, bien longtemps après qu'il se fut retiré du théâtre, nous eûmes un jour l'occasion de le rencontrer et de lui dire dans la conversation : « Ah ! monsieur, vous avez laissé une place qui demeure toujours vacante ! — Deux! » fit-il simplement, et il nous tourna le dos d'un air vexé. »

A l'occasion de l'*Actéon*, d'Auber, un petit acte coquet où Mlle Miolan se fit longtemps remarquer, on se plaisait à répandre le mot si fin de Rossini sur le futur auteur de *la Muette* : « Cet homme, disait-il, fait de la petite musique en grand musicien. »

Malgré le dissentiment qui me sépare des auteurs de l'*Histoire de l'Opéra comique*, je forme des vœux pour qu'ils continuent de parfaire cette histoire jusqu'à nos jours. Ce sont là documents intéressants et appelés à servir à nos neveux.

J'ai prononcé le nom de drame-lyrique ; *Mes petits concerts*, (Lemerre), recueil de poèmes mis en musique, ou appelés à être mis en musique par M. Paul Collin, s'y rattachent. En 1878, l'Académie des Beaux-Arts décernait le prix Rossini au livret *La Fille de Jaïr*, de M. Paul Collin, sur lequel Mme de Granval écrivit une agréable partition. Cette récompense accordée à M. Collin lui valut 45 collaborateurs musiciens au nombre desquels je relève les noms de Massenet, Ch. Lefebvre, Maréchal, César Franck, et le fit du coup *librettiste* à perpétuité. *La Fille de Jaïr* est donc la source d'où sont sortis *Mes Petits concerts*, faisant suite aux *Poèmes musicaux*. Ce volume contient des vers pour musique dramatique et musique sacrée. De cette dernière catégorie je citerai *l'Ange damné* et *Un rêve de l'enfant prodigue*, musique de M. Paul Deschamps, où l'auteur a eu l'heureuse pensée de mettre en scène, dans des vers touchants, la mère de l'enfant prodigue le rappelant au foyer.

C'est encore des vers que nous présente M. Émile Hinzelin avec *Essence d'âmes* (Perrin). Poète, il l'est, et dans la bonne acception du mot. Son vers est harmonieux, mesuré, ses rythmes variés, ses images nombreuses et heureuses. Pourquoi ai-je à ajouter qu'il est panthéiste. Il croit au divin, mais non à Dieu :

> Nous croyons au divin plus encore qu'à Dieu,
> Car Dieu n'est pas encore achevé.

Il croit au retour à la vie terrestre :

> Oui, tout ce que je fais, presque tout, il me semble
> Que je l'ai déjà fait ailleurs, une autre fois.

Il chante l'orgueil, car tout orgueil est l'origine de tout doute, et dans ses trophes appelées *Religion* il conclut :

Tout ce qui vit est Dieu car la douce ambroisie,
C'est l'âme du *Grand Tout* qu'on boit en respirant.

Toutefois, au milieu de ce panthéisme malsain, M. Hinzelin laisse percer l'inquiétude. On sent qu'il aspire à la vérité et à la justice. Les souvenirs de son enfance chrétienne lui reviennent par instant, comme, par exemple, dans *la Découverte du ciel,* où la vue des étoiles lui rappelle une nuit de Noël :

Ainsi je retrouve, il me semble
Ma pauvre jeunesse qui tremble
Suspendue avec des clous d'or.

Que le malheureux ne retourne-t-il à l'Évangile ? Il lui redira tout ce qu'il a oublié, lui apprendra tout ce qu'il ignore et noiera ses doutes dans un océan de foi et de charité.

VII

En route maintenant du *Pacifique à l'Atlantique par les Indes Péruviennes et l'Amazone* (Plon). Ce n'est pas ici un voyage où il n'y a rien à apprendre. M. Olivier Ordinaire sait décrire les sites, émouvoir le lecteur au récit de ses aventures, et comme tout bon Français il a de l'esprit. Au Pérou il demande à un groupe d'indiens un lieu où se reposer : « Il n'y en a pas d'autres, lui répondent-ils, que la maison du Senor Doctor. — Un docteur ! s'écrie-t-il. — Oui, un docteur de la Missa ! — Vous voulez dire le curé ? » On le conduit en effet à la cure. « Là, ajoute-t-il, on n'est pas avare du titre de docteur : l'avocat est docteur en lois, l'empirique docteur en médecine, le curé docteur en messe. De confiance, on m'appelait aussi *Senor doctor*. On eut été très surpris que je ne fusse pas docteur en quelque chose. J'étais *docteur en voyages*. »

Le Pérou, qui n'est plus le pays de l'or, est cité, paraît-il, comme celui où, relativement au chiffre de la population, on compte le plus de centenaires : on les trouve dans les vallées hautes

de la *Sierra*. Ce serait donc un véritable paradis terrestre, quoique, selon les différentes altitudes, se cotoient les climats les plus disparates du globe, depuis la chaleur la plus étouffante, jusqu'aux froids les plus rigoureux.

Je ne veux pas déparer cet intéressant voyage par des citations qui, séparées du tout, perdraient peut-être de leur saveur. Je me bornerai à transcrire le récit où M. Ordinaire fait part de son émotion à la vue d'un singe de grande taille qu'il se disposait à tirer et venant au devant de lui avec une confiance que peut seule justifier l'absence de relation des animaux avec l'homme et qui rappelle les jours d'innocence de l'Eden perdu : « Je cheminais, écrit-il, à deux ou trois cents mètres de mes compagnons et j'éprouvai, je l'avoue, une certaine émotion en voyant l'un des plus grands sujets de la bande descendre de son arbre et marcher droit à moi, comme s'il avait quelque chose à me dire... J'eus l'idée de tendre la main à l'arrivant, mais, au lieu de suivre ce bon mouvement, je lui envoyai une charge de gros plomb. Pour mon excuse, je dois dire que je n'étais pas absolument fixé sur ses intentions et que je savais qu'il y a dans la montàna du Pérou un singe qui attaque l'homme. Cette espèce féroce vit en bandes dans les forêt du Haut Ucayoli. Le Maquisapa — je l'ai appris trop tard — est au contraire tout à fait inoffensif. »

Encore un livre traitant de Jérusalem. Seulement cette fois, M. Lucien Trotignon nous conduit de *Jérusalem à Constantinople* (Savine). Narrateur un peu sec, il s'attarde trop aux nomenclatures. C'est un touriste et non un pèlerin, voyant surtout le paysage, le mouvement des cités, mais ne se sentant ému par aucun des souvenirs de l'Évangile qu'il semble peu connaître. Ne lui demandez pas ce qu'il a éprouvé au tombeau du Christ, à son berceau, au bord du lac Thibériade, où se sont déroulées ces scènes inoubliables de la vie du Sauveur. Il ergote sur tout ce qu'on lui montre, et est bien plus frappé de la diversisité des sectes chrétiennes entourant de leur dévotion les chapelles du Saint-Sépulcre, que du spectacle imposant de cette manifestation universelle de la foi. En revanche, il nous guidera sûrement à travers le pays musulman et nous tracera un tableau admirable des villes où il séjourne, où il se mêle à plaisir à cette population turque si remuante. Il vous fera coudoyer le juif sordide, avide de gain comme partout,

mais, partout aussi, dans tout l'Orient, méprisé, maltraité autant qu'il se voit estimé, choyé, honoré dans les pays chrétiens. Voici d'ailleurs un passage propre à donner une idée du réalisme de sa description, il s'agit de Damas : « Ce qui frappe et surprend ici, c'est la cohue bigarrée et chatoyante, aux costumes pittoresques, le flot humain, compact et houleux, qui s'agite et emplit les rues, formé de types divers et très caractéristiques ; des femmes turques, voilées jusqu'aux yeux, cachées sous de grands haïks brochés d'or, bleus, pourpres, striés de raies noires et jaunes ; des chrétiennes, la figure découverte, encapuchonnées de voiles blancs qui tombent jusqu'à terre ; des bédouins du désert, aux larges manteaux bruns, aux sayous grossiers en peaux de moutons et de chèvres, le teint basané, rablés et nerveux, superbes d'allure ; des juifs graisseux et sordides, aux papillotes ballottantes ; des kurdes chevelus, l'air misérable et farouche ; des Circassiens, au bonnet d'astrakan, sanglés dans de longues lévites sombres, la poitrine hérissée d'étuis à cartouches, venus ici pour le départ prochain du pèlerinage de la Mecque. » On voit tout cela et les pages de ce ton ne sont pas rares dans le volume de M. Ordinaire.

Autre chose est le *Voyage au mont Ararat*, de M. Jules Leclercq (Plon). Celui-là est un ferme croyant, son livre en fait foi. L'auteur a voulu gravir l'Ararat, précisément parce que la fameuse montagne biblique, sur laquelle s'arrêta l'arche de Noé, est réputée inaccessible. Difficultés et dangers de l'entreprise, dont il a été prévenu par les autorités russes, moment mal choisi où les événements d'Arménie ont réveillé le fanatisme Kurde, rien ne l'arrête. Et de fait, nouveau Moïse devant la Terre promise, il n'a pu atteindre ces sublimes sommets. Parvenu à 440 mètres seulement de la cime, ses porteurs l'abandonnent et le vertige des hauteurs l'empêche de poursuivre : « Je ne connais pas dans les deux mondes, dit M. Leclercq, de montagne plus harmonieuse, plus idéalement belle ; je n'en connais point qui paraisse s'élever si près du ciel. Sa cime blanche, magnifiquement éclairée par les feux naissants du soleil d'Asie, est pareille à une nuée suspendue dans l'infini et semble être complètement détachée de la terre. »

Le nom même d'Ararat n'est usité par aucune des populations voisines : « D'après les uns, ce mont qui semble être d'origine araméenne, désigne la « montagne par excellence » ; d'après les

autres, il signifie « le char vénérable ». Les Turcs et les Tartares appellent l'Ararat *Aghri Dagh* « montagne escarpée » ou *Arghi Dagh* « montagne de l'Arche » ; les Persans l'appellent *Ko-i-Nuh* « montagne de Noé »... Enfin les Arméniens l'appellent *Massis,* synonyme de « grand » ou de « sublime ».

Au pied de la montagne du Grand-Ararat, dépassant d'environ 400 mètres, la plus haute cime des Alpes, la tradition arménienne place le Paradis terrestre, dans le voisinage immédiat d'Érivan, la plus ancienne ville du monde, puisqu'on attribue sa fondation à Noé. Cependant l'aspect de la plaine est si désolé qu'on a peine à y reconnaître le lieu de délices où furent mis, par Dieu, nos premiers parents. Il paraît, en tout cas, que les Arméniens sont le peuple le plus antique de l'Univers. Malheureusement l'Arménie, qui, au moyen âge, nourrissait une population de 30 millions d'âmes, une des plus prospères nations du globe, chez qui florissaient l'agriculture et l'industrie, de concert avec les lettres et les sciences, n'est plus aujourd'hui qu'une sorte de désert où la domination turque a tari la sève de cette civilisation, et a même arrêté le développement des ressources naturelles du pays : « l'Arménie dépeuplée rappelle en maints endroits les déserts où s'épanouirent les civilisations assyrienne et chaldéenne. Ici, comme là, l'Islam a passé ».

De plus, le brigandage des Kurdes, leurs exactions envers les chrétiens et les voyageurs, enlèvent toute sécurité aux habitants de cette riche contrée : M. Leclercq en a tâté : rien n'est plus attachant que son récit de la descente de la montagne où les Kurdes lui cherchèrent querelle et dégaînèrent leurs terribles dagues. En vain, le traité de Berlin a reconnu le droit des Arméniens ; les Turcs n'en tiennent aucun compte. « Or, écrit fort justement l'auteur du *Voyage au Mont-Ararat,* dès que le gouvernement turc est impuissant à remplir les engagements qu'il a pris à Berlin envers l'Europe, le pacte se trouve violé de fait, et les puissances signataires doivent aviser aux mesures qu'elles ont le droit de déterminer. »

C'est très bien ; mais n'est-il pas à craindre que là-bas, ainsi qu'en Europe, on s'en tienne au système de non intervention, une des formes actuelles de l'égoïsme des gouvernements ? La Russie, elle, qui compte plus de 800 mille Arméniens dans son empire, pourrait bien, avant peu, mettre un terme à cette indifférence des autres nations, en prenant en main, au nom de la civilisation, la cause de ce peuple opprimé.

Après la lecture du *Voyage au Mont-Ararat*, je me disais que, puisqu'on cherche du nouveau pour l'Exposition universelle de 1900, on serait peut-être bien avisé en donnant, à l'instar de la rue du Caire, en 1889, un aspect de cette superbe contrée où si peu de voyageurs osent risquer de porter le but de leurs excursions.

ROBERT NUAY.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Il y a donc eu cent ans, le 22 septembre, que la République a été proclamée en France.

Dans ce long laps de temps, que de vicissitudes politiques de toute sorte ; que de changements de dynasties et de constitutions, que de révolutions et de guerres ! Jamais siècle ne fut plus agité.

Après tant de péripéties, la France se retrouve en république, comme il y a cent ans. Est-ce pour son bien et son repos ? Si l'on pouvait interroger la nation à fond, sa réponse, en dépit des élections, serait-elle favorable? La France a-t-elle vraiment lieu de se féliciter d'être sous ce régime de gouvernement, tout nouveau encore pour un peuple qui compte dans son existence treize siècles de monarchie ? En a-t-elle tiré les avantages qu'elle en attendait, ou plutôt, que ses fondateurs lui promettaient? A-t-elle gagné, sous le rapport de l'ordre, de la sécurité et du bon gouvernement, à passer de la monarchie à la république ?

Il n'y aurait pas à en douter, si l'on écoutait les voix officielles qui ont célébré à Paris « l'immortel » centenaire de 1792. Le discours de M. Loubet, président du Conseil des ministres, au nom du gouvernement, les discours de M. Challemel-Lacour, vice-président du Sénat et de M. Floquet, président de la Chambre des députés, ont glorifié à l'envi, selon le tempérament particulier de chaque orateur, les immortels bienfaits de la Révolution, dont le principal a été la fondation de la

République. Tous les trois ont représenté comme de malheureux intermèdes les soixante-huit ans d'empire et de royauté, qui ont interrompu en ce siècle l'essai républicain. Et à les en croire, de même que la République heureusement rétablie le 4 septembre 1870, au milieu des malheurs de la guerre avec l'Allemagne, a été le seul gouvernement capable de sauver l'honneur de la France et de relever ensuite sa fortune, en réparant les désastres de l'invasion et en refaisant l'armée et les finances du pays, de même elle est le seul régime qui convienne à la réalisation de toutes les réformes sociales et économiques que réclame l'avenir.

Voilà ce que les murs du Panthéon, transformé en temple de la République, ont entendu de la bouche des premiers personnages publics, en présence des délégations de tous les grands corps et des administrations de l'État. Est-ce bien là le témoignage de l'histoire? Est-ce bien l'expression de la vérité ? La France qui a été si près, au moment de la plus grande vogue du boulangisme, de se jeter dans les bras d'une nouvelle dictature, pour échapper à l'anarchie républicaine, est-elle aussi convaincue de l'excellence de la République que les apologistes officiels de l'œuvre de 1792 ? L'avenir le dira.

L'autre partie de la fête, organisée pour l'amusement de la foule et surtout pour la glorification de la Révolution, a-t-elle été plus sincère? Cette pompeuse cavalcade formée de chars historiques et allégoriques, et accompagnée de chants révolutionnaires, était-elle bien l'expression complète et vraie des faits ?

A tous ces cortèges et chœurs de fête, à ces discours enthousiastes, en l'honneur de l'établissement de la République, il manquait une chose : le souvenir des préliminaires de l'événement que l'on a voulu glorifier par ces manifestations publiques.

La proclamation de la République fût, en effet, précédée d'horribles massacres, qui resteront la honte de ces temps néfastes. Les mêmes hommes qui allaient abolir la royauté, auraient voulu détruire aussi la religion. Ces novateurs honorés, salués par toutes les voix républicaines, comme les ancêtres de la nouvelle patrie, avaient appris au peuple à confondre

dans une même haine, le trône et l'autel, le roi et les prêtres. Après la sanguinaire motion de Danton à la tribune, en faveur de la patrie en danger, il ne restait plus aux évêques et aux prêtres, enfermés au couvent des Carmes, pour refus de serment à la Constitution civile du clergé, aux nobles et aux citoyens suspects de réaction, entassés dans toutes les prisons de Paris, qu'à s'attendre à la mort. Elle leur arriva, à la fois sanglante et glorieuse, dans ces horribles journées des 2, 3, 4 et 5 septembre, qui virent le massacre de cent-vingt prêtres, parmi lesquels l'archevêque d'Arles et les évêques de Beauvais et de Saintes, suivi de l'assassinat d'une quantité de nobles victimes, tous atrocement immolés, en haine de la religion et de la royauté, par des bandes de patriotes assassins, sûrs de la complicité du procureur général de la commune de Paris, Danton.

Ce furent là les prémices de la République de 1792.

On s'est bien gardé de rappeler ces souvenirs importuns dans la jubilation des fêtes du centenaire et les apologies enthousiastes du nouveau régime. Les Chambres avaient décidé de faire de la célébration du centenaire de Valmy comme la préface nécessaire de la grande fête nationale. On s'en est tenu à ce rapprochement. A Valmy, le ministre de l'instruction et des cultes, délégué par le gouvernement pour les fêtes commémoratives de la bataille, a représenté les deux événements comme inséparables, d'après le mot de Michelet : « C'est à Valmy que la République a été fondée avant d'être décrétée par la Convention ».

Le mot est équivoque. La République n'a pas l'origine glorieuse d'un champ de bataille. Sortie des instincts de révolte et d'égalité inculqués dans les esprits par les théories philosophiques et politiques du XVIIIe siècle, elle a commencé par la rébellion, le désordre, les excès de toute sorte qui ont précédé et préparé l'acte du 22 septembre 1792. Mais la République a eu le bonheur d'échapper, par cette bataille de Valmy, aux représailles des monarchies coalisées de l'Europe qui s'arrêtèrent, ce jour-là, devant la résistance inattendue de l'armée nationale de Kellermann, plus préoccupée de sauver la France d'une

invasion, que de fonder la République. Cette victoire, il est vrai, fut le salut de la Révolution. Et en cela, il n'est que trop vrai le mot de Gœthe prononcé, le soir de la bataille de Valmy, devant les officiers prussiens : « De ce lieu et de ce jour, date une nouvelle époque dans l'histoire du monde. »

La Révolution, en effet, était fondée. L'Europe monarchique, impuissante à la réprimer d'abord, vaincue ensuite par les armes de Napoléon, puis envahie elle-même par les idées nouvelles, n'est plus aujourd'hui qu'une expression politique, qui ne représente plus un état de choses vraiment conservateur. L'esprit de la Révolution a triomphé ; il dominera le monde jusqu'à ce que des événements nouveaux, si cela est dans les vues de la Providence, ramènent les peuples à la sagesse, aux vraies doctrines sociales, aux conditions nécessaires d'un bon gouvernement.

En France, la République se confond, à l'origine, avec la Révolution. Elle ne s'en est jamais distinguée. La haine de l'Église, le mépris de la religion, sont restés ses caractères essentiels La fête du centenaire de 1792, n'a pu se passer sans que cet esprit antireligieux de la République se manifestât. On ne s'est pas borné à faire du 22 septembre un jour férié, on a voulu que ce fut aussi, selon la tradition révolutionnaire, un jour sanctifié par une sorte d'acte de culte républicain, renouvelé des cérémonies des Temples de la Raison, et c'est au Panthéon, dans la basilique naguère encore consacrée à la glorieuse patronne de Paris, sainte Geneviève, que cette liturgie « patriotique » s'est accomplie. Alors que tant d'autres édifices eussent été mieux adaptés à une cérémonie de ce genre, il n'y avait pas d'autre raison de choisir un monument auquel sont si étroitement liés les souvenirs religieux, que la volonté de confirmer, par un acte officiel, la prise de possession de l'église Sainte-Geneviève, et de consommer, en ce jour, à la plus grande satisfaction des coryphées de la fête, le sacrilège commencé à l'occasion des funérailles de Victor Hugo.

De pareilles manifestations, inspirées des plus mauvais souvenirs de la Révolution, mettent à découvert les sentiments et

l'esprit des hommes de la République. C'est la haine du catholicisme qui en est le fond. Au reste, les maîtres actuels du pouvoir, les chefs du parti républicain dans les Chambres, dans les journaux, dans les comités, n'admettent pas que l'on se rallie au gouvernement établi, que l'on accepte la forme républicaine sans prendre aussi l'esprit de la République, et c'est ce qu'ils signifient chaque jour aux catholiques qui veulent sortir des anciens partis politiques pour se placer sur le terrain constitutionnel. C'est dans ce sens qu'il faut entendre les appels officiels à l'union de tous les Français, dont M. Carnot et ses ministres sont volontiers prodigues. Une fois de plus, ce mois-ci, dans un voyage en Savoie, pour les fêtes du centenaire de l'annexion de cette province à la France, dans une visite à Poitiers, à l'occasion des manœuvres des 9e et 12e corps d'armée, le président de la République a porté, comme d'habitude, des paroles banales de paix et de concorde, surtout dans ses courtes réponses aux allocutions des dignitaires du clergé. Mais la paix, comme il l'entend, la paix, comme la veut le parti républicain, c'est l'absolue soumission du clergé et des catholiques aux idées et aux lois de la République, c'est l'acceptation du nouveau régime de laïcisation appliqué à toutes les institutions publiques, aux écoles, aux établissements de bienfaisance, aux cimetières, aux hôpitaux, à l'armée, à tout en un mot. Cette paix là, c'est l'abdication complète des catholiques, l'élimination de l'Église de la société civile.

Le parti dominant tend de toutes les manières à ce résultat. Le plan constamment poursuivi est de supprimer ou de réduire à rien la religion. Il y a parfois des interruptions, des temps d'arrêt dans l'exécution ; mais l'œuvre reprend toujours de plus belle. Maintenant que la législation scolaire et militaire est assurée, on va revenir à la suppression du budget des cultes. En principe, elle est acquise, aussi bien que la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Voilà douze ou quinze ans qu'elle est annoncée et promise. Mais les circonstances ne sont pas encore favorables à cette mesure. Il y faut de l'opportunisme. La suppression totale du budget du culte catholique entraînerait

l'abrogation du Concordat. Le parti républicain ne se sent pas prêt à affronter les conséquences d'un acte qui, en déliant l'Église de ses attaches avec l'Etat, créerait ou une situation d'indépendance pour l'Eglise, ou une condition de lutte avec elle, également dangereuses l'une et l'autre pour la stabilité du régime républicain.

On veut arriver graduellement à la suppression du budget du culte par des réductions successives. La commission générale du budget propose, cette année, de reprendre l'œuvre commencée il y a une dizaine d'années, puis interrompue depuis, de la limitation des dépenses du culte catholique aux services prévus et aux chiffres fixés par le Concordat. L'œuvre commencée est une œuvre de mauvaise foi. Le Concordat s'était borné à poser les bases générales de la restauration du culte catholique ; il portait en lui-même le principe de son développement et d'une extension conforme à l'esprit dans lequel avait été conclu le traité entre le saint-siège et le gouvernement français. On fausse essentiellement le contrat, aussi bien dans son esprit que dans l'application qu'il avait reçue jusqu'ici des précédents gouvernements, en voulant le restreindre à la lettre même de ses dix-sept articles.

C'est ainsi que le rapporteur du budget propose, pour cette année, la suppression des archevêchés et des évêchés dits non concordataires, ou la réduction des dix-sept archevêchés actuels à neuf, et des soixante-sept évêchés à quarante-huit, et, en outre, la suppresssion totale et immédiate des vicaires généraux. Le rapport de M. Dupuy-Dutemps indique, pour l'avenir, la réduction des 3,150 cures à 2,281, et même la radiation du traitement des desservants, dont il n'est pas expressément question dans le Concordat, et qui constituent la très grande majorité des prêtres préposés aux paroisses. Avec ces retranchements, le budget du culte catholique se trouverait réduit à moins de quatre millions. Ce serait, en réalité, la suppression du budget lui-même, sous le couvert du Concordat, que le gouvernement entendrait maintenir, malgré cette interprétation déloyale des clauses du traité, afin de se réserver la nomination des évêques.

Le plan de la commission du budget se réalisera comme se sont réalisés un à un tous les autres articles du programme républicain. Ce n'est plus qu'une affaire de temps et d'opportunité.

Et pendant que l'on se prépare à reprendre la destruction méthodique du budget affecté à l'entretien du culte catholique et de ses ministres, le gouvernement continue à détruire la propriété ecclésiastique diocésaine, à la faveur de la vacance des sièges épiscopaux. C'est un des abus de pouvoir les plus criants que le droit que s'arroge depuis quelques années l'autorité civile de nommer, à la mort des évêques, un administrateur provisoire auquel il confère la mission et le pouvoir d'aliéner, sous prétexte de bonne gestion, les biens immobiliers de la mense épiscopale. Ainsi, l'évêché possède des immeubles à l'usage de séminaire, d'école de patronage, de maison de retraite pour les prêtres : on profite de la mort de l'évêque pour vendre le tout dans les trois mois, à n'importe quel prix et l'on emploie le capital de la vente en achat de rentes sur l'État, dont les arrérages sont servis à l'évêque successeur. A Angers, Mgr Freppel et ses prédécesseurs, NN. SS. H. de Montaut et Augebaux avaient créé beaucoup d'œuvres et d'institutions utiles et charitables. De par l'administrateur temporel, tout vient d'être mis en vente, tout va être détruit, avant la nomination du nouvel évêque qui trouvera, à la place des fondations et des œuvres de ses prédécesseurs, la rente d'un capital réduit au tiers de la valeur des immeubles aliénés.

Depuis six ou sept ans que ce système d'administration provisoire est mis en pratique, un bon nombre de diocèses se trouvent déjà privés de toutes leurs propriétés et de leurs institutions pieuses et charitables. On avait commencé par supprimer la personnalité civile des diocèses, pour les empêcher de posséder ; depuis, on s'est attaqué aux biens des menses épiscopales, pour réduire le droit de propriété des évêchés à une simple possession mobilière et précaire et changer les immeubles affectés aux œuvres diocésaines en un revenu viager pour l'évêque. Ainsi, plus de budget des cultes d'un côté, plus de

propriété ecclésiastique de l'autre : c'est à quoi l'on tend dans le parti républicain gouvernemental. Ce sont là les premières mesures préparatoires de la séparation de l'Église et de l'État, les premières précautions en vue de l'abrogation du Concordat. On veut une Eglise préalablement dépouillée de tous ses biens et incapable, pour l'avenir, de posséder.

C'est tout cela, aussi bien que la législation laïque, aussi bien que l'ingérence du gouvernement et des tribunaux dans l'exercice du ministère ecclésiastique en chaire et jusque dans l'administration des sacrements, que les catholiques doivent accepter pour répondre aux appels à l'union et à la paix, que M. Carnot et ses ministres leur adressent impudemment, et pour se faire accepter du parti républicain, non comme alliés, mais comme vaincus et soumis. Singulière paix que celle-là !

La situation faite aux catholiques français par l'exclusivisme républicain est vraiment intolérable. Malheureusement, quoiqu'ils soient, en fait, hors Paris et quelques autres villes, le plus grand nombre, ils ne possèdent ni l'organisation, ni la force qu'il faudrait pour constituer un grand parti de lutte et se faire une place prépondérante dans la république. Bien différents en cela des catholiques allemands et des catholiques belges, dont l'union et l'activité devraient être pour eux d'un si grand exemple. Quel spectacle fortifiant et encourageant que celui de ce trente-neuvième congrès catholique d'Allemagne qui vient de se tenir à Mayence ! Ici l'entente, l'organisation, le zèle, la vie. Dès 1848, Mgr de Ketteler, l'illustre évêque de Mayence, traçait ce grand programme d'action : « Catholiques, veillez, luttez, combattez, priez. » Les catholiques l'ont vaillamment rempli ; aussi, ont-ils remporté la victoire.

Aujourd'hui, ils sont la force sociale et politique prépondérante dans l'empire allemand. Ils peuvent s'occuper avec autorité des questions d'enseignement, de propagande religieuse, de réforme sociale, comme ils l'ont fait dans ce congrès et, non seulement faire des discours et émettre des vœux, mais prendre des résolutions effectives, soit pour l'organisation des missions intérieures, rattachées à l'œuvre de saint Boniface, et desti-

nées d'un côté à combattre l'égoïsme et la cupidité des classes dirigeantes et bourgeoises, à inspirer aux maîtres et aux patrons l'esprit de justice et de charité, de l'autre, à inculquer aux ouvriers la patience, la résignation, la soumission, — soit pour la fondation d'universités catholiques appelées à combattre la funeste influence de l'éducation universitaire officielle et à pénétrer la science de l'esprit chrétien.

Les catholiques allemands se sont rendus importants, sans occuper aucune situation gouvernementale et publique. Le moment semblait venu pour eux d'examiner si les membres du Centre, qui ont été l'âme de l'action catholique, ne devaient pas réclamer ou accepter une place dans les futures combinaisons ministérielles. A Mayence, l'idée d'une participation des catholiques du Reichstag aux affaires publiques n'a point prévalu.

« Les catholiques, y a-t-on dit, ne doivent entrer dans aucun cabinet. Leur désintéressement accroît leur force. » L'un des membres du Reichstag, l'abbé Wacker, s'est exprimé en ces termes au nom de tous ses collègues : « L'union des catholiques allemands a été cimentée par notre esprit de renoncement, grâce auquel nous n'avons pas à craindre une disgrâce venant d'en haut, ou une dénonciation venant d'en bas... Que les autres partis entrent dans l'arène... nous les laisserons gouverner et ne leur causerons aucune difficulté, tant qu'ils seront justes. Nous ne sommes, nous ne voulons être, et Dieu aidant, nous ne serons jamais un parti de gouvernement. Mais nous serons les amis de tout gouvernement honnête et juste, qui traitera l'Eglise et la religion avec équité, et non pas selon les doctrines de la franc-maçonnerie et du libéralisme rationaliste. »

Un parti qui peut tenir un pareil langage est un parti fort et tout gouvernement sera obligé de compter avec lui. Peut-être que, si dans tous les pays les catholiques prenaient cette attitude vis-à-vis du pouvoir, ils n'en seraient que plus puissants et plus utiles à leur cause, là du moins où ils ne sont pas les plus nombreux et où ils ne représenteraient pas aux affaires la majorité du pays. En Allemagne, ce désintéressement du parti catholique est pour lui une force qui lui permet

de garder toujours une attitude indépendante vis-à-vis du gouvernement et de maintenir fermes, sans compromission ni défaillance, les droits et les libertés de l'Eglise. Il lui permet d'élever des réclamations, d'exprimer des doléances, d'émettre des vœux auxquels, désormais, aucun cabinet ne pourra rester indifférent, grâce à la nécessité où le gouvernement impérial se trouve aujourd'hui de faire entrer le Centre dans sa majorité parlementaire.

C'est ce qui donne une réelle importance au vœu formulé dans ce 39e congrès catholique de Mayence en faveur de l'indépendance temporelle du souverain-pontife et de l'établissement de l'arbitrage pontifical. Le congrès s'est prononcé formellement pour la restauration de la souveraineté territoriale du saint-siège, en rappelant que les récents événements ont démontré que cette autonomie du saint-siège est nécessaire pour la liberté et l'indépendance dans le gouvernement de la sainte Eglise. Fort de son importance, le congrès atteste que tout pouvoir civil institué par Dieu, agit dans son propre intérêt et dans celui de la restauration de l'ordre social profondément ébranlé, du moment qu'il appuie les légitimes réclamations du saint-siège. Il exprime l'espoir que le monde reconnaitra de plus en plus l'importance sociale et universelle de la papauté, et que la situation du saint-siège ainsi rétablie dans ses droits et son indépendance, contribuera au maintien de la paix, à l'aplanissement des intérêts différents des diverses nations et classes sociales, ce qu'aucun pouvoir séculier ne saurait faire.

Le vœu du congrès de Mayence répond aux préoccupations du monde catholique tout entier et aussi aux nécessités actuelles de la situation. La question de l'indépendance et de l'autorité temporelle du saint-siège est devenue, par la force même des événements, la question dominante. A quelque point de vue que l'on se place, elle est la première de ce temps-ci. Quelle serait, par exemple, la situation du pape en cas de guerre? C'est ce que recherchait dernièrement la *Civilta Cattolica*, dans un article très remarqué. Une expérience de vingt-deux ans a démontré que l'Italie n'avait pu assurer la liberté du pape,

par sa loi des garanties. Or, plus la situation se complique en Europe, plus il devient urgent d'examiner ce que deviendrait le chef de l'Église en cas de conflagration européenne. Placé entre deux grands groupes d'État, au milieu d'intérêts opposés, quelle attitude pourra-t-il prendre, quelle condition lui fera-t-on à Rome ?

Déjà, en pleine paix, le pape est représenté par les meneurs et les journaux du parti libéral, comme ennemi de l'Italie. En temps de guerre, on le dénoncera comme un allié de l'étranger, un traître à la patrie. Le premier soin de l'Italie sera de le constituer son prisonnier. Et après, le sort du chef de l'Église dépendra des résultats de la guerre. Victorieuse, l'Italie le traiterait en vaincu lui-même, l'obligeant tout d'abord à congédier les ambassadeurs des puissances ennemies. Vaincue, quelle ne serait pas sa haine de la papauté à qui elle attribuerait, pour une grande part, sa défaite? Et combien délicate et pénible deviendrait la condition du souverain-pontife, à Rome, entre les vainqueurs étrangers et les vaincus italiens! Ainsi, du sort de l'Italie, exposée à toutes les aventures de la politique, dépendrait celui du pape, celui des catholiques du monde entier, dans leurs rapports avec le chef de l'Eglise.

L'état de l'Europe dit assez qu'il faudrait aviser à temps à la redoutable éventualité d'une guerre, où l'Italie se trouverait engagée et dont il pourrait résulter pour le pape un état de captivité plein de dangers, ou un état de malaise plein d'inconvénients.

Il est à désirer, selon le vœu formulé et l'exemple donné par les catholiques allemands, que l'action catholique se manifeste partout énergiquement, afin qu'il soit pourvu dès maintenant à la sécurité et à la liberté du pape en pareil cas, et que la diplomatie soit amenée à s'occuper de cette question comme d'un intérêt de premier ordre pour le bien commun et le repos des consciences. La *Civilta Cattolica* propose que les catholiques d'Europe obtiennent du gouvernement italien qu'il accepte une garnison mixte des alliés à Rome et que le territoire du Vatican soit déclaré neutre, étant couvert par les drapeaux

de toutes les puissances, même de celles qui seraient belligérantes.

Quelle que soit l'indifférence des gouvernements pour les choses de l'Église, la question de l'indépendance pontificale s'impose. Elle est éminemment de celles que l'on ne peut s'attendre à voir s'user ou disparaître avec le temps. La papauté survit à tous les événements : on ne peut, selon la nouvelle formule diplomatique, la traiter en quantité négligeable. Elle survivra à toutes les alliances, à toutes les combinaisons politiques du jour, comme elle a déjà survécu à la plupart des destructeurs de son pouvoir temporel. Un des plus coupables de ceux-là, le général Cialdini, vient de mourir tristement, presque au jour anniversaire de l'odieux guet-apens de Castel-Fidardo. Ce fut lui l'exécuteur de l'attentat commis, il y a trente ans, contre la papauté ; ce fut lui l'envahisseur des États de l'Église. A cette heure sacrilège, la France était encore à Rome, à titre de gardienne du pape et de garante de l'intégrité des États pontificaux et de l'indépendance du saint-siège vis-à-vis de l'Europe. La France laissa faire, et de ce jour date le déclin de sa fortune par l'élévation de la Prusse. L'empereur Napoléon III, alors complice des projets italiens, avait dit : « Allez et faites vite. » Il fallait, lorsque de toutes les parties du monde catholique s'élèverait la protestation, que l'on se trouvât en face du fait accompli. Quelques jours suffirent aux soldats de Victor-Emmanuel pour écraser à sept contre un, la petite troupe des héroïques défenseurs du saint-siège commandée par Lamoricière. Et le général Cialdini qui ne pouvait prétendre à l'honneur d'une victoire, n'avait pas manqué, en vrai italien, d'insulter, avant la bataille, les soldats du Pape, français, belges, hollandais, espagnols, hongrois, canadiens, tous héros, pour couvrir d'avance l'odieux de son attentat. Mais aujourd'hui Cialdini est allé rejoindre Victor-Emmanuel, Cavour, Garibaldi et les autres, et la papauté reste debout en dépit de ses adversaires.

Elle est même aujourd'hui la plus grande force humaine et, si délaissée qu'elle paraisse des puissances, si réduite qu'elle

soit dans le palais du Vatican, elle n'en est pas moins l'élément principal de la politique, la clef des combinaisons de la diplomatie.

C'est cette importance de la papauté qui rend vraisemblables, aux yeux du public, les élucubrations les plus imaginaires de certains diplomates de journaux, où il suffit que le pape joue un rôle prépondérant pour qu'elles paraissent plausibles. Telle est cette correspondance télégraphique, publiée par le *Daily Telegraph* et reproduite de tous côtés par les journaux. Le pape y figure comme l'arbitre des destinées de l'Europe. Dans son désir d'assurer la paix des Etats, Léon XIII serait décidé à tout faire pour amener M. Gladstone à étendre à la France et à la Russie la même mesure d'appui moral, la même promesse d'assistance matérielle, que l'Italie et l'Allemagne avaient reçue du cabinet Salisbury. Et en cela, loin d'engager l'Angleterre dans les affaires du continent, la formation d'une nouvelle triple alliance, avec l'Angleterre comme troisième participant, rendrait complètement impossible une guerre européenne.

De plus, le saint-père s'interposerait pour le règlement de toutes les questions pendantes entre l'Angleterre et la Russie, résultant de ce rapprochement, au mieux des intérêts de l'une et de l'autre. Enfin, si son action ne parvenait pas à réaliser ce nouveau groupement de puissances destiné à assurer la paix, le pape proposerait de faire régler par voie d'arbitrage les différends graves entre les parties en présence, et si son intervention échouait, il déclarerait alors que, du moment que les visées de la triple alliance italo-austro-allemande sont opposées aux intérêts vitaux de l'Église, aucun catholique ne saurait en conscience, prendre les armes et risquer sa vie pour y coopérer.

Rien dans ces plans livrés à la plus grande publicité n'a étonné, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni en France, ni ailleurs. On n'est plus loin de croire que le pape possède le pouvoir, autant qu'il en a la volonté, de maintenir la paix. Il est certain que son action aura à s'exercer efficacement auprès des puissances, avec la nouvelle phase diplomatique dans laquelle l'Europe semble entrer.

L'événement de Cronstadt, d'une part, et de l'autre, le retour de M. Glastone aux affaires, ont changé considérablement les conditions de la politique générale. L'alliance entre la Russie et la France, paraît être devenue effective depuis l'entrevue, à Aix-les-Bains, de M. de Giers avec MM. Ribot et de Freycinet, en présence de M. de Mohrenheim. Ce n'était point par hasard, ni seulement à l'occasion de la visite du président Carnot à Aix-les-Bains, que tous ces personnages officiels se sont rencontrés. On a toute raison de croire que des arrangements définitifs ont été conclus, que l'alliance a été ou sera avant peu, contractée par l'échange des signatures. De quelle influence aura été l'intervention pontificale dans l'entente de la Russie et de la France, on peut le deviner. Avec les dispositions personnelles de M. Gladstone, l'action du saint-siège pourra s'exercer plus efficacement encore pour amener un rapprochement de l'Angleterre et de la France, et réaliser ainsi la contre partie de la Triple Alliance.

Si ce n'est pas par le pape, c'est à cause de lui, principalement, que se font toutes ces combinaisons, toutes ces alliances d'États. L'Italie ne se serait pas jetée dans les bras de l'Allemagne, au détriment de ses intérêts commerciaux et financiers, si elle n'avait pas craint de se voir reprendre Rome, à la suite d'une guerre qui aurait remis en discussion sa conquête. Et aujourd'hui qu'elle voit une autre triple alliance se former, sous les auspices ou du moins avec le concours de la papauté, et une triple alliance qui lui ôterait les avantages qu'elle avait cru s'assurer par sa subordination à l'Allemagne, il ne serait pas surprenant de la voir se détacher de Berlin et de Vienne pour entrer dans le giron de la France et de la Russie, et empêcher le nouveau groupement des puissances de tourner à son préjudice.

C'est en cela que les fêtes internationales de Gênes ont pris un caractère inattendu. Quoique ces fêtes ne fussent pas en l'honneur du roi d'Italie, mais bien en l'honneur du grand navigateur chrétien auquel on doit la découverte du Nouveau-Monde, le roi Humbert y a reçu des ovations qui n'étaient point

faites pour lui. Et dans toutes ces manifestations extérieures, il n'y a eu d'oublié que celui qui en aurait dû être le héros. Christophe Colomb n'a été qu'un prétexte.

La politique a présidé à ces fêtes. Il semble que l'Italie, en conviant les flottes des puissances dans la ville natale de Colomb, pour la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, n'ait cherché qu'une occasion de faire des avances à la France et d'avoir, à Gênes, la contrepartie de Cronstadt. C'est la France qui a eu tous les honneurs. Le roi Humbert a visité l'escadre française avant toutes les autres. Ses prévenances pour l'amiral Rieuner n'ont pas été moins remarquées que les ovations faites à terre aux marins français.

L'Allemagne s'en est aperçue. Ses journaux ont dénoncé l'attitude de l'Italie. « Avec une habileté stupéfiante, disait un organe officieux de Berlin, la *Gazette de Voss*, les Français ont changé l'orientation des fêtes qui sont actuellement célébrées à Gênes. Les escadres qui se pressent en ce moment dans le port de Gênes, où elles ont fièrement arboré leur pavillon, ne célèbrent-elles plus la mémoire du grand navigateur Christophe Colomb? Le tonnerre de leurs canons n'est-il plus un hommage à l'Italie, patrie de celui qui a découvert l'Amérique ? » Et le journal allemand concluait avec dépit par ces réflexions : « On s'ingénie à faire croire aux Français que l'Italie n'a organisé ces fêtes que pour échanger des témoignages d'amitié avec la France. » En Allemagne, on soupçonne la fidélité de l'Italie ; en Angleterre on croirait plutôt à l'habileté de la France. Un journal anglais, le *Daily Telegraph*, voit même dans la visite de l'escadre française à Gênes, la suite de Cronstadt et de Portsmouth. « Cronstadt, dit-il, a proclamé l'entente franco-russe, Portsmouth a démontré la neutralité de l'Angleterre ; le but de la visite de Gênes est de détacher l'Italie de la triple alliance. Ce but ne peut pas être atteint immédiatement, mais MM. Carnot et Ribot ont calculé habilement l'effet que produirait sur l'opinion italienne l'arrivée du pavillon français. »

Que l'initiative d'un changement dans les dispositions réci-

proques de la France et de l'Italie vienne de l'une ou de l'autre, le revirement de l'Italie est assez marqué pour préoccuper l'Allemagne. Mais il serait fâcheux que la politique française s'engageât dans des relations de bonne amitié avec une puissance dont la trahison envers elle n'a eu d'égale que sa servilité à l'égard de l'Allemagne. Avec la Russie et l'Angleterre, la France peut laisser l'Italie à ses alliées. Elle aurait bien tort, en tout cas, de se laisser prendre à des démonstrations extérieures, qui n'indiquent en réalité que le besoin d'obtenir un traité de commerce avantageux et d'assurer le succès de l'emprunt, que l'Italie aux abois sera obligée de faire pour remplir ses engagements envers la triple alliance. L'an dernier, l'Italie chassait les pèlerins français aux cris de « *A bas la France ! Vive Sedan !* » Les ovations faites à Gênes à la flotte française ne doivent pas faire oublier les vociférations de Rome. Dans la patrie de Machiavel les marques d'amitiés ne valent pas plus que les outrages.

ARTHUR LOTH.

Le Gérant : JOSEPH REGNART.

UN ÉTUDIANT CHRÉTIEN

En 1884, époque à laquelle remontent avec précision mes souvenirs sur Étienne Conty, il avait quinze ans et faisait sa seconde au collège de Pont-Levoy. Je le revois encore dans son petit habit d'uniforme à parements et collet bleus, décoré des palmes qui distinguent parmi les élèves *les académiciens*. Des cheveux d'une teinte blonde, des yeux noirs, des traits fins et réguliers, un air d'élégance et de dignité juvénile répandu, sans aucune affectation, sur toute sa personne, une expression douce et quelque chose annonçant déjà un certain détachement des soucis vulgaires, voilà ce qui revit en moi de cette aimable et gracieuse figure d'adolescent.

Il revenait passer les vacances chez ses parents, à Rives, près d'Abilly, dans le département d'Indre-et-Loire. Après avoir montré à sa mère ses livres de prix, car c'était affaire de conscience pour lui de ne pas rentrer les mains vides, il oubliait vite ses succès de collège, et reprenait avec délices ses habitudes, ses promenades d'autrefois, ses rêveries dans une prairie bordée de peupliers, le long de la Claize. S'il était retenu pour quelque motif au logis, on le voyait le plus souvent prendre ses crayons et dessiner. Il y réussissait bien, mais ce qu'il aimait surtout, je crois, de cette occupation, c'est qu'elle ne tient pas l'attention tout entière captive et permet encore, sans trop faire dévier les doigts, un bout de causerie intérieure.

Au mois d'octobre de cette même année 1884, ses parents se décidèrent à lui faire terminer ses études à Paris. Il fut placé au collège Monge, que son frère, de quatre ans plus âgé, venait de quitter pour entrer à l'École polytechnique. Il y fit sa rhétorique,

sa philosophie et ses mathématiques élémentaires. Je le vis beaucoup pendant ces trois années.

Une maxime de Vauvenargues : « Les premiers jours du printemps ont moins de grâce que la vertu naissante d'un jeune homme », est vraie de lui et n'a pas perdu pour moi sa fraîcheur, quand je me le rappelle à cette époque. Étienne s'est beaucoup élevé depuis dans la vie morale, mais dès ce moment on sentait chez lui la préoccupation de s'observer, de se surveiller, et en même temps de sortir de lui-même pour complaire aux autres, de leur abandonner tout ce qu'il pouvait raisonnablement de ses préférences. C'était un parti pris bien évident de se taire plutôt que de s'associer à un blâme, à une critique malveillante ; une attention soutenue à éviter le mal et à le faire éviter autour de lui.

Il avait d'autant plus de mérite à se montrer réservé dans la conversation, qu'il possédait une faculté très rare chez les tout jeunes gens : le don de l'expression. Sa parole coulait abondante, calme et, selon les sujets, limpide ou colorée ; il avait la propriété des termes, et les mots que sa pensée saisissait au passage se suivaient sans le moindre effort pour se mouler dans une phrase bien faite. Le sens littéraire inné chez lui, le goût de la forme et, à un degré égal, l'absence complète de prétention, le mettaient à l'aise quand il parlait. L'esprit fin, très pénétrant, très subtile même, très logique, il avait facilement des avantages dans la discussion. Mais toutes les controverses où l'on s'échauffe et où l'on blesse involontairement, lui étaient pénibles et j'ai su qu'il se faisait une règle de les éviter.

Comme on pouvait s'y attendre, les études de rhétorique furent pleines d'intérêt pour lui. Elles lui donnaient l'éveil des jouissances intellectuelles que l'on goûte dans un certain monde à Paris. Le dimanche et les autres jours de sortie, il avait l'occasion d'en causer avec quelques personnes, et il y prenait plaisir. Son frère, qui avait pour lui une vive et presque paternelle affection, s'occupait des distractions à lui offrir, choisissant les musées, matinées littéraires et spectacles où il lui paraissait convenable et dans quelque mesure profitable de le conduire. Tout programme était d'avance accepté par Étienne, qui n'élevait jamais la moindre objection et se montrait toujours content du choix qu'il avait fait.

La classe de philosophie éprouve diversement les esprits portés déjà à la méditation. Le bénéfice qu'ils en retirent a pour contrepartie des inconvénients, des dangers même que, de tout temps,

on a signalés. Peut-être y en a-t-il de particuliers à notre époque. La psychologie a pris une telle importance dans le mouvement général des idées, qu'il a paru nécessaire de lui faire une part plus grande que par le passé dans l'enseignement des collèges. Cette observation des faits de conscience et du sentiment qui les accompagne, cet audacieux démontage d'un mécanisme interne, cette culture du moi qui s'applique à se regarder, penser, sentir, vouloir, et quelquefois expérimente sur lui-même, offrent un singulier attrait. La pensée s'enchante de ses découvertes, elle s'y attarde, et quand elle essaie de se ressaisir pour se porter au dehors, il se trouve souvent que le pli contracté l'en empêche. Il n'est pas rare qu'elle perde en vigueur pour agir ce qu'elle a gagné en souplesse et en pénétration.

De plus, et sans vouloir dire qu'on ne puisse s'élever à la connaissance de Dieu par la connaissance de soi-même, on ne voit pas que la psychologie, envisagée sous des aspects nouveaux et principalement dans ses rapports avec la physiologie, ait fait avancer, par ses derniers progrès, la solution des questions qui sont d'un intérêt primordial pour l'homme, de celles sur lesquelles la jeunesse a le plus de hâte d'être fixée. Que suis-je ? Que dois-je faire ? Que puis-je espérer ? Dans une mesure déjà restreinte, la psychologie me dira, non ce que je suis, mais comment je suis. Le reste n'est plus de son domaine. Et comme elle a développé l'esprit scientifique, relevé des faits précis et procédé par des moyens d'investigation qui habituent à compter sur des résultats positifs, les jeunes gens éprouvent une déception d'autant plus grande en abordant les problèmes de la morale et de la métaphysique. Mis en défiance contre des idées, des sentiments qu'on déclarait innés chez l'homme et dont les hypothèses biologiques prétendent aujourd'hui reconstituer autrement la genèse, ils sont peut-être moins aptes qu'autrefois à se former promptement de fortes et d'essentielles convictions.

Le souvenir de mes entretiens avec Étienne ne me permet pas, d'ailleurs, de critiquer d'une manière particulière l'enseignement donné au collège Monge. Je ne doute pas que cet enseignement ne fut très affirmatif sur la morale et, en métaphysique, très franchement spiritualiste. Je crois que les doctrines Kantiennes ou néo-Kantiennes y étaient exposées avec une faveur spéciale. Étienne a retenu, pour les appliquer, quelques-unes des plus belles maximes de la *Critique de la raison pratique*. Peut-être, pour son repos,

accepta-t-il trop facilement dans toute sa rigueur le principe de l'*Impératif catégorique* et dut-il à cette discipline l'énergie douloureuse avec laquelle il n'hésitait pas, plus tard, à s'imposer des contraintes intellectuelles quand il était en lutte avec lui-même.

Les théories naturalistes et positivistes de notre siècle firent peu d'impression sur lui. Il vit clairement qu'elles n'aboutissent à aucune solution, puisque la question subsiste toujours de savoir s'il y a du réel dans ce qu'elles appellent l'inconnaissable. Il continua à se représenter le monde comme autre chose qu'une apparition accidentelle, une combinaison de hasard, l'expression d'une force aveugle à laquelle on accorde l'éternité, mais à laquelle on refuse la conscience, la justice et la pitié.

Il souffrit cependant, comme tous ceux qui ont une foi vive, de voir que les preuves métaphysiques éloignent et voilent par des abstractions, au lieu de la mettre en lumière, la divine figure que chacun de nous, dès son enfance, s'est faite du père qui est aux cieux. Il s'en ouvrit à sa mère, dans une lettre où il exprimait le frémissement que lui causait, non le doute, mais la crainte de douter. Comment la raison, toute puissante pour réfuter les sophismes d'esprits superficiels, qui s'en tiennent à la négation pure et simple, ignorante et frivole, et pour qui, apparemment, la création n'a pas de mystère, ne peut-elle s'élever avec ses propres forces jusqu'à prouver la finalité de l'univers? On ne se résigne pas facilement, quand on ne connaît encore presque rien de la vie, à comprendre que la vérité étant d'un prix inestimable, il est juste qu'elle se sente plutôt qu'elle ne se démontre, et que la pratique des vertus y conduise plus sûrement que la subtilité et même la profondeur de l'esprit.

Je ne crois pas, au demeurant, que la paix des croyances d'Étienne ait été sérieusement troublée par ses études de philosophie. Celles-ci avaient seulement donné un aliment nouveau à son imagination, et augmenté sa disposition à se concentrer, à s'analyser, par suite (cela vint plus tard, quand le moraliste en lui ou plutôt le chrétien l'emporta sur le psychologue), à se gourmander et se malmener.

Il n'en était pas là encore, quand il entreprenait, au mois d'août 1887, d'écrire un journal de ses souvenirs et de ses impressions. Bachelier ès-lettres depuis un an, il n'avait guère cessé de philosopher, à tous ses moments de loisirs, pendant l'année qu'il avait consacrée aux mathématiques élémentaires. Ce cahier, qui a

reçu depuis la confidence des plus vifs tourments qu'ait endurés une âme chrétienne, et où il a écrit des pages qui pleurent et qui saignent, a des débuts paisibles. Ils indiquent seulement un état d'esprit curieux des recherches psychologiques, en même temps que le désir, déjà fort louable, de faire servir ses observations à son développement moral.

Il avait fini de noter tout ce qui se rapporte à ses souvenirs d'enfance, lorsqu'il dut quitter sa famille pour faire son volontariat. Il avait dix-neuf ans à peine, mais il fallait se hâter de profiter des avantages que procurait encore la loi militaire en vigueur. Il était d'ailleurs devenu grand et d'apparence robuste. Il montait bien à cheval et il fut admis, comme engagé conditionnel, au 25e dragons, en résidence à Tours.

Ce régiment n'avait reçu, lui compris, que trois volontaires, et comme ils étaient en trop petit nombre pour être instruits à part, on les dispersa dans le corps. Ils partagèrent, sans aucune distinction, le sort des hommes de la classe qui venait d'être appelée. Etienne subit, dans la chambrée, le contact de l'ignorance et de la grossièreté ; il y connut les fanfaronnades du vice, le cynisme sous toutes ses formes, les railleries dirigées non pas seulement contre la piété et la pureté des mœurs, mais parfois même contre l'honnêteté, la probité vulgaire ; il y éprouva les taquineries et l'arbitraire de quelques bas gradés. Il surmonta ses dégoûts pour s'appliquer sans parti pris, sans aigreur, avec sympathie au contraire, à chercher ce qu'il y avait, au fond de ces hommes si nouveaux pour lui, de meilleur que la surface. Il y réussit à souhait ; aucun désagrément personnel, aucune injustice même, à son égard, ne pouvant faire dévier son jugement; c'était pour lui des incidents inévitables, sans portée. Je l'ai vu plusieurs fois pendant son année de volontariat; l'impression dont il m'a fait part est de tout point conforme à celle qu'il a laissée dans son journal. Il a compris l'homme du peuple, le paysan, en même temps que le magnifique rôle de l'armée; le bon lui a paru l'emporter de beaucoup sur le mauvais, et le mal n'a jamais été sans explication ni excuse à ses yeux. Jugeant en toute équité ses camarades et ses chefs, il gardait d'ailleurs vis-à-vis d'eux son indépendance morale et sa dignité ; il ne faisait aucune concession au respect humain. Le carnet qu'il portait dans sa poche atteste avec quelle régularité, même au temps des manœuvres, il assistait à la messe. J'ajoute qu'il goûtait en artiste le côté pittoresque de la vie militaire et qu'il avait une

intuition poétique, généreuse et enthousiaste des grands dévouements qu'elle exige (1).

De retour dans sa famille, au mois de novembre 1888, et obligé d'y rester quelque temps pour remettre sa santé, éprouvée par les dernières fatigues du régiment, Etienne se retrouvait face à face avec lui-même. Il aurait voulu fuir des problèmes qui se posaient maintenant plus pressants que jamais. Il ne s'agissait plus de spéculation pure ; il allait avoir à les trancher par sa conduite, car c'est en vivant que l'on affirme ses croyances. Il est classique de comparer un jeune homme devenu maître de ses actes à un voyageur qui doit choisir entre deux routes, l'une large et bien aplanie, doucement ombragée à travers de riantes prairies ; l'autre étroite et rocailleuse au flanc d'un coteau aride. Les peintres et les poètes font apparaître deux jeunes femmes, différemment belles, qui s'offrent à lui servir de guide ; ces figures allégoriques sont le plaisir et la vertu. En réalité, il y a plus de deux routes à cet entrecroisement de la vie ; il y en a bien au moins trois. La troisième est précisément celle que suit le plus grand nombre, tous ceux qui veulent bien faire une part au devoir, même pénible, mais qui ne veulent pas s'interdire le plaisir, même coupable. Combien en avait-il connu de ces jeunes gens à la conscience peu exigeante, qui se contentent de cette cote mal taillée? Le monde est plein d'indulgence pour eux. Il y en a qui se flattent de s'entendre avec Dieu aussi bien qu'avec le monde. Il est si bon ! Il fera crédit quelques années, le temps que jeunesse se passe. Il pardonne déjà, sachant qu'un jour le pardon lui sera demandé. Allant un peu plus loin, quelques-uns même croient pouvoir ne pas rompre complètement avec les pratiques religieuses. On évite de s'interroger à fond sur l'article du ferme propos et il y a un art d'entretenir sa volonté dans un état de demi-somnolence où elle peut défaillir sans qu'il y ait eu préméditation positive. On estime, en pareil cas, que le mal n'est jamais très grand, jamais irréparable.

Avec son esprit logique et un fond de probité d'une intransigeance absolue, Étienne avait eu vite fait de dissiper, à ses propres yeux, l'illusion de pareils calculs : « Ces chrétiens mis en face du pari de Pascal, dit-il, ont voulu parier à la fois pour et contre. Ils ont voulu se livrer à toutes leurs passions en ce monde, tout

(1) Sorti dans les conditions qui lui permettaient de devenir officier, il a été nommé, après le laps de temps réglementaire et après examen, sous-lieutenant de réserve au 25e dragons.

en assurant leur salut dans l'autre. Ils sont vicieux, mais ils vont à la messe, disant que si on manque à un devoir, il ne faut pas pour cela manquer aux autres. Ils se confessent de temps à autre, quand ils ont peur de mourir ou au temps prescrit, et assurent qu'ils ont un véritable repentir de leur péché, quand ils ont en réalité plus ou moins consciemment la volonté d'y retomber. Mais c'est là singulièrement dénaturer le christianisme. »

L'habitude qu'il avait de s'observer ne lui laissait pas cette ressource de l'étourderie pour le mal ; il était sûr de ne pas tomber par mégarde. Il savait qu'il ne pourrait ni se tromper ni tromper Dieu. « Ne mentons pas à notre conscience » lit-on plusieurs fois dans ses notes « gardons notre conscience dans son intégrité. Sachons dire non ! » Sa religion éclairée ne lui permettait de voir dans les sacrements que des dons de Dieu pour faciliter l'accomplissement du devoir, des secours, des moyens en vue de cette fin suprême qui est le bien, et il ne pouvait les considérer, même ceux qui sont obligatoires, comme des fins en eux-mêmes. Ces pratiques, qu'on lui représentait comme tièdes, mais suffisantes après tout, étaient sacrilèges à ses yeux.

« La religion, dit-il, n'a pas pour but la confession, la communion, l'assistance à la messe. Son but est la pratique du bien. La confession, la communion ne sont que des moyens pour arriver à ce but. Ceux qui ne font que remplir les pratiques du culte ne sont pas chrétiens, ce sont des superstitieux qui cherchent à tromper Dieu, des hypocrites. »

Sachons dire non ! Mais qu'en va-t-il coûter, de ce renoncement qui s'impose pendant des jours et des jours, des mois, des années... N'y a-t-il pas des minutes où la force manque pour porter un pareil fardeau, où l'affaissement se produit dans une impression de vertige, un moment fatal où tout paraît préférable à une obsession qui ne connaît pas de trève, où l'on dit : « Mon Dieu, je ne peux plus ! » Ce jour-là, on ment ; Étienne n'en doute pas. On peut toujours quand on veut. Il faut vouloir : « Souvenons-nous, écrit-il, que nous ne sommes vaincus que le jour où nous croyons l'être, et que *nous ne le croirons que le jour où nous voudrons le croire.* » Mais quelle surveillance, quel dressage de sa volonté ! Pour ne pas aboutir au mal, il faut se détourner de loin de toutes les voies qui y conduisent, n'y pas même jeter le regard en passant. Étienne en arrivait à se rendre responsable des plus fugitives complaisances de son imagination, des caprices les plus éphémères de

son esprit, des objections contre la foi ou la morale qui traversaient son cerveau comme une flèche. « Proclamons notre âme en état de siège ! » écrivait-il, et il s'interdisait, pendant un certain nombre d'heures, « d'y laisser pénétrer aucune de ses propres pensées, aucune de ses conclusions personnelles ». Ce n'était pas seulement trève à la discussion, comme dans une ville qui peut tomber au pouvoir de l'ennemi et doit être tout à l'action ; c'était, comme s'il jugeait maintenant les choses du dehors et menait l'attaque, le blocus qu'il décrétait à l'égard de toute pensée réputée mauvaise *a priori*. Et il faisait des efforts surhumains pour leur interdire toute approche, les chasser au loin, les anéantir. Possédé du désir de conduire ses idées sans aucun écart, il se traitait comme un cheval rétif et se faisait sentir durement l'éperon. La lecture des *Pensées*, un des rares livres qui ne l'avaient pas quitté pendant son service militaire, se révèle-t-elle dans ces résolutions ? Il éprouva, lui aussi, le supplice d'une tension continuelle vers un but unique. Pascal, vainqueur du rationalisme, s'est enfermé dans son mysticisme comme dans un fort, ou plutôt une prison ; on sait ce que lui a coûté la victoire. Les tourments que s'infligeait Étienne, dans une lutte différente quant à son objet, mais comparable par la violence, pour détruire en lui jusqu'à la conception du mal, eurent sur sa santé déjà affaiblie des conséquences fâcheuses ; il tomba dans un état maladif assez caractérisé pour donner des inquiétudes et faire croire à l'utilité d'une cure médicale.

Son excellent père vint, au mois de février 1889, le conduire à un établissement hydrothérapique d'Auteuil. Il y passa trois mois sans en tirer de profit très appréciable, son mal n'étant pas de ceux qu'on guérit en agissant uniquement sur le corps. On pouvait espérer, il est vrai, que les distractions de la vie en commun dans une maison où personne n'est gravement malade, et même celles de Paris, qui ne lui étaient pas interdites, l'arracheraient à lui-même et combattraient utilement sa mélancolie. Il s'y prêta docilement. Quand les ressources de la conversation au salon ou au jardin étaient épuisées, il montait dans sa chambre et se mettait au courant des livres nouveaux. Il donnait désormais, par une hygiène bien entendue, la préférence à la littérature sur la philosophie. Il essaya, malgré la distance, d'assister à quelques cours du collège de France. Une occupation incessante lui paraissait le meilleur remède auquel il put avoir recours, et il n'aurait pas demandé

mieux que de travailler pendant la plus grande partie de son temps, mais il n'avait pas la force de le faire avec suite. Il me confia le projet de plusieurs ouvrages de longue haleine, qui le séduisirent tour à tour, entre autres, une étude sur son compatriote Paul-Louis Courrier. Il s'en lassa vite. Le moyen, même avec un goût très vif pour les lettres, de s'intéresser à des formes de langage, à des mots spirituels, à des pensées raffinées et rares, de faire le critique, le dilettante et de se donner les joies d'un épicurien intellectuel, quand on vit dans un état de contrainte et de sévérité avec soi-même, qu'une seule affaire vous tient au cœur, et qu'on est dévoré d'inquiétude sur le résultat !

Il s'en tint donc à des lectures, et aucune ne l'attacha très sérieusement. Dans les dispositions d'esprit où il était, tous les livres comme toutes les conversations font penser à ce qu'il y a dans leur arrière-fond, à l'insu même de ceux qui écrivent ou qui vous parlent. C'est toujours le cruel problème. Les moindres propos échangés avec des amis ou avec des inconnus, des réflexions banales dont on vous fait part, de simples récits sans commentaire vous ramènent aux différentes conceptions de la vie qui partagent les hommes. Ou bien la vie apparaît avec la distinction du bien et du mal, la lutte contre des instincts impérieux, la nécessité du devoir, de l'abnégation, du sacrifice, ou bien, au contraire, affranchie de toute contrainte intérieure et sans obligation proprement dite, sans autre sujétion que celle qu'impose l'intérêt bien compris. Il ne s'agit plus, dans cette dernière manière de voir, que de prendre place à un banquet, servi, si l'on veut par un hôte céleste, qui ne doit pas aimer alors qu'on y fasse petite bouche et a sans doute des préférences pour les convives de bon appétit, ceux qui font largement honneur à sa table. Du matin au soir, un jeune homme qui sait écouter, entendra des gens plaider l'une ou l'autre doctrine, mais la seconde plus souvent que la première. Et il verra que le monde, en majeure partie, lui sait gré de ne pas être trop austère et de ne pas contrister par ses opinions et son exemple, ceux qui veulent avoir raison de jouir.

Le roman, le théâtre, les articles de critique littéraire impliquent tous également une solution sur Dieu, sur l'homme et sur la vie. Un auteur qui ne paraît pas seulement se douter qu'il y ait des devoirs envers Dieu et envers soi-même, et n'envisage la conduite qu'à l'égard de ses semblables, exprime, à sa manière, l'avis que ces devoirs n'existent pas. Et tous ces avis divers, où la complai-

sance domine, ne sont pas faits pour reposer une âme en travail de résolution héroïque, en peine sur la nécessité du renoncement.

Les voyages réussirent mieux à Etienne. Il profita, pour visiter l'Angleterre et l'Irlande, d'une occasion que lui offrit l'abbé Bretonneau, curé d'Abilly, la paroisse où est situé le domaine de sa famille, en Touraine. M. l'abbé Bretonneau reconduisait en Irlande un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui lui avait été confié pour terminer son éducation en France. L'intérêt qu'il portait à Etienne s'était encore augmenté, dans les derniers temps, de ce qu'il savait de ses souffrances morales, car il n'ignorait pas le drame qui se jouait dans cette conscience. Sa proposition de l'emmener fut tout de suite agréée. L'idée était heureuse. Les incidents du voyage, la mobilité des tableaux qui défilèrent sous leurs yeux, fit un instant diversion à des pensées si longtemps retenues dans les régions profondes. Etienne ressentit aussi les bons effets, sans nul doute, d'un échange continuel d'idées, pendant plusieurs semaines, avec un prêtre aux vues larges, encore jeune et connaissant bien la jeunesse, plein d'affection et de vigilance pour lui, d'ailleurs agréablement érudit et homme du monde, capable, plus que personne, de traiter avec expérience et autorité les questions qui l'agitaient et de le réconforter dans les moments de tristesse.

Malheureusement, le temps seul pouvait rendre à Etienne confiance dans l'issue de cette crise, qu'il examinait parfois avec le même sang-froid que s'il en avait été témoin chez un autre. Il redoutait « la fausse paix du cœur ». Deux années se passèrent, pendant lesquelles il vécut dans une inquiétude presque continuelle. Son journal porte la trace de la difficulté qu'il avait de se rendre aux conseils qui lui étaient donnés : « quelquefois on me dit explicitement que je fais des efforts exagérés. Répondons que je ne doute pas que ce soit dit pour m'encourager, mais prions de ne plus le dire... que si j'essayais de faire autrement que je ne fais, je ne saurais pas garder la mesure. D'ailleurs, si j'en fais trop, cela n'a pas d'inconvénients très grands, tandis que si je n'en faisais pas assez, cela pourrait être très grave.» Cette pensée revient plusieurs fois : « En visant le mieux, on atteint le bien. » Ce sont aussi des discussions sur la grâce où malgré le parti pris absolu de se soumettre à la doctrine orthodoxe, il a peine à concevoir de fermes espérances en dehors du mérite des bonnes œuvres. Au fond, il croit n'en avoir jamais assez fait par lui-

même; il doute même de sa ferveur et se demande « s'il pourra jamais s'établir définitivement dans la pratique du bien ».

Au printemps de 1890, son journal nous le montre à Angers, suivant, à l'Institut catholique, les cours de la Faculté des Lettres et se proposant de se faire bientôt inscrire aussi à la Faculté de Droit. Il est très circonspect à l'égard des jeunes gens qu'il rencontre, vit beaucoup dans sa chambre et n'en sort guère que pour aller au cours, à la messe ou faire quelque promenade à cheval. Ses appréciations sur les maîtres qui occupent les chaires diverses, le fond de leurs idées et la forme de leur talent, les comparaisons qu'il fait entre eux comme orateurs, prouvent qu'ils avaient en lui un auditeur très attentif. Il n'avait pas encore avec eux de rapports personnels.

Mais il méritait d'attirer l'attention et les prévenances, malgré sa réserve et ses intentions évidentes d'isolement. La glace fut rompue, dès la rentrée suivante, aussi bien avec ses camarades qu'avec les professeurs.

On vit qu'il n'y avait eu dans son attitude ni affectation ni timidité, et que la force des choses, seulement, l'amenait à se départir d'un plan de conduite qui ne pouvait avoir eu qu'un motif respectable. On fut surpris et charmé de trouver en lui, avec beaucoup de culture, des vues originales exposées avec le plus parfait naturel et avec esprit ; un causeur plein de grâce, simple comme un enfant et s'abandonnant parfois à la plus franche gaieté.

Il n'avait pas seulement l'esprit de charité qui fait éviter, dans le milieu où l'on vit, de froisser jamais personne ; il avait une bonté active, qui le poussait à s'occuper des pauvres et ce trait de son caractère est d'autant plus remarquable que ses dispositions intellectuelles le portaient davantage à se concentrer en lui-même. Faire le bien était une passion pour lui ; tout l'argent que ses parents lui envoyaient pour ses menus plaisirs y passait. Il savait, de plus, le faire d'une manière discrète ; il lui est arrivé de garder toujours l'anonyme vis-à-vis de personnes qu'il avait secourues et qui voulaient l'en remercier. Ses visites aux pauvres n'avaient pas seulement pour but de leur donner de l'argent ; il s'intéressait à leur sort et aimait à rechercher avec eux tous les moyens de l'améliorer. Sa compassion était si réelle que même quand elle ne pouvait plus rien en fait de secours positifs, elle était encore bienfaisante moralement. Persuadé de l'utilité d'une action collective, il entra à la conférence Saint-Vincent de Paul

et il en fut bientôt secrétaire (1). Il eut dès lors doubles ressources, car il ne voulut pas cesser de faire des aumônes particulières. Aussi n'était-il pas rare de le rencontrer dans les rues d'Angers suivi d'une troupe de pauvres qui s'attachaient à ses pas pour lui conter leur misère, et ses camarades pouvaient, en le plaisantant, comparer ce cortège à celui d'un jeune patricien de Rome, se rendant aux comices avec sa nombreuse clientèle.

Les efforts d'Etienne ne tendaient donc pas seulement à acquérir une vertu difficile entre toutes, celle qui était sans cesse présente à sa pensée ; ils se produisaient dans tous les sens de la perfection morale et chrétienne. Il avait toujours la même préoccupation, que les observances extérieures ne tiennent lieu de rien ; il y revenait souvent : « Mon Dieu préservez-moi de l'aveuglement de ceux qui pratiquent la religion sans être pour cela meilleurs... faites que l'essence de ma foi, soit la pratique de mes devoirs. » Mais cette prière ardente n'était plus accompagnée des mêmes craintes ; il n'avait plus cette angoisse mortelle qui lui faisait se demander naguère si sa tentative de faire mieux que les autres n'était pas condamnée à un ridicule et honteux échec. Il recevait la récompense d'une si persévérante application. La crise d'âme touchait à son terme ; il s'en rendait compte, et, dans ces notes qu'il écrivait pour lui seul, il s'en donne les motifs. Depuis que durait le combat, cette volonté si peu sûre d'elle-même et pourtant si ferme n'avait-elle pas toujours été triomphante ? Comment ne pas avoir confiance dans l'avenir ? Cette autre énergie qu'il avait en lui, l'amour de Dieu, ne l'abandonnerait pas davantage. Depuis deux ans, il côtoyait l'abîme ; il pouvait maintenant le mesurer du regard sans que ses genoux fléchissent ; il marcherait droit, du même pas, le reste de la route.

Quand il revint dans sa famille, aux vacances de 1891, après avoir passé avec succès ses examens de fin d'année, on reconnut qu'un grand apaisement s'était fait en lui. Il conservait, avec la douceur de caractère qui ne l'avait jamais quitté, la gaieté qui était depuis plusieurs mois l'indice de son retour à la santé. Il s'imposait à lui-même de se divertir et se prêtait encore plus

(1) Je tiens ces détails de M. le curé d'Abilly, qui les tenait lui-même de deux étudiants à l'Institut catholique d'Angers, M. A. Remacle et M. P. Lefébure, que leur estime et leur sympathie pour Etienne Conty, dont ils ont tenu à témoigner en venant assister à ses obsèques, avaient engagé avec lui dans les liens d'une étroite amitié.

volontiers à divertir les autres. Il organisait des *rallies-papers*, recrutait un personnel de théâtre et jouait lui-même, en petit comité, la comédie de société. Ce qui était, pour d'autres observateurs, un bon signe encore, on le voyait aborder librement, dans la causerie, tout espèce de sujets, même ceux qui l'avaient si fort agité, à une époque, et qu'il avait fini par s'interdire. Il ne lui déplaisait plus, à l'occasion, de provoquer lui-même un échange de vue sur le dynamisme de Leibniz, par exemple, et de démêler ce que des théories contemporaines qu'on donne parfois comme entièrement nouvelles y ont puisé (1).

C'est qu'il était maintenant aussi sûr de sa foi qu'il était irrévocablement fixé dans sa conduite. Le temps n'était plus où il se demandait peut-être s'il allait être dupe au grand marché de la vie. Ce jeune homme de vingt-trois ans, qui avait fait le tour de toutes les idées de son temps, qui avait pénétré les plus raffinées et n'ignorait pas les plus captieuses, croyait comme aux siècles où la foi a été la plus simple et la plus absolue. Il en était revenu à la foi de sa première communion. Son journal, qui avait commencé, quatre ans auparavant, par des recherches curieuses de psychologie, par de fines et déjà savantes analyses, recueillait maintenant de simples prières : « Mon Dieu, faites-moi la grâce de ne jamais faillir à mon devoir !... Je vous demande de tout mon cœur de me faire mourir plutôt que de me laisser commettre une seule faute grave... »

Le travail régulier, possible dès qu'Étienne était parvenu à s'affranchir de ses anxiétés, avait contribué ensuite à consolider les résultats obtenus. Un des maîtres dont l'Institut catholique d'Angers est le plus justement fier, et qui enseigne le mieux par l'exemple l'art de parler et celui d'écrire, M. René Bazin, l'avait distingué et l'encourageait dans sa préparation à la licence ès-lettres,

(1) Il écrivait à un ami qui lui avait envoyé une étude sur l'idée du Droit : « Je partage entièrement la conviction qui vous a sans doute inspiré la publication de cette brochure : que les idées métaphysiques ont la plus grande influence sur nos actions, et qu'il importe beaucoup à notre conduite pratique, qu'elles soient orientées dans tel ou tel sens. — Il est certain que les idées philosophiques, même les plus arduës, ont leur retentissement dans la société tout entière. Cette action, pour n'être pas directe n'en est pas moins efficace. Les disciples du philosophe théoricien initient à sa doctrine le public lettré, la réduisent à quelques idées simples et claires qui pénètrent facilement dans le grand public... Et quand ces doctrines s'attaquent aux bases mêmes de la vie morale, elles peuvent modifier ou corrompre la conduite pratique de toute une société. »

menée de front avec l'étude du droit. Professeur de littérature française, de plus directeur d'une Conférence où les jeunes gens traitent entre eux de questions littéraires, il avait eu sous les yeux nombre d'études faites par Étienne sur des sujets désignés par lui et l'avait chargé plusieurs fois de discours à prononcer dans des réunions importantes.

Il ne lui avait pas caché, malgré le scrupule que l'on éprouve toujours à pousser un jeune homme vers une carrière aussi incertaine, qu'il lui trouvait des dons remarquables pour la critique littéraire. Il lui avait fait entrevoir qu'il pourrait, avec le temps, s'y faire une place et un nom. « Il m'écoutait, a dit M. René Bazin, mais toute vue sur l'avenir, celle-ci ou une autre, lui était indifférente. Je m'en étonnais alors. Je ne m'en étonne plus, car il y a en nous des pressentiments dont Dieu nous cache la formule exacte. Étienne Conty ne devait pas avoir d'avenir (1) ».

Il ne devait pas avoir d'avenir, en effet ; et lorsque M. René Bazin prononçait ces paroles, une pieuse intention avait réuni, au sortir d'une messe, les étudiants autour de lui. Etienne Conty n'était déjà plus.

Dieu lui avait fait la grâce de ne pas faillir à son devoir. Il ne lui avait pas laissé une longue vie, jugeant sans doute que ce bon travailleur avait fait le matin autant d'ouvrage que d'autres pendant tout un jour, et qu'il ne devait pas attendre jusqu'au soir sa rémunération. « Étienne Conty, disait M. Bazin, n'a pas assez vécu pour avoir une autre histoire que celle, tout intime, d'une

(1) J'ai moi-même été frappé bien souvent de ce détachement, de cette absence complète d'ambition. Ce n'est pas qu'Etienne ait jamais paru pressentir devant moi qu'une mort prochaine lui était réservée. Mais il ne voyait, dans une carrière, que les devoirs ; il n'avait aucune curiosité sur les avantages matériels, les traitements, grades auxquels on arrive à tel ou tel âge, honneurs et satisfaction diverses d'amour-propre que l'on peut poursuivre. Il fut tenté, l'année d'après son volontariat, d'entrer à Saint-Cyr ; on l'y fit renoncer, en appelant son attention sur les responsabilités de l'officier et en lui représentant que l'état militaire était moins conforme à ses aptitudes qu'à ses goûts. La carrière diplomatique, où il vit son frère entrer et devenir très promptement secrétaire d'ambassade, aurait pu s'ouvrir aussi pour lui. Il en examine, dans son journal, avec la plus grande justesse d'observation, les côtés séduisants pour le développement de quelques-unes des facultés les plus brillantes de l'esprit ; il exprime seulement la crainte qu'à voir de trop près et trop longtemps les ressorts cachés des hommes et le dessous des choses, on ne se laisse envahir plus qu'il ne convient par le désenchantement et le scepticisme.

âme qui se forme et s'ouvre, et commence à promettre. Cette histoire-là suffit à Dieu pour nous juger, et quelquefois, vous le voyez, pour se hâter de le faire quand le mérite est achevé... »

Étienne venait, au mois d'avril dernier, de terminer pour la Conférence Saint-Louis d'Angers une étude sur Mgr Freppel qui, publiée un peu plus tard par les soins de ses amis, a paru avec succès dans *la Revue de la Jeunesse Catholique* d'abord, puis en brochure. Il tomba malade et essaya en vain de secouer la torpeur qui s'emparait de lui. Il revint chez ses parents. C'était une fièvre typhoïde. Sa jeunesse et un fonds de vitalité robuste luttèrent longtemps contre le mal, mais ni sa constitution, ni les soins les plus tendres et les plus attentifs qui lui étaient prodigués ne purent le sauver. Il supporta pendant près de deux mois ses souffrances avec une patience admirable, offrit sa vie à Dieu dès qu'il connut la gravité de son état, et mourut comme un saint.

Deux jours après, devant une famille désolée et des amis touchés d'une compassion profonde, le curé d'Abilly, son compagnon de voyage en Angleterre, son ami, qui l'avait assisté jusqu'au dernier moment, procédait à la cérémonie funèbre et faisait entendre quelques paroles très émues. Qui mieux que lui pouvait témoigner des vertus du défunt ? Il fit remarquer qu'il était mort le jour de la fête de saint Louis de Conzague « ce modèle parfait des étudiants » avec qui il avait plus d'un point de ressemblance.

Les courts extraits du journal d'Étienne Conty, donnés plus haut, suffiront peut-être à justifier la comparaison de M. le curé d'Abilly. Ils révèlent en tout cas, ce que renferme de suave délicatesse et de résolution stoïque le cœur d'un jeune homme chrétien qui veut rester digne de ce nom, malgré les facilités qui lui sont offertes pour le mal et les encouragements mondains qui l'y poussent, malgré les sophismes aussi qui peuvent pervertir sa conscience, s'il ne sait pas, comme Étienne, « la garder dans son intégrité ».

A. Leval.

L'HOMME ET LA BÊTE

Dans de précédentes études publiées par *la Revue* (1), nous avons essayé de combattre les conclusions que formule l'école transformiste et d'établir la nécessité, non religieuse mais scientifique, d'une création à part pour l'homme.

Celui-ci, disons-nous, ne peut dériver, même à travers une longue filière de siècles, d'aucun animal vivant connu, d'aucun fossile ignoré.

En élevant les hypothèses Hœckelienne et Darwinienne à la dignité de lois (lutte pour l'existence, sélection, etc., etc.), la survivance actuelle de l'homme et sa suprématie seraient le démenti le plus formel infligé à ces mêmes lois.

En effet, simple animal comme les autres, l'homme, dans ses luttes primordiales contre le reste de l'animalité, était inférieur aux grands carnassiers et pachydermes ses concurrents. Il les a vaincus en se dépouillant des armes naturelles que l'exercice, conformément à la théorie, devait développer par la lutte.

En ce qui concerne l'homme, cette théorie croule donc par la base.

Notre principal argument, le plus solide étai de notre opinion, est l'existence de l'*espèce* et sa fixité, malgré les variations de structure des individus et la dilatabilité du cadre extensible, quoique infranchissable, qui enserre ses limites.

L'évolutionisme le plus radical, celui de quelques auteurs allemands et anglais voulant à tout prix balayer l'idée d'un Dieu créateur, rencontre un obstacle dans la notion de l'espèce. Aussi le

(1) *L'Homme et le singe*; *Les premiers âges de l'homme*, etc.

renverse-t-il sans scrupule. Il s'acharne à produire des séries animales qui se succèdent, graduellement modifiées par le hasard des milieux, si bien que les descendants ne ressemblent pas du tout à leurs progéniteurs.

L'homme lui-même provient d'une sorte de grand singe introuvable, lequel a eu pour ancêtre un lémurien qui procède des marsupiaux; et ainsi de suite à travers espèces, genres, ordres, embranchements, jusqu'à la cellule primordiale.

Cette généalogie présente des solutions de continuité que l'imagination seule peut boucher à force de créations fantastiques.

Cependant nous avouons volontiers que si l'on veut bien faire une exception pour l'homme, l'idée évolutioniste en elle-même n'a rien d'attentatoire à la dignité divine, car un Dieu paraissant se déjuger en raturant sans cesse son œuvre n'a rien de plus majestueux qu'un Dieu prononçant d'un coup le *fiat* créateur.

Nous ajouterons que l'hypothèse des transformations graduelles des espèces expliquerait beaucoup de faits obscurs et que, dans certaines limites, nous ne la rejetons pas absolument (1).

Toutefois, elle n'est pas assise encore sur des preuves assez évidentes pour forcer nos convictions. Les faits invoqués en sa faveur n'ont pas pu lui assurer gain de cause. Pour citer l'exemple le plus remarquable autour duquel on a mené grand bruit, nous parlerons des léporides.

La fécondité exceptionnelle et artificiellement voulue, contre les tendances de la nature, d'un croisement entre animaux d'espèces voisines, ne détruit pas la notion fondamentale de l'immuabilité dans l'espèce. Les produits ou sont inféconds ou donnent naissance à des êtres qui font retour aux formes ancestrales.

Après quelques oscillations sur les confins de l'espèce, les êtres reviennent se grouper autour du type primitif et en somme il n'y a pas eu d'espèce nouvelle créée par l'homme.

Nous en dirons autant des croisements du bouc et de la brebis, des expériences de Buffon sur le chien et le loup et ainsi de suite.

Encore faudrait-il, et nous n'en avons pas le temps ici, examiner les conditions dans lesquelles pareils essais se produisent et surtout noter les contre expérimentations.

(1) L'année dernière, au congrès scientifique des catholiques, nous avons écouté, avec un profond intérêt et un vif plaisir, l'argumentation de M. le docteur Maisonneuve en faveur du transformisme dégagé de tout sentiment anti-religieux.

Aussi, jusqu'à preuve du contraire, nous conserverons la notion de l'espèce, non pas comme un mode de classification arbitraire inventé par nous, mais comme institution primordiale à la connaissance de laquelle la science nous élève. Les incertitudes et tâtonnements provoqués par l'apparente irrégularité de certains faits doivent être imputés à notre ignorance des lois et non à la nature qui les aurait transgressées.

Laissant le côté organique de la question, nous envisagerons celle-ci sous un autre aspect ; nous chercherons chez l'être moral les caractères qui font de l'homme un être à part constituant l'*espèce humaine* et même, pour parler comme le regretté M. de Quatrefarges, le *règne humain*.

L'homme psychique, dirons-nous, non seulement s'élève au-dessus de l'animalité, mais il s'en distingue par la nature de ses facultés mentales.

Or, l'idée de filiation entraînant celle de ressemblance, si l'homme ne ressemble pas, moralement, à ses prétendus progéniteurs, il ne descend pas de ceux-ci.

I

Aux deux pôles opposés de l'esprit humain, aux deux bouts de la chaîne des doctrines concernant l'homme, ses origines et ses destinées, se placent deux systèmes radicalement contraires. L'un matérialiste et athée, l'autre, celui que nous professons, déiste et spiritualiste.

Du premier procède, quoique l'on s'en défende, toute une science neuve dont le résultat est de substituer la physiologie (physiologie souvent hypothétique), à l'ancienne psychologie ; de supprimer l'âme, et sinon de détrôner Dieu, au moins de le reléguer dans les nébulosités de l'inconnaissable, si bien qu'à force de reculs on arrive à l'effacement.

La psycho-physiologie ne peut cependant, malgré ses hardiesses, admettre et expliquer des effets sans cause ; elle consent à ce que l'on appelle *Dieu* la cause première, toujours et fatalement inaccessible, dont elle n'a pas à s'occuper ; cela fait, on s'en passe.

Dédaignant les spéculations métaphysiques des philosophies de jadis, on abandonne la conscience comme un terrain trop peu solide, pour n'interroger que le corps. Celui-ci livre les secrets de

toutes les opérations psychiques, de sorte que l'âme, en tant que substance à part, s'évapore, inconsistante et transitoire, comme une simple hypothèse, une rêverie poétique. La véritable âme animale et humaine, n'est qu'une collection de cellules en voie de renouvellements perpétuels qui, décomposées en leurs éléments primitifs, se réduisent à un certain nombre de corps simples ; ceux que l'on trouve à la base de la chimie organique.

Il s'ensuit que l'homme n'est ni libre, ni susceptible de mérite ou démérite, ni moral ou immoral, ni responsable de ses actes. Un excès de carbone ou d'azote dans la composition cellulaire de telle ou telle région cérébrale fera un saint, à moins que ce ne soit un criminel.

Si absurde que paraisse le principe initial de pareil système, si monstrueuses qu'en soient les conséquences à notre point de vue, encore faut-il compter avec lui, car enseigné par des savants de haute valeur, recevant encouragements et consécration officielle, il réunit bon nombre d'adhérents au pied de ses chaires et il nous accule dans une position défensive.

Nous verrons, en soutenant notre propre système que, tout démodé qu'il soit, celui-ci remplit mieux les conditions scientifiques pour résoudre le problème des origines humaines et même animales ; que sans l'intervention du principe supérieur et spirituel appelé *âme*, l'homme ne serait pas ce qu'il est ; nous montrerons l'insuffisance des théories de nos adversaires, ce qui nous amènera à reconnaître la vraie nature humaine et les points qui la différencient nettement de l'animalité ; d'où nous conclurons la légitimité de notre proposition : *Morphologiquement, l'homme ne peut pas descendre de la bête ; psychologiquement, il ne le peut pas davantage.*

Signalons tout d'abord le vice de la doctrine adverse dès son point de départ.

« Point n'est besoin de l'hypothèse animique pour expliquer la pensée, puisque nous voyons le cerveau fabriquer la pensée et que nous pouvons reporter telle ou telle faculté psychique à tel ou tel ordre de fonctionnement cellulaire dans tel compartiment du cerveau. C'est un phénomène purement matériel où la métaphysique n'a rien à voir. »

C'est absolument comme si je disais :

« Je vois une planche soigneusement rabotée ; je vois la varlope se promener dessus et en abattre les aspérités avec soin.

« Dès lors, pourquoi me préoccuper d'un prétendu menuisier qui tiendrait l'outil ? »

Si, en effet, l'ouvrier était invisible, comme l'est pour nous l'âme humaine, nous pourrions être tentés de parler ainsi ; mais un simple effort de raison nous ferait, au moins, supposer une cause intelligente à laquelle l'instrument inerte obéit si docilement.

Mais ce n'est pas ainsi que l'entendent nos adversaires.

« L'outil fonctionne bien, il n'en faut pas davantage ; on ne voit pas qui le pousse ; ce n'est donc personne ; en lui-même réside probablement la faculté de travailler. »

Et voilà les ennemis si frénétiques du miracle !

Après avoir constaté cette erreur grave qui confond le moteur avec la chose mue et substitue l'effet à la cause, suivons nos matérialistes savants sur leur propre terrain.

Des recherches patientes, à l'aide d'instruments de plus en plus parfaits, ont singulièrement élargi le champ de l'observation directe pour la physiologie.

Fibres et cellules qui se comptent par centaines de millions et milliards dans la substance grise du cerveau, sont les agents, les producteurs de tout phénomène psychique.

Le cerveau est donc le théâtre incessamment occupé par des acteurs en représentation. L'impression est produite par l'ébranlement d'un certain groupe cellulaire qui, de proche en proche, se communique au sensorium. La mémoire est la conservation ou la reproduction de certaines modifications cellulaires ; une fois ébranlées, les cellules et leurs descendantes, car elles sont en décomposition et reconstitution continues, conservent l'ébranlement et le groupement primitifs, ou le retrouvent à l'appel du souvenir : elles forment des images qui se localisent et se démasquent au moment voulu.

Ceci n'est que l'indication très sommaire du mécanisme cérébral appliqué à un cas déterminé.

Sensibilité, entendement, volonté, sont les produits de fonctionnements du même genre. Si l'on est curieux de connaître toute la méthode, il faut lire les très ingénieuses communications du docteur Fauvelle, à la Société d'Anthropologie. (V. *Bulletin de la Société* (1) et beaucoup d'autres).

(1) La place accordée est si restreinte, que je dois me contenter de quelques propositions. S'il fallait les justifier par des notes et citations, celles-ci rempliraient, et au delà, tout le papier dont je dispose ici.

Si séduisant et probant qu'à première vue puisse être le système, je l'ai proclamé hypohétique. C'est un mot qu'il faut justifier. Les savants dont nous parlons, ont pu voir le cerveau en activité de fonctionnement ; dénudé par quelque cause accidentelle, sous l'effort de la pensée, il se gorge de sang, se tuméfie, rougit et la chaleur y augmente ; au contraire, le repos de l'esprit le détend et le fait pâlir en même temps que la température s'abaisse.

Voilà un fait général constable comme celui des phénomènes de la digestion dans l'estomac du blessé dont le viscère a été dépouillé par un coup de feu.

Fort bien, mais de là à entrer dans les minutieuses particularités dont on nous donne le détail, il y a loin.

Pour savoir comment un groupe cellulaire se comporte (et lequel ?), à l'origine d'une opération psychique, assister, pour ainsi dire à la genèse organique d'un sentiment, d'une idée, il faudrait un concours de circonstances impossibles : Prendre un homme vivant, le trépaner à l'endroit favorable du crâne pour montrer la région cérébrale cherchée, écarter les méninges, fouiller dans les profondeurs de la substance grise, y trouver le groupe cellulaire que l'on a choisi, l'éclairer et le rendre accessible aux investigations d'un puissant microscope ; cela fait, provoquer l'impression qui déterminera l'ébranlement cellulaire dans le cerveau du patient ! Ce sont là des opérations matériellement peu commodes.

Disons-le donc sans insister. Aucun savant n'a vu les choses dont il parle. Quoiqu'il prétende procéder par l'observation directe et matérielle, il est bien forcé de recourir à son imagination. Le voilà tout juste aussi avancé que le psychologue de l'ancienne école s'enfermant chez lui, les yeux clos, pour s'observer lui-même en travail de cogitation.

Dès lors, à quoi bon faire tant de tapage à propos de découvertes qui sont de simples suppositions plus ou moins spécieuses?

Il n'est que juste de reconnaître le mérite de ceux que nous combattons. Aussi leur accordons-nous, sans réserve, un tribut de louanges pour les progrès qu'ils ont fait réaliser à la science dans le domaine physiologique, par conséquent, dans celui de la pathologie et, comme corollaire, dans l'art de soulager leurs semblables.

Broca, notre illustre maître et fondateur, a ouvert aux investigateurs un champ immense en inaugurant les localisations cérébrales.

Quoique l'application immédiate à la thérapeutique ne soit pas évidente, il y a là une mine très riche à exploiter. Le cerveau est l'organe le plus important de l'homme matériel ; aucune découverte dans ces régions ne peut être stérile. Nous ne dirons pas que le cerveau produit la pensée, mais nous disons qu'il sert à sa manifestation comme trait d'union entre le monde psychique et le monde extérieur. Spiritualistes purs, nous devons aussi, à la mémoire de Broca, notre part de reconnaissance. Le psychologue, tout en se défendant d'être débordé par la physiologie, devra souvent recourir à son aide pour élucider certains problèmes philosophiques.

Il paraît décidément admis que l'aphasie où impossibilité d'articuler les mots, résulte d'une lésion de la troisième circonvolution frontale gauche; l'agraphie (impossibilité d'écrire), à la suite de recherches continuées d'après l'initiative de Broca, serait causée par l'état pathologique d'une région cérébrale située un peu au-dessus, à la seconde front le gauche. De même, cécité verbale et surdité verbale seraient en rapport avec d'autres régions dans le voisinage de la scissure de Sylvius. (Pour les détails, voir *Bulletins de la Société*.)

On a trouvé d'autres localisations ; elles sont encore plus ou moins discutées.

Il est certain qu'une fois la voie tracée, les médecins, surtout les aliénistes, pourront faire des découvertes précieuses et que peut-être les maladies mentales, en relation avec l'état pathologique du cerveau, seront soignées par un traitement rationnel et direct de cet organe.

Avant de poursuivre nous ferons une remarque.

La faculté de parler, celle d'écrire, etc., semblent localisées dans la troisième circonvolution frontale, dans la seconde, et ainsi de suite ; d'où le matérialiste conclut que le cerveau est lui-même le moteur du langage, de l'écriture, etc., etc.

Ce n'est pas ainsi que nous entendons les choses. Pour nous l'esprit, substance immatérielle, commande au corps ces actes nécessaires à la transmission de la pensée ; mais la pensée est indépendante de l'organisme. On voit les malheureux atteints de quelque paralysie les privant de l'usage de la parole, faire des efforts inouïs pour retrouver le mécanisme perdu, ce qui n'aurait pas lieu si le cerveau agissait sans direction spirituelle.

Il va de soi que si l'on me coupe la main je ne pourrai plus écrire, mais la faculté *potentielle* de l'écriture, la tendance à écrire

subsisteront intactes dans mon cerveau. Je ne serai privé que de la puissance mécanique d'utiliser ma faculté écrivante. Mon cerveau, par l'intermédiaire des nerfs actionnant les muscles de la main, fait agir celle-ci. Et ce cerveau lui-même, serviteur du *moi*, en commandant la main, obéit à l'impulsion du principe immatériel.

Ceci étant, je le suppose, bien entendu, nous pouvons continuer.

A-t-on remarqué la nature des facultés dont l'organisme paraît être le siège de fonctionnement ? Parler, lire, écrire, voir clair, se mouvoir facilement, etc., etc., et si nous descendons dans les autres parties du système nerveux, nous trouvons des fonctions encore plus humbles ; le grand sympathique, par exemple, présidant aux opérations digestives, de secrétion, etc. Le cerveau, la partie, si je puis le dire, la plus psychique du corps humain, devrait contenir *tous* les organes destinés à remplacer l'âme, puisqu'on décrète l'abolition de celle-ci, et nous n'y trouvons jusqu'à présent que les éléments d'un fonctionnement presque mécanique émanant des facultés sensibles ou motrices. Ou donc est le siège spécial de l'entendement ?

Je sais bien que si le cerveau secrète la pensée, comme le veulent quelques-uns, nous sommes encore bien partagés car, en moyenne, notre encéphale serait, comparé à celui du gorille, dans le rapport de 14 à 4 ; que celui du plus dépourvu des microcéphales l'emporterait de moitié sur l'encéphale le plus parfait de ce cousin éloigné. Cela ne nous suffit pas. Nous voulons triompher comme poids et encore comme qualité.

Je sais aussi que le desideratum dont je me plains avait été comblé par les tentatives de Gall, Spurzheim et toute l'école phrénologique. Celle-ci faisait dans la tête humaine une large part aux plus nobles facultés de l'âme, y compris la vénération religieuse ; mais il a fallu renoncer à la phrénologie cherchant des localisations *crâniennes* et non *cérébrales* ; c'est-à-dire étiquetant les compartiments d'une boîte sur le couvercle de cette boite sans savoir ce qu'elle contenait.

Disons tout de suite que l'on ne trouvera pas les organes de facultés absolument animiques qui, indépendantes de toute forme, n'ont aucun canal de manifestation dans le corps humain. Et ceci nous amènera aux paragraphes suivants.

II

Nous retrouvons les deux écoles antagonistes.

La nouvelle, fondant, dit-elle, ses doctrines sur l'observation et supprimant l'âme, affirme ce qui suit :

« L'homme est l'expression la plus parfaite de l'animalité. Premier dans le groupe le plus élevé des mammifères, son intelligence dépasse de beaucoup celle de tous les autres animaux. Par ses facultés intellectuelles, exceptionnellement développées, il semble différer d'eux, mais c'est un trompe l'œil. Il n'y a pas de différence autre que celle du plus au moins. Les facultés chez les uns et les autres sont les mêmes ; c'est une question de degré et non d'essence. Les animaux possèdent, au moins en germe, toutes les facultés dont vous voudriez faire un attribut spécial de l'homme. Les qualités dites morales ne sont dues qu'à l'élaboration de la matière constituant le corps et particulièrement le cerveau de tous les êtres. Chez l'homme le travail d'élaboration plus avancé a pu faire croire, en raison du perfectionnement relatif, à une différence radicale et originaire qui n'existe pas. »

Partis de cet *a priori*, nos adversaires devaient, pour rapprocher les distances, bêtifier l'homme, humanifier la bête, l'idéaliser de façon à combler le fossé que psychologues et physiologistes spiritualistes trouvent entre l'un et l'autre.

Que dit de son côté l'école dont nous adoptons les principes ?

Qu'il y a entre homme et animal cette grande différence de l'âme humaine nous conférant, avec la raison et l'intelligence, le dangereux privilège de la liberté qui nous rend responsables de nos actes, tandis que ceux de la bête sont indifférents en raison de son inconscience.

Mais ce langage est dépourvu de sens pour les gens qui commencent par nier l'existence de l'âme et qui à nos affirmations répliquent :

— Montrez-nous donc la, votre âme.

En effet, ce serait supposer admis ce dont il s'agit de prouver l'existence.

Il faut donc autre chose ; montrer non pas l'âme, mais les facultés psychiques qui sont le privilège exclusif de l'homme, facultés dont le siège est introuvable dans l'organisme matériel.

Cela fait, nous aurions le droit de dire : « Puisque l'homme pos-

sède des facultés en dehors des organes qui, selon vous, sont le siège des facultés, il faut bien admettre un principe étranger au corps, principe spirituel et supérieur que nous appelons l'âme, sans quoi les facultés en question n'existeraient pas. »

L'école spiritualiste n'a pas toujours su se défendre des excès. Ainsi pour Descartes, la bête était un simple mécanisme dépourvu de toute faculté, aussi bien sensible qu'intelligente ; un automate excessivement compliqué et d'une rare perfection.

Les hurlements du chien battu seraient comparables aux sons de la contrebasse sur les cordes de laquelle on promène l'archet.

Cette manière de voir, nous l'affirmons malgré le respect dû au nom de celui qui l'a émise, est absolument ridicule.

On dit encore : « L'homme est mû par l'intelligence et l'animal par l'instinct. »

Nous verrons que, sous une forme si absolue, la proposition manque d'exactitude.

Quoique l'on ait écrit des bibliothèques sur cette question, j'avoue n'avoir trouvé nulle part une définition, claire et complète dans sa concision, de ce que l'on appelle instinct.

C'est grâce à lui, dit-on, que les animaux, sans éducation préalable, savent discerner ce qui leur est utile, tandis que, faible chez l'homme, il sert mal celui-ci, destiné à recevoir de longues leçons avant de pouvoir se diriger.

Voilà qui est parfaitement vrai mais cela ne nous apprend rien sur l'origine et la nature de l'instinct.

Qu'est-ce que celui-ci ?

Après beaucoup de réflexions, nous croyons pouvoir humblement risquer la définition suivante :

L'ensemble de forces impulsives dirigeant intelligemment vers un but utile à lui et à son espèce, l'animal qui leur obéit sans en avoir conscience.

Dans certains cas l'animal agit avec une sagacité qui ferait croire à une intelligence spontanée, parfois supérieure à celle de l'homme, à des raisonnements compliqués, à de savants calculs ; aussi avons-nous soin de constater cette intelligence, mais en notant qu'elle n'est pas inhérente à l'individu et qu'elle émane d'une cause au-dessus de lui.

Ainsi comprise, la faculté de compréhension apparente de l'animal qui fait supposer en lui une intelligence semblable à la nôtre, s'explique de manière à faire cesser tout équivoque.

La bête agirait donc d'une façon intelligente sans avoir une intelligence *personnelle* et de même nature que la nôtre.

Nous indiquons encore que l'instinct pousse l'animal vers ce qui est avantageux, non seulement pour lui, mais surtout pour son espèce.

Ceci exige une légère digression.

Si l'on jette un coup d'œil sur les formes rudimentaires de la vie, on voit celle-ci se comporter au sein des organismes inférieurs d'une façon bien différente de ses manifestations chez les êtres élevés dans la hiérarchie zoologique.

La vie semble d'abord avoir animé les masses en laissant l'individualisation se prononcer à mesure que la matière perfectionnait son travail.

Cet énoncé ressemble à la formule d'un transformiste, quoique nous nous défendions de l'être. Mais c'est une vue toute théorique destinée à faire comprendre notre idée ; d'ailleurs les faits sont là pour la justifier.

Quand le mouvement vital agite les masses gélatineuses et amorphes du protoplasme, il est difficile d'y discerner des êtres individuels. Ce sont de simples petits amas de matière divisible dont les morceaux se meuvent et augmentent leur propre substance en absorbant d'autres corpuscules.

Nous assistons avec étonnement aux phénomènes de la parthénogénèse, des générations alternantes, de la métagénèse, et de la métagénèse hâtive qui diversifient les formes d'êtres issus les uns des autres et puisant la vie à une même source. Chez les cœlentérés, hydraires et coralliaires forment des colonies ou associations d'individus soudés les uns aux autres et ayant chacun leurs fonctions spéciales ; capture de la proie commune, inglutition de celle-ci qui est absorbée dans des cavités digestives destinées à l'alimentation générale. La reproduction a lieu au moyen du bourgeonnement, et aussi grâce au travail de certains individus sexués, lesquels donnent naissance à des êtres qui s'éloignent et vont, en se fixant, constituer une nouvelle colonie.

Citons encore les pyrosomes, colonie de tuniciers agglomérés dont l'ensemble forme une masse présentant l'aspect d'un seul animal.

Les Zoonites des vers et annelides constituent aussi des colonies d'individus soudés bout à bout.

Plus haut, chez les animaux nettement distincts les uns des autres comme les insectes, ne retrouve-t-on pas comme un vague

souvenir de l'association primordiale ? On ne se lassera pas de citer l'ordre admirable et l'apparente intelligence qui préside aux actes de la vie publique parmi les abeilles et les fourmis. On s'émerveillera toujours de la prévoyance avec laquelle l'insecte dépose les œufs de façon à assurer la subsistance des larves qui en sortiront.

Or pour qui, dans ces cas et une foule d'autres que nous ne voulons pas citer, car on n'en finirait jamais, pour qui travaille l'individu ? Ce n'est évidemment pas à son profit personnel, mais bien en faveur de la communauté, de la masse dont il est lui-même une fraction, communauté qui se continuera après lui et dont sa part de labeur assure la survivance.

Si l'on veut bien considérer qu'il s'agit ici d'êtres infimes, d'organisation très simple, assez mal partagés au point de vue cérébral, on n'attribuera pas à de hautes facultés intellectuelles ce qui est le résultat d'un instinct quasi machinal.

Mais remontons encore jusqu'aux êtres qui sont presque nos voisins, et constatons chez les vertébrés ce même souci de la progéniture, ces mêmes soins pour assurer le bien être public quand on vit par groupes sociaux. Nous arriverons de la sorte à diminuer beaucoup le mérite de qualités admirables, il est vrai, mais inconscientes et dès lors dépourvues de toute valeur morale.

Dut-on nous accuser de paradoxe, nous croyons que l'amour maternel des bêtes qui a inspiré de si touchantes tirades poétiques, n'a rien de plus remarquable que l'instinct de la plante allongeant ses radicelles vers la terre qui contient les sucs nutritifs appropriés à son essence, ou ses feuilles vers la partie la plus éclairée de la forêt.

Or un arbre n'est lui même qu'une colonie de jeunes plantes, de même que le polypier. Ses branches, son tronc sont devenus des corps de pompe destinés à conduire la sève aux rameaux de l'année qui, après floraison et fructification, cesseront leur vie active pour alimenter et soutenir à leur tour les bourgeons de l'année suivante.

De même les radicelles naîtront sur celles de l'année précédente devenues grosses racines et formeront un nouveau chevelu correspondant à la frondaison aérienne sans cesse renouvelée.

Cependant on n'a jamais fait honneur aux végétaux de l'intelligence avec laquelle ils entretiennent leur existence pas plus qu'à nos organes internes de leur fonctionnement dans les actes respiratoires ou digestifs. Le cerveau, cette fois, n'y est pour rien.

Notre manière d'envisager les choses, redisons-le, toute théorique, nous semble donner de l'instinct une idée assez nette en le différenciant clairement de l'intelligence individuelle et en expliquant surtout sa raison d'être.

Si aux colonies des animaux infimes, à peine distincts du végétal, nous assimilons les groupes d'êtres plus perfectionnés, nous comprendrons la famille dont tous les membres sont unis dans une solidarité puissante ; et, par extension, *l'espèce* dont les représentants concourent à assurer la perpétuité.

Dès lors il n'y a plus de désaccord entre l'infériorité organique de l'animal et l'extrême intelligence dont il donne des preuves lorsqu'il s'agit de son bien-être et de celui de ses proches.

Cette intelligence n'a plus lieu de nous surprendre, puisqu'elle n'est pas inhérente à lui, mais extérieure et générale, en un mot, *providentielle*. Ceci n'est-il pas plus logique que de voir dans l'instinct, de l'intelligence animale héréditaire en stagnation ?

C'est que l'on donne, dans le monde savant, une explication et une définition de l'instinct qui diffèrent totalement des nôtres. Les actes, dit-on, que vous attribuez à l'instinct et qui vous semblent mécaniques, ont été voulus et intelligents jadis chez les ancêtres des animaux que vous voyez agir maintenant.

L'art de la nidification a été inventé par les premiers oiseaux qui, après mûres réflexions inspirées par l'expérience, ont bâti logiquement les premiers nids. Le choix de l'emplacement, celui des matériaux ont été l'objet de délibérations sérieuses. Une fois le type trouvé, les inventeurs l'ont légué à leurs enfants ; à travers une longue suite de générations, ce type gravé dans les cerveaux des jeunes volatiles, y imprime une image si précise que tout oiseau, à sa première couvée, l'y trouve comme un modèle auquel il se conforme sans effort intellectuel. Point n'est besoin de leçon pour lui, car le travail de l'intelligence s'est fait antérieurement.

Il en est de même pour tout acte qui semble résulter d'un raisonnement compliqué et qui, sans peine ni éducation préalable, s'accomplit d'une façon spontanée.

Ce sont des actes intelligents et libres dont le principe moteur fixé par l'hérédité, ne semble plus être qu'un simple réflexe comme tant d'autres mouvements inconscients. On sait que l'acte réflexe résulte d'une sensation qui aboutit à un centre nerveux autre que le cerveau et retourne, réfléchi comme un rayon lumineux contre une glace, pour déterminer un mouvement à la périphérie.

Ainsi, absorbé par une lecture attachante ou plongé dans le sommeil, je chasse, d'un geste de la main, une mouche importune sans quitter mon livre ou interrompre mon sommeil. De ce geste, je n'ai pas eu conscience, car le cerveau n'y a pris aucune part.

Voilà un exemple de réflexe. Parfois on se livre inconsciemment à des actes assez compliqués et il arrive que ces actes, primitivement raisonnés, voulus autrefois, deviennent par l'habitude, inconscients, mécaniques, tout involontaires.

Peut-être expliquerait-on de la sorte certaines habitudes grimacières appelées des *tics* et ceux-ci se transmettraient-ils héréditairement ?

Il faut au moins l'admettre si nous supposons aux actes instinctifs des bêtes une origine lointaine et primitivement raisonnée. Mais nous voyons à cette théorie nouvelle un grave obstacle. C'est qu'elle se trouve en opposition flagrante avec la loi du progrès dont nos adversaires font un article fondamental de leur doctrine.

Comment ! Il y a des centaines de milliers d'années (car ces messieurs jonglent facilement avec les siècles) un oiseau exceptionnellement bien doué a trouvé le moyen de mettre ses petits dans un nid répondant aux besoins du moment ; et depuis lors, toujours et quand même, ses descendants feront la même chose sans une variante. A travers cette immense filière de générations il n'y aura eu qu'un seul effort cérébral ?

Nous devrions donc, nous, bêtes au même titre, nous contenter de l'abri des troglodytes nos prédécesseurs ?

Que faites-vous de la perfectibilité se traduisant sans cesse, dites-vous, par des améliorations industrielles et sociales ?

Nous croyons, jusqu'à plus ample informé, que l'acte instinctif n'a jamais chez l'animal, été autre chose que de l'instinct pur, c'est-à-dire de l'intelligence extérieure, étrangère à l'animal (1).

Nous ne voulons cependant pas dire qu'il soit impossible à celui-ci de modifier et même d'improviser quelque chose au besoin.

Le Père Leray (2) raconte l'histoire très curieuse d'une femelle de gobe-mouche qui, à la suite d'une frayeur, n'ose plus pénétrer

(1) Le mot *étranger* donne à notre pensée une forme trop exclusive. Nous voulons donc que les forces auxquelles obéit l'animal résident bien en lui-même, mais le point de départ de ces forces est en dehors et au-dessus de lui.

(2) *Compte rendu des séances du Congrès scientifique des catholiques.* Paris, 1891.

dans l'appartement où se trouve sa nichée ; mais elle n'en chasse pas moins pour procurer à ses petits leur repas ; seulement le produit de la chasse est confié au mâle lequel, moins effarouché, entre et vient gaver la progéniture commune ; la femelle est pourvoyeuse ; il devient simple commissionnaire.

Ce fait ne dénote-t-il pas une faculté supérieure à l'instinct ? L'oiseau, en face d'une circonstance imprévue, n'a-t-il pas fait preuve d'intelligence et de raisonnement ? « Je n'entrerai pas dans cette pièce où l'on m'a fait peur en essayant de me prendre, mais le père, n'ayant pas les mêmes motifs d'alarme, ira de ma part porter à nos petits le butin que je viens de récolter pour eux. »

Cet exemple d'intelligence chez la petite bête est saisissant, mais est-ce bien un fait résultant d'une opération de l'esprit ?

D'abord il faudrait savoir si tout gobe-mouche femelle, en pareil cas, n'en ferait pas autant. Il y a mainte et mainte espèce d'oiseaux où le mâle s'unit à la femelle ou la supplée dans les soins donnés aux petits de la couvée. Si l'observation, d'ailleurs si intéressante, du père Leray ne dénotait pas un fait particulier et exceptionnel, elle perdrait son importance. Peut-on nous affirmer que jamais gobe-mouche mâle, même en dehors des conditions de captivité et de frayeur signalées ci-dessus, ne porte à sa nichée les produits de la chasse maternelle ?

Mais allons plus loin et admettons l'originalité toute individuelle d'une dérogation aux habitudes. Le petit oisillon a été improvisateur. Vis-à-vis d'un accident inattendu il a trouvé quelque chose de neuf et d'ingénieux. Je demanderai encore si de cette invention il faut faire honneur à son cerveau de mère alarmée.

Revenant à notre conception de tout à l'heure et envisageant les choses de haut, je dirai : « Votre gobe-mouche représente une petite unité dans la famille, fraction elle-même du grand tout qui est *l'espèce gobe-mouche*. Il a travaillé pour la conservation de cette espèce et en cela, cette intelligence externe, toute puissante, qui dirige ses actes, lui a inspiré un brusque stratagème pour arriver à ses fins. »

Est-ce que nous n'avons pas dans la vie végétale des exemples d'improvisation? Voyez ce lierre contre le mur ; une pierre fait saillie, une feuille doit naître à l'aisselle de la ramille qui est en face de l'obstacle. Non, la feuille se modifiera ; ce sera une vrille improvisée qui, en son lieu et place, s'accrochera contre la saillie du mur et soutiendra la tige, car celle-ci a besoin de monter.

Nous verrons d'ailleurs que les modifications de l'instinct ne sont pas toujours heureuses, et comme conséquence, aboutissent à des non-sens pratiques.

On peut me dire qu'après avoir, avec la totalité des auteurs qui ont écrit sur la matière et avec ce qu'il est convenu d'appeler le sens commun, repoussé le système de Descartes, faisant de l'animal une sorte d'automate à la Vaucauson, j'arrive à formuler la même opinion que lui.

Loin de là, car, reconnaissant que l'instinct est le principal moteur de l'animal, je ne prétends pas que ce soit le seul ; et je me plais à constater que sur beaucoup de points, cet animal s'approche de nous ; il possède des facultés intellectuelles en dehors de l'instinct. La limite, il est vrai, est difficile à tracer entre les deux, d'autant plus, que leurs actions impulsives se combinent et souvent se contre-balancent en face du même accident chez le sujet observé.

Nous allons essayer de nous diriger à travers ces obscurités.

Encore un mot à propos du parallélisme si incommode entre facultés intellectuelles et facultés instinctives.

Les premières auraient leur siège dans la substance grise des circonvolutions du cerveau ; et les secondes, dans les ganglions du grand sympathiqne.

Encore faisons-nous une réserve à propos du mot facultés *intellectuelles*, car nous excepterons absolument les hautes facultés psychiques qui, disons-nous, n'ont d'organe de manifestation dans aucune partie du corps matériel humain.

Ceci posé, ces localisations ne sont qu'une indication hypothétique dont l'expérience seule pourra déterminer la valeur.

III

Un jeune savant de mes amis, le docteur Foveau, de Courmelles, vient de publier un ouvrage sur les facultés mentales des animaux. Transformiste jusqu'à un certain point, il considérerait l'insecte

(1) Simple hypothèse. L'auteur de ces quelques articles sur des questions d'anthropologie a eu soin d'annoncer que, n'ayant aucune prétention comme savant ou philosophe, il cherche à exposer dans les termes les plus simples des idées puisées au réservoir commun appelé le *Bon Sens*.

social (fourmi, abeille), comme l'expression la plus élevée du type invertébré, le terme ultime du progrès auquel puisse arriver cette branche de l'animalité, car ces hyménoptères semblent intellectuellement supérieurs à beaucoup de vértébrés mieux doués sous le rapport cérébral.

Parallèlement, l'homme serait le summum du perfectionnement des vertébrés dérivés eux-mêmes du mollusque, je suppose, à travers *l'amphioxus* servant de transition. Il y aurait eu plusieurs plans d'évolution et non série rectiligne comme le veulent certaines écoles.

Ce brevet accordé aux insectes n'est pas pour nous déplaire, car il confirme notre manière de voir. Si des bestioles auxquelles nous, spiritualistes, ne pouvons accorder l'âme, qui n'ont qu'un rudiment de système nerveux et pas de cerveau comparable au nôtre, se comportent mieux que les animaux supérieurs, cela prouve qu'elles sont exclusivement dirigées par ces forces de source *étrangère* dont l'ensemble constitue l'instinct ; et l'instinct est, chez elles, dirigé dans le sens de l'utilité générale *spécifique* ; elles travaillent pour la masse, le bloc dont elles-mêmes ne forment qu'un petit morceau. Individuellement, chacune de ces petites abeilles si industrieuses est incapable de connaître l'objet en vue duquel elle travaille. Elles bouchent hermétiquement, avec une conscience parfaite, la cellule hexagonale dont on a crevé la cloison inférieure. Elles n'ont donc pas compris le but de leur opération.

Ce n'est pas pour les besoins de la cause que nous faisons intervenir une volonté étrangère et toute puissante à laquelle rapporter les effets résultant des actes instinctifs de l'animalité inférieure, car il semble que la notion d'une providence s'impose ici sous forme de nécessité scientifique. Si, comme l'entendent nos adversaires, le cerveau est le siège de l'intelligence, comment expliquer celle-ci chez des êtres sans cerveau ?

Mais nous avons hâte de quitter ces régions si obscures où l'infimité des êtres les dérobe à nos observations, pour arriver aux vertébrés ; surtout aux oiseaux et mammifères, nos voisins et commensaux de tous les jours, ceux que leur structure et leurs facultés rapprochent de nous.

En les interrogeant nous chercherons à faire la part équitable de l'instinct et de l'intelligence et constaterons que chez eux, l'individualité joue un rôle d'autant plus important qu'ils s'élèvent

dans la hiérarchie ; que l'idée d'agglutination coloniale primitive s'atténue pour laisser une large place à l'initiative personnelle et au développement des facultés mentales. Malgré tout, nous verrons comme quoi le besoin de conservation de l'espèce semble dicter presque tous les actes et, par conséquent, se rapporter à l'instinct irréfléchi.

Mais avant de pénétrer plus loin dans la question, faisons remarquer que nos sujets d'observation sont fournis principalement par des animaux domestiques, c'est-à-dire transformés à notre profit depuis des siècles, possédant des qualités acquises, fixées par l'hérédité, qui en font des êtres artificiels et masquent leur nature primitive.

Les observations prises sur le vif, chez les animaux sauvages, sont nécessairement limitées et incomplètes.

Les éléments d'étude se trouvant ainsi réduits, il semble que naturalistes et philosophes soient bien audacieux en formulant des conclusions définitives.

Si faibles que soient les lumières dont nous disposons, éclairé par celles de nombreux auteurs et par quelques remarques personnelles, je hasarderais les propositions suivantes :

1° L'instinct, tel que nous le définissons, dirige toute l'animalité inférieure qui, à peine distincte du règne végétal, forme des groupes sociaux dont chaque élément travaille d'une façon aveugle au profit du groupe.

2° Plus perfectionnés organiquement, les animaux supérieurs obéissent encore à l'instinct, mais chaque individu se spécialisant et différenciant davantage, obéit à d'autres mobiles. Il faut lui reconnaître des facultés morales assez développées pour supposer un principe immatériel appelé l'*âme* ; cette âme diffère de la nôtre comme qualité et essence. Sensible, intelligent, l'animal supérieur est dépourvu de la raison qui constitue notre attribut spécial.

Incapable de s'élever à une abstraction, son raisonnement ne provient que de l'association d'images groupées et fixées dans son cerveau où la mémoire les retrouve.

3° L'homme, instinctif aussi, mais à un degré de beaucoup inférieur, est essentiellement sensible, intelligent comme l'animal. Son intelligence, annihilant presque l'instinct, l'individualise de plus en plus, si bien que l'égoïsme psychique affirme la supériorité qu'on lui reconnaît. Seul parmi les êtres, il peut concevoir l'*abstrait*, s'élever à la connaissance de l'*idée pure*, formuler un *axiôme*,

raisonner actes et pensées, comprendre sa liberté, par conséquent, sa responsabilité morale et devenir un être *religieux*.

Aussi fait-on de la *religiosité* un caractère spécifique. Sur ce terrain M. de Quatrefages a été attaqué par nos contradicteurs ; nous verrons que ce n'était pas avec des armes dangereuses.

La différence radicale séparant l'homme de l'animalité est la possession de facultés spéciales complètement indépendantes de son organisation matérielle ; facultés qui n'ont leur siège ni dans le cerveau ni dans aucune partie du système nerveux.

En un mot, suivant nous, psychologues et naturalistes de l'ancienne école, l'homme est essentiellement un *esprit* obligé de prendre, d'une façon transitoire, la forme animale et, dès lors, soumis aux nécessités qu'impose cette forme ; obligé, par conséquent, d'obéir, comme les autres animaux, aux appels de l'instinct pour toutes les fonctions dont le but est la conservation de l'espèce. De là, instincts relatifs à la défense, à l'alimentation et à la reproduction.

Plus haut, facultés morales et intellectuelles; plus haut encore, attributs essentiellement distinctifs de la raison pure.

Différence d'origine, différence de but (malgré les ressemblances physiologiques), n'est-ce pas assez pour placer l'homme, non pas sur le plus haut degré de l'échelle zoologique mais en dehors ?

Ce qui constitue toute l'existence de l'animal, n'est qu'une parenthèse dans la sienne. Entre des êtres aussi dissemblables, il ne saurait y avoir aucune parenté.

Maintenant, à l'appui de ces affirmations, il faudrait citer des faits. La surabondance de ceux-ci est gênante d'autant mieux, disons-nous, que l'instinct, oblitéré par l'éducation chez les animaux domestiques, devient difficile à discerner.

Plus l'instinct disparaît et plus l'intelligence devrait surnager; mais cette intelligence elle-même asservie par nous, semble affaiblie, à moins que, originairement, elle ne soit bien peu développée. J'aime à croire dans le cas suivant, tout le monde peut l'observer, que la bête n'agit pas faute de capacité intellectuelle, mais qu'il y a là, un simple réflexe résultant de l'habitude contractée à notre service.

Je vois quotidiennement de ma fenêtre, un gros cheval percheron aller à l'abreuvoir puis, abandonné à lui-même, rentrer dans la cour du moulin en faisant un circuit considérable après avoir ralenti le pas. C'est le limonier attelé avec un camarade au char-

riot lourd, long et massif qui transporte la farine au chemin de fer.

Il ne lui vient pas à l'esprit qu'une fois seul, et n'ayant plus rien à traîner, le détour devient inutile pour lui et allonge la distance, qui le sépare de l'écurie à laquelle il aspire à cause du repas attendu.

L'animal agit donc machinalement en se pliant à une habitude dont le but lui échappe. Il ignore que le plus court chemin d'un point à un autre est la ligne droite. L'animal, disons-nous, ne formule pas d'axiôme.

Quel intérêt un cheval a-t-il à s'arrêter devant certaines portes ou à quelque carrefour ?

Aucun, puisque c'est retarder d'autant le moment, agréable pour lui, du retour et par conséquent du repas, mais le pli en est pris et il considère l'arrêt comme obligatoire.

De là ces insupportables manies incrustées dans le cerveau de bêtes entêtées, manies devenues plus puissantes que le besoin et l'instinct naturels.

Je me rappelle, dans la campagne d'Hyères avoir dû attendre plus d'un quart d'heure près d'un groupe d'oliviers, parce que l'âne, loué comme monture pour mon petit garçon, refusait obstinément de continuer son chemin.

Il fallut subir l'ondée que j'espérais éviter en faisant marcher l'affreuse bourrique. Celle-ci tirée par la bride, refusait d'avancer, ou après quelques pas, revenait se coller le nez contre les troncs d'arbre, sans d'ailleurs qu'il eut rien à y brouter. Les coups de bâton, devenus rudes et pressés, n'amenaient que des ruades dans le vide.

Ce fait n'indique ni intelligence, ni instinct, même dévoyé. Voilà donc une bête s'obstinant à une station sans but compréhensible, se résignant au martyre pour céder au besoin d'une manie probablement contractée dans une promenade antérieure. L'animal, en pareil cas, semble donner raison au paradoxe de Descartes qui en fait un automate, une simple machine accomplissant des mouvements comme si elle eut été remontée par un ressort. On me dira peut-être que certains hommes sont capables d'en faire autant. Soit ! Je reconnais volontiers que parmi nos congénères il se trouve bon nombre d'imbéciles. S'ils sont mal servis par leurs facultés mentales et se raidissent contre l'instinct, ou que celui-ci soit dévoyé par l'habitude, ils ne font pas grand chose de bon.

En cas d'orage les ouvriers des champs ne manquent pas de

chercher le refuge de quelque arbre isolé dans la plaine ; souvent ils s'y font foudroyer.

L'instinct les pousse à éviter de se laisser mouiller ; instinct incomplet qui, mieux développé, leur ferait deviner le péril du feu plus grave que celui de l'eau ; instinct que l'intelligence, faute d'instruction, ne remplace pas en pareil cas.

C'est par sa routine niaise et sa paresse à utiliser l'intelligence que l'homme trahit ce qui reste en lui d'animal.

Revenons à celui-ci et prenons-le libre de toute intervention humaine ; nous verrons qu'il est sujet encore à de singulières aberrations.

J'ai, pendant ma jeunesse, entendu M. d'Abadie, si connu par ses explorations en Abyssinie, raconter qu'un éléphant sauvage, suivi d'une vingtaine d'autres, fit un faux pas et tomba au fond d'un ravin. Ses camarades, sans quitter la trace, firent le même faux pas au même endroit et allèrent docilement se fracasser à côté de leur chef de file. Ici encore la routine l'emporte sur l'instinct de conservation. De la part d'un animal auquel on décerne la palme de l'intelligence, c'est médiocre !

Un de mes anciens collègues de l'Institut agronomique de Versailles, qui a également fait de longs séjours en Afrique, nous rapportait la singulière façon de capturer les singes dans la Cazamance. J'ignore, il est vrai, de quelle espèce de singes il est question. On n'a qu'à fixer des calebasses à un arbre et les remplir d'eau de vie. Attirés par l'odeur, car ils sont naturellement ivrognes, les singes viennent pour prendre la calebasse. Ils y plongent la main et demeurent les doigts obstinément étendus contre les parois du récipient. On s'empare d'eux ou bien on les tue avant qu'ils n'aient songé à refermer leur main pour la retirer de la calebasse et s'enfuir.

Cette stupidité est d'autant plus étrange qu'ici l'instinct naturel ne peut avoir été modifié par aucune cause appréciable. Et voici la preuve de l'extrême hésitation avec laquelle on doit hasarder des conclusions générales sur un sujet aussi complexe et obscur.

Je ne voudrais pas médire du chien, notre excellent ami, cette bête quasi humanifiée, ce que, disait un humouriste, l'homme a de mieux en lui ! Et cependant il est capable de commettre d'étranges bévues.

Promenez-le en laisse. Il ne manquera pas de passer derrière un arbre et de tirer sur sa corde au risque de s'étrangler pour vous

rejoindre plutôt que de refaire un pas en arrière et dégager la corde. Faites le simulacre de jeter quelque chose. Il courra pour ramasser l'objet avant de s'être assuré si celui-ci est tombé par terre ou si même vous avez quoi que ce soit en main.

Sa gloutonnerie le porte à lâcher le bon morceau qu'il tient à la gueule, pour happer n'importe quel brimborion vous lui tendez.

Il n'est pas jusqu'à son attachement pour l'homme qu'on ne puisse lui reprocher comme trop absolu pour n'être pas un peu mécanique.

Son maître le fait crever de faim, le martyrise avec barbarie; il revient quand même, fidèle jusqu'à la mort. Cet héroïsme serait admirable, si nous pouvions le concevoir voulu, inspiré par quelque vertu surhumaine comme celle des saints ; mais dans l'espèce je ne puis m'empêcher d'y voir certaine niaiserie.

Un chien, trop ardent à la chasse, m'échappait toujours comme un collégien en débandade. Les entraves et les coups n'y faisaient rien. Comme on lui avait enseigné à porter des bâtons il suffisait de lui en mettre un dans la gueule pour qu'il marchât tranquillement sur vos talons, sans se laisser distraire par les pistes, ni même la vue du gibier. Une fois muni de son bâton, il se croyait dans l'impossibilité de courir.

Résultat excellent mais ne faisant pas honneur à l'intelligence de l'animal.

Beaucoup de qualités, si l'on veut bien les analyser, prouvent de l'infériorité intellectuelle.

La bête, affirmons-nous, ne généralise pas, ne sait pas établir de comparaisons et de rapports.

C'est heureux car si les animaux, chevaux, bêtes à corne, éléphants même, ne croyaient pas à notre force supérieure, comment obtiendrons-nous d'eux une étonnante obéissance ?

Ils ignorent évidemment notre exiguité et notre débilité relatives. Si le cheval attend avec patience à la porte c'est qu'il se figure lui-même dans l'impossibilité de marcher. Le simple licol passé au cou de la vache ou du cheval leur semble une chaîne incassable et ils suivent, sans protestation, l'enfant de quatre ans qui la tient en main.

C'est cette ignorance de ses propres ressources physiques et ce manque de comparaison qui expliquent la bravoure extrême de certains roquets, mettant en fuite le dogue monstrueux qui lui-même, surtout s'il est jeune, craint d'être dévoré par un ennemi

formidable. De même chez les volatiles. Un petit coq russe terrasse le Brahmapoutra qui, trois fois gros comme lui, s'avoue vaincu sans avoir essayé de résister.

Certain sansonnet, élevé en volière, était sujet à une illusion assez plaisante.

Très apprivoisé, il se laissait prendre et manier sans peine, mais l'agaçait-on plus que de raison, il se mettait en défense ; couché sur le dos, il saisissait d'une griffe solide le doigt du taquin et lui adressait force coups de bec.

En manœuvrant doucement, on faisait glisser la patte le long du doigt captif, jusqu'au bec de l'oiseau qui, continuant à serrer, se prenait lui-même sans changer de posture. Toujours couché sur le dos, tenant son bec et suivant l'agresseur de son petit œil féroce, il semblait dire : « Je te tiens, viens-y donc si tu l'oses ! » Quel est l'enfant ou même le crétin qui croirait, en se serrant le nez bien ferme, avoir réduit à l'impuissance un assaillant ?

C'est (toujours en raison de la prévoyance pour l'espèce), dans les phénomènes de la génération que l'instinct semble le plus impérieux chez les animaux. Et là, que d'étranges aberrations, quelles déviations de l'instinct nous aurions à enregistrer si nous ne craignions de nous étendre sur ce sujet ? Contentons-nous de remarquer que l'amour, passion noble chez nous, inspiratrice de grandes actions et de dévouements sublimes, se réduit pour les mammifères les plus élevés, à des fonctions quasi mathématiquement réglées d'avance.

Le sentiment de la paternité est inconnu au mâle qui ne se soucie guère des produits. La femelle, touchante par ses soins et sa sollicitude pendant la période de lactation, cesse brusquement de s'occuper de ses petits lorsque l'instant physiologique est venu de recommencer sur nouveaux frais. Les enfants deviennent de petits intrus incommodes qu'à grands coups de dents on expulse du domicile et auxquels on laisse une part assez chiche du repas commun. « Il s'agit de faire place à d'autres. Allez-vous-en et tirez-vous d'affaire comme vous pourrez. »

L'instinct laisse des traces profondes qui se traduisent par certains actes devenus inutiles dans les conditions nouvelles de l'existence ; ce que nous pourrions appeler des survivances instinctives.

En voici quelques exemples.

La vache, après parturition, cherche à dévorer son délivre. Cette masse dégoûtante de chair doit être particulièrement mal appro-

priée à un estomac d'herbivore. D'où vient un goût si anormal ? De l'époque lointaine où, vivant dans les grandes plaines, les troupeaux sauvages de ruminants devaient craindre l'attaque des carnassiers.

Probablement que l'instinct maternel enseignait à la vache ce moyen de ne pas décéler, par l'odeur, l'endroit où elle s'abritait avec son nouveau-né.

Le soin avec lequel le chat enterre ses ordures n'indique pas, ce me semble, comme on le redit, un goût exceptionnel pour la propreté. Il serait dû à ce même instinct de préservation, l'instinct de dérober des pistes à l'ennemi, chasseur comme lui.

On en peut dire autant pour le chien, mais lui, beaucoup plus éloigné de la vie sauvage dont il a perdu toute notion, se contente d'un simulacre. Après avoir satisfait ses besoins il esquisse négligemment quelques coups de patte destinés à jeter de la terre sur ses excréments. Il opère avec les pattes de derrière sans se retourner et souvent à plusieurs pas de l'endroit où il s'est arrêté. Ce n'est plus qu'une indication de l'usage tombé en désuétude ; cependant il n'y manque pas, même sur une surface polie où il n'y a rien, ni terre ni poussière à espérer.

Est-ce que nous mêmes nous ne portons pas à nos habits et redingotes, deux boutons derrière le dos, boutons inutiles et d'élégance contestable ? Le tailleur qui se hasarderait à les supprimer serait un révolutionnaire bien osé. Ces ornements superflus ont cependant eu leur raison d'être ; ils rappellent l'époque où il fallait retenir autour de la taille la ceinture qui supportait dague, poignard, escarcelle ou écritoire. Depuis au moins trois cents ans il n'est plus question de tout cela ; les vestiges demeurent comme souvenir. Ceci donne assez bien l'idée des instincts inutilisés.

Un écureuil captif devenu familier, prenait au dessert des noisettes et amandes qu'il allait porter sur le chambranle de la fenêtre; là, il grattait, grattait avec énergie la surface du bois absolument lisse; c'était de la mousse imaginaire qu'il entassait pour cacher son trésor.

Tous nos chiens dérobent et vont enfouir le produit du larcin qu'ils oublient bientôt.

Je retomberais dans des redites fastidieuses, en rappelant tout ce que nos animaux domestiques, surtout le chien, ont de remarquable dans la manifestation des facultés qui dépendent de la sensibilité. Je voudrais seulement rappeler les cas où, faisant preuve d'une

intelligence remarquable, ils se rapprochent assez de nous pour donner gain de cause à nos adversaires ; pour leur fournir au moins le prétexte de dire qu'entre bêtes et nous il n'y a de différence que du moins au plus. Je choisis les exemples constatés de *visu* et puis considérant comme acquises toutes les anecdotes classiques, je me demande si l'on est en droit de conclure à la similitude.

IV

Chez nous une corneille apprivoisée était renfermée chaque soir dans sa grande cage fermée par une porte qu'assujettissait un brin de bois traversant des boucles ménagées dans la trame de l'osier. Tous les matins on retrouvait la corneille errant librement dans la maison, souvent perchée sur le toit de sa cage.

Nous l'avons épiée et vu qu'à force de coups de bec dirigés avec une grande précision, et nullement au hasard, elle chassait tout doucement le brin de bois et finissait par le faire sortir des boucles. Ensuite, sans se presser, elle voltigeait dans la pièce, picorait à terre et se reposait sur la cage, de préférence à tout autre meuble.

Comprenait-elle le mécanisme de la fermeture ? Est-ce le hasard qui lui avait enseigné le moyen de se délivrer ?

Comme je passais devant la maison d'un voisin, son chien, petit doguin hargneux, me poursuivit en jappant d'une façon importune ; je me retournai brusquement. Il recula jusqu'à la porte en boîtant très bas et hurlant si fort que son maître accourut. J'allai au devant de l'explication.

« Ne croyez pas que j'aie estropié votre chien. Il ne m'a pas laissé le temps de lui allonger un coup de canne ».

Cet homme me dit que le chien, coutumier du fait, contrefaisait le blessé pour appeler à l'aide ; il jouait la comédie et portait ainsi un faux témoignage contre les passants.

Cette historiette m'en rappelle une autre du même genre quoique plus compliquée.

Un chien courant, briquet, fut une fois légèrement blessé à la patte droite par la roue d'une voiture et resta quelque temps sans sortir. Un de nos parents étant venu nous voir et voulant chasser, je lui dis : « Prenez un fusil et emmener *Timbaleau* ». Or Timbaleau éprouvait, je ne sais pourquoi, une certaine antipathie pour le parent en question. Sur mon ordre, docile, la queue basse, le nez

sur les talons du visiteur, il suivit celui-ci quelque temps puis s'arrêta et fit mine de rentrer. Notre hôte l'ayant rappelé, d'un grand geste bénisseur il tendit une patte raidie et prit une pose souffreteuse pour dire : « Vous voyez que je suis blessé, incapable de marcher ».

Cependant, guéri depuis plus d'un mois, il chassait volontiers quand je l'emmenais, et, détail burlesque, ayant oublié quelle patte avait été endommagée, il présentait la gauche. Chaque fois que notre parent essaya de l'emmemer seul, il renouvela cette mauvaise plaisanterie.

Certain samedi soir, une petite chienne courante (basset à jambes torses) charmante bête exceptionnellement intelligente et familière pour sa race, bête que nous avons beaucoup aimée et regrettée, se mit à hurler lamentablement du fond de son chenil. Mon fils étant allé voir ce qui lui arrivait, elle le tira par le bas du pantalon et l'amena du côté du grenier. Au chenil elle ne manquait ni d'eau ni de nourriture. Que voulait-elle chercher par là ? Mon fils eut l'idée de prendre de la paille et de renouveler celle de sa niche. En effet le domestique avait négligé cette litière qui régulièrement devait, chaque samedi soir, être remise à neuf. La chienne parut très satisfaite, s'installa confortablement et ne réclama plus rien.

On remarque d'ailleurs que les chiens savent très bien distinguer les hiérarchies sociales dans une maison et rappeler les serviteurs à leur devoir.

Encore un chien, un épagneul cette fois, coureur, sournois de caractère, s'était attiré de violentes corrections en brisant la clôture du chenil, dégradant les murs et refusant d'obéir à des appels réitérés.

Chaque fois que je lui mettais la main au collet (lisez collier), il savait devoir compter sur une volée de bois vert. Un jour ce fut le domestique qui le reprit et commença à le corriger ; mais le chien montra les dents puis les enfonça profondément dans le bras du domestique. Il semblait humilié de se voir maltraité par un simple salarié. Cependant le chien avait des rapports fréquents avec cet homme qui lui portait à manger et le soignait tandis qu'il me voyait à peine et exclusivement pour la chasse. Son caractère me déplaisant, je l'éloignais de moi et le tenais presque toujours relégué au chenil.

Ce fait dénote une grande finesse d'observation, due exclu-

sivement à l'intelligence et où les qualités instinctives n'ont que faire.

Une dernière petite anecdote et nous nous arrêterons. Je remplirais un volume si j'inscrivais tous les souvenirs relatifs aux chiens que j'ai fréquentés. Chers bons amis, je vous dois des heures bien charmantes ! Pourquoi la brièveté de votre existence multiplie-t-elle des séparations souvent plus douloureuses que la perte d'un semblable ?

Qui me rendra les longues rêveries de la jeunesse à l'orée d'un bois et les rapides déjeuners près d'une source sans autre compagnie que celle de deux gentils bassets tirant une langue démesurée et balayant la terre de leurs longues oreilles pendantes, tout effilochées au rude contact des ronces !

Un de mes beaux-frères possédait un terrier admis aux honneurs de l'appartement. On lui enjoignait de se tenir tranquille et de ne pas sortir de la pièce.

Soumis, respectueux, il se blottissait sous la chaise et feignait de dormir ; puis en tapinois, sans bruit, se croyant inobservé, il se glissait le long des meubles, côtoyant les murs en ayant bien soin d'éviter tout mouvement brusque qui aurait pu faire tinter le grelot qu'il portait au collier. Un petit son se produisait-il malgré les précautions, Dick de se rentasser bien vite sous quelque meuble et de s'étirer en baillant. D'autres fois il grattait vivement ses puces afin de justifier le tintement dénonciateur. Arrivé près de la porte, si celle-ci était entrebaillée, il s'esquivait à la sourdine, ou bien la trouvant close, il attendait avec une apparente indifférence quelque occasion favorable.

Ces derniers exemples sont destinés à nous montrer en jeu les plus hautes facultés morales de l'animal le mieux doué.

Intelligence active, mémoire sûre, association de souvenirs, raisonnement ébauchés etc., etc., nous trouvons tout cela ; mais, encore une fois, rien de purement psychique comme un syllogisme complet ou une idée abstraite ; rien, enfin, qui de loin nous fasse prévoir l'être pouvant devenir conscient, moral et religieux, l'être ayant besoin d'un langage articulé pour faire comprendre les opérations de son esprit. On a nié cette affirmation et prétendu que la bête était religieuse en nous vouant un culte comparable à celui que nous professons vis-à-vis de la divinité. Pour le chien nous sommes des dieux qu'il vénère, redoute et adore. Oui, mais nous sommes des dieux visibles exerçant notre toute-puissance à grands

coups de bâton, ce qui écarte de l'esprit du chien toute notion possible de l'immatériel.

A cela Darwin a répondu d'une façon plus ingénieuse que satisfaisante. Un chien à lui appartenant voit, sur son gazon, un parasol qui remue parce qu'un souffle de vent l'a agité.

Le chien aboie avec fureur. Sait-on pourquoi ? C'est contre l'*intrus* INVISIBLE qui s'est permis de mettre le pied sur le gazon et de toucher au parasol du maître.

Donc le chien peut concevoir l'idée des choses immatérielles, invisibles, et conséquemment celle d'un Dieu pur esprit. Comment une aussi belle intelligence a-t-elle pu se complaire dans de pareils enfantillages ? Voilà jusqu'où nous mènent le parti pris, le besoin de la thèse à soutenir quand même ! Voilà ce qu'enseigne le chef d'une école qui prétend ne procéder que par l'observation directe et qui proscrit sévèrement toute hypothèse fondée sur l'imagination !

Récapitulons une dernière fois et concluons sommairement :

Animalité infime :	Instinct simulant l'intelligence. Agglutination des êtres.
Plus haut sur l'échelle :	Instinct moins dominant. Sensibilité. Lueurs d'intelligence. Désagrégation.
Animaux voisins de l'homme :	Instinct plus faible souvent dévié. Sensibilité et intelligence mieux développées. Ame animale. Individualisation.
Homme :	Instinct presque nul. Prédominance intellectuelle. Sensibilité moins raffinée. Hautes facultés purement psychiques complètement indépendantes de l'organisme matériel. Besoin du langage articulé. Ame humaine.
Conclusion :	Similitude de forme. Différence d'origine et de destinée.

Cte DE MARICOURT.

Ancien élève de l'Institut agronomique de Versailles, etc., etc.

LA POLITIQUE DE LÉON XIII

I

Les hommes de grande intelligence et de haute raison se font, sur toutes les questions qu'ils ont à étudier et à résoudre, une opinion, une conviction personnelle d'autant plus ferme qu'ils en saisissent mieux et plus complètement les raisons profondes et les fondements inébranlables. S'ils ont en outre le caractère et la volonté à la hauteur de leur intelligence, ils seront dans leur sphère ce qu'on appelle des hommes supérieurs.

Léon XIII est un de ces hommes, et l'histoire le mettra au rang des papes qui, par leur initiative personnelle, ont exercé le plus d'influence sur la marche des idées et des événements de leur temps. Dès le lendemain de son couronnement, il montra par ses paroles et ses actes qu'il avait sur toutes les grandes questions de notre époque des convictions lentement mûries et fortement raisonnées et que sa ferme décision était de les faire prévaloir. Il avait son plan de gouvernement si sagement conçu et si nettement arrêté, que l'on se demande si le cardinal Pecci n'avait pas depuis longtemps comme un secret pressentiment qu'un jour la divine Providence l'appellerait à succéder à l'immortel Pie IX et à prendre en main la direction suprême de l'Église universelle.

En matière philosophique et théologique, Léon XIII est disciple de saint Thomas d'Aquin. Toujours admiré en théorie,

l'Ange de l'école, il faut bien en convenir, était quelque peu négligé en pratique. Le nouveau pape jugea que c'était là un malheur ; et, convaincu que les études gagneraient en profondeur et en solidité à s'appuyer davantage sur les doctrines de saint Thomas, il prit sans délai les mesures les plus énergiques et les plus efficaces pour les remettre en honneur. Il n'a cessé, depuis lors, de profiter de toutes les occasions pour recommander les enseignements et tout particulièrement le système philosophique du *Docteur Angélique*. Sans doute, dit-il (1) il nous est agréable que la théologie, de même que la philosophie, trouve des lumières et des arguments nouveaux dans les découvertes et inventions modernes, « mais il est absolument nécessaire qu'elle soit enseignée à la manière des scolastiques, afin que, par l'union étroite des forces de la révélation et de la raison, elle continue à être *le rempart inexpugnable de la foi*. » C'est pourquoi, continue-t-il, « Nous louons vivement ceux qui sont déjà entrés dans cette voie et nous les exhortons à y persévérer. Quant aux autres, Nous les avertissons tous et chacun en particulier, que Nous n'avons depuis longtemps rien de plus à cœur que de voir offrir à larges traits à la jeunesse studieuse les flots de science qui jaillissent si purs et si abondants de la source du *Docteur Angélique*. »

Le 18 janvier 1885, s'adressant aux recteurs et aux élèves des collèges et séminaires de Rome, Léon XIII dit encore : « Je vous renouvelle la recommandation que j'ai faite plus d'une fois par écrit, à savoir : qu'il faut suivre le Docteur Angélique comme guide et maître, car plus vous l'étudierez, plus vous vous approcherez de la perfection de la doctrine. »

Personne n'ignore combien grande a été l'influence de cette poussée vigoureuse et persistante du souverain-pontife sur l'enseignement de la théologie et de la philosophie ; ses résultats prouvent déjà et prouveront mieux encore de jour en jour, combien elle fut sage et opportune.

Ce serait une erreur, toutefois, de croire que Léon XIII n'attacherait pas une grande importance à l'étude des sciences naturelles qui ont pris un si merveilleux développement à notre époque. Au contraire, plus ces sciences ont fait de progrès,

(1) Encyclique *Æterni Patris*, 4 août 1879.

plus le Pape insiste sur la nécessité, pour les ecclésiastiques et pour les savants catholiques, de les approfondir afin d'en faire jaillir la vérité et de les faire servir à la défense et à la glorification de la religion. On atteindra efficacement ce noble but si, à l'étude des sciences, on joint celle d'une saine philosophie puisée avant tout « dans les œuvres de saint Thomas, le prince des philosophes (1) ».

Quant à l'histoire, elle ne peut que faire ressortir les immenses bienfaits dont la société est redevable à l'Église et aux souverains-pontifes. Aussi, le Saint-Père veut qu'on l'étudie, mais avec droiture et impartialité ; et, montrant par un acte décisif, que son désir de voir les faits connus et rétablis dans leur pleine vérité est absolument sincère, il n'hésite pas à ouvrir les archives du Vatican, afin que les savants puissent y chercher de nouveaux éclaircissements et les appuyer sur d'irrécusables documents (2).

L'action de Léon XIII se déploie successivement dans tous les domaines soumis à son pouvoir suprême. Liturgie, discipline ecclésiastique, hiérarchie, propagation de la foi, piété, dogme, tout est l'objet de sa sollicitude, et en tout se manifeste cette initiative personnelle aussi prudente que hardie qui caractérise son gouvernement.

Cependant une idée principale préside à tous ses actes et inspire toutes ses encycliques : Léon XIII veut prouver aux esprits droits et sincères que l'Église n'est pas, comme ses détracteurs ne cessent de le répéter, l'ennemie de la société humaine et de son bonheur temporel, mais qu'elle est, au contraire, sa plus grande bienfaitrice, la seule même qui puisse donner aux hommes le bonheur terrestre le plus vrai, le plus durable et le plus complet à tous les points de vue. Cette idée revient continuellement sur ses lèvres et sous sa plume. Il n'est pas une de ces magnifiques encycliques qui ne tende directement ou indirectement à la démontrer. Aussi les écrits de Léon XIII constituent-ils, dans leur ensemble, une splendide apologie de l'Église en tant que civilisatrice des peuples. N'est-ce pas elle qui possède et proclame les vrais principes sur la

(1) Allocution aux savants catholiques, 7 mars 1880.

(2) Lettres aux cardinaux Luca, Pitra et Hergenrœther, 18 août 1883.

constitution des états? N'est-ce pas elle qui défend toujours et partout la vraie liberté, *ce don si excellent de la nature?* N'est-ce pas elle qui apprend, d'une part, aux souverains, aux puissants et aux riches, les graves devoirs qui sont la conséquence même de leur condition élevée, et qui d'autre part inspire aux inférieurs, aux faibles et aux pauvres les sentiments de fidélité, de soumission, de patience et de courage sans lesquels leur situation serait doublement malheureuse? N'est-ce pas elle qui, en développant l'esprit de charité et de justice dans tous les rangs de la société, peut seule résoudre l'antique conflit de la richesse et de la pauvreté? N'est-ce pas l'Église qui maintient inébranlables la religion, la famille, l'autorité et la propriété, ces bases indispensables de toute société civilisée? N'est-ce pas l'Église encore qui ennoblit le travail, encourage le progrès, stimule les sciences et les arts et bénit tout ce qui peut contribuer à la prospérité et au véritable bonheur des peuples? Les gouvernements et les nations chrétiennes, loin donc de nourrir de la défiance à l'égard de l'Eglise et de la traiter en ennemie, devraient avoir à cœur de la défendre et de lui assurer la liberté entière de son action bienfaisante. Ils devraient accepter la main secourable qu'elle leur tend et, forts de son appui, ils n'auraient rien à redouter des sectes impies, des fauteurs de désordre et de haine qui rêvent de tout bouleverser.

Ramener les peuples et les gouvernements à comprendre que leur salut pour le temps et pour l'éternité est principalement entre les mains de l'Église, *œuvre immortelle de Dieu :* voilà la pensée fondamentale de Léon XIII et la génératrice de toute son action gouvernementale et doctrinale.

II

La même pensée donne aussi la clef de ce qu'on appelle la politique de Léon XIII, c'est-à-dire de son action gouvernementale en tant qu'elle a pour objet les relations du saint-siège avec les gouvernements et les peuples, ainsi que les diverses questions, tant internationales que nationales, qui directement ou indirectement sont de son ressort. Cette politique

n'a pas d'arrière-pensée ; elle s'affirme hautement et loyalement, parce qu'elle n'a rien à cacher. Son but, — qui ne le sait? est uniquement de promouvoir le salut des âmes et le bien de la société. Depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII, tous les papes ont eu cette même politique et cela pour la raison très simple qu'elle est la conséquence nécessaire de leurs sublimes fonctions et la mise en pratique de leurs plus impérieux devoirs. S'il existe des différences entre la politique de tel pape et celle de tel autre, elles ne sont qu'accidentelles et secondaires ; jamais elles ne touchent aux principes essentiels qui dominent leur action gouvernementale.

Léon XIII donne lui-même l'explication et la cause de ces divergences dans sa lettre au cardinal archevêque de Paris (1). « Dans le gouvernement de l'Église, dit-il, en dehors des devoirs suprêmes auxquels la charge apostolique astreint tous les pontifes, chaque pape est libre de choisir la ligne de conduite que, eu égard aux temps et aux autres circonstances, il juge la meilleure. Au souverain-pontife seul d'en décider ; car, outre qu'il reçoit à cette fin des lumières particulières, il pénètre et comprend les situations diverses de toute la république chrétienne auxquelles il doit nécessairement adapter sa manière de gouverner. »

Les différences résulteront donc principalement de la diversité des situations et des circonstances dans lesquelles les papes auront à exercer le souverain pontificat. Leur but restera le même, mais la manière d'y tendre variera. Les papes parleront autrement à un prince hétérodoxe qu'à un prince catholique ; ils agiront autrement et prescriront une autre ligne de conduite en temps de persécution qu'en temps de paix.

Une autre cause de différences accidentelles se trouve dans la trempe particulière du caractère de chaque pontife qui se manifestera dans sa manière d'envisager les choses et imprimera, jusqu'à un certain point, un cachet nettement personnel à sa politique. L'assistance spéciale de la Providence qui a été promise aux papes ne supprime pas chez eux la personnalité propre, pas plus que l'inspiration divine ne détruisit chez les prophètes de l'Ancien Testament leurs qualités individuelles.

(1) Lettre du 17 juin 1885.

D'après que les papes seront donc naturellement plus timides ou plus hardis, plus calmes ou plus ardents, plus réfléchis ou plus prompts à l'action.... leur politique prendra aussi des allures différentes. Grégoire XVI sera ferme et inébranlable comme un roc ; Pie IX attirera le monde à lui par la chaleur généreuse et communicative de son cœur magnanime ; Léon XIII excitera l'admiration de l'Univers par l'étonnante profondeur de son génie.

Dans la polémique contemporaine, on oppose parfois la politique d'un Pape à celle d'un autre et on en tire la conclusion que l'un des deux pontifes doit s'être trompé. Cette conclusion est loin d'être logique. De la diversité des politiques adoptées, on est en droit de conclure que les situations et circonstances ne devaient pas être les mêmes, mais nullement que les Papes se soient trompés dans le choix des moyens à employer et de la ligne de conduite à suivre pour atteindre, dans telle situation donnée et dans tel pays déterminé, la fin de l'Église. Il est évident, en effet, que ce qui convient aujourd'hui et ici, peut ne pas convenir demain et dans une autre partie du monde.

Est-ce à dire qu'en cette matière les Papes soient infaillibles ? Non, car l'infaillibilité ne s'étend proprement qu'aux enseignements pontificaux concernant la foi et les mœurs. Ces enseignements, quand ils sont promulgués dans les conditions voulues, sont irréformables et infaillibles. Ils proclament la vérité doctrinale et, comme la vérité ne change pas, aucune opposition entre les enseignements pontificaux dits *ex cathedra* n'est possible.

Mais la politique pontificale est nécessairement variable, parce que les circonstances et situations auxquelles elle doit s'adapter se modifient sans cesse. Néanmoins elle restera bonne en tout temps et en tout lieu si, respectant les lois de l'honnêteté et de la justice, elle correspond le mieux aux nécessités actuelles et est la plus apte à promouvoir le salut des âmes et le bien de la société.

Or, les Papes sont mieux placés que personne pour embrasser de leur regard l'ensemble des circonstances et des situations ; ils sont mieux que personne à l'abri des influences qui pourraient faire fléchir leur impartialité et fausser leur jugement ; ils sont entourés d'un collège de conseillers intègres choisis entre tous pour leurs qualités et leurs vertus ; ils ont enfin le

droit de compter sur l'assistance divine que Jésus-Christ leur a solennellement promise, il est donc moralement certain que le jugement porté par les Papes sur la manière dont la cause de l'Église doit être servie est le meilleur et le plus approprié aux besoins spéciaux de leur époque.

De plus, les Papes ont incontestablement le droit de commander et de prescrire tant aux fidèles qu'aux membres du clergé la ligne de conduite à suivre. Sans ce droit, que deviendrait leur autorité suprême de gouvernement et seraient-ils encore, dans le vrai sens du mot, les pasteurs des pasteurs ? — Un général d'armée ne peut laisser discuter ses ordres ; un capitaine de navire ne peut tolérer que l'équipage manœuvre autrement que d'après ses commandements : c'est pour l'armée et pour le navire une condition de salut. A bien plus forte raison, le chef suprême de l'Église doit-il pouvoir exiger la soumission de tous les fidèles à ses prescriptions. « C'est à lui qu'incombe le soin de pourvoir au bien général de l'Église auquel l'utilité des diverses parties est subordonnée. Les autres, quels qu'ils soient, ont le devoir de seconder les entreprises du recteur suprême et de tendre avec docilité vers le but qu'il a en vue. De même que l'Église est une et n'a qu'un chef, de même elle n'a qu'un gouvernement auquel tous doivent se soumettre (1). »

Un catholique qui refuserait d'obéir ou qui, soit directement soit indirectement, mettrait obstable à ce que les fidèles se soumettent à la direction que le Pape prescrit en vue du bien général de l'Église, se rendrait donc coupable d'une témérité inexcusable et d'une grave insubordination. Par le fait même, il mettrait son propre jugement au-dessus de celui du Pape et méconnaitrait positivement l'autorité suprême du vicaire de Jésus-Christ. Or, n'est-il pas téméraire de croire que Dieu puisse permettre à celui qu'il a placé à la tête de son Église, d'imprimer à celle-ci une direction contraire à sa fin, c'est-à-dire nuisible au salut des âmes ? Conçoit-on que le Pilote de la barque de Pierre puisse la conduire aux abîmes ? — Non, cela n'est pas possible ou bien les promesses divines sont vaines et sans valeur. Il est donc certain que le Pape, en imprimant une direction générale au clergé et aux fidèles qu'il a la mission

(1) Lettre à l'archevêque de Paris, 17 juin 1885.

de gouverner, ne se trompe pas. Penser autrement serait une orgueilleuse et coupable présomption ; agir contrairement aux prescriptions du souverain-pontife, serait une réelle et criminelle révolte.

Mais en est-il de même, lorsque le Pape porte un jugement sur une situation particulière et prescrit une ligne de conduite qui ne concerne qu'une partie des fidèles ? — Est-il téméraire de croire que dans tel cas spécial et particulier le Pape se soit trompé quant à la meilleure manière de servir l'Église ?

Nous n'oserions condamner ceux qui opineraient que, dans des cas de l'espèce et *qui n'impliquent pas le bien général de l'Église*, il y ait possibilité d'erreur de jugement de la part du souverain-pontife. L'histoire rapporte, en effet, des actes posés par des Papes et que de bons catholiques ne craignent pas d'appeler des fautes (1). S'il est permis d'apprécier ainsi certains faits du passé, il semble qu'on puisse user de la même liberté dans le présent, à condition toutefois qu'on soit absolument sincère et que l'on ait des raisons très graves de se croire mieux informé que le Pape. Néanmoins, nous estimons que le cas sera extrêmement rare où un catholique puisse légitimement formuler ce jugement : « Actuellement, en prenant telle mesure particulière ou en donnant telle direction à telle fraction de fidèles, le Pape se trompe. » Quel homme sage et prudent osera se fier assez à ses propres lumières pour se croire mieux informé et plus éclairé que le Pape ? Ne sait-on pas que presque toujours des éléments nombreux d'appréciation échappent aux témoins ordinaires des faits, tandis que les chefs les connaissent. Que de fois la publication d'un seul document, resté secret jusqu'alors, n'a-t-elle pas modifié le jugement de l'histoire sur tel ou tel événement ?

En outre, nous possédons pour juger les faits du passé un critérium très important, une pierre de touche, qui nous fait complètement défaut pour les faits contemporains. Ce sont leurs résultats et conséquences. Quand l'histoire nous montre qu'un acte a eu des conséquences malheureuses et des effets nuisibles

(1) Un fait de ce genre est la suppression de la Compagnie de Jésus par Clément XIV. Bien que nous ne soyons nullement convaincus que cet acte ait réellement été une faute, il est certain que beaucoup d'écrivains l'ont jugé tel, sans que leur appréciation ait été censurée.

pour la cause qu'il eut dû servir, nous avons une base sérieuse pour juger que cet acte a été une faute. Mais qui saurait prévoir avec certitude les résultats que produiront demain les mesures décidées et appliquées aujourd'hui ? On peut les conjecturer, un observateur sagace peut arriver à les prédire avec un certain degré de probabilité, ils n'en restent pas moins le secret de l'avenir.

Un catholique vraiment digne de ce nom, loin donc de porter un jugement défavorable sur une direction donnée ou une mesure prise actuellement par le chef de l'Église, même dans un cas particulier et qui semblerait ne pas impliquer le bien général, se dira : « Le pape est mieux placé que moi pour juger de ce qu'il y a à faire dans la situation donnée ; j'ai confiance dans sa prudence, dans sa sagesse et surtout dans l'assistance de Celui qui a dit : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles ;* je suis persuadé que sans des raisons très graves, il ne serait pas intervenu dans cette question et que, partant, celle-ci ne peut être aussi indifférente au bien général qu'elle me le paraît ; je sais, d'autre part, que le pape est le chef suprême aux ordres duquel clergé et fidèles doivent en tout cas obéissance ; — par conséquent je m'incline, je soumets mon intelligence et ma volonté comme un enfant devant l'ordre d'un père bien-aimé, et je suivrai avec bonheur la voie qui m'est tracée. »

III

Pie IX avait eu à lutter pendant tout son glorieux pontificat contre les entreprises des sectes maçonniques et du libéralisme. Par une longue série d'attentats sacrilèges, il fut graduellement dépouillé de sa souveraineté temporelle et vit enfin le roi d'Italie s'emparer de Rome et s'installer en face du Vatican, dans le palais même des papes. Dans la plupart des pays, le libéralisme anti-religieux procéda lentement à l'asservissement de l'Église en commettant coup sur coup des empiétements sur ses droits les plus sacrés. Par la force même des choses, Pie IX était dans le cas de légitime défense ; son devoir était de résister avec une noble et sainte énergie. On lui faisait la guerre, pouvait-il ne pas opposer la force à la force ? On

violait ses droits, on opprimait, on persécutait ses enfants, pouvait-il ne pas élever la voix pour se plaindre et protester ? Son pontificat fut ainsi nécessairement un pontificat de résistance à d'injustes agressions. Mais la résistance, si légitime et si modérée qu'elle soit, engendre inévitablement des divisions, des méfiances, des hostilités nouvelles et crée un état de déchirements et de troubles.

Léon XIII, à son avènement, se trouva en présence des faits accomplis et des iniquités consommées ; il jugea que la résistance sur beaucoup de points avait eu ses droits, et que le moment était venu de travailler au rétablissement de la paix. Il inaugura donc une politique d'apaisement et de réconciliation que les nouvelles circonstances rendaient non seulement possible, mais commandaient et imposaient à sa haute sagesse.

Sa première préoccupation fut de mettre fin à certaines divisions qui existaient entre les catholiques. Depuis un demi siècle, une vive polémique s'était engagée sur la question du libéralisme ; on différait d'avis sur ce qu'il fallait admettre ou rejeter de ses principes ; on ne suivait pas partout la même ligne de conduite dans la lutte contre les envahissements de cet ennemi redoutable. La presse quotidienne s'était mêlée à la discussion, et, comme cela n'arrive que trop souvent, l'avait envenimée. Avec la fougue et l'absence de mesure, qui leur sont assez habituelles, les journalistes n'avaient guère ménagé leurs adversaires et maintes fois s'étaient permis de suspecter leur orthodoxie. Telle école était traitée de catholique-libérale et accusée de composer avec les principes erronés du libéralisme. L'école adverse, par contre, était dépeinte comme outrée, exagérée et incapable de comprendre son époque. Il y avait des torts de part et d'autre, et, selon le mot de Pie IX, si l'une n'était pas toujours dans le vrai, l'autre manquait parfois de charité. Cependant les deux écoles étaient animées d'intentions également droites ; elles voulaient défendre la cause de l'Église avec la même ardeur et la même sincérité.

Léon XIII mit fin à ces querelles en recommandant aux journalistes le silence sur les questions controversées entre les catholiques. Ce n'est pas à eux que Notre Seigneur a confié la mission de définir la foi et de trancher les controverses religieuses ; mais, comme tous les catholiques, ils ont le devoir de se conformer aux enseignements des chefs de l'Église et de pra-

tiquer les uns envers les autres le grand précepte de la charité.

Les conseils du pape, fréquemment renouvelés et solennellement affirmés dans l'encyclique *Immortale Dei*, portèrent rapidement leur fruit. La vieille querelle entre catholiques-libéraux et catholiques-ultramontains disparut de la polémique des journaux catholiques. Elle devint, d'ailleurs, sans objet, grâce aux renseignements si clairs et si décisifs que le souverain-pontife promulgua dans ses grandes encycliques, surtout dans celles sur *la liberté* et sur la *Constitution chrétienne des États*. L'unité se rétablit dans les esprits et l'oubli des anciennes offenses effaça des cœurs les derniers ressentiments. Désormais la question du libéralisme ne divisera plus les catholiques ; *Rome a parlé, la cause est finie* (1).

Pie IX, avons-nous dit, avait dû plus d'une fois protester contre les gouvernements qui, sous l'inspiration de la franc-maçonnerie et du libéralisme, avaient attenté aux droits du saint-siège et violé la liberté religieuse des catholiques. Il en était naturellement résulté une certaine tension dans les rapports du saint-siège avec plusieurs de ces gouvernements ; quelques pays avaient même rompu toute relation officielle avec la curie romaine.

Léon XIII, n'ayant pas été personnellement mêlé à ces conflits, s'appliqua à les apaiser et à renouer les rapports de bienveillance réciproque d'autrefois. Tous ses efforts tendirent à faire comprendre aux chefs d'État que l'Église est leur véritable amie, qu'elle ne demande qu'à vivre en paix avec tous et à user de sa liberté pour le plus grand bien des peuples ; qu'elle est toujours prête à oublier les injures passées pour conclure une réconciliation aussi honorable que généreuse puisqu'elle n'aspire qu'à rendre le bien pour le mal.

Les avances du pape rencontrèrent un accueil d'autant plus

(1) Chose digne de remarque, la fin de la controverse sur le libéralisme coïncide avec le déclin prononcé du libéralisme lui-même. N'est-ce pas là une loi de l'histoire et les erreurs n'arrivent-elles pas généralement à leur période de décroissance, alors seulement qu'elles sont clairement réfutées sur le terrain de la théorie et complètement démasquées par les cruelles leçons de l'expérience sur le terrain de la pratique ! N'en sera-t-il pas de même du socialisme qui succède au libéralisme et exerce aujourd'hui une si dangereuse fascination sur les esprits ?

bienveillant, que les événements s'étaient chargés de démontrer les funestes conséquences de la guerre faite à la religion. Des attentats abominables, ourdis par les sectes secrètes, se produisirent coup sur coup contre divers souverains, et plus particulièrement contre l'empereur Guillaume Ier et contre le Czar Alexandre II, qui avaient le plus violemment persécuté leurs sujets catholiques. En même temps, le socialisme, cet ennemi déclaré de tout l'ordre social, prit un développement extraordinaire et, par ses redoutables menaces, inspira une légitime frayeur aux autorités publiques. On ne pouvait méconnaître que le pape mettait le doigt sur la plaie, quand il signalait l'oubli et le mépris de la religion comme la cause première et principale des progrès de l'anarchie. Il y eut donc un véritable rapprochement entre les gouvernements et le saint-siège. Le pape ne demandait que la cessation des hostilités sans trop insister sur les réparations des anciens torts ; il évitait, avec le plus grand soin, tout ce qui aurait pu fournir un prétexte à de nouveaux conflits ; il profitait de toute occasion pour montrer par des actes, combien était sincère son désir de rétablir la paix troublée, et il poussait la conciliation jusqu'aux dernières limites compatibles avec son devoir.

Le succès de cette politique fut considérable et finit par triompher des préjugés les plus invétérés, sauf là où elle se heurtait à un mauvais vouloir conscient et systématique. Aussi, quand arriva l'année de son jubilé sacerdotal, en 1888, ce fut un beau spectacle de voir tous les souverains, même hérétiques et païens, rivaliser de magnificence pour témoigner au Saint-Père leur respect, leur admiration et leur royale amitié.

Si grand que fût son amour de la paix, Léon XIII n'allait pas jusqu'à sacrifier les droits imprescriptibles de l'Église ni ceux de la vérité et de la justice. Disposé à concéder tout ce qui pouvait être concédé sans compromettre les grandes causes confiées à sa sollicitude pastorale, il déployait une inébranlable fermeté à revendiquer ce qui était nécessaire au bien de la religion et de la société. Les vrais principes, il les affirmait et les proclamait sans aucune crainte ; les plans des sociétés secrètes, il les démasquait sans faiblesse ; les droits nécessaires du saint-siège, il les maintenait haut et ferme en face du pouvoir usurpateur ; les justes prérogatives de l'autorité comme les légitimes aspirations des peuples, il les défendait avec une

inflexible impartialité ; bref, il était en toutes choses aussi ferme que conciliant, alliait avec un rare bonheur l'énergie à la bonté et se montrait vraiment le père de la chrétienté qui porte à tous les peuples, aux grands et aux petits, aux forts et aux faibles, un même amour et un égal dévouement.

Telle était la confiance universelle que lui conquit sa sage et loyale politique, que la protestante Allemagne, sur le point de se trouver en guerre avec la catholique Espagne, n'hésita pas à recourir à l'arbitrage du Pape pour terminer le conflit. Ce fut certes le plus grand hommage qui, au XIXe siècle, pouvait être rendu à la haute et impartiale sagesse du souverain-pontife.

Nous ne nions pas, toutefois, que la politique essentiellement pacifique du Pape ait suscité, de côté ou d'autre, quelques mécontentements et provoqué des murmures plus ou moins contenus. Des catholiques placés au centre de la lutte, frappant d'estoc et de taille, ont été surpris d'entendre tout à coup résonner l'ordre de suspendre leurs coups et de cesser la poursuite de l'ennemi; des caractères ardents et fougueux, lancés à fond de train, ont rongé avec quelque impatience le frein de modération qu'une main ferme leur faisait soudainement sentir; des esprits audacieux et systématiques, habitués à marcher de l'avant sans s'inquiéter de ce qui se passe ni à droite ni à gauche, ont difficilement compris qu'il fallait tenir compte de certains faits et éléments, sous peine de gâter les meilleures causes, etc. Ces accidents ont pu attrister le cœur de Léon XIII, surtout quand ils se produisaient chez les plus fidèles et les plus dévoués enfants de l'Église, ils n'ébranlèrent jamais sa résolution, parce que celle-ci était basée sur une entente profonde des besoins généraux de notre époque, sur une connaissance parfaite des circonstances locales et personnelles et qu'il ne l'avait prise qu'après mûre et longue délibération en acquit des devoirs de sa charge.

L'avenir démontrera, nous n'en doutons pas, la haute sagesse de la politique de Léon XIII, mais déjà, sur plusieurs points, cette démonstration expérimentale est faite ou, du moins, commencée. C'est ce que nous établirons dans la suite de notre étude.

(A suivre)

M. Rutten,
Vicaire Général.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. L'agitation socialiste. Les Congrès. — II. Un meeting de dames et le réveil des femmes. — III. Le projet de loi sur les Accidents du travail. — IV. Le mouvement décentralisateur. — V. Les idées et les livres.

I

L'AGITATION SOCIALISTE. — LES CONGRÈS.

L'agitation socialiste ne s'arrête pas. Elle s'est manifestée pendant ces derniers mois sous la forme de congrès, congrès de Tours, congrès de Marseille, congrès des mineurs de la Ricamarie, congrès des municipalités socialistes de Saint-Ouen.

Au premier, siégeaient les délégués de cent-un groupes et syndicats socialistes, appartenant à la fraction possibiliste du parti. Le second était réuni sous les auspices de Jules Guesde, de Lafargue, c'est-à-dire des marxistes. A la Ricamarie, siégeaient un très petit nombre de mineurs qui se proposaient de former une Fédération nationale des mineurs, analogue à la Fédération des mineurs belges. C'étaient enfin les municipalités de toutes les diverses nuances socialistes et révolutionnaires, qui avaient envoyé des représentants au congrès tenu à Saint-Ouen, malgré la volonté du gouvernement, sur l'initiative de la municipalité, la rivale de celle de Saint-Denis pour la couleur de ses opinions.

Les congrès socialistes ne sont pas comme les jours qui se suivent et ne se ressemblent pas. Ils présentent presque tous une physionomie identique : mêmes orateurs, mêmes questions discutées, mêmes solutions votées. De tous ces congrès, celui de Marseille a eu le plus grand retentissement. Il le doit sans doute à la présence de Liebknecht, à ses discours qui ont fort secoué l'opinion. Mais aussi c'est dans la fraction marxiste que se trouvent les

hommes les plus distingués du parti, par exemple MM. Lafargue et Jules Guesde.

Examinons brièvement ses travaux les plus importants.

Il comprenait cent délégués représentant quatre-vingt-dix-huit villes et environ six cents chambres syndicales et groupes du parti ouvrier.

Voici les principaux vœux qu'il a adoptés :

Repos absolu d'un jour par semaine ; suppression des cantines et dortoirs dans les usines ; suppression du travail dans les couvents et prisons, sauf pour le compte même de l'État ; abrogation de la loi sur l'Internationale ; suppression des bureaux de placement ; adjudications faites sur des bases fixées par les syndicats ; proposition d'un projet de loi obligeant les Compagnies minières à respecter les droits électoraux des salariés ; traitement fixe aux délégués mineurs ; protestation contre une décision du Conseil d'État qui annule l'élection de vingt-deux conseillers prud'hommes, élus avec mandat impératif ; invitation aux pouvoirs publics à introduire dans le cahier des charges des Messageries maritimes, au moment du renouvellement de l'adjudication postale, une clause établissant un minimum de salaire fixé par les syndicats et applicable aux nationaux et aux étrangers.

Pour la première fois peut-être, et c'est un fait digne de remarque, le Congrès a tourné son attention du côté de la question sociale. Il a émis les vœux suivants :

Caisse de retraite agricole pour les invalides et les vieillards, alimentée par un impôt spécial sur les revenus de la grande propriété ;

Achat par la commune des machines agricoles et leur location à prix de revient aux travailleurs agricoles ;

Création d'Association de travailleurs agricoles pour l'achat d'engrais, de grains, de semences, de plantes, etc., et pour la vente des produits ;

Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5,000 francs ;

Réduction par des commissions d'arbitrage, comme en Irlande de baux de fermage et de métayage et indemnité aux fermiers et aux métayers sortants pour la plus-value donnée à la propriété ;

Suppression de l'article 2102 du Code civil donnant aux propriétaires un privilège sur la récolte ;

Suppression de la saisie brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied ;

Constitution pour le cultivateur d'une réserve insaisissable com-
renant les instruments aratoires, les quantités de récoltes, fumiers
t têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier ;

Revision du cadastre, et en attendant la réalisation générale de
ette mesure, revision parcellaire par les communes ;

Cours gratuit d'économie et champs d'expérimentation agricole;

Fixation d'un minimum de salaire par les Syndicats ouvriers,
gricoles et par les Conseils municipaux, tant pour les ouvriers à
ı journée que pour les loués à l'année (bouviers, valets de ferme,
lles de ferme, etc.);

Création de prud'hommes agricoles ;

Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux,
nodiation par l'État aux communes des terrains domaniaux ma-
itimes et autres terrains incultes.

Emploi des excédents des budgets communaux à l'agrandisse-
ıent de la propriété communale ;

Attribution par la commune des terrains concédés par l'État,
ossédés et achetés par elle à des familles non possédantes, asso-
ées et simplement usufruitières avec interdiction d'employer des
ılariés et obligation de payer une redevance au profit de l'assis-
ınce commune.

Ces vœux forment un singulier mélange de revendications justes,
ıe les défenseurs d'une réforme sociale, basée à la fois sur la
ansition et sur les nécessités actuelles ne cessent de formuler ;
e propositions chimériques et quelques-unes mêmes, fort dange-
uses. Parmi les premières, figure, notamment, la constitution
'une réserve insaisissable pour le cultivateur ; mais le congrès de
arseille s'est montré trop timide. La réserve doit contenir une
uantité de terre suffisante pour faire vivre l'exploitant et sa
mille. C'est l'*homestead exemption* des État-Unis, et une telle
stitution se retrouve dans toutes les constitutions qui ont voulu
oir une base solide, c'est-à-dire, une propriété stable. La revision
ı cadastre, l'interdiction de l'aliénation des biens communaux; ce
nt encore là des mesures que les conservateurs les plus détermi-
és n'hésiteraient pas à réclamer. Mais, en revanche, combien
rait-il dangereux de faire intervenir les Conseils municipaux,
est-à-dire, des assemblées politiques, dans des questions de
laire ? Ce soin doit revenir aux associations formées par les
ıvriers, si, réduits à leurs seules forces, ils ne se sentent pas le
ouvoir de faire triompher leur droit. Que dire encore de cette ins-

titution des commissions de réduction des fermages, imitée de l'Irlande, alors que notre situation ne saurait lui être comparée sous aucun rapport ?

Elle ouvrirait la porte aux abus les plus graves, sans compte qu'aujourd'hui les propriétaires ne font pas la loi aux fermiers ainsi que le vœu le suppose : ils éprouvent dans certaines région la plus grande peine d'en trouver et sont contraints de subir leur conditions, loin d'être en mesure de leur imposer la loi.

Toutefois, lorsqu'il a abordé les questions spéciales, le Congrès fait patte de velours ; sachant l'attachement invincible des paysan français pour la propriété, il s'est prudemment gardé de réclame la transformation de la propriété individuelle en propriété collec tive ; les réformes qu'il a réclamées ne supposent en aucun manière, la défaite complète de notre état social. Les socialiste veulent obtenir les suffrages des paysans aux prochaines élections c'est avec du miel, et non avec du vinaigre, qu'ils comptent le avoir, et aussi en excitant chez eux des sentiments d'envie contr les grands propriétaires. Cependant cette concession toute oppor tuniste a excité l'indignation des partis qui repoussent toute atté nuation à leur programme.

Le Congrès a décrété, en outre, le chômage général pour l 1er mai prochain. Il a laissé le soin à tous les travailleurs de man fester, d'après les circonstances locales, soit en descendant dans l rue, soit en mettant en demeure les classes bourgeoises de s'occupe davantage du peuple. Il demande au prolétariat français d'êtr debout ce jour-là au cri de : « Vivent les huit heures ! Vive l'inte nationale ouvrière ! » En même temps, il a flétri les *Trades-union* anglaises, qui, plus pratiques, se bornent à demander la journé de huit heures, et encore stipulent-elles que la loi, si loi il y a, n s'appliquera à une branche du travail, que si celle-ci, par l'organ de ses associations, déclare se soumettre à cette fixation de l journée légale.

Se proposant de tenter un grand effort aux élections de 1893, l Congrès a décidé de les préparer dès à présent.

Partout où le parti a quelques chances de succès, il aura se candidats. Les candidats du parti pourront, en cas de coalition accepter certaines revendications locales, mais ils seront tenu d'arborer le programme général du parti. Dès aujourd'hui, on orga nise une caisse électorale en versant le *sou du scrutin*.

Le discours de Liebknecht a donné au Congrès beaucoup d

etentissement. Comme toujours l'opinion publique, en France, ccorde son attention à des manifestations bruyantes, mais sans ›ortée pratique, tandis qu'elle se préoccupe à peine, de faits d'une ›lus grande importance. Le discours du célèbre socialiste allenand indique la tendance des ouvriers à s'unir entre eux, dans eur campagne socialiste, en passant par toutes les frontières ; nais, ce n'est pas une idée nouvelle.

« Prolétaires de toutes les nations, unissons-nous, tel a été le cri e tous les Congrès marxistes, fidèles à la doctrine du maître qui onda l'Internationale. Seulement, Liebknecht qui, sur le sol franais, a fait si bon marché de l'idée de patrie, avait tenu, comme éputé au Reichstag, un langage tout différent.

« Mes amis et moi nous sommes décidés à ne pas laisser amoinrir la patrie allemande, a-t-il dit dans la séance du 4 mars 1892. 'eu de temps après, le 26 mars, il prononçait des paroles encore lus formelles.

« Il n'y a peut-être pas dans toute cette assemblée un seul éputé qui ait déclaré avec autant de force que moi que, dans les as d'une guerre de revanche pour l'Alsace-Lorraine, entreprise oit par la France seule, soit par la France alliée avec la Russie, n ne trouverait point une Allemagne divisée, mais que l'Allemane tout entière se lèverait pour combattre. »

Toujours faciles à piper, les ouvriers français ont fait une ovation Liebknecht, lorsqu'il a montré l'union des ouvriers, faite en ehors de toute préoccupation nationale. Il a été le lion du congrès. es journaux radicaux, pressés de faire leur cour aux socialistes, se ont extasiés devant le personnage. Les reporters l'ont assailli, nt enregistré avec défiance ses moindres propos. Personne ne lui fait remarquer l'étrange contradiction entre ses discours au Reichstag et ceux du congrès de Marseille.

De ce congrès, il restera en définitive une nouvelle attestation de 'effet que le parti veut tenter sur le terrain électoral, l'année prohaine ; du soin tout nouveau qu'il apportera à faire des recrues ans le monde agricole, à la condition de sacrifier, il est vrai, une artie de son programme ; de sa tendance, à chercher un point d'apui dans les socialistes étrangers, dont les idées se rapprochent le lus des siennes, et, comme nous sommes au milieu des marxistes, 'est-à-dire auprès des Allemands.

II

UN MEETING DE DAMES ET LE TRAVAIL DES FEMMES

La Bourse centrale du travail voit fréquemment des meetings s réunir dans sa grande salle, mais un soir de septembre, au lie de travailleurs de mise plus ou moins soignée, s'apercevait u public plus gracieux de jeunes femmes, au nombre de plus d trois mille, la plupart de tenue très coquette, d'allures séduisa tes; sous la blanche lumière des lampes électriques, la salle ava un spectacle des plus pittoresques. C'étaient les femmes et jeun filles employées dans les magasins, bazars et établissements com merciaux auxquelles la Chambre syndicale des employés avait fo galamment ouvert les portes de la Bourse du travail. Elles venaie formuler leurs revendications.

L'ordre du jour était le suivant :

Situation de la femme dans les magasins, nécessité d'étendre loi sur la réglementation du travail aux jeunes filles et aux femm occupées dans les magasins.

Mme Léonie Rouzade a préconisé la fondation d'un syndicat femmes, mais tel n'a pas été l'avis de M. Haupais, secrétaire de chambre syndicale des employés, qui a dit en substance : « Pu que les demoiselles de magasin sont des employées comme nou exploitées comme nous, qu'elles viennent à notre Chambre synd cale, qui compte six mille adhérents et qui a déjà acquis u réelle influence. Elles seront sûres ainsi d'obtenir rapidement d résultats. »

Ce serait un syndicat mixte d'une nouvelle manière, non pas patrons et d'ouvriers, comme ceux existant déjà, mais de jeun gens et jeunes filles et femmes.

Une employée, Mlle Myrtil Renguet a demandé trois chose 1° qu'on fasse asseoir les femmes; 2° qu'à travail égal des homm on leur donne un salaire égal; 3° que les hommes ne prenne plus des emplois qui sont bien plutôt la spécialité des femmes.

Mais le discours le plus applaudi a été celui de Mme Ali Nalette. Elle a opposé le travail des femmes dans les magasin maisons de commerce, boutiques, etc., au travail des femmes da l'industrie. « L'un et l'autre, a-t-elle dit, sont gros d'abus, ma les plus terribles sont dans le travail des magasins. Des documen

officiels le constatent, par exemple le rapport de M. Richard Waddington en 1890 sur la loi relative au travail des femmes dans l'industrie. La situation est bien révélée, et cependant la loi se réserve et se réservera longtemps encore, à l'encontre de ce qui a lieu en Angleterre, en Suède, en Norwège et dans quelques États d'Amérique : New-York, Massachusetts, etc. Il nous faut donc contraindre la loi, mais nous ne pouvons pas faire cela isolément. Nous ne pouvons y arriver qu'en nous groupant. Que toutes les ouvrières, que toutes les femmes se groupent donc et se syndiquent. »

L'assemblée a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Les employés de magasins, bazars et établissements commerciaux, réunis le 7 septembre 1892 à la Bourse du travail.

Réclament du Parlement l'extension, aux femmes et aux jeunes filles occupées dans le commerce, des dispositions législatives réglementant les conditions du travail ;

La fixation à huit heures de la durée de la journée avec un jour de repos par semaine ;

L'interdiction des veillées et du travail de nuit ;

L'interdiction du travail six semaines avant et six semaines après les couches ;

L'interdiction du stationnement à la porte des magasins et boutiques ;

L'interdiction de laisser les femmes et les jeunes filles debout et l'obligation de leur fournir les sièges nécessaires pour se reposer dans les intervalles des ventes ;

La suppression des amendes ;

L'extension de la juridiction des prud'hommes aux employés de commerce des deux sexes.

Nous ne voulons pas examiner en détail ces revendications qui nous semblent d'importance inégale. Les unes recevraient difficilement satisfaction. Mais d'autres, au contraire, ne sauraient souffrir aucun retard dans leur mise en pratique; par exemple, le repos d'un jour par semaine, la faculté de s'asseoir. Un groupe de femmes du monde, dont un grand nombre appartenaient à la haute société parisienne, a déjà pris, il y a quelques années, l'initiative généreuse d'une pétition adressée aux trois grands magasins de Paris, *le Bon Marché, le Louvre, le Printemps*, dans lesquelles elles réclamaient pour les femmes et les jeunes filles l'abrogation de ce règlement barbare qui les condamnait à rester debout toute la journée, position dont la prolongation est de nature à leur faire

contracter certaines maladies. Elles ont obtenu gain de cause, en dépit d'une vieille routine. N'y a-t-il pas encore des inspecteurs qui, entichés des anciens règlements leur interdisent de s'asseoir? Nous serions un peu tentés de le croire.

L'extension de la juridiction des prud'hommes aux employés de commerce des deux sexes, ne saurait être retardée plus longtemps. Un pas, du reste, a été fait dans cette voie, par le projet sur les conseillers prud'hommes que la chambre a votée cette année. Elle confère l'électorat aux femmes, mais les députés n'ont pas voulu pousser la galanterie plus loin, malgré les chaudes objurgations de M. de Gasté qui, trouvant que le sexe fort avait bien mal gouverné l'humanité, réclamait pour l'autre, le droit de parvenir aux fonctions électives. Cent trente-deux députés seulement ont été d'avis de leur conférer l'éligibilité. Cependant, dans les causes soumises aux prud'hommes et qui les concernent, elles seules possèdent une réelle compétence. Mais l'électorat ne leur sera pas encore conféré malgré le vote du projet par la Chambre; car ce projet demande à être remanié, il a été adopté surtout pour la galerie, les députés qui ont mis dans l'urne une boule blanche en sa faveur, ne se dissimulent pas ses défauts; ils comptent sur l'intervention du Sénat pour les faire disparaître, et la loi sera condamnée à une longue promenade entre le Luxembourg et le Palais-Bourbon, comme tant d'autres qui n'ont pu aboutir.

A propos du travail des femmes, *la Revue des Deux-Mondes* a publié, il y a peu de temps, un article sur ce sujet qui a pour auteur M. le comte d'Haussonville. C'est dire qu'il commande l'attention. M. d'Haussonville a déjà abordé plusieurs fois le terrain social avec un grand succès : son *Combat contre la misère* atteste de longues et consciencieuses enquêtes personnelles, un sentiment de chrétienne commisération pour les déshérités de ce monde, pour ceux qui poursuivent trop souvent, avec d'infructueux efforts, la conquête du pain quotidien. Il a tracé dans un autre article qu'a publié *la Revue des Deux-Mondes* un tableau des réformes sociales législatives qui feraient disparaître quelques-uns des maux actuels. Entre tous ses mérites, M. le comte d'Haussonville en a un que nous prisons très haut. Ce n'est pas un économiste en chambre ; il a étudié les questions dont il parle, non pas seulement dans des livres, mais sur le vif, et malheureusement à l'encontre de la plupart des publicistes qui, sur cette matière ne prennent d'autre guide que des théories, et non une méthode sévère d'observation scientifique.

M. le comte d'Haussonville compare donc la situation des ouvrières en Angleterre et en Amérique. Dans le premier pays, la loi s'est efforcée de les protéger; cependant leur situation n'est pas exempte de cruelles misères. Dans le second, la loi s'est désintéressée de leur sort, sauf dans cinq états fort importants, il est vrai, la Louisiane, le Massachusetts, le Michigan, le Minnesota et l'Ohio. Les ouvrières gagnent des salaires élevés, sans être assujettis à un labeur écrasant. L'auteur en conclut que la loi ne saurait tout faire, qu'elle se montre impuissante à triompher de la force des choses.

Réduite à ces termes, la conclusion nous semble irréprochable; mais si l'auteur voulait établir l'impuissance absolue de la loi, il dépasserait la réalité, car, en supposant même qu'elle ne puisse être exécutée d'une manière stricte, ce qui en pareille matière est certain, la loi n'en créerait pas moins un courant en faveur des solutions qu'elle préconiserait, elle finirait par les imposer. Nous aimons en France nous battre pour ou contre tel principe, pour une place exclusive à tel élément social ou, au contraire, le tenir tout à fait à l'écart. Nous ne saurions trop le redire, l'observation nous montre la société sous une forme infiniment complexe. La loi est un élément d'un sage équilibre social.

Mais seule elle se montrerait impuissante à l'établir sans l'appui du patronage, c'est-à-dire du sentiment de la responsabilité morale des patrons à l'égard de ceux qu'ils emploient, de l'association si féconde à travers les siècles, aujourd'hui appelée à jouer un rôle non moins considérable, et encore ne devons-nous pas faire abstraction de la responsabilité des individus, de l'action puissante des idées religieuses.

Mais la confiance presque absolue dans la loi constitue un des traits de la démocratie. A propos de tout, du moindre incident, vite une loi s'écrie-t-elle! Elle s'imagine qu'avec des mots, elle peut changer des choses. C'est une erreur dont nous sommes saturés, une de celles dont nous avons le plus souffert. Les événements actuels prouvent que nous ne sommes pas guéris de nos illusions.

III

LE PROJET DE LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Des projets sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail sont partout à l'ordre du jour. En

France, l'imagination de nos législateurs s'est donné libre carrière sur ce point. Un projet a été voté, il y a juste quatre ans, le 10 juillet 1888. Mais auparavant, seize propositions avaient été déposées par les députés appartenant aux différents groupes de la Chambre. Toutefois, celle-ci n'eut pas la chance de voir ses idées triompher devant le Sénat, qui introduisit dans le texte des modifications profondes.

Depuis, les élections générales ont eu lieu. Les députés sont arrivés avec de chaleureuses promesses relatives au vote de réformes sociales et leur attention s'est aussitôt portée sur les accidents du travail. Sept propositions d'un intérêt et d'une valeur inégale, furent dues à l'initiative parlementaire ; et le gouvernement, à son tour, entra dans la lice en déposant sur le bureau de la Chambre, le 28 juin 1890, un projet dont l'auteur nominal était M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie.

Une commission de vingt-deux membres a été élue après de nombreuses délibérations ; elle a mis sur pied le projet qui nous occupe aujourd'hui, projet touffu, car il comprend quatre-vingt-quatre articles de loi précédés d'un long rapport et suivis d'annexes.

La question touche de très près aux plus grands intérêts de l'industrie, du patron comme de l'ouvrier. Elle vaut une étude, et auparavant nous allons faire ressortir les principales dispositions adoptées par la commission, nous laisserons de côté les points de détail ou les innovations d'une importance secondaire.

A quelles entreprises d'abord s'applique le projet de loi ? L'article premier nous répond sur ce point :

« Les accidents survenus dans leur travail, aux ouvriers et employés occupés dans l'industrie du bâtiment, les usines, manufactures, chantiers, entreprises de transports, de chargement et déchargement, les magasins publics, mines, minières, carrières, et, en outre, dans toute exploitation ou partie d'exploitation dans laquelle sont fabriquées ou employées des matières explosibles ou dans laquelle il est fait usage d'une machine à vapeur ou de toute autre machine mue par une force élémentaire (vent, eau, vapeur, gaz, air chaud, électricité, etc.) ou par des animaux, donnent droit, au profit de la victime ou de ses représentants, à une indemnité dont l'importance et la nature sont déterminées ci-après. »

Ce texte, comme on voit, est extrêmement général. Il embrasse

même les exploitations rurales, mais seulement pour les travaux agricoles qui nécessitent l'emploi de machines *mues* par une force élémentaire ou par des animaux.

L'assurance devient obligatoire, et afin d'échapper aux difficultés qu'entraînerait une assurance individualisée, les industriels et chefs d'entreprise, soumis aux prescriptions de la loi, sont obligatoirement réunis en circonscriptions, qui ne suivent pas la division départementale.

Cette association mutuelle et obligatoire s'administre elle-même par un comité directeur dont les attributions visent les principaux cas résultant de l'application de la loi. A son tour, ce comité peut se diviser en sous-comités aussi nombreux que les sections de la circonscription.

Le comité n'est pas pleinement maître de son action. Il ne peut fixer lui-même, par exemple, les indemnités que recevront ses membres, et un règlement d'administration publique, c'est-à-dire en volonté du gouvernement, et non la loi, est appelé à déterminer :

« 1° Les limites respectives des circonscriptions et des sections ; 2° le siège de la circonscription et celui de chacune des sections ; 3° le nombre des membres du Comité directeur et des Comités de sections ; 4° les industries qui, selon les régions, doivent nécessairement avoir des représentants dans ces comités ; 5° les règles relatives à la formation des listes électorales, aux élections, aux délibérations, au fonctionnement et à la dissolution des comités. »

Au-dessus du conseil directeur, siège un conseil supérieur des accidents du travail ; mais les industriels y sont à peine représentés, sinon pas du tout. Deux sénateurs, deux députés, deux membres du Conseil d'Etat, le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, et dix personnes parmi celles notoirement connues pour leur compétence en matière d'accidents de travail, le composent. Ce conseil supérieur est nommé tout entier par le ministre, l'élection n'y joue aucun rôle.

Ses attributions seront fort importantes ; car c'est lui qui dressera la liste de toutes les industries et professions assujetties, indiquera la série des coefficients de risques susceptibles d'être appliqués à chaque industrie et profession, et cette liste sera homologuée et rendue exécutoire par décret. Une fois dressée, elle ne pourra être revisée qu'au bout d'une période de trois ans.

Voilà déjà quelques innovations d'une grande importance.

Mais que deviennent ces cotisations imposées ? Le titre VII de la loi nous l'apprend. Elles vont à la Caisse d'assurance contre les accidents, créée par la loi du 11 juillet 1868 et qui jusqu'à ce jour n'a pas fonctionné comme ses créateurs l'avaient espéré. Cette caisse prendra désormais le nom de *Caisse nationale d'assurance contre les accidents*. Le service des rentes et pensions sera fait par ses soins à Paris ; mais dans les départements, comme elle ne possède pas d'agents, les fonctionnaires de l'Etat, receveurs des finances et percepteurs, s'en chargeront. C'est la caisse des dépôts et consignations qui fera les avances nécessaires au fonctionnement de la nouvelle caisse. La loi ne détermine pas ses conditions d'organisation et de fonctionnement ; elle laisse ce soin à un règlement d'administration publique.

L'assurance individuelle ou syndicale devait-elle disparaître ? Quelques fanatiques de l'assurance obligatoire d'Etat l'avaient proposé. Mais la commission a refusé de s'engager dans cette voie :

« Il fallait laisser à l'Etat, aux établissements publics et aux compagnies de chemins de fer garanties par l'Etat, le moyen de rester s'ils le voulaient, en dehors de la mutualité régionale.

« Il ne fallait pas non plus supprimer certaines organisations dignes d'encouragements qui fonctionnent depuis longtemps ou qui viennent de se constituer en vue d'assurer leurs ouvriers contre les accidents du travail. »

Citons, parmi ces organisations auxquelles la commission rend un légitime hommage, la Caisse d'assurance mutuelle fondée par la Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie de la Seine et la Caisse syndicale d'assurance mutuelle des forges de France dont nous avons décrit ici-même, dans un précédent article, le très intelligent fonctionnement. Bien d'autres encore mériteraient d'être mentionnées.

« D'après l'article 75, les chefs d'entreprise, qui voudront individuellement, ou réunis en syndicat, rester leurs propres assureurs, doivent en faire la déclaration chaque année, avant le 1er décembre, au préfet du département et au Comité directeur de la circonscription dont ils font partie.

« Les statuts de ces syndicats seront homologués par le Ministre du commerce et de l'industrie, après avis du Conseil d'Etat. Un règlement d'administration publique déterminera la procédure à suivre pour la constitution de ces syndicats. »

« Parmi les précautions imposées aux industriels qui ne veulent pas abandonner les institutions qu'ils ont fondées, se trouve la constitution d'un cautionnement qui devra être déposé à la Caisse nationale des accidents. C'est encore à un règlement d'administration qu'est confié le soin de fixer les bases et la nature de ces cautionnements, en tenant compte des dangers de l'industrie, du nombre des ouvriers, du coefficient de risques et de la durée du travail. La loi reste muette sur ce point.

En cas d'accidents dans leurs établissements, les chefs d'entreprise sont seuls à supporter la charge des indemnités : il s'agit d'indemnité temporaire ou de frais de maladie, ce sont eux qui directement les payent aux intéressés ; mais, s'il s'agit de pensions, elles sont servies aux victimes, par la Caisse nationale d'assurance.

D'autres innovations sont encore proposées par la commission. Ainsi, le titre III organise une procédure nouvelle, pour arriver à la constatation immédiate de l'accident et des résultats qu'il a amenés.

Le titre IV, relatif à la compétence et aux juridictions, remet au juge de paix du canton où l'accident s'est produit, le soin de juger les contestations entre les victimes et les chefs d'entreprise de la circonscription, relatives aux indemnités temporaires, aux frais de maladie et aux frais funéraires. En ce qui concerne les autres accidents, si des contestations s'élèvent, elles sont jugées au chef-lieu de l'arrondissement où s'est produit l'accident, par un tribunal arbitral, composé de trois chefs d'entreprise et de trois ouvriers, réunis sous la présidence du président du tribunal, ou, en cas d'empêchement, du juge titulaire par lui délégué. La façon de composer ce jury est minutieusement prévue par la loi.

Reprenons maintenant les principales nouveautés à ce sujet.

La première, c'est l'assurance obligatoire. L'exemple de l'Allemagne l'a mise à la mode. Elle semble aujourd'hui une découverte merveilleuse, que nos pères ne manqueraient pas de nous envier, s'ils avaient été doués d'une imagination législative aussi féconde que la nôtre. Beaucoup de bons esprits l'admettent, estimant que la Société a le devoir d'imposer des mesures de prévoyance en faveur d'individus qui, dénués de tout secours à la suite d'accidents, retomberaient forcément à sa charge. Mais, l'exemple de l'Allemagne le prouve : le grand danger de l'assurance obligatoire est de conduire à l'assurance par l'État. Il veut d'abord vérifier les versements, l'emploi des fonds ; puis, un jour, trouvant que l'argent

exhale une bonne odeur, il se demande pourquoi il ne mettrait pas la main sur cette caisse qui lui fournirait des ressources immédiates, tandis qu'il n'aurait tous les ans qu'à servir des pensions constituant pour lui une sorte de paiement d'intérêt. Nous pouvons encore invoquer l'exemple de la Suisse ; plusieurs cantons ont imaginé d'y rendre obligatoire l'assurance immobilière contre l'incendie. Peu à peu, ils ont été amenés à créer des caisses d'assurances gérées par eux-mêmes.

Et ensuite, nous trouvons vraiment qu'il y a trop d'*obligatoire* dans notre société moderne. Bientôt, nous ne pourrons plus remuer ni pied ni patte sans nous heurter à un règlement qui nous tracera ce que nous devons faire dans le cours de notre vie. Toute initiative sera étouffée, le sentiment de la responsabilité s'atténuera ; et ce sont là deux des premiers ressorts de toute société.

Un mot résume le projet de loi : il tend à mettre l'industrie sous la main de l'État. Il porte dans nombre de ses dispositions la trace de cette idée que, pour ma part, je trouve fort insolente : c'est que la bureaucratie doit nous mener en laisse, comme si nous étions, les industriels tout les premiers, de grands enfants incapables de conduire eux-mêmes leurs affaires. A chaque titre de loi, nous rencontrons des règlements d'administration publique, c'est-à-dire, qu'elle pose un principe et qu'elle laisse à un décret ministériel, dont l'auteur ne doit rendre compte à personne, le soin de l'appliquer.

Ainsi, règlement de l'administration publique lorsqu'il s'agira de déterminer les modifications à apporter aux statuts types des sociétés de secours mutuels, pour les adapter aux nouvelles attributions qui leur sont confiées en matière de paiement des frais de maladie et des indemnités temporaires pendant les trente premiers jours à partir de l'accident (Art. 9 et 10). — Second règlement d'administration publique pour organiser les comités directeurs chargés d'administrer les associations mutuelles et obligatoires. — Règlement encore pour édicter les règles concernant tout ce qui est relatif à la juridiction, et notamment les formes à suivre devant le tribunal arbitral, le mode de délibérer de ce tribunal et la signification de ses décisions, l'organisation de l'assistance judiciaire, les indemnités à allouer au jurés. — Règlement, lorsqu'il s'agira de déterminer les réductions de cotisations dont pourraient bénéficier les chefs d'entreprise attestant qu'ils ont pris les mesures reconnues propres à prévenir les accidents (Art. 61).

Et nous n'avons pas fini l'énumération. C'est encore à un règlement que sont remis l'organisation et le fonctionnement de la Caisse nationale d'assurances, et aussi la fixation des bases et de la nature des cautionnements que devront déposer les chefs d'entreprise voulant rester leurs propres assureurs. La loi, en définitive, n'est qu'un décors ; le décret, c'est-à-dire le bon plaisir du ministre, c'est la réalité.

Nous devons de plus l'ajouter : le conseil de préfecture, composé, comme on le sait, de fonctionnaires, se prononcera sur les réclamations élevées par les industriels contre le classement attribué à leur établissement, et contre le montant de leurs cotisations.

Comme nous l'avons dit dans notre article précédent, il faudra encore que les industriels qui continuent à se servir des caisses d'assurances fondées par leurs soins, soumettent leurs statuts à l'approbation du Ministre du commerce et de l'industrie. Et, tandis qu'il prétend régenter d'une manière aussi étroite toute l'industrie, l'État exempte de l'application de la loi ses propres établissements. Pourquoi ? *Quia nominor leo.* Nous n'en trouvons pas d'autre raison.

La conséquence que nous prévoyions plus haut de l'adoption du principe de l'assurance se manifeste déjà dans ce projet de loi. L'État constitue une caisse qui prendra le nom de *Caisse nationale d'assurances contre les accidents ;* ses capitaux seront employés comme les fonds de la Caisse nationale des retraites. Cette clause seule nous déterminerait à rejeter le projet. Déjà, l'État absorbe tous les fonds des caisses d'épargne qui se montent à plusieurs milliards. Aucun doute ne saurait être élevé sur les dangers que présente une pareille absorption de la fortune publique. Un jour, l'État peut être exposé à des demandes de remboursement auxquelles il serait dans l'impossibilité de répondre, puisqu'il a mis la main sur tous les dépôts, et que ceux qui n'ont pas été dépensés ont été convertis en titres de rente, c'est-à-dire en papier destiné à une dépréciation certaine en cas de réalisation. Le projet sur les caisses d'épargne, discuté par la Chambre, avait pour but d'atténuer les maux d'une organisation aussi dangereuse, aussi contraire à toutes les saines notions d'économie nationale, puisqu'il détourne l'argent de la province de tous les emplois utiles. Tel qu'il a été noté en première lecture, il n'apporte que des palliatifs dérisoires. Les sommes versées à la Caisse nationale d'assurance iront donc rejoindre toutes celles que l'État détient à divers

titres. Au fond, elles se confondront avec les ressources du budget; les primes joueront le rôle de l'impôt, et le budget sera appelé à payer les indemnités promises, tout comme les autres dépenses.

Ainsi qu'on l'a fait justement remarquer, n'est-ce pas ce qui s'est passé quand, en 1883, l'État a absorbé les caisses de retraite des diverses administrations publiques ?

L'adoption de la loi entraînerait aussi une conséquence sur laquelle il nous paraît intéressant d'attirer l'attention. Elle provoquerait la disparition forcée de toutes les Sociétés d'assurance contre les accidents, et cela sans aucune indemnité. Une telle conséquence paraît contraire aux notions les plus élémentaires de justice. Beaucoup de ceux, peut-être, qui la voteront protestent avec énergie contre les dangers du socialisme ; et cependant, une disposition aussi grave ne porte-t-elle pas l'empreinte de la doctrine socialiste qui foule aux pieds tous les droits individuels, même quand ils pourraient se croire à l'abri d'une spoliation imprévue ?

Qu'une loi nécessaire ne soit pas arrêtée par la crainte de léser des particuliers, soit ; mais alors elle doit tenir compte du préjudice causé par son application.

Nous avons fait remarquer les vices de ce projet de loi ; il contient toutefois quelques dispositions heureuses ; la constitution d'un tribunal arbitral chargé de se prononcer sur toutes les réclamations suscitées par les accidents ; la simplification de la procédure ; il met aussi les industriels à l'abri des hasards des décisions judiciaires en fixant les indemnités qui seront dues pour chaque accident, encore que cette fixation rappelle l'ancienne composition des Francs, où il était dû tant de sous d'or pour la perte d'un nez, tant pour celle d'une oreille. Toutefois, ce principe du tarif des indemnités est aujourd'hui admis. La loi le consacrera donc tout naturellement.

Tels sont les points sur lesquels elle devrait se concentrer. Qu'on y ajoute l'adoption du risque professionnel auquel tout le monde se rallie aujourd'hui, et la loi sur les accidents nous paraîtra complète. Toutes les autres dispositions doivent être écartées. Mais si l'on tient à consacrer le principe de l'assurance obligatoire, bien qu'aujourd'hui l'assurance soit, en dehors de toute coercition, d'une pratique universellement répandue, qu'au moins la liberté de l'assurance soit sauvegardée. Le drainage par l'État d'une part notable des finances du pays constitue un danger national, nous ne saurions trop le redire.

Du reste, nous tenons en quelque méfiance les projets de loi qui s'annoncent pompeusement comme devant réaliser de merveilleuses réformes.

La loi sur le travail des femmes et des filles mineures se proposait de protéger cette classe intéressante de la population, de sauvegarder la famille ouvrière contre la désorganisation résultant de la dispersion de ses membres. Or, elle consacre le régime de la double équipe, bien plus désorganisateur que le régime actuel, le Comité de notre Association l'a surabondamment prouvé.

Le Sénat discute un projet sur les Sociétés coopératives, et un des articles de ce projet leur retire la faculté de former des fédérations dont elles jouissent aujourd'hui. C'était grâce à ces fédérations qu'elles pouvaient réaliser des achats en gros, leur procurant le bénéfice des acquisitions en grande quantité.

S'il était voté tel que la commission l'a rédigé, le projet sur les accidents ne réaliserait aucune amélioration sérieuse. Il soumettrait l'industrie à la bureaucratie, qui nous semble déjà se mêler de beaucoup trop de choses, et nous estimons qu'avec la pleine liberté d'association, nos industriels et nos ouvriers français sauront faire eux-mêmes leurs affaires, se montreront capables de parer à toutes les éventualités en face desquelles ils se trouveront placés.

IV

LE MOUVEMENT DÉCENTRALISATEUR

Un mouvement très accentué en faveur de la décentralisation se dessine. Le congrès d'Angers, réunit sur l'initiative de M. le comte de Châteaubriand, Jules de Kemaéret et aussi sur la nôtre, a donné le branle. Il a l'heureuse fortune de rallier des hommes appartenant à toutes les nuances politiques. Ainsi, parmi les signataires de la lettre d'appel se trouvaient M. Gaston David ; M. Etienne Lami appartenant au parti républicain modéré ; M. Anatole Leroy-Beaulieu, un indépendant ; MM. Claudio Jannet ; Hubert Valleroux ; Charles Ribbe ; Lecour, député de la Loire, et aussi les noms que nous avons cités plus haut ; M. Mistral le célèbre poète provençal, qui a fait revivre avec la littérature provençale, l'amour de la province.

L'idée décentralisatrice recrute même des adhérents dans les

rangs du parti le plus avancé, par exemple MM. Honebacque, Beruquai, auteurs de projets de loi tendant à une nouvelle division territoriale de la France, M. Charles Dupuy, également député qui, dans un discours à la Chambre, signala avec beaucoup de justesse le caractère trop abstrait « de nos départements et la nécessité de leur rendre plus de vie ».

Le congrès d'Angers se proposait de rédiger un programme de décentralisation concernant la commune, ce premier groupement naturel, puis le département et la province, de manière à les soustraire à l'intervention abusive de l'Etat dans leurs affaires locales et à leur rendre, avec la sauvegarde des droits et des intérêts de tous, les libertés nécessaires qu'ils ont perdues. Elle devait aussi tourner son attention vers les autres manifestations décentralisatrices, soit dans les idées, soit dans les faits.

Comme le disait très bien la lettre d'invitation, le régime actuel appelle une prompte réforme. Loin de fortifier l'Etat, il le découvre sans cesse, multiplie l'action de la bureaucratie et accroît ainsi la responsabilité du pouvoir central à son grand préjudice. Il enlève en même temps aux citoyens la gestion des intérêts qui les touchent directement, étouffe les libertés primordiales, éteint la vie locale dont la bonne organisation et l'intensité sont la première base d'une saine constitution sociale, et contribue à amener cette pléthore de la capitale sur les graves inconvénients de laquelle aucune illusion ne subsiste plus aujourd'hui. Jamais une nation prospère du reste, n'a vécu sous un régime semblable au nôtre.

Il importe donc de donner une vigoureuse impulsion au mouvement d'opinion qui se dessine des côtés les plus divers. La littérature provinciale renaît avec un vif éclat et prépare ainsi, par le réveil des idées, la voie aux réformes. Des associations professionnelles, telles par exemple, que l'Union de Syndicats agricoles ou d'autres créées en vue de l'enseignement, commencent à faire revivre la province dans les mœurs. Revenant elle-même sur ses errements, la loi permet à des départements et à des communes qu'elle avait prétendu tenir séparés, de s'entendre en vue d'intérêts communs.

Des adhésions nombreuses ont été aussitôt adressées de toutes les parties de la France, les uns provenant d'hommes ayant joué un rôle important dans la vie publique et reconnaissant les vices d'une organisation administrative qui ne donne satisfaction à aucun des grands intérêts en présence, ni à celui de l'État, ni à celui des

groupes locaux, ayant le droit de faire eux-mêmes leurs affaires ; les autres émanées d'autorités sociales, d'hommes obscurs, mais non moins dévoués au bien public.

Voici les vœux qui ont été adoptés à la réunion d'Angers :

L'assemblée d'Angers :

Considérant que l'opinion publique se prononce de plus en plus en faveur d'une décentralisation effective et que les Assemblées provinciales, qui se sont réunies en 1889 et depuis, ont hautement affirmé la nécessité d'une réforme en ce sens ; que les pouvoirs publics ne se sont pas préoccupés des vœux ainsi formulés ;

Que, loin de restreindre son action, le pouvoir central tend à l'augmenter sans cesse au détriment de toutes les forces vives du pays,

Emet le vœu :

En ce qui concerne la commune :

Que, dans l'organisation des Conseils municipaux, les intérêts matériels et moraux soient équitablement représentés (1) ;

Que les attributions réglementaires de ces Conseils soient étendues en ce qui touche les affaires locales ;

Que la commune soit chargée de ses écoles, sous la réserve des droits des chefs de famille, de son Bureau de bienfaisance, et maîtresse de son budget ;

Que le referendum communal soit appliqué, toutes les fois qu'il s'agit d'un emprunt, d'une aliénation importante ou d'une contribution extraordinaire, et dans tels autres cas à déterminer.

En ce qui touche le département et la province :

Que la loi libérale du 10 août 1871, altérée par des pratiques administratives, soit appliquée dans son véritable esprit, et recouvre une notable extension ;

Que les Conseils généraux aient le droit de statuer sur toutes les affaires départementales ;

Que les finances des départements soient complètement séparées de celles de l'État ;

(1) L'assemblée a compris sous cette expression aussi bien la représentation proportionnelle, appliquée en Suisse, que la formation d'un corps municipal où, à côté des élus du suffrage universel, les représentants des intérêts professionnels et moraux seraient appelés à siéger dans certains cas.

Que la tutelle des communes appartienne aux Conseils généraux et aux Commissions départementales ;

Que la législation favorise le groupement des départements déjà effectué dans plusieurs régions sur le terrain des intérêts agricoles, économiques et moraux ;

Qu'elle accorde à ces groupements provinciaux la personnalité civile :

Qu'il soit constitué des Assemblées provinciales comprenant des délégués des Conseils électifs et des représentants des corps et associations professionnels ;

Qu'il soit attribué à ces Assemblées des pouvoirs réglementaires en ce qui touche les questions locales et régionales ;

Que les projets de loi d'intérêt local actuellement soumis aux Chambres leur soient déférés.

Au cours de ses séances, l'Assemblée d'Angers a tourné son attention vers d'autres questions et s'est montrée favorable aux solutions suivantes :

Application d'un régime différent aux communes urbaines et aux communes rurales.

Liberté de s'associer pour les communes.

Constitution d'un bureau scolaire, élu par les chefs de famille.

Restitution à la province d'une part des propriétés aujourd'hui possédées par l'État.

Décentralisation des travaux publics, ainsi que la pratique s'en introduit pour certains travaux exécutés par les Chambres de commerce.

Localisation autant que possible des fonctions publiques.

Large décentralisation de l'enseignement supérieur.

Peu de temps après, une manifestation significative avait lieu en Bretagne. L'Association bretonne tenait sa session à Vannes. Bien que cette association se consacrât exclusivement aux questions agricoles et archéologiques, elle n'en a pas moins exercé une véritable action publique qui s'est manifestée par la renaissance de l'esprit provincial. Comme le disait M. de Kerdrel, dans son discours de l'année dernière, « il y avait quelques années encore, nous étions ou de l'Ille et Vilaine, ou de la Loire-Inférieure, ou des Côtes du nord, ou du Morbihan, ou du Finistère ; aujourd'hui, depuis nos sessions, nous sommes redevenus de la Bretagne », et ce mouvement, en faveur d'une institution détruite par la Révolution, s'est accusé déjà d'une manière très nette à la session de 1891, par l'unanimité avec laquelle a été accueilli un vœu en faveur de la constitution d'une université bretonne à Rennes.

Cette année, un nouveau pas dans cette voie a été fait ; à l'occasion d'un événement qui cause une vive émotion dans le monde agricole, nous voulons parler de la convention douanière avec la Suisse. En dépit de toutes les promesses faites au Parlement, elle déchire le tarif minimum, abaisse un grand nombre d'articles concernant l'agriculture, et enlève à cette première branche du travail national la légitime protection à laquelle elle a droit contre des concurrents moins écrasés de charges fiscales.

De plus ce n'est pas seulement la Suisse qui profitera des avantages que nous lui accordons. Par suite du traité de Francfort, nous sommes tenus de faire profiter l'Allemagne du traitement de la nation la plus favorisée. Voilà donc les produits allemands qui vont entrer plus que jamais sur notre territoire et notamment les bestiaux. Nous devons accorder les mêmes avantages à l'Angleterre, à la Belgique, et en réalité le tarif minimum tend à ne devenir qu'un tarif maximum.

Invité à venir traiter cette question, nous avons montré sans peine les inconvénients de cette convention avec la Suisse qui, au bout de quelques mois, remet en question notre régime économique ; les agriculteurs doivent donc résister, avons-nous dit ; grâce aux syndicats qui ont inspiré aux députés une légitime terreur, ils ont obtenu le vote des tarifs douaniers. Mais ces syndicats seront d'autant plus forts, qu'ils seront unis par province, ils présenteront un faisceau de forces imposant, pourront soutenir avec autorité les revendications de l'agriculture dont nous avons esquissés le tableau, et constitueront une véritable représentation libre, capable d'en imposer à la représentation politique. Puis après avoir indiqué, entre autres causes du malaise de la terre, le drainage des hommes et de l'argent par la capitale, nous avons esquissé le mouvement actuel en faveur de la décentralisation et notamment de la province, mouvement grandissant chaque jour. Aujourd'hui, encore plus peut-être que dans le passé, la province est l'élément essentiel de l'État ; sinon avec les attributions multiples dont il se charge imprudemment, le pouvoir central risque fort de plier sous le poids de ce fardeau, en même temps que d'étouffer la vie provinciale par le développement d'une bureaucratie parasitaire.

Nous nous sommes ensuite attaqués à ce sot préjugé qui voit dans la destruction des provinces une cause de force pour la France. Toute l'histoire donne un absolu démenti à cette erreur.

Nous avons conquis l'Alsace et la Lorraine au temps où la France conservait encore ses provinces ; nous les avons perdues le jour où son gouvernement avait tout centralisé, et nous ne devrions pas oublier que nous avons succombé devant un État confédéré, dans lequel chaque royaume avait conservé et sa législation et sa souveraineté et son armée.

Au contraire, l'État sera plus fort parce que l'attachement à la mère patrie repose toujours sur l'attachement à la famille, à la commune et à la province.

La chaleur avec laquelle ont été accueillies nos paroles, a montré l'intensité du sentiment provincial ; on sentait qu'il y avait là une idée à laquelle les cœurs étaient demeurés fidèles. Dès le lendemain, une sanction était donnée à ce vœu. Sur la proposition de MM. le comte de Chateaubriand et le vicomte de Lorgeril, la section agricole émettait le vœu, que l'année prochaine, toutes les associations spéciales devraient envoyer des délégués qui siégeraient dans la même ville et en même temps que l'Association bretonne.

Ces délégués prépareraient l'Union spéciale de la Bretagne, comme il en existe dans d'autres régions, et traiteraient également de tous les intérêts spéciaux de la province. Ce serait une véritable représentation professionnelle, et une sorte d'États bretons.

La province revivrait ainsi d'une manière spontanée, avant toute intervention de la loi.

Signalons encore, comme indice de la marche des esprits, le discours éloquent, prononcé à Bordeaux par M. Étienne Lami, sur l'initiative de la Ligue, pour la revendication des libertés publiques à la tête de laquelle se trouve M. Gaston David. Il y montrait les libertés locales, d'autant plus nécessaires, ajoutait-il, qu'étant en République, le pouvoir est plus instable, se montre plus docile aux injonctions des partis.

Au moment même où l'on fête, dans de grotesques mascarades, le centenaire de la première République, nous voyons s'écrouler les faux dogmes, auxquels elle tenait le plus.

V

LES IDÉES ET LES LIVRES.

Le socialisme continue à inspirer de nombreux auteurs; aujourd'hui nous signalerons un nouvel ouvrage qui, malgré les publi-

cations précédentes, présente un très haut intérêt et nous donne sur ce mouvement d'idées, sur les faits dans lesquels il s'est traduit sur quelques-uns de ses principaux chefs des renseignements d'une exactitude remarquable. C'est le *Socialisme allemand et le Nihilisme russe*, par M. Bourdeau (1). L'auteur ne laisse de côté aucune des parties de son sujet. La doctrine, les hommes, le mouvement auquel ils ont donné naissance, tels sont les sujets qu'il aborde tour à tour.

Le socialisme allemand a eu une méprise philosophique. Hegel, Fichte, Kant ont été ses précurseurs, les uns par leur doctrine de l'évolution qui a donné aux premiers docteurs du parti l'idée d'une transformation nouvelle des formes économiques, les autres par le rôle considérable qu'ils assignaient à l'État. « Sans la philosophie allemande, écrivait Engel, le collaborateur de Marx, surtout sans la philosophie de Hegel, le socialisme allemand, le seul socialisme scientifique qui ait jamais existé, ne se serait jamais produit. » « Les philosophes ont été les maîtres, ont dit les députés socialistes à la tribune du Reichstag, nous avons été les disciples... La tête de la philosophie allemande, c'est la philosophie ; son cœur, c'est le prolétaire. » Le socialisme allemand eut la bonne fortune de compter comme premiers apôtres deux hommes, qui tous les deux surent faire appel à des sentiments différents, mais également puissants : Lassalle, agitateur éloquent, remuant les masses par sa parole chaleureuse, toujours sur la brèche, parcourant les villes au milieu d'ovations, s'adressant plutôt au sentiment ; Marx, présentant le type du savant cher à l'Allemagne, théoricien quelque peu subtil et obscur, vivant au milieu d'abstractions, établissant de toutes pièces une explication de l'histoire, n'étant uniquement qu'une lutte de classes, et doit fatalement amener le triomphe du prolétariat. M. Bourdeau a tracé des deux chefs du socialisme allemand, des biographies très vivantes ; il a eu le talent de rendre clair l'exposé de la doctrine de Karl Marx, si ardue pour des esprits français.

Mais, comme le montre très bien l'auteur, les efforts de ces deux hommes seraient restés stériles, si les événements ne les avaient pas servis : d'abord le développement de la grande industrie amenant la concentration des masses ouvrières, le rejet par un grand nombre de patrons des obligations morales que leur imposait

(1) Félix Alcan, éditeur.

l'ancienne économie européenne, le développement de la richesse et de la spéculation, l'établissement du suffrage universel, l'ébranlement profond causé par la guerre et les déceptions qui l'ont suivie. Toute cette histoire du parti socialiste allemand, de ses développements progressifs, le rôle qu'il joue aujourd'hui, de ses prétentions, la mortification qu'ont subies ses programmes, l'ouvrage l'expose avec une grande clarté.

Un des chapitres qui sera lu avec le plus grand intérêt sera certainement celui intitulé : Trois mois chez les socialistes. Un candidat en théologie, voulant se rendre compte des sentiments, des aspirations et des idées religieuses des ouvriers, se fit « peuple », c'est-à-dire se transforma complètement en compagnon. Il y a là une étude sur le vif que nous souhaiterions voir entreprendre aux économistes en Chambre, à tous ceux qui discourent sur les questions sociales, sans être jamais sortis de leur cabinet. La majorité des ouvriers manifeste de la sympathie pour les socialistes, mais sans admettre toutes leurs théories; et notamment le communisme, et le républicanisme démocratiques ne sont pas populaires chez eux. Mais le socialisme a affaibli dans les masses ouvrières l'idée chrétienne.

Les chapitres consacrés au nihilisme russe et à son premier apôtre, l'étrange Bakounine, ne présentent pas moins d'intérêt, d'autant plus que nous connaissons mieux ses crimes et ses agissements, les chefs qui l'on conduit, les doctrines dont il s'est inspiré.

Bref, l'ouvrage de M. Bourdeau présente le résumé très complet, très clair du socialisme allemand et du nihilisme russe. Il nous fait bien connaître ces deux mouvements d'idée qui ont exercé une action si puissante.

A la fin de cet article, nous ne pouvons qu'indiquer un ouvrage considérable de M. de Laveleye, qui est mort cette année : *Le Gouvernement dans la démocratie* (1). Nous lui consacrerons dans notre prochain « Mouvement social », l'étude qu'il mérite aussi bien par la variété des aperçus, par le talent de l'auteur que par le sujet. C'est un des plus gros qui s'impose aux sociétés modernes.

URBAIN GUÉRIN.

(1) Alcan, éditeur.

LES NOIRS

MŒURS — LÉGISLATION — CROYANCES SUPERSTITIEUSES

DES

PEUPLADES DU HAUT-CONGO (1)

Le sentiment religieux, ou plutôt le sentiment superstitieux se retrouve dans chacun des actes de leur vie.

Je rencontre un jour, sur le fleuve, un chef des environs, Moutari, qui s'en allait vers le Kassaï en nombreuse compagnie. Ma pirogue frôla la sienne, et je lui criai : « Où vas-tu?... »

« Blanc, dit-il, je vais faire la guerre dès la lune prochaine, et avant cela, je me rends chez les Ouaboumas consulter les fétiches. Ecoute, ajouta-t-il, soudainement inspiré : toi, tu es un grand chef. Viens avec moi, certainement alors les n'kissis me seront favorables. Et au retour, je brûlerai cinq femmes en ton honneur ! »

Pas n'est besoin de dire que je déclinai cet honneur.

Dans un village où je venais d'arriver, le chef vint me dire que j'avais à me retirer, ma présence étant évidemment la cause d'une sécheresse opiniâtre qui désolait le pays. En même temps un noir courait à travers les rangées des cases, battant le tambour, et appelait l'eau du ciel à grands cris. Je consultai mon baromètre de poche, et dis au chef de se tranquilliser, qu'il aurait de la pluie le lendemain : ce qui arriva, à mon grand désagrément cependant, car je l'eus tout entière sur le dos.

Dans ce même lieu, un indigène avait la fièvre. Or, chez le noir, aucune maladie, aucun accident, n'a une cause morbide ou naturelle, elle est toujours occasionnée par une influence mauvaise. Un

(1) Voir la *Revue* du 1er octobre 1892.

octogénaire n'y meurt pas de vieillesse, mais par suite de quelque mauvais œil qu'on lui a jeté. Le féticheur allait donc, çà et là, devant la cabane du malade, frappant l'air de coups de fouet pour chasser la fièvre, qu'il invectivait en criant : « Allez-vous-en, vilaine fièvre ! méchante fièvre ! Les noirs vous ont vue, ils arrivent, les voilà, ils vont vous prendre, vous lier, vous tuer, vous couper en petits morceaux, vous manger. Allez-vous-en, allez-vous-en !!...

Et l'homme est mort.

Un noir a-t-il été volé, et la justice est-elle impuissante à découvrir les auteurs du larcin, aussitôt il court à son fétiche, qu'il amène devant sa hutte. Alors, il crie de toutes ses forces, et siffle sans relâche en secouant une calebasse remplie de petits cailloux, disant qu'on l'a volé, qu'on doit lui rendre son bien, que la mort viendra bientôt faire périr son ennemi. A la main, il tient un petit bâton surmonté d'un paquet de rubans de diverses couleurs, au milieu desquels un sifflet, ou une main de bois sculptée, et une petite calebasse. Tout en sifflant et agitant ses oripeaux, il flatte sa divinité, la caresse, la supplie de lui être favorable, et d'envoyer tous les maux imaginables à qui l'a dépossédé. Ce singulier système d'invocation réussit presque toujours, tant le voleur redoute que le fétiche invoqué ne le frappe de mort.

Les actes les plus ordinaires de la vie ne sont pas davantage exempts au Congo de cet esprit de superstition.

J'ai remarqué à maintes reprises que, pour boire leur malafou, les indigènes s'accroupissaient, plaçaient un bout de leur pagne entre les doigts du pied gauche, et absorbaient alors en toute sécurité la précieuse liqueur. Cela ne les empêche pas, croyez-le bien, d'en vider consciencieusement plusieurs touques, jusqu'à ce qu'ils soient saoûls comme des grives. D'autres n'approcheront jamais leurs lèvres d'un verre de cette boisson sans avoir quelque feuille d'arbre ou un chiffon de papier planté dans les cheveux.

Quand le chef Moutari, dont j'ai déjà parlé, s'apprête à boire, tous les noirs d'alentour doivent s'accroupir par respect ; sa femme, qui est auprès de lui, se tourne de façon à se mettre dos à dos avec lui. Son premier ministre s'approche, se verse un peu du liquide dans le creux de la main, et l'absorbe, pour s'assurer de l'inocuité et de la valeur du breuvage. Cela fait, le chef élève son couteau de guerre de son bras gauche, et ce faisant, vide le verre d'un trait. Pendant ce temps, sa femme, les yeux fermés, se frappait les genoux de ses mains.

Le chef alors se retourne vers sa compagne, lui frappe trois fois les mains des deux siennes : chacun des deux conjoints souffle alors dans ses mains : Le Roi a bu !

Tous les noirs ont aussi ce qu'ils appellent un n'kissi de viande, c'est-à-dire un animal dont ils ne peuvent manger leur vie durant, sinon, ou ils mourraient, ou ils auraient un partie ou l'autre de leurs membres qui prendrait la forme correspondante à celle de l'animal fétiche consommé. Un de mes hommes, entre autres, ne pouvait toucher à la viande de porc. Comme il n'en existe pas dans le Haut-Fleuve, il n'avait guère de peine à observer sa consigne. C'est le féticheur qui indique ce n'kissi à la mère, au jour de la naissance de l'enfant. Et c'est pour toute sa vie.

Dans le Bas-Congo, les noirs qui conduisent les voiliers attendent, tournés du côté du vent, que la brise arrive pour se mettre en route. Deux ou trois heures durant, ils sifflent pour l'appeler, comme des oiseleurs. Cette brise étant régulière, ces bons nègres sont convaincus que c'est en sifflant qu'ils attirent le vent, puisqu'il vient à eux chaque jour, quand ils se sont livrés quelque temps à ce musical exercice.

Très porté donc vers le mystérieux, le sauvage aime singulièrement à rencontrer chez le blanc le sentiment de la divinité, surtout quand ce sentiment nécessaire tourne à son avantage.

L'un d'eux, chef de tribu, voyant mon bréviaire, me demanda ce que c'était (car ils ne connaissent pas l'écriture). « Cela, lui dis-je, c'est la moukande, le livre écrit, du blanc, dans laquelle l'homme blanc parle au grand n'Zimbi. — Et qu'est-ce que tu lui dis, à n'Zambi ?... — Je le prie pour toi tous les jours ! — Ah ! Et qu'est-ce que tu lui dis de moi, alors ?... — Je demande au n'Zambi qu'il te donne la santé, beaucoup d'étoffes, beaucoup de malafou, beaucoup de cases, beaucoup de chèvres, beaucoup de manioc, et un peu de sagesse. »

Dire la joie de cet homme est impossible. Prenant par les mains l'enfant qui m'accompagnait, le voilà qu'il l'embrasse de tout son cœur. J'ai craint un moment pour moi-même. Heureusement, il se contenta, avec le plat de sa large main noire, de me frapper la poitrine, puis celle de l'enfant, puis la sienne, pour signifier que nos trois cœurs n'en faisaient qu'un. Cela ne l'a pas empêché, le lendemain, de venir me vendre des poules à un prix exorbitant.

Il est temps de dire un mot aussi des sorciers.

Le féticheur est la véritable autorité du pays. Les chefs n'agissent jamais sans le consulter, et comme il est l'interprête des fétiches, il leur fait faire ce qui lui plaît. Homme grossier, plein de vices parfois hideux, intelligence quelquefois remarquable, et qui met sa ruse et son prestige au service de ses passions, il s'applique encore à frapper davantage les esprits par un accoutrement étrange et des dehors fantastiques.

Il s'en trouve généralement un par village ; et chaque sorcier est le possesseur d'un fétiche, dieu ou chose, doué de propriétés différentes, mais toujours souveraines.

Le plus ancien fétiche, et jadis le plus puissant, se nomme *Kinéné*. C'est une statue de un mètre de haut, en bois, qui représente un homme en académie, armé d'un couteau, le cou orné d'un collier de perles. Il porte son pagne autour du bras. A ce pagne sont suspendus des morceaux de fil de laiton, et des perles noires. Quelqu'un est-il malade ?... le n'Ganga, ou sorcier, prend le sac du fétiche, et en touche son client. Dont coût : une chèvre, une poule et un fusil. Avec le sang de cette poule, à laquelle on coupe aussitôt le cou, il frotte son dieu, puis le malade. Le sorcier en chef d'une tribu peut seul se servir de Kinéné, qu'on ne porte jamais à domicile.

Vient ensuite *Sakka*. Sakka se trouve au village Elouala, à quatre journées de chez les Bakouos, qui l'y vont chercher.

Il est devenu supérieur, depuis peu, au fétiche précédent, auquel il fait une concurrence redoutable. Même paiement.

Le *maladi* est une petite statue de 30 à 40 centimètres renfermée dans un sac appelé n'koutou. Plusieurs sachets l'accompagnent, renfermant, le premier, une sorte de terre rouge qu'il faut sentir, le deuxième une petite calebasse contenant un médicament d'herbes dont il faut boire l'infusion dans cette calebasse elle-même ; le troisième, un étui, en écorce de bambou, renfermant une terre blanche, dont l'on doit se frotter. Le quatrième enfin une corne d'antilope, avec trois sortes d'herbes. Paiement : une poule, et deux fusils. Son possesseur s'appelle : *Mahakassi*.

Malouaka est en bois, d'un mètre de hauteur, vêtu d'un pagne, trois paquets attachés au corps, renfermant l'un de la poudre rouge, le deuxième des perles noires, le troisième diverses coquilles ; dont coût : un porc.

Tiebo, autre statuette, voyage dans un pagne en compagnie de trois petits paquets, fait, le premier, d'une boulette de terre glaise,

le deuxième, de bouts de fer, pour sentir, et le troisième, de charbon de bois pilé. Le sorcier reçoit en retour de ce brillant service un cabri et sept poules, avec le sang desquelles il forme des cercles alentour du fétiche.

Le fétiche de la guerre se nomme *Moukoumi*. C'est un simple paquet de charbon pilé que le guerrier reçoit du sorcier en partant à la guerre. Aussi longtemps qu'il le portera sur lui, aucune blessure ne peut l'atteindre. Cette immunité salutaire lui coûte dix pièces d'étoffe.

M'Boïva, lui, a cinq paquets comme satellites, contenant, le premier, de la terre blanche, prise à un endroit spécial connu seulement du féticheur, le deuxième un petit pot rouge avec des pattes de poule, une tête d'aigle, et du fer, le troisième, une petite boîte de fer blanc, le quatrième, de la terre rouge, qu'il faut sentir ; le cinquième enfin, des feuilles de piment. Tout cela guérit des blessures aux pieds pour dix poules.

Vient enfin le *n'galou*. C'est un simple morceau de bois creux, rempli de feuilles, et contenant une tête de serpent. Il a la spécialité de faire réussir les marchés. Le noir n'a-t-il pas fait de bonnes affaires ? En entrant, il jette toutes les feuilles à terre, et les foule à ses pieds. Si le fétiche vient à résipiscence, et que le noir soit plus satisfait le lendemain, celui-ci brûle devant son idole trois grains de poudre, et l'un et l'autre se retrouvent dans les meilleurs termes.

Pas n'est besoin d'ajouter que tous ces fétiches ont fort à faire au Congo, et que les féticheurs ne meurent jamais de faim.

Mais il n'y a pas que des féticheurs, il y a aussi des féticheuses, et ce ne sont pas les moins habiles.

Pour la consécration d'une sorcière, on use de rites spéciaux :

D'abord, la postulante doit rester deux mois confinée dans sa hutte, plongée dans une prétendue retraite, sans voir personne au monde, que le *n'ganga*, qui lui porte sa nourriture. Ce laps de temps passé, les villages voisins se rassemblent : le sorcier consécrateur, couvert de ses plus originaux oripeaux, s'avance solennelement, tandis que le fétiche *ad hoc*, plus haut que taille humaine, et couvert de beaux pagnes, est amené au milieu de la foule. Après de nombreuses simagrées, que l'espace ne me permet pas de détailler ici, tous les indigènes font la ronde autour de la nouvelle sorcière, qui s'y met à son tour, et exécute son menuet. Puis l'assemblée se rend processionnellement, chantant, criant,

agitant des calebasses, et au son des tambours, à l'entrée du village, où chacun dépose en offrande une natte sur des morceaux de bois qui leur servent de supports. Ils y resteront jusqu'à la nouvelle fête. La féticheuse est consacrée.

C'est surtout dans les événements qui marquent les dernières heures de la vie que les croyances des noirs se révèlent davantage.

Un homme meurt. Comme les noirs n'admettent pas la mort naturelle, mais l'attribuent toujours à une influence occulte, il est établi dès l'abord que quelque noir lui a porté un sort, et la famille se charge de faire découvrir le coupable.

Le féticheur est aussitôt appelé. Dans sa sagesse de toutes choses, il connaît l'homicide, ou le découvrira sans retard. Est-il besoin de dire que c'est, presque toujours, un ennemi du sorcier, un homme trop influent, un compétiteur fâcheux, quelqu'héritier importun ?...

J'entrai un jour dans un des villages Bayanzis, au moment où une vieille venait de mourir. Le silence le plus profond régnait dans les cases ; la consternation était peinte sur tous les visages ; des tatouages singuliers, des amulettes étranges couvraient les corps des habitants. Chacun demeurait dans sa hutte, n'osant sortir de peur que le n'kouïou (l'esprit de la morte) ne les vit et ne les fit mourir. Chacun appréhendait l'accusation formidable du sorcier, et attendait en silence que le malheur de l'un vint les délivrer tous de cette anxiété. Je n'ai vu de ma vie rien de plus saisissant.

Pour arriver à ses fins, pour savoir quel indigène a mangé, comme ils disent, l'esprit du mort, le féticheur emploie divers moyens, tous évidemment infaillibles, dont le plus simple consiste pour lui dans la consultation secrète de ses fétiches. Ils parlent, et tout est dit.

D'autres fois, il assemble tous les habitants de la tribu, au milieu desquels il s'avance, tenant dans un coin de son pagne une abeille captive. L'insecte lâché prend son vol ; et celui dont elle s'approchera davantage est reconnu criminel.

Ou bien il passe dans les groupes, frappe de petits coups sur les bras des assistants en flairant jusqu'à ce qu'enfin il s'arrête au coupable.

Enfin, il se contente parfois d'aller çà et là, humant l'air, le nez au vent, et découvre à l'odeur sa victime.

L'accusé est condamné à subir l'épreuve décisive de la casque.

La casque, ou n'kassa, est un poison violent, obtenu par la pulvérisation de la racine d'un grand arbre que les noirs regardent comme sacré, et que, pour cette raison, ils se sont toujours refusé à me faire connaître, malgré mes vives instances.

A la dose de 25 milligrammes, il tue roide en dix minutes, en atteignant le cœur qu'il paralyse. A dose plus forte, il amène le vomissement et perd son acuité. Pas n'est besoin de dire que la graduation du poison est en raison directe de celle des cadeaux faits par les parents de l'accusé au sorcier. C'est de la justice dosimétrique (1).

Un autre arbuste, le *Boundou*, produit des effets semblables, et cause en outre une incontinence d'urine excessive. Chez certaines peuplades, on frotte le dos et l'estomac du patient avec une décoction qui excite les vomissements et consacre l'impunité.

Le plus souvent, l'accusé refuse de se soumettre à cette épreuve : et dans ce cas, s'il est d'un village étranger à celui du mort, son n'foumou et tous ses compatriotes le soutiennent et le défendent ; car ils auraient à payer une forte redevance au sorcier, et des dommages-intérêts considérables à la famille du défunt.

Durant les débats qui s'ensuivent, la vie du sorcier est parfois en péril. Aussi disparaît-il dans les bois, laissant les deux parties s'arranger ; et il ne reparaît que pour le grand jour de l'épreuve. Encore même ne reste-t-il parfois à celle-ci que le temps nécessaire pour préparer la potion, et il disparaît aussitôt, laissant au chef du village les dangereux honneurs de la présidence.

Ce cas, pourtant, est rare. Le plus généralement, c'est le féticheur qui dirige le supplice.

Au jour marqué, le prétendu coupable est amené sur la place du village. Dès la pointe du jour, toute la tribu est rassemblée. Des vedettes sont placées sur tous les sentiers, afin d'arrêter les intrus. Le sorcier orné de peaux de chats sauvages, couvert de ses nombreux n'kissis, un long pagne d'herbes sèches lui tombant jusqu'aux pieds, s'avance au milieu de la foule, et trace sur le sable un

(1) Il faut ajouter qu'un contre-poison sauvera toujours l'accusé, si ses parents ou ses amis ont fait préalablement au sorcier un cadeau convenable.

grand cercle que nul vivant ne pourra désormais franchir, et qui l'enferme avec son aide et sa victime.

Le féticheur courbé sur sa marmite de terre glaise, broie avec une lenteur calculée les racines empoisonnées, tandis que son acolythe allume le feu ; il amène ensuite sa victime dans un nouveau cercle, place la marmite sur le feu avec des gestes mystérieux et des invocations consacrées, et dès que la potion commence à bouillir, y jette une substance que j'ignore, et qui produit en tombant un singulier crépittement, semblable à celui du sel qu'on jette dans le feu. Puis il verse le tout dans quelque pot de grès qu'il présente au coupable.

C'est l'instant décisif ; les fétiches vont parler : le crime s'il existe, va éclater aux yeux de tous.

La tribu entière, les yeux rivés au visage du patient, accompagne les chants du féticheur sur un rythme lent et monotone, avec un balancement accentué de tout le corps, tandis que le patient avale la fatale potion.

Bientôt le chant s'élève, s'accentue encore, et se change en des hurlements. La victime a des hoquets et d'affreux tressaillements d'estomac. La foule, bande de démons, inconsciente, hors d'elle, l'écume aux lèvres, crie, trépigne, s'agite en tous les sens. Soudain, le malheureux vacille, étend les bras comme pour saisir quelque chose, et roule à terre avec des convulsions épileptiques. Son corps se couvre de larges taches brunâtres. Il meurt. Et la foule, passant le cercle fatidique, l'entoure, chantant toujours, et insulte au mort que les dieux infaillibles ont déclaré coupable.

Le 6 janvier 1886, à quelques minutes au-delà du village *n'Kissi*, un de mes porteurs me fit entrer dans les jungles pour me montrer les ossements déjà blanchis d'un cadavre. Le corps de ce malheureux avait été apporté là, du village voisin, sur sa natte, victime du poison qu'il avait dû boire sur une accusation de mauvais œil.

C'est un des nombreux épisodes de cette coutume lugubre.

Revenons au défunt, cause première de l'épreuve dont nous venons de parler.

Nous avons déjà vu quelle terreur superstitieuse s'empare de tous, aussitôt qu'un décès est connu. Le principe de la vie, l'âme du mort, voyage çà et là parmi les huttes, erre à travers les palmiers, et s'il aperçoit un être vivant sur son passage, celui-ci doit infailliblement mourir. Tous donc demeurent silencieusement con-

finés dans les cases, les travaux des champs sont arrêtés, le commerce suspendu, jusqu'à ce que cette âme quitte la place, et s'en aille pour toujours en son lieu.

C'est encore le féticheur, dépositaire d'une immunité à l'égard même des esprits, qui intervient pour en débarrasser la tribu.

Armé d'un long poignard, il s'élance de sa cabane, avec un acolyte muni d'un fusil à pierre bien chargé. Il s'arrête un instant, flaire au vent, furette à droite et à gauche, et se met enfin à courir à travers le village. Tout à coup il se jette sur une motte d'herbe qu'il taillade de son couteau. Il y a vu l'âme. Le noir à son tour arrive, décharge son arme à bout portant : puis ils reprennent tous deux leur course qui devient insensée.

Enfin ils sortent du village, traversent les plaines de grandes herbes, atteignent la lisière d'un bois, toujours à la poursuite de l'esprit, qui fuit devant eux, et pénètre dans la forêt. Là est son domaine. Là aussi se termine la chasse religieuse du sorcier. L'esprit du défunt est entré dans le pays des âmes, et la vie et l'activité reprennent aussitôt dans le village délivré de son dangereux hôte.

Les forêts africaines, comme dans l'antiquité païenne, sont les bocages sacrés où résident les âmes détachées de leurs corps ici-bas. La croyance nègre à cet égard est explicite. Et nous avons eu, à diverses reprises, les plus grandes difficultés à abattre les arbres dont nous avions besoin pour la construction de nos maisons, parce que l'abattage des arbres revêtait, aux yeux des indigènes, un caractère évident de profanation. Le capitaine Van Gèle eût une lutte terrible à soutenir, pour la même cause, dans la fondation du poste de l'Equateur.

L'âme, qu'ils appellent *n'kouiou*, va donc séjourner dans la profondeur des forêts. Elle y demeure avec toutes les autres sous la garde vigilante d'un esprit, qui veille à leur subsistance, et règle les rapports de cette société d'outre-tombe. La nuit, quand les ténèbres sont le plus épaisses, surtout aux heures des tempêtes, ce gardien quitte son royaume, et vient rôder dans les villages à la recherche de vivres. Ici, il prend la plus belle chèvre d'un troupeau, plus loin les poules d'une cabane isolée, ailleurs les pains de chikouangue préparés pour la nourriture de la semaine ; et chargé de son butin, que personne ne lui conteste, il retourne, dès que l'horizon vient à blanchir, dans sa forêt, en passant, j'imagine, par la case du sorcier. Et les âmes pourvues d'aliments s'en nourrissent durant le jour.

Dans cet empire des morts, la condition.... sociale des âmes est diversement appréciée par nos noirs. Tandis que certaines tribus estiment qu'un nombreux cortège d'esclaves assure au nouveau-venu une position équivalente à celle qu'il avait de son vivant, d'autres avancent que l'égalité la plus absolue règne entre tous les habitants de la cité funèbre. Plus de pauvres ni de riches, plus de chefs ni d'esclaves, plus de bons ou de mauvais, pas de châtiment au vice, par conséquent, non plus que de récompense pour la vertu et pour le bien ; si les esclaves d'un chef sont néanmoins mis à mort à son décès, ils l'expliquent en disant que ces choses étaient son bien, et que tout ce qu'un homme possède doit disparaître avec lui dans la tombe. Cette théorie anti-sociale n'est même pas compensée chez eux, comme ailleurs, par la crainte salutaire du gendarme ; car il n'y a pas de gendarmes au Congo.

J'interrogeais un jour un de ces hommes :

« A ta mort, lui disais-je, où iras-tu ?.... — Auprès de mes parents, répondit-il, si j'ai été bon : sinon, je ne leur serai pas réuni.— Et où sont tes parents ?.... — *Koun'sitou*, dans la forêt ?.... — Là qu'y font-ils ?.... — Ils y mangent le jour, chantent et dorment pendant la nuit.... — Et y sont-ils chefs, comme ils l'étaient dans leur village ?.... — Non, pas de chefs, pas de riches, pas d'esclaves, tous contents, tous gros, tous contents.... — Alors, si tu as tué beaucoup d'hommes, beaucoup volé, beaucoup fait de mal, tu vas dans la forêt ? — Oui. — Et si un autre a été bon, n'a pas tué, n'a pas volé, et que son cœur est clair comme le soleil ?.... — *Kouenda koun'sitou :* Il va aussi dans la forêt. »

Et l'on n'en peut tirer autre chose.

Ces noirs admettent donc la perpétuité, ou tout au moins la continuation de la vie, et ils distinguent très clairement l'esprit d'avec la matière, celle-ci d'avec l'ame qui l'informe, l'assemblage de molécules d'avec le principe spirituel, conséquemment incorruptible et indissolvable, qui les anime. Nous ne le leur avons pas fait dire. Quant à attribuer à cette vie nouvelle une perpétuité qui est la conséquence même de cette incorruptibilité de l'esprit, leur intelligence ne peut aller si loin, et tirer une conclusion dont ils n'expriment que les prémisses. Ils n'ont donc pas la croyance en l'immortalité de l'âme, mais seulement en une vie future quelconque.

Tandis que l'âme du mort a disparu du village dont nous nous occupons en ce moment, que devient le corps du défunt ?

Le cadavre demeure dans la hutte mortuaire, ou bien étendu à terre, sur une natte, ou accroupi sur lui-même, contre la cloison du fond de cette case. Le grand fétiche du village est apporté auprès de lui, et tous les habitants s'en viennent tour à tour dire un adieu suprême à la dépouille du mort.

Mais l'heure de l'ensevelissement est venue ; le mort est amené au dehors de sa cabane, tandis que les hommes du village tirent sans discontinuer des coups de leurs fusils à pierre.

Quelquefois le cadavre est déposé dans une sorte de bière. J'ai vu un fait semblable chez les Ballalis de Stanley-Pool, au village de M'fa. Mais plus haut dans le fleuve, l'usage du cercueil est complètement ignoré. Le mort est enroulé dans toutes les étoffes qu'il possède, et même parfois dans celles que possède sa femme, ses parents, ses amis. Le suaire des plus riches atteint de la sorte des proportions inimaginables. Un corps ainsi emmailloté, emboudiné, mesurait deux mètres de haut sur un mètre et vingt de large.

Je m'étais souvent demandé où allaient tous ces ballots d'étoffes que les Européens apportent aux indigènes, et contre lesquels ceux-ci nous livrent les divers produits du pays. Car enfin, la grande majorité des pagnes sont en fibre de palmier, et les pagnes en étoffe qui se rencontrent ont presque toujours une couleur qui ne laisse aucun doute sur leur antiquité.

Le secret est tout entier ici.

Le noir, en effet, thésaurise pour l'heure de sa mort. Tout son travail, dès qu'il se trouve en relation avec l'homme blanc, tend à se procurer le plus d'étoffes possible. Dès son jeune âge, il les enserre jalousement dans un coin de sa case, ou sous la claie de bambou qui lui sert de couchette : toutes ses démarches, toutes ses ruses, toutes ses fatigues, toutes ses fraudes n'ont d'autre pôle que l'indienne et la cotonnade.

Il veulent mourir riches, comme tant d'autres. Mais plus pratiques que nous, ils veulent aussi mourir avec leurs richesses.

Et c'est à ce point, que si l'indigène qui vient à mourir est un homme pauvre, ses parents le laisseront quatre ou cinq mois sans sépulture, jusqu'à ce qu'ils aient pu se procurer les étoffes nécessaires pour fournir au membre défunt de leur famille un enterrement de première classe. Durant ce temps, le mort demeure tel quel dans sa hutte, qui est soigneusement fermée, et que personne n'occupera jamais plus après lui.

Dans ces circonstances, l'indigène s'en vient acheter au blanc

ses tissus les plus beaux : et c'est la seule occasion de sa vie où il ne marchande pas.

Le cadavre est alors conduit par tous ses compatriotes dans sa tombe.

« Tu es mort, chantent les parents, tu es mort ! et maintenant « te voilà seul, tout seul !... Mais attends un peu seulement !... « Nous aussi nous allons mourir, nous ne respirerons plus, nous ne « marcherons plus, nous ne boirons plus de malafou, nous ne « danserons plus, nous mourrons !... Tu es seul maintenant ! tu « es mort ! et tu vas t'ennuyer tout seul. Mais alors nous irons « près de toi, nous te consolerons, nous chanterons encore, nous « vivrons tous ensemble, dans les ombrages de la grande forêt « des esprits. »

Touchante consolation, que ces hommes primitifs trouvent dans le secret de leurs âmes simples, en ce moment douloureux de la séparation d'avec ce que l'on aime. Nouvelle et frappante affirmation de cette croyance instinctive et logique, que tout ne meurt pas avec la chair, que tout ne disparaît pas quand tout pourtant semble avoir disparu, et que ce quelque chose d'insaisissable qui constitue le moi humain se retrouvera quelque part ailleurs, avec sa personnification particulière qui le fera reconnaître de ceux qui avaient connu ce vivant.

Les cimetières africains se diversifient selon les tribus dont ils dépendent.

Dans le bas-fleuve, les tombes ressemblent beaucoup aux nôtres, en ce sens qu'un amoncellement de terre recouvre le cadavre, et figure une bière : des poteries de tout genre sont déposées sur le tombeau, comme des emblèmes pieux, par les mains respectueuses des survivants. Parfois même, des buissons entourent le lieu funèbre, et le soin qu'on apporte à leur entretien témoigne de la fidélité de ces noirs au souvenir de leurs morts.

Sur la place du village où règne le « foumou n'zabi », se trouvent trois de ces tombes, deux d'anciens chefs, et la troisième de la mère du chef régnant. Sur ces tombeaux, formés de lourdes pierres entassées, sont jetés des tessons de bouteilles, des débris d'assiettes et de poterie européenne, cassés avec intention, et qui avaient appartenu aux morts. Alentour sont plantés des pieux ornés de bouteilles de genièvre, vides bien entendu, et dont le fond a été brisé avec soin, pour qu'elles ne puissent désormais servir à un usage profane.

Un immense parasol rouge, égaré en ce pays, est planté, tout ouvert, au milieu de chaque tombe, et donne son ombrage posthume à son propriétaire décédé.

Au village de Kitondé, un tombeau bizarre, élevé par la piété filiale du chef à la mémoire de sa mère, attire vivement mon attention.

Sous une hutte ordinaire s'élève un tertre en pain de sucre, orné de couleurs diverses. Au sommet de cette espèce de pyramide, d'un mètre vingt de hauteur, trône un bonhomme en faïence, orné d'un chapeau claque. Cette fameuse statuette, achetée pour la circonstance à la côte portugaise, n'est autre qu'un vulgaire pot à tabac, de facture hollandaise. De chaque côté, sont plantées deux autres statuettes, d'un goût douteux, mal taillées au couteau dans du bois, et dont la mission probable est de représenter le père et la mère du susdit chef M'Vèmba.

L'homme porte sur la tête, en guise de coiffure, un autre pot à tabac, caricature réduite de l'autre, et la femme un autre pot semblable, mais en forme de tonneau.

Le tombeau est fermé par une barrière, aux piquets de laquelle sont accrochées les sempiternelles bouteilles, pots, vases, assiettes, etc., qui constituaient la batterie de cuisine du ménage défunt.

Les Ballalis de Stanley-Pool ont des usages tout différents.

Les tombes sont au milieu des hautes herbes, dans un endroit débroussé et soigneusement entretenu, auprès d'un épais bouquet d'arbres qui les couvrent de leur mystérieux ombrage. Elles paraissent en monceaux de terre ayant forme de cône, et n'ont pas un mètre de hauteur. La base est contournée par un petit canal en terre glaise, avec une ouverture de la largeur moyenne d'une pièce de cinq francs. Ce trou communique directement avec le cadavre même.

A certaines époques de l'année, les parents et les amis du défunt s'en viennent en grande pompe à l'entour du tombeau, et par cet orifice font passer au mort un peu de vin de palme pour le rafraîchir, du manioc pour le nourrir, et une pipe allumée pour charmer ses loisirs.

La visite funèbre accomplie, on ferme le trou par un bâton qui l'empêche de se combler.

Plusieurs de ces monuments funéraires sont abrités soigneusement par des huttes: ce sont ceux des chefs de la tribu, ou des indigènes qu'une action plus marquante a distingués durant leur vie.

Enfin, dans le haut-fleuve, nous l'avons fait observer déjà, le tronc seul des cadavres est mis en terre, tandis que la tête du mort, suspendue à un pieu, reste exposée à la surface.

Une observation remarquable en l'étrange similitude extérieure qui se rencontre entre les diverses croyances qui se partagent le domaine de l'intelligence humaine. Bien plus, les usages religieux des sauvages, ou plutôt leurs pratiques superstitieuses ont un tel air de famille avec les manifestations diverses de notre foi ; leurs cérémonies et leurs invocations, leurs sorciers et leurs rites font penser si naturellement aux diverses manifestations de la Foi chrétienne parmi nous, que la religion de plusieurs en a pu être étonnée, surprise, si même elle n'en est pas devenue hésistante.

Cependant, la crainte d'un résultat aussi fâcheux ne peut arrêter le philosophe chrétien dans l'exposé clair et consciencieux de tous les détails qui concernent cette partie importante de la Science ethnographique ; et si cet exposé devait même revêtir les apparences d'une objection contre l'Église, encore vaut-il mieux qu'elle soit présentée par ceux-mêmes qui, étant en possession éclairée de la vérité sont mieux en mesure de la résoudre. La vérité du reste n'a jamais redouté la contradiction ni les apparences contraires.

De quoi s'agit-il, dans l'espèce ?..

Des sauvages, des hommes de la nature, sans rapports avec nous, sans révélations, ont spontanément, librement, des croyances nationales. Des rites spéciaux les encadrent, des cérémonies particulières les entretiennent et les confirment, des pratiques individuelles en affirment la vitalité, des féticheurs sont les intermédiaires reconnus entre ces croyants et leurs dieux. Or, et voici l'objection sans ambages, dans l'exposé de ces manifestations religieuses, une comparaison s'établit à l'instant dans l'esprit de l'auditeur, un rapport familial le saisit, des traits de ressemblance évidente s'affirment devant lui, et sans qu'il s'en doute, ce parallélisme le surprend, le saisit, l'étonne, et sa religion est ébranlée.

Les voyez-vous, nous diront les irréfléchis, les voyez-vous, ces sachets de terre noire, ces chants pieux, ces cérémonies religieuses, ces fétiches, ces objurgations et ces incantations des sorciers, toutes ces pratiques singulières auxquelles s'attachent l'idée d'une influence et d'un avantage surnaturels ?... Comme cela ressemble bien à nos chapelets, à nos scapulaires, à nos croix, à nos prêtres et à nos cantiques ?.. Et comme tout cela est bien de la

superstition, de la faiblesse d'esprit, de la décadence de l'esprit et du cœur humain, que nous cherchons à relever !...

L'objection est là tout entière ; il importait de l'exposer sans détour.

L'ayant lue avec attention, on voudra bien aussi en entendre la réponse.

Pas n'est besoin de dire, avant tout, qu'elle s'adresse aux esprits sérieux seulement. L'intelligence qui demande la lumière doit être dégagée des préventions absolues, et se trouver dans la disposition de l'accepter dès qu'elle la verra luire. Quant à ces hommes de parti pris et d'ignorance, pour qui le blasphème est un métier et la raillerie une habitude d'adulte, qui ne croient à rien qu'à l'argent, et n'ont foi que dans les abonnements de leurs journaux en sous-ordre, ils ne me comprendront certes pas : ils y sont décidés de longue date. Ils voient tout au travers des verres fumés de leur libre pensée. Ils ont des oreilles, et ils ne peuvent entendre ; ils ont des mains, mais ils ne peuvent toucher la vérité qu'on leur présente, et leur voix, comme dit l'Écriture, ne peut plus donner aucun son.

Je m'adresse donc aux intelligences sérieuses.

L'homme, a-t-on dit, est un animal religieux. Il est en effet un être doué d'organes, servant comme des instruments à une intelligence libre et ouverte qui fait de lui le roi de la création. Quel animal n'est mieux doué que lui, en effet, si l'on examine que les sens ? Physiquement, de lui-même, sans le secours de son industrie, que peut-il contre le lion ou le tigre, le serpent python ou le buffle, et même contre son chien qui le sert ? La mouche échappe à son impatience, mais il ne peut saisir un insecte ; l'animal le fuit ou bien le brise, mais lui ne pourra ni l'éviter ni s'en défendre. Tous le craignent cependant : aucun fauve n'ose venir à lui si la faim ou le danger ne le presse, il est le roi des vivants ; l'intelligence est sa couronne.

Mais cette intelligence a profondément incarné en elle-même le grand principe de la causalité. J'éprouve de la chaleur, et je conclus au foyer ; une piqûre dans les buissons me révèle avec assurance la présence d'une épine, comme aussi, dans l'ordre moral, les larmes et les cris éveillent dans l'esprit même de l'enfant l'existence de quelque grand chagrin.

Et se sentant effet, il conclut à une cause. Et il est assuré aussitôt que quelque chose est au-dessous de lui, plus fort, plus grand,

plus puissant que lui-même, une influence immatérielle qui exerce son autorité intangible sur la création qui nous entoure, et l'homme croit en Dieu. Il croît, instinctivement, infailliblement, sans raisonnement conscient, par le fait même qu'il est, et tous les hommes étant de même nature, tous partagent cette croyance, elle est universelle, logique, spontanée, et, étant telle, elle prouve ce qu'elle croit.

L'homme est donc religieux par nature, et il croit en Dieu par instinct.

Que si ce sentiment spontané, inconscient, humain, de la divinité est régulièrement dirigé ; s'il a son point de départ et son but en Dieu, et que dans le chemin qui y mène, il s'appuie dans les démonstrations et les développements de sa foi, sur les manifestations légitimes et certaines du créateur invisible à la créature ignorante, cela s'appelle *religion*.

Mais si Dieu ne se découvre pas, ou qu'après s'être montré, les circonstances, la dépravation, le temps ont altéré le souvenir de ses révélations antérieures, l'homme, poussé néanmoins sans relâche par ce besoin de Dieu, cherche, invente, demande à la matière ce qu'il ne peut plus trouver au delà, attribue à la créature les caractères que son instinct religieux lui raconte de Dieu, il se perd dans les pratiques grossières, les amulettes, les fétiches, les incantations, les sortilèges, et cela se nomme *superstition*.

Mais ces deux états ou situations religieuses, superstition, religion, n'oublions pas qu'ils découlent d'une même source, le sentiment invincible de la divinité, le sens religieux, commun à tous les hommes : et par conséquent, comme les mêmes causes ont des effets semblables, il est naturel et logique que les pratiques superstitieuses aient avec les pratiques religieuses des points de contact apparents.

Voilà pourquoi le féticheur invoque l'idée du prêtre, les amulettes, celle des scapulaires, les chansons funèbres, celle des cantiques, et que les immolations d'esclaves ou d'enfants rappellent l'image des sacrifices établis par Dieu dans la nouvelle alliance.

Les pratiques religieuses, les rites et les cérémonies des noirs sont assurément grotesques et plaisantes : cependant, j'estime qu'il les faut constater sans en rire, car elles partent d'un principe éminemment respectable, et ont leur point de départ dans leur croyance en Dieu. Croyance mal définie, crépusculaire, je le veux

bien, mais croyance cependant qui témoigne invinciblement de leur adhésion à l'existence d'une cause première, puissante et invisible, sous la dépendance de laquelle ils demeurent. Et ceux-là seuls sont risibles ou à plaindre, qui ne croient rien, ou le feignent.

D'instinct, ils se tracent à eux-mêmes les linéaments de la vérité qu'ils ignorent. Ils trouvent que la vie a du bon, et ils remontent à un principe bon : que tout cependant n'est pas rose dans la vie : et ils croient en un principe mauvais, esprit malin, Lucifer, chi-ann, démon, peu importe.

Tous ces usages pieux donc sont fondés en nature, et sont par conséquent respectables dans le sentiment qui leur donne naissance.

Je porte une décoration : gage d'honneur ; une médaille de sauvetage, preuve de courage ; une couronne de chêne, insigne de vaillance ; un diadème, emblème de royauté ; les livrées militaires, preuve que je suis au roi ; le crucifix, ou ce qui en tient lieu, preuve que je suis à Dieu. Et personne n'est bien venu d'en rire !

Et quand le roi voit son sujet revêtu de sa livrée, il le reconnaît entre tous, il le salue du regard, il le secourera s'il est besoin, parce que cet homme ne rougit pas de son maître, et qu'il fait profession de son devoir. Voilà l'histoire du scapulaire !

Et comme ce sont choses naturelles, il ne faut pas s'étonner qu'en dehors de la vérité, ceux qui la cherchent aient des usages semblables.

Et le prêtre, parmi nous? Et le féticheur, chez les noirs?... Dieu n'ayant pas trouvé bon de se manifester perpétuellement d'une façon directe à tous les hommes, a choisi parmi eux les élus de sa droite, des ministres, des ambassadeurs, si vous voulez, chargés de son pouvoir, de son amour divin pour nous, de ses ordres et de ses pardons, et qui sont comme les traits-d'union entre lui et ses créatures. Voilà le prêtre. Et l'homme, dont l'intelligence est un reflet de la sagesse divine, comprend, d'instinct encore, cette vérité, comme aussi que le prêtre, dont les fonctions supérieures ne peuvent s'allier avec les occupations matérielles de la vie, doit trouver sur les échelons de l'autel le morceau de pain qui lui donnera la force d'y remonter.

De là, dans le schisme, l'hérésie ou le fétichisme, les représentants simulés de cette autorité médiane : bonzes chez les Boudhistes, ministres chez les Protestants, popes en Russie, marabouts dans l'Afrique du nord, féticheurs et sorciers au centre du conti-

nent, subventionnés et nourris par les fonctions spéciales qu'ils exercent.

Images lointaines de la constitution savante de l'Église, expressions incomplètes et vagues de la société chrétienne achevée, bégaiement ou écho de l'institution divine elle-même, simulacre d'église édifié par ces inhabiles et tâtonnantes aspirations des sauvages vers Dieu, et que ces aspirations leur inspirent, comme le besoin d'argent mène au faux monnayage.

Et tant s'en faut que ce parallèle que j'ai tâché d'éclaircir ici soit une objection pour ma foi ! Il en est au contraire une affirmation éclatante.

Car si tous les hommes croient en Dieu, s'ils ont tous besoin d'une croyance, si n'ayant point de dogmes, de règles à suivre, de pratiques, d'observances, ils s'en forgent spontanément, et se font ainsi une loi, c'est donc qu'une religion est nécessaire, aussi nécessaire à nos âmes que l'air à notre existence.

Mais il n'y a pas vingt religions, ni cinq, ni deux, car la religion règle le rapport de la créature avec Dieu ; Dieu est le même partout, les hommes sont les mêmes partout, leurs rapports doivent donc être aussi identiques partout, et voilà pourquoi il n'y a, il ne peut y avoir qu'une seule et vraie religion, aussi ancienne que l'homme, donc revélée ; aussi durable que lui, donc invincible. Touchante et providentielle attention de Dieu, assurément, qui fait tourner au bien de ses élus le malheur même des déshérités de l'intelligence, et les erreurs et les préjugés au profit de l'éternelle vérité.

Qui sait même si ces ressemblances lointaines et déformées de notre code religieux ne sont pas, dans les secrets divins, une aurore de ce grand soleil de justice qui montera un jour dans leur ciel, et si les sacrifices sanglants d'aujourd'hui, pour calmer et attendrir leurs divinités africaines, ne sont pas l'image lointaine et quelque chose comme une prophétie naturelle de ce sacrifice auguste et régénérateur de la victime sans tâche qui leur apportera un jour la résurrection et la vie !

Disposition miséricordieuse de Dieu aussi qui, tout en nous confirmant dans notre foi, nous anime de plus d'ardeur pour en faire participer avec nous ceux qui n'y sont pas encore initiés, les amener au sentier battu dans lequel son amour nous a mis, et leur donner ainsi avec le bien-être et l'avancement matériels, le don précieux de la vérité, expression suprême du Progrès.

A. Merlon.

QUESTIONS SCIENTIFIQUES

SCIENCES NATURELLES

SOMMAIRE. — Le Congrès scientifique des catholiques en 1894. — Travaux des deux congrès précédents.

I. Géologie. — La formation de l'écorce terrestre. — Coupe du jurassique de Virieu-le-Grand (Ain). — De la mesure du temps en géologie. — Forêts sous-marines entre Jersey et le Contentin. — Géologie de la commune de Péret (Hérault).

II. Botanique. — De la nature des lichens. — Les affinités des characées. — Les légumineuses de la Martinique. — La flore des îles Seychelles.

III. Zoologie. — La faune chinoise. — De l'instinct et de son importance dans la classification zoologique.

IV. Biologie et physiologie. — Les progrès de la biologie cellulaire. — L'hérédité. — Le moment de la mort. — Les terres sidérales et l'habitabilité des astres.

On n'a pas oublié les deux Congrès scientifiques internationaux des catholiques, qui ont eu lieu ces années dernières à Paris. Il en a été question plusieurs fois dans ce recueil. C'était le début d'une œuvre qui sera durable. En ce moment même, nos amis de Belgique préparent le troisième de ces congrès, qui doit avoir lieu en 1894, dans leur capitale. La *Revue des questions scientifiques* consacre en grande partie sa dernière livraison (fin juillet) à donner un résumé analytique de tous les mémoires publiés à l'occasion de ces savantes assemblées. Sciences religieuses, philosophiques, juridiques, économiques, Histoire, Philologie, Mathématiques, Physique, Sciences naturelles, Anthropologie, trouvent place dans ce recueil, proportionnellement à l'importance que les mémoires qu'elles ont inspiré ont eue aux deux congrès.

Sans adopter un cadre aussi vaste, nous avons pensé que les tra-

vaux qui ont eu pour objet plus spécialement les sciences naturelles et l'anthropologie pourraient, analysés spécialement à leur intention, intéresser nos lecteurs.

Nous nous occuperons aujourd'hui des mémoires relatifs aux sciences naturelles, dont nous exposerons la substance dans leur ordre logique, plutôt que dans l'ordre chronologique. La Géologie, la Botanique, la Zoologie et la Biologie avec la Physiologie, nous occuperont tour à tour dans les pages qui vont suivre. Un article subséquent fera connaître la substance des mémoires relatifs à l'Anthropologie.

I

Géologie.

§ 1er. — LA FORMATION DE L'ÉCORCE TERRESTRE

par M. DE LAPPARENT (1).

L'origine ignée du globe terrestre a toujours rencontré des contradicteurs ; et, bien que cette théorie approche de plus en plus, chaque jour, de ce degré de probabilité qui confine à la certitude, il se rencontre encore quelques esprits attardés ou chagrins pour la nier ou tout au moins la contester.

M. de Lapparent, dans un éloquent et limpide exposé dont le titre figure en tête de ces lignes, a victorieusement réfuté toutes les objections qu'on tente d'opposer à l'existence du noyau liquide et incandescent que recouvre le sol qui nous supporte, comme à l'origine ignée, en si parfait accord avec la cosmogonie de Laplace, de notre planète.

Sans nous arrêter à la fantastique conception d'un globe terrestre exclusivement formé par la chute d'innombrables météorites ; à celle d'un globe solide jusqu'à son centre et ne dépassant pas, en température interne, un maximum de soixante degrés ; à la vieille hypothèse de la chaleur intérieure et des manifestations volcaniques dues à des réactions chimiques ; à des combustions sponta-

(1) Congrès de 1888, t. II, p. 480. — Publié également par la *Revue des questions scientifiques*.

nées de houilles, de lignites, de pyrites, etc. ; à des oxydations et hydratations de minéraux ; — sans nous étendre sur des objections tirées de calculs mathématiques exacts quant aux déductions, mais procédant de données qui ne le sont pas et soulevant d'ailleurs des objections et difficultés insolubles en des points où tout s'explique très simplement et naturellement dans la théorie ordinaire ; nous prêterons une plus grande attention à la seule objection vraiment sérieuse, vraiment digne d'être étudiée, à celle qui est tirée de l'état minéralogique des gneiss et des granits.

Bien loin d'éluder ou d'atténuer cette difficulté, le savant conférencier l'expose en détail et dans toute sa force. Aucun signe de fusion ne se laisse voir dans ces roches primitives, et, qui plus est, l'ordre des minéraux dont se compose le granit, s'y trouve précisément en sens inverse de celui qui devrait résulter de leurs divers degrés de fusibilité. On est porté à en conclure que ces roches ne proviennent pas de magmas fondus, progressivement solidifiés par voie de refroidissement, mais bien de dissolutions dont l'élément liquide a disparu. M. de Lapparent fait voir que cette difficulté non seulement s'atténue, mais disparaît entièrement, si l'on considère que les conclusions qu'il combat sont établies d'après la manière dont les choses se passent sous nos yeux, à la pression d'une seule atmosphère et dans les conditions de température que nous éprouvons ; tandis que lors de la formation des premiers blocs solidifiés, toute l'eau des océans, comme toute celle qui imprègne aujourd'hui les roches en profondeur, était tenue en suspension dans les airs, d'où résultait, sur la surface de la sphère ignée, une pression de 300 atmosphères au minimum avec une température telle que beaucoup de substances vaporisées se précipitèrent longtemps avant la première goutte d'eau, moins volatile qu'elles, et formèrent les matières aujourd'hui dissoutes dans les mers. Quand ensuite se furent effectuées les précipitations aqueuses, toutes ces substances, chlorures de sodium, de potassium et de magnésium, bromures, iodures, acide borique, auxquelles s'ajoutaient les masses de sel déposées depuis dans les argiles, sous forme de sel gemme, plus des acides titanique, phosphorique, fluorhydrique, et autres, tous ces matériaux dissous à excessive température dans une hydrosphère pouvant bien compter 3,000 mètres d'épaisseur, exerçaient sur les roches en formation au-dessous d'elle, une action absolument différente de ce que nous pouvons voir aujourd'hui. Or, on retrouve partout, dans les apatites, les sphènes, les rutiles

et autres composés, des traces des agents chimiques en présence desquels s'est produite la solidification des pâtes rocheuses.

Concluons, avec le savant géologue, que si le caractère igné de la première croûte terrestre a pu être et est encore parfois méconnu, c'est qu'on avait négligé de tenir compte de la puissante série de réactions par voie humide qui a nécessairement accompagné la formation des premières solidifications formées sur l'océan igné, ce que M. de Lapparent appelle si judicieusement les « écumes siliceuses ».

§ 2. — COUPE DU JURASSIQUE SUPÉRIEUR ET DU PURBECKIEN DE VIRIEU-LE-GRAND.

Distribution irrégulière des calcaires lithographiques et schistes bitumineux dans l'est du département de l'Ain, par M. l'abbé TOURNIER (1).

Entre Virieu-le-Grand et Artemare existe une petite chaîne transversale dont les couches sont inclinées de manière à présenter en peu d'espace, les différents étages de l'oolithique supérieur. Calcaires lithographiques, gris-brun, à térébratules, jaunâtre et violacé à polypiers, jaunâtre à cassure polyédrique, voilà pour le séquanien, de 63 mètres de puissance. Le tithonique comprend : 40 mètres de virgulien en calcaire blanc-jaunâtre non stratifié ; 30 mètres de bolonien et portlandien en calcaires sableux, compact, brun à grain fin, et sableux dolomitique ; 14 mètres de purbeckien comprenant 11 mètres de calcaire sableux en bancs séparés par de minces couches de marne verdâtre, 0m50 d'un calcaire marbré analogue à la partie inférieure du néocomien (valenginien), et 2m50 de calcaire verdâtre sableux, analogue à l'avant-précédent.

Plus au nord, dans la vallée de la Valserine, l'auteur a retrouvé le séquanien et le virgulien, plus des calcaires bitumineux avec empreintes de *Zamites Feneonis*. Il en conclut que les dépôts de la plage virgulienne, d'abord parallèles au récif de Virieu, Pierre-Chatel, Dent-du-Chat, ont ensuite pénétré au nord, dans les anses laissées libres entre les différents îlots coralliens.

La position irrégulière des schistes kimméridgiens dans le Bugey s'explique assez bien dans cette hypothèse.

(1) Congrès de 1888. t. II, p. 569.

§ 3. — NOTE SUR LA MESURE DU TEMPS EN GÉOLOGIE

par M. A. Tardy (1).

Par suite de desséchement de lacs et de cours d'eau, il a été trouvé, de 1872 à ces dernières années, tant en Italie qu'en Suisse et en Flandre, des restes de lieux habités remontant à deux dates seulement, savoir le IIe et le Xe siècles de notre ère, et enfouis sous une couche plus ou moins épaisse d'eau et de matières alluviales. M. Tardy, de Bourg-en-Bresse, observant qu'aux deux siècles suivants ont eu lieu deux invasions, celle des Barbares au IIIe siècle, celle des Turcomans au XIe, et qu'ainsi un intervalle de huit siècles s'est écoulé entre ces deux migrations de peuples, s'est demandé s'il n'y aurait pas là quelque loi naturelle, reliant, de *huit siècles en huit siècles*, les grandes migrations des peuples aux mouvements du sol.

Reprenant les calculs de M. Arcelin, sur les alluvions de la Saône, il y trouve que trois migrations ont précédé celle du IIIe siècle de notre ère, savoir aux VIe, XIVe et XXIIe siècles A. C. Au VIe siècle, celle des Gaulois, armés d'objets en bronze ; au XIVe, celle d'hommes de la pierre polie, du type mongoloïde, se superposant à une civilisation préexistante de silex taillés mais sans autres ossements d'animaux que ceux de l'époque actuelle et ayant fait son apparition au XXIIe siècle. La périodicité de huit en huit siècles se trouverait ainsi confirmée.

Il se fonde d'abord sur les différences de niveaux des retraits successifs des glaciers du dernier âge quaternaire sur les plateaux du Jura et de la Lozère, au nombre de sept et variant de 700 à 10 mètres d'altitude, la première apparition de l'homme révélée par les outils chelléens correspondant à la cinquième terrasse, celle de 40 mètres ; il combine ensuite les indications qu'il y établit avec des déductions tirées des phénomènes astronomiques déterminés par les révolutions de la ligne des apsides, et arrive ainsi à proposer pour les temps géologiques et préhistoriques, la chronologie suivante :

Au Le siècle A. C., création probable de l'homme. Au XLIIIe siècle, arrivée de l'homme chelléen dans la vallée de la Marne creusée durant les XLVIe, XLVe, XLIVe et XLIIIe siècles, et développement de

(1) Congrès de 1888, t. II, p. 571.

la civilisation chelléenne pendant les XLIIe et XLIe siècles. Puis période acheuléenne pendant les XLe et XXXIXe siècles. Du XXXVIIIe au XXXVe siècle, décadence moustérienne (?). Le XXXIVe siècle serait le siècle solutréen. « Le beau magdalénien » régnerait du XXXIIIe au XXXIe siècle, suivi d'une période de décadence qui aurait duré du XXXe au XXVIIe siècle.

L'auteur prétend avoir trouvé cette période de huit siècles qui lui a servi d'unité, par des subdivisions que lui aurait révélées la succession, dans les moraines, des lits alternés de marnes et de cailloux, par la supputation des mercuriales des marchés aux grains de la ville de Bourg, par la variation des taches solaires, etc.

Si ingénieux que puissent être ces rapprochements, ils semblent en tout cas bien hypothétiques, et nous serions fort surpris qu'une voie nouvelle fut ouverte à la science par le mémoire, d'ailleurs si curieux et si savant, de M. Tardy.

§ 4. — FORÊTS SOUS-MARINES ET RELATIONS ANCIENNES DE JERSEY AVEC LE COTENTIN

par le R. P. NOURY (1).

Le golfe Normano-Breton, c'est-à-dire la portion de mer bornée à l'est par le littoral du Cotentin, du cap La Hague à Avranches, et au sud par le littoral nord de la Bretagne, du mont Saint-Michel à l'île Bréhat, — cette portion de la Manche n'a pas toujours affecté, même aux temps historiques, la forme que nous lui voyons aujourd'hui. Il fut un temps où l'île de Jersey constituait une vaste presqu'île adhérente au Cotentin entre le Hâvre de Saint-Germain et Carteret, peut-être même plus haut vers le nord, et se prolongeait à l'ouest en une importante forêt dont l'histoire nous a conservé le nom : la forêt de La Brequette. On en voit distinctement les restes à marée basse, sous forme de souches et d'étocs restés debout ; comme on voit aussi, dans les interstices des rochers, des débris de constructions en maçonnerie.

Les îles de Chausey, pareillement, formaient un seul massif adhérent au continent par le littoral actuel de Granville, tandis que, de Cancale à Avranches, les terres s'étendaient où règne aujour-

(1) Congrès de 1891, VIIe fascicule, p. 342.

d'hui la mer, englobant le mont Saint-Michel qu'entourait l'immense forêt de Scesciac ou Sciscy.

Est-ce à l'affaissement du sol ou à un exhaussement du niveau de la mer qu'il faut attribuer les anticipations de celle-ci en ces parages et même jusqu'aux extrémités ouest de la Bretagne? La réponse à cette question ne paraît pas se dégager très nettement du savant mémoire fourni par le R. P. Noury sur ce sujet. On n'est pas très fixé non plus sur les époques des différents avancements de la mer sur le domaine de la terre ferme. Les données historiques sur lesquelles on pourrait s'appuyer ne sont pas toujours précises et paraissent parfois contradictoires.

Il est cependant des points hors de doute. Il ne peut plus être contesté que, dès l'an 707 de notre ère, la mer entourait déjà le mont Saint-Michel, tandis que, durant le XIVe siècle, le plateau des Ecréhou (entre Jersey et Carteret en Cotentin), au temps où la forêt de La Brequette était déjà envahie par les eaux, n'était pas encore rentré définitivement dans le domaine de la mer. Quant au groupe des îles Chausey, c'est dans la seconde moitié du VIe siècle qu'il a été détaché du continent, probablement vers l'époque où le mont Saint-Michel se voyait envahi par les eaux, ou postérieurement.

On ne peut préciser le temps où a commencé ce lent mouvement de la mer en avant; mais il est probable qu'il était peu avancé lors de la conquête romaine. Quoi qu'il en soit, il se continue encore; et un temps viendra où le Cotentin sera devenu une île, où, d'après M. Chèvremont, les îles Britanniques « ne laisseront plus paraître au-dessus des flots qu'un petit nombre de pics isolés », et où le golfe normano-breton, « accru en étendue au dépens de ses îles et de ses rivages, n'aura plus, pour rompre la monotone uniformité de sa surface, que les cîmes désolées du Mont-Dol, du mont Saint-Michel et des îles anglo-normandes ».

Dans combien de temps ces importants changements se produiront-ils? Dans dix siècles, selon M. Quénault, dans 5,500 ans, selon M. Chèvremont. L'auteur du mémoire, sans vouloir rien préciser, constate cependant que la mer gagne encore, faiblement il est vrai; s'en tenant au passé, il formule ainsi ses conclusions :

« Par le fait du retrait de la mer, Jersey, à l'époque de la grande extension des forêts, a communiqué, au moins à marée basse, avec la France; et elle ne paraît pas avoir été définitivement séparée avant le VIe ou le VIIe siècle de notre ère. »

§ 5. — MONOGRAPHIE GÉOLOGIQUE DE LA COMMUNE DE PÉRET (HÉRAULT)

par M. l'abbé Gouzes, curé de Cabrières (Hérault) (1).

La petite commune de Péret, située sur le versant de la petite chaîne de l'Escandolgue, près la vallée de la Boyne, affluent de l'Hérault, et non loin des collines de l'Espinouse, offre, en son territoire des particularités géologiques intéressantes, principalement dans sa partie montagneuse ; elle se trouve, en effet, à l'extrémité méridionale d'une bande de terrain paléozoïque appuyée sur l'ilôt cristallin formé de l'Espinouse et de la Montagne Noire.

Dans la partie montagneuse de cette commune, le sagace observateur a relevé, chap. Ier, des dépôts sédimentaires, et chap. II, des rochers d'origine interne. Les dépôts sédimentaires comprennent : I. Terrains siluriens ; II. Dévonien inférieur et moyen ; III. Dévonien supérieur ; IV. Terrains de la période permo-carbonifère ; V. Le Trias.

Le Silurien (I) se compose : § 1er de schistes à amphion, amphyx, asaphus, graptolites, etc. ; § 2 de schistes et grès armoricains à bellerophon, bilobites, vexillum Rouvillei ; § 3 de schistes à grands asaphus, A. Fourneti, A. Groffi, avec illœnus Lebescontei et graptolites.

Le Dévonien inférieur et moyen (II) comprend : § 1er Roches dolomitiques avec phacops latifrons, bronteus meridionalis, etc., et quelques spirifer ; § 2 Calcaires siliceux à polypiers, trilobites, spirifer cabedanus, S. cultrijugatus ; § 3 Calcaires cristallins avec une faune nombreuse dont les espèces ne sont pas encore toutes déterminées.

Dans le Dévonien supérieur (III), on trouve les calcaires de Frasnes à goniatites intumexens ; les schistes de Matagne contenant une faune très abondante des mêmes genres que dans les terrains précédents ; calcaires troués à faune pyritisée avec nombreux goniatites et brachyopodes ; marbres griottes avec fossiles abondants mais mal conservés.

Les terrains de la période Permo-Carbonifère (IV), ne sont représentés, à Péret, que par l'étage anthracifère. Pour retrouver le Houillier et le Permien, il faut gagner une commune voisine.

(1) Congrès de 1891, VIIe fascicule, p. 360

Les dépôts du Trias (V) aux couleurs vives, rouge, gris clair et gris foncé, forment une bande étroite qui coupe en deux le territoire de la commune, et n'est interrompue que sur un point par les calcaires du Lias.

Le chapitre II consacré aux roches d'origine interne, signale d'abord des roches éruptives, des basaltes, dus à un ancien volcan, le Bronn, situé au nord-est de Péret et en second lieu des filons de quartz cuprifère et plombifère traversant le territoire de cette commune.

Celle-ci n'occupe pas seulement une région montagneuse, mais aussi, à sa naissance, la plaine qui, du confluent de l'Hérault et de la Boyne, s'en va jusqu'à la mer. Dans cette portion de vallée, on constate la présence de marnes du miocène moyen où sont intercalés des calcaires lacustres avec fossiles de planorbes et de limnées. Au temps tertiaire, la mer, puis postérieurement le lac, puis enfin les agents atmosphériques, ont concouru à former la plaine en comblant la dépression de Péret. Longtemps après, les volcans entrèrent en jeu et donnèrent naissance au dépôt fluvio-volcanique qui affleure au milieu de la plaine. Un état marécageux paraît en être résulté qui aurait subsisté jusqu'à une époque relativement rapprochée de nous, suivi de verdoyants pâturages impliquant l'humidité du sous-sol. Aujourd'hui encore on y voit croître, par places, des joncs ; et, à 1m50 de profondeur, on rencontre une nappe d'eau.

II

Botanique.

§ 1. — OBSERVATIONS SUR LA NATURE DES LICHENS

par M. l'abbé Hy
Professeur à l'Institut catholique d'Angers (1)

Longtemps on est resté dans l'incertitude sur la nature des Lichens, ces bizarres plantes cryptogamiques, dépourvues de raci-

(1) Congrès de 1888, t. II, p. 468.

nes, de tige et de feuilles, aux tissus exclusivement cellulaires, et végétant tantôt sur les pierres, tantôt sur l'écorce ou les feuilles de plantes de toute espèce. Aujourd'hui même il n'est pas sûr que tous les botanistes soient d'accord sur ce point.

Cependant, si l'on fait abstraction des Lichens, on arrive assez facilement à grouper l'ensemble des plantes cryptogamiques en deux séries se rattachant, comme points de départ aux degrés inférieurs, d'un côté aux Champignons vivant tous à divers degrés de la vie parasitaire, de l'autre aux Algues qui, par leurs cellules à clorophylle ou à pigments analogues, puisent les éléments de la matière vivante directement dans l'atmosphère ou le sol inorganique. Mais les Lichens, à quoi les rattacher ? Leurs organes sont presque identiques à ceux des Champignons ; d'autre part, à la différence des Champignons qui ne vivent qu'aux dépens de matières organiques préexistantes, les Lichens ont une vie indépendante, comme les Algues.

Je suis oiseau ; voyez mes ailes...
Je suis souris ; vivent les rats !

L'analyse microscopique du thalle des Lichens a jeté quelque jour sur ce mystère ; elle a permis de constater de place en place, au milieu du tissu cellulaire absolument dépourvu de tout pigment des cellules à clorophylle et à phycociane (Φῦκος algue ; κύανος bleu) que l'on a appelées *gonidies* (Γόνος semence). D'où venaient ces cellules sans aucun rapport d'organisation avec les cellules normales de la plante ? On a été conduit à reconnaître que ces gonidies ne pouvaient provenir que d'organismes semblables à elles ; et que, constitutivement étrangères au tissu de la plante où elles se rencontraient, elles devaient tirer leur origine du dehors. Leur existence hors des thalles de lichens, notamment dans des algues, est un fait constant. On sait que les algues, végétaux notoirement aquatiques, se présentent sous les dimensions les plus variées, depuis la *Sargasse* de l'Atlantique tropical, qui peut atteindre 100 mètres de longueur ; ou mieux encore le *Macrocystis pyrifera* de l'Océan Pacifique long de 500 mètres, jusqu'au *Trichodesmium* de la Mer Rouge qui ne dépasse pas un dixième de millimètre et, par sa prodigieuse quantité, donne à cette mer la teinte qui lui vaut son nom. La gonidie, algue elle-même, douée de motilité lors de sa multiplication par zoospores ou hormogo-

nies (1) vient s'implanter dans les lichens qu'elle rencontre sur son chemin ; et le développement, la vie du lichen, résulte de l'association de ses tissus dépourvus de toute chlorophylle, verte ou phycochrôme, avec les gonidies qui viennent se joindre à eux.

Par la nature même de ces tissus, les lichens se rattachent réellement à la classe des champignons, tandis que par les gonidies qui les font vivre sans le secours d'une matière organique préexistante, ils sont également apparentés aux algues : leur association avec cette dernière classe, s'opère par ces gonidies, qui, répandues partout grâce à leur motilité propre et aux moyens variés de locomotion dont elles disposent (notamment le transport par les vents), se distribuent surabondamment, surtout aux instants favorables, c'est-à-dire, au temps des pluies, aux différents lieux où viennent à germer les spores propres des lichens. Elles se fixent au centre même du prothalle et l'amènent à l'état de thalle parfait, mais en restant toujours sans relation avec l'extrémité périphérique des *hyphes* ou filaments compris dans le tissu primitif de la plante.

Au résumé, pour se rendre un compte exact de la nature du lichen, il faut considérer qu'on se trouve en présence de deux êtres associés, savoir : une algue jouant le rôle modeste de gonidie nourricière, et un champignon, un vrai champignon, rattaché définitivement à cette classe par ces propriétés et notamment par l'absence de chlorophylle ; mais famille de champignons très remarquablement distincte dans leur ensemble, par leur mode de vie associée et non proprement parasitaire, « d'où résulte pour chaque individu, dit le savant mycologyste, des qualités si éminentes de rusticité et de longévité ».

Telle est, sommairement présentée, l'idée mère du mémoire de M. l'abbé Hy, dégagée d'ailleurs des savantes discussions à l'aide desquelles il soutient ses vues et prévient les objections qu'on pourrait lui opposer.

(1) Zoospore (ζῶον, être vivant ; et σπορος, semence) : spores motiles des cryptogames à chlorophylle.

Hormogonies (de ὁρμος collier, cordon ; et γονή, rejeton, fruit) : sortes de spores à phycocyane, ou phycochrômes, propres à certaines algues dites nostochidées.

§ 2. — LES AFFINITÉS DES CHARACÉES

par M. l'abbé HY
Professeur à l'Institut catholique d'Angers (1).

Les Characées sont des plantes aquatiques submergées, d'un classement difficile par suite de la singularité de leurs caractères qui ne les rattachent par des liens directs et immédiats avec aucune autre classe.

A. L. de Jussieu les rangeait parmi les phanérogames monocotylédones à la suite des naïadées, autres plantes d'eau ; Brongniart en faisait des cryptogames vasculaires ; Endlicher, Adrien de Jussieu et d'autres botanistes les classent parmi les algues.

M. l'abbé Hy entreprend de démontrer qu'aucun de ces classements n'est justifié, en montrant les caractères différenciels qui les séparent de ces différents ordres.

En opposition avec les algues, elles ont : une tige à symétrie axile, une foliation bilatérale, une ramification régulièrement axillaire ; — l'anthérozoïde résultant non du rajeunissement d'une cellule-mère, protophasme et noyau compris, comme dans les vraies plantes à thalle, mais bien de la déformation progessive du noyau, allongé en ruban spirale, sans participation du protoplasme ; — l'appareil femelle, véritable archégone, entouré dès avant la fécondation, d'une enveloppe cellulaire propre, ce qui n'a lieu dans aucune Thallophyte, et ne se rencontre véritablement que dans les Muscinées.

Elles ne sont pas davantage des végétaux vasculaires, ni cryptogames, ni à plus forte raison phanérogames, offrant une structure exclusivement cellulaire, n'ayant que des poils rhizoïdes en place de racines, l'anthérozoïde à deux cils seulement, l'œuf réduit jusqu'à maturité à une simple cellule, enfin les organes reproducteurs portés sur la tige avec les feuilles, alors que d'autres cryptogames n'ont les appareils sexuels que dans la phase prothallienne.

D'ailleurs les Characées, bien que « séparées des Muscinées par un intervalle tellement profond et défini que nulle transition ne les unit », présentent cependant avec les mousses, au moins durant leur phase embryonnaire et transitoire, certains traits communs

(1) Congrès de 1891, VIIe fascicule, p. 209.

qui pourraient donner vraisemblance à une hypothèse « phylogénétique » autrement dit évolutionniste. D'autre part, les caractères qui les éloignent des algues et des cryptogames vasculaires, sont ceux-là mêmes qui les rapprochent des Muscinées. Enfin, avec ces dernières, les Characées sont les seuls végétaux acrogènes qui soient pourvus d'un sporocarpe, d'un véritable fruit.

Toutefois le scorocarpe des Characées diffère de celui des mousses en ce que l'œuf des premières ne se divise point, et constitue un sport unique, tandis que celui des Muscinées renferme plusieurs spores fertiles, un sporange et divers autres appareils.

A la suite de différentes considérations qui ne sauraient trouver place ici, l'auteur en arrive à établir pour les Characées une subdivision d'un ordre plus général dans lequel il comprend les Muscinées ou les mousses, l'ordre *Bryophytes* (Βρυόν, mousse), qu'il place entre les Tallophytes (Θαλλὸς, rameau vert), et les *Ptéridophytes* (Πτερίς, ίδος, fougère).

§ 3. — LES LÉGUMINEUSES DE LA MARTINIQUE

par le R. P. Duss,
de la Congrégation du Saint-Esprit, professeur de sciences naturelles
à l'Institution du Saint-Esprit, à Beauvais (1).

Pendant un séjour de douze ans à la Martinique, le R. P. Duss a étudié et collectionné en herbier toute la flore de cette île, dans laquelle il a constaté l'existence de 134 familles botaniques. Celle des légumineuses y occupe une place importante et ne compte pas moins de 126 espèces réparties en 57 genres, eux-mêmes partagés entre les trois tribus des Papilionacées, des Césalpiniées et des Mimosées.

Parmi les premières, représentées chez nous par le robinier faux acacia, le cytise faux ébénier, le genêt, etc., la Martinique compte un dizaine de plantes fourragères, principalement des *Desmodies*, sous les noms vulgaires de *Trèfle*, *Petit trèfle*, *Trèfle blanc*, *Trèfle courant*, *Trèfle tortueux* ; des arbres, des arbrisseaux et des plantes sarmenteuses, recherchés comme végétaux décoratifs ; tels le *Colibri végétal* ou *Agati grandiflora*, les deux *Bois immortels*, botaniquement *Erykrina corallodendron* et *Erykrina glauca*, la *Liane*

(1) Congrès de 1891, VIIe section, p. 235.

à réglisse ou *Abrus precatorius*, le *Sophora tomentosa*, arbrisseau très ornemental ; — de nombreuses plantes alimentaires, principalement dans la série des *phaseolus* ou haricots ; — enfin quelques types entièrement nouveaux, comme le *Vigna unguicalata*, vulgairement *Pois bord de mer*, l'*Erythrina glauca* ou *Bois immortel batard* et le *Dussia martinicensis* (Krug et Urban) ou *Bois gamelle*, arbre de moyenne grandeur.

Parmi les Césalpinées, signalons l'*Hematoxylon campechianum* ou *Bois de Campêche*, arbrisseau à fleurs jaunes très recherché pour une foule d'usages ; le *Cæsalpinia Sepiaria*, vulgairement *Arrête-bœufs*, arbrisseau sarmenteux à fleurs très ornementales ; dix ou douze espèces du genre *Cassia ;* le *Tamarinier* des Indes (*Tamarindus indica*), bel et grand arbre à bois très dur, à ombrage perfide ; le *Courbaril* ou *Hymenœa*, très bel arbre à bois de construction, exsudant une gomme aromatique ; le *Bauhinia* ou *Grand macota*, ou *Bois de Saint-Thomas*, plante nouvelle, petit arbre à belle et riche floraison ; le *Copaïfera officinalis*, grand arbre d'où s'extrait la gomme appelée Baume de Copahu.

Les Mimosées contiennent cinq espèces de *Mimôsa*, onze *Acacias*, quatre *Calliandres* dont un très grand arbre, *Calliandre saman*, et des arbrisseaux parmi lesquels l'ornemental *Buisson ardent* (*Calliandre purpurea*).

§ 4. — LA FLORE DES ILES SEYCHELLES.

par M. A. Fauvel (1).

Situées entre les 51e et 54e degrés de longitude est du méridien de Paris, et les 4e et 5e parallèles au Sud de l'équateur, les îles Seychelles, formées d'éruptions granitiques traversées par quelques filons de basalte, jouissent d'un climat à la fois chaud et humide éminemment propre à la végétation. Aussi les richesses botaniques et forestières y sont-elles incalculables. Les premières fois que ces îles furent explorées après leur découverte, aux XVIIe et XVIIIe siècles, elles étaient vierges de toute trace humaine, et, jusqu'au bord de la mer, couvertes d'une végétation arborescente tellement serrée,

(1) Congrès de 1891, VIIe section, p. 215.

que ce ne fut que la hache à la main et avec mille efforts que l'on put y pénétrer.

On y trouve des végétaux, notamment des arbres, dont les espèces et même les genres ne se rencontrent nulle part ailleurs. Les autres appartiennent à toute la zône intertropicale

Parmi les premiers signalons le *Northea Seychellarum* (W. Hooker), grand arbre à bois de fer, de la famille des Sapotées, divers palmiers tels que *Nephrosperma*, *Roscheria*, *Verschaffellia* et *Stevensonia*, et enfin le fameux *Cocotier des Seychelles* ou *Lodoïcea* au fruit énorme à deux lobes, dit *Coco double*, au bois tellement dur à la périphérie, qu'il émousse la cognée sans se laisser entamer, tandis que tendre à l'intérieur il se creuse facilement. Le *Roscheria melanochoetes* est un latanier, supporté, comme les palétuviers, sur de nombreuses racines aériennes. Il en va de même du *Pandanus multiplicatus* « dont ces appendices, partant des branches comme de haubans bien raidis, vont chercher le sol à 7 ou 8 mètres de là. » A la différence de ses congénères les *Vacoas* qui croissent au bord des rivières, le *Pandanus multiplicatus*, perché « sur ses longues échasses obliques », se plaît sur les rochers qui bordent les torrents des montagnes.

Mentionnons encore parmi les arbres, le *Casuarina equisetifolia*, connu en Océanie sous le nom de *Filao*, qu'on rencontre sur les rochers et les sables des bords de la mer, le Cocotier commun (*Cocos Nucifera*) ; le *Calophyllum inophyllum* ou Tatamaka, à résine émétique ; les *Barringtonia speciosa* et *racemosa*, de la famille des Myrtacées, qui croissent sur les plages jusque dans l'eau de la mer, et donnent un fruit de la grosseur des deux poings, contenant une amande de la dimension d'un œuf ; des palmiers comme le *Caryota ureus*, le dattier sauvage (*Phœnix sylvestris*) venu de l'Inde, le Raphia (*Raphia raffia*) de Madagascar ; venu également de la grande île africaine, le plus beau des bananiers, surnommé l'*Arbre des voyageurs*, le *Ravenala Madagascariensis* ; l'Avocatier (*Persea gratissima*), voisin des lauriers ; le Jaquier ou Arbre à pain de la Malaisie (*Artocarpus incisa*), aux feuilles coriaces et immenses, au fruit féculent ; le Papayer (*Carica papaya*), aux fruits savoureux ; l'*Arbre de Cythère*, originaire de Tahiti, (*Spondias edulis* ou *dulcis*), et le Manguier (*Mangifera indica*), tous deux de la famille des Térébinthacées, ainsi que le Jamrosier ou Jambosier (*Jambosa vulgaris*).

Les arbrisseaux, sous-arbrisseaux et arbustes n'abondent pas

moins aux Seychelles : Le Nepenthes ou plante pot-à-eau (*Nepenthes Vardii*) ; le *Gardenia Annæ* ; la Ketmie rose de la Chine (*Hibiscus rosa sinensis*) ; de nombreuses variétés d'orangers dont plusieurs sont indigènes ; le Goyavier blanc (*Psidium pyriferum*) ; l'*Anona squamosa* ou Pomme-canelle, l'*Anona muricata* ou Corossol. La plupart de ces végétaux abondent, chaque année, en fruits comestibles et excellents.

Dans la seule île de Mahé, la principale des Seychelles, on ne compte pas moins de soixante-douze fougères dont huit n'existent que là et dont deux sont arborescentes. Il est à remarquer que, parmi les plantes herbacées, il n'en est pas dont la végétation soit annuelle. On y remarque d'admirables orchidées, parmi lesquelles une vanille sans feuilles, *Vanilla phalænopsis*. Une liane, *Lantana amara*, y remplit le rôle dévolu, dans nos climats, à la ronce. L'*Alpinia majestica*, dont le genre se rapproche des orchidées, donne une des plus belles fleurs qu'on puisse voir.

Tel est, très rapidement esquissé, le tableau des principales richesses végétales, naturelles au groupe d'îles appelées Seychelles.

De l'analogie de composition minéralogique de ces îles avec celle de Madagascar, comme de la composition de la flore qui y est indigène et de certaines particularités de la faune, d'aucuns ont tiré cette induction que les Seychelles nous représenteraient les débris d'un continent disparu dont aurait fait partie la grande île africaine. Ce ne peut être là qu'une simple conjecture, assurément, mais elle n'a rien d'invraisemblable. Néanmoins pour l'appuyer il faudrait une étude de la flore beaucoup plus approfondie encore et plus détaillée que celle qui précède.

(A continuer.) JEAN D'ESTIENNE.

FILLE ADOPTIVE[1]

XI

Sous le coup de ces paroles, Gardella ne sut retrouver la délicieuse impression qui, un instant auparavant, lui remplissait l'âme au souvenir de la scène du cimetière ; néanmoins, ce qu'elle en conserva lui suffit encore pour la défendre contre la tristesse dans laquelle ces paroles auraient dû la jeter.

De son côté, Georges, toujours partagé entre la joie et le désespoir, se montrait taciturne et préoccupé. La comtesse, tout à son rôle de surveillance, parla elle-même fort peu et personne ne songea à protester lorsqu'elle proposa d'écourter la soirée. Au contraire, il était visible que Gardella et Georges se retiraient sans regret.

Il sonnait à peine dix heures lorsque chacun se leva pour gagner sa chambre. Ni Gardella, ni Georges n'échangèrent une parole.

Madame de Noirmont fut involontairement intriguée par l'attitude du jeune homme et de la jeune fille, elle soupçonna que Gardella n'avait pas été entièrement sincère ; aussi, lorsqu'elle l'embrassa, au moment de se séparer, lui glissa-t-elle à l'oreille un mot dans ce sens, et Gardella troublée, balbutia une timide dénégation, à laquelle la comtesse ne se laissa pas prendre.

— Nous en reparlerons demain, lui dit-elle, va te coucher et réfléchis, les conseils de la nuit ont généralement une bonne influence.

Gardella ne répliqua rien, mais en rentrant dans sa chambre elle obéit à Madame de Noirmont, elle repassa dans sa pensée les

(1) Voir la *Revue* du 1er octobre 1892.

incidents de la soirée et conclut que tout cet ennui lui venait du silence subtil que les circonstances l'avaient obligée d'opposer aux questions de la comtesse. Assurément, il n'était pas possible qu'elle avouât toute la vérité. La présence de Georges au cimetière, bien qu'elle fut innocente de la démarche du jeune homme, lui apparaissait comme un acte de rébellion dans lequel elle n'était pas exempte d'une certaine involontaire complicité, du moins en apparence. Comment, en effet, parviendrait-elle à persuader à la comtesse qu'elle n'avait pas demandé à se rendre seule au cimetière avec l'arrière intention de suggérer au comte le désir de l'y rejoindre? Certes! sa conscience ne lui reprochait pas cette complicité et c'était assez pour qu'elle ne se troublât point, mais quand même elle dormit mal, elle ne s'endormit que très tard dans la nuit.

Ses réflexions lui causèrent une longue insomnie, et, sauf la rencontre au cimetière, elle convint, le matin au réveil, de ne rien cacher à la comtesse.

Seulement, il fallut prévenir Georges, de peur que lui-même ne niât la vérité. Elle essaya de le voir dans le courant de la matinée, mais il était parti aussitôt après son premier déjeûner, et il n'y avait point à espérer qu'il rentrât avant midi, l'heure de leur second repas; cependant elle épia son retour comme si elle pressentait qu'il reviendrait plus tôt qu'il ne le faisait d'habitude. Bien lui en prit; à onze heures et demie, elle le vit de sa fenêtre pénétrer sous le vestibule de la porte d'entrée et elle courut dans la salle à manger l'attendre, afin de l'arrêter au passage.

Madame de Noirmont, enfermée dans sa chambre, n'en sortait généralement que lorsque le domestique venait lui annoncer qu'elle était servie, Gardella avait donc tout le temps d'arrêter Georges.

« J'ai à te parler, lui dit-elle, dès qu'il parut. »

Et de la main elle lui fit signe de venir, puis s'approchant de lui :

« Ta mère m'a demandé hier soir si je t'avais fait part de l'entretien que nous avons eu hier matin à mon sujet.

— Eh bien?

— Eh bien, j'ai éludé la question et je le regrette.

— Pourquoi ?

— Parce que c'est un demi mensonge et que le mensonge, qui est toujours une faute, s'aggrave lorsqu'il a pour but de tromper une personne que l'affection et le respect doivent rendre doublement chère.

— Alors il fallait dire la vérité.

— Toute la vérité ce n'est pas possible, j'aurais honte d'avouer que tu es venu me trouver au cimetière et surtout de raconter ce qui s'y est passé. Seulement je dirai la vérité en ce qui concerne notre conversation. Si la comtesse t'interroge à ton tour, ne nie rien. Dis-lui ce que tu m'as dit et ce que je t'ai répondu. »

Elle allait se retirer. Il la retint.

« Je ne t'ai pas tout dit hier. »

Elle se montra surprise et son visage trahit de l'impatience.

Il le remarqua.

« Ce ne sera pas long. »

Elle écouta.

« J'ai oublié, en te présentant ma proposition, et en insistant pour te la faire accepter, de te rappeler que mon nom, que tu repousses, te mettrait, en devenant le tien, à l'abri des injures d'Antoinette et de ses amies..... »

La jeune fille l'interrompit.

« ... J'ai pensé à tout en formulant mon refus.

— Et tu le maintiens ?

— Oui. »

Il baissa la tête.

Tous deux se séparaient quand Madame de Noirmont, elle aussi aux aguets, apparut soudain.

Elle ne fit pas attention à Georges, et pendant qu'il s'éloignait, interpellant Gardella :

« Est-ce de la pluie ou du beau temps que vous venez de causer? »

Gardella resta douce et souriante, quoique le ton des paroles de la comtesse manquât d'aménité.

« Non, répondit-elle, nous avons causé de choses plus graves. »

La simplicité de cet aveu plut à Madame de Noirmont, quand même elle eut un ricanement.

« Il t'a fait encore une déclaration. »

Gardella rougit.

« Oui. »

Elle balbutia ce mot à voix basse.

La comtesse se fit sérieuse et la regardant bien en face :

« Tu as tenu ton engagement?

— Oui. »

Cette fois son *oui* fut à peine intelligible.

« Tu as repoussé ses avances ? »

Gardella acquiesça d'un signe de tête.

« Comment a-t-il accueilli ton refus?

— Avec résignation. »

Madame de Noirmont sourit finement.

« C'est plus que je n'attendais de lui. »

Il y eut un silence, elle reprit :

« Par quel merveilleux argument as-tu obtenu un tel résultat ? »

La jeune fille se taisait, la comtesse devint plus pressante.

« Est-ce en lui disant brutalement que tu ne l'aimes pas.

— A peu près.

— Vraiment! voilà de quoi dérouter les psychologues qui prétendent que la contradiction dans les choses du cœur est un stimulant! »

Gardella ne la suivit pas dans la voie où elle entrait. Cette verve railleuse l'offensa même et son visage, à l'expression attristée, subitement s'empourpra.

« Je te peine, ma mignonne, dit la grande dame en prenant affectueusement dans la sienne la main de sa protégée ; excuse-moi, je ne suis pas absolument calme, vois-tu. La nécessité, la dure nécessité de contrarier les penchants de mon fils et de t'humilier en refusant de t'accepter pour ma bru, me cause un réel chagrin. Il ne faut rien moins que des considérations d'un ordre supérieur pour m'en donner le courage..... et tout en moi s'en ressent... Ma volonté est impuissante à régler mes paroles et mes actes. Je crains d'être injuste en ne voulant qu'être prudente. Le bonheur de Georges me préoccupe et ton propre bonheur ne m'est pas indifférent. Si je te parais impitoyable, c'est que j'ai la conviction qu'il serait contraire à vos intérêts à tous deux de changer les liens d'amitié qui vous unissent par des liens que la religion et la loi rendent indissolubles. Georges, élevé auprès de toi, t'aime comme un bon frère. Dans son inexpérience, il prend cette sainte amitié pour de l'amour et si je n'étais pas là pour m'opposer à ce qu'il transformât ce pur et durable sentiment en un sentiment, plus doux peut-être, mais grevé de devoirs et d'obligations, il ne tarderait pas à reconnaître son erreur et le mariage, contracté dans ces conditions, deviendrait un enfer pour vous deux. Enfer plus insupportable encore pour lui que pour toi, car la femme porte en elle une réserve de force morale et de résignation dont l'homme manque. Les devoirs de la vie conjugale, sans parler de la maternité, lui sont comme une forteresse où elle se cantonne, il n'en est pas

de même pour l'homme. Appelé sans cesse au dehors par ses occupations, par ses habitudes, par ses plaisirs, il déserte et prend en aversion le foyer dès qu'il cesse d'y être retenu par des attractions plus réelles que celles qu'il trouve dans la satiété d'un sentiment, ce sentiment fut-il né d'une passion ; or, les véritables charmes de la vie de famille, ainsi que doit la rêver le comte de Noirmont, ce n'est pas toi, hélas ! ma chérie, qui peux les lui procurer. Non que l'intelligence du monde et les qualités du cœur te fassent défaut. Au contraire, il n'est pas un des privilèges de la femme, sous ce rapport, dont tu ne sois douée. Mais, par malheur, la société a des exigences auxquelles tu n'es pas en mesure de satisfaire et des préjugés contre lesquels tu ne saurais lutter.

« Je puis te dire ces choses, moi qui t'aime, et tu peux les entendre, sachant que je ne te parle que dans ton intérêt et au point de vue du bonheur de Georges et de son avenir, que ton affection doit te rendre aussi sacré qu'à moi. Est-il besoin de t'énumérer ces exigences et ces préjugés ? tu les connais et tu sais que par ta naissance tu n'as pas même le droit de leur livrer bataille. Le monde ne te pardonnerait pas les préférences de mon fils et sous le titre dont son amour d'un jour parerait ta jeunesse et ta beauté, on ne verrait toujours et plus que jamais en toi que la fille du peuple à l'extraction mystérieuse et c'est sur Georges que retomberaient les colères du monde. En ayant cru te faire monter jusqu'à lui, il n'aurait fait que descendre jusqu'à toi. Une mésalliance comme celle qui résulterait d'un mariage entre vous lui ferait perdre son rang. Les gens de notre classe n'iraient pas volontiers chez toi et ne te recevraient qu'avec dédain chez eux.

« Le comte de Noirmont, forcément humilié de la situation que lui créerait ce déclassement, ne manquerait pas, tôt ou tard, de l'en rendre responsable. Il deviendrait alors peut-être dur à ton égard et tes justes plaintes seraient autant de griefs nouveaux que tu lui fournirais. Vous seriez malheureux tous les deux sans avoir la compensation des sympathies de vos semblables. Les uns diraient : « tant pis pour elle, pourquoi a-t-elle porté ses prétentions jusqu'à lui », et les autres ajouteraient : « c'est bien fait pour lui, pourquoi s'est-il déclassé ».

Madame de Noirmont s'arrêta et dévisageait Gardella qui l'écoutait rouge et silencieuse.

« N'ai-je pas raison ?

— Sans doute, murmura la pauvre enfant qui n'osa point avouer,

comme elle le pensait, que l'orgueil de la comtesse avait exagéré le tableau qu'elle venait de lui mettre sous les yeux. »

Mille exemples de mésalliance, bien autrement scandaleuse que ne le serait une union entre elle et Georges se pressaient, en ce moment, dans sa mémoire. Elle se rappelait un duc du noble faubourg qui, quelques années auparavant, avait épousé une danseuse de l'Opéra. Un marquis ruiné qui, plus fou encore, n'avait pas eu honte de donner pour belle-mère à sa fille une drôlesse en renom, afin de rentrer dans la fortune dont il avait payé ses faveurs et que le monde recevait à bras ouverts avec autant d'égards pour la drôlesse, que pour la danseuse; et plus de cent autres gentilshommes, rien qu'en France, au nom plus illustre que celui de Georges, qui tous les jours épousaient des femmes qui ne la valaient pas, sans que le monde s'en détournât. Sa naissance, après tout, qu'on lui reprochait tant, n'était pas une faute qu'on eut le droit de lui imputer. D'abord, rien ne prouvait que cette naissance fut déshonorante. Le mystère qui l'entourait aurait dû lui être même une circonstance atténuante. Gardella embrassa dans une seule pensée toutes ces considérations ; mais était-il possible de les faire valoir contre les arguments de la comtesse? Sa fierté y répugna et elle aima mieux se soumettre sans discussion. Son sacrifice n'était-il pas, d'ailleurs, déjà à demi accompli ? Puis, pouvait-elle se rebeller contre la volonté de la comtesse ? Non ; or, dès l'instant où il ne convenait pas à celle-ci qu'elle épousât son fils, en raison de quoi se serait-elle insurgée contre cette détermination. N'était-ce point assez que Madame de Noirmont eut fait d'elle sa fille adoptive, et fallait-il s'appuyer sur la générosité qui avait dicté ses bienfaits pour lui opposer les avantages dont elle jouissait, d'abord son éducation qui seule atténuait la disproportion de leur destinée. Non, non, mille fois non. Les douleurs, les déchirements du sacrifice avaient des dédommagements préférables et elle les préférait.

La comtesse, inconsciente, dans l'égoïsme de sa vanité de grande dame, n'admettait pas que Gardella put partager l'amour qu'elle avait inspiré à Georges et ses préoccupations se concentraient uniquement sur ce dernier.

« Raconte-moi, dit-elle, ce qui s'est passé entre vous. Je suis curieuse de savoir comment tu as réussi à le rendre si raisonnable!

— C'est bien simple, murmura la jeune fille, je lui ai déclaré que je ne l'épouserai pas.

— Il ne s'est point récrié ?

— Si, mais j'avais une réponse toute prête.

— Quelle est cette réponse ?

— Je lui ai dit que j'aimais trop quelqu'un pour pouvoir devenir sa femme. »

La comtesse tressaillit.

« Tu mentais ?

— Non. »

Gardella alors expliqua de son mieux, comment elle interprétait les choses et Madame de Noirmont la félicita chaleureusement de son subtile et généreux stratagème, sans que l'ombre d'un remords effleura sa conscience.

« Tu es une bonne enfant, conclut-elle, je ne pouvais mieux placer mon affection et ma confiance. Je suis contente de toi. »

Cette facile acceptation de son dévouement blessa la jeune fille au cœur.

« Georges ne se doutera de rien, insinua-t-elle, j'aurai soin de ne jamais pleurer devant lui. »

Pour la seconde fois, la comtesse tressaillit.

« As-tu le projet de pleurer à son insu ?

— Je n'ai pas ce projet, mais il est probable que mon sacrifice me coûtera plus d'une larme.

— Ton sacrifice ?

— Sans doute.

— Je ne te comprends pas. »

Gardella leva les yeux sur Madame de Noirmont et ne craignit pas de soutenir le regard que celle-ci fit peser sur elle, quoique ce regard contint autant de surprise dédaigneuse que d'interrogation.

« Ce n'est pas seulement comme un frère que j'aime Georges.

— ...Toi aussi, fit la comtesse de plus en plus hautaine. Toi aussi, tu vas t'imaginer que tu l'aimes. »

Et elle éclata de rire.

« L'imagination n'est pour rien dans mes sentiments. Mais qu'importe, si Georges l'ignore ! et je garderai bien mon secret, dussé-je en mourir. »

Madame de Noirmont se fâcha :

« La folie est contagieuse.

— Je l'aimais, protesta Gardella, avant d'avoir reçu ses aveux. »

La comtesse devint tout à coup défiante.

« Es-tu bien certaine qu'il ne s'est pas reconnu dans le person-

nage imaginaire de ton petit roman? Ce point est indispensable, car alors il se pourrait qu'il tint sa menace de se vouer au célibat pour te rester fidèle et je n'entends pas que cela soit. Georges est fils unique et il a le devoir de ne pas laisser périr notre nom. Il faut qu'il se marie... je le veux.»

Gardella ne sourcilla point.

« Je te parais peut-être cruelle ? »

Le silence persistant de la jeune fille acheva de fâcher la comtesse, parce qu'elle crut y voir un acquiescement au reproche qu'elle même s'adressait, et elle se hâta d'ajouter :

« Ton sacrifice, pour être méritoire, doit être utile. S'il n'est pas complet, il sera nul.»

Gardella eut peur.

« Qu'attendez-vous de moi ?

— Ne me le demande pas, devine-le.»

Troublée, hors d'elle, l'orpheline fit un effort pour tâcher de voir clair dans l'obscurité des paroles de la comtesse et n'y put parvenir.

« Je ne sais pas, je ne devine pas, balbutia-t-elle.»

Un pressentiment lui serrait le cœur.

La comtesse reprit d'une voix sourde :

« Arrange-toi pour que Georges, dans la colère d'être dédaigné par toi, se venge en te donnant une rivale légitime.

— Vous voulez que je l'aide, moi, à en aimer une autre! s'écria Gardella dominant mal son indignation.

— Ce que j'exige, ce n'est point qu'il en aime une autre, je veux qu'il se marie et rien de plus. Il est en ton pouvoir de le pousser à cette extrémité.

— Il ne m'écoutera pas.

— Évidemment si tu lui en donnais le conseil. Ce n'est pas cela que j'attends de toi. Il t'aime, il te l'a dit et tu le crois... Désespère-le jusqu'à lui suggérer l'idée de la vengeance. Si sa tendresse pour toi est réel, il n'admettra pas que tu en aimes un autre, autrement j'en conclurai ou qu'il ne t'aime point ou qu'il a la certitude que tu n'aimes que lui... Tu lui as juré par une vérité habile que tu aimes quelqu'un et dans l'intérêt de ce quelqu'un, qui n'est autre que lui, tu lui as déclaré que tu ne l'épouserais pas, c'est très bien; mais ce n'est pas assez. Il faut rétracter ton serment et lui faire croire à ton mariage avec le rival supposé.»

De pourpre qu'elle était, Gardella devint pâle.

« J'ai juré sur la tombe de ma mère,» objecta-t-elle.

Madame de Noirmont haussa les épaules.

« ...Tout homme sait ce que vaut un serment de femme! »

Gardella se fit suppliante.

« Si je vous obéis il me méprisera et ne m'aimeras plus...

— Il faut qu'il ne t'aime plus, et quant à son mépris, il ne sera que temporaire. La vérité plus tard lui sera révélée. D'ailleurs, il n'y a point de sacrifice facile et puisque c'est toi qui la première a prononcé ce mot, subis-en les conséquences. »

XII

Zoé Rocaresco avait dit vrai, elle aimait Georges; cependant, on peut supposer que la volonté entrait pour quelque chose dans ce sentiment. Si Georges, au lieu d'être ce qu'il était, riche et noble, eût été un pauvre garçon n'ayant pour tout patrimoine que les seuls avantages de sa personne, elle n'eût probablement point songé à lui ; mais il possédait tout ce qu'une femme est en droit de souhaiter. Au surplus, Zoé, quoique très riche, n'avait pas trouvé jusque-là de mari parmi ses compatriotes qui, sans que l'on sut au juste pourquoi, ne la recherchaient pas.

A Paris, par contre, elle n'eût point manqué de prétendants si elle n'eût, la première, jeté son dévolu sur Georges de Noirmont. La fortune, la position, le titre, la personne, tout en lui la séduisait, et lorsqu'elle soupçonna qu'entre le jeune homme et elle, se dressait la protégée de la comtesse, elle se jura, comme Antoinette se l'était juré, de combattre jusqu'à la victoire cette infime rivale qui n'avait que la beauté.

Zoé, quoiqu'à peine âgée de vingt-deux ans, était une fille résolue et déterminée jusqu'à la témérité.

L'absence de grâce féminine détournait d'elle l'attention de beaucoup d'hommes dont sa fortune et sa jeunesse eussent dû la faire remarquer. Ce fut peut-être parce qu'elle s'en rendait compte que, n'hésitant pas à devancer les galants, elle choisit elle-même celui qui lui convenait. Sa mère, une Roumaine, divorcée de son mari, vivait à Paris depuis près d'une année. A part Zoé, elle avait encore d'autres enfants : deux filles très jeunes, âgées, l'une de dix ans et l'autre de neuf ans, et un fils de dix-huit ans qui faisait ses études au collège Henri IV. Elle occupait, avec ses enfants, un

superbe appartement meublé, rue de Solferino, dont la location annuelle ne s'élevait pas à moins de douze mille francs. Cette famille, par sa proche parenté avec le prince Rocaresco, entra de suite dans le meilleur monde du faubourg St-Germain. Madame Rocaresco ou, la baronne, comme on l'appelait généralement, était une opulente brune aux traits envahis par la graisse, gardant néanmoins une certaine régularité primitive, qui avait dû faire d'elle jadis, une beauté plantureuse comme l'était Zoé. Elle parlait le français distinctement, quoiqu'avec l'intonation chantante particulière aux Roumains. Zoé, habituée à traiter de bonne heure la question matrimoniale, ne mit pas de réserve dans le développement de la tendresse, plus bruyante que profonde, que lui inspira Georges et la baronne qui fut sa première confidente, approuva son choix.

Avant de se résoudre à entamer des pourparlers avec la comtesse de Noirmont, Madame Rocaresco n'épargna aucune occasion de mettre les jeunes gens en rapport. C'était dans ce but qu'elle assistait régulièrement aux soirées des Apettini, où elle savait rencontrer Georges. Dès la première soirée, Gardella apparut à la mère et à la fille comme un danger, et lorsqu'elles surent à quel titre l'orpheline vivait auprès de la comtesse, leur aversion n'eut pas de bornes. La parenté de Gardella avec les Noirmont les eût obligées à des égards, tandis qu'elles s'autorisèrent de sa qualité d'étrangère pour ne point garder de mesure, et leur antipathie se doubla de cette circonstance, que Gardella était jolie. Antoinette ne les inquiéta point, sa laideur et son manque de fortune la mettaient, à leurs yeux, hors de cause. Il ne leur vint pas à la pensée qu'elle eut l'outrecuidance de prétendre être remarquée de Georges. De là, la franchise avec laquelle Zoé lui fit l'aveu de ses sentiments pour le comte. Mais ce dernier, loin de se prêter aux avances de la mère et de la fille, semblait ne pas même s'en apercevoir. C'est pourquoi, désespérant d'arriver à leurs fins par les moyens ordinaires, Madame Rocaresco et Zoé convinrent de recourir à l'intervention du marquis Apettini et se confièrent de leur désir au prince.

Fidèle à l'engagement pris vis-à-vis d'elle-même, Zoé, dès le lendemain du jour où elle mit Antoinette au courant de son projet, se rendit, à l'insu de sa mère et en compagnie d'une femme de chambre, rue Saint-André des Arts.

Les indications que lui avait données Antoinette ne lui servirent pas à grand chose. Les numéros avaient été changés et elle chercha en vain les armoiries des Noirmont. Aucune façade ne portait d'armoi-

rie, soit qu'on les eut enlevées ou que quelqu'enseigne les lui cachassent, toutes les habitations, jadis seigneuriales de cette rue, étant aujourd'hui abandonnées au commerce et à l'industrie. Lasse de chercher, Zoé s'adressa, mais inutilement, à plusieurs concierges. Aucun d'eux ne la renseigna. Surprise de cette insistance, la femme de chambre interrogea la jeune fille... C'est un domestique que je cherche, répondit celle-ci évasivement, j'ai à lui demander des renseignements au sujet d'un fait qui s'est passé, il y a une vingtaine d'années, dans une famille noble qui habitait cette rue, une famille au service de laquelle était le domestique que je cherche.

« Si Mademoiselle s'informait auprès des commerçants, dit la femme de chambre, peut-être réussirait-elle dans ses recherches.

Les commerçants sont forcément des locataires plus fidèles que tout autre. Une maison de commerce ne passe pas, comme un logement, de locataires en locataires. On ne la quitte d'ordinaire que quand la fortune est faite, et lorsqu'on ne la vend pas à des étrangers, on la transmet à ses enfants. Il y a donc plus de chance de se procurer des renseignements près d'eux que chez tout autre.

Zoé reconnut le bon sens de ce conseil.

« Alors, fit-elle, en cherchant des yeux autour d'elle, tâchons au moins de nous adresser aux plus anciens. »

Elle examina et lut les enseignes, puis avisant une épicerie sur la porte de laquelle on lisait une date de fondation reculée, elle y rentra et aperçut, dans un comptoir vitré, une jeune femme, occupée à tricoter une brassière d'enfant en attendant d'avoir à encaisser le prix de vente d'une denrée.

Zoé s'approcha et l'interrogea.

« Je ne connais pas la comtesse de Noirmont, avoua la marchande. Une histoire de vingt ans est une histoire d'autrefois. Ce sont mes parents qui pourraient vous renseigner.

— Où habitent-ils ? demanda Zoé. Est-ce à Paris ?

— A peu près, mon père vit à Saint-Mandé et la mère de mon mari est à Vincennes. Les environs de la ville sont la retraite ordinaire des commerçants retirés, parce qu'ils ont à leur portée tout à la fois, le bruit de Paris, que l'habitude leur rend cher et le repos de la campagne que la fatigue leur rend nécessaire.

— C'est très juste, dit Zoé distraitement. »

Et revenant à son but.

« Me permettez-vous, madame, de me rendre auprès de votre père pour le questionner ?

— Je puis vous éviter cette peine, mon père viendra dans quelques jours. »

La moldave l'interrompit.

« Je suis pressée et Saint-Mandé est une promenade charmante.

— En ce cas, je pense qu'il vaudrait mieux vous adresser à ma belle-mère. Elle a tenu ce magasin avant nous tandis que mes parents, à moi, étaient établis rue de Bussy.

— Vous avez raison, madame, cela étant, je préfère aller chez votre belle-mère à moins qu'il n'y ait de l'indiscrétion.

— Oh ! du tout, déclara la commerçante en écrivant l'adresse réclamée.

— Ne la dérangerais-je point aujourd'hui ? »

La femme réfléchit :

« Vous la rencontrerez plus sûrement dans la matinée. L'après-midi elle sort soit pour aller au bois ou pour faire des visites.

— Eh bien j'irai demain matin. »

Sans se lever, la marchande l'encouragea à ne pas y manquer et lui souhaita une belle promenade.

C'était tout ce que voulait Zoé. Elle avait réussi au delà de son espérance, elle sortit en saluant la marchande d'une inclination de tête et d'un aimable sourire.

« Vraiment, s'écria Françoise la femme de chambre, lorsqu'elles furent hors du magasin, Mademoiselle ne prendra pas la peine d'aller à Vincennes pour un domestique !

— Si, si.

— C'est donc une affaire bien grave ?

— Les devoirs de la charité sont toujours graves », répliqua Zoé continuant à donner le change à la curiosité de la servante, sans se soucier d'un mensonge de plus ou de moins.

Celle-ci savait, sans doute, à quoi sans tenir sur la charité de sa jeune maîtresse, car elle ne parut pas très convaincue de l'importance des devoirs de la charité.

« Au reste, reprit Zoé, le temps est très beau et cette course, n'eut-elle pas d'autre résultat que de nous procurer une jolie promenade, ne serait pas encore du temps perdu.

— C'est vrai, convint Françoise.

— Nous prendrons l'omnibus du Louvre avec la correspondance et pour que vous soyez complètement contente, je vous promets, si le temps est beau, que nous monterons à l'impériale. »

Le visage de Françoise s'éclaira.

« Mademoiselle est bonne comme une sainte, si les anges vivaient en ce monde ils seraient jaloux d'elle. »

Et tout bas elle ajouta pendant que Zoé se montrait enchantée d'être aussi favorablement jugée.

« Va ! grande vipère, tu ne te donnerais pas tant de mal si tu n'avais pas par là l'occasion de nuire à quelqu'un. »

Comme on le voit, Françoise avait peu d'illusion sur la valeur morale de sa maîtresse.

Zoé s'approcha plus près d'elle, et lui posant familièrement la main sur le bras :

« Je vous prierai ma bonne, de laisser ignorer mes intentions à ma mère. Non que j'aie à craindre qu'elle y mette des empêchements ; mais parce qu'elle trouverait, comme vous, que le but de ma course à Vincennes ne vaut pas la fatigue ; je lui apprendrai la vérité, uniquement si le résultat de notre voyage n'est pas nul. »

Françoise promit de se conformer à cette requête. Elle n'ignorait pas que Madame Rocaresco ne s'opposerait, en effet, au projet de sa fille que pour lui épargner une fatigue et comme au fond, elle n'était pas fâchée, personnellement, de faire cette promenade, elle garda le silence vis-à-vis de la baronne.

(A suivre.) OLIVIER DES ARMOISES.

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Saint-Simon*, par M. G. Boissier (Hachette). — II. *Mémoires et souvenirs de M. Hyde de Neuville* : 3e vol. (Plon). — III. *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge* par M. Pastor : 3e et 4e vol. (Plon). — IV. *La révérende mère Thérèse de saint Joseph* par le R. P. Mercier (Retaux). — V. *La révérende mère Suzanne Levêque* par le R. P. dom L. Levêque (Lethielleux). — VI. *La pacification religieuse et la suppression des traitements*, par M. Picot (Calmann Lévy). — VII. *Deux années de lutte* par Mat Gioi (Savine). — VIII et IX. *La Compagnie de Jésus et les Saints de la Compagnie de Jésus* par A. Archier (Delhomme et Briguet. — X. Questions historiques : Le saint Empire, saint Malachie.

I et II

M. Gaston Boissier, de l'Académie française, a étudié Saint-Simon dans la collection des *Grands écrivains Français* que publie la maison Hachette.

Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*, est quelqu'un. Son originalité tranche d'autant plus sur le fond, d'ailleurs, très brillant de son siècle, que tous ses contemporains ont une apparence d'uniformité. Nous disons une apparence, car dans les entrailles et dans les moelles, ils sont fort divers, mais la politesse exquise du grand roi, s'étendant à tout ce qui le touchait, ou seulement l'approchait, a revêtu ces images si dissemblables, d'une sorte de vernis qui leur donne comme un air de famille. Assurément Corneille, Racine, Molière, Bossuet, Fénelon, Lafontaine, sont des génies fort différents ; mais ils portent tous perruque. Nous sommes bien loin de dire que Saint-Simon ne porte pas perruque, lui aussi, mais il la porte de travers et force, par là-même, l'attention. Plus châtié, plus à la mode du temps, moins audacieux dans ses tournures de phrases, et plus mesuré dans ses jugements, Saint-Simon serait moins remarqué et pro-

duirait moins d'effet. Il y a encore une autre cause qui le met hors de pair. Presque tous les grands esprits qui ont fait, en quelque sorte, cortège à Louis XIV de son vivant, et qui le continuent dans l'histoire, ont à l'envi encensé ce soleil, véritable foyer de lumière et centre puissant d'attraction, autour duquel tous les astres du temps décrivaient respectueusement leurs orbites. Ce n'était pas seulement nécessité ou intérêt ; il y avait sincérité dans ce sentiment d'admiration qui s'accompagnait d'une adulation presque involontaire. L'opinion générale le voulait ainsi : toutes les intelligences se complaisaient naturellement dans cette majestueuse ordonnance d'un royaume si bien réglé et s'inclinaient d'elles-mêmes devant son auteur. Au lendemain du règne agité de Louis XIII, au sortir des troubles de la Fronde, on avait, d'ailleurs, le culte de la royauté à peu près comme au bout d'un siècle et demi de gouvernement absolu, on se laissa bercer, à l'aurore de la Révolution, par les chimères de l'indépendance. Même les plus rébarbatifs se ployaient à cette règle inflexible. Il a été noté que Lafontaine, d'un caractère si fier, était, lui aussi, devenu flatteur. Saint-Simon fait seul exception, sa voix détonne dans ce concert unanime de louanges. Est-ce une fausse note ? Nous le croyons volontiers, mais enfin ce désaccord sert, du moins, de correctif à cet enthousiasme trop universel pour ne pas avoir quelque chose de factice et d'excessif. Voilà pourquoi encore on lit avec intérêt, parfois avec passion, ces confidences posthumes, qui aident à rectifier plus d'un jugement.

Les Mémoires de Saint-Simon, comme presque toutes les œuvres de ce genre, n'ont paru qu'assez longtemps après la mort de leur auteur. Vivant, il n'aurait pas osé, il n'aurait pas voulu dire tout haut ce qu'il confiait à ses manuscrits. Mais un fait certain c'est que, tout exact observateur qu'il fût des règles de l'étiquette et des égards profonds dus à la personne du roi, dont nul ne se fût impunément affranchi, Saint-Simon n'affecta jamais, vis-à-vis de Louis XIV, cette espèce de transport voisin de l'idolâtrie, dont les exemples se multipliaient sous ses yeux. Il faisait correctement — mais rien de plus — son métier de courtisan, qui n'était pas chose facile, et exigeait autant l'assiduité que d'abnégation. Il attendait tout de la faveur du monarque, mais il ne fit peut-être pas tout ce qui était nécessaire pour l'obtenir ; cette absence de platitude est, d'ailleurs, toute à son honneur. Il s'y mêlait aussi, sans doute, un grain de suffisance et d'orgueil. Persuadé qu'il était de la race de ces hauts barons — ducs et pairs comme on les appelait depuis peu — aussi anciens que la maison régnante et qui auraient pu, à l'origine lui disputer le trône, il devait considérer Louis XIV comme un quasi usurpateur, coupable d'avoir substitué sa volonté personnelle au concours obligatoire des

descendants des anciens rivaux des premiers capétiens. Nous nous expliquons ainsi ce sourd ressentiment contre le grand roi, cette manie de dénigrement, cette amertume qui déborde presque dans toutes ses pages. Nous nous l'imaginons à Versailles, non pas sous les traits d'un frondeur — l'époque en était passée, — mais affectant volontiers l'attitude et la mine d'un censeur. Le souverain qui ne détestait rien tant que l'esprit de critique n'alla pas jusqu'à disgracier ce courtisan d'un nouveau genre, mais il ne lui accorda aucune faveur et le tint à l'écart. Cette froideur dut sembler inconcevable au fils d'un homme qui devait son élévation hors ligne aux bontés dont l'avait comblé Louis XIII. Découragé, il renonça au service, achevant, par cette bouderie, de mécontenter Louis XIV. Désormais, il dut attendre, pour monter sur l'horizon de la politique, un autre règne.

Cette occasion se présenta sous la minorité de Louis XV. Le Régent qui le goûtait beaucoup et qui avait reçu de longue main ses confidences, le fit entrer dans le principal conseil du gouvernement. Là, Saint-Simon put, à son aise, développer et tâcher d'appliquer ses idées de réforme, mais il n'aboutit à rien. Cette stérilité pratique d'un esprit si exubérant et si plein de lui-même a été expliquée, par M. Boissier, en termes excellents. Nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de les reproduire ici. Après avoir dit que grâce à l'amitié qui l'unissait au duc d'Orléans, il espérait jouer un très grand rôle, M. Boissier poursuit ainsi : « Ce fut précisément la raison qui l'empêcha de prendre l'influence sur laquelle il comptait. Le duc d'Orléans, qui était lié avec lui dès l'enfance, avait eu le temps de le bien connaître. Ce n'était pas une de ces natures qui se dérobent et qui trompent. La violence de ses passions ne lui permettait pas de les contenir ; il se livrait entièrement à ceux qui vivaient avec lui. Aussi devait-on voir aisément, quand on l'avait quelque temps fréquenté, qu'il était le contraire d'un homme d'état. Il avait le défaut d'être trop décidé et trop indécis ; et, ce qui est particulièrement fâcheux pour un politique, il était d'ordinaire résolu et entêté pour les petites choses et il hésitait dans les plus graves. L'art du politique consiste à savoir faire des concessions à propos, à céder sur ce qui a moins d'importance, pour se rattraper sur le reste. Saint-Simon faisait tout le contraire. On a vu avec quelle âpreté il s'attachait aux plus petites distinctions de l'étiquette ; pour une révérence de plus ou de moins il aurait bouleversé l'État. Cette sorte d'intransigeance quand il s'agissait de lui et de son rang, avait fini par impatienter Louis XIV, si ami pourtant de l'ordre et de la dignité ; à plus forte raison, le Régent qui s'accomodait si mal « de la solennité majestueuse du feu roi » devait-il en être vite excédé. Il reprochait un jour à Saint-Simon à propos de ses réclamations éternelles, d'être « immuable comme

Dieu et d'une suite enragée. » Mais voici le contraste : « cet homme intraitable, qu'il semblait impossible d'entamer lorsqu'il s'était mis quelque chose en tête, en d'autres circonstances où il s'agissait d'intérêts beaucoup plus importants, devenait tout d'un coup incertain, irrésolu. Il avait bientôt fait de décréter, d'un trait de plume, dans son cabinet, les réformes les plus graves. Quand il fallait passer de la conception à l'acte, les choses s'offraient à lui d'une autre façon. Son imagination lui représentait d'une manière vivante, les conséquences des résolutions qu'il allait prendre, plutôt les mauvaises que les bonnes, et il reculait. C'est ainsi que la plupart des mesures qu'il avait le plus souhaitées, quand l'occasion s'est offerte de les accomplir, lui ont semblé trop dangereuses. La conclusion qui s'impose, c'est que ce hardi réformateur eut été un triste ministre dirigeant. »

Les changements qu'il proposa pour la direction des affaires ne paraissent pas, non plus, heureusement inspirés. Il avait conseillé au Régent de réunir les États généraux pour obtenir de cette représentation de la nation les pouvoirs les plus étendus. Mais il n'apercevait pas les conséquences de cette grande mesure. A ses yeux, les États généraux n'avaient, dans la constitution de l'État, d'autre rôle que d'exposer humblement leurs plaintes et d'attendre le redressement de leurs griefs de la toute puissance du roi. Incapables de limiter l'autorité souveraine, ils imposaient aux meneurs et aux factieux par leur nombre et leur origine. Le trône trouvait en eux des auxiliaires complaisants et d'apparat, sans redouter de rencontrer sur leurs bancs une opposition sérieuse. L'expérience du passé aurait dû lui montrer que cet expédient se retournait parfois contre ses auteurs. En quoi les deux États de Blois avaient-ils aidé Henri III à triompher de ses ennemis ? M. Boissier semble croire que si les États généraux eussent été réunis en 1715, la Révolution eût avancé d'un siècle. Nous ne sommes pas de cet avis. Bien qu'un sourd mécontentement fût général, que les excès de ce brillant despotisme eussent lassé toute la nation, que l'on commençât à éprouver un certain besoin de changement, que la religion rencontrât dès lors beaucoup d'ennemis, on était bien loin de ressentir cette ivresse et de nourrir ces amers ressentiments qui ont rendu le mouvement de 1789 irrésistible. Les *libertins* des dernières années d'un long règne, les *roués* de la régence pâlissent bien auprès des encyclopédistes et de leurs complices les philosophes. C'est à peine si les escarmouches dirigées alors contre l'Église font pressentir la grande guerre qui sera plus tard déclarée contre toute croyance positive. Si la bourgeoisie était dès lors riche et occupait des postes importants dans l'État, elle n'aspirait pas encore à se substituer, comme corps, à la noblesse, ni à chasser celle-ci de la haute situation sociale qu'elle occupait. Les

esprits n'étaient certainement pas mûrs pour un bouleversement, tel que celui qui a littéralement affolé nos grands pères ; peut-être l'étaient-ils pour une transformation moins radicale à l'aide de laquelle l'État eut trouvé une meilleure assiette et une plus équitable application des vrais droits de l'homme. Mais, à défaut d'une disposition générale des esprits, qui manquait alors pour une régénération complète du pays, il eût fallu des hommes pour prendre une courageuse initiative. Et où aurait-on pu les chercher ? Saint-Simon se fût montré très inférieur à la tâche, Fénelon n'était plus là, et d'ailleurs ce brillant et chimérique esprit avait plutôt les regards tourné vers le passé que vers l'avenir.

On peut philosopher à perte de vue sur une éventualité qui ne s'est pas présentée; en tout cas, il est permis de conjecturer que les circonstances eussent ouvert des horizons et fait surgir des hommes d'État, Sans changer le moins du monde les bases de la vieille constitution nationale, sans rien ôter en théorie à la souveraineté absolue du roi, les États généraux, devenus périodiques et réduits, comme le demandait Saint-Simon, à contrôler les dépenses et à surveiller la répartition de l'impôt, pouvaient empêcher le délabrement des finances, et obtenir le redressement des abus les plus criants, tels que, par exemple, la multiplicité des lettres de cachet. Nous avons nommé deux des causes ou, si l'on aime mieux, des prétextes allégués pour la destruction de la monarchie. C'est quelque chose pour un peuple de faire entendre sa voix et d'avoir des organes autorisés.

La France eût été heureuse, grâce à une suite de réformes sagement progressives, de se préserver d'une catastrophe.

Dans cette série d'hypothèses dont le point de départ est la convocation des États généraux par le Régent, Saint-Simon eut à peu près joué le rôle de l'homme qui lève le rideau devant la scène, avant le spectacle, ou si l'on préfère une comparaison plus noble, du fonctionnaire purement décoratif qui se borne à introduire des ambassadeurs, sans connaître un traître mot de leurs instructions. Au fond, c'était un esprit étroit et médiocre, mais qui, grâce à un don éminent d'observation et à une certaine chaleur d'âme, est devenu un portraitiste de premier ordre et un narrateur achevé d'épisodes émouvants. M. Boissier fait très bien ressortir ce double mérite, tout en insistant sur les motifs qui rendent son témoignage sujet à caution. Il n'oublie pas, d'ailleurs, de montrer comment la sincérité de sa foi et de sa dévotion avaient corrigé, jusqu'à un certain point, l'injustice de ses jugements; mais il eut bien pu se dispenser de le louer de son gallicanisme.

C'était un tribut payé à un préjugé fort répandu en ce temps-là.

Le troisième et dernier volume des *Mémoires et Souvenirs de*

M Hyde de Neuville (Plon), offre un sérieux intérêt principalement en ce qui concerne les dernières années de la Restauration. L'intime liaison de l'auteur avec Chateaubriand pour lequel il professait une espèce de culte, nous a valu plusieurs lettres du grand écrivain qui, sans changer la physionomie bien connue du personnage, lui donnent un nouveau relief. On est presque tenté d'excuser l'instigateur de la défection royaliste, quand on le voit suivi sans arrière pensée et avec tant de résolution par un caractère aussi loyal, aussi chevaleresque, aussi dévoué au roi que M. Hyde de Neuville. Ce dernier, qui avait tant de fois risqué sa vie pour la cause de la monarchie, était convaincu comme il l'affirme lui-même dans cet ouvrage, que son devoir, comme député, était de soutenir le régime constitutionnel, autant pour le bien du pays que pour raffermir la royauté. Il souhaitait l'unité du parti royaliste et il espérait obtenir d'un ministère vraiment parlementaire, l'amélioration des institutions qui lui paraissaient défectueuses, sans qu'on s'écartât des principes sur lesquels s'appuyait le système gouvernemental. A ses yeux, comme aux yeux de Chateaubriand, M. de Villèle perdait la monarchie en s'éloignant de la ligne purement constitutionnelle et en se laissant dominer par ceux qu'on appelait alors les *ultras*. Ce fut, en effet, le tort de M. de Villèle d'appuyer, par complaisance pour l'extrême droite, des propositions qu'il blâmait en secret; mais il lui fallait, à toute force, une majorité pour accomplir les grands projets qu'il avait formés et qui n'étaient encore qu'en cours d'exécution. Or, du moment que quelques-uns des hommes de son parti, à commencer par le plus illustre, venaient à lui manquer, force lui était de chercher un appoint à droite ou à gauche ; et on ne saurait guère, au nom de la logique, lui reprocher de s'être rapproché de ceux qui, au fond, partagaient ses sentiments politiques et voulaient le maintien du trône.

Quant à l'auteur de l'*Histoire du Congrès de Vérone*, il est difficile de le disculper de toute faute de ressentiment, il ne sut pas pratiquer la grande loi du pardon des injures. Il est permis de croire que s'il eut pris une attitude moins hostile à l'égard de ses successeurs, s'il eut même poussé la générosité et le patriotisme jusqu'à leur prêter une aide discrète à certains moments décisifs, il eut fini par s'imposer lui-même aux conseils de la couronne mieux inspirée que le jour où elle se priva volontairement de ses services par une mesure brutale qui s'accordait mal avec la réputation de savoir-vivre et d'urbanité de Louis XVIII. Il paraît, en effet, définitivement acquis que ce fut la volonté personnelle du roi, très susceptible en tout ce qui touchait aux prérogatives monarchiques, qui s'accomplit en cette circonstance. On n'a peut-être pas assez remarqué que ce prince à qui l'on s'accorde à reconnaître une suprême habileté, eut alors le tort

impardonnable de se laisser aller à une mauvaise humeur dont son frère et toute la branche aînée des Bourbons devaient plus tard porter la peine. Tant il est vrai que la meilleure des politiques est encore celle qui consiste dans la pleine possession de soi et dans la pratique des vertus que le Christianisme commande !

On sait que M. Hyde de Neuville appartenait au parti libéral, il fit même partie du ministère Martignac qui tâcha, mais en vain, de concilier à la Restauration les hommes de la gauche, et qui poussa les avances à leur égard jusqu'à faire signer par le roi les fameuses ordonnances de 1828 qui chassaient les Jésuites des petits séminaires et limitaient le nombre des élèves de ces établissements. Nous sommes fâché, pour la mémoire de M. de Neuville, de le voir associé à ces misérables mesures. Tel était alors son aveuglement, qu'il voyait alors le péril à droite et s'effrayait au seul nom de la Congrégation. Les journées de juillet devaient lui ouvrir les yeux. Il y assista, consterné de tout ce qu'il voyait, siégeant seul dans la Chambre des Députés, sur les bancs de la droite, et prévoyant tristement « le déclin que les nations connaissent et auquel Dieu les condamne, quand elles ont foulé aux pieds les principes qui sauvegardent leur destinée ».

M. Hyde de Neuville ne crut pas devoir servir le gouvernement de Louis-Philippe, il refusa même le serment qui lui aurait ouvert les portes de la Chambre ; mais il ne perdit pas toute confiance. Il continuait sa politique modérée d'allures, ennemie des aventures et des soubresauts, et il tenait l'œil ouvert sur des côtés presque ignorés alors de la situation que préparait l'avenir. « Le peuple plus éclairé, écrivait-il; veut qu'on s'occupe de lui ; ses misères sont grandes, trop grandes, occupons-nous de les adoucir. » N'y a-t-il pas là comme un côté anticipé des nobles préoccupations et du langage de M. de Mun ? L'auteur des *Souvenirs* nous a conservé une curieuse conversation qu'il eut avec Chateaubriand, qui fut, lui aussi un voyant. Nous ne pouvons qu'en donner une idée sommaire : « L'Europe court à la démocratie, dit Chateaubriand. — La vérité serait, il semble, répliqua son interlocuteur, que l'Europe court à la liberté ! On aura beau faire, dit un jour Charles X devant moi, les gouvernements constitutionnels feront le tour du monde. — La France, reprit Chateaubriand, est-elle autre chose qu'une République entravée d'une dictature ? » Et après un instant de réflexion : « Aujourd'hui les nations arrivées à leur majorité prétendent n'avoir plus besoin de tuteurs. — Sont-elles aujourd'hui plus sages qu'autrefois ? » demandait M. de Neuville, et il concluait en affirmant qu'elles avaient seulement besoin de liberté. Et comme Chateaubriand insistait sur les symptômes de la transformation sociale qui s'opérait et montrait l'inanité des efforts faits pour rétablir le pouvoir absolu, Hyde de Neu-

ville s'en félicitait, mais il soutenait que partout où la République ne pouvait exister, la légitimité trouvait une auxiliaire dans la liberté, et il ajoutait cette réflexion dont les monarques encore subsistant de nos jours devraient bien faire leur profit : « Les souverains se soumettant graduellement à des libertés nécessaires, se séparant, sans violences, sans secousses, de leur piédestal, pourraient transmettre à leurs fils, dans une période plus ou moins étendue leur sceptre héréditaire réduit à des proportions mesurées par la loi. » Chateaubriand persistait à croire à l'abolition prochaine de la royauté en France. C'était, à ses yeux, l'expiation de la mort de Louis XVI. « Nul, disait-il, ne serait admis, après ce juste, à ceindre solidement le diadème. »

Ces deux grands esprits continuèrent leurs relations cordiales. Tous deux furent consultés par le comte de Chambord qui suivit plus tard d'autres inspirations. M. Hyde de Neuville, toujours fidèle, toujours chevaleresque, garda jusqu'à la fin son franc-parler avec le dernier rejeton d'une famille à laquelle le dévouement de toute sa vie était acquis sans réserve.

III

M. Pastor continue, comme nous l'avons précédemment annoncé, l'*Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge* (Plon). Le troisième volume est entièrement consacré au pontificat de Pie II. On sait qu'Æneas Sylvius Piccolomini racheta sous ce nom les erreurs de sa jeunesse. L'historien qui se montre fort sympathique au pontife, se garde de dissimuler les torts du secrétaire du concile de Bâle. Mû peut-être par une ambition coupable, plutôt que cédant à de fortes convictions, Æneas avait défendu avec une rare énergie la thèse fausse, mais alors controversée, de la supériorité du concile général sur les Papes. Quand, plus tard, il eut ceint le trirègne, il dut se rétracter, et il le fit avec autant d'habileté que de noblesse, en invoquant le souvenir de saint Paul et celui de saint Augustin. Il semble que la Providence divine ait voulu le punir par où il avait péché, car cette dignité suprême, but de tant de convoitises, devint le supplice de ses dernières années. Son pontificat, qui ne dura que six ans, de 1458 à 1464, ne fut guère, en effet, qu'une suite de déceptions.

Ses compatriotes, les Siennois, qu'il combla de biens et de faveurs, parfois imméritées, lui firent une constante opposition ; il eut à lutter presque constamment contre un de ses feudataires révoltés, le cruel et perfide Malatesta ; les Romains qu'il protégeait par une police sévère, ne l'aimaient pas. Le duc de Milan, son ami, et le roi de Naples, de la maison d'Aragon, pour lequel il avait sacrifié les droits de la maison d'Anjou, et encouru le mécontentement de la France, ne

secondèrent pas efficacement sa politique ; Venise le contrecarra autant qu'elle le put. En dehors de l'Italie, il échoua complètement dans ses efforts pour ramener les utraquistes de Bohême à l'unité catholique; le duc de Bourgogne sur lequel il comptait pour l'accomplissement de ses grands projets en Orient, lui manqua au dernier moment ; dans le propre collège des cardinaux, il rencontra une opposition tantôt sourde, tantôt déclarée. Enfin, son grand dessein d'une nouvelle croisade pour chasser les Turcs de Constantinople ne put aboutir. C'était une idée politique et généreuse, bien digne de cet esprit pénétrant et de ce grand cœur; mais les rivalités des diverses puissances, grandes ou petites, qui se partageaient alors l'Europe, paralysèrent tous ses efforts. Il s'était pourtant résolu, en dépit de son âge avancé et de ses cruelles infirmités, à donner l'exemple en s'embarquant lui-même et en s'exposant au péril. M. Pastor reproduit le texte de l'allocution qu'il prononça, en cette circonstance, dans un consistoire secret. On ne peut imaginer rien de plus sublime, ni de plus touchant.

Il parla longtemps, le visage enflammé, les larmes aux yeux, il s'attacha à réfuter les objections faites contre cette tentative héroïque : « Mais, dira-t-on, que vient faire ici ce vieillard caduc ? Que vient faire le prêtre à la guerre ? Que viennent faire dans les camps les cardinaux et les membres de la curie ? Pourquoi ne restent-ils pas chez eux et ne se contentent-ils pas d'envoyer une flotte montée par de bonnes troupes ? Tous nos actes, le peuple les interprète en mal. A les entendre, nous faisons bonne chère, nous entassons de l'argent, nous vivons dans le faste, nous montons des mules bien nourries et de nobles coursiers, nous traînons derrière nous les franges de nos manteaux, nous promenons par la ville nos joues rebondies, le chapeau rouge sur la tête, la grande cape sur le dos ; nous entretenons des meutes pour la chasse, nous jetons l'argent à la tête des comédiens et des parasites, mais nous n'en avons pas pour la défense de la foi. Le fait est qu'il y a des vices là dedans ; parmi les cardinaux et les membres de la curie, on en trouverait plus d'un à qui ce portrait peut s'appliquer (allusion évidente aux mœurs du cardinal Borgia). Il y a dans notre curie, trop de luxe et trop de faste. C'est pour cela que le peuple nous hait et qu'on ne nous écoute pas mieux, même quand nous parlons à cœur ouvert.... Que faire pour sortir de cette situation ignominieuse ? Ne devons-nous pas entrer dans une voie qui nous fasse recouvrer la confiance perdue ?.... Il faut entrer dans des voies nouvelles ; il faut rechercher par quels moyens nos prédécesseurs ont étendu, pour nous la léguer, la puissance de l'Église ; la méthode la plus facile de conserver l'autorité, est de demeurer fidèle à celle qui l'a conquise. Ce qui a élevé l'Église romaine au-dessus du monde entier, c'est la continence, la chasteté, l'innocence, le zèle pour la foi,

l'amour ardent de la religion, le mépris de la mort, la soif du martyre.... Il ne suffit pas de prêcher, de tonner contre le vice, d'élever les vertus aux nues, il faut nous faire semblable à ceux qui ont livré leur corps pour le testament du Seigneur. Il faut être prêt à tout pour le salut du troupeau qui nous a été confié, jusques et y compris le sacrifice de notre vie. »

Après avoir exprimé l'espoir que la vue d'un vieillard malade et ca luc donnant le signal du départ ferait rougir les princes de leur indifférence, Pie II ajoutait : « Certes, nous sommes personnellement trop faibles pour combattre l'épée à la main, et d'ailleurs ce n'est pas l'affaire du prêtre. Mais nous ferons comme Moïse, qui priait sur une colline pendant que le peuple d'Israël livrait bataille aux Amalécites. Placé sur le pont d'un navire ou sur le sommet d'une montagne, tenant entre nos mains le corps sacré du Seigneur, nous l'implorerons, pour qu'il nous accorde le salut et la victoire. »

Pie II survécut peu à cette éloquente objurgation. Il expira à Ancône, à la vue de la flotte venue tardivement pour embarquer le peu de troupes qu'il était parvenu, aux prix des plus grands sacrifices, à réunir ; à sa mort, tout ce grand armement se dissipa. L'époque héroïque des croisades était visiblement passée.

L'historien se montre moins abondant quand il aborde les pontificats de Paul II et de Sixte IV, parce que les sources d'informations précises et désintéressées lui font quelquefois défaut. L'intérêt pourtant se soutient jusqu'au bout. Il se dégage de cette lecture un profond sentiment de tristesse ; on assiste aux efforts sincères, mais timides, de la papauté pour réformer l'Église. Un peu de bien s'opère, mais la somme du mal demeure grande. L'esprit mondain envahit de plus en plus la curie. Les tendances païennes de la fausse renaissance, portent atteinte à la piété et ne respectent même pas la foi. Un souffle de révolte et de convoitises se propage : on n'attend plus que Luther.

Nous sommes obligé de constater que M. Pastor, en bon allemand qu'il est, déteste cordialement la France. Il ne manque aucune occasion de signaler la funeste influence de notre pays sur la marche des événements au point de vue religieux. Sans doute, nos ancêtres ne furent pas toujours sans reproche ; mais il y a dans leur histoire de belles pages que l'écrivain tyrolien parait complètement ignorer.

IV-IX

Nous avons toujours pensé que les événements les plus éclatants de l'histoire n'étaient que les ressorts souvent méconnus des grands desseins de Dieu sur les âmes. A quoi servent les guerres, les con-

quêtes, les règnes les plus glorieux, l'efflorescence des lettres et des arts, sinon à faire pratiquer la vertu ? L'effort généreux que chacun de nous accomplit ou peut accomplir dans la lutte contre les passions ou contre l'adversité, voilà ce qui seul mérite, si nous osons le dire, d'attirer les regards de Dieu et des hommes ; et les plus grands héros ce sont les saints. C'est ce qui donne un attrait particulier aux vies intimes de ces personnes qui ont vécu obscurément, en travaillant à leur propre perfection et en ne cherchant que le bien. Qui connaît dans le monde la *Révérende Mère Thérèse de Saint-Joseph ancienne prieure du Carmel de Tours* (Retaux) dont la vie s'est écoulée entre 1819 et 1890 ? Il faut lire le très attachant volume que le R. P. Mercier, de la Compagnie de Jésus, lui a consacré pour connaître toute l'élévation et toute la force de caractère, toute la délicatesse et toute l'énergie, toute l'exquise sensibilité qui se cachent dans le cloître. Cette histoire d'une âme puisée aux vraies sources, révèle plus de secrets sur la vie intellectuelle et morale que les plus subtiles recherches de la psychologie. On y admire surtout l'action de la grâce qui se combine merveilleusement avec celle de la nature pour réaliser des prodiges. La Révérende mère Thérèse, née Ernestine d'Augustin, dut exercer sur elle-même un grand empire pour triompher de ses penchants. Durant son enfance, et même durant sa jeunesse, elle se déroba longtemps aux poursuites de l'amour divin. Le récit de cette lutte est des plus instructifs et des plus encourageants pour quiconque a une forte volonté. Nous pénétrons en même temps dans cet intérieur du Carmel, où le monde est porté à ne voir que des esprits étroits et fanatiques, tandis qu'il s'y déploie une vie si intense et si riche. La dernière période de cette existence si remplie offre un touchant contraste par l'immobilité et l'espèce d'anéantissement où fut réduite par la maladie cette âme héroïque qui aimait à se dépenser. L'auteur dont l'éloge n'est plus à faire nous donne, en outre, de très intéressants détails sur le vénérable M. Dupont et sur l'œuvre de la *Sainte Face*, au progrès de laquelle la Révérende Mère Thérèse de Saint Joseph prit une si grande part.

Les réflexions qui précèdent s'appliquent à la *Vie de la vénérable Mère Suzanne Lévêque, en religion Mère de Saint-Maurice, de l'ordre des Filles de Notre-Dame* (Lethielleux). Cette âme d'élite vécut dans un temps bien malheureux de 1695 à 1760, alors qu'une philosophie impie conspirait avec l'hérésie dangereuse du Jansénisme pour ruiner la foi au surnaturel et préparer la Révolution. La mère Suzanne aurait voulu combattre directement le mal par un culte plus spécial du mystère de la Trinité; elle avait reçu d'en haut de précieuses lumières; mais elle trouva chez ses contemporains, à l'exception de quelques ecclésiastiques, peu d'encouragement. Une sorte

de torpeur paralysait les efforts individuels. Elle s'était offerte en sacrifice pour le salut de Louis XV, dont la conversion eut pu imprimer une autre direction aux événements. Aujourd'hui que les mêmes dangers nous menacent, on lira avec intérêt le récit de ces luttes intérieures qui donnent seules du prix à la vie.

M. G. Picot, de l'Institut, dans son livre intitulé *La pacification religieuse et la suspension des traitements* (Calmann Lévy) se prononce résolument contre la légalité et la convenance de cette mesure. C'est une étude historique et juridique très bien faite. L'auteur, se plaçant en dehors de toute considération religieuse proprement dite, traite la question en jurisconsulte et en homme d'état. Il n'a pas de peine à démontrer que ni le droit ancien, ni le droit intermédiaire, ni la législation moderne n'autorisent cet abus révoltant. Napoléon Ier, lui-même, au plus fort de son conflit avec Pie VII, n'usa pas de ce moyen. Il se contentait d'incarcérer les ecclésiastiques qui lui déplaisaient. Il n'y eut, dans les commencements de la monarchie de juillet, que quelques exemples de cette pénalité, mais on y renonça bien vite. M. Picot signale, d'ailleurs, avec raison, ces actes d'un pur arbitraire, comme étant en contradiction directe avec la politique d'apaisement qui est dans les vœux de tous les esprits sages et patriotes. Il nous permettra de n'être pas de son avis quand il déclare contraires au concordat tous les mandements épiscopaux concernant les élections. Les évêques ont visiblement le droit d'éclairer leurs ouailles, pourvu qu'ils le fassent avec prudence. M. Picot accepte aussi trop volontiers l'école neutre, en se bornant à blâmer l'enseignement antireligieux de certains instituteurs. Mais nous ne saurions trop le louer de proclamer hautement la mission sociale de l'Eglise et de saluer avec respect les enseignements de Léon XIII touchant la sollicitude que doivent nous inspirer les classes ouvrières.

M. Mat. Gioi, dans *Deux années de lutte* (Savine), raconte les efforts que nous avons faits récemment au Tonkin pour pacifier le pays. C'est un amas d'engagements pas toujours heureux et de massacres où l'on a peine à trouver un fil conducteur. L'opinion de l'auteur, c'est que l'administration est, en général, honnête et habile, mais qu'il s'y est glissé des non-valeurs uniquement classées parmi les politiciens. Il nous montre un directeur de pénitencier, ancien camarade d'un très haut personnage, devenu tout à coup résident de première classe ; un ex-commis des postes, père d'un écrivain scandaleux, placé à la tête d'une des plus importantes provinces ; un ancien sous-préfet bombardé chef de province et démissionnaire pour insuffisance reconnue. Il blâme aussi cette manière de vouloir introduire hâtivement dans une population qui a des traditions vieilles de deux mille ans, les formes de notre civilisation ; il voudrait

avec raison qu'à côté de l'instruction technique et de la connaissance de notre langue, on enseignât les principes de la morale. Seulement il oublie de dire où puiser ces principes : pourquoi ne serait-ce pas dans la religion chrétienne dont nos missionnaires, d'ailleurs si patriotes, sont les zélés propagateurs ? M. Mat. Gioi n'en dit pas un mot : c'est une lacune et quelle lacune !

Il nous reste à signaler la réédition de deux volumes fort goûtés, à juste titre, dus l'un et l'autre, à la plume bien connue de M. Adolphe Archier : *La Compagnie de Jésus* et *Les saints de la Compagnie de Jésus* (Delhomme et Briguet). Le premier est un résumé substantiel et bien proportionné de l'histoire de cette compagnie célèbre ; le second qui en est le complément nécessaire comprend, aujourd'hui, la vie des saints récemment canonisés.

X

Quelques mots, en terminant, sur deux questions historiques controversées.

Quels ont été les rapports juridiques de la royauté française et du Saint-Empire romain au moyen âge? Il ne s'agit pas ici des faits qui sont bien connus, mais du droit ou, du moins, de ce qui passait alors pour le droit, ou, si l'on aime mieux, de l'opinion. Cette question historique n'est pas facile à résoudre, car les éléments qui la constituent sont très nombreux. Les Allemands, pleins d'eux-mêmes, et qui tirent volontiers, comme on dit, la couverture à eux, attribuent à l'Empire, non pas seulement une prééminence d'honneur, mais une sorte d'autorité plus ou moins effective ; et comme à partir d'Othon Ier, cette insigne dignité n'est pas sortie des mains germaniques, ils profitent de cette circonstance pour glorifier leur nation. Ils ne seraient pas éloignés de rattacher à cette cause la suprématie que l'empire renouvelé de nos jours, bien qu'il ne soit ni saint, ni romain, affecte sur le reste de l'Europe. A leurs yeux, Charlemagne était un pur allemand ; il n'est pas étonnant que ses successeurs, au moins depuis 962, aient été allemands. La vérité est que Charlemagne était franc-austrasien, et qu'il a passé la plus grande partie de son règne à guerroyer contre les peuplades demeurées allemandes, contre les Saxons, en particulier, qu'il réduisit à subir sa domination. L'empire rétabli, ou plutôt créé par Léon III, n'a donc pas le caractère purement germanique que nos voisins lui attribuent. Est-ce que les premiers successeurs de Charlemagne, Louis le Débonnaire et les autres étaient des Germains ?

Il s'est trouvé un français pour adopter cette thèse qui s'appuie sur des confusions évidentes et ne démêle pas bien les questions

d'origine. M. Alfred Leroux, dans la *Revue historique*, recueil qui n'est pas, d'ailleurs, irréprochable, (numéro de juillet-août 1892), affirme que « Charlemagne, comme auparavant Charles Martel et Pepin, étaient tenus en Italie pour des Germains de Germanie... » Et quand cela serait ? On en pourrait conclure seulement que les Italiens de ce temps-là n'étaient pas très forts en géographie. Leur ignorance ou leur fantaisie ne faisait pas l'histoire, ne créait pas le droit. Que si l'on argue que les Francs de Clovis étaient d'origine germanique, qui en doute? Mais leurs enfants et leurs petits-enfants avaient eu le temps de se romaniser. Ne faut-il pas tenir compte de trois siècles de fusion et d'assimilation avec les habitants de la Gaule ? A ne tenir compte que des ancêtres et des premières invasions, l'Italie elle-même eût été toute germanique? N'avait-elle pas subi successivement le joug des Hérules, des Ostrogoths et plus récemment des Lombards ?

M. A. Leroux a trouvé un contradicteur très compétent. Le dernier numéro de la *Revue* que nous venons de nommer renferme une correspondance de M. F. Lot qui détruit de fond en comble l'échafaudage de M. Leroux. « Prétendre, y lisons-nous, que Hugues Capet et ses successeurs considérèrent leur royaume comme faisant partie intégrante de l'empire germanique, que, dès le VIIIe siècle, les Italiens appliquaient le terme de *Françi* à l'ensemble des peuplades de la Germanie, et que la papauté, pendant tout le moyen âge, voulut que l'empire eût un caractère germanique et que l'empereur fût un allemand, ce sont là des paradoxes. » Il est faux que les Italiens et la papauté ne pussent concevoir qu'on choisît l'empereur ailleurs que chez les Francs orientaux. Est-ce que Charles le Chauve n'a pas été couronné empereur ? Louis le Bègue n'obtint-il pas la couronne impériale à la mort de Lothaire, au lieu de Louis le Germanique? Pourquoi, en 1025, les Italiens offrirent-ils la couronne de fer au roi de France Robert II, à son fils Hugues, à Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine?

Quant aux électeurs allemands eux-mêmes, ils ont si peu songé à se renfermer, pour le choix d'un chef, dans les limites de leur propre pays, qu'ils ont offert le sceptre de Charlemagne, à Richard de Cornouailles et à Alphonse de Castille. Lorsque Philippe le Bel sollicita la couronne impériale, on ne lui opposa aucun argument juridique.

Pour résoudre, autant que possible, la question traitée par ces deux érudits, il faudrait commencer par distinguer les époques et étudier à part les facteurs.

Visiblement les opinions n'étaient pas les mêmes pendant la période carolingienne, au début de la dynastie capétienne, à l'avènement des premiers Valois, pendant la guerre de Cent ans. Le point de vue du roi de France ne coïncidait pas non plus avec ceux de l'Empereur, du

Pape, des juristes. L'étude à faire reste donc des plus complexes. Elle demande surtout une parfaite intelligence de l'esprit chrétien qui dominait alors le monde politique, et qui lui inspirait des résolutions et lui suggérait des formes de gouvernement que nous avons peine à comprendre aujourd'hui.

Saint Malachie est surtout connu par la célèbre prophétie sur la succession des Papes, que le vulgaire lui attribue. Est-il nécessaire de montrer la fausseté de cette légende? Après le P. Ménétrier (1689), le P. Carrière et l'évêque de Fort-Wayne, aux États-Unis, M. l'abbé Vacandard a, tout récemment, dans la *Revue des questions historiques*, fait toucher du doigt l'inanité de cette fable. Saint Bernard, contemporain, ami et biographe du saint archevêque d'Armagh, n'en dit pas un mot. Ce n'est qu'en 1595, c'est-à-dire 447 ans après la mort de saint Malachie que cette pièce apocryphe a été citée. On sait maintenant qu'elle avait été forgée pour soutenir la candidature du cardinal Simoncelli, natif d'Orvieto *(urbs vetus)*, auquel le faussaire assignait pour devise : *De antiquitate urbis*. Aussi on remarque que jusqu'à cette date, la prophétie, sauf de rares erreurs, est claire et conforme aux faits, tandis que depuis elle abonde en logogriphes indéchiffrables.

Saint Malachie qui fit beaucoup de miracles, et qui est l'auteur de quelques prophéties authentiques, mais ne concernant que des personnes privées, a un meilleur titre de gloire. Sans parler de ses rares vertus qui lui ont mérité la possession du souverain bien, il eut l'insigne honneur de rétablir la paix dans l'église d'Irlande, alors troublé par de lamentables divisions, et réduite à la plus humiliante des sujétions par les petits princes qui se partagaient la domination du pays. Fort de l'autorité de légat que lui avait confiée le Pape Innocent II, il affranchit réellement le clergé de la tyrannie du pouvoir civil, travailla efficacement à la réforme de ses mœurs, et rattacha plus étroitement que jamais évêques, prêtres et simples fidèles à la chaire de Pierre, source de toute juridiction. Voilà son œuvre : elle fut grande. M. Vacandard, dans l'article susvisé, la met en pleine lumière. Il fait parfaitement ressortir, ce qui était jusqu'ici mal étudié et peu connu, l'influence fâcheuse qu'exerçaient sur la vie chrétienne les mœurs et les institutions celtiques déjà profondément altérées. A ce moment, Henri II régnait en Angleterre, et il jetait déjà des regards de convoitise sur l'île d'Erin. Si les dissensions perpétuelles auxquelles ce malheureux pays était en proie, devaient le conduire à la perte de sa nationalité, au moins fut-il heureux de conserver la pureté de sa foi et l'attachement à Rome, qui lui ont valu dans ses épreuves une immense force de résistance et dans l'histoire une renommée éternelle. En resserrant les liens de la hiérarchie, en relevant de leur

abaissement les moines, en favorisant l'adoption de la liturgie romaine, Maol-Maodogh (Malachie), a bien mérité de l'Église et de sa patrie.

LÉONCE DE LA RALLAYE.

FRÉDÉRIC OZANAM, sa vie, ses œuvres, par Mme Kathleen O'Meara. (Perrin).

Ozanam fut un saint et un grand homme. Je ne dis pas cela à la légère ; il n'était pas seulement un grand écrivain, éloquent, savant, poétique, il avait fait des *œuvres* : il avait décidé l'archevêque de Paris, M. de Quélen, à appeler Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame, ce qui détermina une puissante réaction en faveur de la religion et convertit tant d'âmes. Il avait créé la société de Saint-Vincent de Paul, qui débuta par une réunion de sept jeunes gens, et qui couvre aujourd'hui le monde d'un réseau de conférences de bienfaits et de charité. En littérature, on peut dire aussi qu'il a créé : personne, avant lui, n'avait expliqué, comme il l'a fait, Dante théologien, et ne l'a fait comprendre en France. Il avait d'un saint plusieurs éminentes qualités, l'humilité, la modestie, la piété, la tendresse et la chaleur de cœur. Il aimait les jeunes gens, dont il attendait les grandes actions de l'avenir. Il s'attachait à ses amis, non pour lui, mais pour eux ; plusieurs, qui ne croyaient pas, furent changés par ses exhortations, par ses exemples surtout, et lui durent leur conversion. Quelle âme, d'ailleurs, ardente et tendre ! Quels principes profondément imprimés dans cet esprit ! Il avait promis à Chateaubriand de ne pas aller au théâtre ; il fut fidèle à son engagement. Ses dernières années sont admirables, touchantes, arrachent des larmes. Il regrette la vie ; comment ne l'aurait-il pas aimée ? Une femme, une enfant, des œuvres à terminer, la considération, les titres, les honneurs à venir. Sa mort héroïque couronne ces jours si bien remplis.

Quant au livre qui raconte cette belle vie, il est, en un seul mot, digne d'Ozanam, il le fait aimer, admirer et désirer de lui ressembler : on ne peut en faire un plus grand éloge.

M. Schrader publie, depuis l'an dernier, *l'Année cartographique* (Hachette). C'est une suite de cartes destinées à tenir le public au

courant des découvertes faites dans les pays inexplorés ou peu connus par les voyageurs, les missionnaires, etc. On est quelque peu étonné qu'il reste tant de régions ignorées, non seulement en Afrique, que l'on commence à découvrir à peine depuis un demi siècle, mais en Asie et en Amérique. *L'Année cartographique* de 1892 comprend plusieurs cartes accompagnées de notices très explicites, d'après les récents voyages de MM. Monteil, Ménard, Brosselard, Mizon, Papillon, Van Gèle, Crampel, le Père Schynze, en Afrique ; les officiers russes, MM. Pavie, Humann, d'Amade, en Asie; Coudreau, en Amérique. Cette publication est des plus intéressantes. Elle suit pas à pas les voyageurs ; à mesure qu'ils indiquent un point nouveau, *l'Année cartographique* l'inscrit et le marque sur sa carte. D'après l'ardeur et l'activité des explorateurs, aidés de la convoitise des gouvernements, il y a lieu de croire que la carte du globe sera près d'être complète avant un demi siècle.

Méthode pratique d'instruction religieuse, *à l'usage des catéchistes dans les maisons d'éducation et les paroisses*, par l'abbé Ch. Dementhon, licencié en théologie, professeur de rhétorique. — 1 vol. in-12. Prix : franco 2 francs. Lyon, librairie Emmanuel Vitte.

Comment *organiser* l'enseignement religieux dans une maison d'éducation, et quels moyens pratiques employer pour rendre cet enseignement à la fois plus *utile*, plus *intéressant* et plus *pieux?* Telles sont les principales questions auxquelles répond cet excellent ouvrage.

« ... Tout, dans ce livre, dit le P. Regnault, président de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, tout révèle l'homme d'expérience qui a pratiqué longtemps et avec intelligence, l'enseignement dont il traite — le catéchiste pieux qui connaît, qui aime les enfants et les jeunes gens — l'apôtre zélé qui veut communiquer à ses confrères la flamme dont il est animé... Je souhaite ardemment de voir ce travail entre les mains de tous les professeurs de nos maisons d'éducation. »

Eugène Loudun.

LES ROMANS NOUVEAUX

I. Marié, par Carmen Sylva (Perrin). II. Un Amant, par Emily Brontë, *traduction française précédée d'une introduction*, par T. de Wyzewa (id.). III. Le Journal de Mlle de Sommers, par Charles Berkeley (Ollendorff). IV. La Comédie des Champs, par Charles d'Héricault (Didot). V. L'Institutrice des Chantepot, par Mary Floran (Bibl. des mères de familles) (id.). VI. Le théatre des débutants, par Coquelicot (id.). VII. Un Prussien en France en 1792, *lettres intimes de J.-F. Reichardt traduites et annotées* par A. Laquiante (Perrin). IX. Casquettes blanches et Croix rouge, par le baron de Maricourt (Didot). X. Carnet d'un séminariste-soldat, par Alfred Tastevin (Ollendorff). XI. L'Apostolat de la Presse, par le P. Fayollat (Delhomme et Briguet).

I — II

Marié. Rien n'arrêtait, naguère, l'active plume de la reine de Roumanie, ni les crises d'une maladie douloureuse et, aujourd'hui, fort aggravée ; ni les agitations d'une petite cour, où le roman se transformait quelquefois en réalité. On a annoncé que le duc d'Edimbourg, en donnant sa fille à l'héritier du trône roumain, s'empressait de mettre en musique un libretto de Carmen Sylva, et, en même temps, nos éditeurs français publiaient un nouveau recueil des récits de la reine. Galamment et respectueusement, nous devons placer ce volume en tête de notre article. — Il s'ouvre, sur une nouvelle d'un genre tout allemand. Le héros de : *Marié :* fait songer à celui du *Roman d'une Princesse*, il en a le caractère et les maladives exigences. C'est un artiste, un poète pessimiste et malheureux qui se laisse adorer par deux femmes ; l'une du midi, l'autre du nord ; un peu allemandes, au fond, toutes les deux, et toujours prêtes à s'abdiquer elles-mêmes, devant l'être supérieur, l'homme pour lequel elles se passionnent.

L'artiste préfère la méridionale, enivrante et sensuelle, l'irrégulière qui se tuera dans le délire de la passion et le rendra fou,

tandis que la femme légitime se dévoue vainement à le soigner, lui sacrifie tout, sans pouvoir se faire aimer. Triste histoire, en somme, et dans laquelle se révèle une âme malade, de cette maladie de notre siècle dont les gardes du palais ne défendent pas les reines. Hélas ! le proverbe qui attache le bonheur à la couronne, fut toujours un mensonge ; mais, aux temps de foi, la piété consolait les princesses, mieux que ne peut le faire la littérature. Quant aux autres nouvelles de ce recueil, Carmen Sylva leur a donné un cadre moins ordinaire. Elle prend ses personnages dans sa patrie d'adoption et peint, avec talent, des mœurs presque primitives encore, qui lui fournissent de petites scènes très dramatiques. Le nouveau livre de la reine de Roumanie sera, sans doute, accueilli en France, comme l'ont été les précédents ; nous n'avons point à y insister ; nous ne voudrions pas nous montrer trop sévère dans notre appréciation et pourtant, il serait difficile de le présenter comme une lecture absolument saine.

Un amant. L'auteur de ce roman n'est point une reine, mais c'est une femme, une étrangère aussi ; on peut se permettre un rapprochement dont Carmen Sylva n'aurait pas à se plaindre, car beaucoup de critiques donnent à Emily Brontë une place parmi les grands écrivains anglais. Chez nous, pendant longtemps, on ne connaissait guère que le nom de Charlotte Brontë, l'une des sœurs d'Emily ; en Angleterre même, la réputation de Charlotte mettait dans l'ombre celle de sa cadette. Un poète, M. Swinburne, prit le parti d'Emily et travailla, de tout son pouvoir, à démontrer la supériorité de l'authoress négligée, non seulement sur sa sœur, mais sur Georges Eliot. Cette opinion, l'un de nos critiques français, M. Montégut, se vante de l'avoir devancée (1) et M. Wyzewa la partage dans son introduction de l'*Amant*. On est bien obligé d'avouer que le roman de Mlle Brontë scandalise le puritanisme anglais, qu'il détonne parmi tant de livres écrits pour « l'inoffensive récréation des familles ». Aussi, ajoute M. Wyzewa : « malgré la recommandation de M. E. Montégut, aucune des innombrables dames, suisses ou polonaises, qui de 1850 à 1870, ont encombré nos librairies de romans adoptés de l'Anglais » ne s'était avisée d'offrir *Westhering-Heights* au public français. A cette époque, on ne

(1) Dans : *Les Écrivains modernes de l'Angleterre*, par Emile Montégut (Paris 1885).

recherchait point « la mise en scène des passions féroces, ni des instincts criminels ». Ce goût déplorable nous ayant été suffisamment inculqué, on juge paraît-il, le moment venu de faire paraître une traduction de miss Emily Brontë. L'œuvre de cette fille d'un ministre anglican peut, en effet, prendre place à côté de celles de Tolstoï, d'Ibsen, des réalistes qui ont vu l'humaine nature par ses endroits les plus bas. Remarquons-le, néanmoins, les romanciers étrangers, en général, même lorsqu'ils peignent la passion sensuelle ou le vice dégradant, ne se complaisent pas dans les expressions crues et grossières. Le roman d'Emily Brontë ne choque point quant à la forme, et si les éditeurs n'en avaient changé le titre en un autre plus *suggestif*, l'étiquette de « roman anglais » aidant, certaines lectrices en eussent peut-être accepté la moralité, les yeux fermés.

L'introduction de M. Wyzewa n'étant guère qu'un résumé de l'étude consacrée à la famille Brontë, dans *les Ecrivains modernes d'Angleterre*, nous renverrions à l'ouvrage de M. Montégut, si l'on n'y rencontrait un parti-pris déclaré en faveur du protestantisme, et si l'auteur n'y sacrifiait jusqu'à nos qualités nationales. Disons-le donc, en peu de mots, Emily était la plus jolie, la mieux douée des sœurs Brontë ; d'une humeur sauvage, elle ne se plaisait qu'au milieu des landes de son pays natal, jamais elle ne put les quitter; elle y vécut et y mourut en stoïque. Sur les instances de sa sœur Charlotte, déjà célèbre, elle composa son unique roman ; il suffit à sa gloire littéraire. Mystérieuse énigme que l'âme de cette jeune fille, concevant une pareille trame, conduisant jusqu'au bout l'étude de tels caractères, créant ces figures d'un farouche presque monstrueux ! N'en déplaise à M. Montégut, ce n'est que dans la protestante Angleterre qu'on pouvait trouver les types d'un si dur, d'un si prodigieux égoïsme; mais comment, retirée dans la cure paternelle, cette fille de ministre parvint-elle à analyser, avec cette sûreté de main, les passions de l'amour et de la vengeance poussées jusqu'à la folie, jusqu'à la rage furieuse ? On prétend que Schiller n'avait pas vu les tempêtes du lac des Quatre-Cantons, lorsqu'il en fit une si admirable description dans son Guillaume Tell. Le génie de miss Brontë suppléait-il à l'inexpérience; son mauvais sujet de frère l'avait-il initiée aux mystères d'une vie de désordre ; gardait-elle, au fond de son âme, de terribles secrets ? En tous cas, les louanges prodiguées par nos naturalistes à la jeune authoress ne sont peut-être pas très enviables ; il semble

que le malheur ait lourdement pesé sur cette imagination féminine, incapable d'enfanter autre chose que des monstres de perversité, de férocité, de volupté. On le sait, le père des demoiselles Brontë, irlandais d'origine, était devenu ministre anglican, ses filles avaient une horreur du papisme, étrangement exagérée, même pour des protestantes. Les enfants d'Erin qui, du milieu d'un peuple martyr, passaient au service des vainqueurs et embrassaient leur culte, devaient porter au cœur une incurable amertune contre le genre humain tout entier... On pourrait peut-être étudier, à ce point de vue, la vie et les œuvres des sœurs Brontë dont, jusqu'alors, le génie bizarre a dérouté les biographes et les critiques, mais ce n'est ici ni le cas, ni le lieu.

III

Le Journal de mademoiselle de Sommers. On croirait presque, en lisant ce roman, que l'auteur a voulu écrire un traité d'éducation pour les *jeunes filles* ; il ne paraît pas probable pourtant, que sa méthode soit très goûtée, ni que les familles chargent souvent les grands frères d'élever les petites sœurs.

François de Lostange, un brillant officier, médiocrement tendre et respectueux envers son père, prétexte le second mariage de celui-ci, pour s'emparer d'une jeune sœur qu'il entend façonner à son gré. Il fait beaucoup de bruit d'un système personnel, dont il emprunte inconsciemment les meilleures idées aux éducateurs chrétiens. Il tient à ce que la filette soit pieuse; il l'accompagne même à l'église ; mais il laisse errer ses yeux sur un livre retourné le haut en bas, comme si l'admirable liturgie était une lecture indigne de ce rare esprit; il confie l'achèvement de l'éducation de Marguerite à une institutrice protestante, etc. A la fin du volume, le jeune sage se brûle la cervelle devant le lit de sa sœur, morte de la fièvre typhoïde. Son chagrin se compliquait du désespoir d'une vie brisée par une union mal assortie, et contractée à l'insu de sa famille. Mlle de Sommers, après une longue lutte entre l'antipathie et la passion que le héros lui inspire tour à tour, avait fini par se compromettre dans les inquiétudes de son amour. Désolée d'un suicide qu'elle ne parvient point à empêcher, elle s'enferme au Carmel en nous léguant son *Journal* et ses confidences, lesquelles ne faisaient pas prévoir une fin si édifiante.

IV — VI

La comédie des champs. Sous une forme toujours originale, M. Charles d'Héricault continue de prêcher aux citadins, le retour à la campagne. Il suppose une jeune parisienne confinée au fond d'une ferme, par la volonté d'un testateur bizarre. D'abord, Clothilde s'irrite, se débat, proteste en désespérée ; il faut toute la fermeté de son frère pour l'empêcher de renoncer à l'héritage ; puis, au bout des trois ans, arrivée au terme de l'épreuve, Clothilde restera, de son plein gré, aux *champs ;* « souvent femme varie » ! Il est vrai que la jeune fille a rencontré, dans son voisinage, des parents charmants ; un cousin Jacques, en particulier, amoureux de l'enfant gâtée et toujours prêt à la sauver des périls et des mauvais pas où l'entraîne son humeur aventureuse. Jacques s'est pris, tout de suite, d'amour pour la gracieuse parisienne ; le frère de celle-ci rêvait, de son côté, d'épouser l'angélique sœur de Jacques, mais Marthe, trop parfaite pour ce monde, s'envole au couvent. Du moins, avant de partir, a-t-elle préparé la conversion de son cousin et lui choisit-elle une compagne capable de le rendre heureux. Le bon curé de Sainte Godeleine comptera bientôt, sur sa paroisse, deux pieux ménages de plus, dont les intentions le réjouissent fort ; car les jeunes époux se promettent de contribuer au repeuplement et à la moralisation de la campagne où ils se fixent pour toujours.

L'institutrice des Chantepot. — Les épreuves de la jeune fille ruinée puis obligée à une servitude souvent plus dure que celle des domestiques, intéressera toujours les jeunes lectrices ; il ne s'agit que d'en varier les détails et l'auteur de ce petit roman y est parvenu d'une façon vraiment neuve. Avec toute la réserve voulue, Mlle Floran ne s'interdit point la grande ressource du romancier : l'amour ; son héroïne l'inspire aisément par une grâce et des vertus charmantes. Anne Marsan l'éprouve elle-même ; elle repoussera la main et la fortune de l'héritier des Chantepot pour épouser un ingénieur pauvre, mais digne d'elle. La vulgaire famille dans laquelle Mlle Marsan a enduré tant de cruelles humiliations, n'était guère en état d'apprécier son désintéressement ; néanmoins, tous ces grossiers personnages subissent, malgré eux, l'influence de ses vertus et, jusqu'à un certain point, l'ascendant de sa supériorité morale. Rien que de très édifiant dans cette donnée ; seulement les mères de famille se plaignent de ce que les institutrices de roman

jouent toujours le beau rôle et de ce qu'on les sacrifie trop elles-mêmes, ce qui augmente les difficultés de leur tâche ; les institutrices en chair et en os étant loin, la plupart du temps, de posséder le tact, l'expérience précoce, l'aimable caractère dont on les doue si volontiers dans la fiction.

Le théâtre des débutants, destiné à charmer les vacances des écoliers et des écolières eut dû être mentionné plus tôt ; mais en hiver, aux jours de congé, ne joue-t-on pas quelquefois la comédie ? Quant à savoir si une pareille distraction doit être ou non conseillée, la question divisant les autorités les plus graves, nous n'essaierons point de la décider. L'auteur de ce recueil n'a, du reste, que peu de prétentions pédagogiques ; il cherche surtout à amuser son petit monde. Plusieurs de ses saynètes ne dépassent pas les facultés de jeunes acteurs de sept à huit ans ; les plus avancées conviennent à ceux de douze à quinze ans, une ou deux se terminent par un mariage, ce qui semble trop prématuré ; une des petites actrices le dit elle-même. Les mères et maîtresses devront supprimer quelques passages de ces pièces ; entre autres, une phrase fâcheuse sur l'œuvre, si chrétienne et même si patriotique, de la Sainte Enfance. Il faudra modifier aussi, la réponse du rôle de Juliette dans *Les deux conversions*. Engager un incrédule à se convertir, parce qu'il y a « de la poésie dans les *légendes* bibliques » et que « l'ignorance en s'élevant jusqu'à Dieu, est préférable à la science trop raisonneuse », c'est tenir un langage peu sérieux, peu chrétien et très déplacé sur les lèvres d'une jeune fille. Heureusement, les fautes de ce genre sont rares chez notre auteur ; à l'aide de faciles corrections, ses petites pièces peuvent être représentées dans tous les milieux.

VII

Un prussien en France en 1792. S'il est vrai qu'après cent ans écoulés, nous ne puissions encore juger la Révolution impartialement, ni garder le milieu entre de criminelles apologies et des préventions trop absolues, du moins, notre siècle ne néglige-t-il rien pour l'instruction de ce grand procès, toujours pendant au tribunal de l'histoire. Tous les témoignages sont entendus et contrôlés, tous les documents recueillis. Celui qu'apporte M. Laquiante, peu connu jusqu'alors, mérite d'être classé parmi les plus curieux

et les plus authentiques. Le témoin, un étranger, un allemand, voyageait en France au commencement de l'année 1792. Presque chaque jour, il écrivait à son frère, lui racontant minutieusement ce qu'il voyait ou apprenait de la situation du pays.

Sa correspondance commencée en janvier se termine le 2 avril 1792 ; elle parut chez les libraires de Berlin à la fin de la même année, elle a donc été imprimée dans toute la chaleur du moment ; là surtout, est son prix comme renseignement. Compositeur musical, critique d'art fort sagace, Reichardt eut pour protecteur le célèbre Kant, dont il était compatriote ; son talent lui fit obtenir la direction de la chapelle du roi de Prusse, mais ses opinions avancées ne lui permirent pas de conserver longtemps ce poste ; elles devaient lui assurer, au contraire, un fraternel accueil chez les Jacobins français. Reichardt n'était pourtant pas franc-maçon ; à son avis, « les conventions sociales constituent des entraves assez gênantes pour un esprit indépendant, sans qu'il soit besoin de s'en imposer d'autres ». Mais sa qualité de Jacobin allemand faisait merveille auprès de certaines gens. Etranger, le compositeur eut dû juger des hommes et des événements sans parti pris ; loin de là, il se laissait entraîner par tous les sophismes révolutionnaires, il acceptait toutes les calomnies que semaient, contre l'ancien régime, des gens acharnés à sa perte. Il avait un esprit cultivé et certainement, une sorte de bonne foi, lorsqu'il rêvait la régénération de l'humanité par les procédés jacobins, mais son traducteur va un peu loin, en parlant de la « largeur de ses idées »; du reste, le génie musical s'accorde rarement avec un autre genre de génie.

Né luthérien, imbu des doctrines de Rousseau dont toute l'Allemagne et Kant lui-même, subissaient l'influence, Reichardt voulait une république universelle, détestait les rois, les nobles, les prêtres... Sur les frontières allemandes, il rencontre des émigrés souffrant une atroce misère, il les accable de sa haine et de ses cruelles railleries. Partout, toujours, il vilipende et maudit les royalistes, sans exception, sans pitié. Ses trois principales étapes, en France, sont : Strasbourg, Lyon, Paris. La société protestante et révolutionnaire de Strasbourg le reçoit avec empressement ; il assiste aux clubs, aux banquets, aux réunions publiques. Le baron Dietrich, maire de la ville, ancien homme d'affaire du comte d'Artois, dont la femme va bientôt orchestrer la *Marseillaise*, l'invite à dîner. Dans une autre maison, chez les Scherz, Jacobins *modérés*, il voit un enfant charmant, un bambin de cinq ans, qui joue avec des sol-

dats de bois. « Les uns étaient des gardes nationaux, les autres, les émigrés ayant de gros ventres, des jambes torses, des figures piteuses, des habits en lambeaux, des lunettes sur le nez et des pipes en guise de fusil, invention tout à fait patriotique. » A table, l'aimable garçonnet « pique ses saucisses avec la pointe de son petit sabre » criant qu'il dévore les aristocrates... On ne saurait mieux élever un jeune citoyen ni être plus ingénieux à lui inculquer la haine de ses semblables. Reichardt recueille, chez ses amis de Strasbourg, de curieuses anecdotes, entre autres celles que lui raconte, sur la famille Necker, un vieux ministre luthérien, de l'avis duquel « Necker est un homme sans capacités supérieures, et manquant de caractère qui s'est fait un nom en publiant des opuscules sortis de la plume d'écrivains besogneux; sa réputation s'est ensuite établie, grâce à sa femme et à d'Alembert, sigisbée de la Dame, etc. » On le voit, notre épistolier est assez mauvaise langue, même parfois, quand il s'agit de ses coreligionnaires.

Arrivé à Lyon, il est bien obligé de noter une certaine inquiétude; le commerce s'effraie, les femmes redoutent une guerre, l'argent manque; néanmoins, on mène joyeuse vie dans le milieu *feuillant* qu'il fréquente... Le voyageur s'étonne de l'abondance dont on jouit dans les campagnes lyonnaises, de la prospérité, de la gaîté des paysans du Bourbonnais, ce qui, plus tard, ne l'empêchera pas d'excuser tous les excès populaires en invoquant la longue tyrannie sous laquelle ont gémi les Français. Le séjour de Paris fournit à Reichardt la matière de vingt-cinq lettres fort étendues. Elles pourraient précéder le *Journal d'un bourgeois de Paris* de M. Biré; non pas certes, qu'elles soient conçues dans le même esprit, mais parce qu'elles donnent également, jour par jour, avec la même abondance de détails et la même fidélité, cette physionomie du Paris révolutionnaire de 1792, que l'auteur moderne s'est efforcé de retrouver et de reproduire. Lecteur assidu de la feuille du *Père Duchêne*, Reichardt la juge bien « un peu excentrique », mais il ne semble pas très éloigné de penser comme Hébert, sur la reine, les princes, la noblesse, etc. Il copie même de longs extraits du journal jacobin pour les envoyer à son frère. Ce qu'il raconte de l'assemblée, des théâtres, des restaurants et, en général, de la vie parisienne d'alors, prouve une certaine finesse d'observation. Il se promène sur les ruines de la Bastille et ne manque pas de s'attendrir en songeant aux victimes que renfermait l'affreuse prison; il va deux fois à la vente mobilière de Mira-

beau, l'homme de la Révolution qu'il admire le plus; il veut y acheter quelques reliques de son héros. Il aperçoit Robespierre dont la face « écrasée » ne lui est point sympathique et se plaint de ne pouvoir s'approcher de La Fayette. Il a un amusant récit d'une quête à domicile par les dames de la halle qui insistent afin d'obtenir une plus large aumône et poursuivent les gens de leurs embrassades. Quant le compositeur parle des théâtres ou de la musique, on le sent sur son terrain; sa critique, en pareille matière, vaut mieux que ses appréciations politiques. Celles-ci, hâtons-nous de le dire, sont rectifiées par les notes du traducteur qui tiennent une grande place dans le volume. M. Laquiante a pris soin de relever les erreurs, les fausses interprétations, les jugements légers ou haineux. Ce consciencieux labeur facilite la lecture des lettres de Reichardt et permet de les indiquer, non seulement pour ceux qui s'occupent des questions historiques, mais aux simples amateurs de souvenirs et d'anecdotes sur une époque aussi intéressante que celle de la Révolution. Cette époque si diversement appréciée, M. Laquiante la connaît admirablement et marque bien le grand tort, le crime capital des hommes qui voulurent y jouer un rôle : « Si au lieu de rester nationale, écrit-il, l'évolution s'est transformée en bouleversement, la raison en est que d'une part, les ouvriers se sont trouvés inférieurs à la tâche et que de l'autre, une secte cosmopolite y a mêlé, comme principe corrosif et dissolvant, un fanatisme sans Dieu, sans culte, n'adorant que l'orgueil humain et grisé de ses formules. » Ces quelques lignes témoignent assez de l'excellent esprit qui domine dans le travail du traducteur.

IX

Casquettes blanches et croix rouge. Bientôt ce livre, lui aussi, deviendra un document et sera compris, avec tant d'autres récits de la guerre de 1870, dans les archives de l'histoire et pourtant il nous semble que la campagne Franco-Allemande date d'hier ; nous croyons toujours entendre le sinistre écho de ses batailles. Les pages écrites par le baron de Maricourt ravivent cette impression. On y sent vibrer d'abord l'enthousiasme patriotique, puis viennent les déceptions navrantes, les misères de la défaite, l'horreur des combats où succombent tant de victimes, les sombres tristesses du pays vaincu.

L'auteur descend d'une race chevaleresque, il y a chez lui cette

bravoure généreuse et française impérissable parmi nous, tant que nous garderons une étincelle de la foi chrétienne. Sorti de Saint-Cyr, le baron de Maricourt aimait avec passion le métier des armes, il avait dû y renoncer pour se marier ; mais, au premier cri de la patrie, il voulut au moins rentrer dans une compagnie de mobiles du Loir-et-Cher qu'on organisait à Vendôme ; il y fut admis comme capitaine. Sa modestie ne nous empêchera pas de deviner l'ardeur et le dévoument qu'il déploya à la tête de ses hommes. Aucune récompense ne l'attendait, il ne s'en plaint point: la conscience du devoir accompli le console de l'humaine injustice. M. de Maricourt n'aime à se rappeler que d'une chose : son affection pour ses soldats ; il y revient sans cesse et par là surtout, ses récits nous touchent, nous émeuvent profondément. La bravoure dépourvue d'humanité resterait une vertu brutale ; Bossuet, dans sa louange si magnifique de l'homme de guerre, n'a-t-il pas commencé par faire ressortir « la bonté que Dieu mit premièrement dans le cœur et les entrailles de l'homme ».

M. de Maricourt dédie son livre à ses chers compagnons de Coulmiers, de Fayvrolles, de Loigny, à ses pauvres camarades d'ambulance : « Aux anciens mobiles du Loir-et-Cher, aux ouvriers de la main comme de la pensée, cultivateurs du sol, serviteurs utiles et glorieux défenseurs de la Patrie. » Il ne vise point aux vues d'ensemble, il ne discute pas les opérations militaires, il ne récrimine ni sur les fautes ni sur les malheurs. Se bornant à ses souvenirs personnels, l'ancien capitaine des mobiles ne peint que certain petit coin du grand tableau de la guerre, le coin où il souffrait et agissait avec les siens. Esprit trop sain pour se laisser abattre, âme trop patriote pour ne pas ressentir une amère douleur des maux de la France, il ne se montre pas réaliste, mais il est toujours vrai. La lâcheté de quelques-uns le désole ; l'avidité des déclassés qui, fuyant le combat, se ruaient sur les places distribuées par le gouvernement du 4 septembre, le révolte... D'abord, il a eu à déplorer le mauvais vouloir des recrues ; bientôt il constate, chez ses soldats, les progrès de la discipline et de l'esprit militaire; partout où il rencontre un beau trait, un acte généreux, il le note et l'admire, sans dissimuler non plus, les tristes côtés de cette malheureuse guerre. Il déplore la coupable crédulité du campagnard toujours prêt à se dire trahi, à répéter les bruits les plus absurdes, les plus funestes. Un des fermiers de M. de Maricourt venu au camp y vend chèrement ses denrées; il s'étonne

des privations que son maître endure et s'écrie que : « ses gorets sont mieux logés que M. le baron », puis, retourné chez lui, il s'en va disant à tout le monde : « Faut-il que M. de Maricourt soit riche pour envoyer tant d'argent aux Prussiens ! »

Est-ce que les prêtres et les nobles ne payaient pas l'étranger qui ravageait la France et les tuaient eux-mêmes ?

Notre narrateur en veut aux chirurgiens entre les mains desquels les blessés souffrent, parfois fort inutilement, mais il ne se rappelle pas moins avoir vu le Dr Beaumetz penché sur le lit d'un jeune soldat le caressant comme l'eut fait un père, l'encourageant de son mieux, lui parlant de ce petit breton qui, pendant l'amputation, achevait son chapelet sans broncher. Combien d'autres traits voudrions-nous pouvoir reproduire ; ils font bien connaître les dispositions et la situation de l'armée française, pendant cette lutte douloureuse. M. de Maricourt n'a pas besoin, pour cela, de remplir les trois quarts de son volume à l'aide de jurements, de blasphèmes odieux, de mots grossiers et dégoûtants, il ne cherche point un effet de convention ; en tous cas, celui-là ne le tenterait guère. Il se confesse d'avoir employé, dans le commandement, certaines crudités de langage que le général Chanzy lui reprocha un jour, et « il eut raison », remarque le narrateur d'un ton sincère. Tantôt plaisantes, tantôt touchantes, toutes les anecdotes de M. de Maricourt font images. Combien il esquisse délicieusement le portrait de cette petite sœur dont la blanche cornette frémissait comme les ailes d'un ange, au chevet des blessés. Que d'exemples d'intrépidité, d'abnégation, de bonne humeur, au milieu des privations, trouve-t-il à nous montrer ? Non, notre armée ne pensait pas qu'à la boustifaille, pendant cette lamentable guerre, et M. de Maricourt le dit avec tout l'accent de la vérité : « Je n'ai jamais songé à ma propre subsistance, elle a toujours été le dernier de mes soucis. » S'il s'agit de l'ennemi, malgré tout ce que l'ancien capitaine de mobiles a souffert en 1870, il sait lui rendre justice, lorsque les circonstances l'exigent. Il n'est point de ceux qui s'imaginent prendre leur revanche par de stupides injures, et croirait peu glorieux pour la France, d'avoir été vaincue par une armée composée de brutes.

Nous achevions à peine ce livre si attachant, si honnête, si plein de souvenirs tout vivants encore, que nous avons eu l'occasion de parcourir le fameux roman de M. Zola, *La Débacle*. Certes, on doit reconnaître l'incontestable talent du romancier, mais

comment fermer ce volume sans éprouver un soulèvement de cœur et une tristesse invincible !

L'exemplaire que nous avions sous les yeux portait le chiffre du 111e mille. Dans un pays insulté de la sorte, avoir trouvé tant de lecteurs pour boire une pareille honte !... Comment ne pas plaindre les masses qu'on démoralise à plaisir, et devant lesquelles on étouffe tout idéal de foi, d'honneur, de devoir, de patrie. Nous le savons, M. Zola crie bien haut que c'est déjà, de l'histoire ancienne et, s'avançant aux portes de l'Académie, pour disputer la place d'un romancier sacrilège, il annonce une vague conversion dont le *Gil Blas*, le premier, va recevoir les confidences. Ce n'est point ainsi qu'il réparera le mal qu'il a fait, et il a fallu qu'une plume allemande vengeât la France de la publication de *la Débacle*. A notre tour, nous reproduirons la protestation du capitaine Tanera, parce qu'elle doit être lue de tous : « Je considère cette œuvre comme très nuisible, dit l'officier étranger ; elle est écrite de telle façon, que les civils doivent croire qu'ils lisent la vérité ; au lieu de cela, M. Zola abîme le malheureux maréchal Mac Mahon, décrit des choses qui ne sont pas arrivées, falsifie les faits et salit une armée qui a été malheureuse, mais qui n'a pas perdu son honneur dans la défaite... Jamais nous n'avons rencontré en France des caractères aussi vils, continue M. Tanera ; les personnages d'Emile Zola n'ont ni fidélité, ni piété, ni amour de la patrie, ni sentiment du devoir, ni enthousiasme, même au moment de l'immense surexitation du combat, quand on se dit : « fais *ton* devoir pour que *nous* soyons vainqueurs », les personnages de M. Zola ne pensent qu'à boire et à manger. Je me rappelle qu'à Bazeilles, lorsque nous essayions d'enlever les hauteurs de Mancelle, je ne pensais guère à la nourriture, bien que je n'eusse pas avalé une bouchée de pain depuis vingt-quatre heures et que ma langue fut collée à mon palais, tellement le combat, le soleil, la fièvre m'avaient donné soif. Mes hommes étaient dans la même disposition ; nous ne pensions qu'à remporter la victoire et les Français qui essayaient de nous la disputer, ne pensaient pas plus que nous, à boire et à manger. Si M. Zola avait assisté à une bataille, il saurait à quoi pense un soldat et aussi, ce qu'il oublie. Pendant les batailles des 3 et 4 septembre, ma division ne reçut aucune provision, je ne me suis soutenu qu'avec de petits morceaux de chocolat. Et cependant, aucun de nos hommes ne s'est enfui pour chercher du pain. Et les Français tout aussi mal nourris, ont tenu tout aussi bien, ils nous

ont donné assez de mal ! Il faut avoir vécu ces choses là, on sait alors comment on peut faire son devoir, malgré la faim et la soif ; M. Zola l'ignore parce qu'il ignore les sentiments d'un soldat qui se bat. »

Cette réponse toute militaire au romancier naturaliste dont l'étude ne se borne pas toujours aux sensations de la bête humaine, ne manque ni d'éloquence, ni de noblesse, mais celle qui se lit à chaque page des souvenirs du capitaine de Maricourt nous semble aussi frappante et aussi fière.

X

Carnet d'un séminariste-soldat. Excellent petit livre qui prendra sa place parmi ceux écrits pour guider et encourager les jeunes lévites qu'on arrache au sanctuaire ; l'auteur, M. Tastevin, a parfaitement atteint ce double but, et de plus, il a fait un bon ouvrage de propagande. Le cœur l'a inspiré, il y joint du tact, de l'expérience, un véritable sentiment des devoirs, comme des souffrances intimes d'une jeune âme déjà sacerdotale, et si cruellement violentée. Il nous en avertit ; le *Carnet d'un séminariste-soldat* a été fait d'après des notes prises à la caserne par un jeune ecclésiastique, et complétées avec des renseignements très exacts ; on y trouve « l'expression sincère de la vérité ». Le prêtre futur qui est censé le rédiger, possède un aimable et joyeux caractère, sachant se plier à toutes les circonstances, s'accommoder de tout, il force ses camarades presque à l'aimer, du moins à l'estimer, d'autant qu'il ne transige jamais avec sa foi, et la défend avec une crânerie toute française. D'ailleurs, le jeune séminariste, n'était la vocation qui parle au fond de son cœur, eut été volontiers soldat ; s'il proteste contre une loi, qu'on peut bien appeler aussi scélérate ; c'est parce qu'elle brave les canons de l'Église, renverse la discipline ecclésiastique et met en péril les vocations, sans aucun avantage pour l'État ; c'est parce que l'héroïsme, l'abnégation exigées du prêtre, doivent se manifester sous une autre forme que ces mêmes vertus, commandées au soldat.

Il y a dans ces notes, des citations, des réflexions très sérieuses, mais aussi des chapitres très amusants. On y réfute, d'une manière fort serrée, les sophismes des partisans du service militaire pour le clergé, on y touche également à plusieurs questions délicates : le duel au régiment, les mœurs de la caserne, la pratique

religieuse à la chambrée. L'auteur y donne un aperçu des lois militaires dans les autres pays de l'Europe, il s'arrête à quelques difficultés, soulevées sans cesse, par les rabachages de l'ignorance et de la mauvaise foi, contre la religion : la Saint-Barthélemi, l'Inquisition, les dragonnades, etc., et les éclaircit en quelques lignes, propres à frapper l'auditoire auquel ont affaire, généralement, les séminaristes-soldats.

De gaies boutades, de désopilantes naïvetés des *bleus*, des scènes bouffones, entremêlent le tout, en sorte que l'excellent petit volume devra être accueilli avec faveur dans les bibliothèques des cercles militaires, ou des patronages de jeunes gens. Des lecteurs plus âgés ou plus instruits, pourraient eux-mêmes, en tirer profit, car l'auteur y a rassemblé les protestations, si logiques contre la loi militaire imposée au clergé, que les évêques ont fait entendre et auxquelles se sont associés des écrivains catholiques, tels que le général Ambert, M. E. Veuillot, M. Arthur Loth, etc.

En terminant son livre, M. Tastevin, s'appuyant sur de puissants appels, venus de toutes parts, conjure les jeunes officiers de s'occuper sérieusement de la moralisation des soldats, qu'ils ont sous leurs ordres, de se dévouer à cette tâche patriotique. Puisse le modeste *Carnet du séminariste-soldat*, être lu et compris ; on n'y devait ni ne voulait tout dire, on en a dit assez pour ouvrir les yeux à quiconque ne s'obstine pas dans un aveuglement inexcusable.

XI

L'apostolat de la presse. Si nous suivions à la lettre les avis du Père Fayollat, auteur de ce livre, notre article serait bientôt fait ; le pieux jésuite proscrivant le roman d'une manière à peu près complète : Ce genre de littérature, dit-il, n'a point été connu des anciens et les chrétiens devraient en rougir. Dans sa nomenclature des ouvrages qui peuvent composer une bonne bibliothèque, le paragraphe des romans a été omis et sous le titre de *Littérature mêlée*, il signale, seulement, un très petit nombre d'ouvrages d'imagination.

Au moment où le roman élargit si fort son cadre, où son action devient si puissante, où sa lecture est si répandue, on eut pu, sans doute, se montrer moins rigoriste, le défendre tout à fait c'est exposer le public, même fidèle, à chercher chez les romanciers dange-

reux, un plaisir dont on devrait trouver le moyen d'atténuer les inconvénients. Le roman n'est pas, de toute nécessité, voué à l'immoralité et au naturalisme, il eut été facile de signaler, sinon de recommander, un assez grand nombre de romans honnêtes ou inoffensifs. Nous faisons cette remarque, parce que la partie qui touche à la littérature romanesque nous intéresse davantage ici; mais nous n'en reconnaissons pas moins l'utilité du petit indicateur publié par le P. Fayollat. Il fournit de précieux renseignements sur les œuvres de la presse catholique, un résumé des règles de la congrégation de l'Index, un extrait du catalogue des ouvrages probibés par cette congrégation, une liste des livres et des journaux mauvais et par contre, une liste de bons livres et de bons journaux. L'auteur demande aux hommes de foi, aux honnêtes gens, de songer, en conscience, aux graves devoirs créés par les périls sociaux de notre époque ; il leur remet sous les yeux les passages les plus pressants des récentes encycliques et des mandements des évêques à ce sujet, il ne néglige point l'opinion des anciens, ni les aveux si instructifs des libres penseurs. Bref, il reprend ce plaidoyer si souvent essayé contre l'incurie, l'imprudence, l'obstination, disons-le, la lâcheté d'un grand nombre de conservateurs ; montrant, d'autre part, ce que des gens de cœur ont entrepris afin de combattre le mal et ce qu'ils obtiendraient s'ils étaient mieux secondés.

Hélas ! le P. Fayollat le sait bien, si tous s'accordent sur l'éminence du péril social, chacun s'affranchit, pour son propre compte des mesures qui pourraient le conjurer, du moins jusqu'à un certain point. On gémit des ravages causés parmi les masses à l'aide d'une misérable presse au rabais, mais on ne renonce pas au journal franc-maçon ou protestant, à telle revue non chrétienne non moins dangereuse dans un autre milieu. En wagon, en omnibus, de pieuses catholiques lisent publiquement des feuilles qu'une femme honnête ne devrait pas même toucher !... On se plaint de l'infériorité de la presse religieuse et on lui refuse le concours moral, aussi bien que le concours financier, dont on fait profiter la presse hostile !

Comme pour le livre de M. Tastevin, souhaitons que le petit manuel du P. Fayollat éclaire enfin le public chrétien, et ranime le zèle des catholiques pour l'œuvre la plus importante, la plus urgente, la plus nécessaire en ce temps-ci, l'œuvre de l'apostolat par la presse.

J. DE ROCHAY.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

L'appareil producteur de courants semblables aux courants marins par Mgr Rougerie évêque de Pamiers. — M. Rivière et les squelettes des grottes de Menton. — Le prince Roland Bonaparte et l'étude des glaciers. — Empoisonnement, à Jurançon, par les champignons vénéneux ; réflexions. — M. l'abbé Farges, de Saint-Sulpice, et la nouvelle édition de son livre *le cerveau, l'âme et les facultés*. — Un cinquième satellite de Jupiter. — La photographie céleste, découvertes à l'observatoire de Nice. — Supplément du traité encyclopédique de photographie par Charles Fabre. — Encyclopédie des Aide-mémoires, série du biologiste, série de l'ingénieur. — Bibliothèque rétrospective, les maîtres de la science par M. Charles Richet, Haller et Harvey. — Apostrophe du P. Didon. — Les troubles de la mémoire, les troubles du langage chez les aliénés ; l'appendicite et la périty phlite. — Encyclopédie chimique ; résumé d'analyses chimiques et la conservation des substances alimentaires.

Au congrès que l'Association française pour l'avancement des sciences a tenu à Pau dans la dernière moitié du mois de septembre, Mgr Rougerie, évêque de Pamiers, a fait présenter par M. Bize, professeur de physique dans son petit séminaire, et son collaborateur, un appareil destiné à donner l'explication des courants qui existent dans les océans et permettant de les reproduire presque tous. Il y a longtemps que Mgr Rougerie s'occupe d'expliquer l'origine des courants aériens qui règnent à la surface du globe, ainsi que des courants aquatiques qu'on observe à la surface des mers. Il a d'abord construit une sphère avec les montagnes en relief pour les courants aériens, mais comme la démonstration est assez difficile, il a préféré concentrer tous ses efforts sur les courants marins, persuadé que les

résultats obtenus sur ces derniers, confirmeraient l'explication qu'il donne des premiers.

L'appareil producteur de courants semblables aux courants marins, se compose d'une sphère de cristal dont la surface intérieure présente les continents en relief. A l'intérieur de cette sphère s'en trouve une autre à surface lisse et susceptible d'être mis en mouvement à l'aide d'une manivelle, de façon à tourner de droite à gauche, c'est-à-dire en sens inverse du mouvement diurne de la terre. L'espace compris entre les deux sphères est rempli d'eau contenant des râclures de bougies imbibées d'alcool. Ces dernières ont pour but de montrer la direction des courants.

Aussitôt que l'appareil est mis en mouvement, on voit avec étonnement des courants se produire dans tous les océans et prendre la direction précise de ceux qu'on observe réellement dans les mers. En un mot, cet appareil est la démonstration *de visu* de la théorie suivante émise par Mgr Rougerie : « L'élément liquide et l'élément gazeux qui entourent le globe terrestre étant brassés par la rotation diurne, reçoivent d'elle une impulsion qui, modifiée par les contours des continents et par les saillies du globe, produit tout à la fois le plus grand nombre des courants marins et le plus grand nombre des courants aériens.»

De sorte que les questions des vents alisés et du gulfstream, par exemple, sur lesquelles on a tant écrit et pour lesquelles on a tant invoqué la chaleur solaire, deviennent de simples problèmes de mécanique où entrent comme données pour les courants marins, le mouvement de la rotation diurne de la terre et la forme des rivages, et, pour les courants aériens, cette même rotation diurne et les aspérités des continents.

Cet appareil peut faciliter l'enseignement de la géographie, en ce qui concerne les mouvements des mers et les grandes modifications qu'ils produisent dans les climats, malgré les latitudes. Il peut aussi aider à la navigation et fournir à l'hydrographie des données précieuses pour coordonner et achever l'étude des courants marins, de leur origine, de leurs rapports mutuels, de leur température, de leur faune, etc. Enfin, il semble pouvoir faire progresser nos connaissances sur la physique du globe.

Cet appareil a vivement intéressé les membres du congrès de Pau et M. Bize a eu fort à faire pour le présenter successivement dans différentes sections, donner les explications et répondre à diverses objections ; parce qu'en effet les objections ne

manquent jamais aux vieux professeurs et aux savants âgés, quand on leur présente un appareil qui renverse toutes les idées qui leur étaient chères et surtout familières.

Nous ne voulons pas relever ici ces objections, qui tombent devant le fait expérimental, mais nous mentionnerons avec plaisir les réflexions de M. Gobin, ingénieur des Ponts et Chaussées, qui mettent la question bien au point.

« M. Bize, qui a communiqué à la section du génie civil l'appareil de Mgr Rougerie, a semblé faire quelques réserves relativement à l'exactitude de la reproduction du mouvement réel de la terre et des mers au moyen de ses deux sphères concentriques. Je lui ferai remarquer qu'en animant la sphère intérieure d'un mouvement de rotation égal et contraire à celui de la terre et en laissant immobile le globe extérieur qui porte les continents, il réalise rigoureusement ce qui se passe à la surface du globe dans les actions relatives des continents et des océans, dont la masse liquide est soumise à la force d'inertie résultant de la rotation de la terre. Cela résulte d'un théorème élémentaire de mécanique sur les mouvements relatifs.»

« M. Bize nous a dit ensuite « qu'il n'y a pas lieu de tenir « compte dans l'appareil des différences de profondeur des mers « et que les expériences faites à ce sujet donnent toujours les « mêmes résultats. »

« Il paraît difficile, de prime abord, d'admettre cette assertion que M. Bize n'explique pas et qui semble paradoxale. Cependant je la crois exacte et il n'est pas sans intérêt d'en donner l'explication. J trouve cette explication dans ce fait, que si l'on voulait construire l'appareil en donnant aux continents un relief les représentant à l'échelle, et aux océans, les profondeurs exactes, on serait conduit à avoir, pour représenter les océans dans l'appareil, une simple pellicule d'eau, sur laquelle les différences de profondeur reproduite à l'échelle, seraient absolument inappréciables et bien supérieures aux inexactitudes résultant de l'exécution de l'appareil ; en outre, la capillarité exercerait sur cette mince pellicule une action dominante qui paralyserait les effets de la rotation de la terre. On est donc obligé d'augmenter les reliefs, et cela dans une proportion telle, que les effets de la capillarité et la force d'inertie restent dans le même rapport que celui qui existe réellement à la surface de la terre.

« C'est là un idéal que Mgr Rougerie a dû poursuivre dans la construction de son appareil, et j'ignore s'il l'a complète-

ment réalisé. Dans tous les cas, cet appareil reproduit d'une façon assez complète les principaux courants marins pour conclure qu'il s'en est beaucoup approché.»

C'est même parce que la confirmation de ses idées est plus facile avec les courants marins qu'avec les courants aériens, que Mgr Rougerie a momentanément abandonné ses premières recherches, estimant avec juste raison que si le principe est vrai pour les premiers, la démonstration ne sera que plus facile et plus évidente pour les derniers. C'est aussi notre avis.

C'était quelques temps après le fameux article VII et l'exécution des décrets qui ont rendu à jamais odieux les noms de Jules Ferry et de René Goblet le sanguinaire. Je voulais montrer dans cette *Revue* (n° 42, 3e série, 30 juin 1880) quelques-uns des plus récents services rendus à la science par les Jésuites, et j'avais cité les recherches faites par eux à l'observatoire de Zi-Ka-Wei, près de Shanghai, en Chine ». J'avais notamment analysé la monographie d'un typhon, faite avec beaucoup de talent par le P. Dechevrens. Quelques jours plus tard, je recevais M. l'abbé Rougerie, alors curé de Rochechouart (Haute Vienne), qui venait me parler de cet article dans lequel j'avais décrit, me disait-il, des faits en rapport avec sa théorie mais en leur donnant une explication qui n'était pas la véritable. Je communiquais alors à mon savant interlocuteur le mémoire du P. Dechevrens à qui du reste j'avais laissé toute la responsabilité de ses opinions.

J'ai vu avec plaisir, à Pau, que Mgr Rougerie avait poursuivi ses recherches et avait confirmé ses théories par un appareil expérimental ; et je viens lui dire aujourd'hui : Si les courants observés à la surface des mers et des océans ne reconnaissent pas d'autres causes essentielles que le mouvement de rotation diurne de la terre et la forme des rivages des continents, il devient possible, connaissant la direction, la vitesse et la largeur des courants qui avoisinent les terres polaires, d'en déduire la forme des terres qui se trouvent aux deux pôles et de résoudre ainsi expérimentalement un problème dont la solution est encore attendue, malgré le grand nombre d'expéditions, dont plusieurs suivies de catastrophes, tentées pour arriver au but. » Que Mgr Rougerie étudie les courants polaires et circumpolaires signalés par les marins, qu'ils les reproduise exactement, et alors on aura la forme exacte des rivages des terres ou glaciers polaires. Ce ne sera pas le résultat le moins curieux de son curieux globe.

En présence de ces résultats qui ont permis de constater sur cet appareil, l'existence de tous les courants marins déjà signalés, à l'exception de trois ou quatre, il serait bien à désirer que les ministères que cette découverte intéresse, fissent le nécessaire pour aider à son perfectionnement et obtenir un globe de plus grandes dimensions et d'une construction moins rudimentaire.

On sait quel événement mémorable pour l'anthropologie, alors presque naissante, fut la découverte des squelettes humains un homme et deux enfants, dans les grottes dites de Menton, situées sur le territoire italien, à quelques kilomètres de la frontière. J'ai visité ces grottes l'année dernière, à la suite du congrès de Marseille, en compagnie même de M. Rivière, à qui l'on doit cette découverte. Ces grottes, au nombre de cinq ou six, sont situées sur le flanc du rocher, à quinze mètres environ au dessus du chemin de fer de la Corniche qui, en cet endroit, côtoie le bord de la Méditerranée.

Depuis cette époque, au mois de février dernier, on a découvert, dans ces mêmes grottes, trois squelettes humains, sur lesquels on a dit et écrit tant de choses erronées, et commis tant d'inexatitudes, que M. Rivière, dont le nom est, depuis vingt ans, inséparable de celui des grottes de Menton, a voulu, par une communication au congrès de Pau, appeler de nouveau l'attention sur la faune des ces gisements et leur contemporanéité avec tous les squelettes humains qui y ont été également trouvés jusqu'à ce jour, faune et squelettes absolument quaternaires.

M. Rivière démontre, d'une façon incontestable, et preuves en mains, cette contemporanéité, ainsi que la différence absolue qui existe entre cette faune des grottes de Menton et celle qu'il a trouvée dans la grotte de Grimaldi, située au-dessus des autres, au niveau de la route de la Corniche.

Ces deux faunes, ainsi que M. Rivière l'a établi dès 1878, au congrès de Paris, appartiennent, en effet, de par les animaux qu'elles renferment, à des époques climatériques complètement distinctes. L'une, celle de Grimaldi, plus ancienne, post-pliocène ou quaternaire, est caractéristique d'une période chaude par son *Hippotamus major*, son *Rhinoceros leptorhinus*, son *Elephas meridionalis*, notamment ; l'autre, au contraire, celle des grottes de Menton, appartient à la fin du quaternaire, à une phase froide, et est caractérisée par le *Rhinoceros tichorinus*, la *Capra primigenia*, le *Cervus alces*, etc. De plus, la grotte de Gri-

maldi n'a jamais été habitée par l'homme, tandis que celles de Menton ont été à la fois et la demeure et le lieu d'inhumations de peuplades quaternaires.

On voit qu'il ne s'agit point encore ici de l'homme tertiaire.

On sait depuis longtemps que les glaciers sont des fleuves qui marchent avec une extrême lenteur, entraînant avec eux les matériaux étrangers qui tombent à leur surface, ceux qu'ils arrachent sur leurs flancs et ceux qu'ils entraînent par leur fonds. On sait aussi que ces cours d'eau solidifiée s'avancent plus ou moins loin dans les vallées et se rapprochent plus tard de leur origine. En un mot, les glaciers avancent pendant un certain temps pour reculer ensuite. C'est cette étude, pour ainsi dire nouvelle et qui nécessite de pénibles voyages, de grands frais et de nombreuses observations que le prince Roland Bonaparte a entreprise sur les glaciers français des Alpes et des Pyrénées. Nous pensons que nos lecteurs liront avec intérêt le résumé d'une communication fort intéressante que le prince a faite sur ce sujet, au congrès de Pau.

La catastrophe de Saint-Gervais, due à la rupture des parois d'une poche d'eau qui s'était formée sous un glacier et dont personne ne pouvait soupçonner l'existence, a de nouveau attiré l'attention sur le régime des glaciers, si peu étudiés jusqu'à présent.

Tous ceux qui ont parcouru les régions montagneuses où se trouvent des glaciers, ont pu remarquer que la partie terminale de ceux-ci n'atteint pas toujours les mêmes points de la vallée : tantôt elle semble vouloir s'avancer vers l'aval, et tantôt reculer vers l'amont de la vallée, en abandonnant ces grandes lignes de moraines si pénibles à gravir que tous les alpinistes connaissent ; ces oscillations périodiques paraissent obéir à une loi générale que le professeur Brüchner a formulée ainsi :

A chaque 35e année, il revient une phase météorologique de froid et d'humidité, pendant laquelle les eaux sont hautes dans les lacs et les fleuves, les glaciers sont à leur maximum, les vendanges sont tardives ; aux époques intermédiaires, il y a une phase de chaleur et de sécheresse, dans laquelle les phénomènes sont en sens inverse.

Les dates moyennes approximatives des phases de froid et d'humidité sont, dans les deux derniers siècles :

1705, 1740, 1780, 1815, 1850, 1880.

Les dates moyennes des phases de chaleur sont :

1720, 1760, 1795, 1830, 1860.

C'est pour vérifier cette loi et voir si elle est générale que nous avons entrepris, depuis quelques années, des observations sur les glaciers de la région française. Des repères ont été placés sur les rochers et la distance de ceux-ci au glacier a été mesurée soigneusement chaque année.

De plus, en 1892, nous avons fait faire la triangulation de quatre glaciers dont les plans et les profils ont été levés dans le plus grand détail.

Les résultats pour l'année 1891 peuvent se résumer de la façon suivante :

		AVANCENT	RECULENT	STATIONNAIRES	RENSEIGNEMENTS Contradictoires	RENSEIGNEMENTS Insuffisants	TOTAUX
ALPES	Groupe du Mont-Blanc	4	2	6	0	0	12
	— de Tarentaise et Maurienne	6	45	24	3	7	85
	— du Pelvoux	14	27	12	0	3	56
	— des Rousses	2	2	0	1	1	6
	— de Queyras	0	3	0	0	0	3
PYRÉNÉES		1	21	22	1	3	48
		27	100	64	5	14	210

On voit donc que sur les 210 glaciers étudiés par nous, il n'y en a que 27 qui avancent. Ajoutons toutefois que ce mouvement a commencé seulement il y a quelques années, ce qui annoncerait que nous ne sommes qu'au début d'une période de crue générale et confirmerait la loi énoncée ci-dessus.

En effet, les glaciers actuellement stationnaires ou qui reculent encore ne tarderont pas longtemps à avancer, car la neige s'accumule en quantités considérables au sommet de la plupart de ceux que nous avons étudiés.

Les observatoires du Mont-Blanc et de Gavarnie sont appelés à nous fournir les données précieuses à cet égard ; il serait à désirer qu'un observatoire analogue fût construit sur le Vignemale (3,298 m.), le sommet le plus élevé des Pyrénées françaises.

Les empoisonnements par les champignons ne sont pas rares, mais il arrive bien rarement qu'on sache exactement à quelles espèces vénéneuses ces accidents sont imputables. Or, pendant le congrès de Pau, on apprend qu'à Jurançon, bien connu par son vin renommé, il vient de se produire un accident de cette

nature. Une mère de famille, en revenant de son travail, avait ramassé des champignons qu'elle avait accommodés pour le repas du soir. Deux jours après, le père et les trois enfants étaient morts et la femme ne tardait pas à succomber. M. Bourquelot, professeur agrégé à l'École de pharmacie et pharmacien en chef à l'hôpital Laennec, part à Jurançon et parvient à recueillir, sur les lieux mêmes, les espèces de champignons récoltés par la malheureuse mère à laquelle il a pu les montrer et qui les a reconnus. Or, celle-ci avait récolté trois sortes de champignons l'une vénéneuse, l'Amanite phalloïde (*Amanita phalloides*), deux comestibles le *Russula virescens*, connu sous le nom de *Palomet*, et le *Russula cyonoxantha*. Dans leur jeunesse, ces champignons ont un aspect fort différent et sont très faciles à distinguer. L'*Amanita phalloides* est enveloppé par un sac membraneux appelé volve qui, lorsque le champignon grandit, se déchire et laisse des débris sur la base du pied qui est renflé en forme de bulbe et au sommet de ce pied où elle forme une sorte d'anneau. Il n'y a rien de semblable dans les *Russula*. Plus tard, les différences sont moins faciles, mais on peut voir que dans ces derniers les lames hyméniales qui garnissent la face inférieure du chapeau vont toutes ou presque toutes de la circonférence au pied, tandis que dans les *Amanita*, il y en a de toutes les grandeurs, les plus grandes allant seules de la circonférence au pied, les autres s'arrêtant à une distance plus ou moins grande.

L'*Amanita phalloïdes* est un des champignons les plus vénéneux. Kobert y a trouvé un poison redoutable, la *phalline*, qui est de la nature des toxalbumines et dont la dose mortelle est d'un cinq centième de milligramme, (1/500e de milligramme) par kilogramme d'animal vivant, de sorte que pour un homme du poids moyen de 75 kilogrammes, il suffit d'un peu plus d'un septième de milligramme de cette terrible substance.

Ne serait-il pas désirable, que chaque fois qu'un pareil accident se produit, on déterminât avec précision les espèces vénéneuses? Ne serait-il pas encore plus désirable que le conseil général de chaque département fît dessiner de grandeur naturelle et colorier avec soin, ces espèces vénéneuses dont les images seraient placées dans les salles d'écoles et livrées au public à très bon marché. On pourrait faire la même chose pour les champignons comestibles. En agissant ainsi, chaque département n'aurait qu'un petit nombre d'espèces à représenter, ce qui rendrait les distinctions très faciles et les méprises pour

ainsi dire impossibles. On nous permettra, à cette occasion, de recommander la *nouvelle flore des champignons* par la détermination facile de toutes les espèces de France et de la plupart des espèces européennes avec 3842 figures, par MM. Costantin et Dufour (Paul Dupont éditeur). Grâce aux nombreuses figures et aux tableaux synoptiques de ce livre, il sera souvent facile de déterminer les espèces comestibles et de les distinguer des vénéneuses. Cette nouvelle flore des champignons est la suite de la *nouvelle flore* pour détermination facile des plantes sans mots techniques, etc., que MM. Gaston Bonnier et Georges de Layens ont publiée chez le même éditeur.

M. l'abbé Farges vient de nous donner une nouvelle édition des six premiers volumes qu'il a publiés sous le titre général d'*Etudes philosophiques pour vulgariser les théories d'Aristote et de saint Thomas, et montrer leur accord avec les sciences modernes*, choisissant parmi ces remarquables travaux, ceux qui touchaient aux sciences physiologiques et médicales.

Nous avons déjà parlé aux lecteurs de cette Revue de l'Étude sur *La vie et l'évolution des espèces*. L'analyse des phénomènes vitaux dans toute la série des êtres organisés, la nature du principe vie, l'unité de ce principe et la réfutation de la théorie à la mode de « l'individu collectif, » l'origine de la vie et la génération spontanée, la question si mystérieuse de la transmission de la vie par la génération, l'évolution des espèces et la critique scientifique de l'évolution, enfin le problème de la mort, des réviviscences, et surtout de la persévérance des vies locales et partielles après la mort de l'individu, telles étaient les problèmes si élevés et si attachants qu'approfondissait notre auteur à la double lumière des sciences modernes et des principes de l'école.

La suite naturelle du sujet devait l'amener à traiter, après la vie végétative, de la vie sensible et intellectuelle, c'est ce qu'il fait dans le volume suivant qui a pour titre : *le cerveau, l'âme et les facultés*.

Fidèle à sa méthode essentiellement positive et expérimentale, l'auteur commence par analyser les phénomènes sensibles et intellectuels dont il recherchera bientôt la cause et le principe de l'âme humaine ; et pour mieux comprendre les phénomènes sensibles, il étudie, dans le plus grand détail, l'organe qui sent, c'est-à-dire le cerveau et le système nerveux. D'abord l'anatomie du cerveau et de ses noyaux gris centraux, du cervelet, de la moëlle, des nerfs ; puis, la physiologie de chacun

de ses organes, où nous relevons la thèse originale et fortement motivée que le nerf n'est pas un *simple conducteur* comme on le répète sans preuve, qu'il a une sensibilité véritable, du moins dans ses parties périphériques ; enfin un coup d'œil sur l'anatomie comparée du système nerveux dans toute la série animale, et sur les conditions biologiques de la pensée, telles que la circulation du sang oxygéné, la chaleur, le sommeil, etc.

Mais ce n'est pas assez pour le philosophe de connaître l'anatomie et la physiologie du cerveau, il cherche à se rendre compte du rôle exact qu'il doit jouer dans la production des phénomènes psychologiques. Est-ce le cerveau qui pense, ou n'est-il qu'un simple instrument, une condition de la pensée? C'est le grave problème qui divise encore les matérialistes et les spiritualistes, que notre auteur aborde et traite à fond.

Après quelques préliminaires où il critique la méthode insuffisante et grossière, dite de « l'ablation de l'organe », et la confusion non moins grossière des phénomènes sensibles avec les phénomènes purement intellectuels, l'auteur, s'éloignant à la fois de l'ultra-spiritualisme cartésien et du matérialisme, soutient l'opinion modérée du spiritualisme aristotélien et prouve ses deux thèses :

1° C'est l'organe animé qui sent; en sorte que la sensation ne se passe pas dans l'âme seule, ni dans le corps séparé, mais dans le tissu nerveux, vivant et animé;

2° Au contraire, c'est l'âme seule qui pense et qui produit les opérations intellectuelles, le cerveau n'est ici qu'un simple instrument, qu'une condition requise, au moins dans la vie présente, parce que la sensation précède ou accompagne toujours la pensée pure.

Cette distinction fondamentale des sens et de la raison, c'est-à-dire des facultés organiques et matérielles avec les facultés inorganiques ou immatérielles, est la clef de toute la controverse avec la science matérialiste, elle résout facilement toutes les objections si souvent répétées par les savants étrangers à la philosophie, et contre lesquelles le spiritualisme cartésien était impuissant.

Ces objections, M. Farges y consacre plus de cent pages et cinq chapitres les plus intéressants, peut-être de son livre. 1° L'illusion métaphysique du moi et les phénomènes de dédoublement de la conscience; 2° l'équation prétendue entre l'outillage et le poids du cerveau ou ses qualités physiques ; 3° La folie et l'alcoolisme; 4° les localisations cérébrales; 5° enfin,

les systèmes en vogue de psycho-physique qui réhabilitent le matérialisme sous le couvert de la psychologie expérimentale. Toutes ces objections, plus ou moins spécieuses, sont exposées loyalement, analysées avec le plus minutieux détail et passées au crible de la plus rigoureuse critique. Se plaçant toujours sur le terrain de ses adversaires, c'est dans l'arsenal des faits scientifiques que l'auteur va chercher de préférence ses réponses aux matérialistes, les battant ainsi avec leurs propres armes.

Il ne se borne pas cependant à cette vigoureuse *réfutation* du matérialisme contemporain ; il *expose* la vraie doctrine spiritualiste d'Aristote et de saint Thomas et met en lumière les dangereuses exagérations ou l'insuffisance du spiritualisme cartésien. Cette exposé occupe la deuxième partie de l'ouvrage. Pour nous faire mieux comprendre la nature de l'âme, il en démontre pour ainsi dire les rouages, en nous expliquant le mécanisme de chacune de ses facultés, soit organiques, soit inorganiques. Parmi les premiers je signalerai surtout le chapitre de la faculté motrice et de l'automatisme psychologique. C'est pour la première fois, croyons-nous, que nous voyons exposé dans un ouvrage de philosophie la théorie de l'*acte réflexe*, théorie si importante, car matérialistes et spiritualistes s'y livrent déjà une bataille décisive.

De toute cette analyse psychologique, il ressort une fois de plus que notre âme, plongée dans la matière par ses facultés inférieures, facultés vraiment organiques et matérielles, car elles sont la propriété du tissu nerveux *animé*, s'en dégage complètement par ses facultés supérieures, qu'elle est vraiment spirituelle et libre. La hiérarchie des êtres étant comparable à celle des nombres, il est naturel que les êtres supérieurs contiennent toutes les facultés des êtres inférieurs, et de plus, les siennes propres, comme les nombres supérieurs, contiennent virtuellement tous les nombres inférieurs. Voilà pourquoi, au lieu de dire avec les cartésiens : toutes nos facultés sont spirituelles ; ou bien avec les matérialistes : elles sont toutes matérielles, nous trouvons plus sage et plus conforme aux réalités observées, de soutenir que les unes sont immatérielles et les autres dépendantes de la matière. C'est la seule solution capable de concilier la raison et la science expérimentale, les phénomènes physiologiques et les phénomènes intimes de la conscience. Elle assure la supériorité essentielle de l'homme au-dessus de la bête, et sauvegarde parfaitement les droits de notre âme spirituelle à l'immortalté.

Tel est le résumé de cet important ouvrage dont nous conseillons surtout la lecture aux gens du monde et aux savants qui ont besoin de rassurer ou d'éclairer leurs convictions spiritualistes. Malgré l'appareil scientifique qu'il ne pouvait éviter, l'ouvrage est accessible à tous les esprits cultivés, car l'auteur poursuit surtout une œuvre de vulgarisation philosophique et scientifique, suivant le vœu que S. S. Léon XIII lui a récemment exprimé dans une lettre personnelle, très flatteuse, qui sera pour l'auteur la plus belle récompense de ses travaux.

Jupiter possède un cinquième satellite. La découverte a été faite par M. Barnard, à l'observatoire de Lick, en Californie. Cet observatoire, situé à 1310 mètres d'altitude, possède la plus grande lunette du monde ; elle à 0^m 92 d'ouverture.

M. Barnard a pu suivre ce nouveau satellite les 10, 12, 13, 14 et 16 septembre dernier, quelquefois pendant deux heures et demie et il a vu sa distance au centre de la planète, augmenter d'abord, puis diminuer, ce qui n'arriverait pas dans le cas d'une faible étoile, dit M. F. Tisserand, dans sa communication à l'Académie des sciences. Ce satellite a l'éclat d'une étoile de treizième grandeur.

La durée de la révolution est de onze heures cinquante minutes environ ; sa distance au centre de la planète (Jupiter) est de deux cinquante environ, le rayon équatorial de Jupiter étant pris par unité. Dans les plus grandes digressions, il ne s'éloigne donc des bords du disque que des trois quarts environ du diamètre de ce disque, sortant à peine de la région de la lumière diffusée autour de Jupiter. On comprend la difficulté que présente l'observation de ce petit corps que M. Barnard trouve beaucoup moins facile que les satellites de Mars.

M. Tisserand ajoute qu'à Paris, on a fait un assez grand nombre de photographies de la région voisine de Jupiter sans pouvoir apercevoir le satellite qui était sans doute noyé dans la lumière diffuse qui entoure la planète.

A retenir de cet aveu d'impuissance qu'en fait de recherches scientifiques, un bon outillage et une excellente installation sont la condition première du succès. C'est ce que vient encore confirmer la découverte récente d'une nouvelle comète par ce même M. Barnard, par la photographie. C'est, dit M. Tisserand, la première découverte de ce genre, l'avenir nous en réserve sans doute un grand nombre comme pour les planètes.

En effet, dans la même séance de l'Académie des sciences,

M. Perrotin, directeur de l'Observatoire de Nice, annonçait par l'organe de M. Faye, que M. Charlois venait de découvrir trois nouvelles planètes à l'aide de la photographie.

On voit combien cette nouvelle méthode de recherches astronomiques dont nous avons longuement parlé autrefois dans cette Revue, méthode imaginée à l'Observatoire de Paris par les frères Henry avec les encouragements de l'amiral Mouchez, donne d'excellents résultats.

A ce propos, M. Perrotin pense qu'après s'être rapidement succédé, les découvertes ne tarderont pas à diminuer, et le moment n'est peut-être pas éloigné où, avec les instruments actuels, il sera fort difficile et extrêmement rare de trouver une planète de 12e ou 13e grandeur ; et ce fait se produira bien avant que le nombre des astéroïdes maintenant connus, se trouve doublé. Pour pousser plus loin, il sera nécessaire de recourir à des objectifs plus puissants que ceux dont on dispose aujourd'hui.

Il ajoute que déjà la photographie céleste porte en elle-même le remède à cette sorte de confusion qu'elle semblait devoir jeter dans la recherche des astéroïdes. En raison, en effet, de la rapidité et de l'étendue de ses investigations, de la facilité avec laquelle elle permet de retrouver une planète perdue ou une planète dont les éléments sont incertains, il ne sera plus nécessaire de calculer à l'avenir, avec la même précision que par le passé, les positions de ces astres, ni de les observer d'une façon aussi régulière, etc.

En résumé, le résultat le plus net de l'introduction des procédés photographiques dans cette branche de l'astronomie sera de faire connaitre, avant qu'il soit longtemps, le nombre probable de petites planètes et leur mode de distribution avec la distance, questions qui sans cela seraient restées sans réponse pendant de longues années encore.

A ce propos, nous dirons que M. Gauthier-Villars, éditeur, vient de publier le premier supplément triennal dn *Traité encyclopédique de photographie* par Charles Fabre. Ce supplément est destiné à faire connaître les derniers perfectionnements de cette science dont les applications se généralisent de plus en plus.

On trouvera dans les trois premières livraisons de ce supplément, ce qui concerne les lentilles et les nouveaux objectifs apochromatiques ainsi que les *doublets anastigmats* et les *triplets*, l'appareil panoramique, les chambres, etc., etc.

Nous avons déjà dit que la mode actuelle n'était plus aux ouvrages encyclopédiques, à cause de la rapidité vertigineuse avec laquelle la science progresse, ou plutôt, quand il existe un grand travail encyclopédique, on préfère, au lieu de le tenir au courant par des suppléments, publier de petits volumes sur les points spéciaux. C'est, comme le savent déjà nos lecteurs, ce qu'ont entrepris, de concert, MM. G. Masson et Gauthier-Villars, dans la publication de l'*Encyclopédie des aides-mémoire* en deux séries, l'une pour le biologiste, l'autre pour l'ingénieur. Dans la première, nous signalerons : *la physique du physiologiste* par J. Bergonié, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux ; les *Acariens parasites* par Mégnin ; *Menstruation et fécondation*, par le docteur Auvard. Dans la seconde, mentionnons seulement : *la bière*, par Lindet ; *le travail des bois*, par Alheilig ; *le grisou*, par Le Chatelier ; *la chimie agricole*, par Schlœsing.

Il serait bien intéressant de dire quelques mots de chacun de ces petits volumes, mais nous manquons ici de la place suffisante pour entrer dans les détails et nous devons nous contenter de dire que chacun d'eux forme un petit traité spécial et complet dans lequel l'auteur met bien au point, la question qu'il traite. Après l'avoir lu on sait le dernier mot de la science sur cette même question.

M. le professeur Charles Richet continue également à la librairie G. Masson, sa *Bibliothèque rétrospective*, les *Maîtres de la science*. Voici Haller avec ses travaux sur la sensibilité et l'irritabilité et Harvey avec son traité sur les mouvements du cœur et du sang chez les animaux. C'est en effet une bonne fortune de lire directement et facilement ; grâce à ces petits volumes, les travaux de ces hommes qui ont fait faire à la science des pas de géants. On est quelque peu humilié, à cette lecture, de voir l'opposition qui a été faite à plusieurs, à Harvey, notamment, par les savants de leur temps. Aussi, ne peut-on qu'applaudir à la vigoureuse sortie du P. Didon. (Discours sur Christophe Colomb dans la cathédrale de Rouen, le 12 octobre 1892), contre « cette race d'hommes qui ne meurt jamais et qui semble destinés, en tout temps, à entraver le génie dans ses initiatives ; ces prétendus sages, les frères aînés de ceux qui ne croyaient pas, il y a cinquante ans, aux chemins de fer et qui ne croient pas aujourd'hui à la conquête de l'océan aérien. Ces sages ont une formule toute prête pour éconduire l'inventeur. Comment ! Un homme obscur aurait découvert ce

qu'avant lui toute l'humanité a ignoré ? Quelle prétention inouïe ! »

Sous le titre de *Bibliothèque médicale*, MM. Charcot et Debove publient à la librairie Rueff, une série de petits volumes dans lesquels chaque auteur met au point une question importante ou nouvelle. Dans notre dernière chronique, nous avons analysé assez longuement le *Traitement de la pthisie pulmonaire*, par le docteur Daremberg (deux volumes). Aujourd'hui, nous mentionnerons les *Troubles de la mémoire*, par le docteur Sollier, et les *Troubles du langage* chez les aliénés, volumes intéressants dans lesquels le philosophe aussi, bien que le médecin, trouveront des choses intéressantes.

Dans un autre volume, M. Hanot nous fait connaître *la cirrhose hyperrophique avec ictère chronique*, maladie que ses travaux ont beaucoup contribué à faire connaître et M. Talamon restitue dans *l'appendicite et la périty phlite*, à l'étranglement et à l'inflammation de l'appendice vermiforme, la maladie qu'on avait jusqu'alors attribuée au cœcum (typhlite) et au tissu cellulaire voisin (périty phlite). L'appendicite est une affection assez commune dans laquelle la constipation habituelle joue un certain rôle. Elle détermine souvent les phénomènes de l'étranglement interne, mais elle est aujourd'hui susceptible de guérison par une opération précoce qui permet de voir la source du mal et d'y remédier. C'est ainsi que dernièrement, j'ai pu sauver un jeune confrère de la marine et que hélas ! j'ai vu succomber il y a quelques jours, mon plus jeune fils que son âge trop tendre a empêché d'opérer.

L'encyclopédie chimique dont nous avons souvent parlé dans cette Revue (Veuve Dunod éditeur) vient de s'enrichir de deux volumes, l'un *Résumé d'analyse minérale*, par M. R. Metzner, préparateur de chimie à la Faculté des sciences de Paris, l'autre, *La Conservation des substances alimentaires*, par M. Urbain, répétiteur à l'École centrale des arts et manufactures. Nous reviendrons dans une prochaine chronique sur ce dernier ouvrage, à cause de son importance dans l'alimentation. On sait que l'*Encyclopédie chimique* constitue actuellement ce qu'il y a de plus complet sur cette science tellement progressive que la spécialisation de ses diverses parties est devenue une nécessité.

Dr Tison
médecin en chef de l'hôpital Saint-Joseph.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

C'est un symptôme assez remarquable de nos temps, que l'empressement des deux mondes à célébrer, avec la gloire de Christophe Colomb, le quatrième anniversaire séculaire de la découverte de l'Amérique. Après la réunion des flottes des puissances européennes dans le port de Gênes, des fêtes particulières ont eu lieu en l'honneur du grand navigateur dans l'Italie, sa patrie présumée ; en Espagne, qui lui a fourni ses navires pour la conquête du continent transatlantique ; à Calvi, qui dispute à Gênes et à d'autres villes de la Ligurie l'honneur de lui avoir donné le jour ; dans les deux Amériques enfin, qui lui doivent d'être nées à la civilisation chrétienne, et partout, grâce à l'invitation adressée par le souverain-pontife à tous les peuples catholiques, à toutes les Églises du monde entier, de s'associer aux hommages rendus à Christophe Colomb par des actions de grâces spéciales à Dieu.

A vrai dire, c'est l'élan communiqué à la catholicité par la haute initiative de S. S. Léon XIII, qui a le plus contribué à donner aux fêtes du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, ce caractère d'universalité qu'elles ont eu. Mais l'opinion était préparée à suivre l'impulsion. Depuis longtemps, la vieille Europe se tourne avec une secrète complaisance vers la jeune Amérique, comme si elle attendait d'elle un principe de rajeunissement, un nouveau souffle de vie capable de dilater ses institutions, de féconder ses vieilles mœurs. La liberté américaine la séduit. Le spectacle de ces grandes démocraties organisées dans la pleine indépendance de la vie politique et dans l'affranchissement de toutes les entraves personnelles et sociales incompatibles avec l'autonomie de l'individu ; la vue de l'activité et de la richesse industrielles des États du nord surtout, exerce un puissant attrait sur les esprits européens.

Il y a longtemps que les doctrinaires libéraux, tels que MM. de Tocqueville, Edouard de Laboulaye, de Molinari, célèbrent les institutions américaines comme l'idéal des sociétés

de l'avenir. En France, la complaisance pour l'Amérique a gagné même une partie du clergé, depuis que la voix ardente et persuasive de Mgr Ireland qui a vanté, au printemps dernier, les avantages du régime libéral de la grande République, depuis surtout que la persécution actuelle en est venue à lui faire presque désirer comme un bienfait la séparation de l'Église et de l'État.

Un des prélats français les plus en vue par son talent et sa double situation d'évêque et d'académicien, Mgr Perraud, a donné à ce sentiment une expression des plus hardies, en rattachant la politique de S. S. Léon XIII vis-à-vis de la France, à un besoin nouveau de transformation du vieux monde monarchique européen. N'est-ce pas, en effet, une hardiesse que cette lettre pastorale de l'évêque d'Autun, en l'honneur de Christophe Colomb, où, alléguant l'encyclique du pape à la France, il montre la nécessité de mettre de côté toutes les divisions de partis pour aller à la conquête de l'avenir nouveau ouvert par les enseignements et les conseils du souverain-pontife?

Le prélat invoque l'autorité du célèbre ouvrage *La démocratie en Amérique*, pour montrer par quelle logique intime la doctrine dont l'Eglise est la messagère dans le monde, se concilie comme naturellement avec les institutions libérales ; elle convient même éminemment, selon lui, à la démocratie par l'égalité de la foi, de croyances et de pratiques qu'elle établit entre toutes les classes de la société, et qui prépare à l'égalité des conditions.

« Ne trouverions-nous pas là, dit-il, l'idée maîtresse et directrice de l'évolution que les circonstances présentes prescrivent aux catholiques français d'accomplir, et dont le signal vient de leur être donné par la haute initiative de Léon XIII ?

« Lui aussi, l'homme de Carpineto, ne serait-il pas, à cette heure, un découvreur audacieux, inspiré comme son compatriote le Génois, moins encore par son génie naturel que par la préoccupation, toute surnaturelle, des intérêts du royaume de Dieu ? « Du haut du roc immobile qui s'appelle la Pierre du Vatican, le grand voyant interroge sans cesse tous les points de l'horizon. Après la nuit épaisse dans laquelle se heurtent depuis longtemps les partis politiques, il aperçoit une aube matinale et ce commencement de lumière qui rend courage au voyageur pour continuer sa marche. « Le matin arrive », nous dit-il, retournez-vous et marchez. Il est temps d'en finir avec le préjugé qui s'obstine à représenter la religion de Jésus-Christ comme indissolublement et nécessairement unie à une seule

forme de gouvernement. L'intérêt souverain du salut des âmes l'exige : il faut que les fidèles enfants de l'Eglise enlèvent aux adversaires du christianisme jusqu'à l'ombre des malentendus ou des prétextes qu'ils exploitent avec une si perfide habileté, pour laïciser à fond la société contemporaine et pour créer un divorce irréductible entre les masses populaires et l'Evangile.»

Certes, de telles paroles, de telles pensées, vont loin. Naguère, l'engouement pour la liberté américaine, poussé jusqu'au libéralisme doctrinal en politique et en religion, semblait téméraire. L'avenir serait-il à l'application des doctrines des admirateurs de la Constitution des Etats-Unis?

La grande république donne, sans doute, de belles leçons à la France laïcisée. C'est un noble langage que celui de son président, M. Harrison, dans la proclamation qu'il a adressée aux citoyens des Etats-Unis, pour la célébration du centenaire de Christophe Colomb :

« ... Que ce jour-là, le peuple suspende ses travaux... Que le drapeau national flotte sur toutes les écoles du pays, et que les cérémonies soient de nature à inculquer à notre jeunesse les devoirs patriotiques du citoyen américain.

« Que, dans les églises, la population exprime à la divine Providence sa gratitude pour la foi solide de l'explorateur et pour la protection et l'inspiration divines qui ont dirigé notre hisioire et comblé notre peuple de tant de bienfaits. »

Le contraste est si grand entre cette invocation publique à Dieu, entre cet appel aux sentiments religieux de la nation et le silence systématique gardé sur Dieu par les hommes qui, en France, sont investis de la puissance publique, qu'on se sent porté à envier la condition d'un pays où la liberté s'allie si heureusement à la religion.

Et ces fêtes en l'honneur du grand navigateur, quel caractère vraiment national elles ont offert par l'union du patriotisme et de la foi ! N'y a-t-on pas vu un représentant du saint-siège, des évêques catholiques, convoqués officiellement à côté des évêques protestants, comme membres de l'Église sous les auspices de laquelle le nouveau monde fut découvert ? L'ouverture de l'Exposition de Chicago ne s'est-elle pas faite sous la bénédiction des prélats de l'un et l'autre culte ?

Oui, par contraste avec l'impiété officielle de la France, on peut admirer ces manifestations religieuses chez un peuple dont la première loi est la liberté ; mais, vraiment, le régime américain avec son libéralisme opposé à l'autorité, avec son mé-

lange des cultes, contraire à la vérité, est-ce là l'idéal des nations chrétiennes ? La vieille Europe n'a-t-elle été si longuement formée par l'Église que pour en arriver à se refaire sur le modèle américain ? Y a-t-il vraiment un nouveau monde à conquérir pour elle ? On le croirait à entendre les ardents appels de l'évêque d'Autun, qui semble convier la France catholique à entrer, sur les conseils du pape, dans la République, pour être l'initiatrice des nations européennes à un ordre de choses nouveau.

« L'heure est venue, s'écrie avec enthousiasme le prélat, de mettre de côté tout ce qui, dans le passé, a pu être entre nous, catholiques de France, une cause de dissentiments et de divisions. Il faut nous placer résolument, et dans une parfaite unanimité d'idées et d'actions, sur ce large terrain de la liberté constitutionnelle, que prétendent confisquer à leur profit exclusif et exploiter suivant leur bon plaisir, ceux pour qui, jusqu'à ce jour, la République n'a été autre chose qu'un moyen d'opprimer ceux qui ne pensent pas comme eux, et d'assouvrir leur haine contre la religion.

« Quitte le rivage et « prends hardiment la haute mer », avait crié le Sauveur Jésus à Pierre, le batelier galiléen, et le poisson abondera dans tes filets jusqu'à les rompre. *Duc in altum !*

« Oui, « au large et en avant ! ne nous laissons effrayer ni par « les difficultés ni par la longueur du voyage ! Au prix de « nos efforts, nous ferons la conquête d'un monde nouveau ! » Ainsi avait parlé Christophe Colomb aux compagnons de son entreprise.

« Ainsi nous parle le pilote à la fois hardi et expérimenté qui conduit la barque de Pierre à travers l'immensité de l'Océan et au milieu des tempêtes.

« N'hésitons pas à le suivre ! Au large et en avant ! »

Ce sont là des appels enthousiastes, tout pleins de cet esprit de libéralisme qui semblait naguère un danger. Répondent-ils vraiment à la situation ? N'est-ce pas outrepasser les intentions du souverain-pontife que d'indiquer comme le terme de ce mouvement de ralliement à la République, la conquête d'un régime de liberté analogue à celui du nouveau monde ? Suffira-t-il d'une voix aussi éloquente, aussi autorisée même que celle de l'évêque d'Autun, pour faire voir dans Léon XIII le Christophe Colomb de cette hardie navigation ? Le souverain-pontife a invité les catholiques français à se rallier à la République, à se placer sur le terrain constitutionnel pour défendre leurs droits et leurs libertés, mais leur a-t-il commandé de s'embarquer pour

l'Amérique à la suite des pilotes qui voudraient les conduire à ces rivages dangereux ?

Au lieu d'aller à l'Amérique, la vieille Europe et la France en particulier, n'a-t-elle pas à se défendre contre les excès de la liberté qui la menacent de si près chez elle ? Peut-on appeler conquête d'un nouveau monde la lutte terrible qu'elle a à soutenir contre l'invasion du socialisme ? Est-ce un régime plus libéral encore, plus affranchi des vieux principes d'ordre et d'autorité, plus indépendant de la religion et de la morale qu'il faut trouver pour répondre aux exigences des temps nouveaux? La société enfin, telle qu'elle a été fondée originairement par les principes et l'action du christianisme, doit-elle se transformer de fond en comble pour se constituer dans l'état révolutionnaire qu'appellent les théories du socialisme ?

Il ne manque pas, assurément, de signes avant-coureurs d'un nouvel ordre de choses. Un mouvement profond agite la classe ouvrière. Partout elle s'organise, partout elle revendique des droits et des avantages nouveaux. C'est un quatrième état qui se constitue au sein de la société. Mais si des modifications doivent résulter de l'avènement de ce nouvel élément démocratique, il n'en faut maintenir que plus fermement les principes essentiels de toute société, afin de contrebalancer la liberté par l'autorité, et de conserver à la famille et à la propriété les appuis nécessaires de la morale et de la religion. L'Amérique du nord est une nation trop jeune, une société trop nouvellement formée pour que sa constitution puisse paraître offrir des conditions suffisantes d'ordre et de stabilité. Elle a vécu et grandi jusqu'ici sous un régime de la liberté, qui ne lui suffira pas toujours, et qui pourrait convenir encore moins à des Etats de formation aussi ancienne que ceux de l'Europe, avec leurs vieilles mœurs, leurs institutions traditionnelles, leur population dense, leurs intérêts complexes. Plus la démocratie s'avance en Europe, plus il importe de consolider toutes les digues conservatrices afin que la classe ouvrière se fasse sa place sans disloquer toute la société.

Ce sera un bien difficile problème que de concilier les nouvelles exigences de la démocratie avec les conditions de la stabilité sociale. La grève actuelle de Carmaux en est la preuve. Quand on voit les proportions qu'a prises un incident tout local comme celui-là, on se demande ce qui arrivera par la suite devant une coalition générale des classes ouvrières. De quoi s'agissait-il à l'origine? D'un bien menu fait. Un contre-maître de la Compagnie des mines de Carmaux, nommé Calvignac,

est élu maire de la commune à la suite des élections municipales du 4 mai. C'était à lui de chosir entre ses nouvelles fonctions de magistrat municipal et ses obligations d'ouvrier, s'il les jugeait incompatibles. Mais vouloir n'être ouvrier qu'à ses heures pour rester maire, c'était une prétention que l'administration de la Compagnie minière pouvait se refuser d'accepter. Ce refus était-il une atteinte au suffrage universel ? Les électeurs de Calvignac, ses compagnons de travail, ne s'en seraient peut-être pas avisés sans les journaux radicaux de Paris et du Tarn, qui se sont empressés de dénoncer, dans le renvoi de cet ouvrier irrégulier, une violation des droits du peuple. De là, cette fameuse grève de Carmaux qui dure depuis près de trois mois, après avoir commencé par des scènes de violence devant lesquelles le directeur, menacé de mort, dut capituler sur le conseil de la gendarmerie impuissante. Encouragé par les excitations de la presse radicale, par la présence des députés socialistes, par la faiblesse des autorités locales et du gouvernement, entretenu par des subventions du dehors et même par un subside de dix mille francs du Conseil municipal de Paris, le chômage s'est prolongé avec un caractère révolutionnaire, qui était comme un défi permanent à l'ordre.

Le Conseil d'administration de la Compagnie avait-il donc commis une injustice à l'égard de ce Calvignac, un crime contre la souveraineté du peuple ? Sa conduite était à l'abri de tout reproche. L'administration a pu établir qu'elle avait usé de la plus grande condescendance vis-à-vis de Calvignac, qu'elle n'avait manqué à aucun de ses devoirs envers ses ouvriers, qu'elle ne pouvait accepter, sous le coup de la menace, les conditions nouvelles que les grévistes prétendaient lui imposer. Il n'y a point de doute que, en cette affaire, tous les torts et toutes les responsabilités ne fussent du côté des meneurs étrangers, de ces agitateurs socialistes, députés et journalistes venus là pour jouer un rôle et se créer une popularité aux dépens des ouvriers qu'ils prétendaient servir.

Jusqu'à la fin, le président du Conseil d'administration, M. le baron Reille, député du Tarn, a tenu tête à la grève avec une fermeté que les uns qualifiaient d'obstination imprudente, en présence des dangers qu'elle causait, où les autres ont vu, au contraire, une résistance nécessaire. Mais la prolongation de cette grève déplorable tient surtout à la conduite du gouvernement qui a montré, en cette circonstance, une faiblesse et une incohérence coupables, ne sachant ni maintenir l'ordre, ni faire respecter la liberté du travail, ayant attendu pour faire acte d'autorité que la situation fut poussée à l'extrême.

Par la faute du gouvernement, cette grève de Carmaux, qui pouvait, à chaque instant, par l'intervention factieuse du groupe des députés socialistes, tourner en guerre civile, était devenue un événement qu'il fallait clore au plus tôt. Dès sa séance de rentrée, la chambre s'en est occupée. Malgré les violences de la discussion, l'affaire s'est terminée plus pacifiquement qu'on ne s'y attendait. Il n'y a point eu de crise ministérielle, le baron Reille ayant déclaré, au nom du Conseil d'administration, qu'il acceptait l'arbitrage proposé par le Gouvernement entre la compagnie et le syndicat des ouvriers mineurs. Mais s'il importait pour la tranquillité publique, pour le sort du ministère aussi, d'en finir à l'amiable avec cette grève de Carmaux, rien n'était terminé par l'acceptation, en principe, de l'arbitrage par les deux parties. La véritable difficulté résidait dans le règlement du conflit lui-même.

C'est toute la question sociale qui se pose à Carmaux. Comme condition première à la reprise du travail, les grévistes exigent la réintégration de leur élu Calvignac et des mineurs condamnés pour actes de violence au début de la grève. Ils exigent donc que la compagnie reconnaisse la légitimité de leurs griefs et que le gouvernement absolve leur conduite. C'est le droit à l'insurrection des ouvriers contre les patrons qu'ils revendiquent. La sentence d'arbitrage ne pouvait consacrer cette prétention.

M. Loubet, président du Conseil des ministres, choisi comme arbitre par les parties, eut manqué à son devoir de chef de gouvernement en cédant à des exigences contraires au droit et à la raison. Il a résisté sur ce point, tout en transigeant sur la situation de M. Calvignac. Mais une fois la sentence rendue, les délégués des grévistes, MM. Clémenceau, Pelletan et Milleraud, comme les grévistes eux-mêmes, ont refusé de l'accepter, sous prétexte qu'elle ne leur donnait pas satisfaction. Et rien n'était donc fini. Sur une proposition d'amnistie présentée le lendemain en faveur des mineurs de Carmaux condamnés par le tribunal d'Albi, les amis des grévistes n'ont pas réussi davantage à entraîner le Gouvernement et la Chambre à commettre une grave faute contre l'ordre public et la justice, et les grévistes n'ont pas accepté davantage la promesse qui leur était faite que si le travail reprenait à Carmaux, la grâce des condamnés leur serait accordée le jour même, et que le gouvernement s'emploierait auprès de la Compagnie pour les faire réintégrer. Que s'ensuit-il ? C'est que la situation est devenue plus grave encore à Carmaux après la sentence arbitrale et que des désordres avec effusion de sang sont à craindre, si les grévistes encouragés dans leur résistance par les meneurs du

socialisme et par les députés de l'extrême gauche, persistent à repousser une sentence qu'ils ont eux-mêmes provoquée.

La grève de Carmaux a mis en faveur l'idée d'une organisation législative de l'arbitrage pour le règlement des difficultés entre ouvriers et patrons, syndicats et compagnies. L'essai, à vrai dire n'en est pas heureux. Sur le principe de cette loi, tout le monde paraît d'accord, car, en attendant le rétablissement d'un ordre social régulier, la nécessité s'impose de trouver le moyen de dénouer d'une manière pacifique, les conflits devenus si fréquents dans le monde du travail.

Mais comment constituer l'arbitrage? Sera-t-il obligatoire ou facultatif ? Ses décisions auront-elles force de loi, comme les sentences des tribunaux judiciaires, ou devront-elles être librement acceptées? Et quel sera le tribunal arbitral? Autant de difficultés que soulève cette question de l'organisation de l'arbitrage et qui suffiraient à montrer l'insuffisance, sinon l'inanité d'un projet de loi destiné, dans la pensée de ses partisans, à mettre fin à l'antagonisme du travail et du capital.

Quoi que l'on fasse, on ne résoudra point par des expédients législatifs ou autres, cette redoutable question sociale, qui est la même en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Espagne qu'en France, et dans le nouveau monde que dans l'ancien, parce que partout elle repose sur cette idée nouvelle que l'instrument de travail doit appartenir au travailleur, la mine aux mineurs, le champ au laboureur, l'usine à l'ouvrier. Et cette idée, elle procède de ce faux principe d'égalité qui est le fond même de la société moderne. Comment en sortira-t-on? Comment résoudra-t-on cette terrible question sociale, si menaçante, si complexe? L'Eglise seule l'indique, en répétant aux hommes par la voix du souverain-pontife et des évêques, que la question sociale est avant tout une question religieuse et que la société ne rentrera dans l'ordre, qu'en revenant à la religion et à la morale.

Il s'en faut bien que ce langage soit compris. Mais nulle part il n'est plus méprisé qu'en France. L'irreligion continue à y être l'inspiratrice principale de la conduite de ses hommes d'État. Un gouvernement qui aurait le souci des croyances de la nation, de la moralité publique même, aurait-il donné le scandale d'obsèques publiques décernées à un homme, dont le principal titre à la célébrité était d'avoir attaqué publiquement la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et travaillé à ruiner la foi catholique dans une suite de livres impies et blasphématoires ? Les honneurs exceptionnels rendus à la dépouille de M. Renan, avec la participation des membres du gouvernement,

des grands corps de l'État, des représentants de l'armée, de l'administration, des lettres et des sciences, les discours prononcés près de son cercueil, et surtout celui du Ministre de l'instruction publique, qui a osé louer cet apostat d'avoir quitté la foi pour la raison, la résolution, enfin, prise en conseil des Ministres de demander aux Chambres la translation au Panthéon des restes de ce blasphémateur public de la divinité de Jésus-Christ, ce n'est pas là seulement un défi aux croyances catholiques, un outrage à la majorité de la nation, c'est aussi une leçon publique d'impiété donnée par le gouvernement au peuple, et qui portera ses tristes fruits, en aggravant les difficultés sociales par le progrès de l'irreligion et de l'immoralité dans le peuple. Car, ce que sera une société dans laquelle la foi religieuse ne règlera plus les mœurs, ne consacrera plus les droits, n'inspirera plus les vertus, on peut l'entrevoir déjà avec effroi. Et le jour où se ferait cette terrible expérience, on comprendrait trop tard le crime des hommes de gouvernement et de plume, qui se sont faits les législateurs et les propagateurs de l'incrédulité.

En union avec l'Église et dans un sentiment de justice et de charité chrétienne, il est bon que la question sociale soit examinée aussi dans ses côtés humains et pratiques. Des congrès comme celui qui s'est réuni à Bruxelles, à la Maison des Ouvriers, sous les auspices de la Ligue démocratique catholique belge, et sous la présidence de M. le député Helleputte, comme celui aussi qui vient de se tenir à Zurich, par l'initiative de l'association du *Pius Verein*, ont l'avantage de permettre l'échange de vues entre patrons et ouvriers, de préciser les revendications des travailleurs, d'arriver à une entente sur les points litigieux, d'indiquer les solutions justes, les réformes légitimes. Le danger est toujours de verser dans le socialisme, de favoriser trop certaines prétentions excessives, de faire intervenir trop avant l'État dans l'organisation des choses du travail. Avec l'esprit chrétien, ces écarts sont moins à craindre, car l'autorité de l'Église sera toujours là pour résoudre les questions douteuses de justice et de droit et pour prémunir contre les solutions outrées.

Le Congrès belge a montré une grande intelligence de la question sociale en émettant avant tout le vœu que la religion soit la base de toute instruction dans les écoles, et que la législation garantisse la liberté du père de famille dans le choix de l'éducation et des maîtres qu'il veut donner à ses enfants. C'est poser le fondement de l'ordre public et assurer la condition essentielle de la société.

Ces congrès catholiques sont devenus des écoles d'économie sociale, où les vrais principes sont rappelés, où les problèmes qui touchent à l'organisation du travail sont traités, sous l'inspiration des règles et des maximes chrétiennes, et où l'on peut espérer qu'ils trouveront leur meilleure solution. C'est là aussi que se fait la bonne politique. Quel excellent programme de gouvernement que celui qui a fait l'objet des travaux du dixième congrès général des catholiques italiens réunis à Gênes, et auquel une douzaine d'évêques ont pris part. Selon les instructions du Pape, le Congrès s'est occupé avant tout des œuvres relatives à la défense et à la gloire de la religion, à l'éducation de la jeunesse, au maintien des bonnes mœurs, à la diffusion de la bonne presse, à l'allègement de la condition des ouvriers, à l'organisation de la charité. Dès sa première séance, le Congrès a pu dire avec raison dans une adresse au Pape : « Il est une Italie dégénérée, obstinément hostile à la papauté ; mais ce ne peut être la vraie Italie, gardienne des traditions, source des gloires essentiellement papales ; ce ne peut être cette Italie qui fut l'inspiratrice du génie catholique de Christophe Colomb. Non, Très Saint-Père, cette Italie-là n'est pas la nôtre.

« L'Italie que nous représentons tourne vers Vous ses regards aimants ; c'est en Vous qu'elle met toute sa confiance ; c'est de Vous qu'elle attend la direction sûre dans la voie qui mène à la félicité céleste, et qui procure aussi la prospérité terrestre, aujourd'hui si gravement menacée par des doctrines et des actes pernicieux qui poussent notre patrie au bord de l'abîme. »

S'il y a une Italie catholique fidèle au Pape, il y a surtout une Église catholique répandue dans le monde entier, à laquelle la condition de la papauté importe plus que toute autre affaire politique. C'est en son nom que s'est exprimé le Congrès de Séville, dans ce cri de *Vive le Pape-Roi* qui a été comme le résumé des discours prononcés dans la première séance, où, en présence de vingt et un évêques, de cinq cents prêtres et de deux mille laïques, on a traité de la situation faite à la papauté par l'usurpation italienne. Et telle a été l'importance de cette manifestation, que l'Italie en a pris ombrage au point d'en faire l'objet de représentations diplomatiques auprès du gouvernement espagnol. Le pouvoir jaloux qui s'est installé par violence à Rome y a vu une atteinte à l'intégrité du territoire italien. C'est la preuve que cette question romaine, avec laquelle le gouvernement usurpateur d'Italie croit toujours en avoir fini, est toujours ouverte et que la catholicité considère qu'il n'y a point de prescription pour le fait accompli.

A Séville, comme partout où la voix du catholique peut se

faire entendre, le cri de *Vive le Pape-Roi* reste l'expression suprême du droit, en même temps qu'il est la protestation des consciences contre une usurpation intolérable. L'Italie aura beau s'agiter auprès des gouvernements, protester contre le sentiment catholique, chercher dans des alliances extérieures la sanction de sa conquête, rien ne prévaudra contre la justice et contre la réclamation des catholiques du monde entier.

La situation de l'Italie ne lui permet pas d'avoir en elle-même cette folle confiance qui la porte à braver le sentiment catholique. Il n'y a qu'à lire le rapport du conseil des ministres au roi, qui a précédé le décret de dissolution de la Chambre, pour voir où elle en est. A travers l'optimisme officiel des conclusions, on entrevoit la gêne réelle, les embarras financiers, le malaise économique, dont l'aveu échappe ça et là au cabinet. Il a fallu dissoudre la Chambre, déclare le rapport, parce que la situation faite à la Chambre à la fin de la récente session, empêchait l'action parlementaire d'aboutir à un travail profitable à l'accomplissement des réformes que le ministère jugeait nécessaires pour arriver à la restauration des finances et à la réalisation des économies. La situation sera-t-elle plus favorable avec une nouvelle Chambre? Les questions économiques, observe M. Giolotti, priment tout à l'heure actuelle, car leur solution est l'acheminement nécessaire à la solution plus ardue des questions sociales. Et, en effet, les embarras financiers, les malaises économiques, sont des obstacles insurmontables au bien-être des classes populaires. Pour remédier à cet état de choses, ajoute le rapport, il faut jouir pendant des années de la paix sur laquelle l'Italie peut heureusement compter par ses alliances et son action diplomatique ; il faut aussi jouir de la tranquillité intérieure, que le cabinet Giolitti compte maintenir par une politique à la fois libérale et ferme. Ce sont là de simples espérances ; mais la vérité, c'est le malaise économique qui pèse de plus en plus sur la Péninsule, c'est le mécontentement croissant des populations, c'est le déficit budgétaire que le rapport porte à près de 54 millions, mais qui est, en réalité, bien plus considérable encore et ne cessera d'augmenter, car le document ministériel lui-même a soin de prémunir le public contre les déceptions, en déclarant que les économies à réaliser ne sauraient empêcher de pourvoir intégralement aux charges irréductibles de l'État.

Parmi ces charges figurent en première ligne les dépenses militaires. Sur ce point le pays italien ne se fera pas d'illusion, car le ministre de la guerre, M. Pelloux, ne lui a pas dissimulé la situation dans un discours électoral à Livourne.

Le ministre nommé, à la suite de la dernière crise ministérielle, pour réaliser des économies sur le budget de la guerre, qui s'élevait alors à 265 millions, a déclaré qu'il n'était pas possible de le réduire à moins de 246 millions de dépenses effectives ; et encore n'est-ce pas toute la vérité. Du moins le général Pelloux a-t-il eu la franchise de dire qu'il fallait parler nettement afin de ne plus berner le public de l'espoir illusoire d'autres grandes économies à réaliser sur le budget de la guerre avant la fin de la période historique actuelle. Et que pouvait-on lui objecter, lorsqu'il dit que les dépenses militaires doivent être en rapport avec la nécessité d'être toujours en état de défendre l'indépendance et l'unité de l'Italie, quelle que soit la politique étrangère du cabinet?

Sous ce rapport, le ministère Giolitti ne fera pas autrement, ni mieux, que le ministère Crispi, auquel l'opinion reprochait ses dépenses excessives pour l'armement militaire. Il se peut, comme l'a affirmé le général Pelloux, que l'accroissement énorme du budget de la guerre depuis quelques années ne soit pas imputable à la Triple-Alliance, et que la politique d'isolement eût coûté davantage à l'Italie. Cette aggravation de charges n'en est pas moins l'effet de la position fausse de l'Italie qui l'oblige à se tenir sur le pied de guerre, non parce qu'elle est l'ennemie d'une puissance quelconque qui la menace, mais parce qu'elle détient injustement Rome et qu'elle a tout lieu de craindre qu'à la prochaine guerre européenne, dans le règlement des questions générales litigieuses, elle ne soit obligée de lâcher sa proie.

Malgré les énormes sacrifices d'argent de l'Italie pour l'entretien de son armée et sa défense territoriale, ses alliées ne paraissent pas compter absolument sur elle, soit que l'Allemagne et l'Autriche n'aient pas une entière estime pour sa valeur militaire, soit qu'elles se défient de sa loyauté et d'un revirement possible de sa part du côté de la France. Toujours est-il que l'Allemagne et l'Autriche jugent prudent, en face de la coalition éventuelle de la France et de la Russie, de renforcer chacune leur armée, comme si l'armée italienne ne leur offrait pas un supplément suffisant de forces.

Ce sujet n'a pas dû être étranger aux conversations que l'empereur Guillaume II et l'empereur François-Joseph ont eu l'occasion d'échanger dernièrement. Quoiqu'ayant un caractère privé, la visite du souverain allemand à Vienne n'en a pas moins été considérée dans toutes les capitales comme un événement important. Si elle n'a pas été motivée par des circons-

tances ou des nécessités politiques nouvelles, elle a eu certainement pour objet, sinon de resserrer les liens d'amitié et d'intérêt qui unissent les deux empereurs, du moins de montrer que l'alliance centrale subsiste toujours aussi étroite, aussi forte que par le passé, malgré les rumeurs et certains indices qui semblaient annoncer un refroidissement entre les trois puissances alliées. Ce serait là aussi le but d'un nouveau voyage que l'empereur Guillaume ferait, cet hiver, à Rome.

Avant tout, les deux souverains réunis à Vienne ont dû causer de leur armée. L'empereur allemand et ses conseillers poursuivent, au prix de bien des oppositions dans l'armée et des mécontentements dans le pays, une réorganisation militaire de l'Allemagne qui aurait à la fois pour objet de restreinbre la durée du service et d'augmenter d'un neuvième l'effectif total de l'armée. Dans le projet du gouvernement, le service militaire serait réduit à deux ans et l'armée portée par le contingent des vingt quatre classes à 4,500,000 hommes environ. L'opinion est fort émue de cette prétendue réforme. Beaucoup de journaux critiquent vivement le projet. Ils font remarquer à l'envi que le gouvernement n'offre aucun allègement réel en compensation des nouvelles charges qu'il impose au pays ; que s'il établit le service de deux ans, c'est en se réservant la faculté de ne pas l'appliquer, selon les circonstances, et en maintenant l'article de la Constitution qui fixe à trois ans la présence sous les drapeaux. Mais que sont ces critiques auprès de la raison d'État ? Un gouvernement est toujours fort en l'invoquant. Avec de l'habileté et des concessions opportunes aux conservateurs, principalement au centre catholique, le cabinet de Berlin n'aura même pas besoin, selon toute apparence, d'une menace de dissolution, pour obtenir une majorité au Reichstag en faveur du projet.

C'est une fatalité de la situation. Les États modernes sont condamnés à ne pas s'arrêter dans la voie des armements militaires. En Autriche comme en Allemagne, il est question d'augmenter l'effectif de l'armée. Dans le discours aux Délégations autrichienne et hongroise, l'empereur François-Joseph, au milieu de déclarations pacifiques, a réclamé de nouvelles mesures militaires destinées à mettre l'armée de l'empire austro-hongrois à la hauteur de celle de l'Allemagne et de la Russie. Pour l'Autriche, c'est une conséquence de la politique qu'elle a adoptée depuis dix ans. La vieille haine nationale des Hongrois contre la Russie, qui les a jetés dans la triple alliance, suffirait à y maintenir l'Autriche. Dans son rapport de cette année, la Commission des Affaires étrangères de la

Délégation hongroise s'est exprimée encore plus favorablement pour la triple alliance, à l'adresse des adversaires de cette combinaison diplomatique qui voudraient engager la monarchie dans des relations plus étroites avec la Russie. Et le Ministre des Affaires étrangères a pu déclarer que la Hongrie, toujours fidèle à la triple alliance, désire que ce pacte subsiste sans aucune modification et ne veut le remplacer par aucune autre combinaison. Du reste, le chancelier de l'empire austro-hongrois, le comte Kalnoky, est tellement inféodé à cette politique, pour laquelle il montre une confiance absolue, qu'il ne laissera pas entamer l'œuvre de M. de Bismarck.

Mais est-il bien vrai qu'on ne puisse douter, comme le prétend M. Kalnoky, des tendances honnêtes et sincères de la triple alliance ? Est-il bien vrai qu'il n'y ait rien de caché derrière cette alliance, qui aurait uniquement pour but, d'après lui, de protéger et de sauvegarder les états qui en font partie ?

Il est à souhaiter que les événements ne démentent point les paroles du ministre des Affaires étrangères d'Autriche. M. de Bismarck n'est plus là heureusement pour apprendre à l'Europe que la triple Alliance n'avait pas un but uniquement défensif.

La paix se maintient malgré tout. L'activité suspecte de la diplomatie russe en Orient paraît se calmer. On a pu craindre qu'il ne s'élevât un nouveau conflit entre la Russie et la Turquie à la suite de la démarche de M. Stambouloff à Constantinople, démarche mieux accueillie par le Sultan que n'aurait voulu le gouvernement du Czar. Le cabinet de Saint-Pétersbourg avait pris l'affaire en si mauvaise part, qu'on se demandait jusqu'où irait sa mauvaise humeur à l'égard de la Sublime Porte. Finalement, la Russie se serait bornée à prévenir la Turquie des dangers de sa politique de concession à l'égard de la Bulgarie. Mais ne s'exagère-t-elle pas les droits qu'elle tient ou qu'elle croit tenir du traité de Berlin, en prétendant s'opposer comme elle le fait depuis plusieurs années, à la reconnaissance de la Bulgarie? Après tout, le point est douteux. La Bulgarie a pour elle les sympathies hautement avouées de l'Autriche, et par conséquent, l'appui moral de la triple Alliance. Il pourrait se faire que le Sultan, fort de ce concours, finit par déclarer que cette question de la reconnaissance de la Bulgarie ne regarde que le Suzerain du prince Ferdinand. Mais alors, comment la Russie prendrait-elle l'affaire ? C'est toujours le point noir de l'Orient.

ARTHUR LOTH.

Le Gérant : JOSEPH REGNART.

Supplément à la Revue du Monde Catholique du 1er novembre 1892.

E. Plon, Nourrit & Cie, imprimeurs-éditeurs,
8 ET 10, RUE GARANCIÈRE, PARIS

Viennent de paraître

DU SAINT-GOTHARD A LA MER

LE RHÔNE

HISTOIRE D'UN FLEUVE

Par CHARLES LENTHÉRIC

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES

Ouvrage renfermant dix-sept Cartes et Plans

Deux volumes in-8o cavalier. Prix..... 18 fr.

L'AMBASSADE FRANÇAISE EN ESPAGNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

1789-1804

Par M. GEOFFROY DE GRANDMAISON

Un volume in-8o. Prix..... 7 fr. 50

LE PARTI DES POLITIQUES

AU LENDEMAIN DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

LA MOLLE ET COCONAT

Par FRANCIS DE CRUE

Un volume in-8o cavalier. Prix..... 8 fr.

LES GRANDES COMPAGNIES DE COMMERCE

ÉTUDE POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA COLONISATION

Par PIERRE BONNASSIEUX

Ouvrage récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques

Un volume in-8o cavalier, Prix..... 10 fr.

Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, à Paris.

Abbé **FÉLIX KLEIN**

NOUVELLES TENDANCES

EN RELIGION ET EN LITTÉRATURE

PRÉFACE DE L'ABBÉ **JOINIOT**
Vicaire-général de Meaux.

Un volume in-12, de XLIV-304 pages . . . . . 3 fr.

L'ANCIEN CLERGÉ DE FRANCE

LES ÉVÊQUES AVANT LA RÉVOLUTION

PAR

M. l'abbé SICARD

Un fort volume in-8°, de 523 pages . . . . . 6 fr.

DISCOURS

DE

MONSIEUR LE COMTE DE MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AVEC UN AVANT-PROPOS PAR **M. le vicomte de MEAUX**

Deuxième édition. Trois volumes in-8° . . . . . 12 fr.

AU PAYS DE L'OR

SCÈNES DE LA VIE AUSTRALIENNE

PAR

GERSTAECKER

Un volume in-8°. . . . . 3 fr. 50

CATÉCHISME

DE

PREMIÈRE COMMUNION

A L'USAGE DE TOUS LES DIOCÈSES DE FRANCE

Deuxième partie. Un volume in-18. . . . . 2 fr.

LE MÊME OUVRAGE. *Première partie.* Un volume in-18 . . 2 fr.

LE

GRAND ALMANACH ILLUSTRÉ

DE

NOTRE-DAME DE LOURDES

pour 1893

Le *Grand Almanach de Notre-Dame de Lourdes* (7e année) va paraître.

On y remarque la relation du dernier pèlerinage national avec un article sur M. Emile Zola, avant, pendant et après le pèlerinage. La relation textuelle d'un miracle émouvant envoyée au *Figaro* par M. Pierre Wolff, témoin oculaire, qui n'a pu maîtriser son émotion — le récit officiel par les médecins de la Grotte des guérisons opérées pendant le pèlerinage. Il décrit les admirables fêtes des 10 et 11 février pour l'inauguration solennelle de l'office de N.-D. de Lourdes, accordé en 1891 par le saint-siège. — Il raconte les faits les plus saillants du culte de N.-D. de Lourdes en France et à l'étranger, etc.

Comme illustrations, cinq grandes gravures inédites d'après les dernières photographies de Lourdes, sans compter des gravures nombreuses, entr'autres portraits celui de Mgr Germain l'orateur des fêtes de l'inauguration de l'office, du doctuur Boinarie surveillant du bureau des constatations, de M. Emile Zola, du R. P. Dorgère, de l'abbé Antoine, etc., etc.

Un magnifique volume in-8° de 80 pages.

PRIX : **0 50 cent. ; *franco*, 0.65 cent.**

Adresser les demandes à M. Victor PALMÉ, 76, rue des Saints-Pères, PARIS.

L'ALMANACH-JOURNAL

BUREAUX : 76, RUE DES SAINTS-PÈRES, PARIS

Paraissant le 1er de chaque mois

ABONNEMENT : 2 FRANCS PAR AN — UN NUMÉRO : 10 CENTIMES

L'ALMANACH-JOURNAL remplace, chaque mois, l'almanach annuel. C'est un almanach perpétuel, renouvelé douze fois par an.

Chaque numéro contient 32 pages d'impression, non compris sa couverture illustrée.

Le calendrier du mois, pronostics du temps, travaux agricoles, recettes usuelles et faciles pour tous, — *voilà pour l'utilité !*

Les principaux faits historiques ou scientifiques concernant ledit mois, des notices accompagnées du portrait sur les hommes du jour et sur l'élite

des célébrités de notre vieille France, modèles et exemples de la France présente et future — *voilà pour l'instruction !*

Des historiettes, des légendes, des traits frappants, des concours littéraires récompensés par des prix, des devinettes et jeux d'esprits — *voilà pour la récréation, l'édification, l'émulation !*

L'abonnement ne coûte que **DEUX FRANCS** par an. Il part du 1er janvier ou du 1er juillet, et donne droit à deux charmantes brochures vendues en librairies 30 centimes.

Les personnes qui prennent *cinq abonnements* en reçoivent un SIXIÈME GRATUIT.

A ces précieux avantages, ajoutez la satisfaction morale de contribuer à une bonne œuvre en répandant cette publication.

Numéro spécimen envoyé sur demande affranchie.

BONS A LOT DE L'EXPOSITION

TIRAGE DU 15 OCTOBRE — NUMÉROS SORTIS

Le Bon n° **619,955** sera remboursé par **50,000** francs.

Les **10** numéros qui suivent seront remboursés par **1,000** francs :

74.217	157.435	481.398	771.561	965.519
147.204	416.581	528.572	847.759	1.147.268

Les **120** numéros ci-après seront remboursés par **100** francs.

18.384	292.537	502.713	758.235	1.005.353
32.311	293.620	512.880	760.116	1.010.856
38.491	302.135	520.595	768.513	1.017.225
65.562	309.438	534.616	775.991	1.019.553
77.989	324.454	552.019	781.156	1.023.443
99.984	332.509	571.749	785.150	1.030.698
106.173	336.125	578.547	838.653	1.044.749
160.583	345.995	616.758	842.064	1.046.669
171.687	354.137	628.854	856.587	1.062.742
180.535	370.588	635.452	863.131	1.074.066
206.247	374.288	635.514	873.276	1.079.981
214.670	376.142	636.052	882.552	1.097.302
215.158	378.072	636.741	893,659	1.099.601
220.194	379.849	650.400	895.040	1.104.595
230.316	402.450	653.819	923.287	1.125.877
230.803	408.839	663.431	925.318	1.134.613
232.198	428.445	666.858	931.499	1.138.233
233.606	435.879	669.365	936.490	1.146.888
244.368	438.394	686.616	942.987	1.160.917
246.190	452.153	701.475	951.766	1.161.092
250.026	470.296	714.340	960.757	1.169.833
257.818	472.166	719.515	968.857	1.179.485
265.678	488.341	728.170	985.471	1.185.194
288.351	490.029	742.643	997.813	1.190.964

Le remboursement de ces bons sera effectué à partir du 15 Novembre 1892.

LA VÉRITABLE ÉVOLUTION RELIGIEUSE

Nos lecteurs se rappellent ce qu'est l'évolution religieuse, rêvée par les rationalistes. Le Christianisme serait le terme dernier de ce mouvement qui, parti du fétichisme et même de quelque chose d'inférieur, aurait passé par tous les degrés du polythéisme, si varié dans ses formes. Ce polythéisme, se perfectionnant lui-même, aurait engendré les religions nomistiques parmi lesquelles il faut réserver une place spéciale aux cultes qui ont le double caractère d'universalité et de rédemption. Entre ceux-ci, le Christianisme, on veut bien le concéder, se distingue par une élévation particulière, mais qui n'est point d'un ordre différent. Nous en avons déjà assez dit (1) pour réfuter ces rêveries.

On le voit, la théorie de l'évolution a eu, de nos jours, une fortune singulière. Elle s'applique à tout et possède, paraît-il, le secret de tout les problèmes. Je le reconnais, tout ce qui vit, et même tout ce qui existe, change, se modifie. Rien ici-bas ne demeure dans cette immutabilité qui est le privilège exclusif de Dieu et en lui ne gène ni la fécondité ni la vie. Mais qui dit changement ne dit point toujours évolution ; la synonimie de ces deux mots est loin d'être rigoureuse. Bien des changements ne sont que des altérations, parfois des décompositions hideuses, tandis que toute évolution suppose un développement et un progrès. Sur ce point comme sur tant d'autres, les rationalistes ont tout brouillé et tout confondu. Ils ont faussé l'idée même de l'évolution, afin de s'en faire une arme contre le Dieu créateur et sa Providence.

Et d'abord, ils refusent presque toujours d'examiner de près et

(1) Cfr. *Revue du Monde catholique*, janvier 1892.

à fond l'origine, le point de départ de l'évolution. Pas d'évolution sans germes. D'où viennent ceux-ci ? Qui les a créés ? Ou tiennent-ils d'eux-mêmes leur existence ? Et dans ce cas, ont-ils commencé d'être ou sont-ils éternels et comment se revèle, dans leur propre substance, ce caractère d'éternité ? Autant de questions que les rationalistes n'abordent jamais avec franchise. De plus, à leurs yeux, les germes se réduisent presque à rien. Il en est ainsi dans la question qui nous occupe, celle des religions. En réalité, cependant, rien n'est plein et substantiel comme un germe. La plante, l'animal n'en sortent que parce qu'ils y sont contenus d'une certaine manière. Dans l'ordre intellectuel, les germes s'appellent des principes. Or, un principe porte en lui le plus souvent toute une théorie, un vaste ensemble d'idées parfois très complexes. Tout germe a encore cette propriété singulière : lorsqu'il commence à évoluer, il s'approprie ce qu'il rencontre, ou du moins les éléments assimilables ; il les fait entrer dans le mouvement et la circulation de sa vie, si bien qu'ils ne forment plus avec lui qu'un seul être, une seule chose ?

Enfin, l'évolution, telle que l'imaginent les rationalistes, serait indéfinie et nécessaire. Tout au plus admettront-ils des interruptions plus ou moins longues et même des reculs, mais sur des points particuliers ; lorsque l'on embrasse tout l'ensemble du mouvement, on est contraint d'y reconnaître, prétendent-ils, une progression constante.

Ce point de vue est absolument faux. Que l'on considère les êtres individuels ou leurs groupements en familles et en espèces, le progrès n'est ni constant ni nécessaire. Il y a non seulement des arrêts et des reculs, mais des décadences que rien ne conjure. Pour ne parler que de l'espèce humaine, les nations dépérissent et meurent comme les individus. Et s'il s'agit de l'humanité tout entière, à certaines époques, loin de progresser, elle rétrograde. Pour reprendre sa marche en avant, elle a besoin d'une impulsion supérieure et divine, qui n'échappe point à la sagacité d'un observateur un peu exercé et un peu attentif.

Ce sont là comme autant de principes, à la lumière desquels doit être étudiée la question de l'évolution prise en elle-même, dans son sens le plus général, et sous quelque forme qu'elle se présente.

Nous avons à la considérer ici uniquement dans l'ordre déjà très vaste des faits religieux. Y a-t-il eu là aussi une évolution ? Quelle

en a été la nature et quelles formes a-t-elle affectées dans le cours des siècles ? Enfin, sous quelles influences s'est-elle produite et quels obstacles a-t-elle dû surmonter ?

I

Pour ne point encourir le reproche que nous faisons au rationalisme, nous devons étudier tout d'abord le germe de l'évolution religieuse, je veux dire le monothéisme primitif qui fut la religion d'Adam et de sa postérité immédiate. Les éléments qui entrent dans la constitution de ce monothéisme sont assez nombreux et assez complexes ; qu'on les considère, soit dans leur origine, soit dans leur nature propre. On nous permettra sans doute de les analyser avec le soin que nous semble exiger l'importance de la question.

Max Muller dans son beau livre : la *Science du langage*, a écrit ces lignes : « Si nous voulions nous représenter le premier homme créé enfant et développant petit à petit ses forces physiques et morales, nous ne pourrions pas comprendre comment il aurait pu vivre même un seul jour, sans un secours surnaturel. De deux choses l'une : ou l'homme a commencé comme nous le voyons commencer aujourd'hui, ou il a commencé autrement, c'est-à-dire que l'homme a dû naître enfant ou naître adulte. Pour ma part je n'hésite pas, et je crois que l'homme, à l'origine des choses, a été créé adulte et aussi parfait qu'il peut l'être. La raison en est bien simple : c'est que l'homme adulte a pu vivre en se suffisant, et que s'il était né dans l'état d'enfance qu'on suppose, il aurait infailliblement péri... La science, guidée par la logique, doit en ceci accepter la solution de la *Genèse*, non à titre de dogme, mais au nom de la raison... »

Une curiosité fort légitime voudrait aller plus loin que Max Muller. « Cet homme adulte et aussi parfait qu'il peut l'être », était sans doute en possession de ces idées primordiales, à la fois métaphysiques, morales et religieuses, qui forment comme le fond de notre être intellectuel, et parmi ces idées se distingue tout d'abord celle de Dieu. Mais comment ces idées, primordiales et religieuses au premier chef, avaient-elles fait leur apparition dans la conscience d'Adam ? Furent-elles le produit d'une illumination soudaine, ou d'une sorte de travail discursif plus ou moins long

et provoqué par le spectacle si étonnant que la nature étala sous le regard de l'homme au sortir des mains du créateur ? Dieu aurait ainsi ménagé au chef de la race humaine, dès le premier instant, l'occasion de déployer son activité intellectuelle, afin de marquer, pour ainsi dire, à son empreinte, les principes les plus fondamentaux de ses connaissances, les éléments premiers de ce patrimoine spirituel dont toutes les générations nées de lui devaient vivre ? N'est-ce point à ce travail discursif que la *Genèse* fait allusion, lorsqu'elle nous dit que « le Seigneur Dieu ayant formé de la terre tous les animaux terrestres et de l'eau tous les oiseaux du ciel, il les amena devant Adam, afin qu'il vit comment celui-ci les appellerait ; et le nom qu'Adam donna à chacun des animaux est son nom véritable (1). »

Ne serait-il pas, au contraire, plus légitime de penser que Dieu entreprit lui-même l'éducation naturelle de l'homme qu'il venait de créer ? Il aurait ainsi respecté, en quelque sorte, les lois qui régissent aujourd'hui encore notre développement intellectuel. Celui-ci, en effet, ne s'opère et surtout ne commence que sous l'influence d'un enseignement extérieur qui le provoque et le détermine.

Ce sont là des mystères sur lesquels il n'a pas plu à Dieu de nous renseigner et qui ne seront jamais, sans doute, absolument éclaircis. S'il fallait hasarder une hypothèse, après avoir bien considéré les exigences de notre nature et les procédés habituels de la Providence, je serais tenté de croire qu'il y eut à la fois illumination intérieure dans l'intelligence adamique, enseignement extérieur et positif de Dieu par la parole, et enfin concours actif de la part d'Adam, travail discursif provoqué par l'appel divin et le spectacle des choses. La science du premier homme, et en particulier sa science religieuse naturelle, me semble avoir été la résultante de cette triple action.

Peut-être est-il nécessaire de formuler ici certaine réserve, ou du moins de fournir une explication, afin de ne point tomber dans l'erreur traditionaliste. En parlant au chef de la race humaine, Dieu ne fit qu'éveiller en lui cette idée de l'infini qui dormait, en quelque sorte, dans les profondeurs de sa conscience ou, si l'on aime mieux, Dieu ne fit qu'exciter l'intelligence adamique, qui, docile à cette impulsion, se forma par un travail personnel une idée plus ou

(1) *Genèse*, t. II, p. 13.

moins juste du Dieu qui entrait ainsi en relation avec elle. Ce fut par une certitude subjective et rationnelle, qu'Adam prit possession de cette notion primordiale, qui se trouvera désormais à la base de toutes les conceptions religieuses de l'humanité. Dieu, dans cette circonstance, remplit exactement le rôle du précepteur près d'un enfant. Il ne peut venir à l'esprit de personne que le précepteur crée, par son enseignement, les notions rationnelles qui sont déjà au fond de l'âme de son élève. Il les excite, les lui montre, lui apprend à les observer et à les exploiter ; et c'est déjà beaucoup.

Dans son maigre et insignifiant chapitre sur la *Révélation primitive* (1), M. Réville essaie de confondre la doctrine catholique avec le système de M. de Bonald. L'illusion de celui-ci était de vouloir tirer toute certitude, même rationnelle, de cette révélation primitive surnaturelle, dont Dieu a favorisé l'humanité dès le berceau. Cette révélation aurait engendré l'idée même de Dieu, qui serait ainsi quelque chose d'extérieur et de dépendant de cet enseignement surnaturel, transmis à travers les siècles.

M. Réville se pose vainement en chevalier de la libre-pensée, lorsqu'il s'arrête à réfuter ce système et revendique l'autonomie de l'intelligence humaine, que les catholiques menaceraient. Ne sait-il pas que le traditionalisme a été condamné par l'Église ? La certitude rationnelle de l'existence de Dieu subsiste indépendamment de toute révélation. Elle se tire, aujourd'hui même, non de l'enseignement extérieur et traditionnel qui contribue, il est vrai, à l'entretenir et à la solidifier, mais de la force inhérente à l'esprit humain. Celui-ci, en obéissant tout simplement aux seules lois de la logique, se démontre à lui-même l'existence de Dieu, ses principaux attributs, l'action de sa Providence, la spiritualité de l'âme et son immortalité, la distinction essentielle du bien et du mal, la responsabilité morale de l'homme et la nécessité d'une rémunération et d'un châtiment proportionnés aux mérites et aux démérites. Cet ensemble de vérités constitue la religion naturelle qui subsista dans son intégrité dès l'origine. Elle forma une portion considérable, peut-être la plus résistante, la plus durable de ce monothéisme que la science catholique revendique comme le patrimoine primordial, dont l'humanité fut dotée en naissant.

(1) *Prolégomènes*, p. 49.

II

Le monothéisme primitif avait cependant une partie plus haute, essentiellement et exclusivement surnaturelle. La religion, telle qu'elle fut instituée dès lors, implique des rapports plus étroits et plus intimes entre Dieu et sa créature. Elle suppose un certain état d'âme, créé par l'infusion de la grâce sanctifiante dont Adam fut favorisé dès le premier jour. Ce n'est point ici le lieu d'étudier ce qu'il y a d'essentiel dans cet état, ni les prérogatives extraordinaires qui en découlaient. Il suffira à notre dessein de constater que la grâce fut, dès le premier instant, une lumière aussi bien qu'une force. Elle perfectionna l'intelligence d'Adam et la rendit apte à saisir des enseignements qui dépassaient ses aspirations naturelles, et qui lui furent communiqués directement par Dieu. Quel fut l'objet propre de cette révélation primordiale et positive? La *Genèse* l'indique en termes assez clairs.

Dieu se manifeste à l'homme comme son maître souverain, puisqu'il l'a tiré du néant par un acte de sa toute-puissance. Aussi, ce Dieu prétend-il exercer sur sa créature un empire de tous les instants. Aux préceptes naturels promulgués par la conscience, Jehovah ajouta un précepte positif qui devait être comme le signe de son perpétuel empire et de la soumission constante du premier homme. A le bien prendre, c'était là une touchante manifestation de la bonté divine. Le créateur voulut être le conducteur et le guide assidu de ce fils d'adoption, auquel il réservait les plus hautes destinées.

Après la prévarication adamique, c'est la justice qui apparaît et elle châtie avec sévérité. Déjà cependant la miséricorde la tempère, et la promesse d'un rédempteur, entrevu dans le lointain des siècles, console le cœur de l'homme tombé de si haut.

Ainsi, une connaissance plus nette et plus pénétrante de Dieu et de ses attributs essentiels, spécialement de sa puissance, de sa bonté, de sa justice et de sa miséricorde, une loi positive résumée dans un commandement exprès, venant compléter la loi naturelle, le châtiment immédiatement appliqué aux prévaricateurs et tempéré par la promesse d'une rédemption lointaine dont certaines conditions essentielles se laissent déjà entrevoir, telles sont les notions précieuses et fondamentales qui ressortent des premières pages de la *Genèse*.

M. Réville refuse de les y voir. Il écrit : « L'hypothèse d'une révélation primitive de la vérité religieuse à l'humanité, déjà si invraisemblable quand on la met en regard de tout ce que nous savons du passé lointain de notre espèce humaine, ne trouve aucun appui dans le livre lui-même que ses partisans invoquent. Nous n'avons donc plus qu'à rayer, une fois pour toutes, cette prétention de l'ordre de nos discussions (1). »

Pour répondre à ces superbes dédains, je demanderais à M. Réville s'il a lu les trois premiers chapitres de la *Genèse* et comment il explique les trois discours adressés par Dieu au premier homme, qui y sont consignés. S'il n'y a pas là tout un ensemble de manifestations de la plus haute importance, si les rapports essentiels entre le Créateur et la créature ne s'y dessinent pas déjà très nettement, les mots ont alors perdu leur signification et leur valeur. Notons qu'Adam comprenait les enseignements divins beaucoup mieux que nous, sans aucun doute. Outre qu'une grâce puissante illuminait son esprit, les circonstances au milieu desquelles ces discours furent prononcés durent en être pour lui le plus saisissant commentaire. Il me semble que nous isolons beaucoup trop ces trois allocutions divines des événements qui lui servent, en quelque sorte, de cadre.

Prenons comme exemple ces paroles adressées à Eve après la prévarication : « Je t'affligerai de maux qui se multiplieront sans fin ; tu enfanteras dans la douleur; tu demeureras en puissance de mari, et le joug se fera rudement sentir. » Ce qui fut dit à Adam est plus effroyable encore : « Parce que tu as écouté la voix de ta femme plutôt que la mienne, et que tu as mangé du fruit défendu, la terre sera maudite à cause de ta révolte. Elle deviendra stérile et ne te fournira de subsistance qu'au prix de beaucoup de fatigues. Elle ne te produira que des ronces et des épines ; en sorte que tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu rentres dans le sein de cette terre d'où tu es sorti, car tu es poussière et tu retourneras en poussière (2). »

Nous représentons-nous bien ce que cette scène avait de terrifiant pour ces deux malheureuses créatures, qui voyaient s'écrouler sur leur tête, l'édifice d'un bonheur à peine commencé, ou plutôt qui se sentaient écrasées par les ruines les plus gigantesques qui

(1) *Prolégomènes*, p. 68.
(2) *Genèse*, III, 15-19.

furent jamais, les ruines des éternelles espérances de leur race entière. Et la sentence reçut à l'heure même un commencement, d'exécution. Expulsés de l'Eden, les deux coupables menèrent, dès lors, cette vie de privations, de fatigues et de douleurs qui devait être celle de leurs descendants. La partie obscure de l'arrêt divin dut les effrayer davantage encore, je veux parler de cette dissolution de leur corps, condamné à retourner en poussière. Ils ne se faisaient, sans doute, de la mort qu'une idée bien vague qui ne tarda guère à se préciser.

N'est-ce pas, quoi qu'en dise M. Réville, une révélation très positive de la justice de Dieu? Et cette révélation est consignée en termes formels « dans le livre que nous invoquons ».

La puissance de ce même Dieu y est également manifeste. Le créateur daigna même investir l'homme d'une partie de cette puissance. Cette investiture est l'objet du premier discours qu'il adressa au premier couple humain. « Croissez, dit-il à Adam et à Eve, multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la à votre empire.» Dieu entre ensuite dans l'énumération des êtres vivants qu'il vient de créer. « Dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre. » L'empire de l'homme embrassera aussi le monde inanimé : « Je vous ai donné, ajoute le souverain propriétaire de toutes choses, toutes les herbes qui portent leurs graines sur la terre et tous les arbres qui renferment en eux-mêmes leurs semences, chacun selon son espèce, afin qu'ils vous servent de nourriture, à vous, à tous les oiseaux du ciel, à tout ce qui se meut sur la terre, à tout ce qui est vivant et animé, afin que tous aient de quoi se nourrir (1). »

Ce qui me frappe le plus dans ces versets, c'est leur connexion essentielle, intrinsèque avec le tableau des jours génésiaques dont ils sont comme la miniature.

Mais serait-il bien téméraire de penser que ce tableau de la création, montré à Moïse dans la lumière de l'inspiration divine, fut d'abord présenté à Adam ? Le chef de notre race eut été ainsi, le premier, renseigné par Dieu lui-même sur la formation de ce monde, préparé pour le recevoir. Les exégètes modernes les plus orthodoxes, M. Vigouroux et Mgr Meignan par exemple, admettent sans difficulté que Moïse, sous la motion illuminatrice du Saint-Esprit, n'a fait que reproduire des traditions antérieures sur la

(1) *Genèse*, I, 28-30.

création, sur l'état primitif de l'homme, sa chute et le châtiment qui la suivit. Ces traditions, conservées dans leur intégrité par les patriarches, flottaient même plus ou moins confuses et altérées dans la mémoire de tous les peuples. On en trouve partout des vestiges parfaitement reconnaissables, notamment chez les Assyro-Babyloniens. Des textes cunéiformes transportés à Londres en témoignent, et il est prouvé, paraît-il, que ces textes sont non seulement plus vieux que notre *Genèse*, mais remontraient à une époque antérieure à Abraham. Ces traditions ne sauraient venir que d'Adam. Lui seul a pu se faire le narrateur d'événements dans lesquels il a été plus que témoin, je veux dire acteur au moins secondaire. Dieu lui aurait révélé ces créations successives racontées au premier chapitre de la *Genèse*. Adam aurait lui-même donné à la révélation divine une forme authentique, qui se serait stéréotypée dans la mémoire de l'humanité, et y aurait subi des fortunes diverses comme les races qui l'ont emportée dans leurs migrations. Conservée intacte dans la lignée des patriarches, elle ne serait autre que ce document élohiste utilisé par Moïse, s'il faut en croire M. Vigouroux (1).

Tout le monde sait qu'il existe dans la révélation primitive, telle que la *Genèse* nous la raconte, certains points particulièrement mystérieux. Ainsi le libérateur futur n'est que très vaguement indiqué dans la malédiction contre le serpent : « Je mettrai une inimitié éternelle entre toi et la femme, entre sa race et la tienne. Sa descendance t'écrasera la tête, tandis que tu essayeras de la mordre au talon. » De même deux autres dogmes sont beaucoup plus obscurément insinués dans ce verset : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram*. Pour apercevoir distinctement la trinité des personnes divines dans cette consultation que le Créateur semble prendre avec lui-même, il faudra que des explications bien explicites soient données sur ce mot plein de ténébreuses profondeurs : *Faciamus*. Adam dut avoir, sans doute, le sentiment intime de la vie surnaturelle qui lui fut communiquée en même temps que la vie de la nature. Mais le lecteur de la *Genèse* n'en trouve qu'un témoignage indirect et assez obscur, dans ces expressions : *ad imaginem et similitudinem nostram*.

Ces mots indiquent qu'Adam a été créé, non seulement à l'image de Dieu, ce qui s'entendrait des facultés naturelles de l'âme humaine,

(1) *La Bible et la critique rationaliste*, t. III, p. 107.

mais à la ressemblance de Dieu, ce qui va beaucoup plus loin et signifie une participation par la grâce à la vie du Très-Haut.

Tout cela demeura-t-il pour Adam aussi énigmatique que nous serions tentés de le croire d'après ces textes ?

Il est au moins permis de se le demander.

La révélation primitive a de frappantes analogies avec la révélation chrétienne. Les générations qui précédèrent Jésus-Christ ont dû vivre sur le fonds d'idées et de doctrines que cette première révélation avait apportées au monde, comme nous, chrétiens, nous avons vécu des enseignements beaucoup plus étendus du divin Rédempteur. Il y a donc entre les deux révélations d'indéniables essemblances.

La dernière, comme chacun sait, n'a point été tout entière consignée dans les livres sacrés du Nouveau Testament. Bien des parcelles ont été fidèlement recueillies, en dehors des rédactions scripturaires, et transmises oralement par les apôtres à leurs successeurs. Elles font l'objet de ces traditions divino-apostoliques, dont l'autorité est égale à celle des Ecritures. D'autres parcelles, moins nécessaires sans doute, ont péri. Il est évident, pour quiconque lit un peu attentivement les Évangiles, que bien des détails de la vie du Sauveur, bon nombre de ses miracles et de ses paroles ne sont point parvenus jusqu'à nous. Nous ne les trouvons ni dans l'Écriture-Sainte, ni même dans la tradition. Saint-Jean nous le dit en termes explicites : *Sunt autem et alia multa quæ fecit Jesus ; quæ si scribantur per singula nec ipsum arbitror mundum capere posse eos qui scribendi sunt libros.*

N'en aurait-il pas été ainsi de la révélation primitive ? Dieu se manifesta un certain nombre de fois à Adam, sous une forme que nous ne connaissons point, probablement sous la forme humaine. Il daigna converser avec nos premiers ancêtres, à peu près comme Jésus-Christ conversait avec ses disciples. Les enseignements tombés de la bouche du Créateur sont une ébauche lointaine des leçons de Jésus lui-même. Adam ne s'est-il pas contenté d'en dessiner les traits principaux, dans les documents authentiques qu'il transmit à ses descendants et dont Moïse se serait servi, comme nos écrivains sacrés se sont servi de ce proto-Évangile oral qui forme le fond commun de leurs quatre rédactions ? Le verset dix-neuvième du deuxième chapitre de la *Genèse* tendrait à nous le faire croire. Il mentionne cette espèce de convocation que Dieu fit de tous les êtres vivants qu'il voulait présenter en quel-

que sorte au premier homme, établi leur chef. Adam devait imposer à chacun le nom qui convenait. Certes, dans cette circonstance, Adam dut parler beaucoup. Se figure-t-on, d'autre part, Dieu surveillant lui-même cette classification de toutes ses créatures, dans un mutisme absolu, sans donner au nomenclateur d'autres signes d'assentiment que celui qui est indiqué à la fin du verset ? Nous ne possédons par conséquent aucun détail sur une scène qui dut être pleine d'incidents curieux. C'est là l'épisode principal de cette éducation naturelle du premier homme, que Dieu voulut conduire lui-même.

La *Genèse* est un peu plus explicite sur l'éducation surnaturelle d'Adam, sur cette révélation positive des desseins providentiels que toutes les générations ont eu besoin de connaître. Mais cela ne veut pas dire que, sur ce dernier point, la *Genèse* soit complète. Peut-être ne contient-elle qu'une ébauche des rapports familiers et intimes qui existèrent entre Dieu et le premier homme. Les vérités fondamentales auront seules trouvé place dans les documents authentiques et officiels ; les explications secondaires devinrent l'objet de traditions moins fermes qui n'eurent point, pour veiller à leur conservation, d'organe autorisé comme l'Église ou même comme la grande synagogue. Cependant de bons esprits prétendent qu'il exista plus tard, parmi les juifs, une science religieuse ésotérique, privilège exclusif de l'élite de la nation. Cette science n'aurait-elle pas eu pour point de départ les explications données par Dieu lui-même à Adam, et non consignées dans le texte scripturaire ? Plusieurs Pères de l'Église pensent que les saints de l'ancien Testament eurent de la Trinité une connaissance assez explicite, que les textes prophétiques eux-mêmes ne suffiraient point à expliquer. Cette connaissance viendrait des sources traditionnelles que nous indiquions tout à l'heure.

Dans ce cas, le monothéisme primitif aurait eu une extension plus grande que celle qu'on lui attribue communément. Mais en le réduisant aux plus strictes proportions, on voit qu'il renfermait toutes les vérités essentielles et fondamentales. Ces vérités auraient pu être, pour le genre humain tout entier, le point de départ d'une vie surnaturelle, ample et magnifique. Ce sont là les germes dont il nous faut suivre maintenant l'évolution.

III

Ici encore, M. Réville va nous arrêter un instant. L'esprit rationaliste qui se manifeste dans tous ses écrits le pousse à nier, non seulement l'évolution de ces germes, mais jusqu'à la possibilité de leur simple conservation. « Il s'agit maintenant, nous dit-il, non plus d'une révélation surnaturelle, mais d'une tradition, d'une transmission régulière et continue de souvenirs, remontant aux origines de l'espèce humaine... Il suffit pourtant d'un peu de réflexion pour découvrir qu'en réalité ce privilège d'une tradition unique, échappant à toutes les causes qui ont rendu les autres infidèles ou contradictoires, suppose une action miraculeuse de la Providence, tout aussi bien que la doctrine d'une révélation primitive...

« Il faudrait donc admettre qu'antérieurement à tout ce que nous appelons civilisation, lorsque les hommes étaient encore plongés dans la plus épaisse ignorance (?)... ils ont pris soin de recueillir et de condenser dans quelques courts récits, adressés d'intention à leurs descendants des âges futurs, leurs expériences, leurs impressions, leurs souvenirs des événements dont ils avaient été les témoins ou les acteurs. Ils auraient confié ces espèces de *conserves historiques* à la mémoire de leurs enfants qui en auraient fait autant aux leurs. Mais cette tradition primitive se serait oblitérée, obscurcie, corrompue chez toutes les fractions, moins une, de l'espèce humaine. »

On dirait vraiment que ce professeur du collège de France aurait oublié tout ce qu'il a lu sur les mœurs de cet Orient, aujourd'hui encore si semblable à ce qu'il était dans les siècles les plus reculés. Ne sait-on pas que les peuples pasteurs ont tous été doués à un degré étonnant, de la faculté de se souvenir et que toujours ils ont gardé l'habitude de transmettre oralement tout ce qui intéresse la vie de la tribu. L'art de raconter, par exemple, est inné chez les Arabes, qui se rapprochent beaucoup par leurs coutumes des contemporains d'Abraham.

Ces facultés instinctives se remarquent bien ailleurs du reste, au sein même de populations constituées plus fortement, et en possession d'une civilisation relativement avancée.

M. Émile Burnouf revendique, pour les Hindous des âges pri-

mitifs, une sorte d'infaillibilité dans la transmission des hymnes du Véda. S'il s'était agi des traditions patriarcales, recueillies par Moïse, l'argumentation de M. Burnouf eut été sans doute bien différente. Quoi qu'il en soit, son curieux chapitre sur l'authenticité du Véda (1) nous fournirait des éléments de réfutation qu'il nous serait très aisé d'opposer aux assertions gratuites de M. Réville. J'aime mieux faire appel à l'autorité d'un orientaliste plus sérieux. Écoutons M. Sénart : « Orale dans son origine, la littérature védique tout entière, non seulement les hymnes qui en forment les assises fondamentales, mais les spéculations qu'ils suscitèrent, fut pendant des siècles, transmise oralement. C'est sur des documents oraux et en vue de la transmission orale que se constituèrent jusqu'à ces manuels de récitation védique, qui représentent la première couche de la littérature grammaticale, et sans lesquels, sans l'expérience qu'ils développèrent, sans les principes qu'ils permirent de dégager, toute la suite ne se comprendrait pas. Cette tâche provoqua, dans la caste sacerdotale dont elle fut l'œuvre, une singulière puissance de mémoire; elle entretint, à un degré extraordinaire, la faculté de raisonner, de généraliser sur une matière que sa fluidité orale eut rendue, pour d'autres, rebelle aux prises de la réflexion. » Un peu plus loin M. Sénart ajoute : « L'écriture, d'ailleurs, paraît n'être pas très ancienne dans l'Inde. Empruntée aux alphabets sémitiques de l'Asie antérieure, nous la trouvons en usage au IIIe siècle avant notre ère. Il est permis de douter qu'elle fut employée beaucoup plus tôt. La plus ancienne inscription connue en sanscrit régulier date de la fin du IIe siècle. Les Brahmanes devaient être peu enclins à en favoriser la diffusion (2). »

Nos lecteurs voudront bien se souvenir que M. Émile Burnouf fait remonter les premiers hymnes védiques au XVe ou au XVIe siècle avant Jésus-Christ, et lui-même remarque que « c'était par l'audition et par la mémoire que s'opérait leur transmission (3) ». Voilà des « conserves historiques » bien propres à exciter l'étonnement de M. Réville. On conçoit cependant que les Brahmanes, doués de cette puissante mémoire dont on nous parlait à l'instant, aient recueilli et retenu, au prix de très constants efforts, ces hymnes nombreux qui se chantaient dans les familles antiques.

(1) *Essai sur le Véda*, p. 147.
(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1891.
(3) *Essai sur le Véda*, p. 166.

Mais à ces hymnes il faut ajouter les lois de Manou dans leur décousu, avec leur incohérence, telles enfin que Panthier les a traduites. C'était une surcharge bien écrasante pour la mémoire des infortunés Brahmanes. Si nous voulons suivre M. Sénart jusqu'au bout, M. Réville va sans doute crier au miracle. Ce ne sont plus seulement les hymnes védiques, ni les lois de Manou, que la caste sacerdotale de l'Inde se serait transmis par des moyens mnémotechniques, du XVe au IIIe siècle avant Jésus-Christ, époque de l'introduction de l'écriture dans ce pays ; ce sont encore les commentaires beaucoup plus considérables qui ont été faits sur ces hymnes et sur ces lois ; ce sont des poèmes immenses, c'est toute cette littérature touffue, luxuriante à l'excès, dont nous avons parlé ailleurs (1).

Que sont, lorsqu'on les compare à de telles masses de documents oraux « ces courts récits bibliques, dans lesquels Adam et les premiers patriarches auraient pris soin de recueillir et de condenser les souvenirs des événements, dont ils auraient été les témoins ou les acteurs. »

Ces « conserves historiques » sont au moins de dimension très inégale.

Tout nous porte à croire, du reste, que ces « courts récits » furent fixés par l'écriture, bien longtemps avant la rédaction inspirée que Moïse en a faite (2). Lorsque Abraham quitta la Chaldée, son pays d'origine, l'écriture y était très répandue. Les traditions primitives sur la création, sur l'état originel de l'homme, sa chute et son châtiment, altérées et mêlées aux erreurs du Polythéisme, avaient été relatées dans des textes cunéiformes qui sont parvenus jusqu'à nous. Pourquoi Abraham, qui ne pouvait ignorer cette écriture chaldéenne, ne s'en serait-il pas servi pour conserver plus sûrement, dans leur intégrité, les traditions monothéistes qui furent toujours les siennes ? Les falsifications qu'elles subissaient tout autour de lui durent le pousser à recourir à ce moyen si naturel.

Un peu plus tard ses descendants, attirés par Joseph en Égypte, trouvèrent dans ce pays une écriture différente, mais peut-être

(1) *Études religieuses*, janv. 1892.

(2) Ce point déjà mis en lumière par François Lenormant a reçu une démonstration qui nous semble irréfutable dans un article de M. le Dr Bourdais : *Le livre des Proto-Hébreux de Chaldée* (fragment de la *Genèse*), *Revue biblique*, p. 345, juillet 1892.

plus répandue encore et d'un usage vraiment journalier. Pourquoi les Israélites, mêlés pendant quatre cents ans aux Égyptiens, n'auraient-ils pas appris à tracer sur ces papyrus, partout employés, le récit des faits principaux de leur histoire, la série de leurs patriarches depuis Abraham, les généalogies des ancêtres de l'humanité elle-même, consignées plus tard dans la *Genèse*, la narration du déluge, et enfin le tableau des jours génésiaques et des grands événements qui suivirent l'apparition de l'homme sur la terre ?

Cela est d'autant plus probable qu'ils eurent sur ce sol égyptien des fortunes diverses. Lorsque Joseph eut établi son père Jacob, ses frères et le gros de la tribu dans la terre de Gessen, il dut se faire aider, dans le gouvernement de l'Égypte, dont le Pharaon l'avait chargé, par ses plus habiles compatriotes. Ceux-ci du moins, savaient écrire ou ne tardèrent point à apprendre cet art, si aisé et si indispensable, « de peindre la parole et de parler aux yeux ». Je ne puis me figurer ces mêmes hommes, Joseph à leur tête, groupés autour du vénérable patriarche Jacob, sans qu'il soit venu à l'esprit d'aucun d'eux de recueillir les longs et grands souvenirs, dont la mémoire de l'illustre ancêtre était remplie et qu'il racontait, sans doute, à qui voulait l'entendre.

Les malheurs dont les Hébreux furent accablés dans la suite, ne durent point interrompre parmi eux l'usage de l'écriture. « Les peintures de plusieurs tombeaux égyptiens, nous dit M. Lenormant, retracent des scènes où l'on voit des prisonniers de race sémitique, fabriquant des briques, et élevant des murailles sous l'œil de surveillants égyptiens armés de longs fouets, scènes qui peuvent servir d'illustrations aux récits de la *Bible* sur la servitude des Israélites. Une inscription hiéroglyphique, datée du règne de Rhamsès, énumère les populations ainsi employées aux travaux publics et mentionne, dans le nombre, les Aberiou ou Hébreux. Ils construisirent dans leur servitude deux villes à l'orient du Delta, Pithom et Rhamsès, cette dernière ainsi appelée du nom du roi, villes qui sont, l'une et l'autre, fréquemment mentionnées dans les monuments égyptiens (1). » Parmi ces Hébreux ainsi réduits en esclavage, quelques-uns durent être chargés de la surveillance des autres, et aussi de la comptabilité. Ces surveillants et ces comptables, selon la juste remarque de M. Vigouroux, sans être des let-

(1) *Histoire ancienne de l'Orient*, p. 156, édition in-12.

trés, savaient au moins écrire. Les faits et gestes de leurs ancêtres, les grands bienfaits du Dieu qu'ils adoraient, tous ces souvenirs précieux auxquels Moïse fera bientôt appel, étaient trop vivants dans leur mémoire, pour n'avoir pas pris corps dans une narration écrite, qui dut être leur consolation et leur espérance.

Ces documents écrits aidaient beaucoup la mémoire. Ils étaient évidemment rédigés en vue de la transmission orale. C'étaient des manuels de récitation. La double liste des généalogies ante-diluviennes et post-diluviennes, insérées aux chapitres v et x de la *Genèse*, semblent bien avoir ce caractère. Le nombre rond, dix, n'aurait été choisi, d'après des exégètes très orthodoxes, que parce qu'il correspond aux dix doigts de la main. C'était tout simplement un moyen mnémotechnique.

On le voit, les germes nombreux qui constituaient le monothéisme ou la religion primitive, purent fort bien se conserver au sein de l'humanité, beaucoup moins dépourvue que l'imaginent les rationalistes.

Il est temps de décrire l'évolution de ces germes primordiaux.

IV

Les choses ne subsistent, et surtout ne se dévoloppent, qu'en vertu des principes qui les ont fait naître. Pour nous rendre compte de l'évolution du monothéisme, nous n'avons qu'à étudier les causes qui ont déterminé sa fondation. Nous avons remarqué, à son berceau, une intervention directe de Dieu, complétant par une révélation positive les premiers principes inscrits déjà au fond de la raison et de la conscience, et un ensemble de faits également significatifs, donnant un sens plus précis aux paroles divines elles-mêmes. Faits et paroles se retrouveront dans le cours des siècles et ces deux causes, se soutenant l'une et l'autre, nous expliqueront les développements successifs que prendra la révélation primitive.

Les communications divines dont l'Éden fut le théâtre, se renouvelèrent bien des fois. Ces théophanies se conçoivent aisément. Dieu, esprit pur, ne saurait nouer de relations suivies et vraiment efficaces avec des âmes revêtues de chair, avec des hommes en un mot, sans parler à leurs sens et les impressionner par certains moyens physiques, matériels. Ce sera une voix d'en haut, comme celle qui éclatait plus tard sur la tête de Jésus, baptisé par saint

Jean, dans les eaux du Jourdain, ou bien la flamme du buisson brûlant toujours, sans se consumer, pour attirer l'attention de Moïse, au désert d'Arabie. Quand il plaisait à Jéhovah de pousser plus loin la condescendance, il s'enveloppait en quelque sorte transitoirement des formes humaines, et conversait familièrement avec sa créature. C'était là l'image, et comme la préparation plus directe, de cette incarnation substantielle et durable qui devait s'opérer dans la plénitude des temps.

Lorsque le prophétisme sera organisé et interviendra avec une certaine régularité, dans le gouvernement de la nation, Dieu se contentera d'éclairer l'esprit de ses agents et de leur suggérer dans des visions mystérieuses et, d'ordinaire, purement intellectuelles, ce qu'il les chargera de transmettre à son peuple. Ces visions étaient le présage de l'inspiration continue et supérieure des apôtres et des rédacteurs de notre nouveau Testament.

Si nous examinons d'un peu plus près les communications divines, dont les livres de l'ancienne loi sont remplis, nous verrons bientôt que, dans toutes ces circonstances, Jéhovah ne fait qu'inculquer plus profondément les vérités de la révélation primitive. Celles-ci apparaissent de plus en plus explicites. Elles revêtent, sur les lèvres divines, mille formes spéciales qui les mettent dans un plus puissant relief. Mais au fond, elles demeurent toujours les mêmes. Aucun élément étranger et vraiment nouveau ne vient s'y adjoindre. Dieu ne sort guère du cercle qu'il s'est comme tracé dès ses premiers entretiens avec Adam. Les mêmes attributs entrent dans un exercice plus intense en quelque sorte. C'est la bonté, la tendresse pour son peuple, et aussi la sainteté et la justice. La même soumission est exigée de la créature, une dépendance absolue à l'égard de la toute-puissance créatrice.

Si plus tard, Dieu multiplie les préceptes positifs qui enserrent toute la vie de l'hébreu, qui règlent et déterminent chacun de ses actes, c'est pour affirmer ce souverain domaine de la Providence, méconnu par Adam et par tous ceux qui imitent sa prévarication. Il faut bien que la volonté créatrice l'emporte sur toutes les résistances humaines ; plus celles-ci se multiplient, plus le joug se fait lourd.

A le bien prendre, toutes ces relations sortent du monothéisme primitif, tel qu'il fut constitué dès l'origine. Les germes se sont développés sans changer de nature. L'évolution se caractérise et voilà tout.

Que l'on compare les discours adressés par le Créateur au premier couple humain, dans l'Eden, et les entretiens successifs de Jéhovah avec Moïse, consignés dans les chapitres III et IV de l'Exode, on remarquera l'identité des vérités doctrinales promulguées dans ces deux circonstances. Les prophètes eux-mêmes n'allèrent guère plus loin. Les rationalistes veulent voir en eux les créateurs du monothéisme. C'est là exagérer singulièrement leur rôle. Ils entretinrent tout simplement cette religion primitive dont Jéhovah est l'auteur ; ils la défendirent contre les passions des rois et du peuple qui n'auraient pas tardé à la corrompre ; ils en mirent en lumière certains points particulièrement mystérieux, comme la promesse du libérateur. Cela suffit à leur gloire qui demeurera incomparable dans les fastes religieux de l'humanité.

Les faits, tout autant que les communications prophétiques, servirent à la conservation et au développement du monothéisme primitif.

Signalons, tout d'abord, ces événements soudains dans lesquels la Providence se montre à découvert. Après des prospérités temporelles qui sont la récompense d'une fidèle observation de la loi, la nation vient-elle à prévariquer, soit dans ses chefs, soit dans ses membres inférieurs, immédiatement le bras de Dieu s'appesantit. Les coups qu'il frappe sont terribles. Impossible de se méprendre sur les causes qui attirent ces vengeances. La voix des prophètes, assez haute, assez retentissante pour dominer les événements eux-mêmes, le redit à tous.

Jamais, peut-être, l'idée exacte de la loi et de sa force obligatoire, celle de la distinction essentielle du bien et du mal, du mérite et du démérite, jamais toutes ces notions si indispensables qui constituent la moralité des peuples modernes eux-mêmes, n'auraient pris aussi complètement possession de la conscience humaine, si Dieu ne les eût mises en un aussi puissant relief par la conduite qu'il a tenue à l'égard de son peuple, pendant tant de siècles. Sous la loi de grâce, l'amour voile peut-être un peu trop la justice aux yeux d'un grand nombre. Sans doute, cette justice n'a jamais été plus terrible qu'au Calvaire ; mais la miséricorde y est elle-même si éclatante, qu'elle attire tous les regards. La main qui frappe est invisible, tandis que la victime qui reçoit les coups est très apparente ; ses plaies et son sang ne parlent que de pardon. Voilà pourquoi il est utile de regarder de temps à autre par delà le Calvaire et de contempler de loin, dans un effroi salutaire,

cette série, longue comme les siècles, des implacables vengeances qui s'abattent subitement sur toutes les prévarications d'Israël. C'est l'éloquent commentaire du mot de la *Genèse* : « Je multiplierai tes maux ». Au sein de tous ces désastres, aussi bien et mieux peut-être qu'aux époques de paix et de prospérité qui leur succédaient, le peuple comprenait les vérités essentielles qui faisaient le fond de sa religion. L'évolution du monothéisme primitif s'opérait au milieu de toutes ces commotions et par ces commotions elles-mêmes.

Les institutions rituelles, établies ou confirmées par Moïse, contribuèrent aussi à cette évolution dogmatique. Ne parlons ici que d'une seule, celle des sacrifices, mentionnée au chapitre IX du lévitique; ou pour simplifier davantage encore, arrêtons notre attention sur l'un de ces sacrifices, celui que l'on appelait *Hostia pro peccato*, l'hostie pour le péché. Nos lecteurs savent combien d'idées très hautes, très complexes, j'oserais dire très philosophiques, sont éveillées dans une âme chrétienne par ces trois mots : *Hostia pro peccato*. Le sacrifice pour le péché nous rappelle la prévarication originelle, les péchés qui en furent la suite, la justice de Dieu offensée, l'expiation par la souffrance et la mort, la solidarité de tous englobés dans le malheur d'un seul, cette autre solidarité dans la réhabilitation qui suppose une certaine réversibilité des mérites de la sainte victime du Calvaire.

Toutes ces idées sont très modernes, nous disent les rationalistes, et fort étrangères aux sacrifices judaïques, prescrits par le lévitique ou institués à une époque beaucoup plus tardive. « Cette théorie chrétienne du sacrifice, fait observer M. Taine (1), après sir Henry Summer Maine, a emprunté ses éléments principaux au droit romain. Elle suppose des idées multiples qui ne se rencontrent que là : le système pénal romain, la théorie romaine des obligations instituées par contrat ou par délit, l'intercession ou acte de prendre à son compte l'obligation contractée par un autre, la conception romaine des dettes et de la façon de les encourir, de les éteindre, de les transmettre... » Ce sont les théologiens occidentaux, ajoute-t-on, « qui entreprirent l'interprétation des textes et l'élaboration des dogmes, mais avec des habitudes et des facultés de jurisconsultes, avec des préoccupations et des arrière-pensées

(1) *La Reconstitution de la France en 1800 :* Revue des Deux-Mondes, 1er juin 1891.

d'hommes d'état, avec l'outillage verbal et mental qui leur était propre. »

Voilà bien les errements habituels des rationalistes. Leur présente-t-on la formule précise et définitive d'une idée dogmatique, arrivée à son plein et parfait épanouissement ? Aussitôt ils se jettent sur les circonstances extérieures et secondaires qui l'ont favorisé, sans faire attention à autre chose. Et surtout ils refusent de voir le germe d'où tout est sorti. Cependant ce germe, en évoluant, s'est approprié, il est vrai, mais très légitimement et en vertu de sa force intrinsèque, tous ces éléments extérieurs qui avaient avec lui quelque affinité. C'est encore par sa vertu propre et intrinsèque qu'il les a rendus siens et les a fait entrer, comme nous le disions au début, dans le mouvement et la circulation de sa vie. Parfois même ils en étaient sortis, et, en leur empruntant quelque chose, il n'a fait que reprendre son propre bien.

Il y aurait une étude fort curieuse à entreprendre sur cette théorie chrétienne du sacrifice qui aurait tiré, nous dit-on, ses éléments principaux du droit romain. Cette étude consisterait à rechercher si le droit romain lui-même ne tiendrait pas de la révélation positive ces idées très justes et très profondes dont on nous parlait tout à l'heure. Les jurisconsultes n'auraient eu qu'à les rapprocher et à les systématiser en quelque sorte. Mais avant d'entrer dans leurs formules légales, n'étaient-elles pas déjà éparses et flottantes dans la conscience publique où ils les auraient recueillies ? je suis tenté de le croire, c'est le dieu révélateur qui les y avait mises.

Nous n'avons donc aucun motif de nier que nos théologiens occidentaux aient perfectionné la théorie scientifique et doctrinale du sacrifice, et même qu'ils l'aient fait en s'aidant des notions admises par le droit romain. Pour rendre la chose plus vraisemblable encore, je veux supposer un instant que saint Ambroise, membre du patriciat et gouverneur de Milan, avant d'en devenir l'évêque, se soit appliqué à rendre plus claire, plus précise et plus rationnelle la théorie du sacrifice, afin de la faire mieux entrer dans l'esprit de ses auditeurs, et en particulier du plus célèbre, de celui qui devait être saint Augustin. Admettons que les élucidations d'Ambroise aient passé plus tard, dans quelques décisions conciliaires, et soient entrées pour jamais dans la dogmatique chrétienne. Cela empêche-t-il que le *sacrifice pour le péché*, tel qu'il était offert sous les portiques du temple de Salomon n'ait éveillé dans l'esprit des juifs qui

y assistaient des idées similaires. Ces idées n'étaient sans aucun doute ni aussi réfléchies, ni aussi parfaitement liées les unes aux autres. Jamais elles ne furent, si on le veut, aussi lumineuses et aussi explicites. Elles avaient surtout une autre physionomie. Les sémites ne conçoivent rien à la manière des occidentaux. Tout, dans leur esprit, est image et sensation beaucoup plus que raisonnement. Cela revient à dire que les mêmes choses produisent des impressions variées comme les âmes qui les perçoivent. Dans ces impressions, il y aura cependant un fond tout à fait identique, car l'âme humaine est partout et toujours essentiellement la même.

A chaque fois donc que le sacrifice pour le péché se renouvelait devant les juifs, il entretenait et développait dans la conscience publique ces notions qui devaient prendre de si merveilleux épanouissements sous la plume de nos théologiens.

Mais si l'on veut remonter jusqu'à l'origine de cette longue évolution et en retrouver les germes primordiaux, il faut relire la sentence de condamnation prononcée dans l'Eden, après la prévarication adamique. Elle renferme déjà toutes ces notions essentielles de solidarité dans la déchéance, d'expiation par la souffrance et par la mort, de réversibilité des mérites, qui devaient être mises en lumière par tous les moyens que nous avons indiqués.

V

Cette évolution ne s'opéra point sans de grandes difficultés. Elle subit même des intermittences dont les rationalistes ont singulièrement abusé. Aussi, importe-t-il d'en mesurer ici la portée et d'en donner une juste explication.

Il faut bien l'avouer, les Hébreux étaient poussés vers le polythéisme par les plus violentes passions, par tous leurs instincts mauvais que surexcitaient encore les exemples des nations limitrophes. Ils prévariquèrent si fréquemment, que les rationalistes feignent de croire que le peuple choisi de Dieu fut simplement polythéiste, comme les autres tribus chananéennes, pendant tout le cours de son histoire, à l'exception des derniers siècles.

Il y a eu cependant, sur ce point, au sein de l'école libre-penseuse, des divergences d'opinions qu'il est curieux de noter.

M. Renan fut tout d'abord frappé du caractère monothéiste des Béni-Israël. Il l'expliquait, bien entendu, par des causes toutes naturelles, sans la moindre intervention de la Providence. Le monothéisme était le résultat du tempérament propre à la race : Le sémite était monothéiste par instinct.

Cette dernière affirmation, qui était comme le principe de la thèse elle-même, n'avait qu'un inconvénient, celui d'être en radicale contradiction avec l'histoire asiatique tout entière. Les vieux empires Assyro-Babyloniens avaient été fondés par des peuples de langue sémitique, tout aussi bien que le petit état juif. Jamais mythologie ne fut plus touffue, plus luxuriante que la leur. A mesure que les découvertes des textes cunéiformes se multipliaient, l'assertion de M. Renan devenait plus insoutenable. Il ne lui en coûta guère pour la modifier. Le monothéisme dut être regardé dès lors comme le privilège exclusif des sémites nomades. C'est le désert lui-même qui était monothéiste et qui avait donné aux Hébreux, errant à travers l'Arabie, cette religion singulière, qui contrastait si étrangement avec les autres cultes asiatiques. La théorie si connue du milieu avait le dernier mot.

Les théories allemandes et hollandaises furent plus radicales. D'après elles, les Hébreux avaient été dès l'origine polythéistes ; ils se montrent tels après leur établissement dans la Palestine ; et bien des siècles s'écouleront avant que leurs croyances se modifient sur ce point.

Ces affirmations tranchantes prétendent s'appuyer sur la Bible elle-même.

Nos lecteurs devinent quelle violence il a fallu faire subir aux textes pour en tirer de telles conclusions.

Les exégètes catholiques avaient mille fois signalé, avant les libres-penseurs, les innombrables prévarications d'Israël. La Bible atteste formellement que parfois c'était la nation presque entière qui offrait des sacrifices aux idoles. Mais ce qu'elle atteste aussi, c'est que le châtiment ne tardait guère à ramener Israël vers le culte national, le seul consacré par les institutions, qui toutes étaient essentiellement monothéistes. La nation elle-même avait pour raison d'être de conserver, au milieu des peuples païens, le monothéisme primitif. Les ancêtres d'Abraham étaient polythéistes. Tharé, son père, avait dû voir célébrer à Ur les solennités en l'honneur de la lune qui y avait dès lors son temple.

C'est précisément pour arracher le patriarche à ces influences

malsaines que Dieu lui ordonna de quitter son pays, sa famille, et de s'en aller vers la terre de Chanaan que sa postérité posséderait tout entière, afin d'y faire régner le monothéisme.

Ce dessein fut accompli, en dépit des intermittances que nous signalons. Le type le plus brillant et peut-être le plus exact de la race juive est ce prince qui fut successivement le plus sage et le plus insensé des hommes, Salomon. Le temple qu'il construisit était l'éclatante manifestation de l'unité de Dieu.

Chacune de ses pierres proclamait le dogme monothéiste. N'était-il pas le seul lieu de la terre où il fut permis aux juifs de sacrifier ?

Les dérogations que M. l'abbé de Broglie a expliquées tout récemment, avec sa sagacité habituelle (1), ne purent jamais prescrire contre la loi deutéronomique sur l'unité de sanctuaire en Israël. Les livres que Salomon a écrits sous la dictée de l'Esprit-Saint sont des monuments plus durables que le temple ; et ils célèbrent eux aussi la gloire du Dieu unique.

Tout cela n'empêcha pas le constructeur du temple de Jérusalem, le chantre inspiré des Proverbes et de l'Ecclésiaste, de sacrifier à tous les dieux que les femmes de son harem adoraient. M. de Saulcy a retrouvé au village de Siloam, tout près de Jérusalem, un petit temple égyptien, construit par Salomon lui-même, en l'honneur d'une divinité importée des bords du Nil par l'une de ses concubines. Ironie singulière de la Providence ; cet édicule subsiste dans une conservation parfaite, comme pour témoigner de la faute du grand roi et pour justifier les voies sévères de la justice éternelle à l'égard de son peuple prévaricateur ; tandis que l'immense édifice qui couronnait le Mont Moriah est tombé, il y a dix-neuf siècles, sous les coups des soldats de Titus.

Je trouve fort peu ingénieuse, et très uniforme, la manière dont les libres-penseurs ont faussé les textes bibliques pour étayer leur système. A leurs yeux, Jéhovah est bien le Dieu d'Israël, le maître souverain de la nation et de tous les individus qui la composent. Mais, en proclamant sa toute-puissance, les Israélites n'entendaient nullement condamner les autres dieux, ni censurer leurs adorateurs. Leur monothéisme, à l'heure même où ils le pratiquaient le plus consciencieusement, n'était que relatif et conditionnel. Aussi,

(1) *La loi de l'unité du Sanctuaire en Israël.* Revue des Religions, années 1891-1892.

pouvait-il se concilier avec les doctrines polythéistes qui avaient cours alors dans tout le monde oriental. Ce n'est que plus tard, sous l'influence du prophétisme et à l'époque post-exilienne, que ce monothéisme relatif et conditionnel devint absolu et exclusif, et que Jéhovah fut considéré comme le seul seigneur tout puissant, auquel le nom incommunicable devait être attribué.

Toutes ces allégations sont fausses et contredites par les textes. Il suffit de lire ceux-ci, pour comprendre combien le monothéisme judaïque fut, dès l'origine, absolu et exclusif.

L'un des fondements premiers et principaux de ce monothéisme, au sein de la nation, est certainement la loi promulguée sur le mont Sinaï. Voici ce que Jéhovah y dit de lui-même, de son culte et du polythéisme des nations voisines. « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la terre d'Egypte, et de la maison de servitude. Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi. Tu ne feras aucune image taillée ni aucune peinture de tout ce qui est en haut, dans le ciel, et en bas sur la terre. Tu ne les adoreras point, ni ne leur rendras aucun culte; car je suis le Seigneur ton Dieu, le Dieu fort et jaloux qui venge l'iniquité des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et quatrième génération. Ma miséricorde s'exercera, au contraire, jusqu'à la millième génération, sur ceux qui m'aiment et gardent mes préceptes.»

Peut-on être plus explicite sur le culte dû au souverain maître, et plus exclusif à l'égard de l'idolâtrie, sous toutes ses formes? Dieu parcourt toutes les manifestations polythéistes dont l'Egypte, l'Assyro-Babylonie et la terre de Chanaan sont le théâtre. Aucune n'est oubliée, ni l'adoration des astres, ni celle des animaux comme le bœuf Apis, ni celle des poissons. Afin de préserver son peuple, Dieu veut qu'il ne représente, ni par la peinture, ni par la sculpture, aucun des êtres ainsi désignés et inclus dans ces vastes catégories qui, à vrai dire, embrassent la création tout entière.

Israël réservera ses adorations pour le Dieu fort et jaloux qui poursuit, jusque chez les enfants, les iniquités des pères.

Moïse démontra bientôt, par un formidable exemple, combien le commandement divin devait être pris au sérieux. Lorsque le peuple, au pied de la sainte montagne, les yeux encore éblouis des éclairs de la majesté divine et les oreilles remplies du bruit de ses tonnerres, eut sacrifié au veau d'or, avec la complicité du grand prêtre Aaron, Moïse groupe à ses côtés la tribu de Lévi, et fait massacrer, dans le camp, vingt-trois mille coupables qui ne

songèrent pas même à se défendre. Voilà quel était, dès le temps de l'exode et au milieu du désert de l'Arabie, l'exclusivisme du monothéisme des Hébreux.

Avant de renouer l'alliance déjà faite avec son peuple, Jéhovah précise, avec plus de rigueur encore, l'obligation de fuir l'idolâtre. « Prenez garde, dit-il, de ne jamais faire amitié avec les anciens habitants de la terre que je vous donnerai; cela causerait votre ruine. Mais détruisez leurs autels, brisez leurs statues, coupez leurs bois sacrés. N'adorez jamais aucun dieu étranger, car le Seigneur est un Dieu jaloux; il veut être servi uniquement. Ne vous liez donc jamais par aucun pacte avec ces hommes, car, lorsqu'ils se seront souillés avec leurs dieux, ils vous inviteraient à manger des viandes offertes en sacrifices. De même, vous ne souffrirez point que vos fils se marient avec leurs filles, car celles-ci vous entraîneraient dans leurs fornications et leurs idolâtries (1).»

Ces textes, on le sait, sont d'une époque bien antérieure aux écoles prophétiques. Les rationalistes le nient, mais inutilement. Leurs tentatives pour bouleverser l'économie traditionnelle de la Bible et le classement chronologique de ses différents livres ne reposent sur aucun fondement sérieux. En vain essaient-ils de reporter à une époque tardive, le VIIIe siècle où même après le grand exil à Babylone, la rédaction de la plus grande partie du Pentateuque. Les textes eux-mêmes résistent aux violences que l'on voudrait leur faire subir. M. Vigouroux (2) a victorieusement démontré l'incompatibilité d'une telle hypothèse avec tout l'ensemble de l'œuvre mosaïque qui porte, presque à chacune de ces pages, la signature de son auteur et la date de sa composition. Le savant professeur n'a jamais rien écrit de plus fort et de mieux documenté.

Il serait bien inutile de reprendre après lui cette thèse qui avait été déjà très profondément étudiée par d'autres écrivains catholiques (3).

La loi mosaïque eut donc suffi à la conservation et au développement de la révélation primitive. Peut-on professer plus énergiquement qu'elle ne le fait le dogme de l'unité de Dieu, son souverain domaine et l'obéissance sans réserve qui lui est due. Nous ne nierons pas cependant que le prophétisme n'ait contribué au

(1) *Exode* XXXIV, 12-16.
(2) *La Bible et la critique rationaliste*, t. III.
(3) M. l'abbé Martin, *Introduction à la critique générale de l'ancien testament; De l'origine du Pentateuque.*

même résultat. Il est surtout un dogme, insinué dans la révélation primitive, qui reçut des voyants d'Israël un sens plus précis et plus positif, c'est le dogme messianique. Les traits caractéristiques du Sauveur s'accusent de plus en plus. On a justement appelé Isaïe, le premier des évangélistes, tant il décrit avec exactitude la physionomie du Dieu-homme. Jamais l'idée messianique n'exerça sur l'esprit populaire, nous le reconnaissons volontiers, une influence aussi profonde que dans la période post-exilienne. Il entrait dans le plan de la Providence que l'attente du libérateur devînt plus vive à mesure qu'approchait l'époque de son avènement.

L'évolution du monothéisme primitif allait recevoir, dans le christianisme lui-même, un épanouissement qui dure encore. Les vérités, qui n'étaient qu'en germe dans la révélation de l'Eden, devaient être plus distinctement aperçues, et même pénétrées dans leurs profondeurs intimes. Leur rayonnement lumineux a déjà rempli dix-neuf siècles.

Bien que le foyer en demeure essentiellement le même, leur influence est toujours susceptible d'accroissements indéfinis.

J. Fontaine, S. J.

LA POLITIQUE DE LÉON XIII[1]

IV

De 1870 à 1878, la Belgique eut le bonheur d'être gouvernée par un ministère catholique. Pendant que le libéralisme donnait ailleurs pleine carrière à ses instincts persécuteurs et organisait en Allemagne le formidable *Culturkampf*, il rongeait son frein en Belgique et attendait avec impatience le moment de pouvoir imiter les tristes exemples des autres pays.

Les relations entre le saint-siège et le gouvernement belge étaient excellentes et le restèrent jusqu'à la mort de Pie IX. L'avènement du nouveau pape ne fit que les rendre plus cordiales, car Léon XIII aimait à se rappeler l'époque où lui-même fut nonce apostolique à Bruxelles et à témoigner une véritable prédilection pour la nation belge et son roi.

Les élections du mois de juin 1878, en rendant le pouvoir au parti libéral, mirent fin à cette situation pacifique. Le chef du cabinet, M. Frère-Orban, ne dissimulait pas ses intentions hostiles à l'égard des catholiques. Dans l'opposition, il avait voté jusqu'à trois fois pour le rappel de l'ambassadeur belge auprès du saint-siège. Il savait que la fraction radicale, sans l'appui de laquelle il ne pouvait gouverner, le sommerait de tenir ses engagements à ce sujet. On s'attendait donc à ce que son premier acte serait de renvoyer le nonce apostolique et de rompre toute relation diplomatique avec le Vatican. A la grande sur-

(1) Voir la *Revue* du 1er novembre 1892.

prise de tous, il n'en fit rien ; mais on ne fut pas longtemps à s'apercevoir que cette apparente modération était l'effet d'un calcul machiavélique. M. Frère, qui connaissait l'extrême désir du pape de conserver des rapports officiels avec la Belgique, y avait vu un moyen de servir sa propre politique ; il avait conçu la folle pensée de se faire de l'influence pontificale une arme pour briser la résistance des catholiques aux projets antireligieux qu'il nourissait. Il ajournait, disait-il, la rupture des relations avec Rome pour faire une expérience et voir si elles avaient quelque utilité pour le pays. C'était une menace, une épée de Damoclès qu'il laissait suspendue sur la tête du souverain-pontife.

Bientôt le signal de la guerre contre les catholiques fut donné par le dépôt d'un projet de loi sur l'instruction primaire. Ce projet organisait l'école neutre, excluait la religion du programme et méconnaissait absolument les droits de l'Église en matière d'enseignement. Il tolérait tout au plus que les ministres des divers cultes professés en Belgique fussent admis, en dehors des heures de classe, à donner une leçon de religion, dans un local spécial, aux élèves qui désireraient aller les écouter.

A peine connu, le projet de loi suscita une émotion extraordinaire dans tout le pays. Aux protestations vigoureuses de l'épiscopat, s'unirent celles non moins indignées des populations. Les pétitions pleuvaient à Bruxelles et les meetings se multipliaient dans les provinces.

M. Frère affecta de voir dans ces manifestations un mouvement révolutionnaire et il s'en plaignit au nonce apostolique. Dans sa dépêche du 15 janvier 1879, il signala au saint-siège la lettre pastorale collective des évêques belges du 30 décembre 1878, comme *une attaque violente dans le but de soulever l'esprit des populations contre le gouvernement établi*. D'après lui, *le saint Père aurait dû la désapprouver et il se demande comment le silence de la curie romaine lui permettra encore de défendre le maintien d'une légation auprès du Vatican.*

Ces quelques lignes mettent à nu la tactique adoptée par M. Frère. Il se flattait de tromper le Saint-Père par ses faux airs de modération et espérait que la menace d'une rupture l'amènerait à imposer silence aux catholiques.

La réponse de Rome fut celle que l'on devait attendre. « Je suis très fâché, écrivit le cardinal Nina, de ne pouvoir partager l'opinion de M. le Ministre des Affaires étrangères en ce qui concerne l'attitude du clergé dans la question de l'enseignement ; je ne saurais la trouver ni illégale, ni subversive, et cela par la raison que cette attitude, à ma connaissance, s'est renfermée dans la limite des libertés constitutionnelles dont le parti opposé fait au moins un aussi ample usage. » Le Souverain-Pontife fit déclarer en outre, qu'il ne pouvait blâmer l'opposition des catholiques au projet de loi scolaire, puisqu'il désirait lui-même le voir modifié de manière à le rendre acceptable. Du reste, il promettait sa bienveillante intervention en vue de maintenir la résistance dans les limites du respect et de l'obéissance dûs à l'autorité civile.

La loi fut votée sans changement notable et promulguée le 1er juillet 1879.

Aussitôt les évêques belges adressèrent aux fidèles un appel pressant, pour opposer partout des écoles libres aux écoles officielles qui, à cause de leur neutralité religieuse, présentaient un grave danger pour la foi des enfants. Des instructions détaillées suivirent de près cet appel et tracèrent aux parents, aux maîtres et à tous ceux qui devaient prêter leur concours à l'enseignement officiel, la ligne de conduite que leur conscience de catholiques leur imposait. L'appel épiscopal fut entendu et, avec un élan irrésistible, l'enseignement libre s'organisa d'un bout à l'autre de la Belgique.

Grande fut la stupéfaction et la colère de M. Frère, quand il vit les écoles officielles se vider rapidement et les écoles libres, sorties du sol comme par enchantement, se remplir de milliers d'élèves. Au lieu du *pitoyable avortement* qu'il avait superbement annoncé, il constatait de ses yeux le plus magnifique succès. Désarmé vis-à-vis des catholiques de par la constitution qui garantit la liberté complète de l'enseignement, il se retourna de nouveau vers le pape et exigea une dernière fois que les évêques fussent désapprouvés et les instructions pratiques retirées.

Léon XIII, poussant la condescendance jusqu'au bout, voulut bien soumettre les instructions à l'examen d'une commission de cardinaux. Celle-ci jugea que, dans quelques détails

secondaires, la rigueur des règles tracées était susceptible d'être adoucie, mais les déclara, quant au fond et quant à l'ensemble, parfaitement conformes aux enseignements du saint-siège.

La décision de la commission fut communiquée aux évêques belges et mise en pratique sans la moindre observation.

Cela ne suffit pas à M. Frère ; il lui fallait le désaveu public de l'épiscopat, il avait l'outrecuidance de vouloir forcer le pape à soutenir la guerre insensée et funeste qu'il faisait aux catholiques. C'était demander l'impossible. Léon XIII se refusa à blâmer des évêques, dont le zèle et le courage apostolique ne méritaient que des éloges. Bien plus, comme M. Frère eut la déloyauté d'abuser du silence forcé du pape, pour en déduire devant le pays que l'épiscopat avait été désavoué à Rome, le Saint-Père, jugeant que sa longanimité avait atteint les dernières limites compatibles avec son devoir, écrivit au cardinal-archevêque de Malines une lettre publique, dans laquelle il décernait aux évêques et aux catholiques belges des éloges justement mérités. Quelques semaines plus tard, en réponse à de nouvelles menaces, le cardinal Nina, secrétaire d'État, approuva formellement la conduite de l'épiscopat.

M. Frère, comprenant alors que ses machinations avaient échoué, jeta le masque, renvoya outrageusement le nonce apostolique de Bruxelles et rappela l'ambassadeur belge près le Vatican.

A première vue, il semble que cette rupture fut un échec pour la politique de Léon XIII. Elle eut cependant le double avantage de mettre en relief d'une part l'esprit de conciliation et de longanimité du souverain-pontife, et de l'autre sa fermeté inébranlable quand on osait lui demander plus que sa conscience de Pape ne lui permettait d'accorder. Aussi, l'Europe rendit justice à la haute condescendance du saint-siège qui, selon la fière parole du nonce, aura l'honneur devant l'histoire *de n'avoir pas abaissé sa mission divine à des transactions dont le prix eut été la foi des jeunes générations et peut-être d'un pays entier.*

Léon XIII, dans son allocution du 20 août 1880, protesta hautement contre l'injure faite au saint-siège, exposa les faits dans leur exacte vérité, décerna de manifiques éloges à l'épis-

copat et au peuple belges, rappela que lui-même, écrivant à Sa Majesté Léopold II, avait condamné la loi scolaire, cause du conflit et affirma énergiquement les droits de l'Eglise sur l'éducation religieuse des enfants catholiques ainsi que celui du saint-siège, d'avoir des représentants dans les pays étrangers « pour y exercer sa juridiction et son autorité ».

Les élections de 1884 vengèrent le souverain-pontife en précipitant M. Frère du pouvoir et en ramenant à la tête des affaires un gouvernement catholique et réparateur. Les relations diplomatiques avec le Vatican furent rétablies et il ne resta du pénible incident que le souvenir de la déloyale et méchante tentative de M. Frère. Plus que jamais, le peuple belge est attaché au siège de Pierre, qu'il sait n'avoir en vue que la conservation et le développement de son plus précieux trésor : sa foi catholique.

V

L'Allemagne, à l'avènement de Léon XIII, était en plein Culturkampf. Les lois de mai 1872 et 1873 avaient organisé une violente persécution contre la religion catholique. Plusieurs évêques étaient bannis ; la plupart des ordres religieux étaient proscrits, les séminaires étaient fermés, une foule de prêtres avaient été condamnés à l'amende, à la prison ou à l'exil ; un grand nombre de paroisses restaient sans pasteurs ; les écoles étaient soustraites à l'autorité de l'Eglise ; de misérables apostats étaient soutenus par le pouvoir civil et largement rétribués, tandis que, sous le moindre prétexte, les traitements des ministres fidèles étaient confisqués, supprimés ou consignés (*gesperrt*) ; — toutes les forces du puissant empire étaient mises en action pour asservir la religion catholique et on semblait décidé à ne déposer les armes qu'après une victoire complète. Bismarck, le redoutable chancelier de fer, n'avait-il pas solennellement déclaré qu'il *n'irait pas à Canossa* ?

Néanmoins, malgré des apparences si décourageantes, Léon XIII ne désespéra pas de faire succéder la paix à la guerre.

Le 24 décembre 1878, il écrivit une lettre publique à l'archevêque de Cologne exilé pour exposer ses vues conciliatrices. Après avoir rappelé la nécessité d'une union parfaite entre l'épiscopat et le souverain-pontife et signalé les funestes conséquences sociales qui découlent inévitablement des entraves mises à la salutaire influence de l'Eglise, il déclara vouloir amener les princes et les peuples à vivre en paix et amitié avec elle. « En ce qui nous regarde, dit-il, vous savez que nous ne négligerons rien pour atteindre une fin si excellente et si digne de Notre sollicitude. Nos efforts seront-ils couronnés de succès? Celui-là seul le sait de qui dérive tout bien et qui nous a mis au cœur un si ardent désir de la paix. Quoi qu'il arrive, soumis d'avance aux desseins de Dieu, Nous continuerons à remplir notre charge avec le même zèle, aussi longtemps que nous resterons en vie... Aucun obstacle ne pourra nous détourner de notre but qui est le salut de tous et, par conséquent, aussi de votre peuple. » Pour réussir, le Pape demanda une grande docilité à l'égard du saint-siège, l'observation fidèle des lois civiles qui ne blessent pas la conscience et la prière persévérante de tous.

Deux circonstances favorisèrent puissamment les intentions pacifiques de Léon XIII. Ce furent, d'une part, les attentats de Hœdel et Nobiling, contre l'empereur Guillaume Ier, et, d'autre part, le rapide développement du socialisme. Ces faits alarmants firent comprendre à Berlin que, contrairement à l'affirmation de Bismarck, l'internationale rouge était plus à craindre que l'internationale noire. L'empereur, échappé comme par miracle aux balles régicides, déclarait que la religion était absolument nécessaire pour conserver chez le peuple le sentiment du devoir et la soumission à l'autorité. Pouvait-il dès lors continuer à repousser les avances du Pape qui, en sa qualité de chef religieux d'un tiers de ses sujets, lui offrait le précieux concours de l'Église catholique dans la lutte de l'ordre contre le désordre, de la civilisation chrétienne contre l'anarchie impie et socialiste ? Quant à la valeur et à l'importance de ce concours, elle n'était plus à démontrer : la belle conduite des catholiques allemands pendant le Culturkampf en était la preuve la plus éclatante.

Persécutés, traités en ennemis de leur propre pays, ils

n'avaient nulle part eu recours à la violence ou à la révolte. Ils se vengeaient de l'injustice par un attachement plus grand aux principes de l'ordre, par un dévouement plus généreux aux grands intérêts de la patrie. Certes, ils protestaient avec autant d'énergie que de dignité contre les lois iniques et oppressives, mais ils n'employaient, pour en obtenir l'abolition, que des moyens légitimes et strictement légaux. Grâce à leur union, ils parvenaient à envoyer aux chambres législatives une phalange de plus en plus nombreuse de députés catholiques qui, sous la direction de l'incomparable Windthorst, acquit bientôt une influence considérable dans le parlement prussien et dans le Reichstag, et constitua la tour inexpugnable du *Centrum*. Bismarck en était réduit à compter avec les catholiques qu'il avait tant méprisés et qui réclamaient avant tout leur réintégration dans la jouissance de leur liberté religieuse et de leurs droits de citoyens allemands. Aussi, quand Léon XIII offrait son alliance, il s'appuyait sur le puissant parti du *Centrum* et le chancelier de l'Empire était un homme d'État trop clairvoyant pour ne pas apercevoir l'immense avantage que la cause de l'ordre retirerait d'un tel concours. Malheureusement, son orgueil ne lui permettait pas de reconnaître franchement qu'il avait fait fausse route et qu'au lieu de diriger le fameux Culturkampf contre l'Église, il aurait dû l'entreprendre de concert avec elle contre le socialisme et les sectes anarchiques. S'il revint sur ses pas, ce ne fut jamais de bonne grâce, mais forcé, et en cherchant à extorquer au Pape des concessions en retour de chaque adoucissement apporté à la persécution.

La première concession importante, que Léon XIII se montra disposé à accorder, concernait la nomination des curés sur laquelle le gouvernement allemand s'était arrogé des droits excessifs et contraires à la légitime indépendance du pouvoir religieux. Le 24 février 1880, le Pape écrivit à l'archevêque de Cologne, qu'il était décidé à permettre que les noms des futurs titulaires des paroisses fussent notifiés au gouvernement prussien avant l'installation canonique. L'annonce de cette concession eut pour effet d'amener une espèce de trêve et le rétablissement des relations diplomatiques entre le saint-siège et l'empire allemand. Léon XIII s'en autorisa pour écrire directement à Guillaume Ier et lui demander de consacrer la paix définitive

en faisant rapporter ou modifier les lois dont les catholiques avaient à se plaindre. La réponse fut assez conciliante, mais pas décisive. Le 30 janvier 1883, le pape écrivit de nouveau à l'empereur, lui fit la promesse de la concession annoncée dans la lettre à l'archevêque de Cologne et insista en même temps sur la nécessité de la modification de la législation politico-religieuse.

Cependant, les négociations traînaient en longueur à tel point que les catholiques allemands se demandaient avec anxiété si le gouvernement prussien était bien sincère dans ses protestations de bonne volonté, et ne se jouait pas du saint-siège. Pour tranquilliser ces appréhensions, Léon XIII publia une encyclique, le 6 janvier 1886, dans laquelle il montra que les fidèles devaient avoir pleine confiance dans le Pape, qui, sans doute, ferait toutes les concessions opportunes en vue de la paix tant désirée, mais qui ne sacrifierait jamais les droits essentiels de l'Église et des évêques préposés à son gouvernement. Il rappela en même temps les immuables enseignements de la foi catholique en ces matières, et exprima l'espoir de plus en plus fondé d'arriver bientôt à un heureux résultat.

En 1887, un conflit politique intérieur se produisit en Allemagne. Le gouvernement sollicitait du Landtag prussien le vote d'une loi fixant le contingent militaire pour sept ans. Les membres de la Chambre y virent une atteinte à leur droit de voter annuellement ce contingent et une forte opposition se manifesta contre le projet ministériel. Bismarck, prévoyant un échec, demanda au Pape de faire valoir son influence et d'agir sur le *centre* pour le rallier aux vues du gouvernement. Il est certain que cette demande fut accompagnée de promesses concernant la pacification religieuse que Léon XIII avait tant à cœur. La demande fut accueillie favorablement par le saint Père qui fit informer les députés catholiques de Prusse de son désir de les voir cesser leur opposition au septennat.

L'intervention inattendue du souverain-pontife suscita une vive émotion. Devait-on en cette matière obéir au Pape ? Le *centre* n'allait-il pas se déconsidérer en votant une loi qu'il avait hautement désapprouvée ? Ne fournissait-on pas aux ennemis du saint-siège une arme dangereuse pour l'attaquer et un argument fondé, cette fois, pour l'accuser d'ingérence dans les

affaires de l'État ? Telles étaient les questions qui se posaient devant les catholiques ; et ceux-ci, partagés entre leur soumission habituelle au saint-siège et leur légitime indépendance de citoyens, ne savaient comment sortir de leur douloureuse perplexité.

Plusieurs d'entre eux, toutefois, finirent par comprendre que le saint Père devait avoir de puissants motifs pour leur donner un conseil de cette nature et qu'en définitive, la conscience ne défendait pas de voter une loi qui, sans être conforme à leurs désirs et à ce qu'ils croyaient être l'intérêt de la patrie, n'était pas mauvaise en soi ni même, peut-être, nuisible au pays. Le gouvernement ne la proclamait il pas nécessaire, et le chef suprême de l'Église pouvait-il leur conseiller une chose opposée à leur devoir de députés catholiques ? Bien plus, n'allaient-ils pas, en repoussant la loi, indisposer l'empereur et son chancelier contre les catholiques au moment où ils paraissaient prêts à conclure la paix ? Ne compromettraient ils pas, en suivant leur sentiment personnel, les intérêts les plus graves et les plus sacrés, et cela, en faveur d'intérêts temporels d'ordre évidemment inférieur ?

Ces considérations l'emportèrent chez le grand nombre ; ils s'inclinèrent devant le conseil du saint Père, et le septennat fut voté.

Ils eurent bientôt à se féliciter de cette sage conduite. Une loi politico-religieuse, rapportant plusieurs articles persécuteurs des lois de mai et adoucissant les autres, fut votée par le parlement prussien sur la proposition du gouvernement. C'était une réparation importante, bien qu'incomplète, accordée aux catholiques, c'était la fin du terrible Culturkampf.

Comme le centre hésitait encore à l'accepter, parce qu'elle ne donnait pas satisfaction sur tous les points, Léon XIII, dans sa lettre du 7 avril 1887 à l'archevêque de Cologne, après avoir montré les grands avantages et les notables améliorations qui résulteraient de la loi nouvelle, déclara que la prudence conseillait aux catholiques allemands de préférer le bien présent qui leur était offert à l'espoir douteux et à l'attente incertaine d'un bien plus grand. N'était-ce donc rien que la juridiction épiscopale rétablie dans ses droits, les pasteurs rendus à leurs ouailles, des séminaires rouverts aux aspirants au sacerdoce,

plusieurs ordres religieux réadmis en Allemagne? Il est vrai que les évêques seront obligés de notifier aux autorités civiles les noms des curés avant de faire procéder à l'installation canonique, mais le Pape avait donné sa parole et il se devait à lui-même de la garder loyalement. D'ailleurs, ce point se règlera en pratique de manière à sauvegarder l'intérêt des âmes et à éviter des conflits. C'est pourquoi le saint-père juge qu'il est du devoir des catholiques d'accepter une loi qui constitue un pas décisif vers la paix religieuse et ouvre la voie à une plus complète restauration de la liberté de l'Église. Il exhorte les évêques à user de toute leur influence pour que les catholiques se reposent avec confiance sur la sollicitude du saint-siège qui ne faillira pas à son devoir de défendre en Prusse comme ailleurs la cause catholique.

L'appel de Léon XIII fut entendu. Windthorst, l'éminent chef du centre, fit au parlement prussien la déclaration suivante : « Le saint-siège, dont la compétence dans les questions ecclésiastiques est sans conteste, a fait savoir que le projet de loi voté par la Chambre des seigneurs pouvait être toléré dans les circonstances actuelles, que ce projet de loi ouvre la voie à l'ère de paix tant attendue et si péniblement recherchée et que, en ce qui concerne le droit de *veto*, des négociations seront ouvertes entre le saint-siège et le gouvernement prussien, de telle façon que le saint-père s'efforcera de conclure un accord amical sur ce point en donnant les règles à suivre lorsque des divergences se produiront entre les évêques et les présidents de cercles... Guidé par ces considérations, le saint-père nous a priés de donner notre approbation au projet de loi tel que la Chambre des seigneurs l'a voté. Nous associant à l'espoir du saint-père, et fidèles à la ligne de conduite que nous avons constamment et invariablement suivie pendant toute la lutte politico-religieuse, nous nous conformons au désir du saint-père. Au cas où, contrairement à toute attente, le projet de loi adopté par le saint-père serait modifié dans le moindre de ses points de façon qu'il devienne plus défavorable à la liberté religieuse, nous nous verrions obligés de le rejeter en entier. »

Le 30 avril, l'empereur Guillaume Ier signa la loi réparatrice et, le 23 mai suivant, Léon XIII, dans une allocution aux

cardinaux, put prendre acte de la paix relative conclue en Allemagne et exprimer avec bonheur les nouvelles espérances que ce grand événement l'autorisait à concevoir pour l'avenir.

La prudence, la modération, la patience, la fermeté et l'invincible persévérance de la diplomatie pontificale venait de remporter un de ses plus consolants succès, qui sera devant l'histoire un titre de gloire pour Léon XIII.

VI

L'Espagne doit la plus grande partie de ses malheurs à ses divisions intérieures et à ses luttes fratricides. Les Carlistes, les Alphonsistes, les Républicains se sont plus d'une fois disputé le pouvoir les armes à la main et avec un acharnement qu'explique seul le caractère bouillant et opiniâtre du peuple espagnol. Grâce à ces discordes, le libéralisme a pu faire pénétrer ses principes délétères dans un grand nombre d'intelligences appartenant pour la plupart aux classes supérieures et bourgeoises des villes, tandis que les ouvriers, surtout dans certains centres, se laissaient séduire par les fauteurs du socialisme et de l'anarchie. Ainsi s'explique le fait anormal qu'un peuple, renommé entre tous par son attachement à la religion catholique et la vivacité de sa foi, a subi à plusieurs reprises le joug gouvernemental d'une poignée de sectaires.

A l'avènement de Léon XIII, le trône d'Espagne était occupé par le roi Alphonse XII, qui était parvenu à terminer à son avantage la longue et sanglante insurrection des Carlistes. Les attentats séditieux des Républicains avaient été étouffés et le pays était momentanément tranquille, bien que la discorde existât encore dans les esprits et menaçât à tout instant de provoquer de nouveaux désordres au grand détriment de la religion et de la patrie.

Léon XIII, fidèle à sa politique pacificatrice, travailla sans relâche à rallier tous les catholiques espagnols sous un seul et même drapeau : celui de la foi et du patriotisme. Aux Carlistes, il recommanda de renoncer à toute idée de révolte contre la royauté alphonsiste en possession paisible du pouvoir ; aux Alphonsistes, il prêcha l'oubli des injures passées, la modéra-

tion, la clémence et la justice dans la victoire ; à tous les catholiques il ordonna l'union sur le terrain religieux sous la direction de l'épiscopat. Ce dernier point fut l'objet principal de la lettre encyclique que le Saint-Père adressa aux évêques espagnols à la date du 8 décembre 1882.

Malgré les énormes difficultés auxquelles se heurta l'intervention pontificale, elle ne laissa point d'exercer une grande influence sur les esprits et les cœurs et de produire un notable apaisement. Le peuple espagnol, si plein de foi, ne pouvait pas ne pas écouter la parole du chef suprême de l'Eglise. Aussi constatons-nous qu'il entre de plus en plus dans la voie que le Saint-Père lui a tracée (1) et il n'est pas douteux qu'il y trouve la paix, la prospérité et le salut.

L'Irlande, victime séculaire de l'oppression anglaise et protestante, s'est toujours distinguée par son invincible attachement à la foi romaine et par son ardent patriotisme. Plus elle est malheureuse , — plus elle sent le prix de la liberté religieuse et politique qu'elle a perdue, et plus elle tend de toutes ses forces à la reconquérir. Sa situation sociale et économique n'est pas meilleure : elle est celle d'un peuple vaincu, traité avec la dernière rigueur par son ennemi victorieux. A la suite des guerres de religion du XVIIe siècle, les Irlandais catholiques furent impitoyablement dépossédés de leur sol natal au profit de familles protestantes et anglaises, et c'est à peine si on leur laissa la faculté de gagner leur vie en qualité de locataires de leurs propres terres passées aux mains des *Landlords*. Bien que cet état de choses ait été plus ou moins modifié dans le cours des années, il est encore, à l'heure actuelle, celui de la majeure partie de l'Irlande. Il en résulte que la population agricole est généralement pauvre et qu'il suffit d'une récolte manquée pour qu'elle soit plongée dans la misère et devienne incapable de payer les redevances. Les landlords, au lieu de venir en aide à leurs infortunés fermiers, se montrent trop souvent durs et intraitables, faisant expulser de leurs demeures les familles en retard de paiement. De là, d'une part, un fort courant d'émigration des pauvres Irlandais vers les régions plus hos-

(1) Témoin le beau congrès de Séville de cette année.

pitalières de l'Amérique, et d'autre part une irritation croissante contre leurs oppresseurs chez ceux qui restent dans la patrie.

Personne ne contestera que, dans ces conditions, l'Irlande ait de justes motifs de se plaindre et de chercher un remède à tant de maux dans son émancipation de l'Angleterre pour tout ce qui concerne ses affaires intérieures. Mais si la cause du *Home-rule* est juste et légitime, il est fortement à craindre que le peuple irlandais, poussé à bout, ne recoure à des moyens illicites pour arriver à son but. Le danger est d'autant plus grand, que des hommes entreprenants, audacieux et sans scrupules, exploitent les animosités et les passions de la foule pour l'exciter davantage contre les Anglais et la porter à de coupables violences et d'injustes représailles. On se souvient des exécrables exploits des *Fenians*, des *Moonlighters* et des *Invincibles*. Si ces crimes furent le fait d'un petit nombre de conjurés, le gros de la population était bien tenté de s'en réjouir et d'y applaudir. Seule, leur conscience de catholiques pouvait empêcher les Irlandais d'y participer et de se lancer, en désespoir de cause, dans une voie nettement révolutionnaire et anarchique.

Le rôle de Léon XIII fut de prémunir le peuple irlandais contre ce danger et de maintenir la lutte dans les limites de la légalité et de la justice. De vive voix et par lettres, il exhorta les évêques à montrer autant de vigilance que de fermeté pour détourner leurs ouailles de l'emploi de moyens criminels (1). « Sans doute, écrivait-il, les Irlandais peuvent légitimement chercher un soulagement à leur misérable condition et lutter pour leur droit, car, ce qui est licite pour tout autre peuple ne saurait être illicite pour l'Irlande... Mais on doit se rappeler que, si juste que soit une cause, il est honteux de la défendre injustement. » Non, la fin ne justifie pas les moyens ; les meurtres et les attentats contre les propriétés sont contraires à la morale, déshonorent ceux qui y recourent, et soulèvent l'indignation des honnêtes gens. Le saint-père insiste donc sur le devoir des catholiques de fuir les sociétés secrètes, de s'abstenir de violences criminelles et de suivre la sage direction de leurs évêques étroitement unis au Pontife romain. C'est par cette

(1) Lettre à l'archevêque de Dublin, 3 janvier 1881 ; encyclique aux évêques irlandais, 1er août 1882 ; lettre à l'archevêque de Dublin, 1er janvier 1883.

voie que l'Irlande arrivera à l'amélioration religieuse, politique et économique qui est le but de ses efforts. Le pape exprime sa confiance dans l'esprit d'équité du gouvernement anglais et, de son côté, il ne négligera rien pour l'amener à donner satisfaction aux justes griefs de l'Irlande.

En 1888, la docilité des catholiques irlandais envers le saint-siège fut soumise à une bien rude épreuve. A cette époque, les évictions inhumaines étaient plus que jamais à l'ordre du jour. Le peuple exaspéré prenait fait et cause pour les malheureux fermiers et considérait comme des mesures de légitime défense le *plan de campagne* et le système de *boycottage* (1) imaginés pour forcer les landlords à mettre un terme aux expulsions. Or, après une enquête minutieuse faite sur les lieux mêmes par le délégué apostolique, Mgr Persico, le boycottage et le plan de campagne furent condamnés par la Sacrée Congrégation du Saint-Office, comme contraires à la morale chrétienne. On comprend que l'annonce de cette décision excita une grande et vive émotion. Des députés nationalistes allèrent jusqu'à protester publiquement contre l'intervention, abusive selon eux, du saint-siège. Dans cette situation critique, l'épiscopat irlandais, toujours si dévoué à la cause de sa patrie, donna l'exemple de l'obéissance et l'archevêque de Dublin expliqua que la décision du Saint-Office ne condamnait nullement le mouvement national, mais seulement certains moyens d'action réprouvés par la morale.

Le 17 juillet, Léon XIII jugea nécessaire d'adresser une lettre encyclique aux évêques irlandais pour approuver leur conduite. Il déplore profondément l'agitation qui s'est produite contre sa dernière décision. Il déclare que le plan de campagne n'a été condamné qu'après mûr examen et termine par ces

(1) D'après le « plan de campagne », des comités secrets se chargeaient de recevoir des fermiers le montant du loyer qu'ils jugeaient équitable. Une fois ce paiement fait, ceux-ci ne devaient plus rien aux propriétaires qui n'avaient qu'à s'arranger avec les comités. Le « boycottage » était un système de coercition employé contre le propriétaire et les fermiers qui refusaient d'adhérer au plan de campagne : il tire son nom d'un certain capitaine Boycott qui s'était rendu odieux par sa dureté à l'égard de ses tenanciers et qui, en guise de représailles, fut mis en quarantaine. Les ouvriers du voisinage refusèrent de travailler pour lui ; aucun fournisseur ne voulut lui vendre quoi que ce fut, et il fut réduit à quitter le pays.

mots : « Comme il en est beaucoup qui semblent rechercher des prétextes pour déserter leurs devoirs, même les plus certains, ayez soin de ne laisser place à aucune ambiguïté sur la valeur du décret. Que tous comprennent qu'il n'est aucunement permis d'user d'aucun des moyens dont nous avons interdit l'emploi. Qu'ils cherchent honnêtement un bien honnête, et toujours, comme il convient à des chrétiens, en gardant intactes la justice et l'obéissance au siège apostolique ; car c'est dans la pratique de ces vertus que l'Irlande a trouvé de tout temps la force d'âme avec la consolation. »

La fermeté de Léon XIII, secondée par l'épiscopat d'Irlande, ramena le peuple, un instant égaré, à ses véritables sentiments de filiale soumission au saint-siège. Le « plan de campagne » fut abandonné.

L'heureux dénouement de cette crise eut des résultats d'une très grande importance. La sagesse, la modération, la justice et la puissante efficacité de l'intervention pontificale y brillèrent d'un nouvel éclat. Les protestants, frappés d'étonnement, admiraient l'ascendant moral exercé par la papauté sur les fidèles. Le gouvernement de la reine Victoria se montra reconnaissant de l'éminent service que Léon XIII venait de lui rendre en pacifiant le peuple irlandais au moment où des conflits d'une extrême gravité étaient à craindre. Il noua avec le saint-siège des rapports de plus en plus bienveillants que l'on peut considérer comme un acheminement au rétablissement des relations diplomatiques depuis si longtemps interrompues. Beaucoup d'hommes d'État comprirent aussi la nécessité de mettre enfin un terme à la situation inique de l'Ile-Sœur.

Ce sera l'éternel honneur de Gladstone, le *leader* du parti libéral, d'avoir inscrit l'émancipation de l'Irlande ou *Home-rule* en tête du programme de son parti. Revenu depuis peu au pouvoir, il se montre décidé à tenir ses promesses et à couronner sa brillante carrière politique par un des plus grands actes réparateurs de ce siècle.

Puisse la Providence divine lui en donner la gloire et l'en récompenser par une grâce mille fois plus précieuse, celle de mourir dans la vraie religion.

Quelle que soit l'issue de la bataille parlementaire qui va se livrer sur la question du Home-rule, celle-ci ne peut manquer

d'être résolue en faveur de l'Irlande et à bref délai. L'opinion publique en Angleterre se convertit de plus en plus à cette mesure de justice et de paix, et dès lors le jour est proche où, en dépit de résistances intéressées et fanatiques, une loi la consacrera définitivement.

Quant au peuple catholique irlandais, comme il doit se féliciter aujourd'hui d'avoir fermé l'oreille aux excitations mauvaises et d'avoir eu confiance dans la direction sage et paternelle du Vicaire de Jésus-Christ ! Il voit luire l'aurore de sa résurrection et il peut se rendre le consolant témoignage de n'avoir conquis la victoire que par sa constance dans le devoir, son héroïsme dans la souffrance et sa fidélité dans la soumission au saint-siège.

VII

Ce que nous venons de dire de la politique suivie par Léon XIII, en Belgique, en Allemagne, en Espagne et en Irlande, nous dispense de faire l'historique de son action dans les autres pays. Elle a été la même partout, prêchant aux Bavarois comme aux Portugais, aux Hongrois comme aux Italiens, aux catholiques de l'Orient comme à ceux de l'Amérique, l'oubli des dissensions politiques ou nationales, l'union cordiale et la vigueur d'action sur le terrain des intérêts religieux si gravement compromis par les entreprises des sectes ennemies. Si les effets obtenus ne sont pas définitifs partout, ils sont toutefois considérables et se manifestent déjà au grand jour dans la plupart des pays.

Seules, la Russie et l'Italie semblent résister jusqu'à présent à l'influence universelle exercée par la papauté. La première poursuit sourdement et implacablement son œuvre d'anéantissement en Pologne, la seconde continue à détenir Rome et les Etats pontificaux, obstacle insurmontable à sa réconciliation avec le saint-siège.

Toutefois ne désespérons de rien. La Providence tient entre ses mains les cœurs des rois et des peuples, et elle arrive à sa fin par des voies inconnues à notre courte sagesse. Qui aurait dit, à la mort de Pie IX, que l'Allemagne, si arrogante et si

dure à l'égard des catholiques, ne tarderait pas à faire la paix avec eux et à se réconcilier avec le pape?

Qui aurait prévu le réveil des catholiques en Autriche, dans le duché de Bade, en Suisse, en Espagne, dans la Colombie américaine et dans quantité d'autres contrées où ils semblaient plongés dans une torpeur mortelle?

Qui aurait pu croire à la conversion prochaine des Arméniens et des Nestoriens schismatiques, si obstinément attachés depuis des siècles à leurs préjugés contre Rome? L'Italie et la Russie (1) reviendront à leur tour, c'est notre ferme espoir basé sur la foi aux promesses divines en ce qui concerne l'Eglise, et sur l'expérience des miséricordes divines en ce qui concerne les peuples.

Nous n'avons rien dit de la France, et cependant nous n'avons pas cessé un seul instant d'avoir devant les yeux la crise douloureuse qu'elle traverse à l'heure actuelle. Léon XIII s'est occupé de la France avec plus de sollicitude que de tout autre pays, et cela parce que la foi chrétienne y est exposée à des dangers plus imminents qu'ailleurs, et que la ruine de la religion en France serait non seulement le plus grand des malheurs pour elle-même, mais aussi une calamité pour le monde entier.

La France, malgré l'apostasie d'un grand nombre de ses enfants, est toujours la « fille aînée de l'Eglise » ; la France est la terre classique de la générosité et du dévouement ; c'est de France que partent la plupart des missionnaires et des religieuses qui vont porter la civilisation aux nations païennes et barbares ; c'est en France que sont nées et que fleurissent des œuvres comme la Propagation de la Foi, la Sainte Enfance, les Conférences de Saint-Vincent de Paul, les Petites sœurs des Pauvres, les Frères des écoles chrétiennes, etc., etc.; la France tient encore l'épée des braves et, en ce moment même, elle refoule au Tonkin les hordes pillardes des Chinois, et détruit au Dahomey le repaire de la plus abominable cruauté africaine ; oui, la France a en elle assez de ressources pour soutenir sa glorieuse destinée et renouveler les *Gesta Dei per Francos;* la France est donc chère, doublement chère à l'Eglise et comme

(1) Des faits récents confirment cet espoir quant à la Russie.

sa fille bien aimée, longtemps son honneur et sa consolation, et comme le champion dans le monde de toutes les causes nobles et élevées. Mais pour que la France se ressaisisse et redevienne ce qu'elle fut, il est absolument nécessaire que ses bons citoyens fassent trève à leurs querelles intestines, oublient leurs divisions et s'unissent dans une fraternel effort contre la secte impie qui la déshonore, la ruine et la tue. Or, c'est là ce que leur demande aujourd'hui notre Saint Père le Pape. Puissent-ils le comprendre tous, puissent-ils, en présence des dangers urgents que court la foi, imposer silence à leurs anciennes et respectables préférences en matière politique, pour concentrer tous leurs efforts et les diriger vers un seul et même objectif : le salut de la religion. L'exemple des autres pays doit leur prouver qu'un peuple catholique ne saurait se nuire en obéissant au chef suprême de l'Eglise, mais trouve plutôt, dans sa soumission filiale et généreuse, la condition et la garantie de son relèvement, de sa prospérité et de sa véritable grandeur.

M. Rutten,
Vicaire-général.

RENAN

L'HOMME ET SON ŒUVRE

Un écrivain vient de mourir et la France étonnée demande pourquoi on lui a décerné des funérailles nationales et l'apothéose du Panthéon ? Renan, en effet, n'a rien fait qui puisse servir à l'intérêt ou à la grandeur de la France. En fait de patriotisme, on ne sait de lui que ses insultes grossières à notre grande infortune de 1870. Toute l'œuvre de cet écrivain d'ailleurs a été une insulte aux aspirations et aux croyances de sa patrie. La France est pétrie de catholicisme et de surnaturel divin; Renan, le pygmée difforme, s'est efforcé d'anéantir ces deux grandes choses sans lesquelles la patrie ne saurait plus exister.

A l'occasion de sa mort, les admirateurs du rénégat ont épuisé toutes les exagérations de l'hyperbole. L'un d'eux a même été jusqu'à souhaiter que le mot « aimable » n'ait jamais été employé et ne le soit plus désormais pour pouvoir l'appliquer convenablement au génie qui venait de s'éteindre ! Il est vrai que cela est écrit par Salomon Reinach, et, en louange comme en mépris, les juifs sont singulièrement outranciers. Mais aucun de ces panégyristes n'a trouvé une raison plausible du triomphe funèbre dont on a décoré l'enfouissement d'un barbouilleur de papier.

Pour expliquer cela, il aurait fallu nous avouer que la maçonnerie et la libre-pensée avaient voulu faire en leur faveur une manifestation sur ce cadavre que les vers dévoraient déjà ! On s'est bien gardé d'un pareil aveu, parce qu'on sait quelle répugnance l'esprit français, fait de grandeur et de liberté, éprouve pour ces manifestations intéressées qui violent la majesté de la mort. On a mieux

aimé tromper le public par de grands mots : l'on a prétendu que les grands hommes comme Renan honorent l'humanité, et qu'un peuple se grandit lui-même en offrant de l'encens à leurs mânes.

Quelques-uns, trop peut-être l'ont cru; et, à ceux-là, il importe de faire connaître ce qu'a été en réalité ce prétendu grand homme.

Or, pour ceux qui pensent et réfléchissent, pour ceux qui aiment à aller au fond des choses, pour ceux qui ne se contentent pas du fard des réputations surfaites, Renan est loin d'être le génie qu'on a voulu montrer à la foule ébahie. Quand on pénètre l'intimité de sa vie, quand on fouille ses pensées, quand on remue les feuilles éparses qu'il a semées sur le monde, un dégoût intense envahit le cœur et l'on se prend d'un profond mépris pour l'homme hypocrite, orgueilleux, sensuel, vaniteux, lache et ambitieux, qu'on découvre sous les oripeaux dont il s'est lui-même couvert, assez artistement, il est vrai. Il a pu déguiser l'infamie de son âme et il poussa très loin l'habileté de paraître ce qu'il n'était pas. Mais le moment est venu d'arracher les voiles et de mettre au grand jour sa hideuse guenille, que les ors d'emprunt n'ont pas suffi à déguiser complètement.

I

Ce qui a fait Renan, ce qui l'a élevé au faîte de la gloire, ce qui l'a rendu l'un des coryphées de la libre-pensée antireligieuse, ce fut sa prodigieuse habileté. Il eut à un suprême degré la science du *paraître*, sans *être;* et sa devise semble avoir été constamment : *videri, non esse*. Il eut le talent de cacher ses véritables sentiments quand il le jugeait bon, et l'intelligence de prévoir l'avenir, faisant un sacrifice apparent quand il supposait que ce sacrifice lui serait largement payé un peu plus tard.

Certains ont admiré sa conduite lors de son entrée au Collège de France, et on a dit, en s'extasiant devant son audace, qu'il avait brisé sa carrière pour sauvegarder ses convictions. Cela fait sourire vraiment, quand on connaît l'homme. Ce discours sur la divinité de Jésus-Christ était d'abord singulièrement déplacé dans la bouche d'un professeur de langues sémitiques, et l'on ne voit guère en quoi cette question, essentiellement philosophique, se rattachait à un cours purement scientifique. Mais Renan trouvait là une excellente occasion de se poser en apôtre des doctrines nouvelles, et il ne l'a

pas manquée. Il savait qu'il s'exposait à une disgrâce, mais il savait aussi combien cette disgrâce lui serait fructueuse et profitable. Intimement mêlé au mouvement des loges, il était au courant de ce qui se tramait contre l'Empire : la puissance de ses amis était telle qu'il avait l'assurance de les voir parvenir au pouvoir à bref délai et, dans ce cas, une magnifique récompense lui était assurée. Ce fut là une démarche habile, voilà tout. Et pour l'expliquer, il n'est point besoin de dire, comme le grand-rabbin Woguë, que Renan ne savait pas suffisamment les langues sémitiques pour les enseigner et qu'il sut faire supprimer son cours pour ne point paraître inférieur à sa tâche. L'ambition effrénée de Renan peut fort bien être la cause réelle de sa conduite : il abandonna momentanément sa proie pour lui donner le temps de grandir; il savait qu'elle ne lui échapperait pas.

Cette habileté sournoise et déguisée se retrouve dans toute la vie de Renan. Si au petit séminaire de Saint-Nicolas, elle n'apparaît guère, parce que les occasions ne sont pas propices ; à Saint-Sulpice, au contraire, elle se montre dans toute sa splendeur. Quand il fut tonsuré, il n'était déjà plus chrétien ; M. Gottofrey, un de ses maîtres, le lui avait dit avec une sainte véhémence, et lui-même en a fait l'aveu depuis (1) : ce jour-là, il ne se consacra pas à Dieu comme ses condisciples, mais par une restriction mentale, qui ne fut en somme qu'un mensonge sacrilège, il détourna de leur sens très précis et exigé par l'Église les paroles de l'ordination : *Dominus pars hereditatis meæ....*; et au lieu de se consacrer au Dieu chrétien dans la cléricature catholique, il se dévoua à la recherche du Dieu caché et introuvable de la libre-pensée. Cette simple disposition le mettait déjà hors de l'Église ; et il s'en rendait compte.

Or, plus de deux ans encore il demeure à Saint-Sulpice, malgré ses convictions nouvelles de libre-penseur, et rien ne transpire au dehors. Renan continue pour tout le monde a être un séminariste pieux, doux, régulier, respectueux envers ses maîtres. Chose singulière! D'après ce qu'il a dit depuis, il aurait été torturé alors par les cruelles souffrances du doute, et bien des âmes compatissantes se sont apitoyées sur les douleurs de ce malheureux. Et pourtant il porte bien gaiement sa peine : toujours en classe, il répond sans se permettre la moindre hérésie. On a parlé souvent,

(1) Lettre de Renan à l'abbé Cognat, le 5 septembre 1846.

d'après lui, de ce qu'il cherchait dans les *solvuntur objecta* des traités classiques (1) : dans les objections il voyait la vérité et trouvait au contraire l'erreur dans la thèse. En racontant cela, Renan semble surtout avoir voulu déprécier ingénieusement les auteurs scolastiques, car si ces auteurs donnent les objections, sans rien dissimuler de leur valeur, les réponses ne sont pas moins fortes et mettent toujours les objections à néant. Quoi qu'il en soit, si Renan avait été honnête, il n'avait qu'une chose à faire : soumettre ses doutes à son professeur et discuter avec lui les points controversés.

Mais il se garde bien d'en rien faire. Il travaille chaque jour à éteindre en son âme les croyances de son enfance, mais il cache à tous le hideux travail qui s'accomplit. N'est-il pas à lui seul plus que tout le reste de l'univers? Il a autour de lui des maîtres qui sont des sages et des savants respectés dans toute l'Europe, des hommes expérimentés que les plus hauts personnages de la terre viennent consulter. Mais lui, Renan, dans sa science de vingt ans, se trouve supérieur à ces vétérans de l'étude et du raisonnement, et il ne veut pas s'abaisser jusqu'à les consulter, il ne veut pas aller puiser auprès d'eux l'eau vive qui guérit et fortifie. « Moi seul, s'écrie-t-il, moi seul, et c'est assez. »

D'ailleurs la vie, pour le séminariste pauvre, était bonne et douce à Saint-Sulpice. La pension n'était pas trop chère puisqu'il y jouissait d'une bourse, et même un cours supplémentaire dont il fut chargé apporta quelques écus dans son escarcelle d'étudiant. Là, il pouvait travailler à l'aise, étudier les mathématiques, les langues orientales, l'allemand, forger silencieusement les armes avec lesquelles il s'élancera plus tard à la conquête de la fortune. Tant qu'il n'est pas prêt à affronter les hasards de la vie, il aime à rester à l'ombre du cloître où il ne fait guère de théologie — cela aurait été pour lui une perte de temps — mais où il a sous la main mille ressources pour s'instruire. Oh ! il travaille énormément, mais il ne s'applique qu'aux choses qui lui serviront dans le monde. Vient le moment redoutable du sous-diaconat : un reste

(1) Cela est arrivé à bien d'autres séminaristes orgueilleux, et visant à mettre en défaut l'enseignement du professeur. Ceux qui sont intelligents finissent par comprendre et reconnaître leurs torts ; ceux qui sont médiocres et se l'avouent, se soumettent ou se retirent ; ceux qui sont médiocres et ne se l'avouent pas, se dressent contre la tradition chrétienne et cherchent à la détruire. Renan a fait cela.

de pudeur l'empêche de se lier par des promesses éternelles, mais il ne songe pas encore à quitter Saint-Sulpice et pour l'y déterminer, il faut qu'on le mette dans une situation où il est forcé de se prononcer nettement pour ou contre le sacerdoce (1).

C'est alors seulement qu'il se résigne à ne plus profiter de l'hospitalité des bons sulpiciens. Et, chose curieuse, cette nécessité du départ change singulièrement ses dispositions intérieures. Nous le savons par les deux lettres qu'il a écrites à l'abbé Cognat, le 24 août et le 12 novembre. « Au 24 août, écrit celui-ci, M. Renan croyait encore, au moins par le cœur, sinon au catholicisme et à la divinité de Jésus-Christ, au moins à l'esprit et à la morale du christianisme. Il croyait en un Dieu personnel, à notre Père qui est dans les cieux, à sa Providence et aux soins qu'il prend de ses créatures. Le 12 novembre, l'avancement de sa pensée a chassé de son cœur ces croyances qui l'ont si doucement bercé. Deux mois ont suffi pour le mener de la négation du catholicisme à la négation du christianisme dogmatique, pour ébranler dans son esprit le dogme de l'existence d'un Dieu personnel, le dogme de la Providence et pour tarir dans son cœur les sources mêmes de la prière et de la reconnaissance (2). »

Notre conviction est que ce travail était accompli depuis longtemps. Mais dans la première lettre, celle du 24 août, Renan — qu'on est souvent tenté d'appeler maître Renard — prépare habilement sa sortie du séminaire qu'il pense lointaine encore. Dans la seconde, celle du 12 novembre, cette sortie s'étant faite plus tôt qu'il ne pensait, il n'a rien à ménager et se montre tel qu'il est. Peut-être même exagère-t-il son incroyance. Car il a déjà la préoccupation — et ce sera presque le cauchemar de toute sa vie — de se justifier toujours devant le public. Dans le cas présent, il veut forcer son ami à l'approuver et ses inquiétudes sournoises n'ont pas d'autre but. Il pousse même l'hypocrisie à un degré écœurant ; Mgr Dupanloup lui avait conseillé de faire une retraite, et il y était décidé, car dit-il, « c'eût été finir noblement avec le catholicisme. » Rien n'y fera, il est bien résolu à rompre, mais il tient à

(1) Quand il rentra à Saint-Sulpice, au mois d'octobre 1845, on l'envoya à la maison des Carmes que Mgr Affre venait de fonder. Il n'osa point rester davantage, parce que, dit-il, « accepter était immoral, donner la vraie raison du refus était impossible, en donner une fausse me répugnait ». Quel saint homme!

(2) *M. Renan hier et aujourd'hui*, par l'abbé Cognat, p. 119.

rompre dignement ; il veut même apitoyer les âmes sacerdotales sur son malheureux état d'esprit. Qui sait ? Cela peut lui être utile encore et il faut ménager ces hommes respectables, il faut même entretenir des liaisons avec eux ; pour plus de sûreté, pour mieux égarer l'opinion de ses anciens maîtres sur son compte, Renan se confessera encore. Que lui importe une sacrilège comédie de plus ou de moins ? — Mais deux ou trois ans après, quand il sera définitivement lancé, quand ses vieux et bons maîtres ne pourront plus lui servir à rien, le rénégat ne se préoccupera plus d'eux, il ne les saluera même plus quand il les rencontrera dans la rue ; et cela causera une grande peine à M. Le Hir qui affectionnait tant son élève.

Voilà Renan, voilà l'homme que l'on a voulu nous faire prendre pour un modèle de sincérité, de franchise et de loyal abandon. Chez lui, au contraire, tout est calcul, tout est habileté ; il veut faire son chemin, coûte que coûte, le reste lui importe peu. La règle de sa vie sera cette phrase qu'il écrivait le 11 septembre 1846 : « Je suis fort égoïste : retranché en moi-même, je me moque de tout (1). *J'espère me faire de quoi vivre.* »

Et il est arrivé, en effet, à se faire de quoi vivre. Au fond et quoi qu'il en dise, il n'a cherché qu'une chose en ce monde : la vie agréable et facile. Dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* (2), habile plaidoyer *pro domo suâ*, Renan s'accuse ou plutôt se glorifie de quatre défauts : le principal est son manque absolu d'esprit bourgeois et pratique. Il pose volontiers pour un habitant des royaumes de l'air qui ne sait pas prendre pied sur terre, pour un malhabile aussi incapable de veiller à son pot-au-feu qu'à chauffer sa candidature de député ou de sénateur. En réalité, Renan fut tout différent et nul ne se préoccupa plus que lui de faire fortune. A peine est-il sorti de Saint-Sulpice, qu'une de ses lettres nous le montre pesant avec le plus grand calme les avantages et les inconvénients de la carrière qu'il veut embrasser, faisant mille démarches pour se concilier de puissantes amitiés, prenant mille

(1) Quelqu'un a appelé Renan le plus grand *je m'en fichiste* du siècle. Celui-là a eu raison, et toutes les protestations ne changeront rien à ce jugement, il restera.

(2) On a cru trop facilement au Renan qui est peint dans ce livre-là, il faut se défier de la magie des mots et la jeunesse de Renan, d'après le livre, est trop uniformément digne d'éloges pour qu'on le croie les yeux fermés.

précautions pour ne rien compromettre et tout préparer en vue de son avenir. Malgré lui, il montre le bout de l'oreille : cette lettre-là est remplie aux deux tiers, par le récit des préoccupations matérielles du rénégat ; quelques phrases sont consacrées à son état d'âme, quelques lignes suffisent pour exprimer ses regrets ; il en dit tout juste assez pour ne point être inconvenant.

Oui, il est arrivé. Depuis 1870, depuis que la République maçonnique l'a réintégré dans sa chaire de professeur au Collège de France, cet homme désintéressé a gagné, bon an mal an, cinquante à soixante mille francs (1). Avec ce joli revenu on peut jouer à l'homme désintéressé, de même que Sénèque écrivait l'éloge de la pauvreté sur une table d'or. Et ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est que le public se laisse prendre à ces grossiers appâts.

Beaucoup de gens admirent volontiers ce désintéressement de Renan, parce que lui-même s'est vanté dans ses livres de mépriser l'argent, et les mêmes crieront *haro* sur un malheureux desservant de Bretagne, ancien condisciple de Renan peut-être, qui reçoit 900 francs du gouvernement et n'a pas 600 francs de casuel. Si le rénégat a fait quelquefois la comparaison, il a dû se frotter les mains de contentement et se dire qu'il avait fait un bon choix.

Le *Figaro* du 3 octobre a dit de lui, dans un article très favorable pourtant : « De même que la gloire officielle, l'argent de l'État exerçait une fascination sur lui. Il était incapable de marchander, de réclamer le prix légitime de son labeur (2), mais il ne répugnait pas à cumuler les places et les larges rétributions du gouvernement. »

Ce qu'il y a de vrai dans tout ce qu'on a écrit à ce sujet, c'est que Renan ne thésaurisait pas. Il tenait à jouir de ce qu'il gagnait. On a dit qu'il meurt presque pauvre. Il n'y a rien d'étonnant à cela, mais ce n'est guère à sa louange. Le sage vit de peu, et on ne voit point sur sa table ni mets succulents, ni vins des grands crus. Renan aimait tout cela et avait une réputation de gourmet, voire

(1) Avec la chaire de professeur du Collège de France, il avait le poste d'administrateur ; et ces deux fonctions sont fort bien rétribuées. Il avait en outre le logement. L'Académie française et l'Académie des inscriptions et belles lettres lui apportaient chacune leur indemnité. Il touchait chez Calmann-Lévy des droits d'auteurs assez élevés. Il collaborait à la *Revue des Deux-Mondes*, au *Temps*, aux *Débats*, où sa prose était cotée.

(2) C'était pour la galerie cela, pour fonder la réputation d'homme désintéressé qu'il voulait paraître.

même de gourmand, réputation fort bien méritée d'ailleurs. Renan, dont on n'a pas oublié les étranges conseils à la jeunesse des écoles, fut un homme sensuel : il suffit, d'ailleurs, d'examiner le portrait de l'écrivain pour en être persuadé. Celui que M. Bonnat exposait cette année au Salon, donne au premier coup d'œil cette sensation. A voir cette grosse figure ronde à double menton, où trônent un nez puissant, un nez de silène en goguette, et une bouche aux lèvres épaisses ; à voir ces sourcils épais qui retombent sur les yeux demi clos, tandis que les mains sont lourdement posées sur les cuisses gonflées de graisse, on se croit devant la statue même du sensualisme et l'on comprend que Renan ait voulu voir la vie du bon côté et ait gaiement « roulé, dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts, » les prescriptions de la morale qui entravent les jouissances, en combattant les inclinations perverties de la nature humaine.

Renan avait bien vu, dès l'âge de vingt ans, la voie qu'il devait suivre pour n'être point importuné par des inquiétudes de conscience. Il avait beau s'écrier en annonçant à l'abbé Cognat qu'il préparait son agrégation de philosophie : « Ah ! croyez que tout cela est pâle pour moi et que cet esprit universitaire m'est profondément antipathique ». On ne croit point à la sincérité de ces plaintes, quand celui qui les fait a toute facilité d'éviter l'objet qui les cause. Un peu auparavant, il s'écriait sans être plus sincère : « O maman, ô ma petite chambre, mes livres, mes études calmes et douces, mes promenades à côté de ma mère, adieu pour toujours ! Adieu à ces joies pures et douces où je me croyais près de Dieu ; adieu mon aimable passé, adieu à ces croyances qui m'ont si doucement bercé. Plus pour moi de bonheur pur. » Renan écrivait cela au moment même où, volontairement et de gaieté de cœur, il mettait le pied sur son passé et brisait les liens qui l'attachaient au catholicisme. Écrire ces choses dans un tel moment, n'est-ce pas la marque d'un illogisme effrayant ou d'un parfait cynisme?

C'était peut-être l'un et l'autre. Pour nous, nous persistons à y voir une haute comédie, un comble d'habileté, une manière peu banale de jeter de la poudre aux yeux, d'éblouir et de faire croire à un désintéressement et à une droiture presque héroïques. Renan ajoute d'ailleurs que, s'il abjure sa foi, s'il afflige ses maîtres, s'il immole tout à la liberté de sa pensée, c'est pour obéir au devoir. A l'entendre, il n'a pas seulement le droit, il a le devoir absolu de défendre la souveraineté, l'infaillibilité de sa raison contre toute

autorité, de ne se soumettre qu'à son propre jugement et de n'abdiquer en faveur de rien ni de personne, l'autonomie et la liberté de sa critique.

Et voilà l'être fuyant, le passe-partout philosophique qu'on a voulu admirer, pour la sincérité de ses convictions, la rigueur de ses raisonnenents, la profondeur de sa science !

II

La science de Renan ! elle est faite comme tout le reste de mirage et de trompe-l'œil. Sans la critique passionnément bienveillante des journaux maçonniques, les œuvres de Renan ne seraient jamais sorties de l'obscurité. On les aurait prises pour ce qu'elles sont réellement : des rêveries de romancier qui cherche sa voie. Renan fut avant tout un rêveur. Il eut des idées, mais pas de science.

Sans connaître suffisamment les personnages dont il parle, il a bâti dans son cerveau, sur chacun d'eux, tout un système. Pour des raisons souvent fort difficiles à concevoir, il a décrété qu'ils devaient avoir tel caractère, tels défauts, telles qualités ; et il les ont eus. S'il y a des textes qui contredisent ses affirmations, Renan les passe sous silence ou les torture ; si rien au contraire ne soutient ce qu'il a élaboré, il invente des textes, ou bien il cite un auteur, un livre, un traité. On va rarement consulter les sources indiquées en note dans un ouvrage scientifique : Renan a spéculé là-dessus; il a, sans sourciller, noté les sources au bas des pages, dans ses ouvrages. Cela lui donne dès l'abord un air d'autorité qui prévient en sa faveur ; mais qu'on se reporte aux sources indiquées, et souvent l'on n'y trouve rien qui corrobore les assertions de l'auteur, souvent même on trouve des textes qui renversent complètement tout ce qu'il a dit.

Dans la *Vie de Jésus*, par exemple, les citations fausses abondent et elles ne sont pas à moitié fausses. Au verset 51 du chapitre II de saint Luc, nous lisons : *Et il* (*Jésus*), *leur était soumis — à ses parents*. Or, Renan traduit : « La légende se plaît à le montrer, dès son enfance, en révolte contre l'autorité paternelle. » L'erreur ne peut pas être plus flagrante : il y a contradiction absolue entre le texte et la traduction. Jean Loyseau (1) relève trente-huit cita-

(1) *Lettres sur la vie d'un nommé Jésus*, p. 175.

tions que Renan a complètement faussées en les traduisant. Elles portent principalement sur la doctrine de Jésus-Christ d'après les Évangiles. C'est une manière bien perfide de déprécier le Divin Sauveur et la doctrine évangélique en paraissant s'appuyer sur les auteurs mêmes qui révèlent cette doctrine.

Il n'a point suffi à Renan de mal traduire les textes qui avaient le malheur de le gêner ou de lui déplaire, il lui est arrivé souvent d'énoncer des affirmations purement gratuites, dénuées de toute preuve ou en contradiction flagrante avec les affirmations positives des écrivains sacrés que lui-même cite cependant. Loyseau relève quarante-deux malhonnêtetés de ce genre. Et il y en a qui sont vraiment d'une audace extraordinaire. Ainsi Renan affirme que « Jésus n'attachait qu'une importance secondaire au baptême ». Or, ouvrons le chapitre III de saint Jean, nous lisons au verset 3 ces paroles de Jésus-Christ : « En vérité je vous le dis, nul, s'il ne renaît de l'eau et du saint-Esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu. » Et ce sont de telles paroles, solennelles et précises, que Renan qualifie d'*importance secondaire*.

La thèse de Renan aurait été sans doute incomplète même ornée de trente-huit traductions fausses et de quarante-deux mensonges. Il a voulu nous donner une preuve certaine du cas qu'il fait de ses propres affirmations, en variant son interprétation des mêmes textes, en affirmant le blanc et le noir sur le même fait, selon l'exigence de la phrase ou l'opportunité des cas. Quelquefois c'est dans la même page qu'on rencontre la contradiction : à la page 401 de *Vie de Jésus*, Renan écrit : « Pilate avait eu avec ses administrés des difficultés qu'il avait tranchées d'une manière très brutale » ; et quelques lignes plus loin on lit : « Tous les actes de Pilate, qui nous sont connus nous le montrent comme un bon administrateur ». A moins que la brutalité ne soit une qualité d'un bon administrateur, il est difficile de concilier les deux appréciations.

Il y a quantité d'autres traits charmants et de même force. Isaïe avait dit (ch. VII, v. 14) : « Voici qu'une vierge concevra, et enfantera un fils et son nom sera : Dieu avec nous. » Il est impossible d'être plus net, plus clair et plus précis ; et on ne peut trouver aucune amphibologie à ce texte. Or Renan, à ce propos, écrit ceci : « un chapitre mal entendu d'Isaïe où *l'on croyait lire* que le Messie naîtrait d'une vierge ». Renan aurait bien fait de nous dire comment on aurait pu lire autrement.

On sait que la liste des douze apôtres a été donnée d'une ma-

nière presque absolument identique (1) par les trois évangélistes qui les ont nommés ; or Renan dit d'eux : « Les listes des douze qui nous ont été conservées présentent beaucoup d'incertitude et de contradiction. » La *Vie de Jésus* et les autres ouvrages de Renan fourmillent d'erreurs de ce genre. On ne peut croire qu'elles soient involontaires. Elles sont trop grossières et l'homme le moins doué, le plus ignare, n'aurait point commis des sottises de cette taille. Il faut donc admettre que Renan fut d'une imbécillité parfaite ou d'une malhonnêteté remarquable. Or, nous l'avons vu trop habile dans les choses ordinaires de la vie, pour le juger capable de commettre intellectuellement des fautes qui feraient rougir un écolier. Ce ne sont donc que grossiers appâts jetés à la crédulité publique avec un sans gêne étonnant. Là encore Renan a bien jugé son siècle et a mesuré parfaitement la faiblesse de ses contemporains. Ceux qui réfléchissent sont rares aujourd'hui et dans le siècle où l'on parle constamment des droits de la raison, la raison ne règne guère ; c'est la sensation qui est la grande dominatrice et qui préside aux croyances. Un écrivain au beau style est sûr d'avoir des admirateurs et des disciples, quand même les fleurs chatoyantes de sa rhétorique ne recouvriraient que le néant.

Le style de Renan a été la grande force, le grand moyen d'action, le grand levier avec lequel il a soulevé l'opinion. Certes sa phrase n'a ni l'ampleur, ni la majesté, ni la vigueur des grands écrivains au cœur débordant d'amour ou de haine, à l'âme pleine de conviction. Le style de Renan est pâle, doucereux, insinuant, mais sans force et sans relief. « Tout grand style, a dit Barbey d'Aurevilly, est par lui-même une affirmation, qui donne de l'âme et de l'autorité à ce qu'on exprime. Sans la puissance de s'affirmer, le style manque de solidité et de mouvement ; la phrase ne sait ni se tenir debout, — ce qui est la force, — ni se lancer en haut, ce qui est le mouvement et l'emportement vers l'idéal. M. Ernest Renan n'a jamais eu aucune des qualités robustes, vaillantes et vivantes, qui distinguent l'écrivain supérieur et inné... Tout son mérite, en lui faisant la part la plus large, est d'être un coloriste assez doux sur un fonds de ténuité superficielle... Il n'y a nulle virilité de tempérament, nulle ombre de musculature dans ce

(1) Il n'y a qu'une très légère différence : saint Luc rétablit le nom de Juda, fils de Jacques, à la place de Thaddée, que saint Marc et saint Mathieu avaient employé pour ne pas nommer cet apôtre comme le traître.

talent mou, et il n'a réussi que parce qu'il ne les avait pas. Sa faiblesse répondait à la faiblesse de son siècle : deux anémies également peintes ! L'eunuque gras et rose était fait pour Byzance. Il a réussi non pas personnellement, mais littérairement, par le *joli* qui est bien en France la plus sûre manière de réussir. »

Encore une fois, il a approprié la dose à l'appétit de son siècle. Aujourd'hui plus de grands sentiments, plus de convictions profondes, plus d'actes héroïques : tout s'affaiblit, tout s'attiédit, tout s'abaisse étrangement. Le siècle, blasé, ne peut plus rien supporter de fort, ni de véhément ; il se plaît aux nuances incertaines, indécises, aux riens qui ne heurtent point sa faiblesse. C'est ainsi que Renan a su lui plaire avec sa langue délicate, svelte, aussi insaisissable que sa pensée ; avec sa phrase où les métaphores ne se précisent point, où l'on reste dans un vague indéterminé. C'est un triste signe des temps, que ce style sans âme et sans vie, plaisant à tant de lecteurs. En dehors des formules d'atténuation qui abondent dans tous les livres de Renan et qui sont si bien conformes à l'indifférence chagrine de notre temps, on ne trouve rien dans ce style qui attache et retienne. L'affabulation est composée surtout de mots scientifiques, de mots vulgaires et de mots anciens, au point de friser quelquefois le grotesque. Ce qui a été surtout utile à Renan, c'est qu'il avait un sens admirable de l'incidente ; c'est là qu'il renfermait le mot important, le trait piquant, la flèche envenimée qui restait dans le souvenir et assombrissait les éloges donnés dans la phrase principale. C'est le style d'un lâche et d'un hypocrite, qui n'osait point dire sa pensée en face et qui se dérobait misérablement en lançant la flèche du Parthe.

Mais le styliste, si tant est qu'il existe, ne donne guère d'autorité au savant. Et Renan qui pourtant voudrait tant passer pour savant n'est point traité comme tel par les exégètes européens. Sa science d'hébraïsant a été fort souvent contestée et jamais il n'a donné la solution d'un problème linguistique ; il ne s'est servi de cette langue que pour s'autoriser à tirer des livres saints des choses qui n'y étaient pas. Et ces erreurs grossières ont plus d'une fois fait la joie des savants allemands qui s'amusaient à les relever. Dans le monde de la science philologique, Renan ne compte pas. Herbert Spencer avouait l'autre jour qu'il n'avait jamais lu un livre de Renan et ce cas est celui de bien d'autres savants ou philosophes, habitués aux choses sérieuses, qui ne sont pas d'humeur à perdre leur temps à des riens ou à des vétilles. On a fini par

voir clair au fond de la conscience de cet histrion qu'un écrivain contemporain appelle plaisamment « l'escarpolette de l'exégèse », mot fort bien trouvé et s'appliquant parfaitement à l'exégète insaisissable qui fuit sans cesse au moment où on croit le saisir. Francisque Sarcey lui-même, le thuriféraire attitré de tous les coryphées de la libre-pensée, a traité irrévérencieusement Renan de *fumiste*, et Jules Lemaître, qui a pourtant écrit, sur le termite de la critique indécise, des articles débordants d'admiration, a montré la chose sans donner le nom, dans une étude sur la gaieté de Renan, étude qui mit le rénégat fort en colère et eut le don de le faire sortir de sa placidité habituelle.

Citons en terminant l'opinion d'un juif et celle d'un protestant (1). Le grand-rabbin Wogué s'est exprimé ainsi :

« Comme littérateur, c'est à mon avis le premier prosateur de notre époque. Aucun écrivain ne me cause plus de joie artistique. Je crois même qu'il n'a fait de critique historique que pour avoir une occasion de broder ses admirables variations.

« Comme hébraïsant, il était au contraire d'une force très relative. Je dirai même qu'il était fort inférieur à la plupart de nos rabbins. J'en peux parler en connaissance de cause, car c'est moi qui les ai tous formés et qui, à maintes reprises, ai eu l'occasion de montrer à M. Renan en personne les erreurs dans lesquelles il tombait. Il les reconnaissait, du reste, de fort bonne grâce. »

M. le pasteur Hirsch a dit :

« Dans l'*Histoire des Origines du Christianisme*, surtout, les contradictions historiques et morales, j'ajoute même les contradictions volontaires y foisonnent. Jésus est un thaumaturge et l'homme divin. Il s'est plié aux exigences les plus superstitieuses de son milieu et cependant sa stature est telle, qu'elle ne sera dépassée dans aucun siècle par aucun enfant des hommes... Mais je ne veux pas refaire ici le travail accompli par M. de Pressensé, qui a suivi M. Renan pas à pas et qui a montré, avec l'évidence la plus lumineuse, que l'œuvre de M. Renan était celle d'un romancier, d'un artiste incomparable, mais non d'un philosophe ou d'un historien. Sans méthode et sans critère, il a laissé errer son esprit dans les choses du passé et il les a reconstituées au gré de sa belle imagination.

« C'est en cela qu'il différait de l'école allemande, à laquelle il a

(1) Le *Matin* du 4 octobre 1892.

emprunté plus qu'il ne s'en rendait compte, mais dont il n'avait su adopter les procédés scientifiques.

« Aussi, croyez-le bien, il a pu éblouir quelques-uns de ses contemporains, donner à ceux qui ne croient pas des prétextes nouveaux de persévérer dans leur incrédulité, mais il n'a ébranlé la foi d'aucun croyant. Jamais, pour ma part, je n'ai trouvé la Bible plus divinement inspirée qu'en la lisant après avoir lu les ouvrages de M. Renan. Je le lui ait dit à lui-même et... il n'en a pas été surpris, comme sans doute le contraire ne l'eût pas surpris non plus. »

III

Cette appréciation sortie de la bouche d'un protestant sera celle de tous les hommes instruits, de tous ceux qui aiment à voir clair autour d'eux et qui analysent les livres qu'ils lisent. Dans ce monde-là, Renan a déjà fait des conversions.

Un de nos grands littérateurs qui se sentait mourir, voulut se faire lire la *Vie de Jésus* sur son lit de mort; après quoi, il demanda qu'on lui fît également la lecture des quatre Évangiles. Il n'avait ni vécu, ni écrit, ni pensé en chrétien; mais, frappé de l'éclat résultant de ce glorieux contraste, il s'écria, comme ébloui de la splendeur d'une illumination soudaine: « Là, je n'ai trouvé que sophisme, contradiction, mensonge; ici, je vois la simplicité, l'unité, la candeur. C'est donc ici et pas là que se trouvent la vérité et la vie. M. Renan m'a converti, qu'on aille me chercher un prêtre, je veux mourir chrétien. »

Ce fait n'est pas isolé, et ceux-là sont nombreux qui se sont sentis plus croyants en percevant l'inanité des efforts fait par l'incrédulité pour détruire leur foi. Des adversaires comme Renan perdent leur prestige et leur puissance à mesure qu'on les connaît plus à fond et qu'on les serre de plus près.

Les trente à quarante volumes publiés par le rénégat, n'ont pas été inoffensifs cependant. Ils ont fait du mal, beaucoup de mal, et nombreuses sont les pauvres âmes qu'il a précipitées dans les douleurs de l'incroyance et les misères du scepticisme. Ces ravages se sont exercés surtout parmi les femmes et la jeunesse, chez ceux qui vivent avant tout d'impressions, chez ceux où l'imagination est maîtresse souveraine. Renan a pu avoir exercer une certaine influence chez les lettrés, chez les sectateurs du « vieil humanisme complai-

sant qui se soucie peu qu'une phrase soit vraie ou fausse, pourvu qu'elle soit bien tournée ». Il y a de bons chrétiens qui ont cette faiblesse et qui sont entraînés à lire les œuvres de Renan par les charmes du style. La pente est dangereuse et l'on est facilement séduit par les accents de la sirène enchanteresse. Le rénégat a ainsi porté son influence néfaste dans quelques milieux bourgeois, où l'on a cru de bon ton de parler humainement de Jésus-Christ. Sans y prendre garde, on a enlevé au Rédempteur, l'auréole de sa divinité, on en a fait un grand homme, mais il a cessé d'être dieu. Et cette habitude désastreuse s'est glissée même dans le langage de certains prédicateurs, qui, sous prétexte d'originalité, affaiblissent la grande figure du Christ en la modernisant et en la peignant sous des traits trop humains.

C'est là que Renan aurait voulu conduire tous les catholiques. Car au milieu de ses contradictions, de ses changements à vue, de ses mille incarnations, il n'a cessé de poursuivre un but unique, de faire la guerre au surnaturel, et c'est lui qui a donné aux maîtres de la France, le conseil de substituer l'enseignement scientifique à l'enseignement littéraire, pour miner lentement les croyances surnaturelles. Nous retrouvons ici l'habileté de Renan, dont nous avons déjà donné de singulières preuves. La maçonnerie n'a pas manqué de mettre en pratique un conseil d'aussi grande importance et toujours elle a poussé à l'extension de l'enseignement scientifique, et à l'heure actuelle, les programmes officiels tendent de plus en plus à matérialiser l'éducation des jeunes Français.

Ce sera là toute l'influence sérieuse de Renan sur son siècle. Il n'aura ni disciples, ni imitateurs. Chez lui, en effet, tout est négatif, il ne tend qu'à détruire. Mais il n'a rien de positif : pas une doctrine, pas un système, rien. On ne bâtit pas sur le néant et le renanisme s'éteindra sûrement avec son auteur.

Il n'en peut être autrement, puisque celui-ci n'a apporté aucun élément nouveau dans la grande lutte, qui met aux prises l'Église de Dieu et l'esprit révolté de l'homme. En dehors des négations gratuites, il n'y a pas dans les ouvrages de Renan un argument vraiment scientifique et nouveau contre l'existence de Dieu, contre l'ordre surnaturel, contre l'authenticité des écritures, contre l'inspiration de la Bible. Il a essayé de rajeunir des armes usées sans parvenir à leur rendre le mordant qu'elles avaient perdu. La saine philosophie et l'apologétique chrétienne ont depuis longtemps fourni une réponse péremptoire aux arguments qu'il a recueillis un

peu partout, dans les arsenaux dévastés des vieux hérésiarques ou des impies démodés.

Aussi le catholicisme ne paraît-il plus guère s'inquiéter des publications de Renan. Les réfutations de la *Vie de Jésus* furent innombrables ; le dernier volume de l'*Histoire d'Israël* n'a pas donné lieu à un article de contradiction sérieuse. C'est le silence du mépris ; un haussement d'épaules et un éclat de rire suffisent à faire justice des divagations du rénégat. Et la renaissance chrétienne, qu'on constate partout à l'heure actuelle, est la plus éloquente protestation qu'on ait faite contre les attentats de Renan. Celui-ci a dit que « le genre humain arrive à prier de moins en moins, car il sait bien qu'aucune prière n'a jamais été suivie d'effet. » Le plus solennel démenti est infligé à cette affirmation pleine de suffisance et d'orgueil par les magnifiques manifestations de prière publique, par les nombreux pèlerinages qui tiennent en haleine toute la presse européenne.

Non, l'œuvre de Renan n'est pas durable ; elle est détruite déjà ; si vous en voulez une preuve, allez-vous-en un jour de marché sur la terre armoricaine, qui pleure de honte d'avoir donné le jour à un tel rénégat, ou sur n'importe quelle autre terre française. Prenez deux planches de sapin et plantez-les en terre : tout le monde passera sans détourner la tête. Reprenez-les, croisez-les simplement à angle droit et élevez-les dans les airs : aussitôt vous verrez chaque passant se signer, s'incliner et ôter son chapeau.

Et sur vos lèvres se dessinera un sourire de mépris à l'adresse de l'auteur de la *Vie de Jésus* ; vous saluerez à votre tour ces morceaux de bois dont vous avez fait le symbole sur lequel le monde est écrit ; vous reconnaîtrez que Jésus-Christ est toujours Dieu et Roi, que sa croix est toujours le signe du salut et de la victoire, et vous vous en irez rassuré contre les entreprises des savants, des sots et des méchants.

HENRI DESPORTES.

LA QUESTION RELIGIEUSE

ET LE RAJEUNISSEMENT DU CONCORDAT (1)

III

TRIPLE CARACTÈRE DU CONCORDAT COMME ACTE DIPLOMATIQUE, COMME TRANSACTION ACCEPTABLE, COMME MESURE DE BONNE POLITIQUE CIVILE ET RELIGIEUSE.

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur le Concordat de 1801, on est amené à constater que cet acte célèbre se présente avec le triple caractère d'être un acte diplomatique, de renfermer une transaction et d'avoir été conclu dans un but d'utilité commune aux deux parties contractantes ; et ce but a été atteint.

Qu'il soit un acte diplomatique, sa teneur seule suffit à le prouver ; il est rédigé dans la même forme que toutes les conventions, tous les traités intervenus entre puissances se disant indépendantes. Le saint-siège et le gouvernement français s'affirment comme personnes morales distinctes, désignent leurs mandataires qui échangent et vérifient leurs pouvoirs, discutent librement et longuement. Enfin, quand les plénipotentiaires ont arrêté une rédaction, et y ont apposé leurs signatures et leurs sceaux, les puissances qu'ils représentent ratifient l'acte souscrit et lui donnent, par cette sanction suprême, une force obligatoire et définitive, qui

(1) Voir la *Revue* du 1er octobre 1892.

ne peut souffrir aucune altération et qui lie à l'instar de tous les contrats.

Nous disons, de plus, que le Concordat implique une double transaction. Ceci résulte également, non seulement de l'aveu des négociateurs eux-mêmes, Talleyrand et Consalvi qui, dans leur correspondance officielle, le disent couramment, mais encore des stipulations mêmes du traité. On y voit clairement les immenses concessions faites par l'Église qui ratifie la nationalisation de ses biens, ses égards pleins d'une miséricordieuse indulgence pour le clergé constitutionnel qu'elle avait le droit de tenir écarté de toute fonction ecclésiastique et dont elle se contente d'exiger une simple rétractation. De son côté, l'État s'engage au rétablissement du culte catholique et à l'entretien convenable de ses ministres, avec les clauses indispensables de liberté et de publicité. Sans doute, en procédant ainsi, l'État agissait dans son propre intérêt, en éliminant une des principales causes qui s'opposaient au retour de la paix sociale, et le traitement alloué au clergé était commandé par la stricte justice. Le gouvernement n'en faisait pas moins une concession, puisque nul ne pouvait le forcer à l'accomplir. Rien ne l'empêchait, en théorie, de se renfermer dans l'abstention, de retenir tout ce qu'il avait pris, sans aucune indemnité, et de dire aux deux clergés, sans parler des incrédules alors si nombreux et si puissants : « Débrouillez-vous entre vous comme vous l'entendrez ».

Indépendamment de toute considération intrinsèque, l'existence même de la transaction est prouvée par le fait des négociations, par leur longueur et leurs difficultés. Les discussions, on le sait, furent aussi fréquentes que laborieuses. Plusieurs fois il fallut en référer, soit à Rome soit au premier Consul, pour avoir de nouvelles instructions. A diverses reprises, la rupture faillit avoir lieu. Si l'on eut tant de peine à s'entendre, c'est que les intérêts étaient, ou paraissaient être divers, c'est que les prétentions étaient opposées, et que l'on ne pouvait arriver à les concilier que par des concessions réciproques. Ceci est l'évidence même.

Maintenant, cette transaction fut-elle profitable aux deux parties ? Nous répondons sans hésiter que oui. Quant aux bénéfices qu'en retira l'État, nous les avons d'avance résumés d'un mot en rappelant la pacification religieuse qui s'ensuivit. Aujourd'hui qu'un système savamment calculé de tracasseries, qui ne va pas cependant jusqu'à la persécution déclarée, suffit pour causer à la France un malaise profond dont tous les politiques, à quelque école qu'ils

appartiennent, s'inquiètent à juste titre, il n'est pas malaisé de se rendre compte de l'affreuse perturbation amenée, par les faits historiques que l'on sait, dans la conscience et dans les relations des citoyens avec le gouvernement et les administrations publiques. Bien certainement la constitution civile du clergé a été l'une des principales causes du soulèvement de la Vendée, qui a mis la Convention à deux doigts de sa perte. Tant que les pouvoirs publics se montraient hostiles, ou seulement malveillants à l'égard des sectateurs de la religion de la presque unanimité des français, on devait s'attendre à une désaffection générale. En échangeant son rôle de persécuteur contre celui de protecteur, le gouvernement consulaire faisait un coup de maître ; mais encore y fallait-il le consentement de l'Église, car enfin on ne protège pas les gens malgré eux. Il est clair qu'une attitude simplement négative de la part de l'État n'eut pas suffi, une action purement unilatérale pas davantage. Il fallait une entente avec les persécutés d'hier, pour amener la soumission cordiale des protégés de demain.

L'Église ne gagnait pas moins que l'État à cette réconciliation. Ce n'est pas une petite chose pour une religion de pouvoir être professée librement et de jouir, à l'occasion, de l'appui de la force publique. La hiérarchie fonctionne difficilement, elle ne se développe pas dans toute sa plénitude, partout où elle est ignorée, niée, soupçonnée et contrecarrée par le gouvernement civil. Au contraire, avec le rétablissement des évêchés et des archevêchés opéré d'accord et en partie avec les deniers — nous n'osons dire avec la munificence du trésor public qui était alors fort peu garni la vie religieuse put s'épanouir en toute liberté. L'opinion publique ne s'y est pas trompée ; elle a assigné pour date à la restauration du catholicisme la signature du Concordat. Elle a volontairement et à bon droit oublié qu'auparavant les églises étaient déjà en partie rouvertes en France. Bonaparte avait eu soin d'en faire mention dans son allocution au clergé de Milan ; mais il ne s'agissait alors que d'une simple tolérance due à la bienveillance du gouvernement, et révocable d'un instant à l'autre. Les lois révolutionnaires qui proscrivaient le culte subsistaient toujours ; et quand même elles eussent été rapportées, leur abrogation n'aurait pas eu pour suite nécessaire cette stabilité sans laquelle rien de durable ne peut être fondé.

Nous n'ignorons pas qu'il existe bien des esprits qui regrettent la conclusion du Concordat, comme une mainmise de l'État sur

l'Église. Suivant eux, le régime de la liberté et de la séparation eut été préférable : ne suffisait-il pas de suivre la voie dans laquelle le Directoire avait été forcé d'entrer, et de se contenter de substituer à un régime d'oppression, une attitude de neutralité plus ou moins bienveillante ? Nous avons déjà dit que cette situation peut se concevoir, à la rigueur, dans un pays neuf et où la population se renouvelle sans cesse, où les distances sont fort grandes et où tout le monde a ses coudées franches, comme aux États-Unis ; mais chez une nation vieillie, telle que la France, où l'Église avait fait si longtemps partie des institutions publiques, et où elle avait jeté dans les mœurs de si puissantes racines, et fondé tant d'établissements non seulement religieux, mais de bienfaisance et d'instruction, il était difficile de donner satisfaction à la masse des populations demeurées foncièrement catholiques, sans réparer ce que l'on pouvait des ruines encore fumantes en mettant ces débris, avec les espérances de l'avenir, sous la tutelle de la puissance civile, considérée dès lors depuis longtemps comme la protectrice née de tous les grands intérêts sociaux.

Le plus sérieux argument contre la thèse des bienfaits du Concordat dans l'ordre religieux, consiste dans l'ingérence abusive de l'État, en ce qui concerne les nominations épiscopales. Mais il faut faire attention que la clause incriminée ne faisait que reproduire celle qui avait été insérée dans le Concordat de François Ier. Ce n'était donc pas une innovation, mais le retour pur et simple à la pratique antérieure. On ne peut disconvenir que ce mode de désignation des chefs des diocèses n'ait procuré de bons choix toutes les fois que le gouvernement s'est montré animé, nous ne disons pas de sentiments catholiques, mais de bonnes et honnêtes intentions. Il ne s'est élevé de conflit entre Paris et Rome à ce sujet, que lorsque l'on a voulu brusquer les choses. Toutes les lumières peuvent être fournies par la nonciature, quand le ministre a le bon sens de s'adresser à elle, et toutes les difficultés s'aplanissent, au besoin, par l'intermédiaire de l'ambassade près le Vatican. C'est ainsi que procédaient M. Thiers et M. Jules Simon, qui n'ont jamais passé, ni l'un ni l'autre, pour cléricaux. Mais il faut convenir que depuis que le gouvernement s'est cru condamné à des complaisances envers un parti qui a déclaré ouvertement la guerre à l'Église, la situation s'est notablement aggravée. Quelle souplesse, quelle habileté sont nécessaires, pour paraître officiellement s'entendre, et pour s'entendre, en réalité, au fond avec le chef d'une religion dont une

partie des défenseurs du pouvoir a conjuré la ruine ! On est parvenu jusqu'ici à tourner les difficultés. Le pourra-t-on toujours dans l'avenir? En attendant, il faut bien constater les bons effets produits, dans l'ensemble, jusqu'à l'époque présente, par le Concordat.

On s'est demandé encore qui, de l'Église ou de l'État, avait tiré le plus de profit de la convention de 1801 ; question oiseuse et qui ne comporte, d'ailleurs, aucune solution, car les avantages conquis de part et d'autre, appartenant à des ordres différents, ne sont pas comparables ; il n'existe pas entre eux de commune mesure. Il est clair que l'Église donnerait tous ses biens temporels, présents et à venir, fussent-ils dix fois, cent fois plus considérables que ce qu'elle a pu jamais posséder, pour le salut d'une seule âme. De son côté l'État, qui ne se préoccupe guère des choses spirituelles — à tort bien entendu — sous prétexte que sa mission ne les embrasse pas « directement et immédiatement » — ce qui est vrai, — juge d'une grande importance pour lui de voir dans les principaux membres du clergé, notamment dans les évêques, des hommes bien disposés pour la politique générale du gouvernement et attachés plus ou moins au principe de ses institutions. Voilà pourquoi il tient à les désigner lui-même. Cette préoccupation, l'Église peut y avoir égard, pourvu qu'elle se réserve, ce qui est de droit, la faculté d'écarter des sujets indignes. En thèse générale, l'Église n'a en vue que l'intérêt de la foi et des mœurs ; la politique proprement dite n'est pas de son domaine spécial et direct. L'État, en outre, peut sans aucun sacrifice, préserver l'Église de toute violence, et lui assurer la considération à laquelle elle a droit. C'est là un avantage moral incontestable, mais qui tend malheureusement de plus en plus à disparaître, depuis que l'autorité civile a laissé insulter le clergé et troubler les cérémonies du culte jusque dans les églises, et qu'au lieu de prendre en main la défense de l'épiscopat, il en a traité les membres les plus vénérés avec une hauteur et une sévérité absolument déplacées. Mais, hâtons-nous de le faire observer, ces excès ne sont pas imputables au Concordat. S'il n'existait aucun lien entre l'Église et l'État, l'oppression de la première et la malveillance du second s'accentueraient encore davantage. En temps normal, et quand on recouvre son sang-froid, les deux puissances sont en situation de se faire réciproquement de grandes concessions, sans qu'aucune laisse entamer sa juridiction propre et nécessaire, ou nuire à ses intérêts essentiels.

C'est ce qu'avaient merveilleusement compris les deux auteurs de l'acte de Messidor an X (1). Justement préoccupés du résultat immense à conquérir, le Pape et le premier Consul poursuivirent leur double et commune tâche avec une égale constance, mais chacun avec son caractère propre, le premier doux et tenace autant qu'il le fallait pour maintenir l'essentiel, le second impétueux et violent en apparence, juste assez pour triompher de toutes les oppositions. On n'a peut être pas assez remarqué que les plus grandes difficultés rencontrées par Pie VII et par Bonaparte le furent dans leur entourage respectif. Si le second eut à lutter contre les sarcasmes des philosophes et le dépit des jacobins, furieux de voir relever des autels qu'ils se flattaient d'avoir renversés pour toujours, le premier dut se tenir en garde contre les intrigues de l'émigration et du parti anglais, qui voulait ressusciter la coalition. Ce fut l'immortel honneur de ces deux souverains de n'avoir pris, quand il le fallut, conseil que d'eux-mêmes et de leurs intentions généreuses. Pour conclure, en empruntant les termes de M. de Gabriac, précédemment cité, le Concordat n'était ni l'acte d'abandon des droits de l'État par la France, car jamais ils ne furent tenus d'une main plus ferme (2); ni la soumission de l'Église à des prétentions impossibles : ce fut la rencontre heureuse d'un homme de génie, alors clairvoyant, et d'un saint pontife, comprenant l'un et l'autre la nécessité des concessions mutuelles et parvenant à les réaliser.

Une circonstance a contribué à donner, auprès d'un certain nombre de catholiques, un mauvais renom au Concordat, c'est la publication simultanée des articles organiques, que l'on s'obstine, dans un certain milieu, à présenter comme faisant corps avec l'Acte de 1801. Est-il besoin de répéter pour la millième fois qu'il n'y a rien de commun, au point de vue de l'autorité, entre ces deux documents, dont l'un est l'œuvre de la diplomatie, tandis que l'autre ne relève que de l'ordre législatif? Par le Concordat, le saint-siège et le gouvernement français se lient réciproquement et pour toujours, sauf le cas d'inexécution de la part d'une des parties, et l'exception d'un commun accord pour dénoncer la convention.

Mais la loi de germinal demeure complètement étrangère au saint-siège, et n'oblige, dans l'ordre civil, les citoyens français que

(1) C'est sous ce nom que la convention concordataire fut présentée avec les articles organiques, comme annexe, au Corps législatif.

(2) Il aurait mieux valu dire : d'une main plus roide.

jusqu'au jour où les pouvoirs publics ne l'auront pas rapportée. Encore convient-il d'observer que tout ce qui dans cette loi est contraire aux stipulations expresses ou à l'esprit du Concordat est aussi de nulle valeur et, par conséquent, ne peut lier personne. Ceci est incontestable pour tout homme de bonne foi. Mais les consciences délicates ont plus d'une fois été offensées par l'étrangeté, pour ne pas dire plus, du procédé et en ont conçu contre le premier Consul une irritation qui a rejailli sur l'œuvre concordataire elle-même. Cette impression morale est, dans une certaine mesure, légitime ; mais il est nécessaire, pour la maintenir dans de justes bornes, de se reporter au temps et de replacer dans son cadre cette mesure au fond injustifiable.

Ce serait une erreur de regarder les Articles organiques comme de simples représailles du pouvoir civil, qui aurait voulu reprendre d'une main ce qu'il avait donné de l'autre, et racheter, par une oppression sans exemple, les faibles concessions qui lui avaient été arrachées par la nécessité. La vérité, c'est que le premier Consul, en les revêtant de sa signature, avait les yeux tournés, non du côté de Rome, mais du côté des Jacobins dont il était entouré et qu'il maîtrisait à grand peine. C'était le gâteau de miel qu'il leur jetait pour les allécher et leur rendre moins amère la pilule qu'il leur donnait à avaler et dont ils sentaient bien qu'ils allaient mourir. On peut croire que cet acte ne fut pas pleinement volontaire de sa part. Il dut, lui aussi, donner des gages au parti qui, sans ce sacrifice, lui aurait barré le chemin et où il trouvait, en ce moment, la plupart de ses auxiliaires. On a beaucoup reproché au général Bonaparte ses duretés et ses violences durant les négociations, on l'a fait avec d'autant plus de sévérité, que cette attitude contractait singulièrement avec les prévenances et les assurances flatteuses qu'il avait prodiguées dans son allocution au clergé lombard. A Milan, il se disait catholique, attaché de cœur à la religion ; à Paris il menaçait de se faire protestant. Mais qui ne voit que ces palinodies apparentes déguisaient mal son ardent désir d'arriver à une solution ? S'il n'eut pas eu tant à cœur de réconcilier l'Église et la France, il eut planté là les négociateurs italiens, avec toute leur finesse et tous leurs scrupules, dès les premières difficultés, et cherché ailleurs une autre solution. Pour bien pénétrer les véritables intentions du premier Consul en ce moment, il faut considérer d'abord la situation dans son ensemble, et consulter non pas des historiens venus un demi siècle après, et animés d'un esprit

de dénigrement trop visible, mais les contemporains, et parmi les contemporains ceux-là surtout qui furent les témoins et les acteurs de ce grand drame. A ce double titre, le cardinal Consalvi n'est certes pas récusable. Or, ce prince de l'Église, qui fut plusieurs fois en relation directe avec le chef du gouvernement français, est loin de se plaindre de lui dans sa correspondance diplomatique. Nous trouvons même dans la lettre qu'il adressa au cardinal Doria, à Rome, pour annoncer la signature du Concordat et où il raconte longuement ses laborieuses négociations, l'aveu significatif que « le premier Consul avait vraiment bon cœur ». Il porte ensuite sur son entourage un jugement que nous jugeons à propos de reproduire en entier, parce qu'il émane d'une autorité non suspecte et qu'il jette une vive lumière sur ce sujet : « Il faut se persuader que le premier Consul *est le seul* qui, de bonne foi, veuille l'accord. *Tout le reste y est contraire ou indifférent.* » Et il ajoute ce détail curieux : « J'ai lu, par un coup d'œil furtif, dans la conférence d'hier, le rapport fait le soir d'avant au premier Consul par la secrétairerie des affaires étrangères contre ce projet ; on lui montrait que tous les avantages étaient pour Rome et les désavantages pour la France, et on combattait ce projet avec une telle vigueur, que moi-même je fus surpris que le premier Consul n'eût pas entièrement cédé à une telle remontrance. »

On sait, par ailleurs (1), que le propre ministre de Bonaparte, Talleyrand, mit tout en œuvre pour faire échouer tout ce qui pouvait ressembler à une restauration, même partielle, d'un état de choses qui était la condamnation de son passé.

Il est clair, par ce qui précède, qu'au fond les intentions du premier Consul étaient droites, et son désir de conciliation sincère, puisqu'il sut se dégager des entraves dont on l'avait enlacé et imposer ses volontés aux répugnances de ses propres conseillers.

Après les explications qui précèdent, on peut, croyons-nous, regarder comme un point irrévocablement acquis, que le Concordat en somme, a été, depuis sa conclusion jusqu'à nos jours, une source de bienfaits pour l'Église et pour la société civile. Néanmoins en laissant de côté ceux qui voudraient établir sur ses ruines le règne de la franc-maçonnerie, on constate qu'un certain nombre d'hommes dévoués à l'Église le trouvent aujourd'hui

(1) Voir l'ouvrage susmentionné de Dom Chamard.

insuffisant et à la veille de devenir dangereux. Il est certain que les choses ont singulièrement changé de face, depuis l'époque de sa conclusion. Un siècle est une longue durée pour un règlement qui touche à des matières si délicates. Qu'on n'allègue pas le concordat de Léon X et de François Ier. Le torrent qui emporte l'humanité vers une destination inconnue est devenu bien plus rapide depuis la Révolution. Une situation nouvelle ne réclame-t-elle pas, sur bien des points, la refonte d'un pacte vieilli? Nos contemporains n'attendent-ils pas une charte religieuse nouvelle?

Si l'on rapproche le commencement et la fin de ce siècle, on remarque une certaine analogie. En 1801, la nation, au sortir d'une longue crise, avait soif de recueillement et de paix religieuse. La secte qui avait en main le pouvoir refusant de satisfaire à ces aspirations, il fallut une intelligence nette, servie par une volonté ferme, pour faire le bien désiré. Aujourd'hui les catholiques, se sentant également opprimés, demandent non l'empire, mais la paix ; or, ceux qui détiennent l'autorité ne se montrent pas mieux disposés à leur égard que ne l'était jadis le Directoire. Malheureusement, on ne peut pas compter sur un Bonaparte pour nettoyer les écuries d'Augias ; mais le salut ne peut-il pas venir d'un autre côté et par d'autres voies? Le bon sens, à défaut de génie, ne nous donnera-t-il pas la monnaie d'un grand homme? On ne saurait soutenir que la guerre faite au catholicisme soit populaire. N'y a-t-il donc pas lieu d'espérer que l'opinion publique, de plus en plus éclairée, finira par s'imposer à la bande de politiciens et de sectaires qui nous exploite? Bien des signes ne surgissent-ils pas d'un mouvement de plus en plus accentué des esprits vers une réconciliation de la religion et des institutions politiques, comme elle s'est déjà faite entre la religion et la science; vers une entente définitive entre tous les gens de bien? La chose doit être examinée de très près.

IV

REVISION DU CONCORDAT. — RENDRE A L'ÉGLISE SA PLEINE LIBERTÉ. — DU CHOIX DES ÉVÊQUES. — LE BUDGET ECCLÉSIASTIQUE SUBSTITUÉ AU BUDGET DES CULTES.

Quelle sera l'issue prochaine de la lutte entreprise dans notre pays contre la foi chrétienne ? Nous ne prétendons pas prédire ce

qui aura lieu dans cent ans, ou seulement dans cinquante ans, nous nous bornons à essayer de prévoir, d'après l'orientation générale de la politique et la marche des idées et des faits, telle qu'elle se dessine aujourd'hui, ce que sera la situation religieuse aux abords et aux débuts du XXe siècle. La conclusion dépendra certainement beaucoup de l'opiniâtreté des persécuteurs et de la constance des victimes. Il convient aussi de faire la part de l'imprévu, du hasard, comme disent les incrédules, ou mieux de la Providence, qu'invoquent les croyants. Est-il permis de compter sur une réaction absolue et complète ? On peut assurément l'espérer, mais nous inclinons à penser qu'une évolution dans ce sens, sera plus ou moins ajournée. La prudence nous interdit de faire entrer dans nos calculs l'hypothèse d'une prompte échéance. Il faudra savoir attendre.

La part ainsi largement faite aux projets coupables des ennemis de l'Église, nous demeurons fermement convaincu que leur succès sera circonscrit. Admettons que la génération, dont l'avènement coïncide avec la date que nous venons de fixer, soit plus ou moins entamée, elle ne sera pas gâtée tout entière. Nous attestons, comme preuve de la solidité de notre confiance, les efforts généreux, pour la plupart couronnés de succès, des catholiques militants. Ce n'est pas en vain que les écoles primaires chrétiennes se multiplient et que le nombre des enfants qui les fréquentent s'accroît de jour en jour. Dans ces lieux de refuge sacrés, la foi du peuple est préservée. D'un autre côté, les classes moyennes et supérieures qui, quoi qu'on en dise, ont conservé jusqu'ici une certaine influence sur la masse de la nation, — combien de temps cet ascendant durera-t-il? — trouvent dans la liberté d'enseignement secondaire et dans celle du haut enseignement si heureusement conquises en 1850 et 1875, un remède efficace au mal de l'affaiblissement général des croyances, provoqué par une législation impie et un gouvernement de sectaires et d'indifférents. Tout récemment, un des plus infatigables protagonistes de l'idée religieuse en France, M. de la Guillonnière, dont on connaît la haute situation dans l'œuvre des cercles d'ouvriers, faisait justement remarquer, dans une séance tenue au palais de l'Université catholique d'Angers, que les hommes qui arrivent aujourd'hui à la plénitude de la vie et de l'action publique, forment la première des générations élevées dans les écoles fondées grâce à la loi à laquelle M. de Falloux a attaché son nom, et il en tirait un juste motif d'espérance. Nous ne

sommes donc pas désarmés, et si l'Etat, dominé à l'heure actuelle par la franc-maçonnerie, peut nous infliger de cruelles blessures, ce ne sera pas assurément le coup de la mort.

Il y a plus et il y a mieux : le fait même de l'assaut donné à des croyances ancrées profondément dans le cœur, s'il est regrettable en soi, parce qu'il amène forcément de tristes défaillances, suscite, en revanche, une défensive redoutable dont la foi tire son profit. C'est au plus fort du péril que l'ardeur des combattants se ranime. Tel qui, dans un temps de calme ordinaire, alors que l'Église jouissait de la faveur d'un pouvoir peut-être hypocrite, et que les fidèles étaient tentés de s'endormir au sein d'une prospérité matérielle, mère de fâcheuses illusions ; tel qui eut passé une longue et inutile vie dans les amusements du sport et les délices d'une perpétuelle villégiature, sent son sang bouillir dans ses veines en présence d'odieux attentats, et entre courageusement dans la lice pour venir, dans la mesure de ses forces et de son zèle, au secours de cette société qui se meurt, faute d'idéal. De là vient cette foule de jeunes gens destinés à une brillante fortune et porteurs des plus beaux noms qui s'adonnent aux œuvres, comme on les appelle d'un vocable éminement chrétien, — car il n'y a que ce qui se fait par dévouement et par charité qui mérite ce nom d'*œuvre* par excellence. Les patronages, les conférences de saint Vincent de Paul, les cercles catholiques d'ouvriers que nous mentionnions tout à l'heure, les comités qui s'occupent de la défense et de la propagation de l'éducation chrétienne, sont peuplés de cette ardente jeunesse. D'autres, moins portés à l'action extérieure, plus enclins à la méditation solitaire, s'entourent de livres, étudient le passé, scrutent le présent, prennent la plume et écrivent des articles de revue, des brochures et des livres, où ils défendent, avec intrépidité toujours, parfois avec éclat, la cause du vrai, du juste, la cause de Dieu. Pourrions-nous oublier cette pléïade de savants qui, dans les diverses branches des connaissances humaines, s'attachent à réfuter des objections spécieuses et à établir sur des bases solides la vérité de nos croyances? Rien que l'idée seule d'avoir tenté de concentrer tous ces efforts et formé un faisceau de tant de lumières venues de tous les points de l'horizon, est, pour nous servir d'une expression à la mode, un signe du temps, et un signe fort rassurant. La réunion des deux congrès des savants catholiques, en attendant ceux qui se tiendront plus tard, est un des plus glorieux titres de Mgr d'Hulst.

Donc, si d'un côté il y a appauvrissement, de l'autre il se manifeste un réel progrès.

Le fidèle et le philosophe peuvent se poser la question de savoir si l'accroissement de la foi et de la ferveur ne compense pas, et au delà, la diminution du nombre des sectateurs d'un culte. Ne vaut-il pas mieux, n'est-ce pas un plus grand honneur et, au fond, une plus grande force pour une religion, d'inspirer une élite résolue, que de régner platoniquement sur une multitude sans ressort moral et obéissant plutôt à la routine qu'à de sérieuses convictions ? Il ne nous appartient pas de résoudre le problème. A coup sûr l'Église ne le posera jamais. Sa sollicitude maternelle s'effrayerait à l'idée de sacrifier des âmes, même faibles et sans vertu, dans l'espoir d'en acquérir de plus énergiques et, si nous osons dire, d'une meilleure trempe. La Providence du Très Haut et du Très Bon seule pénètre ce mystère et le résout à sa façon dans ses voies insondables. C'est ici, ou jamais, le cas de répéter avec saint Paul : *o altitudo !* Au surplus, nous n'avons pas le choix. Le devoir des hommes de foi, en particulier de l'ordre sacerdotal, c'est de retenir le plus grand nombre d'adhérents dans les liens de la soumission et de faire en même temps des prosélytes. Mais s'il devient impossible de réaliser à la fois ce double vœu, si le troupeau des vrais fidèles se fait de plus en plus petit — du moins pendant une période certaine — et si, en même temps, comme heureusement on peut le constater dès aujourd'hui, l'ardeur de ceux-ci s'accroît, nous nous trouvons dans une situation nouvelle qui amène de nouveaux besoins et qui sollicite, sur certains points et dans certaine mesure, une nouvelle direction.

Cet état de choses veut être envisagé sous un double point de vue, sous celui de la société générale française et sous celui des catholiques français. C'est toujours la même question des rapports de l'Église et de l'État qui se pose : il est nécessaire que les deux parties soient tour à tour consultées. Occupons-nous d'abord de l'État.

Il est évident, d'abord, que cette défection partielle de la nation est, dans une certaine mesure, imputable à l'État. Non pas que nous veuillons soutenir que tous ceux qui nous ont gouvernés depuis quinze ans, ou qui présideront à nos destinées jusqu'à l'aurore du siècle futur, aient conjuré directement ou conjureront dans l'avenir la ruine du catholicisme. Mais, soit par faiblesse, par entraînement, ou passion propre, ils y coopèrent visiblement. Il suit de là que le jour où il s'agirait de régler définitivement les

rapports avec une religion peu aimée, il ne faudrait pas compter sur le bon vouloir des pouvoirs publics. On n'accordera aux catholiques que le minimum des droits qu'ils pourront réclamer, on les traitera au moins comme des étrangers au point de vue religieux. Au commencement du siècle qui va finir, on a vu le maître de la France, un général victorieux, se déclarer catholique et relever les autels catholiques dans un pays demeuré foncièrement, malgré des orages passagers, catholique. Ce spectacle ne se renouvellera plus, du moins dans la période restreinte dans laquelle nous nous renfermons. Le futur et prochain gouvernement, quel qu'il soit, — il s'incarnera peut-être dans un général vainqueur ou vaincu, qui sait ? le maréchal de Mac Mahon a bien été élu président de la République après la défaite de Sedan, — le gouvernement, disons-nous, se mettra en dehors de toute conception religieuse positive, et, s'il ne nie pas carrément Dieu, comme nous en avons le ferme espoir, il considérera les catholiques comme un groupe imposant encore, mais destiné à passer à l'état de minorité et, n'ayant droit, par conséquent, qu'à des égards relatifs et à une étroite surveillance. L'Église ne sera probablement, aux yeux du pouvoir, qu'une sorte de grande congrégation dévote. On ne pourra cependant pas se passer du Pape, qui est le chef naturel des catholiques, et sans lequel il serait impossible de traiter avec eux. D'ailleurs, c'est par le saint-siège qu'on visera à exercer une action sur les catholiques français et à obtenir d'eux la soumission désirable. On sera donc amené à se mouvoir sur le terrain d'un Concordat.

C'est précisément le régime sous lequel nous vivons aujourd'hui, et qui malheureusement, il faut bien le reconnaître, ne donne pleine satisfaction à personne. Pourquoi ? Ne serait-ce pas, en partie, parce que, comme nous le disions tout à l'heure, l'instrument paraît usé, parce que les temps ont marché, et que la situation s'est modifiée ? Ne suffirait-il pas, dès lors, au lieu de le briser brutalement par désespoir d'apprendre à s'en servir, de l'adapter aux circonstances présentes, de le mettre, si nous osons dire, au point, de façon à répondre aux exigences de l'esprit contemporain et, comme on a pris l'habitude de le dire, à l'état d'âme de notre génération et surtout de celle qui va venir ? On se tue à répéter qu'il y a incompatibilité absolue entre la tradition immuable de l'Église et les évolutions incessantes de la pensée contemporaine. Il y a dans cette affirmation une exagération visible, doublée d'une forte méprise. L'histoire nous montre l'Église, quelque fermement atta-

chée qu'elle soit à ses dogmes, douée d'une merveilleuse souplesse pour s'accommoder non seulement aux différentes formes du gouvernement, mais encore aux mœurs publiques et privées de tous les temps. Elle a tour à tour vécu avec les Césars, avec les chefs barbares, avec les seigneurs féodaux, avec les monarques issus de la Renaissance, et elle n'a pas refusé de toucher la main que lui tendirent les fils de la Révolution. On lui a quelquefois reproché cette sorte de malléabilité, cette complaisance inépuisable. Bien plus dure eût été l'accusation encourue pour une raideur inflexible. Pourvu que le dogme et la morale demeurent saufs, pourvu qu'on lui laisse à elle-même quelque liberté d'action, l'Église se prête à toutes les évolutions de l'humanité, elle compâtit à toutes les faiblesses ; elle favorise la condescendance jusqu'à endosser quelquefois le costume du jour. On a vu des prélats porter la cuirasse et toute l'armure des chevaliers, jusqu'au glaive et la lance exclusivement ; c'était au temps où toute la société était guerrière. Quand, sous Charlemagne et plus tard, les évêques et les abbés, conduisaient à l'host leurs vassaux équipés sur le pied de guerre, ils remplissaient un office imposé par la législation d'alors. Plus tard, on a vu des Papes lettrés et acceptant la dédicace d'ouvrages de Voltaire. De tout temps, il y a eu des lignes de démarcation délicates à dessiner entre ce que réclamaient les goûts, les idées et l'opinion du moment et ce que prescrivaient de hautes convenances ou un impérieux devoir. L'Église n'a jamais affecté la moindre morgue dans toutes ces questions de modes et de procédés ; elle a montré, au contraire, ce que nous oserions appeler une extrême bonhomie.

La société du XXe siècle commençant trouvera donc, dans l'Église et dans ses chefs, les plus grandes prévenances, ce n'est pas de ce côté qu'elle rencontrera d'inflexibles oppositions. Tous, nous le savons pertinemment. Pour cette société les difficultés naîtront de quelques-uns des éléments mêmes qui la constitueront, des appétits formidables suscités dans la masse profonde par le remuement des idées, par le développement fatal de l'industrie, par le progrès même de la science appliquée et aussi — car il ne faut rien oublier — par les desseins pervers des ambitieux qui flattent les instincts aveugles de la multitude pour se créer des partisans et escalader le pouvoir. Le socialisme, pour l'appeler par son nom, sera le grand danger de l'époque prochaine. C'est contre cet ennemi intérieur que le gouvernement, sous quelque forme qu'il se produise, aura à lutter, car nous voulons supposer qu'il y aura lutte, que les

pouvoirs publics ne se laisseront pas, sans coup férir, absorber par les démolisseurs, que nous n'allons pas, dès demain, tomber dans l'anarchie. Or, le premier des antagonistes du socialisme, le seul sérieux et puissant, c'est le christianisme. La morale chrétienne seule peut charmer et dompter le monstre, non seulement en l'adoucissant, en prévenant ses écarts, en arrêtant ses fureurs, mais en faisant disparaître, ou en atténuant les causes qui le suscitent, en apprenant aux jouisseurs du monde à se pencher fraternellement vers ceux qui peinent et qui souffrent, en encourageant toutes les pratiques, toutes les institutions qui, sans porter atteinte au principe de la propriété, favorisent le développement et surtout la distribution moins inégale de la richesse. La magnifique Encyclique du souverain pontife Léon XIII n'a-t-elle pas fait beaucoup pour la solution de la question sociale, l'apaisement des colères, la réconciliation des classes ? Les esprits sagaces ne s'y sont pas trompés (1), ils ont salué dans cette démarche opportune, le point de départ de toute une série d'actes pontificaux, plus ou moins solennels, destinés à s'opposer au renouvellement des guerres fratricides dont la Commune a donné, à une époque peu lointaine, le redoutable signal. La papauté qui, tant de fois, au moyen âge, en s'interposant entre les peuples, a prévenu l'effusion du sang, s'apprête à remplir de nos jours la même mission de salut, en empêchant les concitoyens de se ruer les uns contre les autres, les riches et les pauvres de se déchirer entre eux.

Ou il faut désespérer de l'avenir de la France, ou nous devons croire que la manie, aussi absurde que criminelle, qui pousse ceux auxquels la garde du pays a été confiée, à le livrer à des tribuns et à des sectaires jaloux d'établir leur domination oppressive sur la ruine des croyances et des mœurs chrétiennes, que cette incompréhensible manie aura un terme. Le jour surtout où les compétitions politiques auront cessé, où l'on comprendra que devant l'abîme qui s'ouvre, il faut renoncer aux querelles stériles et se cramponner aux seuls principes suprêmes, le bon sens, qui est l'apanage du caractère français, imposera silence aux énergumènes et, s'ils persistent dans leurs orgueilleux desseins, les chassera des places qu'ils occupent indûment et d'où ils menacent d'accaparer la France tout entière. Le gouvernement, dégagé de leur alliance compromettante, ou plutôt, délivré de leur intolérante domina-

(1) Voir le très curieux ouvrage de M. P. Leroy-Beaulieu sur *La Papauté, le Socialisme et la Démocratie*. Nous en avons ici même rendu compte.

tion, se ressaisira et reprendra le rôle qu'il n'aurait jamais dû abandonner, d'arbitre impartial entre les classes, de défenseur des droits de tous, de gardien de la paix sociale et de protecteur de la liberté des consciences honnêtes. Il se trouvera alors en présence d'une grande multitude, malheureusement entamée, assez indifférente, un peu nonchalante, mais demeurant sincèrement attachée à la profession et au titre de chrétien, bien qu'en négligeant souvent les pratiques. Cette masse profonde se trouvera, en quelque sorte, flanquée de deux ailes, l'une, à droite, formée de catholiques militants, l'autre, à gauche, que composeront seuls les matérialistes et les athées.

En présence de cet état des esprits, l'attitude d'un gouvernement fort, intelligent et réparateur, ne saurait être incertaine : il s'appuiera sur cette grande majorité d'opinion moyenne que nous voudrions voir plus énergique, mais dont il faut savoir accepter les qualités négatives. Sûr de ne pas être désavoué de ce côté, il concluera, avec les catholiques plus accentués, un traité d'alliance, en renouvelant et rajeunissant le Concordat, en s'attachant surtout à dégager cette convention des clauses qui, dans les circonstances actuelles, rendent difficile le concert des deux puissances et amènent quelquefois des chocs que la prudence diplomatique a peine à couvrir d'un voile discret. En deux mots, nous souhaiterions que les liens qui unissent trop étroitement l'Église à l'État fussent relâchés, sans être absolument rompus, que leurs sphères d'indépendance respective fussent agrandies, et qu'à l'entente, traduite par des faits matériels, stipulée pour certains actes graves, fût substitué un accord moral basé, en quelque sorte, sur une estime réciproque et sur l'appréciation des services mutuels que les deux puissances peuvent se rendre.

Si les pouvoirs publics étaient bien inspirés, s'ils se laissaient guider par un sentiment juste de la réalité et par un sincère amour du droit et de la liberté, nous sommes persuadé qu'ils n'hésiteraient pas à entrer dans cette voie. Quant aux catholiques, cette solution serait, à notre avis, préférable au maintien strict du concordat actuel, à la condition, bien entendu, que ce changement ne fût consommé que du consentement des deux parties et avec tous les égards dus au saint-siège. Au Pape seul, il appartient évidemment de dire ce qu'il y a de mieux à faire.

Essayons maintenant de préciser les points sur lesquels des modifications à l'Acte de 1801 pourraient être utilement consenties,

de part et d'autre, pour rétablir les bonnes relations entre l'Église et le gouvernement, sur le pied, au moins, d'une respectueuse et mutuelle déférence.

Les dispositions concordataires peuvent se ranger sous trois chefs principaux qui en établissent le caractère et la portée : 1° la liberté et la publicité du culte catholique; on peut rattacher à cet article la nouvelle circonscription des diocèses, ainsi que le rétablissement des chapitres et des séminaires ; 2° la nomination aux évêchés et archevêchés ; 3° la ratification de la vente des biens ecclésiastiques plus ou moins compensée par un traitement convenable alloué aux membres du clergé, ce qui implique le budget des cultes avec le droit de faire des fondations. On peut dire que tout le Concordat est dans ces trois points.

Quant à ce qui concerne la liberté et la publicité du culte, il nous semble qu'aucune difficulté ne peut survenir. Ces deux choses, qui ne sont, au fond, que les deux faces d'un même fait, sortent naturellement des entrailles du droit public actuel de la France; il suffit de le constater, il n'y a pas même à l'affirmer. Au commencement du siècle, quand on sortait d'une inique et épouvantable persécution, le pouvoir qui y mettait un terme, rouvrait les églises et relevait les autels, pouvait présenter cet affranchissement comme un bienfait. Aujourd'hui, après un siècle de possession — sans remonter jusqu'à Clovis et même jusqu'à Constantin — et surtout, répétons-le, en présence et en vertu des institutions modernes qui reconnaissent la libre manifestation de toutes les opinions religieuses, l'Église catholique n'a besoin de demander la permission à personne pour se montrer et pour agir. Nous n'avons pas, bien entendu, à discuter théologiquement la thèse de la liberté de conscience et de culte ; il nous suffit d'accepter l'hypothèse qui, après tout, existe en fait et nous serait, au besoin, imposée par les circonstances, par l'opinion ainsi que par les pouvoirs publics, quels qu'ils fussent. Mais il nous appartient de tirer d'une situation historique dont nous ne sommes pas responsables, les conséquences qui peuvent nous être avantageuses, en même temps qu'elles procurent le bien moral du peuple et profitent à la paix sociale. Les fils de 89 n'ont nul prétexte pour refuser d'appliquer cet article de la Déclaration des droits.

Il reste, sans doute, en fait, à concilier l'exercice de cette liberté et de cette publicité avec le maintien de la tranquillité publique. Ceci est une question pratique, qui existe dans tous les temps et

qui s'impose plus que jamais aujourd'hui à la prudence de l'administration et aussi à celle des pasteurs. Le tact, la fermeté, l'esprit de conciliation, en s'unissant, permettent d'échapper à tous les périls.

La circonscription des diocèses étant faite depuis le commencement du siècle, sauf quelques modifications consenties par les deux puissances, il n'y a plus à y revenir en général. Cependant, il peut se présenter de temps en temps des occasions légitimes de créer de nouveaux évêchés, comme il est arrivé pour l'Algérie et d'autres colonies, ou de diviser en deux des territoires trop vastes et trop peuplés. L'État n'y étant, pour l'ordinaire, que médiocrement intéressé, il serait digne de lui et de ses représentants de laisser sur ce point à l'Église liberté absolue, car elle sait mieux que quiconque, ce qui peut être utile aux fidèles. On agirait donc sagement, ce semble, en introduisant dans le nouveau concordat, une clause qui reconnaîtrait l'autonomie souveraine du saint-siège en cette matière, pourvu, bien entendu, que les charges de l'État n'en fussent pas accrues. Il en devrait être de même de la création de paroisses. S'il plaît à une agglomération de catholiques de former, pour les besoins de leur âme, des agglomérations nouvelles, et si l'évêque et le Pape jugent leurs vœux fondés, nous demandons pourquoi un préfet ou un ministre viendrait y faire opposition, ou seulement procéder à des enquêtes. Nous supposons, bien entendu, que la paix publique ne fût pas en danger de se trouver troublée. Toutefois, comme ces créations ne s'opèrent pas sans de grands frais, s'il convenait aux fidèles et à leurs pasteurs de réclamer le concours de l'État — et cette alternative serait probablement la plus fréquente — celui-ci interviendrait naturellement et aurait le droit de s'enquérir des motifs allégués pour réclamer un sacrifice de sa part. En deux mots, latitude complète au pouvoir spirituel, tant que les intérêts spirituels seuls seraient en jeu. Le pouvoir civil n'interviendrait que lorsque l'on solliciterait un concours pécuniaire.

Un point des plus délicats et des plus importants est celui qui se rattache à l'intervention de l'autorité civile dans la désignation des chefs des diocèses, de ceux qui ont reçu mission de conduire, sous l'autorité du pape, les fidèles dans la voie du salut. Ce privilège a paru énorme à plusieurs ; au premier abord, on le juge monstrueux. Sous l'ancienne monarchie il provoquait les plaintes indignées de Fénelon. Pourtant, quand on vient à réfléchir, on ne

tarde pas à s'apercevoir, surtout à la lumière de l'expérience, que cet expédient n'est pas à repousser absolument, puisque, s'il a quelquefois produit des choix déplorables, on a eu, pour l'ordinaire, des pasteurs suffisants et quelquefois excellents. Tout dépend, en définitive, des intentions et des lumières de celui qui désigne.

On fait ordinairement remonter au pape Léon X et à François Ier ce que l'on regarde comme une innovation dans le droit canonique. En réalité, le concordat de 1517 n'a guère fait que régulariser une intervention qu'on ne prenait même pas la peine de déguiser et qui tendait à devenir générale. Dès les premiers temps de notre histoire nationale, les rois mérovingiens désignent, suivant leurs caprices, le sujet que le peuple chrétien et le clergé sont bien obligés d'élire, de peur d'encourir le ressentiment royal. Plus tard les chapitres qui s'étaient arrogé exclusivement le droit d'élection, ne montrèrent pas plus de résistance aux volontés du souverain. En leur retirant une prérogative usurpée et qui donnait, d'ailleurs, lieu à mille intrigues et en réservant au saint-siège l'institution de l'élu, les papes intéressaient l'État aux choses religieuses en exerçant un contrôle qui pouvait et devait être efficace, et le fut, en effet, le plus souvent. De grands abus se produisirent sans doute, mais ils étaient tolérables, tant que la nation et ses chefs demeurèrent croyants. Aujourd'hui que les circonstances ne sont plus les mêmes, il nous semble que le mode d'élection pourrait également être changé.

Si nous demeurons en république, on a, en effet tout lieu d'appréhender que les hasards du suffrage universel et la lutte des partis amènent au pouvoir suprême des personnes ne faisant pas profession de la religion catholique, la répudiant même ouvertement, sans aller toutefois jusqu'à la persécution. On rentrerait alors dans le cas prévu par le dernier article du Concordat, et le saint-siège serait en mesure de priver le chef de l'État de la prérogative qui lui appartient, en sa qualité de successeur du premier consul. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien cette démarche serait délicate et pourrait sembler offensante pour l'élu de la nation, pour la nation elle-même. Pourtant, cette hypothèse peut se réaliser. N'y aurait-il pas avantage à prévenir cet inconvénient, en prenant dès à présent une mesure générale qui n'aurait pas l'odieux d'une exclusion particulière ? L'exemple d'un peuple voisin demeuré en grande partie très catholique sous une dynastie

aujourd'hui catholique, semble indiquer la voie à suivre. Qu'est-ce qui empêcherait d'inviter les évêques de la province ecclésiastique où se produirait une vacance, à se concerter avec le chapitre du diocèse pour désigner trois candidats entre lesquels le chef de gouvernement devrait faire son choix, l'approbation dernière étant toujours, bien entendu, réservée au saint-siège ? De cette façon, l'initiative appartenant au clergé, on n'aurait pas à redouter l'ingérence choquante, par exemple, d'un franc-maçon déclaré. La puissance civile se trouverait en même temps ménagée, puisqu'elle exercerait régulièrement une sorte de droit de récusation. Il nous apparaît que ce mode pourrait être accepté par un chef d'état, croyant ou libre-penseur, mais non animé d'intentions hostiles et persécutrices. Les catholiques, de leur côté, n'auraient à y faire aucune objection sérieuse, et les consciences seraient satisfaites.

Il resterait à trancher la grosse question du budget des cultes. Tout homme simplement honnête, à quelque croyance qu'il appartienne, et n'en professât-il aucune, reconnaît que c'est là une dette sacrée, dont les origines remontent plus haut que le Concordat. L'Assemblée constituante, au jour même où elle mit avec tant de désinvolture les biens du clergé à la disposition de la nation, s'engagea à pourvoir à l'acquittement des charges dont étaient grevés ces biens, à savoir les frais du culte et l'entretien des pauvres. L'acte de 1801 n'a fait que préciser et régulariser la première partie de cet engagement, avec l'agrément du saint-siège. L'État est donc, en stricte justice, tenu à remplir les obligations qu'il a contractées de ce chef : y manquer ce serait tout simplement faire une banqueroute partielle, présage assuré d'une banqueroute générale. Les retranchements mesquins que les Chambres républicaines font périodiquement subir à ce budget, procèdent d'une politique haineuse et déloyale. Nous n'irons pas chicaner nos adversaires à propos des allocations accordées précédemment aux membres des chapitres et des subventions aux séminaires, et supprimées sous prétexte que les articles organiques n'en parlent pas. Mais le bon sens contraint de reconnaître que les traitements stipulés par ces articles au commencement du siècle, ne sont plus aujourd'hui en rapport avec les nécessités de la vie et devraient être majorés d'un bon tiers. A ce point de vue, les catholiques auraient de justes revendications à exercer. Malheureusement les circonstances ne leur seront probablement pas d'ici longtemps favorables ; et le plus sage, à notre avis, serait de ne pas se montrer

trop exigeant au point de vue financier. Ce que l'Église devrait réclamer au prix même de quelques sacrifices pécuniaires, ce serait tout simplement la liberté. Pourquoi ne finirait-on pas par s'entendre sur ce terrain ?

Au premier abord, rien ne semble plus difficile que de concilier des prétentions opposées : d'un côté, l'Église dépouillée, invoquant les déclarations de la Constituante — nous laissons de côté le concordat supposé soumis à une revision ; — de l'autre, l'État français obéré et méfiant, refusant de laisser s'établir une puissance rivale, peut-être ennemie. Mais plus il y aurait de part et d'autre de motifs de conflit, plus il serait urgent, dans l'intérêt de la paix sociale, également désirée par les deux parties, de faire un accord au moyen d'une transaction raisonnable. L'important serait de s'expliquer de façon à faire cesser les malentendus, et d'amener un rapprochement sincère.

Les esprits étroits et absolus, qui rêvent une conciliation, en forçant les deux puissances à abandonner respectivement leurs propres principes, se laissent séduire par de vaines chimères. On ne peut pas demander à l'Église de modifier le dogme, pas plus qu'à l'Etat de renoncer à ses doctrines. Mais si, au lieu de se perdre dans des abstractions qui ne peuvent trouver aucune application concrète aujourd'hui, on aborde froidement l'examen des faits, on sera peut-être tout surpris de voir la facilité avec laquelle on pourrait, de part et d'autre, se donner la main. Cette situation demande d'être vue d'un peu près.

Laissons de côté le principe de la souveraineté du peuple et les droits de l'homme, susceptibles d'interprétations différentes, et abordons la réalité. Quelle est la tendance caractéristique de la société moderne ? N'est-ce pas une marche progressive vers la démocratie? En quoi pareille évolution peut-elle susciter les anathèmes de l'Église ? Est-ce que le christianisme n'a pas été prêché à l'origine par douze gens de ce que l'on appelle le peuple? Ses premiers sectateurs ne se sont-ils pas principalement recrutés dans la plèbe? Plusieurs de ses pontifes ne sont-ils pas sortis des plus basses classes? L'Église ne plaçait-elle pas récemment sur ses autels un pauvre mendiant? Il n'y a absolument aucune raison pour que les nouvelles couches, auxquelles appartiendra bientôt l'empire du monde, quoi qu'on fasse, soient maudites par l'Église, ou se tiennent en garde contre elle. Qu'on laisse le prêtre faire l'éducation morale et sociale de cette foule inculte et grossière, mais au sein de laquelle

bouillonnent de généreux instincts ; tout le monde, le peuple le premier, s'en trouvera bien. N'est-ce pas ainsi que les barbares se sont laissé convertir et adoucir? La mission des envoyés du Christ demeure toujours la même.

C'est ici que la papauté peut exercer une grande et décisive action. On se plaint que le chef suprême de l'Église soit un étranger, on devrait plutôt en bénir la Providence. Nos évêques, tous français, comme il convient, sont naturellement imbus des idées françaises. L'opinion leur impute, en général, à tort ou à raison, une certaine facilité à se laisser dominer par des préjugés d'éducation, à adopter les sentiments de ceux avec lesquels ils se trouvent le plus souvent en contact et qu'ils sont contraints de ménager à cause de leur influence et de leur grande situation. Mais, le pape, dans sa retraite du Vatican, où parviennent les informations du monde entier, placé au-dessus des suggestions des partis, triomphe aisément de toutes les obsessions. Son impartialité éclate à tous les yeux ; son amour désintéressé du bien n'est pas moins incontestable. Lors donc qu'il élève la voix pour enseigner, par exemple, les devoirs réciproques des riches et des pauvres, comme il l'a fait dans l'Encyclique sur la condition des ouvriers, qui a provoqué l'admiration des libres penseurs eux-mêmes, il apprivoise, en quelque sorte, ces natures un peu farouches qu'on a tenues peut-être trop longtemps éloignées de la vie sociale et que l'on a ensuite conviées sans préparation à une action politique dont elles ne connaissent ni le mode, ni la portée. Cette intervention pacificatrice de la Rome chrétienne est pour dissiper bien des préjugés, pour guérir plus d'un cœur aigri. Mais si, après avoir opéré une détente dans le domaine économique et social, la papauté parvient à réaliser une réconciliation des classes entre elles sur le terrain de la politique proprement dite, si elle réussit dans cette grande tentative de faire de tous les français un peuple parfaitement uni (1) ; dans ce cas, nous ne voyons pas ce que l'on oserait refuser à celui qui nous aurait rendu un tel service et que l'on ne pourrait accuser de complaisance pour aucun de ces partis dont le seul nom provoque les susceptibilités jalouses de la masse de la nation. Le jour où le glorieux pontife Léon XIII ou son successeur — si les temps d'agir ne sont pas aujourd'hui venus — dirait au gouvernement et

(1) Il nous paraît inutile de faire ici d'autres allusions aux derniers actes de la puissance pontificale, qui ont été, du reste, mal compris de plusieurs.

aux assemblées législatives de la France : « Gardez ce que vous voudrez de cet or, dont vous avez peut-être besoin pour combler le gouffre que les prodigalités de vos prédécesseurs ont creusé, et, comme compensation, accordez à l'Église, toute la liberté à laquelle elle a droit, liberté qu'elle ne revendique que pour pacifier les esprits et donner des conseils de modération et de sagesse à la démocratie triomphante qui menace de tout dévaster, si elle ne se règle et ne se contient elle-même ; ce jour-là, nous nous croyons assuré que, par ce nouveau sacrifice, l'Église aurait conquis le droit d'être considérée par la société laïque comme une amie aussi désintéressée que dévouée. Tous les soupçons tombant d'eux-mêmes, la vie commune, et, pour en revenir à notre point de départ, une sorte d'alliance deviendraient possibles et même aisées.

A ceux qui trouveraient que nous faisons bon marché de l'indemnité qui appartient, à tant de titres, à l'Église, nous répondrions simplement en rappelant les réductions successives que l'on a déjà fait subir au budget des cultes, et celles beaucoup plus grandes dont ce budget est menacé. Ne serait-il pas d'une politique sage et prévoyante autant que fière, de faire une bonne fois la part au feu, plutôt que de se laisser arracher, fragments par fragments, des ressources aussi précaires et que l'on n'a nul moyen efficace de défendre contre la cupidité des sectaires ? On propose déjà de supprimer les traitements des succursalistes et des vicaires, de rayer d'un trait de plume plus de vingt diocèses. Ces projets sont évidemment iniques, et l'on fait bien, en principe, de les combattre ; mais si l'expérience venait à démontrer l'inutilité de la résistance, ne vaudrait-il pas mieux prendre une initiative hardie, plutôt que de se laisser périr à petit feu ?

Il est bien entendu que si l'Église consentait à ne plus revendiquer la stricte exécution du Concordat de 1801, et si elle faisait surtout des concessions importantes sur le budget des cultes, elle devrait obtenir, en retour, la faculté de reconstituer librement, par des dons volontaires, ce patrimoine qui lui avait permis de doter magniquement le service des pauvres et celui de l'instruction publique et, en outre, de venir généreusement au secours de l'État aux époques de crises et de revers. Il faudrait notamment que les acquisitions de biens-fonds fussent permises. Nous ne sommes plus au temps où le spectre de la mainmorte excitait un effroi plus ou moins sincère. En présence des fortunes colossales concentrées dans les mains de certains milliardaires qui ne parais-

sent nullement disposés à s'en dessaisir et qu'on ne pourrait spolier sans injustice ; en présence des sommes, véritablement énormes, dormant dans les caves de tels établissements financiers qui réclament, à bon droit, ces dépôts comme une garantie offerte au public, on ne saurait contester à une grande et bienfaisante association comme l'Église, le droit de posséder des ressources stables qui lui permissent de vivre autrement qu'au jour le jour. Il n'y a pas un économiste sérieux qui ne reconnaisse aujourd'hui, à la lumière de l'expérience, la légitimité, l'utilité et même la nécessité de la mainmorte, c'est-à-dire, pour parler plus simplement, de l'immobilisation partielle de valeurs plus ou moins considérables dans les mains de certaines institutions dont la durée est un élément indispensable de succès et de vie (1).

Les inconvénients qui résulteraient du développement sans limite de la mainmorte peuvent être conjurés par une législation spéciale, dont l'Église comprendra toujours les avantages, pourvu qu'on ne se montre pas défiant et oppresseur à son égard.

Pour assurer ces dispositions diverses, il serait nécessaire qu'elles fissent partie du nouvel arrangement que nous proposons entre l'Église et l'État. Garanties par le droit international et par la forme diplomatique dont elles seraient revêtues, elles ne pourraient plus, dans des limites irrévocablement fixées, dépendre des fluctuations de l'opinion publique et des caprices du législateur. Cette sécurité absolue, en décourageant les novateurs et les révolutionnaires, serait extrêmement profitable à la tranquillité des esprits et au maintien de la paix sociale. Une disposition de ce genre prendrait avantageusement la place de l'article 15 du Concordat, qui porte que le gouvernement prendra des mesures pour que les catholiques français puissent faire, en faveur des églises, des fondations. On sait qu'en fait, les donateurs rencontrent plutôt des obstacles que des facilités.

On peut se demander, d'ailleurs, si la dignité de l'Église et celle de l'Etat, s'accommodent bien de la discussion annuelle du budget des cultes. Sied-il bien à la première de mendier périodiquement, auprès des pouvoirs publics, les allocations auxquelles elle a un droit incontestable? et le second ne montre-t-il pas peu de pudeur en marchandant l'acquittement d'une dette sacrée ? Ne

(1) Nous ne pouvons que renvoyer, sur ce sujet, aux démonstrations de M. Claudio Jannet, dans son dernier ouvrage.

vaudrait-il pas mieux pour tout le monde que l'on convînt, une fois pour toutes, du chiffre de l'indemnité due au clergé, comme on a fait pour l'émigration en 1825, et de déblayer ainsi le terrain pour les constructions de l'avenir. Une fois la religion réconciliée avec la démocratie, quel motif de se montrer jaloux de la prospérité de l'Église ? Est-ce que l'on songe à demander compte à l'Institut des dons nombreux qui affluent dans ses caisses, au point qu'il ne sait plus comment les employer ? Le courant qui se dessine en faveur de l'établissement d'universités provinciales serait-il hostile à nos évêques ? Dans l'industrie, les syndicats d'ouvriers et de patrons couvrent le sol de la France ; pourquoi les intérêts religieux seraient-ils frappés d'ostracisme ? Le catholicisme serait-il la seule doctrine, l'Église la seule institution qui ne fussent pas favorisées par cette tendance générale à grouper les forces physiques et morales, à poursuivre et à atteindre un but par l'association ?

Ce dernier mot nous rappelle un *desideratum* important pour l'Église de demain ; nos lecteurs nous ont prévenu en dirigeant leur pensée sur la liberté des congrégations religieuses, qui sont comme la fleur du christianisme et qu'on ne peut supprimer ou diminuer sans l'atteindre lui-même. Les principes de la société moderne réclament impérieusement cet affranchissement que des préjugés absurdes et haineux ont pu seuls faire ajourner. Ce serait le complément nécessaire d'une réconciliation loyale entre l'Église et la démocratie. Nous n'avons pas besoin d'insister, et d'exprimer la pensée que cette liberté des congrégations devrait être inscrite dans le nouveau Concordat.

LÉONCE DE LA RALLAYE.

LA CIVILISATION EN FRANCE

LES CROISADES ET LEURS AVANTAGES

En 1095, un moine picard, nommé Pierre, de retour d'un pèlerinage en Palestine, raconta en France les outrages que l'on faisait subir aux chrétiens qui visitaient les Lieux Saints. Au concile de Clermont, qui se tint la même année (1), sa voix se fit entendre avec plus d'éclat, ses plaintes retentirent sur un plus grand théâtre, produisirent une impression plus forte. La présence du pape Urbain II leur donnait une sanction qu'elles n'auraient pas eue sans elle. Ebranlée par l'éloquence de Pierre l'Ermite, touchée jusqu'aux larmes par la peinture des maux qui accablaient les pèlerins, la foule fut comme transportée lorsque le Saint-Père eut pris lui-même la parole. L'assistance était si nombreuse qu'il fut impossible de trouver une église assez vaste pour la contenir. On fut contraint d'élever une estrade en plein air, et, c'est du milieu d'une place publique que le pape adressa son exhortation. De plus en plus agités par les accents chaleureux du Pontife, les assistants crièrent tout d'une voix qu'ils iraient délivrer le saint Sépulchre. Les cris « Dieu le veut! Dieu le veut ! » retentirent jusqu'au ciel. Urbain II continua : « Ces paroles : Dieu le veut ! Dieu le veut ! doivent être votre cri de ralliement dans les batailles. Du reste, je ne désire pas que les veillards, les infirmes ou les femmes prennent part à l'expédition, sans avoir pour compagnons leurs maris ou leurs frères, parce que ce serait plutôt un fardeau qu'un

(1) Labbe, *Conciliorum collectio*, t. X, f° 506 et suiv.

avantage. De même, aucun clerc ne doit partir sans la permission de son évêque, et les laïques ne doivent point partir sans avoir été bénis par un prêtre. Quiconque a dessein de s'offrir à Dieu de cette manière doit porter sur sa poitrine le signe de la croix (1). »

On n'écouta malheureusement point ces sages avis. Hommes, femmes, enfants, nobles ou roturiers, pauvres ou riches, prirent indistinctement la croix. Les chevaliers espéraient y trouver la gloire, le serf fuyait la terre où il était attaché, pour conquérir sa liberté. Il se forma des bandes innombrables, qui se confièrent imprudemment à l'aventurier qui s'offrait à les conduire. Leur départ et leur marche étaient également en dehors de toute raison.

Les routes étaient encombrées d'hommes armés, traînant derrière eux leurs femmes, leurs enfants, des bêtes de somme et des ustensiles de ménage. Dans les haltes, ils s'exerçaient au maniement des armes et aux marches militaires. La troupe se grossissait à chaque étape. Des moines turbulents quittaient leurs cloîtres, presque toujours malgré leurs supérieurs ; ils se mêlaient au hasard à ceux qu'ils rencontraient, mangeaient, couchaient avec eux, et les évangélisaient en plein air. Les seigneurs partaient comme pour la chasse, avec des chiens et des faucons. Le soir, les routes, les plaines, les montagnes se hérissaient de tentes bigarrées ; chacun reposait selon ses moyens, les uns sous de riches pavillons, d'autres sous de grossiers chariots, d'autres sous des hangars, des granges, des étables ou même à l'abri des arbres ou des haies vives. Dans les premiers temps, une partie de la nuit se passait à souffler dans des cornets ou des trompettes; il en résultait un tapage assourdissant, capable de réveiller les morts ; mais peu à peu la fatigue empêcha les virtuoses de se livrer à leur art, et un silence relatif plana sur le campement.

La première armée, levée par une multitude de petits seigneurs, reconnaissait trois chefs : Pierre l'Ermite, Gauthier-sans-Avoir et le prêtre Gottschalk. Toute autorité subalterne s'effaçait, à mesure que les corps isolés se joignaient à l'armée principale. Pierre l'Ermite et Gauthier marchèrent ensemble jusqu'à Cologne ; mais la foule des croisés était si grande, qu'il fallut se diviser (2). Gauthier prit

(1) Roberti Mon. *Historia Hierosolymitana, Oratio Urbani papæ.*

(2) D'après Orderic Vital, ce ne fut pas la difficulté de conduire en un seul corps une si nombreuse armée, mais l'indiscipline qui la sépara : « Porro, superbi Francigenæ, dum Petrus Coloniæ remaneret, et verbum Dei præ-

le devant avec quinze mille hommes. Cette avant-garde traversa l'Allemagne sans trop de désordre ; elle commença à devenir plus exigeante en Hongrie ; arrivée à Belgrade, elle pilla et tua un certain nombre d'habitants parce qu'on lui refusait des vivres. Les Bulgares assommèrent les pillards, tandis que le gros de la troupe marchait sur Nissa et Constantinople.

Les désordres commis par l'avant-garde avaient indisposé la population hongroise. Des soldats en garnison à Semlin avaient arboré aux créneaux de la ville les trophées enlevés lors du passage des premiers croisés. La vue de ces objets irrita si fort ceux qui marchaient avec Pierre, qu'ils se ruèrent sur la ville, la prirent d'assaut, massacrèrent quatre mille habitants, et se livrèrent à tous les excès imaginables. Cette vengeance impolitique produisit immédiatement son effet. Effrayée à l'approche de ces barbares, la population de Belgrade déserta la ville, en emportant les vivres et les objets précieux. Les croisés cheminèrent pendant huit jours dans une sorte de solitude, n'ayant pour se soutenir que ce qu'ils recrutaient par hasard. Ils trouvèrent tout à discrétion à Nissa, mais des Allemands brûlèrent à leur départ sept moulins et plusieurs maisons pour se venger d'une querelle qu'ils avaient eue, la veille, avec un marchand bulgare. Le gouverneur de Nissa les poursuivit, et, changé d'ami en ennemi, il fit un grand nombre de prisonniers. L'armée revient sur ses pas, engage la bataille malgré la défense de son chef, la perd, laisse sur le terrain une grande quantité de morts, et, ce qui était plus grave, tout l'argent qu'emportait avec lui Pierre l'Ermite. L'armée fut contrainte, pour vivre, de ravager les moissons et de manger des grains de blé ; elle arriva sous les murs de Constantinople, le 1er août 1096, et établit ses tentes à côté de celles de Gauthier-sans-Avoir.

Il était sage d'attendre dans cette position la grande armée que levaient Godefroy de Bouillon et les plus puissants seigneurs d'Occident. Les bandes indisciplinées que conduisaient Pierre et Gauthier, ne le voulurent pas ; elles demandèrent à grands cris qu'on les transportât en Asie. On fut contraint d'y adhérer et elles furent exterminées en pure perte.

Un troisième corps d'armée levé en Lorraine et en Bavière par le

dicando phalenges suas augere et corroborare vellet, illum expectare noluerunt. » Orderici Vitalis monachi *Uticensis*, *Historiæ ecclesiasticæ*, lib. IX.

prêtre allemand Gottschalk, n'alla pas plus loin que la Hongrie où il fut massacré pour ses brigandages. D'autres bandes plus indisciplinées encore périrent en divers lieux. On estime à trois cent mille le nombre de ceux qui moururent de diverses manières, avant l'arrivée de Godefroy de Bouillon. Mais sous ce chef expérimenté, les choses changèrent de face. La nouvelle armée parvint saine et sauve en Asie, s'empara de Nicée, battit les Turcs à Dorylée, les chassa d'étape en étape et finit par s'emparer de Jérusalem (1099). Cette seconde armée s'était aussi tellement fondue en route, que vingt-cinq mille hommes seulement entrèrent dans la Ville Sainte (1).

Lorsqu'on parcourt les récits des chroniqueurs, on s'étonne à bon droit qu'un ébranlement aussi considérable ait pu se produire en une année. Plusieurs causes y avaient disposé les esprits. Les petites guerres de la féodalité, en tenant les seigneurs et le peuple en une continuelle alerte, avaient communiqué à la nation un esprit essentiellement mobile et belliqueux. La lutte ne coûtait rien, on y était façonné de longue main ; si l'on ne se battait pas contre les musulmans, on versait à plaisir le sang des hérétiques albigeois (2) ; et quand ils n'avaient pas de querelles sérieuses, les seigneurs exerçaient le brigandage plutôt que de se tenir en repos. La chevalerie avait introduit des procédés plus louables, mais le goût des aventures s'était encore accru, et au lieu d'assassiner sur les grands chemins, les seigneurs se tuaient amicalement dans les tournois. Les serfs, de leur côté, étaient disposés à tout pour conquérir la liberté ; enfin, une nombreuse catégorie, les pécheurs, étaient empressés de courir à Jérusalem pour expier leurs fautes. Dans cette époque croyante, la foi agissait avec une étrange puissance. Les avantages purement matériels étaient si considérables d'ailleurs, que tous ceux à qui ils profitaient auraient été fâchés de les manquer.

Les créanciers ne pouvaient poursuivre leurs débiteurs jusqu'à leur retour de Jérusalem ; l'intérêt de l'argent ne courait pas tant qu'ils étaient employés à la guerre sainte : on n'avait aucun droit sur leur personne ni sur leurs biens. Ils avaient pouvoir de donner

(1) Michaud, *Histoire des Croisades* t. Ier. — *Étude sur la première Croisade*, par M. l'abbé Le Cointe. Ce dernier ouvrage est supérieur à ce qu'a dit Michaud de l'œuvre de Pierre l'Ermite.

(2) Rohrbacher, *Histoire de l'Église*, liv. 70-73. *passim*. — *Revue des questions historiques*, t. I, p. 168 et suiv. t. XXXI, p. 121 et suiv.

en gage aux églises ou aux ecclésiastiques leurs terres et tout ce qu'ils possédaient, sans l'autorisation de leur seigneur. Du moment où ils avaient pris la croix, leur personne et leurs biens étaient inviolables ; ils dépendaient du souverain pontife, étaient sous la protection de saint Pierre, et trouvaient dans les évêques leurs soutiens naturels. Leurs procès même relevaient, comme ceux des clercs, des tribunaux ecclésiastiques. Ces avantages et la passion que l'on avait pour les aventures, expliquent comment, après tant de désastres, il se trouva encore des hommes décidés à tenter de nouvelles expéditions (1).

Mais ce qu'il y eut de plus incroyable, au milieu de tant de choses prodigieuses, ce fut l'ébranlement qui poussa, en Allemagne et en France, des milliers d'enfants, de jeunes filles même, à entreprendre une croisade. Leur nombre a été évalué à cinquante mille par des chroniqueurs ; il est probable qu'il y a de l'exagération dans ce chiffre ; mais, en supposant qu'on le réduise de moitié, le fait n'en serait pas moins extraordinaire. Assemblés en troupes plus ou moins nombreuses, ces petits guerriers parcouraient les villages en chantant un cantique où étaient ces mots : « Seigneur Dieu, exalte la chrétienté, rends-nous ta sainte croix ! » Ils recrutaient dans chaque pays de nouveaux compagnons. A ceux qui leur demandaient où ils allaient, ils répondaient invariablement : « Nous allons à Jérusalem délivrer le tombeau du Sauveur (2). » Les Allemands formaient un corps séparé, les Français un autre corps : l'issue fut la même pour tous ces jeunes croisés.

(1) Orderici Vitalis, *Historiæ ecclesiasticæ*, liv. IV, et *Recueil des Historiens des Croisades*, *passim*. Je dirai à ce propos que l'Histoire des Croisades est à refaire presque dans son entier. L'ouvrage de M. Michaud n'est plus complet, le *Recueil des Historiens des Croisades*, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, renferme un grand nombre de documents qui ont échappé au savant historien.

(2) Eodem tempore, in regno Franciæ pueri et puellæ cum aliquibus adolescentibus et senibus, vexilla, cereos, cruces, thuribula portantes, processiones faciebant, et per urbes, vicos et castella, cantates ibant, gallice proclamantes : Domine Deus, exalta Christianitatem ; Domine Deus, redde nobis veram Crucem. Non solum hæc verba, sed et alia multa decantabant. *Chronicon cœnobii mortui-maris*, *ad annum* 1213.

Infinita etiam multitudo parvulorum de diversis civitatibus, castellis, oppidis et villis, nullo penitus exterius monente confluxit ; et versus mare Mediterraneum properantes, cùm a parentibus vel ab aliis interrogarentur quò vellent ire, quasi uno edocti spiritu, singuli et universi responderunt : Ad Deum. *Andrensis monasterii chronicon*, *ad annum* 1212.

Ceux d'Allemagne traversèrent les Alpes et se répandirent dans les villes maritimes, cherchant des vaisseaux Ils n'en trouvèrent pas et furent réduits à la plus profonde misère ; la plupart périrent de faim, d'autres se louèrent pour soigner les bestiaux, quelques-uns s'embarquèrent et firent naufrage. Les jeunes Français furent plus malheureux encore ; deux marchands de Marseille s'offrirent à les transporter. Ils nolisèrent sept bâtiments, y firent entrer en masse tous les enfants qui se présentèrent, et munis de leur précieuse cargaison, ils prirent immédiatement le large. Une violente tempête submergea deux vaisseaux ; les cinq autres abordèrent en Égypte, les enfants furent conduits sur les marchés aux esclaves et vendus comme tels par les traîtres négociants (1).

En dépit de sa triste fin, la croisade d'enfants mérite l'attention. Un tel événement est unique dans l'histoire. Il indique une époque à part, où les liens qui attachent au pays, au foyer, à la famille ne sont que peu de chose. L'histoire de la civilisation, en aucun temps et chez aucun peuple, n'offre rien de pareil. La foi ne suffit pas à expliquer un tel mouvement. Il faut qu'il y ait eu dans les esprits quelque chose de particulier, un besoin de changement, d'émotions peut-être, qui les poussait à la vie nomade. Il est nécessaire d'admettre ce phénomène psychologique pour comprendre comment des hommes sensés, malgré tous les précédents revers, ont pu organiser successivement huit croisades (2). La dernière fut celle de saint Louis, à Tunis (1270).

En dépit des contre-temps qui firent échouer presque toutes ces entreprises, on peut dire cependant que les croisades ont réussi

(1) *Chronicon Alberti Stadensis, ad annum* 1212. *Chronicon Sancti Medardi Suessionensis ad annum* 1209. (Il y a ici erreur de date évidemment. Mais l'erreur a été faite par l'auteur même de la Chronique et non par un copiste ou un éditeur ; car l'année précédente est marquée 1208 et la suivante 1210). *Chronicon Alberici Trium fontium monachi ad annum* 1212. Cette chronique renferme de touchants détails sur la fin de ces malheureux enfants. Cependant il ne faut pas se faire d'illusion sur cette croisade, et penser qu'elle fut composée uniquement d'enfants en bas âge. La plupart des historiens se trompent sur ce point, parce qu'ils se copient les uns les autres, et négligent de recourir aux sources. Il y avait parmi les trente mille enfants environ qui arrivèrent à Marseille, quatre cents clercs dont quatre-vingts étaient prêtres Califas in parte sua quadringentos emit, omnes clericos,quia ita eos ab aliis segregare voluit, inter quos erant octoginta omnes presbyteri. *Chronicon Alberici*, loc. cit.

(2) L'insurrection des Pastoureaux fut aussi la conséquence de cet état d'exaltation unique dans les annales du monde.

dans leur ensemble : elles ont affaibli la puissance musulmane qui, sans elles, aurait tout envahi. Il fallut un siècle pour que les Turcs se relevassent de l'état d'épuisement où ces expéditions les avaient réduits. Mais, en dehors de cet avantage purement militaire, les croisades en procurèrent une foule d'autres qui, pour être moins sensibles à l'heure même, n'en furent pas moins réels.

Leur premier effet fut d'amener une révolution sociale. Les serfs en prirent occasion pour s'émanciper. Comme la croisade avait pour objet une œuvre spirituelle, les seigneurs n'avaient pas le droit de s'y opposer ; et de l'instant où le serf quittait la terre de son seigneur, il était libre. D'un autre côté, les seigneurs, pour se procurer l'argent qui leur manquait, émancipèrent indistinctement les communes et les individus. La création des ordres militaires de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple, rattacha plus directement la chevalerie à l'Église. Toutes ces causes réunies donnèrent plus d'influence au tiers état ou bourgeoisie, et aux principes chrétiens. Comme l'Église travaillait avec ardeur à l'émancipation des peuples, cette œuvre s'accomplit presque sans secousse, avec une certaine facilité.

Les arts et les sciences reçurent aussi une impulsion vigoureuse du commerce de l'Europe avec l'Asie. En montrant la civilisation sous des aspects différents, ces voyages célèbres piquèrent la curiosité publique. Les chroniqueurs éprouvèrent le besoin de transmettre à leurs compatriotes le récit des hauts faits dont ils avaient été témoins, de raconter les belles choses qu'ils avaient vues ; les pays, les terres, les mers, les fleuves qu'ils avaient traversés ; ce qui les avait frappés parmi tant de peuples inconnus. Afin de se faire mieux comprendre de la foule, ils se servirent, autant qu'ils le purent, du langage vulgaire. La géographie, l'astronomie, la médecine furent étudiées sur d'autres éléments, d'après d'autres méthodes. On joignit l'étude des astres à celle du calendrier ; à l'exemple des Arabes, on se livra à des prévisions ; alors parurent les premiers Almanachs (1). Il est probable que l'on se servait déjà du télescope pour étudier le ciel, puisqu'un dessin du temps nous représente un astronome considérant les astres avec un tube à quatre étages distincts. La gravure reproduit exactement la forme de nos lunettes dites longues-vues (2). Les progrès en astronomie

(1) Le nom même est arabe et signifie *supputation*, *calcul* du temps.

(2) La gravure dont je parle est reproduite au tome IV de la *Collectio Veterum Analectorum de Mabillon*.

avaient été si rapides que l'on avait même deviné la composition de notre système solaire, à peu près tel que nous le connaissons aujourd'hui. Seulement la chose était si surprenante qu'on l'attribuait à une vision.

« La B. Vierge Alpis, ou Alphaïs de Cudot, au diocèse de Sens, sur la fin de ce siècle (XIIe), eut, dans un de ses ravissements, une idée de la terre, entièrement semblable à celle que nous en donnent nos derniers géographes. Elle vit le monde entier comme un globe d'une forme unie de toutes parts. Le soleil lui parut plus grand que la terre, et la terre comme un œuf suspendu au milieu des airs, et environné d'eau de tous les côtés. Représentation qui favorise en plein l'opinion de nos sçavants modernes, qui, après de longues et périlleuses observations, donnent à la terre la forme d'un sphéroïde tant soit peu applati vers les Pôles, au lieu qu'on la croïoit ronde avant leurs sçavantes découvertes. Mais on prit apparemment ce qu'en disoit la B. Alpaïs, pour une vision de Devote ; puisqu'on n'en profita point pour rectifier la fausse idée qu'on avoit de la terre (1). » Peut-être ces découvertes furent-elles un trait de lumière pour Christophe Colomb et Galilée.

La vue des édifices qui embellissaient Constantinople et plusieurs villes d'Asie, donna aux croisés le désir d'en bâtir de semblables dans leur pays. L'architecture prit soudain un admirable essor ; elle devint plus légère, plus hardie. Peut-être, sans les croisades, n'aurions-nous jamais eu ces monuments splendides qui font l'orgueil de Paris, de Beauvais, de Chartres, d'Amiens, de Reims, de Rouen, de Strasbourg et de plusieurs autres villes. On a pu, depuis cette époque, prendre modèle sur ces chefs-d'œuvre, il a été impossible de les égaler : jamais il n'est venu à l'esprit de personne de les surpasser.

Les avantages ne furent pas moins grands pour le commerce. La plupart des marchandises d'Orient arrivèrent directement sur les marchés d'Europe : Venise, Gênes et Pise organisèrent des services réguliers avec la côte Syrienne ; la fabrication des étoffes de soie, qui avait été exclusivement grecque ou orientale, s'étendit en Sicile et en Italie. Les lois maritimes se ressentirent des relations plus fréquentes qui s'étaient établies dans tout le bassin de la Méditerranée. Avant les croisades, tout navire échoué, même sur une côte amie, était déclaré de bonne prise. On appelait cette cou-

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 155.

tume barbare, droit de bris ou de naufrage. Cet horrible droit des gens fut modifié. Au lieu de piller les naufragés, on les aida, au contraire, à renflouer leur vaisseau, à sauver leurs marchandises. L'invention de la boussole, jointe à cette sécurité, activa la navigation. Un cabotage actif alimentait le transport à long cours ou écoulait ses produits. Résultats immenses qui doivent faire regarder les croisades comme utiles à l'humanité (1).

J. A. Petit.

(1) Fleury, *Discours sur l'Histoire ecclésiastique*, t. VI, p. 13. — Michaud, *Histoire des Croisades*. — Robertson, *Histoire d'Amérique*, édit. du Panthéon littéraire, t. II, p. 435.

QUESTIONS SCIENTIFIQUES

SCIENCES NATURELLES (1)

SOMMAIRE. — III. Zoologie. — La faune chinoise. — De l'instinct et de son importance dans la classification zoologique.
IV. — Biologie et physiologie. — Les progrès de la biologie cellulaire.— L'hérédité. — Le moment de la mort. — Les terres sidérales et l'habitabilité des astres.

III

Zoologie.

§ 1er. — LA FAUNE CHINOISE

par M. l'abbé Armand David,
Lazariste, correspondant de l'Institut (2).

Les plantes et les animaux ne sont pas distribués au hasard sur la surface du globe. Non seulement ils sont appropriés aux conditions climatériques de chaque région ; mais dans chaque climat ils sont répartis conformément à certaines données, et chaque contrée possède plusieurs espèces typiques qui lui sont propres et sont plus ou moins en relation avec la faune et la flore fossiles qui les ont immédiatement précédées. L'Angleterre, dont la séparation d'avec le continent est géologiquement récente, possède une popula-

(1) Voir la *Revue* du 1er novembre 1892.
(2) Congrès de 1888, t. II, p. 451.

tion animale qui ne diffère pas sensiblement de celle du continent européen ; et le Japon, isolé du continent asiatique depuis les premiers âges géologiques, possède une faune et même une flore très différentes de celle de la Chine. Pareillement, au sud-est de l'extrême Orient, les îles Célèbes, Flores, Lombock, très anciennement séparées de Java, de Bornéo et de Sumatra, ont une faune voisine de celle de l'Australie, tandis que les trois dernières îles, séparées de Malacca dans un âge relativement récent, sont, par leur faune, comme un prolongement de l'Indo-Chine.

On a donc pu établir des *régions* et *sous-régions zoologiques*, et des régions et sous-régions botaniques d'une distribution à peu près semblable. Et l'étude minutieuse des populations animales et végétales des îles répandues sur l'immensité de l'Océan, a permis aux naturalistes de dépasser les inductions des géologues, en admettant la réunion originaire de beaucoup de terres aujourd'hui séparées par d'énormes distances maritimes.

En ce qui concerne la Chine, elle appartient, pour la plus grande partie, à la sous-région *Chino-Japonaise*, dépendant elle-même de la région *Paléarctique*, laquelle comprend le nord de l'Afrique, toute l'Europe et l'Asie moins les contrées au sud de l'Himalaya et le bord méridional de la Chine elle-même.

Nonobstant la continuité des terres qui, de l'extrémité de notre Occident, se poursuivent sans interruption jusqu'à l'extrême Orient, la faune chinoise diffère profondément de celle du surplus.

Passons sommairement en revue les types les plus remarquables, et commençons par les Mammifères. Dans cette classe, la Chine compte des Quadrumanes, Chéiroptères, Insectivores, Carnivores, Plantigrades, Canidés, Rongeurs, Edentés, Ruminants.

Le savant missionnaire signale *dix* espèces différentes de quadrumanes, dont *trois* seulement appartiennent à notre Occident. Parmi les autres il faut mentionner le *macaque du Thibet*, la plus grande espèce du genre, répandu dans tout le centre de l'Empire, et son congénère *tcheliensis*, des montagnes des environs de Pékin, où il supporte des hivers très rigoureux.

Sur *trente-cinq* espèces de l'ordre des Cheiroptères, deux ou trois seulement sont européennes. Dix insectivores chinois, taupes, musaraignes, hérissons et autres, diffèrent très sensiblement des insectivores d'Occident ; pour plusieurs il a fallu créer des genres nouveaux. Parmi les carnivores, les félins comptent une *douzaine* d'espèces : notre chat sauvage n'y figure point, bien que le chat

domestique chinois soit spécifiquement pareil au nôtre. Sur vingt mustélidés, un seul, la fouine, est une espèce européenne. Deux plantigrades appartiennent, l'un au genre *ursus*, l'*U. Thibetanus* à poitrail blanc, très répandu depuis le Thibet jusqu'à la Mandchourie, l'autre à un genre à créer, intermédiaire entre *ursus* et *ailurus* ou *panda*, et que l'auteur propose de nommer *ailuropus melanoleucus* ; propre au seul Thibet oriental, il y est rare.

Le loup, le renard et le *corsac* ou *adive* très rapproché du renard bleu ou isatis, au moins quant aux mœurs, mais de plus petite taille, habitent principalement la Mongolie, ne différant pas spécifiquement de leurs congénères d'Europe. Mais un quatrième canidé, inconnu dans nos contrées, occupe la Mongolie et le Japon ; l'habile explorateur lui donne un nom qui fait penser à la fois à la chauve-souris (Νυκτερίς) et au raton (Procyon, de πρὸ et κύων, chien) : il l'appelle *Nyctéreutes procyonoïdes*.

Les rongeurs sont représentés en Chine, d'abord par une multitude de *rats* : leurs *vingt-sept* espèces n'en comptent guère que deux, le surmulot (*Mus decumanus*) et le mulot ou rat des champs (*Mus Sylvaticus*) qui soient vraiment européens ; puis par *neuf* écureuils, *six* polatouches ou écureuils volants, *deux* lièvres, l'un du Nord, (*Lepus tolai*) l'autre du Midi (*Lepus sinensis*), *deux* lagomys, sortes de très petits lièvres sans queue (*Lagomys agotona* et *L. Thibetanus*). Le porc-épic, la marmotte et son voisin le souslik ou spermophile, la gerboise, deux gerbilles, trois hamsters, ces voisins des rats, comptent parmi les nombreux rongeurs de la Chine et diffèrent spécifiquement de leurs congénères d'Europe. Un genre talpiforme, *Siphneus* a donné *trois* nouvelles espèces. Nommons encore un gros rongeur dont la chair est recherchée, le *Rhyzomys vestitus*, et enfin dans les montagnes du Fokien, le *Typhlomys cinereus*.

Un pangolin, le *Manis dolmanni*, répandu dans la moitié méridionale de la Chine est la seule espèce qu'on y rencontre dans l'ordre des édentés.

Six espèces d'antilopes, autant de némorhèdes, autres antilopes dont *quatre* espèces nouvelles, deux moutons sauvages du Thibet, (le nagor et l'argali), plus *trois* races de moutons non déterminés mais paraissant différer profondément de toutes nos races occidentales ; le chevrotin à musc (*Moschus moschiferus*), un autre chevrotin très prolifique et probablement très buveur d'eau, puisqu'on l'appelle *hydropotès* (Ὑδροπότης signifie littéralement *buveur d'eau*) ; des cervidés au nombre de *quinze* dont, seuls, le *cervus*

elaphus et le *C. capriolus* ou chevreuil sont de même espèce que les nôtres, mais rares comme individus, les Chinois leur faisant une guerre acharnée ; enfin un cerf à longue queue, l'*Elaphurus davidianus* de M. Milne-Edwards, artificiellement conservé en Chine *depuis plus de vingt-trois siècles* dans les parcs impériaux, probablement contemporain de l'époque quaternaire, et récemment importé en Europe ; tel est — les animaux domestiques non compris (1) — le bilan de la tribu des ruminants dans le Céleste Empire.

Jusqu'au VIe siècle avant notre ère, l'*Elaphurus* vivait en Chine à l'état sauvage et nomade avec l'éléphant et le rhinocéros, disparus depuis lors de ce vaste pays. Or M. l'abbé David, qui a recueilli souvent, dans les couches superficielles du lœss de la Chine et de la Mongolie, des ossements d'*Elephas primigenius* et de *Rhinoceros tichorinus*, suppose, non sans vraisemblance, que ces animaux ont prolongé l'existence de leur espèce jusqu'au VIe siècle A. C., s'étant, pendant la période glaciaire de l'Occident, réfugiés dans le continent asiatique qui paraît avoir échappé à ce phénomène tellurique.

Peu d'espace nous reste pour parler des Oiseaux, des Reptiles, des Poissons, des Mollusques, des Insectes, etc.

En ce qui concerne les oiseaux, remarquons que si, sur *deux cents* espèces de mammifères que contient la Chine, une *dizaine* seulement ressemblent aux nôtres, il faut compter dans cet empire *huit cents* espèces d'oiseaux, dont cent cinquante-huit seulement, la plupart aquatiques ou de proie diurnes, se retrouvent en Europe. En revanche, une foule de nos oiseaux n'y sont pas représentés du tout ou le sont par des races profondément différentes. L'auteur se demande si, en présence de ces distributions qui semblent arbitraires, il n'est pas rationnel de penser que les types principaux des animaux et des plantes ayant été une fois créés, auraient subi « sous l'action des causes secondes, des modifications successives qui les ont divisés en variétés, races, espèces, etc., lesquelles ont continué à se propager près des lieux de leur origine. »

(1) Les animaux domestiques des Chinois, de même espèce que les nôtres, sont le chien, le chat, le cheval, l'âne, la vache, la chèvre, le porc, la poule, le canard, le pigeon, plus une oie, deux autres variétés de porc, le yak, le zébus, le buffle arni et le chameau à deux bosses.

Les Reptiles sont nombreux en Chine. On y a découvert depuis peu un caïman de petite taille. Sur une *vingtaine* de sauriens et de lacertiens et une *dizaine* de tortues, pas un de ces animaux n'est d'espèce européenne, et un seul ophidien, la couleuvre à collier (*Coluber nutrix*), sur *trente-cinq* propres au Céleste Empire, est une espèce de nos contrées. Les Batraciens anoures ou sans queue (α privatif, et οὐρά queue) c'est-à-dire les crapauds et les grenouilles, fournissent environ *quinze* espèces, sur 850 qu'on en connaîtrait sur le globe. Parmi les batraciens à queue ou urodèles (δῆλος, visible, apparent), on remarque une salamandre gigantesque, comparable au *Cryptobranchus Sieboldii* du Japon, et que M. Blanchard a nommée *Sieboldia Davidi* ; elle vit dans les cours d'eau des montagnes séparatives entre le Se-Tchouan, province située à l'est du Thibet, et le Chen-Si au sud de la Mongolie. Une autre urodèle, *desmodatyle* (δεσμός, lien, ou δεσμοῦν, attacher ; δάκτυλος, doigt), connu aussi en Amérique, existe dans les forêts humides de l'ouest.

Notre anguille commune est, en Chine, le seul poisson d'espèce européenne. Les Salmonidés, les Esocidés, les Cyprinoïdes, les Gastérostées y sont représentés par d'autres espèces que nos saumons, nos brochets, nos carpes et nos épinoches. Les Siluridées y comptent de nombreuses espèces, dont l'une, nouvelle, remonte les rapides des torrents en faisant ventouse contre les pierres avec son ventre aplati. Les poissons d'eau douce se rapprochent beaucoup plus, en général, de ceux de l'Amérique du Nord que de ceux de l'Europe.

M. l'abbé David a recueilli environ cent nouvelles espèces de mollusques, principalement dans les rivières et les étangs.

Parmi les Insectes, les lépidoptères offrent en grand nombre nos papillons communs, mais en nombre plus grand encore des espèces propres à la Chine et des espèces indiennes. Il n'en est pas de même des coléoptères : à part quelques espèces cosmopolites, comme la coccinelle vulgaire, on ne trouve que des coléoptères de types similaires, mais non identiques à ceux d'Europe, quelques autres en petit nombre, communs avec le Japon et la Californie.

L'écrevisse manque en Chine. La Corée possède un crustacé de même taille, mais appartenant à un groupe différent. La crevette, le crabe abondent dans les eaux douces.

« Les *insectes domestiques* qui surabondent en Orient », paraissent appartenir tous à nos espèces occidentales.

Au résumé, la Chine offre un centre zoologique d'une grande richesse, capable, plus complètement étudié, de jeter du jour sur l'histoire ancienne du règne organique. Car il est remarquable que la faune ichtyologique des eaux douces de la Chine, celle des reptiles et des insectes de l'Asie orientale, offrent tant d'analogie avec les faunes correspondantes de l'Amérique du Nord qui en est séparée par l'immensité de l'océan Pacifique, tandis qu'un contingent non négligeable de types indo-malais, semble attester une union très ancienne des Archipels Asiatico-Mélanésiens avec le continent Indo-Chinois. Et cette conclusion de l'étude des groupes zoologiques se tirerait également de celle des classes et familles végétales.

Ajoutons qu'un grand nombre des types animaux signalés dans le mémoire de M. l'abbé David et découverts par lui, ont été fournis par lui au Museum d'histoire naturelle de Paris.

§ 2. — MÉMOIRE SUR L'INSTINCT

par le R. P. LERAY, Eudiste.
Son importance dans la classification zoologique (1).

La spécification des animaux par la seule conformation des organes ne paraît pas au R. P. Leray suffisante pour une détermination certaine des espèces. Il voudrait qu'on tînt compte, en outre, des intincts spéciaux propres à chaque type et différant de l'un à l'autre, bien que voisins. Il admet en toute raison, dans l'animal, outre le corps, un principe simple, immatériel, qui domine l'organisme et en dirige les mouvements et les fonctions ; en conséquence, il estime rationnel de chercher dans ce principe, *âme sensitive* des bêtes, dans la variété des instincts qui en découlent, au moins à l'état sauvage, la vraie caractéristique de l'espèce.

Cette conclusion est tirée, par le savant religieux, d'observations et expérimentations minutieuses faites sur trois oiseaux différents, le coucou chanteur, *Cuculus canorus*, le gobe-mouches gris, *Muscicapa grisola*, et le moineau familier, *Passer domestica*, communément *pierrot*.

Le jeune coucou à peine éclos, encore dépourvu de plumes, y

(1) Congrès de 1891, VIIe fascicule, p. 165.

voyant à peine ou même n'y voyant pas du tout, sait s'applatir au fond du nid, y soulever avec sa queue un œuf de petites dimensions, un œuf de rouge-gorge, par exemple, qu'on y aura introduit, le faire glisser sur une dépression qui se forme alors entre ses deux épaules, puis s'arcboutant sur les pattes et le bec, se soulever en allongeant et raidissant le cou, se rapprocher à reculons de l'ouververture du nid, incliner ensuite brusquement son corps de manière à faire rouler l'œuf au dehors.

L'expérience ayant été renouvelée par l'introduction, dans le nid où se prélassait le jeune coucou, d'un jeune bruant (*Emberiza citrinella*) venant d'éclore, le coucou naissant, opérant de même, expulsa le jeune bruant, comme il avait expulsé auparavant l'œuf de rouge-gorge (*Rubecula erythaca*).

De ce fait, qui dément une assertion d'un ornithologiste, auteur d'un ouvrage sur le coucou, M. Desmurs, l'auteur conclut que cette manœuvre compliquée d'un jeune à peine sorti de la coquille de l'œuf, ne saurait être considérée comme le résultat d'habitudes acquises, comme le dernier terme des progrès successifs de ses ancêtres ; mais que cette adresse du petit coucou « qui commence à s'exercer quelques heures après sa naissance et fonctionne deux ou trois jours au plus, est une nécessité de nature, un instinct primordial, et non le fruit d'une habitude acquise et transmise de génération en génération. »

Parmi diverses observations établies sur les mœurs du gobe-mouches gris, le P. Leray signale celle qui concerne un couple dont il avait placé le nid sur sa table de travail. La femelle s'étant trouvée un jour enfermée, effrayée par les mouvements de l'hôte de la chambre et s'étant meurtri la tête contre les vitres et le plafond, avant qu'on eût pu ouvrir la fenêtre pour lui permettre de s'échapper, cessa, à partir de ce jour, de pénétrer dans la chambre quand elle était habitée. Le mâle seul continuait à veiller sur la nichée et à lui distribuer la nourriture apportée par la femelle jusqu'au bord de la fenêtre ouverte, et recueillie par lui au bec de sa compagne. Un fait de cette nature ne peut s'expliquer par des progrès successifs qu'auraient accomplis les générations précédentes, l'accident qui avait modifié la manière de faire de la femelle n'étant jamais arrivé, très probablement, à aucun autre gobe-mouches. D'autre part, il n'est pas douteux que cent, mille ou cent mille gobe-mouches, dans une circonstance pareille, agiraient de même ; ce n'est donc pas une modification ou une évolu-

tion progressive de l'instinct qui peut expliquer le fait. L'auteur tire de là cette conclusion, que l'instinct des animaux ne s'applique pas seulement aux conditions normales de leur existence, mais peut s'étendre également aux accidents de nature à contrarier leurs tendances naturelles.

Un moineau, ayant un jour présenté à l'un de ses petits un morceau de pain trop gros que le jeune ne pouvait avaler, reprit dans son bec l'objet trop volumineux, alla le dépecer contre une pierre, puis le rapporta ainsi amoindri au petit affamé et, pour plus de sûreté, le lui enfonça, d'un coup de bec, jusqu'au fond du gosier. Le moineau n'attend pas toujours que son nid soit entièrement construit pour y déposer ses œufs ; il pond parfois dans le nid commencé ou à peine ébauché et en achève la construction après la ponte.

L'auteur ne conclut pas de ces faits que l'oiseau possède la notion générale qui subordonne l'effet à la cause, ni que la fatalité disparaisse de ses actes pour faire place à la liberté, mais que les impulsions de l'instinct sont subordonnées en lui aux perceptions et aux émotions de la sensibilité, qui lui donnent comme une intuition immédiate de ce qui convient dans tel ou tel cas particulier.

Les mœurs des animaux, les divers phénomènes fournis par leurs instincts et variés par l'élasticité de ceux-ci, semblent indispensables pour une détermination certaine de l'espèce. Les considérations anatomiques et physiologiques suffisent bien à classer le règne animal en embranchements, classes, ordres et familles ; quand il s'agit de préciser l'espèce, on est réduit à se rabattre sur des caractères secondaires, sujets à des variations accidentelles ; de là la tendance de certains naturalistes à considérer les espèces comme indéfiniment transformables. Mais si l'on considère les mœurs, les habitudes très différentes mais très constantes, de types cependant voisins par la conformation, la couleur ou l'aspect, les variations physiologiques secondaires n'apparaissant plus comme inhérentes à l'espèce, perdent la plus grande part de leur importance dans l'argumentation des évolutionnistes.

IV

Biologie et physiologie.

§ 1. — LES PROGRÈS DE LA BIOLOGIE CELLULAIRE

par E. Gedoelst, docteur en sciences naturelles (1).

Le savant chanoine de Louvain, J.-B. Carnoy, à qui, d'après M. Gedoelst, la biologie cellulaire est redevable de la plupart des progrès accomplis en ces derniers temps, définit la cellule : « Une masse structurée et vivante de *protoplasma*, entourée d'une *membrane* et hébergeant un *noyau*. »

De ces trois parties constitutives, la première est la partie essentielle, celle qui est le siège de l'irritabilité et de la contractilité. Il résulte des travaux de Reinke et de Rodewald que la cellule contient en outre des matières albuminoïdes, comme la vitelline et la myosine, des lécithines et des nucléines, matières phosphorées, des matières hydrocarbonées, des ferments solubles, des produits de désassimilation, et enfin, parmi les substances protoplasmiques, un élément protéique nouveau, la *plastine*, qui formerait la structure réticulée du protoplasme, aujourd'hui démontrée, et le rendrait réfractaire aux dissolvants des albuminoïdes ordinaires.

Le protoplasme est renfermé dans une membrane de même constitution que lui-même, et portant ainsi un reticulum et le liquide plastique et granuleux appelé *enchylème* (Ἐν, dans ; Χυλεμα, jus). L'existence de cette membrane, qu'on a longtemps niée, ne peut plus être contestée aujourd'hui.

Il en est de même pour le noyau qu'on a longtemps méconnu. Une observation plus puissante a permis de reconnaître un nucleus dans une foule de cellules que l'on en avait cru dépourvues, et cet élément possède lui-même une organisation compliquée. Il est comme une cellule plus petite dans la cellule principale, et Carnoy le définit : « une manière de cellule logeant un petit boyeau ou

(1) Congrès de 1888, t. II, p. 541.

filament tortillé de nucléine, mais ne pouvant vivre qu'à l'intérieur du protoplasme. Il est doué d'une structure particulière et comprend trois parties également organisées : une membrane, une portion protoplasmatique et un élément nucléinien. »

Il serait trop long d'indiquer l'organisation détaillée des noyaux typiques et la structure du boyau nucléinien, et de décrire les cinq phases établies par Flemming dans le schéma de la division du noyau. Nous dirons seulement qu'il résulte des travaux de ce savant et de J.-B. Carnoy que la *plasmodiérèse*, c'est-à-dire la multiplication de la cellule par segmentation (Διαίρεσις, division), s'effectue soit par étranglement, soit par une plaque cellulaire formée aux dépens du boyau nucléinien, soit même par ces deux modes à la fois ; et enfin que cette plasmodiérèse, étant la même dans la cellule animale et dans la cellule végétale, l'identité est complète dans cet élément de la vie dans les deux règnes, et qu'il n'est plus permis de voir un caractère distinctif de la cellule animale dans l'absence de plaque cellulaire, cette plaque y existent aussi bien que dans la cellule végétale.

Tel est du moins, d'après l'auteur, ou tel était l'état de la science au moment où il écrivait. Si bien des points sont encore incertains, du moins il en est d'acquis, origine, sans doute, de nouveaux progrès.

§ 2. — L'HÉRÉDITÉ

par M. le Docteur LEFEBVRE
Professeur à l'Université catholique de Louvain (1).

La question de l'hérédité a été traitée, par l'éminent docteur Lefebvre, au triple point de vue physiologique, moral et intellectuel. Tout organisme, dans le monde vivant, végétal, animal ou humain, provient d'un organisme semblable à lui et fonctionnant de la même manière. Il peut donc en recevoir aussi, et, de fait, il en reçoit souvent, les qualités comme les défauts acquis par les parents dont il est né ou par leurs ancêtres. Quand il s'agit de l'homme, la question se complique : car il n'y a pas seulement, en lui, des facultés organiques, mais aussi des facultés intellec-

(1) Congrès de 1891, VIIe fascicule, p. 170.

tuelles et morales. Or, nous savons que la pensée, faculté essentiellement intellectuelle, se forme d'abord au moyen des images, elles-mêmes dépendantes des organes, puis qu'elle s'élève ensuite et dépasse, par l'abstraction et la généralisation, tout cet appareil organique, au point de n'avoir plus, dans ses régions supérieures, rien de commun avec lui. Les facultés affectives ont également leur point d'appui dans les sens, mais s'épurent en s'élevant, puis éclairées par l'intelligence et dirigées par la volonté, se meuvent finalement dans des sphères bien supérieures à celles des organes et des sens, de la matière en un mot.

Par conséquent, étant admis par la doctrine spiritualiste, que l'âme, de nature essentiellement différente du corps, est l'objet, pour chaque individu, d'une création spéciale, l'influence héréditaire ne peut s'exercer sur elle que dans la mesure précisément où les organes et les sens concourent à ses opérations. D'où il suit que cette influence est d'autant moindre que le sujet s'élève plus haut dans le domaine purement intellectuel. Le génie n'est pas héréditaire. Et si les hautes qualités morales, les vertus héroïques se transmettent de génération en génération dans certaines familles, c'est par l'effet de l'exemple, de l'éducation, de la conservation, au sein de ces familles, du patrimoine de l'honneur et des nobles traditions, bien plus que par celui de l'hérédité proprement dite.

Au contraire, les mauvaises passions, les germes morbides enfantés par le vice, voire des maladies toutes faites se transmettent avec une douloureuse facilité. Heureusement qu'une double loi providentielle atténue l'effet, fatal pour l'humanité, d'une telle influence. 1° La tendance naturelle qu'ont les êtres vivants, altérés dans leur conformation ou leurs qualités natives, à revenir peu à peu à leur type normal ; 2° la stérilité dont sont atteints les êtres frappés d'une dégénérescence trop profonde pour pouvoir parvenir à la génération.

Il en est de même dans le monde moral où l'erreur n'a qu'un temps et où la vérité finit tôt ou tard par récupérer ses droits.

§ 3. — LE MOMENT DE LA MORT

par M. le docteur FERRAND, médecin des hôpitaux (1).

La mort se présente sous bien des formes différentes que l'on peut ramener à trois principales : 1° mort à la suite d'une maladie chronique ou de longue durée, pendant laquelle l'organisme s'est usé peu à peu, en sorte que, peu après l'exhalation du dernier soupir, le cœur, épuisé, s'arrête, les actes nutritifs, profondément altérés, ne tardent pas à cesser ; 2° mort provenant d'une maladie aiguë ou infectieuse à la suite de laquelle la vie nutritive survit à la vie animale dans une mesure et suivant une durée impossibles à déterminer ; 3° enfin, mort accidentelle ou subite, intervenant en pleine vitalité de toutes les fonctions organiques, à la suite de laquelle, après le dernier soupir, le cœur continue, pendant un certain temps, à battre, quoique d'une manière affaiblie; les actes nutritifs persistent pendant un temps plus long encore, comme en témoigne la lenteur à se manifester de la décomposition cadavérique.

Or, ce premier stade de la mort qui suit immédiatement le dernier soupir, est absolument comparable à l'état de mort apparente résultant de la syncope, de l'asphyxie ou de la léthargie. Il représente, d'autre part, et *en ordre inverse*, une succession de phénomènes pareils à ceux qui se succèdent depuis la conception jusqu'à la naissance de l'enfant, dont la fonction respiratoire ne commence à s'exercer qu'à la sortie du sein maternel et qui cependant avait jusqu'alors vécu suivant un processus constant.

Des observations de l'auteur et des faits relevés par lui, il résulte que la vie ne s'éteint que graduellement dans nos organes et que le mourant ne devient pas cadavre aussitôt après le dernier soupir. La mort n'est pas totale d'emblée, mais successive ; et si on la définit généralement par la suspension d'un des actes de la vie animale, la respiration, il n'en est pas moins vrai qu'il est d'autres actes de cette même vie animale, comme les mouvements du cœur (activité cardiaque), et les aptitudes motrices générales, qui subsistent pendant un temps plus ou moins prolongé après l'exhalation du dernier soupir.

(1) Congrès de 1891, VIIe fascicule, p. 197.

Il est donc infiniment probable que le moment de la mort totale, absolue, est plus tardif qu'on n'est généralement porté à le croire. L'âme, qui avait informé le corps dès avant la naissance, dès l'état fétal, l'informerait encore, en un stade régressif, depuis le moment de la mort apparente déterminé par le dernier soupir, jusqu'à celui de sa séparation définitive d'avec le corps.

§ 4. — LES TERRES SIDÉRALES OU L'HABITABILITÉ DES ASTRES

par M. J. Boiteux (1).

Les gens à imagination impétueuse qui veulent voir des habitants, et des habitants raisonnables, dans tous les astres, y trouvent de nombreuses analogies, réelles ou imaginaires, avec la planète que nous habitons, mais ne paraissent pas se douter des objections assez sérieuses qui peuvent être opposées aux théories qui leur sont chères.

M. Jules Boiteux, résumant un ouvrage plus considérable qu'il a publié sur ce sujet, fait ressortir quelques-unes de ces objections. Envisageant d'abord notre système solaire et considérant les trois planètes qui sembleraient offrir les conditions les moins défavorables à la vie des êtres organisés, savoir : Vénus, Mars et Saturne, il montre les impossibilités résultant, pour Vénus, de sa température extrême, surtout dans le cas où, comme le pense M. Schiaparelli, son mouvement de rotation s'effectuerait en un temps à peu près égal au temps de sa révolution. Mars semble, à première vue, mieux partagé ; mais s'il a pu, *autrefois*, être en état d'entretenir la vie à sa surface, l'instabilité actuelle de son sol et de son océan en incessants conflits l'un avec l'autre, rend singulièrement invraisemblable la possibilité de son habitation par une population humaine.

Quant à Saturne qui, dans son ensemble, offre une densité sept fois moindre que la densité moyenne de la terre (à peu près la densité du liège), et qui est d'ailleurs menacé, tôt au tard, de la chute du triple anneau d'uranolithes qui l'entoure, on ne voit pas non plus qu'il présente des conditions bien favorables à l'existence et à la conservation de la vie organique.

(1) Congrès de 1891, VIIe fascicule, p. 294.

Ces conditions paraissent donc, parmi tous les astres de notre système solaire, ne se trouver réunies que sur la terre.

Reste l'innombrable multitude des lointains soleils appelés *étoiles fixes* et qui sont vraisemblablement entourés chacun d'un cortège de planètes. Que l'une d'elles seulement soit habitable et habitée dans chacun de ces systèmes solaires sans nombre, et l'habitation des espaces célestes devient une grandiose réalité. M. Boîteux répond que rien ne prouve que toutes les étoiles fixes soient entourées de satellites; que d'ailleurs la plupart d'entre elles sont incomparablement plus volumineuses et de masses plus importantes que le Soleil; des satellites proportionnés seraient inhabitables en raison même de leur masse et de la puissance d'attraction qui en résulteraient.

Enfin, l'on évalue que la durée probable de l'humanité sur la terre ne représente pas la *trois-centième* partie de la durée de tout le règne organique qui l'y a précédé; ce qui prouve que l'existence de la créature raisonnable n'est pas le type indispensable et essentiel de la vie planétaire.

Il y a beaucoup de justesse dans les considérations invoquées par M. Boîteux. Sont-elles toutes également concluantes? Nous n'oserions l'affirmer. Il est, croyons-nous, aussi impossible de démontrer la non-habitation d'autres planètes, que de prouver leur habitation. Le plan divin ne nous a pas laissé jusqu'ici et ne nous laissera probablement jamais, ici-bas, pénétrer ce secret.

Quant aux attaques contre le christianisme que certains sectaires prétendent tirer de cette habitation, supposée réelle, nous ne voyons pas en quoi elles pourraient être prises au sérieux par les esprits réfléchis et qui ne déraisonnent pas.

JEAN D'ESTIENNE

AUGUSTE COMTE

ET LA PSYCHOLOGIE THOMISTE

La perception et la psychologie thomiste, par M. Domet de Vorges (Paris, Roger et Chernoviz). — *Auguste Comte, fondateur du positivisme, sa vie, sa doctrine*, par le P. Gruber (Paris, Lethielleux). — *De l'esprit et de l'esprit philosophique*, par Cl.-Ch. Charaux (Paris, Pédone-Lauriel). — *La franc-maçonnerie et la question religieuse*, par Paul Copin-Albancelli (Paris, Perrin et Cie). — *La Foire aux idées*, par Henri de Saussine (Paris, Ollendorff).

I

« Il n'y a plus, dès aujourd'hui, réellement en présence, que « deux écoles de philosophie, l'une religieuse et l'autre scientifi- « que, le thomisme et le positivisme entendu au plus large sens. » Ainsi s'exprimait, dans la *Revue philosophique* d'avril 1892, l'auteur d'un article sur un livre du P. Gruber : *Le positivisme, de la mort d'Auguste Comte jusqu'à nos jours*. M. Ollé-Laprune, dans la préface dont il fait précéder le nouveau livre du même auteur : *Auguste Comte, fondateur du positivisme, sa vie, sa doctrine*, rectifie le mot de thomisme et le remplace par celui de christianisme, plus exact ici et plus précis :

« Il faut dire que la guerre est entre la philosophie chrétienne « et le positivisme. Celui-ci, qui prétend réduire tout à la science, « ôte à la science même son fondement, et, en définitive, détruit « la raison ; celle-là commence par rendre à la raison sa puissance « naturelle et son légitime empire, et si, ensuite, elle la dépasse, « ce n'est pas pour la détruire, c'est pour y ajouter (1). »

(1) Le P. Gruber. *Auguste Comte, sa vie, sa doctrine*. Préface, XVIII.

M. Ollé-Laprune a raison : d'abord pour l'exactitude de l'antithèse, car le positivisme est une religion, ou une caricature de religion, plutôt qu'une philosophie ; ensuite, parce que le but poursuivi est, non la lutte pour la suprématie entre deux écoles, mais la destruction du christianisme, mieux encore du catholicisme. De celui-ci, le thomisme est l'expression la plus scientifique ; mais il ne se confond pas avec la religion qui en est indépendante et n'en existerait pas moins dans toute sa vérité, lors même que le thomisme serait convaincu d'erreur. La démonstration n'en est point faite encore. Aussi peut-il, sans crainte de compromettre la cause avec laquelle on l'identifie, entrer dans la lice et se mesurer avec une doctrine qui « se résume dans une pensée unique : se passer de Dieu (1). »

Il m'est tombé entre les mains deux ouvrages bien instructifs à cet égard : l'un, déjà cité, du P.Gruber : *Auguste Comte, sa vie, sa doctrine ;* l'autre, de M. Domet de Vorges : *La perception et la psychologie thomiste.* A la lecture de ces deux livres, un rapprochement s'est fait instinctivement dans mon esprit : je me suis demandé où le caractère scientifique, dont se vante si haut le positivisme, est le plus marqué, si c'est dans la physiologie phénologique d'Auguste Comte ou dans la psychologie de saint Thomas. Ce n'est pas tout d'avoir une prétention, et de la proclamer audacieusement : il faut la justifier. Mais il convient de définir d'abord la science. Les scolastiques la disaient « une connaissance certaine et évidente ». Bien qu'il soit difficile de demander mieux, cette définition ne suffit pas à Auguste Comte. Il se sert, en philosophie, pour mieux accentuer sa pensée, du mot positif, qui est la même chose que réel et utile, certain et précis, organique et relatif.

« En attribuant ces propriétés à son système, dit le P. Gruber, « Comte l'oppose aux philosophies qui ont prévalu jusqu'alors et « qu'il nomme *théologique* et *métaphysique*. La philosophie théo- « logique est celle qui, dans son explication du monde, recourt à « des êtres surnaturels, à une volonté supérieure ; la philosophie « métaphysique est celle qui admet les causes premières et les « causes finales et qui traite de l'essence des choses. L'une et « l'autre, d'après lui, abandonnent le terrain solide de l'expé- « rience pour se perdre dans des rêveries sur l'*absolu*, qui échappe « entièrement à la connaissance humaine. La philosophie positive,

(1) Le P. Gruber. *Auguste Comte, sa vie, sa doctrine*, Préface, XIV.

« au contraire, s'en tient aux réalités *appréciables à notre organisme*. Elle est *réelle*. Elle écarte toute recherche de l'absolu, « des causes premières et des causes finales, ainsi que des essences ; elle se borne à chercher dans les phénomènes, les lois invariables pour les saisir dans leurs rapports de succession et de « similitude, et pour les ramener de plus en plus à l'unité. Elle « est donc *relative*. Par là, elle écarte aussi toutes les questions « oiseuses. Elle incline l'esprit de l'homme vers l'*utile*, en le mettant en état de faire tourner à son profit le cours des événements « par la prévoyance rationnelle qui s'appuie sur la connaissance « des lois de la nature. En excluant tout ce qui échappe à l'expérience, elle bannit l'indéterminé et le vague : elle devient donc « aussi *precise* que les sciences exactes dont elle emprunte la « méthode. Grâce à toutes ces propriétés, elle est *organique*, c'est-à-dire qu'elle permet d'introduire l'unité et d'élever un système. « Comme elle n'avance rien qui ne soit parfaitement démontrable, « c'est à elle seule que les esprits doivent se soumettre. Enfin, « parce qu'elle est entièrement d'accord avec les faits, parce « qu'elle découvre les lois effectives et invariables de tous les « phénomènes et de tous les ordres de phénomènes, elle ouvre, « dans toutes les directions, une voie sûre au plus salutaire développement, elle conduit au véritable progrès de l'humanité. « Elle n'est autre chose que le *sens commun* systématisé. Voilà en « quel sens Comte appelle sa philosophie, la *philosophie positive* (1). »

On remarquera tout d'abord la contradiction entre la méthode positive exposée par Auguste Comte et son hypothèse fondamentale, l'exclusion à toute investigation philosophique de l'ordre suprasensible, comme étant inaccessible à notre connaissance. En vertu de cette méthode, en effet, qui « n'autorise d'autres allégations que celles qui, médiatement ou immédiatement, reposent sur l'observation directe (2), » il eut fallu démontrer, et par des preuves de la nature indiquée, cette inaccessibilité de notre connaissance à certaines vérités. Il est de la nature humaine de se tromper : on comprend, sans l'approuver, l'homme qui s'abuse par des raisons mauvaises, mais qu'il croit bonnes. Que pensons-nous de celui qui, dans les choses sérieuses, s'attache à une opi-

(1) Le P. Gruber. *Auguste Comte, sa vie, sa doctrine*, p. 85-86.
(2) Le P. Gruber. *Auguste Comte, sa vie, sa doctrine*, p. 183.

nion discutable, sans l'appuyer d'aucune preuve? Ainsi juge le sens commun, qui pour n'être pas systématisé, n'en est pas moins le sens commun. Comte était-il au-dessus de l'humanité ?

M. H. de Saussine déclare outrecuidante la négation positiviste. Il croit cependant que c'est à nous, qui affirmons l'existence de l'ordre suprasensible, à prouver notre affirmation. *Quod gratis asseritur*, dit-il, *gratis negatur*. Ne le faisons-nous pas ? Et notre faute excuserait-elle la faute d'autrui ? Il faudrait au moins montrer que nos preuves ne valent rien (1).

Cette hypothèse n'est point, comme celle dont on se sert parfois dans les sciences, une méthode d'exploration indirecte dont les découvertes successives, en venant la confirmer, feront une vérité. C'est un dogme établi *a priori*, sans preuve initiale et auquel le développement des principes dont il est le point de départ n'en apportera aucune. On ne s'en occupe plus, si ce n'est pour rappeler aux adeptes l'assentiment qu'ils doivent avant tout lui donner aveuglément. Ainsi, au début du positivisme, la raison doit faire abstraction d'elle-même ; elle doit croire, malgré sa protestation intime, qu'elle ne peut s'exercer en dehors du cercle dans lequel on l'enferme ; bien plus, elle doit renoncer à connaître la cause d'une interdiction qui n'est point justifiée et pour laquelle il lui faut faire un acte de foi aveugle, absolu et complet.

II

A la psychologie qu'il condamne comme une erreur scientifique, Comte substitue un système qu'il appelle la physiologie phrénologique. Les fonctions morales ou intellectuelles sont des propriétés cérébrales attachées à des parties diverses de l'encéphale, et Gall a posé les premiers principes de cette science. Sans doute il a mal, localisé les fonctions animales, mais deux de ses principes sont « incontestables aujourd'hui : 1° les dispositions fondamentales « sont innées, qu'il s'agisse des dispositions intellectuelles ou des « dispositions affectives ; 2° les facultés particulières, bien que « leurs actes définitifs soient presque toujours le produit commun « de plusieurs d'entre elles, restent essentiellement distinctes et « entièrement indépendantes l'une de l'autre. Le cerveau n'est

(1) *La Foire aux idées*, p. 133.

« pas un organe; il faut le considérer comme un système d'orga-
« nes qui devient plus compliqué à mesure qu'on s'élève à une
« perfection plus grande dans la vie animale. Le rôle de la phréno-
« logie est d'assigner son siège à chaque fonction, au moyen de
« l'analyse anatomique et physiologique (1). »

Tout se réduit donc à la perception sensible et animale, car, pour Comte, il n'y a pas de différence entre l'animal et l'homme ; et tout ce qui n'est pas atteint par cette perception échappe à notre connaissance.

Saint Thomas attache une grande importance au rôle des sens. Personne plus que lui n'a insisté sur ce point que l'homme est un composé de corps et d'âme, et que s'il possède, en outre des sens, une faculté supérieure, l'intelligence, toutes les données dont elle s'empare lui sont cependant fournies par les sens. Le grand principe auquel, avec tous les scolastiques, il s'attache, est celui d'Aristote : *Nihil est in intellectu quin prius fuerit in sensu.* Au début de toute connaissance est un acte de perception sensitive. L'intelligence n'atteint directement que l'universel, et l'on ne connaît vraiment que ce que l'on connaît distinctement et par le détail.

« La nature d'une pierre, dit-il, ou de tout autre objet matériel,
« ne peut être connue vraiment et complètement qu'autant qu'elle
« est connue dans son essence individuelle (2), » ce qui implique le concours de la sensation. « Il y a donc dans l'intelligence prise
« à part et telle que nous la concevons ici-bas, une sorte d'imper-
« fection. Elle saisit l'universel et en cela elle est supérieure ;
« mais pour être complète, il lui faut atteindre au particulier.
« Comment lui fournir ce complément ? Saint Thomas indique
« divers moyens, selon le degré d'élévation des intelligences. »
En ce qui nous concerne, « Dieu, ayant jugé utile et possible de
« créer des intelligences si inférieures, les a unies à des corps, afin
« que, douées de sensibilité, l'impression matérielle, actuelle et
« localisée du sens, précisât pour elles l'individualité des ob-
« jets (3). »

Il ne peut y avoir de doute sur la signification du mot sensation, chez saint Thomas : « Toute puissance sensitive, dit M. de

(1) Le P. Gruber. *Auguste Comte, sa vie, sa doctrine*, p. 113-114.
(2) *Sum. théol.*, I, 84, 1.
(3) Domet de Vorges. *La perception et la psychologie thomiste*, p. 201 et 203.

« Vorges, dont chaque phrase est, pour ainsi dire, une assertion « du docteur Angélique, toute puissance sensitive suppose un « organe dont le mouvement la mette en branle. Elle réside en « lui, elle l'anime, mais elle en reçoit l'impulsion. Il faut que la « puissance soit simple, afin de produire l'acte simple de la sen- « sation ; il faut qu'elle soit unie à un organe étendu, afin d'offrir « une prise aux mouvements du dehors. La sensation ne peut « exister que dans un sujet d'ailleurs étendu, autrement elle man- « querait d'une condition essentielle d'exercice (1). » Pour saint Thomas, la mémoire et l'imagination mêmes sont des facultés sensitives, dépendantes de notre organisme.

Ainsi la sensation, et la sensation produite par le jeu de nos organes, « la sensation est le point de départ de toute l'évolution « intellectuelle. Il est facile d'indiquer à toutes nos idées une ori- « gine sensible. » Il est vrai que nous ne nous en tenons pas là, car « il n'est pas moins facile d'indiquer en elles des conditions « d'universalité et de nécessité dont la sensation ne suffit pas à « donner la raison (2) ». Mais il nous suffit ici de rappeler que, pour reconnaître en nous la faculté supérieure de l'intellect, saint Thomas fait aux sens la part légitime qui leur revient.

Si la perception sensible est notre seul moyen de connaissance, il faut ou lui attribuer une valeur de certitude absolue, ou la lui dénier. C'est, dans ce dernier cas, ruiner la raison humaine. Elle ne peut plus rien affirmer, et le positivisme n'en a pas le droit plus que toute autre doctrine. Il n'a pas le droit de s'affirmer lui-même. Et si l'on reconnaît au sens le pouvoir de nous indiquer seul et sûrement la vérité, si on le déclare infaillible, que fait-on, demanderons-nous, de la science, de cette science sous le poids de laquelle le positivisme veut nous accabler ? Ne nous démontre-t-elle pas, dans ces cas nombreux, que telle ou telle qualité physique est autre dans les corps qu'elle n'apparaît dans les sensations ? Le daltonisme en est une preuve pour la perception visuelle, et bien qu'il soit une anomalie, « cette anomalie montre précisément qu'il « n'est pas essentiel à l'œil de se conformer à une qualité exté- « rieure du corps (3) ». Comment d'ailleurs expliquer d'autres faits qui se présentent dans l'état normal de l'organe ? On connaît l'ex-

(1) Domet de Vorges. *La perception et la psychologie thomiste*, p. 62.
(2) Domet de Vorges. *La perception et la psychologie thomiste*, p. 216-127.
(3) Domet de Vorges. *La perception et la psychologie thomiste*, p. 225.

périence de M. Delbœuf : vous posez un papier gris sur un fond rouge : ce papier paraît vert. Vous le regardez avec un tube qui cache le fond, il continue à paraître vert. Vous écartez le fond en conservant le tube, vous le voyez encore vert. Ce n'est qu'après avoir vu le papier seul et sans tube, que l'on recommence à le voir gris.

Sans recourir à des expériences de cabinet, on reconnaît facilement que les sens peuvent nous abuser. Nous croyons voir un objet de couleur rouge, en réalité il est jaune. Nous nous figurons entendre le bruit du tonnerre, c'est celui d'un camion qui écrase le pavé de la rue. Nous pensons toucher un morceau de marbre, ce n'est que du plâtre. Je sais bien que, dans ces circonstances, le sens mis en présence plus proche et plus directe de l'objet, ne nous tromperait pas. Mais qui nous indiquera les cas où le sens atteint l'objet assez directement, le perçoit assez nettement, assez distinctement pour ne pas errer. Dans l'expérience de M. Delbœuf, on sait que le papier est gris. Cependant nous le voyons vert. Pouvons-nous discerner, avec assez de scrupuleuse exactitude, les conditions diverses qui peuvent abuser l'organe?

III

Comte ne semble pas voir ces difficultés. Il croit tout expliquer en disant que le positivisme s'en tient aux réalités *appréciables à notre organisme*. Mais en signalant la possibilité d'erreur pour les sens, nous ne sommes pas sortis du domaine du concret et du particulier, des réalités *appréciables à notre organisme*. L'exclusion de l'ordre suprasensible ne change rien à la question. Il n'a rien à faire ici. Dans les limites mêmes où veut se restreindre la philosophie positive, les organes peuvent nous tromper. On ne voit donc pas en quel sens elle est *réelle*.

« En excluant tout ce qui échappe à l'expérience, elle bannit « l'indéterminé et le vague : elle devient donc aussi précise que les « sciences exactes dont elle emprunte la méthode. » Mais quelle précision peut-il y avoir là où les dangers d'erreurs sont si grands? Nous ne rejetons pas l'expérience, certes; mais encore faut-il que l'instrument de l'expérience soit exact, et que nous le sachions exact. Or, les sens présentent-ils seuls et par eux-mêmes cette garantie? Comment, par suite, serait-elle *utile*? Comment *orga-*

nique, autrement que par un vulgaire jeu de mots dont personne n'a la pensée ? Et le relatif suppose lui-même, dans son domaine, l'exactitude.

M. Domet de Vorges explique, avec une connaissance approfondie du texte de son auteur, la doctrine de saint Thomas relative à la sensation, et rectifie certaines opinions attribuées un peu légèrement au Docteur Angélique. C'est ainsi, suivant certains commentateurs, qu'il admettrait l'objectivité absolue des sensations. Mais les passages où il en parle sont presque toujours accompagnés de restrictions qui donnent une tout autre signification à sa pensée. Il dit, par exemple, que « le sens est vrai en tant qu'il « saisit les choses telles qu'elles sont (1) », ou bien qu'il « saisit la « chose telle qu'elle est, *s'il n'y a empêchement ni dans le milieu ni « dans l'organe* (2) ». — « Les sens, dit-il encore, nous informent « suivant la manière dont ils sont affectés, et parfois il arrive qu'ils « sont affectés d'une manière différente de l'état physique de l'ob- « jet. Nous nous trompons alors par rapport à l'objet, mais non « par rapport à la sensation elle-même (3). »

« Aristote et saint Thomas savaient parfaitement que l'objecti- « vité des sensations n'est point absolue. Ils connaissaient certai- « nes exceptions. Si les exceptions connues alors s'expliquent par « des troubles du milieu ou des maladies de l'organe, rien ne « pouvait assurer que par la suite on n'en découvrirait pas d'au- « tres. Il faut donc toujours admettre que l'usage naturel et spon- « tané du sens est sujet à certaines méprises. N'est-ce pas déjà une « chose assez étrange, qu'une faculté de connaissance qui manque « son but assez fréquemment et dans ses actes les plus simples ? « Ceci ne conduit-il pas à soupçonner que, si le sens est un instru- « ment de connaissance, il n'est élevé à cette fonction supérieure « que par des circonstances étrangères à sa nature propre ? (4) »

M. de Vorges a rétabli sur ce point la véritable doctrine de saint Thomas : nous en sommes heureux. Un des caractères, qui m'a toujours frappé, de la philosophie du Docteur Angélique, c'est la prudence, la prévoyance, l'intuition dans les choses où les moyens suffisants d'appréciation lui manquaient. Les sciences

(1) *Sum. theol.* I, 17, 2.
(2) *De verit.* 1, 12.
(3) *Sum. theol.* I, 17, 2.
(4) Domet de Vorges. *La perception et la psychologie thomiste*, p. 229-230.

physiques et naturelles étaient, de son temps, dans l'enfance. Il était obligé, dans l'ordre de la connaissance du monde matériel, de philosopher avec les données de son époque. On dirait cependant qu'il a conscience de l'ignorance où il se trouve à l'égard de certains faits particuliers. Il semble les prévoir. La plupart de ses contemporains croyaient à l'objectivité des sensations. C'était l'opinion générale, et, pour cette seule raison, on la lui a attribuée. On vient de constater, après une étude plus attentive, que sa pensée, à cet égard, est entourée des réserves les plus claires. Une différence « entre la théorie ancienne et celle qui est aujourd'hui en « vogue, dit M. de Vorges, c'est que la théorie ancienne ne con- « fond point la perception purement sensible avec la perception « intellectuelle. Elle se réserve ainsi la possibilité, qu'elle en use ou « qu'elle n'en use pas, de faire place aux conditions que révèle « l'expérimentation scientifique, de reconnaître la dépendance où « nous sommes des sens, de tolérer les doutes qui peuvent surgir « sur la valeur de certains phénomènes sensibles, tout en ména- « geant dans l'âme un sanctuaire où réside la pensée pure, certaine « et inaltérée (1). » En ce qui concerne saint Thomas, cette remarque est fort juste, et de lui surtout l'on peut dire qu'il réserve la « place aux conditions que révèle l'expérimentation scientifique ». Telle était la prévoyance de son génie, si élevé le point de vue d'où il voyait les choses que, sur cette carte immense de la connaissance humaine où s'exerce notre investigation, non seulement il a entrevu les terres inconnues de certains continents — ce qui prouverait un peu et beaucoup l'utilité de la métaphysique ; — mais il n'a pas essayé de les peindre de fantaisie, et l'exploration de nouveaux lacs et denouvelles montagnes ne détruit pas la vérité de ses descriptions. On a ajouté aux notions acquises d'autres notions : celles-ci ne prouvent pas que celles-là sont fausses.

IV

Si la psychologie thomiste repousse le matérialisme phrénologique, elle admet, aussi bien que le positivisme, la sensation, et, comme lui, étudie les organes qui la produisent. Elle prononce

(1) Domet de Vorges. *La perception et la psychologie thomiste*, p. 212.

moins souvent les mots d'analyse anatomique et physiologique; mais les mots ne font pas la science. Ceux-ci ne sont-ils pas inclus d'ailleurs dans celui de psychologie? Et pour le mieux faire entendre, beaucoup de scolastiques ne donnent-ils pas à cette partie de la philosophie le nom d'anthropologie? Sans doute, saint Thomas, pour étudier les organes, n'avait pas à sa disposition les moyens dont nous disposons. On constate, cependant, par la comparaison des données modernes avec la doctrine du maître, qu'il n'a pas trop mal réussi dans cette partie de sa tâche. La psychologie, suivant Comte, « constitue seulement une branche de l'anatomie et de « la physiologie. En tant que science particulière, elle est condam- « née comme la méthode d'observation interne sur laquelle elle « repose. Cette méthode est absolument vaine et absurde. L'indi- « vidu pensant ne peut se partager en deux, dont l'un raisonnerait « tandis que l'autre regarderait raisonner. *L'organe observé et l'or- « gane observateur étant dans ce cas identiques, comment l'observa- « tion pourrait-elle avoir lieu?* Tout au plus, continue le philo- « sophe, serait-il possible de supposer que l'homme peut s'observer « dans les phénomènes moraux, parce que, dans ce cas, l'organe « observé et l'organe observateur sont différents. De même, l'ob- « servation des fonctions affectives ne porte, en somme, que sur « leurs manifestations extérieures. En outre, pour l'observation « interne, il faut l'isolement le plus complet du monde extérieur « et tout le repos d'esprit possible; sans quoi, rien ne peut être « observé dans l'esprit, puisque rien ne se passe plus dans l'es- « prit. Voilà pourquoi Auguste Comte conclut que l'observation « interne est, sous tous les rapports, une absurdité. — Pour « démontrer l'inanité de cette prétendue condamnation, il suffit « de poser une simple question, qu'on aurait pu faire à Comte lui- « même. Pendant qu'il argumentait de la sorte, avait-il conscience « de son argumentation? et comment pouvait-il en avoir conscience « sans l'observation interne? Percevait-il son raisonnement par « les oreilles, par l'odorat, le goût ou le toucher? (1) »

Il n'y a pour Comte que deux moyens d'observer les fonctions affectives et plus particulièrement les fonctions intellectuelles : *la plus exacte détermination des conditions organiques dont elles dépendent;* et nous avons montré que cette détermination, nous sommes loin de la négliger ; *l'observation directe de leur succes-*

(1) Le P. Gruber. *Auguste Comte, sa vie, sa doctrine*, p. 96 et suiv.

sion ; et cela ne peut se faire que par l'étude des faits humains et sociaux. Aussi Comte y attache-t-il une grande importance et veut-il les réduire à une science naturelle. Les phénomènes de la vie s'expliquent uniquement par l'action réciproque de l'organisme et des conditions extérieures. Sur le principe de cette action double et réciproque, Comte a établi sa classification des dix-huit fonctions intérieures du cerveau, qui se résument en ces trois mots : aimer, penser et agir ; agir par affection et penser pour agir. Les fonctions affectives sont le principe, les fonctions intellectuelles le moyen, les qualités pratiques le résultat. Les fonctions intellectuelles dépendent donc des fonctions affectives. Comte réclame le sens commun pour le véritable *criterium* de la connaissance. Interrogeons le sens commun. Que nous dira-t-il ? que pour aimer, il faut connaître. On ne peut aimer ce dont on n'a aucune idée, et si le premier instinct de l'homme est de se nourrir, n'est-ce pas parce qu'il sent, qu'il sait par la sensation, que la nourriture est nécessaire à son existence ? L'appétit sensitif n'est pas lui-même, sans doute, une faculté de perception ; mais il est éveillé par la perception qui le met en rapport avec son objet. Et si c'est un acte de connaissance, connaissance instinctive, je n'y contredis pas, mais de vraie connaissance, qui porte l'animal à satisfaire son besoin, combien cela n'est-il pas encore plus vrai pour l'homme dont les facultés sont supérieures à celle de l'animal ? — Élargissons le milieu, compulsons l'histoire, à la philosophie de laquelle Comte rattache son système. Comment nous donnera-t-elle, de nos facultés et de leur valeur, une connaissance plus parfaite que l'observation interne ? Tel était l'homme il y a deux mille ans, tel il est aujourd'hui. Sa nature n'a point changé : ses penchants restent les mêmes. Mais ces penchants ne nous sont connus ici que par ses actes qui comportent des caractères différents selon les temps et les lieux. C'est ce milieu qu'il s'agit de connaître et d'apprécier. Est-ce bien facile ? L'existence même des faits est loin d'être toujours constatée avec une suffisante exactitude : et d'ailleurs chacun ne les arrangera-t-il pas, comme fait Auguste Comte, à sa façon, ne les fera-t-il pas concorder avec ses théories ? qui peut m'empêcher de tirer de la Réforme ou de la Révolution des conclusions bonnes ou mauvaises, à mon choix ? Où sera la règle ? — Du reste « les écrivains sérieux en histoire et en politique sociale, « qui prennent pour règle de leurs recherches les faits plutôt que « les idées préconçues, condamnent énergiquement comme un

« procédé non scientifique les efforts tentés pour faire de l'histoire « et de la science sociale une science naturelle (1) ».

On est donc en droit de demander, à moins que les mots n'aient plus de signification, et en se tenant strictement dans le domaine même du positivisme, de la perception purement sensitive, où est la vraie science, la science réelle, utile, précise, et aussi organique, celle qui sait le mieux, sans repousser la recherche des causes, voir les rapports de succession et de similitude pour les ramener de plus en plus à l'unité où cessera seulement son caractère relatif ; on demande si cette science est la doctrine qui rejette de parti-pris ce que nous pouvons atteindre le plus directement et le plus sûrement pour s'appuyer sur des phénomènes dont les lois nous échappent ou dont la classification est arbitraire, ou bien celle qui s'empare des faits les plus intimes et les plus certains de notre personnalité, les examine, les compare, et peut juger avec toute sécurité de leur valeur. Du reste, beaucoup d'adeptes de la philosophie positive, entre autres J. Stuart Mill, ont rejeté cette partie du système.

V

L'exclusion aux recherches de notre esprit des vérités de l'ordre suprasensible est-elle d'un caractère plus scientifique ? On a indiqué déjà la contradiction où tombe Aug. Comte en posant ce principe *a priori*. Examinons brièvement ce qu'il vaut selon la définition même du positivisme.

L'esprit d'exclusion n'a rien de commun avec l'esprit philosophique. « Le discernement de l'ordre vrai des choses, dit M. Cha« raux, exige, quel que soit l'objet de notre étude, qu'on n'omette « aucun élément, aucun rapport essentiel. Intervertir l'ordre des « parties, placer avant ce qui est après, au-dessous ce qui est au« dessus, ce n'est point discerner, c'est confondre. Prendre la par« tie pour le tout serait plus grave encore, et se voit pourtant tous « les jours, même chez les philosophes (2) ». N'insistons pas. Les positivistes ont commis la faute : elle retombe sur eux.

(1) Le P. Gruber. *Auguste Comte, sa vie, sa doctrine*, p. 184.
(2) *De l'Esprit et de l'esprit philosophique*, p. 17-18 (1892).

Ni Comte ni ses disciples ne sont jamais restés fidèles à ce point de la doctrine, et cela pour une bonne raison, l'impossibilité radicale d'y rester fidèles. « L'immatériel, dit M. de Vorges, abonde « dans les travaux des philosophes. Tout l'effort de certaines écoles « est de tout ramener à l'idée pure. Elles regardent les images « comme un piège, l'étendue comme un embarras. Le triomphe du « penseur est d'arriver à la définition abstraite, à celle où il n'y a « plus rien de sensible, rien que l'être et des relations. Les positi- « vistes s'indignent ; mais ils ont beau faire : ils ne peuvent éteindre dans les autres cette fureur d'abstraction. Que dis-je ? Ils ne « peuvent l'éteindre complètement en eux-mêmes. A chaque « instant, malgré leurs protestations, on les prend en délit de formules abstraites. Tant est puissant l'instinct qui pousse toute « intelligence humaine à l'immatériel !

« Vous n'êtes ni un saint ni un philosophe, vous êtes ce que l'on « appelle aujourd'hui un homme pratique et positif ; pourrez-vous « échapper à l'immatériel ? Mais non, vous y tenez encore par tout « votre être. Vous avez l'ambition ou le désir de commander : « besoin purement idéal. Vous aimez la gloire, vous voulez être « partout nommé et vanté : la gloire est-elle quelque chose de corporel, quelque chose qui se voit ou se touche ? Vous vous attachez à des amis : l'amitié est un amour auquel le corps n'a point « de part ; on aime des personnes dont le physique n'a rien d'attrayant, pour leur intelligence ou pour leur caractère ; on aime « des personnes qu'on n'a jamais vues ; on aime par lettres ; on « aime sur réputation. Creusez tous les grands mobiles de la vie « sociale, vous les trouverez tous immatériels.

« Les biens même physiques, les jouissances du corps, la « richesse, ne se développent que par des moyens immatériels. Ce « magnifique accroissement de bien-être dont nous sommes « témoins, ces raffinements d'élégance, ces prodiges de l'industrie, « cette facilité des échanges et des communications, tout cela « grandit et se perfectionne par l'application de règles immatérielles. Chose singulière, plus on ramène toutes données à des « nombres et à des calculs, c'est-à-dire, à des principes immatériels, plus l'industrie acquiert de puissance. Sortir de la matière, « c'est, en définitive, le seul moyen de le dominer. Mais comment « sortir de la matière, si l'esprit humain était matériel, s'il était « corps ? On ne connaît que ce à quoi on est semblable. Si l'esprit « était matière, il ne pourrait connaître que la matière. Au con-

« traire, plus il s'éloigne de la matière, plus son énergie s'accroît, « plus ses connaissances acquièrent de netteté et d'étendue. Donc, « il n'est pas matériel (1) ».

Comte est donc tombé dans l'arbitraire pur et s'est mis dans l'impossibilité de réaliser pratiquement sa théorie. Est-ce là le fait d'une conception scientifique et positive ? Qu'y a-t-il de réel, d'utile, de précis, d'organique dans une impossibilité ? Qu'y a-t-il de relatif dans une doctrine impraticable ?

VI

A la connaissance sensitive, les scolastiques ajoutent la connaissance intellectuelle. Il y a entre les organes et l'intellect un lien, un trait d'union, la puissance cogitative. On a vu que le point de départ de toute connaissance est une sensation. Chacun de nos sens, indépendamment du caractère propre de la qualité qu'il manifeste, nous donne l'idée que cette qualité est quelque chose de réel, d'existant. C'est une notion distincte, mais accolée à la forme spécifique de chaque sensation, et l'on voit par là que nous ne négligeons pas de constater le côté positif des choses. Les scolastiques appellent cette notion un sensible par accident : si elle est générale, c'est l'intelligence qui la connaît ; c'est la force cogitative quand elle est particulière.

L'intelligence, en effet, ne connaît directement que l'universel. Elle est, « aux yeux de saint Thomas, bien au-dessus de la con- « naissance des particuliers. Le particulier n'existe point pour lui- « même ; il n'importe point à la perfection de la nature, il n'a de « raison d'être que de réaliser l'universel. C'est celui-ci qui existe « pour lui-même, qui est le but, le type éternel que Dieu s'est pro- « posé... Ainsi la connaissance de l'universel est la force et la « supériorité de l'intelligence, c'est sa perfection propre, celle qui « la sépare absolument des sens. C'est aussi la preuve évidente de « son immatérialité. Selon la théorie du Docteur Angélique, tout « ce qui est immatériel a, par là même, une certaine universa- « lité (2) ». Mais l'on a vu que si connaître l'universel est une per-

(1) Domet de Vorges. *La perception et la psychologie thomiste*, p. 156-157.

(2) Domet de Vorges. *La perception et la psychologie thomiste*, p. 199-200.

fection, cette perfection est cependant relative et ne saurait se suffire à elle-même. C'est pour cela que Dieu a uni nos âmes à des corps, afin que par les sens nous puissions, à la connaissance de l'universel, joindre la connaissance des particuliers.

L'auteur qui nous inspire ces réflexions, fait justement remarquer que les facultés ne sont point isolées, séparées par des abîmes, comme nous avons besoin de nous les représenter pour la commodité de nos études. Elles ne se confondent pas en une seule faculté : ni le sens ne peut réaliser un acte qui appartient à l'intelligence, ni l'intelligence remplir la fonction du sens. Il y a plutôt entre elles une sorte de continuité. Elles se touchent dans l'unité d'une vie commune. De même que les nuances de l'arc-en-ciel tendent l'une vers l'autre, de sorte que l'on ne saurait dire où l'une commence et où l'autre finit, ainsi la faculté inférieure, au moment où elle va céder la place à la faculté supérieure, arrive à participer à la supériorité de celle-ci : c'est à-dire, qu'aidée et appuyée par sa compagne, en vertu de l'unité fondamentale de l'être, elle peut, avec son concours, donner à ses actes une portée qu'à elle seule elle ne saurait atteindre (1). La cogitative, avons-nous dit, est le trait d'union, mais elle n'est pas simplement dans l'homme l'équivalent de l'estimative chez les animaux. « C'est une faculté complexe, « une sorte d'entrelacement de la sensibilité et de l'intelligence. « Elle tient de la sensibilité de posséder les notions sensibles, de « les associer et de les grouper en une notion individuelle ; de l'in- « fluence supérieure de l'intelligence à laquelle elle est unie, elle « tient de grouper ces notions autour de la notion d'être, d'y cher- « cher et d'y saisir la représentation d'un être (2). »

N'y a-t-il donc dans cette doctrine rien de réel, d'utile, de précis et d'organique ? et si notre but tend à l'absolu, est-il possible, tant que nous n'y sommes pas arrivés, de mieux constater dans les phénomènes les rapports de succession et de similitude pour les ramener de plus en plus à l'unité ? Cette théorie n'est-elle pas, en un mot, plus positive que l'exclusion positiviste ?

On a vu que l'objectivité des sensations n'est pas absolue. De plus, fussent-elles l'expression d'une parfaite conformité avec l'objet, le sens n'en sait rien. Pour cette double raison, il n'est donc pas possible d'attribuer une valeur de certitude à la perception

(1) Domet de Vorges. *La perception et la psychologie thomiste*, p. 95.
(2) Domet de Vorges. *La perception et la psychologie thomiste*, p. 94.

purement sensitive. Si, comme le positivisme, l'on s'en tient là, la raison humaine est détruite. Il n'y a plus rien que l'on puisse dire réel, utile, précis, organique, ni même relatif, car le relatif est encore quelque chose de certain. Nous sommes donc condamnés au scepticisme le plus absolu, et le positivisme, d'après sa définition, repousse le scepticisme. Sa prétention n'est-elle pas de nous établir dans la vérité dont elle est la révélation ? — Dans la théorie thomiste, l'intervention de l'intelligence résout la difficulté. L'intelligence, en effet, juge et contrôle le sens. En ce qui la concerne, elle se connaît elle-même et son acte est essentiellement objectif. L'universel, seul objet de la connaissance intellectuelle, est une réalité existant hors de l'âme, mais existant seulement à titre d'élément intégrant de l'individu, où il est réalisé par son union avec les circonstances individuantes. « L'intelligence sait que sa « déclaration est recevable, parce qu'elle connaît sa propre nature. « Elle sait que cette nature est d'être conforme aux choses, pour les « voir en se conformant à elles. Si cette conformité n'existait pas, « sa condition essentielle ferait défaut. Une intelligence qui ne con- « naît pas, qui ne voit pas, ce n'est plus une intelligence. Dès « qu'elle agit, on peut donc s'en rapporter à elle. Car elle ne peut « agir de son acte fondamental sans voir, et ce qui n'est pas ne « peut-être vu (1). »

L'intelligence est donc nécessaire à la vraie connaissance, celle qui comporte la certitude, et il faut l'admettre, à moins de dénier toute valeur à la raison humaine ; car ce qui est nécessaire est.

VII

« Le caractère fondamental de la philosophie positive est de « regarder *tous les phénomènes comme assujettis à des lois natu-* « *relles invariables, dont la découverte précise et la réduction au* « *moindre nombre possible sont le but de tous nos efforts, en considé-* « *rant comme absolument inaccessible et vide de sens pour nous la* « *recherche de ce qu'on appelle les causes soit premières, soit finales.* « Il est inutile d'insister beaucoup sur un principe devenu main- « tenant aussi familier à tous ceux qui ont fait une étude un peu

(1) Domet de Vorges. *La perception et la psychologie thomiste*, p. 239-240.

« approfondie des sciences d'observation. Chacun sait, en effet, que « dans nos explications positives, même les plus parfaites, nous « n'avons nullement la prétention d'exposer les causes généra- « trices des phénomènes parce que nous ne ferions jamais alors « que reculer la difficulté, mais *seulement d'analyser avec exacti-* « *tude les circonstances de leur production et de les rattacher les unes* « *aux autres par des relations normales de succession et de simili-* « *tude* (1). »

A quoi donc sert la philosophie ? Le principe posé par Comte est celui des sciences particulières qui trop souvent veulent sortir de leur rôle pour s'occuper, à contre-sens, de la recherche des causes qui ne sont pas de leur compétence ; et voici une philosophie qui repousse cette étude, son objet propre, sa raison d'être, qui nie la philosophie ! Mais alors nous ne voyons pas la nécessité de ce nouveau système : il est au moins inutile ! Aussi bien, comme l'a fait observer J. D. Morell, n'est-il pas une philosophie, mais une *tentative fort peu scientifique et absolument infructueuse pour ruiner la philosophie* (2).

Nous savons bien ou tend Aug. Comte. Il veut, d'un trait de plume, supprimer Dieu. D'autres l'avaient tenté avant lui, et d'une manière si infructueuse qu'il dut chercher un moyen nouveau et original. Il se garde donc de le nier ; il le dit seulement — et c'est une vraie négation — inaccessible, comme tout ce qui peut nous conduire à lui, à notre connaissance. Pour cela, il fallait nécessairement dénier à l'homme l'intelligence, qui est une image affaiblie, sans doute, mais enfin une image de l'intelligence divine, une participation naturelle de notre âme à cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, à cette lumière qui comprend les raisons de toutes choses, qui les communique à l'ange, mais aussi qui en communique à l'homme un léger reflet dont il est tout illuminé, de sorte que l'on peut dire avec vérité que l'homme voit toutes choses dans les raisons éternelles.

L'image supposant nécessairement le modèle, il fallait, pour pouvoir faire abstraction du modèle, nier d'abord l'image. Nous la voyons cependant, car personne ne peut douter que nous ayons l'idée des choses immatérielles. Les fonctions du cerveau elles-mêmes, énumérées par Comte, ne sont pas matérielles. L'analyse

(1) Le P. Gruber. *Auguste Comte, sa vie, sa doctrine*, p. 87.
(2) *The philosophical tendencies of the Age ;* Londres, 1855.

et la synthèse, la systématisation et la généralisation sont-elles des opérations matérielles? Est-ce au moyen des organes que nous les accomplissons? Comment cela serait-il possible? Rien de matériel, dit saint Thomas, ne peut agir sur une chose immatérielle.

Supprimer l'intelligence, par cette seule raison qu'elle nous conduit à Dieu, et que l'on ne veut pas de Dieu, est-il un procédé scientifique? On nous a donné de tout temps de meilleures raisons que celle-là : elles n'ont point prévalu. Il en sera de même de la doctrine positiviste. Cependant, elle accomplit son œuvre néfaste. Des principes et de la théorie, l'on s'inquiète peu ; c'est son esprit qui est redoutable, c'est lui qui inspire tout ce qui a la haine de la religion, du catholicisme. « Derrière le parti républicain, dit « M. P. Copin-Albancelli, il y a un être qui se cache, une organi- « sation qui fonctionne, une société qui agit, sans qu'on ait pu « jusqu'ici lui demander compte des manœuvres auxquelles elle se « livre, parce qu'elle a le privilège d'être une société secrète. C'est « cette société qui a juré la destruction du catholicisme. C'est elle « qui, poussant le parti radical, donne le change au pays, et, se « refusant à paraître aux yeux du public, compromet le principe « républicain, sur lequel elle laisse retomber la responsabilité de la « guerre religieuse dont elle seule est l'inspiratrice. Cette société, « dont tout le monde connaît le nom, c'est la Franc-Maçonne- « rie (1) ». La Franc-Maçonnerie, en effet, depuis 1885, sous l'influence de l'esprit positiviste, la Franc-Maçonnerie qui avait pour principe « la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine », qui n'excluait « personne pour ses croyances », n'a-t-elle pas supprimé l'un après l'autre de ses statuts, tous les articles prescrivant la tolérance, le respect des convictions et l'étude des sciences supérieures?

Lorsque l'on « écarte radicalement du sujet, dit Comte, par la « prétendue méthode psychologique, et la considération de l'agent « et celle de l'acte, quel aliment pourrait-il rester à l'esprit, « sinon une inintelligible logomachie, où des entités purement « nominales se substituent sans cesse aux phénomènes réels, sui- « vant le caractère fondamental de toute conception métaphy- « sique (2) ».

Qui donc, si ce n'est le positivisme, écarte du sujet la considéra-

(1) *La Franc-Maçonnerie et la question religieuse*, p. 10.
(2) *Cours de philosophie positive*, t. III, p. 775 (1e édition).

tion de l'agent et celle de l'acte? Car restreindre l'agent à l'organe matériel, l'acte à la pure sensation, n'est-ce pas écarter une des parties du problème que nous envisageons, avec le thomisme, dans son entier? Quant à *l'inintelligible logomachie, aux entités purement nominales* dont parle Comte, cela prouverait simplement qu'il n'a pas lu saint Thomas ou ne l'a pas compris. Celui-ci parlait le langage de son époque, vieux aujourd'hui de plus de cinq cents ans. Nous ne l'entendons plus guère sans une étude préalable. Mais tous les anciens auteurs n'exigent-ils pas de nous cette préparation? Comte, qui est de notre temps, parle-t-il une langue si pure, et n'éprouvons-nous pas quelque fatigue à le suivre dans l'exposé de son système? Que dirait-on si nous en jugions par le style?

Nous sommes forcé de nous borner dans ces observations. La comparaison entre le positivisme et le thomisme, même en la restreignant au point que nous avons choisi, exigerait des développements plus amples, donc un cadre plus étendu. Le but que l'on s'est ici proposé est de donner au lecteur le désir de la faire lui-même, en lisant les livres cités du P. Gruber et de M. Domet de Vorges. Il y trouvera, nous l'espérons, assez d'intérêt pour n'avoir pas à nous le reprocher.

MARCEL ZABLET.

FILLE ADOPTIVE [1]

Le lendemain à huit heures Zoé, avec une ponctualité toute militaire, quitta sa mère en la prévenant qu'elle ne rentrerait que pour le déjeûner, à cause des nombreux pauvres et malades qu'elle se proposait de visiter. La baronne n'eût pas de soupçon et autorisa la prolongation inusitée de cette sortie matinale.

La belle-mère de l'épicière se nommait Madame Riquard.

Zoé dut interroger plusieurs passants avant d'arriver à l'adresse indiquée.

La maison qu'on lui désigna était un petit hôtel bourgeois, situé au milieu d'un jardin et se composant de deux étages. On y pénétrait par une large porte à deux battants. Le jardin, séparé de la rue par une grille couverte de lierre, n'avait pas moins d'un millier de mètres carrés.

Zoé sonna sans hésiter. Une bonne d'une quinzaine d'années vint ouvrir.

« Madame Riquard? demanda Zoé.

— C'est ici et c'est moi, » dit en paraissant derrière la jeune servante l'ancienne épicière, une femme d'une cinquantaine d'années.

Elle ouvrit la porte d'un salon sans luxe, mais confortablement meublé, et invita les visiteuses à y entrer.

« Vous allez, peut-être, Madame, me trouver bien indiscrète, commença Zoé en s'asseyant sur le canapé que lui montrait la rentière. — Et sans prendre garde à ses protestations elle lui apprit le but de sa démarche.

(1) Voir la *Revue* du 1er novembre 1892.

— Oui... Certes, je me souviens de la famille de Noirmont. Les Noirmont étaient mes clients. »

Zoé bondit de joie.

« Alors vous pourrez me répondre. »

Elle raconta le fait probable de l'adoption de Gardella par la comtesse.

Madame Riquard dit :

« J'ai un vague souvenir que la comtesse, en effet, adopta une petite fille dont la mère, une mendiante, fut recueillie mourante à la porte de l'hôtel.

— Une mendiante ! s'écria Zoé dont les yeux brillaient de contentement. Vous en êtes sûre ?

— C'est-à-dire qu'on l'a supposé.

— Ce devait-être, » assura la jeune fille.

Françoise ne perdait pas un mot.

« Cependant, mademoiselle reprit la bourgeoise, comme ceci arriva de 70 à 71, il est possible que la pauvre femme se soit trouvée la proie d'une misère due aux circonstances. Elle est morte sans pouvoir proférer un mot, de façon que chacun en a été réduit aux commentaires.

— Cette petite fille, objecta Françoise, s'adressant à Zoé, ce serait alors mademoiselle Gardella ?

— Vous le dites. C'est elle-même. Ainsi, ajouta-t-elle, répondant à une réflexion mentale, cette belle personne, si élégante, est une fille de mendiants ! je m'en doutais ! »

Sa joie dénotait tant de haine triomphante que Françoise comprit que l'orpheline était la victime qu'elle poursuivait.

Je ne me trompais point, pensa-t-elle... Elle ne se serait pas donné la peine de venir si loin pour accomplir une bonne action !

« Et Madame de Noirmont a quitté Paris peu de temps après cet événement ? reprit Zoé.

— Tout de suite après.

— C'est là ce que je voulais savoir. »

Elle se leva et se dirigea vers la porte en réitérant ses excuses. Au moment où elle allait sortir, Françoise s'approcha machinalement d'une photographie accrochée à la muraille, et fit un geste de surprise en examinant, avec un redoublement d'attention, la personne représentée par cette photographie. C'était un enfant, une petite fille de trois à quatre ans en costume algérien. Bien que sa curiosité fut très excitée, elle ne dit rien tout d'abord,

comme si elle pressentait qu'il ne fallait pas instruire Zoé de ce détail et ce fut seulement lorsque celle-ci, devançant Madame Riquard, était déjà dans le jardin et prête à franchir le seuil de la grille d'entrée, qu'elle hasarda une timide question.

« Madame, de qui est la photographie accrochée au mur de la cheminée de votre salon ? demanda-t-elle en se tournant vers la propriétaire.

— Il y en a plusieurs.

— Je parle de celle qui représente une petite fille vêtue en bayadère.

— Une jolie petite fille ! n'est-ce pas ? » dit Mme Riquard avec un hochement de tête.

Et sans attendre une nouvelle interrogation, elle continua :

« C'est le portrait de la petite Medji, l'enfant d'un brave militaire qui est mon pensionnaire, et pour lequel le général Saugru de Forbach me paie une pension. Un pauvre garçon, jeune encore, qui a fait la campagne de 1870 et auquel une horrible blessure au crâne a ôté la raison. On n'a pas voulu l'envoyer dans une maison de santé à cause des soins particuliers que son état réclame. Sa folie est douce. Je me suis attachée à lui en souvenir d'un fils, qu'il me rappelle et que j'ai perdu à cette époque. La folie de mon pensionnaire consiste à prendre pour sa fille tous les enfants qui l'approchent, et la raison en est qu'il a eu le malheur, en partant pour la frontière, d'être forcé d'abandonner, à peu près sans ressources, sa femme et son enfant qu'on n'a jamais pu retrouver, malgré les recherches du général. Mais je vous entretiens là de choses qui ne sauraient vous intéresser. Adieu, Mesdames, et à votre service, conclut-elle en refermant la porte du jardin. »

Zoé la salua une dernière fois, et s'éloigna tellement ravie de sa démarche, qu'elle ne sut le cacher à Françoise.

« Cette fille de mendiante, lui dit-elle, a la prétention d'épouser le comte Georges de Noirmont.

— Et M. le comte est-il de cet avis ? » demanda Françoise en feignant une indifférence qu'elle n'éprouvait pas.

La moldave ricana.

« Peut-être. Les jeunes gens sont si inconséquents ! Mais par bonheur la comtesse est là ! »

La femme de chambre regarda Zoé et dit :

« La comtesse ne veut pas d'un mariage entre mademoiselle Gardella et M. Georges ?

— Sans doute, et on le comprend, de sa part surtout, puisqu'elle n'ignore pas la vérité sur l'origine de cette fille. »

Françoise parut perplexe.

« Tout de même, si je ne me trompais pas, pensa-t-elle, pauvre petite Mademoiselle Gardella, elle est si gentille qu'elle mérite bien, celle-là, d'être heureuse...»

Elle ajouta, toujours se parlant à elle-même.

« Il faudra que j'en parle au comte de Noirmont. Un militaire qui tombe sur un champ de bataille, ça vaut un noble. »

XIII

L'indiscrétion d'Antoinette eut pour conséquence de l'aigrir contre tout le monde. La comtesse, son oncle et Zoé, lui inspiraient, quoi qu'à divers degrés, un profond ressentiment. Elle ne pouvait pardonner à Madame de Noirmont la préférence qu'elle était prête à accorder sur elle à Zoé, uniquement en considération des millions de celle-ci. Elle ne pardonnait pas, non plus, à son oncle de s'être fait l'intermédiaire de la proposition du prince, sans se soucier de son avenir, bien qu'il connut ses sentiments pour Georges. Elle lui en voulait aussi d'avoir pris le parti de Gardella et pourtant elle se fut mise de ce parti plutôt que de laisser le chemin libre à Zoé. Elle eut encore préféré que Gardella devint, en fin de compte, la femme de Georges, que cette étrangère sans tact qui lui avait fait, à brûle-pourpoint, la confidence impudente de ses sentiments, comme si elle la jugeait assez laide pour être réduite au rôle de confidente.

Oh ! Zoé, oui, maintenant elle la détestait, et son aversion était telle, qu'elle ne vit pas arriver le jeudi sans appréhension, parce que, ce jour la, elle devait se retrouver au cours de chant avec elle et que, de plus, Madame Apettini la recevait à déjeuner au retour de la leçon. Il n'y avait pas à revenir sur cette habitude, tellement consacrée que Zoé n'attendait même plus qu'on lui réitérât l'invitation ; elle venait, sans cérémonie, suivie de sa femme de chambre qui, elle aussi, partageait régulièrement l'invitation adressée à sa maîtresse. Antoinette réfléchit bien à l'attitude qu'il convenait qu'elle prit vis-à-vis de Zoé pour ne pas sortir des devoirs que la bienséance impose aux gens du monde.

Le jeudi matin, elle partit de la maison plus tard qu'à l'ordinaire,

et semblait plus maussade que jamais. Elle arriva rue du Bac lorsque la leçon était déjà commencée. Elle l'avait fait exprès pour éviter l'accolade et les démonstrations d'amitié de Zoé.

Elle eut soin, en entrant dans la salle de chant, de se détourner du regard de Mademoiselle Rocaresco, qui, de sa place, s'évertuait à lui adresser des signes. A un moment, elle dut, malgré elle, remarquer ces signes sous peine de paraître brouillée. Avant la fin de la leçon, Zoé, n'y tenant plus, vint à elle.

« Nous causerons au retour pendant le trajet... je vous surprendrai bien, allez ! Tout ce que je pensais de cette fille se réalise et à la lettre.

— De quelle fille parlez-vous ? »

En adressant cette question, Antoinette gardait une attitude quelque peu froide et hautaine,

« Vous le demandez !... Comme si je pouvais parler sur ce ton et dans ces termes, d'une autre que de Gardella. »

Après la leçon, aussitôt qu'elles se trouvèrent dehors, Zoé revint sur l'entretien interrompu et, passant son bras sous le bras d'Antoinette, elle lui glissa à l'oreille :

« Si vous saviez, ma chère, si vous saviez !... Non, vous n'imaginez rien de pareil ?

— Vous m'intriguez ? »

Françoise marchait avec la femme de chambre d'Antoinette à quelques pas et était aux aguets.

Sa tête avait travaillé dans l'espace des vingt-quatre heures qui les séparaient de leur voyage de Vincennes. Françoise Savelle n'avait pas trente ans. C'était une bonne créature, peu douée des avantages extérieurs, grande, blonde et mal faite. Elle avait une longue figure pale, à la peau déjà ridée. Ses cheveux jaunâtres étaient relevés sur la nuque avec soin, mais sans prétention. Ses traits respiraient l'honnêteté et la finesse. Devinant dans l'acharnement que Zoé mettait à se procurer des renseignements sur Gardella, le désir de faire du tort à l'orpheline, elle n'eût qu'à suivre ses instincts naturels pour essayer de se placer entre celle-ci et celle-là. Au reste, la tendance sympathique qui l'entraînait vers Gardella avait une cause, de même que le sentiment opposé que lui inspirait sa maîtresse. Plusieurs fois il était arrivé que Madame Rocaresco, ne pouvant accompagner sa fille aux soirées des Apettini, l'avait confiée à Françoise, avec la charge, pour cette dernière, de venir la chercher à l'heure du départ. L'incertitude de cette heure,

que l'on ne fixait pas précisément, obligeait souvent Françoise à attendre, et pendant les stations qu'elle avait dû faire sur la banquette de l'antichambre, au milieu de l'hiver, Gardella, plus d'une fois, intervint pour qu'on lui donnât tantôt une chauffrette, tantôt un livre. Ces petites attentions avaient été au cœur de la pauvre servante ; aussi, lorsqu'elle rencontrait Gardella était-elle toute heureuse et ne manquait-elle jamais de lui adresser son sourire le plus respectueux et le plus reconnaissant, politesse à laquelle Gardella répondait toujours par quelques gracieuses paroles ; et quand Françoise mettait ces procédés en parallèle avec les exigences et les duretés de Zoé, elle se sentait au cœur autant d'aversion pour l'une que d'affection pour l'autre.

Elle était dans ces dispositions quand Zoé, s'étant fait accompagner par elle à Vincennes, se vit dans la nécessité de lui apprendre, à mots couverts, les motifs de leur course.

Françoise se sentit un réel dévouement pour Gardella dès qu'elle connut, ou plutôt lorsqu'elle devina qu'une rivalité se cachait dans la haine de Zoé.

Françoise n'était au service de la baronne que depuis que celle-ci était à Paris, c'est-à-dire, à peine depuis un an. Aucun bon procédé de la part de ses maîtres, ne la liait à eux et ne leur donnait droit à son attachement.

« Je les sers pour leur argent, pensait-elle, et ne leur dois rien de plus. Ils me paient, je travaille, et nous sommes quittes. »

Françoise était bretonne. Elle avait les qualités et les défauts de sa race : sensible au bien et au mal. Or, les Rocaresco ne la traitaient, en effet, que comme une mercenaire. Possédant, par nature et par raisonnement, toutes les délicatesses du cœur, elle avait d'autant plus souffert d'être méconnue et ne le leur pardonna point.

Grâce aux quelques paroles échangées chemin faisant, avec la femme de chambre d'Antoinette, dans les allées et venues du cours, elle n'ignorait rien sur la famille Apettini. Ce jour-là, contrairement à son habitude, au lieu d'être attentive aux bavardages de la chambrière, elle concentra son attention sur la conversation des jeunes filles.

« Vous m'intriguez, avait dit Antoinette, quand Zoé tâchait de stimuler sa curiosité en lui donnant à entendre qu'elle lui réservait des révélations surprenantes. »

Françoise ne les perdit de vue ni l'une ni l'autre, et elle crut s'apercevoir que Mademoiselle de Phébade n'entrait pas avec

enthousiasme dans les racontars de sa compagne. Ce détail lui inspira presque de la sympathie, car elle ne se doutait pas de la triple rivalité qui séparait les trois amies.

La froideur, le calme d'Antoinette exaspéraient Zoé. Elle chuchottait avec vivacité à voix basse à l'oreille de sa compagne et par moment, se fâchant de la voir si tranquille, elle s'écriait :

« Elle est la fille d'une mendiante, vous ne comprenez donc pas ce qu'il y a là d'avantageux pour nous ! Gardella est la fille d'une mendiante ! c'est le secret que la comtesse cache à tous, et voilà, en même temps, la raison pour laquelle elle ne consentira jamais à son mariage avec Georges.

— Je ne vois pas dans les paroles de Madame Riquard, objecta Antoinette, quand Zoé eut, pour la dixième fois au moins, répété son accusation, la preuve absolue que la mère de Gardella était une mendiante. Il ne s'ensuit pas, parce que l'on meurt de faim, que l'on ait mendié ; c'est même le contraire, qui devrait se produire. Ce sont généralement ceux qui demandent qui obtiennent, et si la mère de Gardella n'a rien obtenu et est morte de faim, c'est probablement parce qu'elle n'a rien demandé. »

Zoé n'en croyait pas ses oreilles.

« Alors, vous prenez son parti.

— Non... je discute simplement un fait.

— Je voyais bien que vous êtes changée, mardi vous ne parliez pas ainsi.

— Peut-être parce que je n'avais pas suffisamment réfléchi. »

Zoé hors d'elle s'exclama :

« Et peut-être encore pour une autre raison. »

Elle s'arrêta brusquement. Antoinette lui lança un regard surpris et curieux.

« Pour quelle autre raison ?

— Vous vous serez, entre temps, réconciliée avec Gardella.

— Étais-je donc brouillée avec elle ? »

Zoé eut un sourire plein de réticence.

« Après la soirée de lundi, j'aurais cru que la rupture devait être inévitable. Mais Gardella est si habile, si insinuante et si peu fière.

— Vous paraissez beaucoup la détester.

— Autant que j'aime Monsieur de Noirmont. »

Antoinette l'enveloppa d'un regard étincelant de sourde colère, que Françoise remarqua et qu'elle ne s'expliqua point.

Un silence avait suivi la réplique de Zoé.

Mademoiselle de Phébade reprit d'une voix acérée.

« Vous parlez bien ouvertement d'un sentiment que Monsieur de Noirmont peut ne pas partager. Peut-être serait-il sage d'être plus circonspecte et plus réservée.

— Dans mon pays, déclara Mademoiselle Rocaresco, on a la franchise du cœur et de la parole. J'aime Monsieur de Noirmont et je l'avoue, bien que je n'ai aucune certitude d'être payée de retour. J'en ai l'espoir, rien de plus : mais c'est quelque chose, étant ce que je suis. »

Et contente d'elle, elle se redressa, puis avec une feinte modestie :

« Sans doute, reprit-elle, il se peut que j'aille au devant d'un déboire et d'une humiliation. »

Elle s'attendait à une protestation de sa compagne, mais, au contraire, Antoinette inclina la tête affirmativement.

La moldave fit un brusque mouvement de recul et obligeant Antoinette à la regarder en face.

« Vous devez savoir des choses que j'ignore. Dites-moi la vérité. »

Antoinette se défendit.

« Ce n'est là qu'une supposition. »

Zoé nia d'un signe de tête.

« Je vous en prie, ne me cachez rien. »

Antoinette s'impatienta.

« Que puis-je vous apprendre que vous ne sachiez. Georges aime Gardella. »

Zoé ne put réprimer un geste d'insouciance.

« C'est une rivale qui ne compte pas ! »

Après un temps, elle ajouta :

« A présent, moins que jamais », faisant allusion au secret surpris par elle au sujet de la naissance de l'orpheline.

Antoinette le comprit.

« Ne vous y fiez pas.

— La comtesse ne se prêtera jamais à une semblable mésalliance.

— Ne vous y fiez pas, répéta Antoinette.

Cette fois Zoé s'indigna.

« Vous admettez que cela puisse être !

— Qui sait ?

— Ah ! ma chère ! vous m'exaspérez avec vos attitudes de sphinx. Madame de Noirmont est une trop grande dame, pour consentir à ce qu'une fille de rien devienne son égale.

— D'abord, interrompit Antoinette, il n'est pas certain que Georges attende la permission de sa mère pour agir ; de plus, la comtesse, partagée entre son attachement pour Gardella et les réflexions de sa conscience, peut ne pas toujours avoir le courage de résister aux conseils de son orgueil.

— Il n'est pas que son orgueil pour lui faire entendre des sages conseils et nous connaissons, vous et moi, des gens qui ne lui parleraient pas autrement.

— Qui donc ? »

Zoé n'hésita pas :

« Votre oncle avant tout. »

Antoinette secoua la tête.

« Prenez garde de vous tromper.

— Vous le calomniez !

— Mon oncle a une vive amitié pour Gardella. »

Françoise eut un tressaillement et devint plus attentive.

« Parce qu'il ignore qui elle est, insinua Zoé.

— Il le soupçonne.

— Le soupçon a des considérants atténuants dont elle bénéficie ; mais devant la preuve, vous verrez bien que le marquis n'hésitera pas, l'heure venue, à détourner la comtesse d'une faiblesse dont le moindre enjeu est l'avenir du comte.

— Mon oncle a des idées à lui sur les choses du cœur. Il prétend, d'ailleurs, que la femme n'apportant dans la famille, ni la race, ni le nom, n'a pas besoin des privilèges de la naissance.

— Il ne prétend cela, croyez m'en, qu'en théorie.

— Détrompez-vous. »

Zoé commençait à se fâcher d'être ainsi contredite et, se départant de toute retenue, elle fut sur le point de dévoiler le service que le prince, à la prière de la baronne, avait réclamé d'Apettini :

« En tous cas, affirma-t-elle d'un ton significatif, soyez sûre que dans la question qui nous occupe, je ne me trompe pas. »

Antoinette ne se méprit point au sous-entendu contenu dans cette phrase et son irritation s'en accrut.

« Dans cette question comme en toute autre, mon oncle n'est pas homme à jamais sacrifier sa manière de voir, et tenez pour certain qu'il ne la sacrifiera pas. »

Zoé dit entre ses dents avec menace :

« Nous verrons bien. »

Antoinette entendit, elle objecta sur un ton qui n'admettait pas de réplique.

« C'est tout vu. »

La figure de Zoé prit une expression mauvaise.

« Vous vous avancez beaucoup.

— Je pourrais le faire encore plus, sans le faire trop. »

Cette fois Zoé n'y tint plus.

« Expliquez ces paroles ?

— Mes paroles sont claires, dit Antoinette en scandant les mots, et n'ont pas besoin d'explication ; vous dites que je m'avance beaucoup en certifiant que mon oncle même, en cette circonstance, et pour vous être agréable ou à quelqu'un des vôtres, son intérêt fut-il en cause, ne sacrifiera par sa manière de voir, et je vous réponds que je ne m'avance pas, autant que je le pourrais, car il me suffirait d'un mot pour vous le prouver et vous fermer la bouche. »

Les lèvres de Zoé se contractèrent et la colère fit trembler sa voix.

« Vous voudriez me faire croire que le marquis est au-dessous de la confiance que ses amis les plus précieux placent en lui. »

Ainsi qu'Antoinette, elle scanda les mots et appuya, avec intention, sur le mot *précieux*, facile à interpréter dans un autre sens que celui qu'elle feignait de lui donner.

Mademoiselle de Phébade vit tout de suite la perfidie de son arrière pensée. *Les amis précieux*, c'était le prince et la confiance que le marquis devait trahir, en ne sacrifiant pas sa manière de voir, se rapportant à la mission d'intermédiaire dans les pourparlers matrimoniaux dont ce dernier l'avait chargé au profit de sa nièce.

Par bonheur on arrivait. Antoinette se dominait si mal en ce moment, qu'encore un peu elle eut tout révélé ; non seulement, l'entretien de la comtesse et du marquis, mais l'énergie avec laquelle il avait pris la défense de Gardella et blâmé Madame de Noirmont de refuser son consentement au mariage de Georges avec la jeune fille, qu'il lui avait fait un grief d'avoir, si imprudemment, rapprochée du jeune homme.

Cette pensée se dégageait avec tant de netteté de ses dernières répliques, que Zoé eut le soupçon de la vérité et que Françoise n'en douta pas.

« Le marquis, se dit-elle, est dévoué à Mademoiselle Gardella, et, par sa position comme par son âge, il est plus que le comte en mesure de lui être utile, c'est à lui que je parlerai. »

L'occasion se présenta ce jour même. Apettini, après le déjeuner, pendant que les dames rentrées au salon, y causaient, vint pour

chercher un objet dans une pièce attenant à la cuisine où les gens de service demeuraient.

Françoise, intimidée bien que résolue, s'approcha de lui et le pria de l'écouter pendant quelques minutes.

Il l'invita à parler.

Elle ne lui cacha rien de ce qu'elle savait ni de ce qu'elle supposait.

La conduite de Zoé le surprit. Cette ténacité de la Moldave à poursuivre Gardella jusque dans le passé des siens, le révolta. Cependant, il ne le laissa pas deviner à son interlocutrice et ne releva seulement que les observations personnelles de celle-ci au sujet de la photographie de la petite Medji et au militaire en démence.

« Quelle conclusion tirez-vous de tout cela, ma bonne fille? lui demanda-t-il.

— Je conclus, lui répondit-elle, que le soldat, dont la femme et l'enfant ne se sont pas retrouvés, est le père de Mademoiselle Gardella et, je n'en veux pour preuve, que la photographie de la petite fille... Jamais, Monsieur, jamais, malgré la différence d'âge, une ressemblance n'a été plus frappante... et cette ressemblance se retrouve surtout dans les yeux... Mademoiselle Gardella a des yeux comme personne, et il n'y a pas moyen de s'y tromper. »

Le marquis était de cet avis.

« Donnez-moi l'adresse de cette Madame Riquard, dit-il... j'irai. »

XIV

Zoé ne s'attarda pas chez les Apettini. A part qu'elle était agacée par l'hostilité évidente d'Antoinette et par son parti pris d'être d'un avis contraire au sien, elle avait hâte d'apprendre à sa mère le revirement de Mademoiselle de Phébade et dès qu'elle put décemment se retirer, elle le fit. Ce qui acheva de la froisser, fut de voir que personne ne la retint, ne fut-ce que par cette politesse banale que les gens du monde ont à leur service, et dont-ils usent à l'égard de leurs amis et même souvent des simples importuns.

La baronne Rocaresco fut peut-être encore plus mortifiée que Zoé de la nouvelle que celle-ci lui apportait.

« Je conclus de cette versalité, déclarât-elle, que Mademoiselle de Phébade agit avec une arrière pensée. Elle a un but que je n'ose définir trop clairement, si toi-même tu ne le soupçonnes pas.

— La supposerais-tu jalouse, fit Zoé en hésitant, et ma rivale?

— Oui, et je m'étonne que tu n'en a pas eu l'idée. Assurément Antoinette a des prétentions sur Monsieur de Noirmont... Le fait ne saurait être douteux et ne l'est pas. »

Zoé eût un rire étrange.

« Et moi, s'écria-t-elle, qui lui glissait mes confidences naïvement à l'oreille... Qui aussi eut pu croire que cet avorton ait des ambitions de femme.

— La morale à tirer de ceci, dit madame Rocaresco, est que nous devons désormais faire nous-mêmes nos affaires... »

Zoé l'interrompit pour lui raconter les menaces à mots couverts par lesquelles Antoinette avait répondu à ses insinuations, à propos du marquis et de la requête adressée à ce dernier par le prince pour obtenir qu'il entamât les pourparlers du mariage qu'elle projetait.

« Il n'en peut pas être autrement, objecta la baronne, si Antoinette rêve de devenir comtesse de Noirmont, son oncle ne la sacrifiera pas à une étrangère.

— Oh ! une étrangère ! Mon oncle Rocaresco est aussi un étranger, ce qui n'empêche pas Monsieur le marquis de trouver ses ducats bien français. »

La baronne sourit.

« L'argent n'a jamais de nationalité. »

Elle secoua la tête et ses yeux prirent une expression de dureté. Puis revenant à ses conclusions :

« Ce qui arrive est une leçon qui doit nous servir et dont nous allons profiter. Lundi soir, nous rencontrerons les Noirmont chez les Apettini. Or, que le marquis ait fait part ou non à la comtesse de la lettre du prince, j'aborderai la question. »

Zoé leva les yeux sur sa mère avec un étonnement qu'elle ne dissimulait pas.

« Les Français n'aiment pas à aller droit au fait dans ces sortes de choses.

Peut-être sera-t-il plus habile de vous borner à préparer un rapprochement entre nos deux familles. Nous voyons la comtesse depuis assez longtemps pour lui faire des avances. Si elle y répond ce sera, ou que le marquis lui a fait part de la lettre de mon oncle et qu'elle ne repousse pas sa proposition, ou qu'elle ne sait rien et que tout est à entreprendre. Dans le cas où elle se tiendrait sur la réserve, il n'y aurait pas alors à douter qu'Apettini a parlé, et que

Madame de Noirmont a d'autres projets. Car autrement, elle n'a pas de prétexte pour éviter de se lier avec nous. »

La baronne en convint et promit de tenir compte des réflexions de Zoé.

« Pourvu, ajouta la jeune fille, que cette pie-grièche d'Antoinette ne contremande pas la soirée ; j'espère, du moins, qu'elle n'en aura pas le temps pour cette fois, car deux jours à peine nous en séparent, mais je ne crois pas que nous resterons longtemps maintenant en relation avec les Apettini.

Tout est à craindre de Mademoiselle de Phébade... j'ai pu en juger par ce qui s'est passé aujourd'hui. En admettant que ce lundi lui échappe, j'ai la certitude que les lundis suivants seront supprimés. Il faut donc profiter de la dernière occasion qui nous est offerte d'entrer en relation directe avec la comtesse. Invitez-là à un dîner de cérémonie avec son fils... Invitez également cette Gardella puisqu'il n'y a pas moyen de les séparer... à charge de revanche dans l'avenir. »

La baronne eut un soubresaut.

« S'asseoir à la même table que cette fille de mendiants ! grommela-t-elle, est un dur sacrifice.

— Sans doute, mais on n'arrive à rien sans peine et comme Apettini le répète souvent, tout est difficile dans la vie. »

Zoé, on le voit, n'avait pas laissé ignorer à sa mère sa démarche à Vincennes. Le tort que le secret dévoilé de la naissance de Gardella pouvait causer à cette dernière lui eut fait, même à ses dépens, crier la vérité sur les toits. Elle se sentait si heureuse de pouvoir abaisser cette rivale infime, qu'elle n'eût désiré entrer en relation avec la comtesse que pour le plaisir de lui prouver que le silence dont elle entourait le passé de sa protégée était maintenant inutile.

Pendant que la mère et la fille prenaient la résolution de faire plus ample connaissance avec les Noirmont, la comtesse, entraînée vers elles par les avances de la proposition du prince, formait de son côté un projet analogue.

L'aveu arraché dans l'émotion à Gardella l'avait indignée.

« En vérité, se dit-elle, ces gens du peuple ne savent pas garder de mesure et ce que la nature a mis de grossier en eux, résiste à l'influence de l'éducation. Gardella me doit tout, et ce n'est pas encore assez à ses yeux. Il faut qu'elle devienne, malgré ma volonté, mon égale dans cette maison que la charité lui a ouverte.

Eh bien ! c'est ce que nous verrons. Antoinette est une rivale que son manque de beauté et de fortune rélèguent au second plan. Il n'en sera peut-être pas de même de cette belle fille que sa personne et sa dot mettent de force et de droit en évidence. »

La tendresse de la comtesse pour Gardella avait fait place à cet égoïsme impitoyable qui ne raisonne point. Elle ne voulut pas se souvenir des sages et judicieuses observations du marquis, et, loin de convenir qu'elle était la première cause de l'attachement du jeune homme et de la jeune fille, elle se considéra comme une dupe, victime de l'ingratitude de sa protégée, à laquelle elle avait pu cependant, dans la tranquillité de sa conscience, imposer le plus surhumain des sacrifices sans rencontrer de résistance.

Après la scène de la salle à manger, elle se montra dans ses paroles et dans sa conduite d'une froideur extrême envers Gardella. Georges le remarqua et tâcha, par ses soins, de dédommager celle qu'il aimait. La comtesse n'y fit attention que pour avoir un prétexte d'être plus dure et plus injuste.

Comme elle désirait que cette situation prit fin au plus tôt, il lui tardait de faire connaître à Georges les flatteuses recherches dont il était l'objet de la part des Rocaresco, et elle sut adroitement lui lancer des insinuations claires et subtiles, tantôt s'efforçant, par un éloge outré de Zoé, de l'obliger à penser comme elle. Il ne la suivit pas sur ce terrain. Au contraire, il prit en haine cette Zoé qu'il n'avait jamais regardée et que la comtesse opposait, avec tant de persistance malveillante à Gardella.

Malgré son désir de lui apprendre toute la vérité, Madame de Noirmont n'en fit rien ; elle crut prudent d'attendre d'abord d'avoir vu la baronne afin de savoir précisément à quoi s'en tenir, et elle appela, elle aussi, le lundi de tous ses vœux. Un moment elle eut la pensée de ne pas emmener Gardella à cette soirée, quoique cette infraction aux habitudes eut été une offense ouverte et de parti-pris envers la jeune fille ; mais elle n'en était plus à calculer le plus ou moins d'injustice des affronts qu'elle lui infligeait maintenant, à tout propos, et ne revint sur son projet que lorsque Georges lui eut déclaré, dans un tête-à-tête, qu'il l'avait forcée de subir, qu'il n'irait pas chez les Apettini, si Gardella n'y venait point.

Cette détermination ne rendit la comtesse que plus dure et hautaine dans ses procédés avec la malheureuse enfant, non qu'elle lui adressa des injures et des reproches nettement formulés, mais

elle avait l'art cruel de saisir les moindres circonstances pour lui marquer sa rancune.

Le lundi vint enfin, et comme Gardella s'était habillée, suivant sa coutume, avec une de ses robes les plus fraîches et les plus élégantes, Madame de Noirmont en fit aigrement la remarque.

« Pourquoi choisis-tu toujours, lui dit-elle, des toilettes tapageuses lorsque nous allons chez les Apettini où les autres jeunes filles sont si simples ? »

Gardella interdite s'empressa de changer de costume et cette fois elle se vêtit d'une robe montante de couleur sombre.

« Décidément, s'exclama la comtesse en la repoussant d'un geste brusque lorsqu'elle reparut, je crois que tu le fais exprès, entre des falbalas et de la bure, il y a un juste milieu. »

Gardella ne répliqua pas et rentrant pour la seconde fois dans sa chambre, elle chercha une toilette telle que le voulait Madame de Noirmont. L'étoffe de cette troisième robe était en surah à fond clair, de teinte maïs semée de petits bouquets pompadours. Gardella n'avait jamais été plus jolie, bien que le sourire, qu'on lui reprochait tant, eut disparu de ses lèvres et que ses yeux rougis attestassent qu'elle venait de pleurer. La comtesse le vit et dédaigna d'y prendre garde. Par contre Georges, auquel ce détail n'avait pas non plus échappé, était furieux ; pour un peu, il se fut révolté en essayant d'entraîner l'orpheline dans son indignation, et s'il ne le fit pas, c'est qu'il avait la certitude qu'elle lui résisterait et le blâmerait.

Ainsi que le prévoyait Zoé, Antoinette essaya de faire manquer la soirée, mais la tante ne céda pas, du moins pour cette fois.

« Nous aurons un prétexte tout trouvé, lui dit-elle, dans les grandes chaleurs qui arrivent pour rompre nos habitudes dès la semaine prochaine.

C'est qu'en effet, comme cela se voit fréquemment en mai, les premières chaleurs devenaient chaque jour plus fortes et le prétexte pouvait paraître plausible.

— Ces réunions, maugréa Mademoiselle de Phébade, mécontente de l'ajournement, ne servent qu'à faire les affaires des autres au dépens des miennes. Zoé par son aplomb et Gardella par ses airs de sainte savent plaire aux jeunes gens qui viennent ici, lesquels se disputent à qui mieux mieux leurs sourires, tandis que moi, avec ma simplicité d'honnête fille, je n'obtiens pas même un regard.

Malgré la simplicité dont elle parlait, elle fit ce lundi là une toilette comme elle n'en avait pas faite de tout l'hiver. Guidée par la même pensée de séduction, Zoé arriva plus parée qu'une châsse et comme Gardella, d'ordinaire la plus élégante, n'avait à leur opposer que son frais petit costume de pensionnaire endimanchée, ce fut un véritable contraste, au reste, tout à son avantage.

« Voilà le privilège de la beauté ne put s'empêcher de faire observer Apettini en apercevant l'orpheline, et en la montrant aux personnes présentes. Mademoiselle Gardella dépouillée de tous ses vains ornements et réduite à elle-même, n'est que plus jolie encore.

Cet appel à l'admiration de tous attira l'attention sur la jeune fille et lui valut d'unanimes louanges. Quant à Zoé, Antoinette et à plusieurs autres péronnelles qui se trouvaient là, elles se mordirent les lèvres de dépit, non sans jeter un regard dédaigneux sur l'orpheline dont l'histoire, ébruitée dans leur cercle, par les cancans de Zoé, n'était plus un secret que pour la comtesse.

Bien que cette dernière eut une protestation sur les lèvres pour atténuer le malencontreux compliment, elle craignit de se laisser emporter par la colère et, de peur de se montrer publiquement injuste, elle garda un silence contraint; d'ailleurs Gardella ne parut pas reconnaissante de l'hommage qui lui était ainsi rendu, et son front, déjà soucieux, devint tout à fait triste.

On ne lui en sut pas gré, chacune des jeunes filles s'éloigna d'elle intentionnellement, l'isolant comme une intruse. Par contre, Georges, à peine maître de sa fureur, s'installa à ses côtés en lui prodiguant ostensiblement tous les égards du respect et toutes les sollicitudes de l'amour.

La comtesse et la baronne, attirées par le même but, avaient été fidèles à leur résolution de se rapprocher. Dès qu'elles se virent, elles cherchèrent deux places l'une près de l'autre et engagèrent un causerie. A l'excessive amabilité de la comtesse, Zoé radieuse, devina que ses projets étaient en voie de réalisation et, malgré l'attitude peu encourageante de Georges, elle ne perdit rien de ses espérances.

« C'est justement, conclut-elle, en enveloppant Gardella d'un regard de souverain mépris, parce qu'il ne la respecte ni ne l'aime qu'il l'affiche ainsi devant tous... Il s'en amuse... et à un prix pareil, je n'envie pas les faveurs qu'il lui prodigue. »

L'échange de réflexions mordantes n'avaient pas d'entrain dans le groupe des demoiselles à cause de la froideur des rapports entre Zoé et Antoinette. Ce fut tout au plus si, par quelques sourires ironiques, la Moldave reçut la preuve qu'on était avec elle contre Gardella ; mais que lui importait à présent que la connaissance était suffisamment engagée entre sa mère et la mère de Georges pour la continuation désormais de leurs relations en dehors des Apettini.

La sympathie réciproque des deux dames ne faisait plus de doute. Elles étaient tellement l'une à l'autre, qu'elles se désintéressaient de tout ce qui les entourait. Elles semblaient ne rien entendre de ce qui se disait dans le salon, et ne voir aucune des personnes qui s'y trouvaient. Ce détail, en confirmant les appréhensions d'Antoinette, acheva de la fâcher contre la comtesse, aussi se montra-t-elle si maussade que Madame de Noirmont et la baronne ne purent se défendre d'en faire mutuellement la remarque.

L'assiduité de Georges, auprès de Gardella, ne tarda pas à attirer l'attention de la comtesse, ce qui valut à la jeune fille, de sa part, deux ou trois regards irrités auquels Gardella ne se méprit point.

« Retires-toi, Georges, murmura-t-elle, ta mère ne me quitte pas des yeux.

— Je ne me cache pas, répliqua-t-il, de te préférer hautement à toutes les autres. »

Elle repoussa la complicité de ce défi.

« Je ne te sais pas gré de cette bravade, et si tu avais vraiment de l'affection pour moi, tu ne m'exposerais pas aux reproches qu'elle m'attirera. »

Il insinua :

« C'est ta soumission qui est cause de tout. Tu n'as ni énergie ni volonté, et ma mère en profite. »

Elle secoua la tête.

« Ce n'est pas l'énergie ni la volonté qui me manquent, mais le droit de montrer que j'en ai. Ma situation est telle que la résignation est la seule attitude qui me convienne. »

Il protesta vivement :

« Il n'y a ici que ma mère pour prétendre cela.

— Ma conscience est d'accord avec elle. »

Il allait riposter, elle l'arrêta et menaçante :

« Georges, va-t-en, ou j'épouserai l'autre sans ta permission. »

Cette menace, irréfléchie, presque enfantine, que l'impatience et

l'effroi lui arrachaient et qui entrait dans le rôle que la comtesse lui avait imposé, frappa Georges au cœur, mais en même temps, qu'elle le rendait docile, elle lui versa dans l'âme la première goutte de ce poison subtil qui s'appelle la jalousie. Il quitta Gardella, la lèvre contractée et le visage pâle en proférant entre ses dents des paroles de vengeance contre ce rival mystérieux et abhoré.

Abandonnée par Georges, Gardella retomba dans son isolement jusqu'au moment où Apettini, s'apercevant qu'elle était seule, s'approcha d'elle.

« Eh bien, dit-il, la jolie mignonne n'est donc pas au milieu de ses compagnes aujourd'hui ? »

Elle sourit douloureusement avec un hochement de tête négatif.

Soit qu'il comprit que sa question remuait un glaive dans une plaie, il changea le sujet de l'entretien et, devenant tout à coup grave, il s'empara avec une tendresse paternelle de la main de l'orpheline et la pressa significativement dans les siennes.

« Avez-vous confiance en moi, mon enfant, lui demanda-t-il à mi-voix. »

Gardella tressaillit.

« Oui, » répondit-elle.

Ce n'était pas là une parole banale. Elle avait, par instinct, confiance dans Apettini comme en elle-même.

Il continua :

« M'autorisez-vous à vous adresser une interrogation qui de la part de tout autre serait indiscrète ? »

Gardella attacha sur lui, avec perplexité, ses grands yeux d'orient qui rendaient fou tous les hommes.

« Aimez-vous Georges ? reprit-il sans attendre l'autorisation qu'il réclamait. »

Elle rougit jusqu'au front.

« C'est bien, dit-il... j'ai compris... Vous l'aimez. N'en soyez pas confuse, mon enfant ; l'amour dans les conditions du vôtre, est irréprochable. Gardez à ce sentiment toute sa loyauté et n'essayez pas de l'étouffer... Georges vous aime, voilà ce qu'il faut que vous sachiez, ne faites de concession à l'orgueil de personne. Vous êtes une honnête fille. Votre amour honorerait un ange et réhabiliterait un démon. Ayez donc bien la conviction de votre valeur et ne cédez rien. Si la reconnaissance vous oblige à des égards envers les préjugés de la comtesse, la justice plaide la cause de l'homme qui vous aime et dont le bonheur est entre vos mains. »

Il n'en put dire davantage ; Madame de Noirmont venait de prendre congé de la marquise et se retirait en compagnie de la baronne et de la triomphante Zoé.

Gardella les rejoignit. Georges marchait sur ses pas.

Apettini les reconduisait, déjà il s'était séparé d'elle, lorsqu'une main se posa timidement sur son bras. Il se retourna, c'était Françoise, restée en arrière de ses maîtresses. Elle murmura :

« Monsieur le marquis a-t-il été à Vincennes. »

Il fit un geste de désespoir.

« J'ai oublié, mais pas plus tard que demain, j'irai, quelqu'empêchement qui survienne. »

XV

La dureté et l'injustice de la comtesse apparaissaient à Gardella comme les péripéties d'un mauvais rêve. Elle ne pouvait croire que ce fut vrai, et constamment elle attendait la fin de ce cauchemar insupportable qui pourtant n'était pas au fond sans quelque douceur, car si l'injustice de Madame de Noirmont la faisait souffrir, elle trouvait la compensation de cette souffrance dans le redoublement de tendresse de Georges et, tout compte fait, lorsqu'elle s'interrogeait consciencieusement, elle s'avouait que, mise dans l'obligation de se prononcer, elle eut encore préférer perdre l'amitié de la comtesse que l'amour du jeune homme. Aussi ne manquait-elle pas de s'appuyer sur ce dernier sentiment quand son cœur était pris de défaillance.

Elle comprenait l'orgueil et les préjugés de la comtesse ; néanmoins, elle ne parvenait pas toujours à se défendre contre une involontaire velléité de révolte. Sans doute, il lui semblait naturel que Madame de Noirmont eut des ambitions pour son fils, et ne consentit point à ce qu'il se déclassât ; mais pourquoi s'acharner à la blesser sans cesse comme si elle avait en elle une ennemie. Elle ne s'était pas refusée, quelque dur que fut le sacrifice, à entrer dans ses projets, et déjà elle avait eu le courage de tromper Georges sur la vérité de ses sentiments en lui faisant supposer par un subterfuge du cœur, qu'elle ne l'épouserait jamais, parce qu'il était de l'intérêt d'un être qu'elle prétendait aimer qu'elle ne le fit point, et quand, insatiable dans ses exigences, la comtesse lui avait demandé de monter encore un peu plus haut dans la voie douloureuse de l'abnégation en faisant s'accréditer le bruit de son

mariage avec cet être imaginaire, elle n'avait protesté que juste ce qu'il fallait pour montrer le prix que lui coûtait son aquiescement. Au reste, pour tout dire, sa douceur, sa résignation étaient telles que Georges s'en offensait et l'accusait de manquer de dignité, de volonté. Il ne parlait ainsi assurément que par défaut de réflexion, d'ailleurs, elle le lui avait dit... Ce n'était pas la volonté, mais le droit d'en avoir qui lui manquait. La reconnaissance à ses cruelles obligations, et la jeune fille avait tant entendu répéter que l'ingratitude est le plus honteux des vices, qu'il déshonore le cœur et dégrade l'âme, qu'elle ne voulait pas s'en rendre coupable. Son malheur véritable à ses yeux était la fatalité de sa naissance, tous ses maux partaient de là. Elle vivait et ne respirait que par les bienfaits de la comtesse, fallait-il qu'elle la payât de retour, à l'instar des serpents qui mordent le sein qui les réchauffe ? Non ! mille fois non ! mieux valait la mort lente du sacrifice de son amour. Et comme elle ne redoutait rien autant que d'être séparée de Georges, le voir, l'entendre, être auprès de lui, avait encore pour elle d'infinies douceurs, et si elle sentait de sourdes aspirations en son âme vers un bonheur plus entier, plus complet, plus réel, elle ne dissimulait pas que son lot ici-bas, tout restreint qu'il fut, lui rendait néanmoins encore la vie douce et bonne. Les conseils étranges d'Apettini l'avaient troublée. Que voulait-il dire par ces mots qui visaient la comtesse : « Ne cédez à l'orgueil de personne, et ayez le sentiment de ce que vous valez ». A ce souvenir elle riait par mépris d'elle-même. En effet, que valait-elle ! Une seule des paroles du marquis l'avait impressionnée. « Le bonheur de Georges est entre vos mains... » C'était une responsabilité qui lui incombait. Était-il possible qu'en obéissant à la volonté de la comtesse elle put mettre des entraves à ce bonheur ! Dans ce cas, devait-elle résister à cette volonté qui la séparait de lui ? Au surplus, se pouvait-il que tant qu'ils demeureraient l'un près de l'autre il fut réellement malheureux ? Elle ne le croyait pas en jugeant d'après elle. Certes ! si Georges se mariait à une autre femme, la douleur, pour elle du moins, dépasserait ses forces ; mais il n'était pas vraisemblable qu'il en vînt là. Il l'aimait trop pour lui donner une rivale heureuse, et comme elle trouvait, faute de mieux, suffisant de vivre à ses côtés, elle pensait qu'il en devait être de même pour lui. L'idée d'abandonner la maison où elle avait grandi, pour se soustraire aux mauvais procédés de la comtesse ne lui venait pas, et lui fût-elle venue, qu'elle l'eut repoussée. Elle ne

se sentait pas seulement le courage de subir des mauvais procédés, elle se fut soumise même à des mauvais traitements, plutôt que de s'en aller... Aucune joie comparable à la joie de voir Georges ne l'attendait ailleurs, aussi n'eût-elle jamais un instant la pensée de chercher dans son départ un palliatif à ses humiliations.

La douceur, la patience de Gardella, sans toucher précisément la comtesse, jetaient dans son âme, parfois, comme une ombre de remords.

« Ou c'est une fille qui n'a pas de fierté, se disait-elle, ou son amour pour Georges dépasse toutes les bornes. »

Et, de peur d'acquérir une certitude capable d'ébranler sa détermination, elle se défendait d'éclaircir davantage ce doute.

Antoinette ne se trompait pas, la comtesse n'était point insensible aux millions d'une belle dot, et Zoé, en raison des richesses de son père, lui semblait une bru hautement digne de ses préférences. D'autant plus, que l'adroite moldave avait su déployer, pour lui plaire, toutes ses séductions. La baronne, sur les suggestions de sa fille, avait, dès le lundi soir, invité la comtesse, son fils et Gardella, à dîner pour le surlendemain, et Madame de Noirmont, dans l'après-midi du mardi, fit la visite préalable de rigueur. Les nouvelles amies avaient donc eu déjà le temps de se prodiguer les marques et les démonstrations d'amitié. La conséquence de cette intimité hâtive fut d'augmenter les sympathies de la comtesse pour Zoé, au point de lui faire accepter la possibilité d'une séparation avec Gardella, dans le cas où celle-ci deviendrait un trop sérieux obstacle à la réalisation de ses projets.

Le dîner de la baronne avait eu lieu sans amener d'incident. Gardella et Georges y assistèrent. L'orpheline, naturellement mise à l'écart, passa inaperçue, et pourtant elle ne s'ennuya pas, d'abord parce qu'elle voyait que toutes les tentatives faites pour détourner Georges d'elle échouaient et aussi parce qu'elle trouva du plaisir dans la société des jeunes sœurs de Zoé, encore en dehors des intrigues de leur aînée. Elle avait bien remarqué des pourparlers animés entre les deux mères, pendant que Georges était forcément, plus ou moins, retenu auprès de Zoé. Le jeune homme, au début de la courte soirée qui suivit le dîner, avait essayé de se rapprocher de Gardella ; mais elle exigea qu'il s'éloignât, lui assurant qu'elle n'était pas jalouse et le priant même de paraître aimable pour Zoé.

Il se peut qu'il entra un peu de coquetterie féminine dans cette

prière, toujours est-il que Georges, ignorant des mille petites ruses et faiblesses d'un cœur épris, ressentit un profond chagrin de ce conseil.

Bien que les chuchotements de la comtesse et de la baronne parussent à Gardella la preuve qu'il s'agissait d'une question brûlante, elle ne supposait pas que les choses dussent se dénouer dès le lendemain. Ce fut cependant ce qui arriva. Madame de Noirmont, après le déjeûner, vint la trouver dans sa chambre.

Le visage de la grande dame réflétait un certain trouble et son regard manquait d'assurance.

« Ma chère enfant, lui dit-elle, je dois avant tout rendre témoignage à ton bon vouloir. »

Ces paroles étaient rassurantes et Gardella déjà laissait deviner le plaisir qu'elles lui causaient lorsque la comtesse, devant laquelle elle se tenait debout, lui prenant la main, l'obligea à s'asseoir sur un fauteuil qui se trouvait près d'elle et ajouta :

« Aujourd'hui je vais te demander une nouvelle preuve de bonne volonté. »

Involontairement Gardella pressentit un malheur et ses yeux, brillants d'inquiétude, s'attachèrent sur Madame de Noirmont qui, par contre, détourna son regard.

« La certitude de t'affliger, m'afflige tellement moi-même que je ne sais comment aborder l'entretien.

— Vous m'effrayez.

— Peut-être, reprit la comtesse, que j'exagère,... tiens, au fait juges-en : tu connais mes projets à l'égard de Georges. J'avais d'abord pensé à Antoinette, mais il survient des empêchements et comme Mademoiselle Rocaresco réunit en elle tous les avantages que je désire trouver dans une bru, je veux que Georges se décide à l'épouser et, tant que tu ne le désespéreras pas absolument, il restera rebelle à ma volonté. Il faut que tu te résignes à cette abnégation. L'intérêt de Georges te le commande. Je t'ai dit par quelles considérations je suis dans la nécessité de ne pouvoir faire droit à tes ambitions. Tu m'as comprise, j'en trouve la preuve dans toute ta conduite... et c'est bien. L'heure présente est plus grave. Elle doit être décisive. Je veux que tu déclares formellement à mon fils devant moi que tu es dans l'obligation de satisfaire aux engagements que tu as pris envers ton fiancé imaginaire.

« Mais j'ai juré..... s'écria Gardella, dont le visage s'était empourpré d'émotion.

— Tu ne trahiras pas de fait ton serment, puisqu'il s'agit d'une parole et non d'un acte. »

La jeune fille objecta timidement :

« Cette parole serait mensongère. »

La comtesse s'impatienta.

« Voilà bien des hésitations et des scrupules ! Le mensonge a été commencé par toi... tu le compléteras pour m'obéir... j'en prends la responsabilité... »

Madame de Noirmont adoucie par le silence de Gardella la couvrit d'un regard qu'elle tâcha de rendre affectueux.

« Une sœur, insinua-t-elle, doit bien quelque marque de dévouement à son frère, quand surtout l'avenir de celui-ci est en jeu. »

Gardella eut un sourire amer ; mais elle continua à se taire.

« Plus tard, reprit la comtesse, tu me sauras gré de ma rigueur et tu en comprendras les causes. »

Elle s'interrompit avec embarras, puis, comme si elle prenait malgré elle une décision.

« Feras-tu ce que je veux ? demanda-t-elle. »

Gardella secoua la tête.

« Je ne ferai rien contre ce que vous voulez. Parlez et agissez. Je me soumettrai. »

La comtesse réfléchit et dit :

« C'est une idée. Seulement ta soumission ne suffit pas. Tu m'approuveras ? »

Un imperceptible signe d'acquiescement fut la réponse de Gardella. Madame de Noirmont s'en contenta et après avoir baisé la jeune fille au front pour lui témoigner sa satisfaction, elle se retira.

Gardella, partagée entre la douleur et l'indignatiion, ne put s'empêcher de céder à un mouvement de révolte.

« La vraie charité ne met pas de prix à ses bienfaits, pensa-t-elle. »

Et réfléchissant :

« Que n'importe au fait de lui obéir par mon silence ou même par mon approbation. Ses mensonges ne décideront pas Georges à m'en préférer une autre ; et lui jurerais-je que je vais épouser son rival imaginaire, qu'il ne deviendra pas, par rancune, le mari de cette fille à barbe, comme il l'appelle. »

Gardella faisait allusion à une épithète que Georges se plaisait à appliquer souvent à Zoé, à cause d'un léger duvet dont sa lèvre supérieure était ombragée.

Dans le courant du dîner, la comtesse qui avait combiné le plan de toute cette petite scène, dit tout à coup sans se départir de son calme et comme elle eut fait d'une chose, sinon sans importance, mais n'ayant qu'un intérêt relatif.

« Mon cher Georges, nous avons Gardella et moi, une nouvelle à t'apprendre. »

Il releva la tête et regarda alternativement sa mère et Gardella.

Madame de Noirmont feignit de sourire malicieusement, tandis que Gardella, aussi curieuse que Georges, attendait qu'elle parlât. Ce détail qui échappa au jeune homme, eut pu, s'il l'eut remarqué, éveiller ses soupçons. Par malheur, dans le trouble de l'émotion, il ne vit rien.

La comtesse, toujours souriante, continua.

« Cette nouvelle n'en est pas une précisément, puisque Gardella t'a déjà elle-même à peu près annoncé le fait.

— Quoi donc ? »

Gardella faillit elle aussi lui adresser cette question.

« Son prochain mariage ! »

La jeune fille pâlit sous le regard de stupeur que Georges fit soudain peser sur elle.

« Ton mariage !... tu te maries ? »

Eperdue la pauvre enfant n'osait pas démentir la comtesse, et pourtant son courage n'alla pas jusqu'à enfoncer le poignard dans l'âme de celui qu'elle aimait par une affirmation que ses lèvres se refusaient à prononcer.

La comtesse insista s'adressant à Gardella.

« N'est-ce pas vrai que tu te maries et prochainement encore ? »

La tête de l'orpheline s'inclina.

Georges n'en demanda pas davantage. Ce muet assentiment le convainquit du parjure.

Il ne répliqua pas un mot, mais il était visible que cette trahison le blessait au vif.

Enchantée de son stratagème, Madame de Noirmont, comme si elle n'avait pas conscience de la monstruosité de son égoïsme, fit seule les frais de la causerie.

« Après le dîner, pensait Gardella, je parlerai à Georges et sans lui dire la vérité je m'arrangerai pour la lui faire deviner. »

La sourde et impassible colère du comte, en lui donnant la mesure de son affection, la flattait.

« Oh ! que c'est bon d'être aimé ! que c'est bon, se répétait-elle

en enveloppant Georges de regards dans lesquels elle mettait tous les aveux que sa bouche avait la consigne de taire. »

Cette éloquence des yeux fut dépensée en pure perte. Georges ne la regarda pas une seule fois et les événements, contrecarrant ses intentions, elle ne put lui parler au sortir de table. A peine Madame de Noirmont s'était-elle levée que la baronne et sa fille se présentèrent. On les fit entrer les premières au salon et comme Georges manifestait l'intention de se retirer, sa mère le retint à haute voix de façon à le forcer de demeurer, à moins de se rendre coupable d'une impardonnable grossièreté.

Gardella, tremblante et nerveuse, suivit silencieusement la comtesse.

Après l'échange des politesses entre cette dernière, la baronne et Zoé, Gardella s'approcha à son tour et tendit timidement sa main aux arrivantes. Madame Rocaresco ne daigna pas voir ce mouvement et Zoé se borna à effleurer de ses doigts gantés les doigts de l'orpheline.

Georges ne perdit rien de cette scène. L'affront subi par Gardella, cet affront qui, auparavant l'eut transporté de fureur, lui fut doux.

« Tant mieux, se disait-il, qu'on la fasse souffrir ! »

Sa propre souffrance, cette souffrance qui lui venait d'elle le rendait méchant.

L'attitude humiliée de la jeune fille, les regards suppliants qu'elle jetait sur lui et qu'il sentait, mais dont il détournait les siens ; rien ne l'attendrit ni ne l'émut. Au contraire, il se complaisait dans sa cruauté et en ressentait une si âpre joie, qu'il eut voulu faire surgir des occasions de la torturer, et, en attendant mieux, il ne négligea pas celle qui s'offrait à lui par l'entremise de Zoé, auprès de laquelle il déploya toutes les amabilités voulues que le dépit met au service de la jalousie.

Gardella, silencieuse, le regardait faire ; par instant ses yeux s'emplissaient de larmes, et, pour ne pas haïr la comtesse, elle était obligée d'étouffer sa pensée. Comme s'il avait eu le sentiment qu'elle souffrait et qu'ainsi il se vengeait, il redoublait de soins et d'empressement autour de la Moldave dont la joie bruyante éclatait par saillie, et allait outrager, jusque dans le coin où elle s'était réfugiée, pour pleurer plus à l'aise, la pauvre délaissée.

« Demain, demain, gémissait-elle, je lui dirai tout. La comtesse me chassera si elle veut ! »

Mais être chassée, c'était ne plus le voir et ne plus le voir c'était ne plus vivre. Tout valait mieux que de s'exposer à cette suprême douleur. Dans l'épouvante que lui causa la seule idée qu'elle verrait se fermer sur elle la porte de cette maison, où il continuerait à demeurer et dans laquelle elle ne reviendrait plus, elle comprit que, plutôt que de se jeter dans cet abîme de souffrance, elle se résignerait à subir ses colères, ses injures, sa tyrannie, voire même son mépris. Elle alla plus loin et, admettant la possibilité du triomphe de Zoé, elle conclut qu'elle aimait Georges jusqu'à une telle abnégation qu'elle préférerait le voir le mari d'une autre que de ne plus le voir du tout.

Pendant que ces réflexions la torturaient, la comtesse poursuivait son but, que tout en ce moment favorisait et, interpellant son fils après quelques mots prononcés à voix basse, avec la baronne, elle lui dit :

« Nous venons, Madame Rocaresco et moi de former, mon cher Georges, un projet d'avenir qui, je n'ai pas besoin de te le dire, à mon approbation absolue. Bien que Mademoiselle Zoé ait le droit de choisir un fiancé parmi les hommes les plus distingués du monde entier, il dépend de toi d'être l'élu de son choix !.... »

Sans tenir compte de la brutalité de cette proposition faite en présence de personnes non seulement intéressées à sa réponse, mais pour lesquelles son refus eut été un outrage, il ne vit là que l'occasion qu'il appelait de tous ses vœux de faire souffrir Gardella, en la frappant avec les mêmes armes dont elle l'avait elle-même frappé.

Il répondit d'une voix fébrile en jetant un regard du côté de Gardella :

« Je suis trop heureux d'accepter l'honneur que me fait Mademoiselle ! »

Il dit cela sur un ton acéré qui convenait plutôt à la satisfaction d'une rancune victorieuse, qu'à la réalisation d'un bonheur rêvé.

Mais ni Gardella, ni Zoé ne le sentirent ; aussi pendant que celle-ci était toute à la joie de son triomphe, celle-là étouffait les sanglots qui lui contractaient la gorge et lui déchiraient le cœur.

(A suivre.) OLIVIER DES ARMOISES.

COURRIER

DU

MONDE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Les victimes de l'automne. Les littérateurs : Ernest Renan, Xavier Marmier, Camille Rousset, Tennyson. — Les artistes : le statuaire Dubray, le peintre Signol, les compositeurs Vogel et Hervé; le traducteur Victor Wilder, le librettiste et auteur dramatique Hector Crémieux ; le satirique Albert Millaud. — La statuomanie. Théophraste Renaudot, sa biographie d'après M. Hatin. — La Rénovation du *Rythme poétique* : les théories de M. de Souza ; des vers de Verlaine. — Un poète : M. Charles Fuster. — *Sicile*, par M. René Bazin. — *Huit jours en Italie*, pèlerinage de la jeunesse française à Rome.

I

Le commencement de l'automne s'est montré cruel pour la littérature et les arts. Il a rayé de ce siècle plusieurs des hommes les plus en vue, en attendant que le temps lui-même efface leur nom du livre de mémoire. L'Académie française ouvre la marche funèbre avec Renan, Marmier, et Camille Rousset.

D'abord atteint d'une indisposition légère, l'apostat Renan a été frappé par l'apoplexie, peut-être au moment où la grâce eut pu le toucher. Et voyez la conséquence de ce coup foudroyant. Qu'au dernier instant, il se soit réconcilié avec Dieu, bien certainement ni la presse libre-penseuse, ni nos ministres francs-maçons n'auraient songé à célébrer l'enfouissement de son cadavre aux frais des contribuables, ni à proposer de l'encaver au Panthéon. Tout, dans l'œuvre de ce sectaire visqueux, cauteleux, autant qu'écrivain élégant, se résume dans la *Vie de Jésus*, ce roman composé d'hypothèses, écrit dans un style attrayant, mais où les récits, basés sur

les textes souvent tronqués de l'Évangile, ne tiennent pas devant l'examen.

Dans tous ses ouvrages sans exception, Renan a usé et abusé du même procédé. Les « on peut *supposer* que, on *doit croire* que, il est *présumable* que, cela *a dû* se passer ainsi, » se répètent à satiété. C'est que, pour justifier son apostasie, le malheureux sentait le besoin de se retrancher derrière ces détours d'une prétendue critique historique. Rien n'est plus douloureux à lire que ses *souvenirs d'enfance et de jeunesse*, où, tout en affectant de combler de vénération ses anciens maîtres du séminaire, il se débat avec son passé. C'est qu'ayant rompu violemment les liens de la foi, on finit par se griser des raisons qu'on se donne à soi-même et devant le monde. Pour peu qu'on soit un habile écrivain, entouré, adulé, flatté par tous les révoltés, le démon de l'orgueil aidant, on arrive à se croire persuadé. On a pris une manière ambiguë de présenter les faits, l'habitude vient, s'impose, et l'on ne peut plus s'en détacher. Pour s'étourdir, car le remords vous tenaille malgré tout, on se fait un visage où le sourire ressemble à une grimace, on recherche les distractions dans les gais banquets, on s'y entoure de la jeunesse à qui on prêche la joie de vivre, quand on touche déjà à la porte du tombeau ; on va jusqu'à encourager l'immoralité par sa parole, et l'on arrive à écrire un drame, *l'Abbesse de Jouarre*, qui côtoie la pornographie sénile. On ne s'en tient pas là, car, malgré la posture qu'on s'est faite, la pensée du Créateur et de la fin dernière vous poursuit. Alors on adresse des *Placets à Dieu* où l'on s'épuise à démontrer que le Seigneur est seul responsable de votre apostasie.

L'œuvre de Renan a causé toutefois moins de mal qu'il le désirait et qu'on eut pu craindre. D'abord la masse a peu lu Renan ; ensuite il était en petite estime parmi les hébraïsans qui, plus d'une fois, l'ont convaincu du péché d'ignorance. Son procédé a seul fait des élèves qui ont été plus loin que le maître. Là où Renan suppose, ils affirment. Ainsi, où il a écrit : « on doit supposer que », les disciples répètent : « il est aujourd'hui reconnu par la science que ». Combien d'âmes naïves se laissent ébranler dans leur foi, si elle n'est pas éclairée, par ces mensonges ressassés à foison dans les livres et les revues.

Comme sa religion, Renan avait renié sa patrie. Je n'ai pas ici à rééditer la scène scandaleuse du banquet où, en 1871, il fit sa honteuse profession de foi de Prussien.

Après Renan, Xavier Marmier, de l'Académie française, élu en 1879. Il était né en 1809. Voyageur infatigable, il rapporta de ses pérégrinations à travers l'Europe des études attrayantes sur la littérature des peuples du Nord. Longue est la liste de ses ouvrages : traductions des chefs-d'œuvre allemands et scandinaves, romans, poésies, nouvelles. Son charmant recueil : *les nouvelles danoises* jouit d'une grande vogue et se lit encore. Bibliophile infatigable, il ne passait guère de jour sans fouiller dans les boîtes du quai Voltaire. Aussi a-t-il voulu accorder un souvenir aux modestes libraires en plein vent qu'il connaissait tous personnellement. Il leur a légué une somme de mille francs, afin, dit son testament, que « cette somme soit employée par ces bons et honnêtes commerçants, qui sont au nombre de cinquante environ, à se payer un joyeux dîner et à passer une heure pleine d'entrain en pensant à moi ». Xavier Marmier était un des derniers représentants de la pléïade littéraire de 1830.

Après Renan, après Marmier, Camille Rousset, qui siégeait à l'Académie depuis 1871, au fauteuil laissé vacant par le suicide de Prévost Paradol. Né en 1821, son premier ouvrage l'*Histoire de Louvois*, rempli de documents jusque là inédits, lui a valu le grand prix Gobert qu'il obtint trois ans de suite. Nommé, en 1864, historiographe du ministère de la Guerre, puis archiviste au même département, il se trouvait bien placé pour les recherches historiques. Il publia successivement la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, *le comte de Gisors*, *les Volontaires de* 1791 1794, *la Grande armée de* 1813. Ardent parlementaire, il essaya de pénétrer à la Chambre des députés, mais il échoua contre le colonel Denfert-Rochereau. A la suite de cette déconvenue, il reprit la plume et continua d'écrire des ouvrages d'histoire militaire : l'*Histoire de la guerre de Crimée*, un *Ministre de la Restauration*, *le Comte de Clermont Tonnerre*, *les Commencements d'une conquête* et *la Conquête de l'Algérie*, qui sont peut-être les plus intéressants de tous ses livres ; les *Mémoires du maréchal Macdonald*, etc., etc. Son style, un peu froid et académique, convenait à la *Revue des deux Mondes* où ont été insérées d'abord la plupart de ses études.

M. Camille Rousset était un chrétien fervent et pratiquant. Un jour, Mgr Perraud, de passage à Paris, se rendit de bonne heure à Saint-Sulpice pour y dire sa messe. Il se préparait dans la sacristie, quand un vieillard se présenta devant lui, lui demandant

l'honneur de servir la messe. Son offre acceptée, il remplit son office avec la simplicité d'un enfant de chœur et le recueillement pieux d'un croyant. Ce vieillard était l'académicien Rousset qui a demandé à être conduit à sa dernière demeure dans le corbillard des pauvres, désirant que l'argent, non dépensé à des funérailles orgueilleuses, fut employé en bonnes œuvres.

Qui va remplir ces trois places vides ? Les visites ont commencé, et, étant donné l'état des esprits, on risquerait peu de mettre son enjeu sur le nom de M. Zola, sauf pour la docte compagnie, à accorder l'entrée, à titre de compensation, à M. Thureau-Dangin ou à M. de Mun, chargé de prononcer l'éloge de Renan ! Quel régal !

La France n'est pas seule à voir disparaître ses illustrations littéraires. L'Angleterre vient de perdre Tennyson, son poète favori, qui, s'il n'était pas décoré, parce qu'on ne décore pas de l'autre côté de la Manche, avait été créé baronnet par la reine Victoria qui l'éleva également à la pairie. Renommé comme le plus classique des romantiques anglais, ses premières œuvres datent de 1830. En 1847, l'immense succès de *la Princesse* lui attira le titre de poète officiel de la cour et lui fit célébrer Wellington à sa mort. Souvent obscur, prodigue parfois de comparaisons et d'images triviales, il ne laisse pas pourtant de posséder une certaine grâce et de s'élever jusqu'à l'idéal.

Des grands noms de la littérature, je passe aux artistes. Un sculpteur et un peintre, tous les deux d'un beau talent, Vital Dubray et Signol, sont morts à quelques jours de distance.

M. Vital Dubray était âgé de soixante-dix-neuf ans. A la veille de sa mort, il travaillait encore. Elève de Ramey, il commença à fixer l'attention par sa statue de Jeanne Hachette, inaugurée à Beauvais, en 1851 et pour laquelle avait été ouvert un concours entre tous les statuaires français. Malgré ce premier succès, il eut beaucoup de peine à obtenir des commandes de l'Etat, parce que, quoique marié et déjà père de deux enfants, on lui objectait son air de jeunesse. Il fut mis en rapport avec le ministre de la Justice, Abbatucci, dont il fit le buste, et de ce moment, il était lancé. La nomenclature de ses œuvres est considérable. Je citerai seulement le *général Abbatucci*, l'*Impératrice Joséphine*, statue élevée sous l'Empire sur l'avenue Joséphine, que la République enferma dans ses magasins et qui, depuis quelque temps, a pris place dans les

galeries du palais de Versailles. Une reproduction de cette gracieuse figure se trouve à la Martinique, patrie de Joséphine. On lui doit encore les bas-reliefs de la statue de *Jeanne d'Arc*, à Orléans ; *Pothier* pour la même ville ; saint Benoît pour l'Église Saint-Etienne du Mont ; le poète *Jasmin*, pour Agen, et plusieurs statues pour le Louvre et l'Hôtel-de-Ville, etc. Au dernier salon, il exposait une statue de *Germain Pilon*.

Voici à quelle occasion il fut promu officier de la Légion d'honneur : L'État lui avait commandé la statue équestre de Napoléon III, pour la ville de Rouen. Elle était achevée et n'attendait plus que la fonte en bronze, quand le directeur des Beaux-Arts, M. de Nieuwerkerke, se rendit dans son atelier pour la visiter. L'artiste, pour la montrer sous toutes ses faces, la faisait tourner sur son pivot, quand tout à coup la statue s'effondra, se brisant en mille pièces. Une paille se trouvait sans doute dans la barre de fer centrale qui s'était rompue, anéantissant en un instant le travail de plus d'une année, et qui avait coûté près de 15 mille francs. Qu'on juge de la douleur de l'artiste ! Il fallut tout recommencer, tout refaire. On lui accorda une indemnité de quelques milliers de francs et, à l'inauguration de la nouvelle statue, l'Empereur le fit officier de la Légion d'honneur. La caractéristique du talent de Dubray était la grâce, la souplesse, la distinction. Une de ses filles, Mademoiselle Charlotte Dubray, qui a épousé le peintre Besnard, expose de temps en temps des bustes et des statues qui sont remarqués. Elle a obtenu une médaille y a quelques années.

Avec le statuaire, un peintre, Emile Signol, membre de l'Académie des Beaux-Arts, s'en est allé portant crânement ses quatre-vingt-huit ans. Élève de Gros, il remporta le grand prix en 1830. Tout le monde se rappelle son tableau, la *Femme adultère*, qui figure au Luxembourg. Il a peint, pour les galeries de Versailles, les portraits de *Louis VII*, de *Philippe Auguste* et de *Saint-Louis*, et a contribué pour une part importante à la décoration de plusieurs églises de Paris, particulièrement de Saint-Sulpice.

En si bonne disposition, l'impitoyable faucheuse n'a eu garde, encore cette fois, d'oublier les musiciens. Vous souvient-il d'une mélodie, l'*Ange déchu*, qui a donné à son auteur une célébrité assez longue pour l'accompagner jusqu'à nos jours, à telle enseigne que l'on chante et vend toujours l'*Ange déchu*, de Vogel ? Eh bien, Vogel vient de mourir. Ces trois ou quatre pages d'une mélo-

die réellement inspirée, bien écrite, qui a passé par toutes les voix des chanteurs, résisteront plus aux attaques du temps que *le Siège de Liège*, grand opéra représenté en 1847 au théâtre royal de la Haye, que la *Moissonneuse*, drame lyrique en trois actes au Théâtre lyrique, à Paris, qu'une ou deux autres de ses grosses ou petites partitions. Vogel est mort pauvre, tandis que son *Ange déchu* a peut-être enrichi son éditeur.

Un autre musicien, Hervé, « le compositeur toqué », comme il s'appelait lui-même, le créateur, en France, de l'Opérette bouffe, l'auteur de *L'Œil crevé*, du *Petit Faust*, et autres folies musicales, a été enlevé le lendemain des succès de sa dernière pantalonnade intitulée *Bacchanale*. Il se nommait réellement Florimond Rouger, et c'est sous ce nom qu'il entra à la maîtrise de Saint-Eustache où il tint ensuite les grandes orgues. Il joua lui-même avec Kelm, *Don Quichotte*, sa première opérette. Ses œuvres, plus que légères, contiennent cependant des mélodies gracieuses et d'un bon style.

Non contente d'atteindre les musiciens, la mort a frappé leurs collaborateurs. Tel Victor Wilder, le traducteur des drames lyriques de Wagner. Il s'en était fait une spécialité. C'était en outre, un fécond biographe. Il a écrit, pour *le Ménestrel*, une très bonne vie de Schubert où l'on peut cependant regretter qu'il n'ait pas su découvrir dans ce poétique musicien le tzigane qui, pourtant, se révèle à chaque page de ses œuvres.

Un autre librettiste et auteur dramatique, Hector Crémieux, l'un des plus ordinaires collaborateurs d'Offenbach, a aussi reçu le coup de grâce. Découvert par le duc de Morny, qui, comme on le sait, avait le tact du grand seigneur d'autrefois, il remporta à la scène des succès retentissants avec *Orphée aux enfers*, la si amusante féerie *le Pied de mouton*, *le Petit Faust*, sans compter le reste. Quoiqu'il fut prodigue de drôleries où l'esprit pétille comme la mousse du champagne, c'était un triste compagnon, attrabilaire, morose, jamais content de rien, mais ne manquant pas de goût. Quelques semaines avant sa mort, on le conduisit entendre Yvette Guilbert : « elle vaut mieux que ce qu'elle chante », dit-il avec beaucoup d'à-propos; et il songeait à écrire quelque chose plus digne d'elle, selon lui, quand un coup de ciseau de la Parque a coupé le fil de son inspiration.

Enfin cette triste danse macabre se clot par un des hommes qui ont eu le plus d'esprit de notre temps, Albert Millaud. Fils du

fondateur du *Petit Journal*, dont l'apparition a bouleversé les conditions d'existence des grands journaux, doué de ce genre d'esprit qu'on appelle l'esprit du boulevard, il s'est moqué de tout, mais, il faut le reconnaître, sans blesser les choses respectables. Ses heureux débuts dans la *Petite Némésis*, légères satires faciles et amusantes, l'attachèrent au *Figaro*. Il y est resté jusqu'à la fin, sans négliger cependant le théâtre où quelques-unes de ces pièces obtinrent un grand succès. Les pseudonymes de *La Bruyère* et du *baron Grimm*, lui servaient à varier et à rajeunir sa signature au *Figaro*.

II

Ces morts vont donner de l'ouvrage aux statuaires, car ils ne tarderont guère à les couler en bronze, ou à les tailler dans le marbre. Un des caractères de notre fin de siècle est la statuomanie. Aucun embarras, d'ailleurs, pour le choix : le moindre Pelletan décédé a sa statue quelque part.

Si, toutefois, l'on galvaude le marbre et le bronze pour ériger des statues à des médiocrités, en revanche, on met le temps à accorder cette gloire à la mémoire de plus d'un qui l'a mérité. Ce n'est donc pas sans étonnement que l'on a appris que Théophraste Renaudot, l'inventeur de la presse en France, allait, à présent seulement, avoir sa statue rue de Lutèce, en face du tribunal de commerce. Il faut reconnaître que ce n'est pas uniquement parce qu'il fut le créateur du journalisme que cette statue lui est due, mais aussi parce qu'il a été un des bienfaiteurs de l'humanité.

Avant lui, en effet, les *Tijdingen*, rédigées en flamand et en français, parurent à Bruxelles, en 1605. Cette gazette était dirigée par Abraham Verhseven, qui, si le prénom ne trompe pas, était peut-être juif, tandis que notre Renaudot était un fervent chrétien.

Est-ce pour cette raison que les francs-maçons confisquent sa gloire à leur profit ? J'ai sous les yeux une notice due à la plume de M. Eugène Hatin (Champion), auteur d'une biographie complète de Renaudot, et dans laquelle il dévoile les secrets de la formation du comité qui a mis à sa tête le docteur Gilles de la Tourette et compte parmi ses membres la fine fleur des loges. Voici en quelques lignes, d'après M. Hatin, la vie du créateur de la *Gazette de France* et du journalisme.

M. Hatin affirme que M. de la Tourette, qui a écrit aussi une biographie de Renaudot, y a accumulé les erreurs. Ainsi, il confond certains actes du fils avec ceux du père et il octroie au fondateur de la *Gazette* un titre seigneurial et des armes qu'il n'a jamais eus.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que Théophraste Renaudot naquit en 1586, à Loudun, et qu'à 19 ans, il était docteur de l'Université de Montpellier. Sa réputation ne tarda pas à se répandre dans le Poitou, et attira l'attention de Richelieu, qui l'appela à Paris.

Sur la proposition du cardinal, le roi le nomma *commissaire général des pauvres* du royaume, et lui octroya le mandat de créer l'établissement d'un centre d'information universelle auquel il donnait le nom de *Bureau d'adresses*. Cette charge lui rapportait 800 livres. Ce bureau était situé rue de la Calandre, à l'enseigne du *Coq*. Aussitôt qu'il en eut ouvert les portes, Renaudot publiait une feuille sous le titre de : « *Inventaire des adresses du bureau de rencontre*, où chacun peut donner ou recevoir avis de toutes nécessitez et commoditez de la vie et société humaine. » Cette publication devint les *Petites affiches*, telles à peu près qu'elles existent aujourd'hui. Puis il créa une *salle des ventes publiques ou amiables* ; de là naquit le Mont-de-Piété, non pas usuraire, mais gratuit, et le *dispensaire*, « création, dit avec raison M. Hatin, qui, à elle seule, mériterait une statue ». Tout cela, comme bien on pense, n'était pas de nature à enrichir Renaudot ; il y dépensait du sien et sans compter.

Quant à la fondation de la *Gazette*, les récits qu'on en a faits jusqu'ici sont très contradictoires, parce que les renseignements font défaut. On doit croire que Richelieu y fut pour beaucoup, si ce n'est pour tout, car cette feuille hebdomadaire contenait uniquement, à ses débuts, les nouvelles étrangères qui ne pouvaient provenir évidemment que des agents diplomatiques. Mais le cadre ne tarda guère à prendre une grande extension. La *Gazette* « avait de nombreuses et très importantes annexes, des *extraordinaires*, qui parraissaient, suivant les circonstances, jusqu'à trois et quatre fois par semaine et qui étaient généralement consacrées à la publication des documents officiels et au récit des faits marquants... Les *Extraordinaires* sont des récits détaillés, de véritables pages historiques, d'un intérêt réel. Enfin, Renaudot, le premier, provoqua des Conférences ou Assemblées de gens doctes et curieux des sciences et des arts, où tous étaient reçus à donner leur avis, ou à écouter ceux d'autrui sur la matière proposée. »

Tant que vécut Richelieu, il couvrit Renaudot de sa haute pro-

tection; mais, à sa mort, l'envie se déchaîna contre cet homme de bien : On l'accusa de tous les crimes. Jalouse de ses fondations, la Faculté de médecine l'attaque furieusement, et un arrêt du 1er mars 1644 « fait défense à Renaudot et à ses adhérents non médecins de la Faculté de Paris, d'exercer ci-après la médecine, ni faire aucune conférence, ni consultation, ni assemblée dans les bureaux d'adresse et autres lieux de cette ville et faubourgs de Paris, ni de traiter et panser aucun malade sous quelque prétexte que se soit, à peine, contre les contrevenants, de 300 livres d'amende ». Ce qui n'empêche pas le Parlement de décréter, en 1644, la réouverture des consultations gratuites « qui, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, ajoute l'arrêt, sont rétablies telles que Renaudot les a fondées quelques années auparavant ».

Théophraste Renaudot mourut le 25 octobre 1653, et le lendemain « un convoi de trentre prêtres le conduisait à travers une foule émue et reconnaissante, du Louvre, où il habitait en qualité d'historiographe de France, à Saint-Germain-l'Auxerrois, où il fut enterré devant l'autel. »

Voilà l'ingénieux bienfaiteur de l'humanité, l'excellent chrétien dont s'emparent aujourd'hui les républicains, francs-maçons et athées.

III

Les statuaires n'accaparent pas seuls les travaux publics. Récemment a eu lieu, au Champ de Mars, Palais des Beaux-Arts, une exposition de dessins et projets pour la décoration d'une des salles principales de l'Hôtel de Ville. Il est difficile de se faire une idée de ces projets : la plupart sont communs et vulgaires, quand ils ne sont pas bizarres et grotesques. Un des artistes nous montre les *libertés municipales amenant la République*. On se demande dans quelle histoire il a fait cette découverte. Un autre veut faire jouir les poètes d'une vue de l'*avenir* : le ciel s'ouvre, et l'on voit dans l'air, étendue tout de son long, une femme nue, couleur jaune serin des pieds à la tête; au-dessus tourne un globe blanc à l'aide de trois ailes de forme inconnue. Un troisième prétend représenter les bienfaits de la *Paix*, et, pour que nous en puissions mieux juger, il a peint les horreurs de la guerre, des hommes qui s'égorgent, des villes en flammes, etc. Deux ou trois projets sont raisonnables : en première ligne, celui de M. Ach. Sirouy, le président de la section de lithographie, auteur d'un des plafonds de l'Hôtel

de la Légion d'honneur ; celui de M. Béroud, de M. J. Ferry, peintre sourd-muet, etc. Le public, il faut bien le dire, a eu l'air de s'intéresser médiocrement à ces projets allégoriques, les visiteurs ont été rares. Beaux sujets d'inspiration pour les artistes que les nobles sentiments, les discours éloquents, les éminentes qualités du cœur et de l'esprit qui distinguent nos édiles siégeant à l'Hôtel de Ville !

IV

M. Robert de Souza s'est aperçu que les lecteurs de vers manquaient aux poètes. Comme il n'en a pas été ainsi de tout temps, il eut pu conclure de cette grève des lecteurs que c'était la faute des poètes. Il a préféré s'en prendre à la poésie elle-même. Il s'est armé de toutes pièces, et dans le *Rythme poétique* (Perrin), il est parti en guerre contre la césure, contre le nombre des pieds imposés à l'alexandrin, contre la rime qu'il condamne à l'assonance. Le hiatus à éviter le fait sourire, car il ne voit pas que cette interdiction a pour effet de forcer le poète à employer l'inversion sans laquelle les vers risquent fort de n'être que de la mauvaise prose plus ou moins bien rimée. Il pose des règles, formule des préceptes, donne des exemples, et quels exemples ! Forme, rime, césure, bon sens, tout est mis au rancart. C'est à croire que nous soyons retournés à 1831, au moment ou Pétrus Borel et ses imitateurs déversaient sur le pauvre monde leurs poésies en charabias que personne ne comprenait.

M. de Souza s'appuie volontiers sur M. Verlaine. Ce poète, très inégal, produit beaucoup, a parfois des idées saines et élevées, mais trop souvent exprimées dans une langue contournée. Ses meilleures pièces, en somme, sont celles où il s'en tient aux règles édictées par Boileau.

Telle n'est point la suivante, écrite en vers de neuf pieds et qui mérite d'être citée, ne serait-ce que pour montrer jusqu'où peut conduire l'envie de se distinguer du vulgaire :

Je devine, à travers un murmure
Le contour subtil des voix anciennes,
Et devant les lueurs musiciennes
Amour pâle, une aurore future !
Et mon âme et mon cœur en délire
Ne sont plus qu'une espèce d'œil double
Où tremble à travers un jour trouble

L'ariette, hélas ! de toutes lyres.
O mourir de cette mort seulette
Que s'en vont, cher amour, qui t'épeures,
Balançant jeunes et vieilles heures !
O mourir de cette escarpolette !

Avez-vous compris ?

Et penser qu'il y a des gens pour se pâmer devant de telles insanités !

Or, à côté de ce galimathias, lisez cette jolie pièce d'un poète qui n'affiche pas la prétention de bouleverser l'art poétique. C'est intitulé l'*Aveugle :*

Sous le soleil d'azur la mer chantait plus bas.
Un sourire égayait ses lointains grandioses.
Près de moi, sur la plage, en face de ces choses,
On menait un aveugle en lui tenant le bras.

Il s'en allait voûté, mélancolique, las,
Avec des gestes mous, d'interminables pauses;
Et ces flots de lumière, et ces apothéoses,
Ces deux infinis bleus, il ne les voyait pas.

Soudain, — ce fut touchant plus que je ne peux dire, —
Sur les traits de l'aveugle apparut un sourire.
Sa sœur, une fillette, au regard clair et pur,

S'extasiait pour deux, lui racontait ensuite;
Au pauvre cœur plein d'ombre elle expliquait l'azur;
Et l'aveugle disait : « Je vois... je vois, petite! »

Ce délicat sonnet est de M. Charles Fuster, et fait partie de son dernier recueil intitulé *Le Cœur* (Fischbacher). On sent, en lisant ce volume de vers, que son auteur est bon, tendre, aimant, dévoué. Ce qu'il a voulu faire en publiant ses nouvelles poésies, il le dit à la fin de sa première pièce qui sert de préface :

Pour essayer de me survivre,
J'ai voulu noter, dans ce livre,
Tous les battements de mon cœur.

Il a le vers facile, c'est son langage à lui, et il semble qu'il n'en connaît pas d'autre, tant l'expression, l'image, l'inversion harmonieuse lui viennent naturellement.

V

Malgré le charme de la poésie, on ne lit pas que des vers ; quelque ravissant que soit le rêve on ne saurait toujours rêver. Il vient

des instants où il faut descendre des nuages et reprendre son voyage sur la terre. Heureux quand, au réveil, on a sous la main un livre comme celui de M. René Bazin, *Sicile* (Calman-Lévy), où l'auteur sait mêler la prose aimable à la poétique description des paysages du chemin. Parti de Marseille, en passant par le port de la Goulette, il en profite pour visiter Tunis à la course et s'arrête à Malte, l'île des Chevaliers, qui a conservé son antique caractère et dont les habitants aiment tant la France que, sans songer à secouer le joug de l'Angleterre, ils font toutes leurs manifestations au cri de *Vive la France!* « Si le nom de la France est respecté et populaire ici, monsieur, lui dit un Maltais (car M. Bazin aime assez à faire intervenir les habitants des pays qu'il visite), c'est d'abord, croyez-le bien, parce qu'elle est considérée par le peuple maltais comme la nation catholique par excellence. » Lors de la première visite du cardinal Lavigerie à Philippeville, les Maltais émigrés en grand nombre dans cette ville, décidèrent de le recevoir en grande pompe. « Ils construisirent donc, à frais commun, une belle barque, qu'ils ornèrent de leur mieux. Une députation monta à bord alla chercher en rade le prélat, l'amena jusqu'à terre au milieu d'acclamations enthousiastes, et puis, tout aussitôt, on brûla la barque neuve, pour qu'elle ne servit plus à personne, pour qu'elle fût un don désintéressé du peuple. »

« J'ai vu dernièrement, raconte encore l'interlocuteur de M. Bazin, un prestidigitateur faire devant une salle comble le tour bien connu qui consiste à tirer d'un chapeau les drapeaux de toutes les nations. Quand le drapeau italien est sorti, ou même le drapeau anglais, personne n'a bougé. Mais quand ça été le tour de nos trois couleurs, un spectateur a saisi la hampe minuscule du joujou tricolore, l'a élevé au-dessus de sa tête, et s'est mis à crier : « Vive la France. » Et la salle a battu des mains, en présence, notez-le bien, de l'amiral et du gouverneur anglais. »

Débarqué à Syracuse, M. Bazin gagne Palerme si bien nommée la *felice*, tant la vie y coule douce.

Et les brigands?... On n'en veut plus entendre parler. Dans ce pays où l'antiquité grecque a laissé de nombreuses traces de son passage, le brigandage, au dire des habitants, est passé à l'état de légende. Et pourtant il n'y a pas si longtemps encore que la petite aventure advenue à M. Arrigo a passionné jusqu'aux lecteurs des journaux en France. Arrêté par d'aimables brigands déguisés en gendarmes, on ne lâcha *il signor* Arrigo qu'après vingt

jours de détention et moyennant la modeste rançon de cent vingt mille francs, dont cinquante mille en or et le reste en billets ou en titres. Et puis, s'il n'y a plus de brigands, il y a la *Mafia siciliana*, sorte d'association taxant les riches qu'on veut *protéger*.

Ces légers désagréments n'empêchent pas le peuple d'être gai et de s'amuser. Tout est prétexte à fêtes et surtout les anniversaires des saints du calendrier, — et on sait s'ils sont nombreux en Sicile comme en Italie ! M. Bazin a vu la fête de Sainte-Rosalie avec ses charrettes-musées. La caisse de la charrette est divisée en plusieurs panneaux où sont peints à l'huile de vrais tableaux, des scènes à deux, à quatre, à dix personnages, variant suivant le goût du propriétaire. On y rencontre les souvenirs les plus inattendus. « Toute la suite des traditions superposées qui sont demeurées empreintes dans la mémoire d'un vieux peuple. » Des légendes expliquent chaque sujet. « Au-dessus des scènes dont les acteurs, à quelque siècle qu'ils appartiennent, sont invariablement chaussés de bottes à l'écuyère, vous verrez : « l'enlèvement d'Europe, l'Incendie de Troie, le Cheval de Troie », etc. ; puis, en nombre incroyable, des rappels de la grande épopée chevaleresque et des chansons de gestes : « Roland à Roncevaux »,... « Renaud couronné empereur de Trébizonde », etc., etc. « Les rois normands, Guillaume, Robert, Frédéric, mais surtout le roi Roger occupent des surfaces considérables sur les coffres des *Carette*, parce qu'ils ont une grande place dans le cœur des Siciliens. »

Comment la mémoire de ce peuple, qui sait à peine lire, a-t-elle consacré le souvenir de ces événements fabuleux ou historiques, de ces noms mythologiques ou réels ? Le théâtre des marionnettes est le grand, l'unique éducateur. « Les marionnettes ont sauvé Troie, et Roland, et Charlemagne, et Ganelon. »

Et de même partout : Catane et ses environs sont remplis de souvenirs de l'antiquité, du moyen âge, des temps fabuleux, dont l'habitant vous parle comme s'ils s'étaient passés la veille.

M. Bazin ne pouvait se dispenser d'entreprendre l'ascension de l'Etna et d'en rapporter ses impressions. Comme tout le reste de son intéressant, instructif et amusant voyage, il sait y donner un tour nouveau. A Messine, il remarque l'attachement des serviteurs à leur ville et à leurs maîtres. « Les domestiques se gagent pour quinze francs par mois, environ, chez les étrangers ; elles y sont traitées doucement, et elles ne restent pas. Chez beaucoup de Messinois, elles sont payées dix francs, sept francs, cinq francs par

mois. J'en ai vu qui recevaient dix centimes par jour, d'autres qui ne recevaient rien. Elles sont gifflées de temps à autre, et elles restent. »

Au retour, M. Bazin s'est arrêté à Naples. Il n'avait point à tracer de cette cité si vivante un tableau fait et refait si souvent. Ce qui l'a frappé surtout, sur quoi il insiste, ce sont ces mille fondations ingénieuses de la charité, fleurs bénies de la religion, où la piété du riche a versé d'abondants trésors inépuisables jusqu'ici ; mais que le fisc des envahisseurs piémontais, avec ses frais d'administration, aura bientôt sucés jusqu'à la moelle. Nous voyons quelque chose de pareil en France.

L'auteur de *Sicile* a été aussi ému de ces innombrables traits de la vie quotidienne et populaire où se révèle la pitié entre les malheureux. Nulle part peut-être les déhérités ne s'aident aussi souvent et avec une telle délicatesse. Jusque dans leurs actes de charité, ils mettent de la poésie.

La *Revue* a déjà signalé et recommandé une brochure, extrait de la *Revue de la Jeunesse Catholique*, où était raconté l'incident de la cripte au Panthéon des jeunes pèlerins français, (en septembre 1891), et rétabli la vérité qu'avaient indignement tronqué les radicaux de Rome et de Paris. Aujourd'hui paraît un livre intitulé : *Huit jours en Italie, Pèlerinage de la Jeunesse Française à Rome*, par Louis d'Eslion et J. de la Nézière, (Téqui). Ce n'est plus une simple épisode, c'est le voyage de ces six cents jeunes gens, depuis leur départ de Paris jusqu'à Rome, récit charmant, spirituel, vivant, aimable, où éclate la verve et la gaieté française, en même temps que se montre ardente et courageuse la foi de ces nouveaux croisés. Non seulement c'est un voyage, mais aussi un album, rempli de croquis et de dessins fins et bien observés, qui décèlent chez l'auteur une vraie nature d'artiste. Inutile de dire que la lâche agression des Italianissimes contre les Français est exposée dans toute son impudence et son mensonge. On est tour à tour indigné de l'ignominie des francs-maçons et libre-penseurs de Rome et enthousiasmé aux scènes admirables du Vatican et de Saint-Pierre, où le Pape est acclamé par quatre-vingt mille voix. Ce livre, écrit par des jeunes gens, sera lu, dévoré par tout ce qu'il y a en France de jeunes gens honnêtes et chrétiens.

ROBERT NUAY

CHRONIQUE GÉNÉRALE

On a dit de la France qu'elle était toujours en avance d'une idée. Mais les faits chez elle ne tardent pas non plus à suivre l'idée. D'autres nations pourraient peut-être lui disputer le privilège de l'invention du socialisme et de l'anarchie, quoique, à vrai dire, ce ne soient là que des fruits naturels de la Révolution, dont la France a été l'instigatrice dans le monde. Sans contredit, elle marche la première dans cette voie sauvage de la propagande anarchiste par le fait, ouverte depuis quelques années par l'initiative de monstrueux logiciens de l'idée. Les explosions de dynamite s'y succèdent avec une périodicité qui devient de plus en plus inquiétante pour la société. Jusqu'ici ce ne sont pas les exécuteurs de ces horribles attentats qui manquent, ce sont les engins, c'est la dynamite elle-même. Quand le produit deviendra moins rare, ou la manière de le fabriquer et de s'en servir plus connue, les attentats iront encore en se multipliant et augmenteront la terreur

La dernière explosion qui a coûté la vie à six personnes, a été plus effrayante, plus odieuse encore que les précédentes. Leur auteur inconnu a surpassé Ravachol. C'est une vengeance sociale qui s'est exercée avec un caractère sauvage de calcul et d'intimidation. Cette marmite explosible déposée devant la porte d'entrée du local de la Compagnie des mines de Carmaux, où devait se tenir le même jour une séance du Conseil d'administration, c'était l'épilogue sinistre et inattendu de ces

grèves tumultueuses de Carmaux, provoquées par les passions politiques, entretenues par les menées des ambitieux exploiteurs du peuple, tolérées, sinon encouragées, par la faiblesse du Gouvernement. C'étaient toutes les mauvaises passions excitées pendant ces deux longs mois de grèves, toutes les convoitises allumées par l'ardeur de revendications sociales, qui venaient faire éclater cet engin formidable contre des hommes considérés comme des ennemis publics, en leur qualité de capitalistes et de patrons. Ils auraient dû en mourir sans la découverte fortuite de la bombe qui, transportée dans les bureaux du commissariat de police du quartier, où elle a éclaté formidablement, a fait d'autres victimes que celles auxquelles l'horrible instrument de mort était destiné.

L'épouvante a été plus grande encore que la compassion pour les braves agents de la police et le garçon de bureau de la Compagnie des mines, morts à la place de ceux que visait la vengeance des dynamiteurs. C'est sous le coup de la peur publique et pour répondre au reproche de faiblesse qui lui était adressé à la Chambre des députés par des membres de la droite, que le Gouvernement est venu apporter une nouvelle loi sur la presse, contenant quelques dispositions prohibitives à cette liberté insensée de tout dire, qui est un des principaux facteurs de la dissolution sociale.

Cette loi, le gouvernement l'a obtenue, non sans difficulté, non sans y jouer son existence, parce qu'il n'était sûr ni que la droite voulut lui donner cette marque de confiance, en lui accordant une loi qu'elle pouvait craindre de voir se retourner contre elle, ni que la gauche consentit à sacrifier à la nécessité une liberté aussi chère au parti républicain que la liberté de la presse. Mais cette loi, destinée à réprimer les excitations anarchistes, de quoi servira-t-elle au gouvernement? Ce n'est pas, comme tout esprit sérieux a dû le penser, un nouvel article ajouté à notre législation pénale, un simple obstacle légal opposé à la propagande anarchiste qui sauvera la société. « Ce qu'il faudrait, diront tous les gens sages, ce sont des

réformes essentielles que sont incapables de donner des législateurs. Ce qu'il faudrait, ce serait de communiquer au peuple le respect de l'autorité, de lui apprendre la distinction entre le bien et le mal, de lui donner l'idée de la justice et du droit, de le convaincre qu'il y a une hiérarchie sociale où chacun tient sa place, et qu'il est nécessaire que chacun sache accepter cette place qui lui a été assignée et ne cherche à en sortir pour s'élever qu'en se conformant aux lois providentiellement déterminées du progrès dans la société. » Cette harmonie sociale, acceptée de tous, est la condition nécessaire du bien général et de la prospérité commune ; mais la religion seule peut créer et maintenir, par l'adhésion des esprits et des volontés, cet ordre moral, sans lequel il n'y a point d'ordre matériel possible.

Il serait donc d'un gouvernement sage de favoriser l'action bienfaisante de la religion sur le peuple, en lui accordant la liberté et la protection dont elle a besoin. Au lieu de cela, on la traite en étrangère, en ennemie ; on l'entrave, on la persécute, on l'avilit. « Le gouvernement, a pu dire M. de Mun, dans la discussion de la loi sur la presse, demande des armes pour défendre l'ordre social menacé. Mais qui êtes-vous, vous qui nous demandez des armes ? Quelles doctrines morales et sociales professez-vous ? Une loi sur la presse est une loi sur la manifestation de la pensée ; elle se comprend, mais au nom de quelles doctrines la réclame-t-on ? » Et l'éloquent orateur de répondre avec les faits : « Dans votre action sociale, éducatrice, il y a eu une seule idée dominatrice. Rompre en tout, partout, toujours avec le christianisme. A l'école, au lycée, à l'hôpital, dans la famille, rompre, non seulement avec la famille, mais avec toute religion, avec toute idée de la divinité. C'est ce que vous avez appelé la laïcisation. Vous avez privé l'homme de toute vue d'en haut, de tout espoir, vous lui avez crié que la richesse était le seul but de la vie. Vous avez légitimé tous les abus de la force, tous les désespoirs de la faiblesse. A l'homme ainsi dépouillé, vous n'avez plus qu'un mot

à dire : La loi! la loi humaine, avec la prison pour sanction. Vous avez détruit dans les âmes le fondement de l'autorité, et vous vous plaignez aujourd'hui que vos lois soient méprisées, violées, bafouées ! »

Et avec quelle haute raison, l'orateur catholique a pu ajouter, en s'adressant au parti républicain, aux hommes du gouvernement : « Vous n'avez pas donné au peuple la justice qu'on lui avait promise, parce que vous ne le pouviez pas. La justice suppose la résistance à toutes les violences, et la loi seule de Dieu peut l'imposer. Le peuple voit partout l'injustice triomphante et impunie, les scandales financiers, la spéculation et l'agiotage élevant des fortunes immérités et creusant autour d'elles des abimes de misère. En face du péril social qui vous menace, vous ne trouvez à poursuivre que l'idée chrétienne. Les actes de M. Loubet et de M. Ricard en témoignent. Le Garde des sceaux vous racontera tout à l'heure l'histoire des chapelles fermées et il aura une majorité. Pendant ce temps, les socialistes n'abandonnent pas le travailleur, ils lui disent : « La richesse c'est toi qui la produis et tu ne la possèdes pas. Ce luxe, c'est toi qui le crées et tu en es exclu ; il faut que ce régime change. »

« Un jour, il y a des criminels qui vont jusqu'au bout de la logique et qui commettent des attentats. Un craquement se fait alors de toutes parts. Tout le monde est debout dans votre camp. — Vite les armes contre l'anarchie ! »

Mais quelles armes impuissantes qu'une loi sur la presse ! C'est un fétu de paille sur la route d'une locomotive, disait M. de Mun. Bientôt, le péril social grandissant, il faudra recourir à d'autres armes, à d'autres lois. Et à quoi seront-elles bonnes. Ce qu'il s'agit de faire, concluait l'orateur catholique, c'est guérir l'âme du peuple, mais on ne peut y arriver qu'avec la liberté du bien.

« Je vous donnerai votre loi, si vous me donnez la liberté religieuse. Voulez-vous nous la donner ? Voulez-vous rompre avec la doctrine du parti radical, avec la franc-maçonnerie ? Si vous voulez appuyer la liberté religieuse, je suis avec vous. »

Mais le gouvernement n'a pas voulu de ce marché. Il a repoussé le concours de M. de Mun, pour n'avoir pas à se condamner lui-même. Le président du conseil a continué à affirmer la politique de laïcisation, en essayant vainement de distinguer le principe du gouvernement républicain de ses conséquences logiques. Avec cette obstination à maintenir les lois scolaire et militaire et le régime de laïcisation imposé par le programme républicain, la nouvelle loi sur la presse ne sera qu'une vaine barrière opposée aux progrès de l'anarchie et qu'un préventif illusoire contre les épouvantables crimes de la dynamite.

Cette nouvelle explosion de dynamite, qui a effrayé Paris et la France, n'est rien cependant, à côté de l'explosion de scandales qui a eu lieu peu de temps après, à l'occasion des affaires du canal de Panama. Ce n'est pas qu'il se soit rien produit de nouveau depuis le jour où l'œuvre gigantesque du percement de l'isthme américain, qui aurait pu être aussi une œuvre civilisatrice, s'écroulait sous le poids des fautes et des malversations de ses entrepreneurs, dans la ruine de huit cent mille souscripteurs d'actions et d'obligations. Mais petit à petit, la lumière a commencé à se faire sur cette banqueroute financière sans précédent. La voix des multitudes de victimes a fini par percer. On a pu mesurer l'étendue du désastre et apprécier aussi les responsabilités.

Pour la réalisation de cette œuvre colossale, près de quinze cents millions avaient été prélevés sur la fortune privée. Or, la moitié à peine de la somme a été employée en travaux utiles, tellement que l'opération était à peine commencée, que déjà l'argent manquait et qu'il a fallu suspendre les travaux, faute de ressources, et liquider la situation de la Société du canal.

Qu'étaient devenues les autres centaines de millions ? Tout le monde devinait qu'ils avaient été jetés en pâture à l'agiotage des manieurs d'argent, à la cupidité d'une foule d'intermédiaires et d'intéressés pour qui l'affaire du Panama était devenue comme une mine d'exploitation. Mais la responsabilité de cette

effroyable dilapidation remontait jusqu'aux créateurs de l'œuvre, jusqu'à M. Ferdinand de Lesseps, qualifié si longtemps de « Grand Français », jusqu'à M. Eiffel, le héros de l'Exposition du Centenaire de 1789 ; elle atteignait une quantité de personnages notables de la finance et de la politique ; elle atteignait le régime républicain lui-même, sous lequel de pareils scandales avaient pu se produire. C'est pourquoi la justice était restée si longtemps sourde aux plaintes des victimes. Il a fallu les divulgations des journaux, les accusations les plus graves émises contre les plus hauts coupables, pour faire cesser ce scandaleux déni de justice, à l'égard des intéressés. L'indignation publique s'est élevée si haut, que le silence et l'impunité devenaient impossibles. Devant cette émotion, le gouvernement s'est décidé à ordonner les poursuites qu'il ne pouvait plus empêcher, tout en sentant qu'il ouvrait la porte aux plus graves accusations, aux révélations les plus accablantes.

Et, en effet, la justice ordinaire ne sera pas seule à faire son œuvre. Avec une magistrature complaisante comme celle que le gouvernement s'est composée, il eut été le maître de diriger l'affaire selon ses convenances, de limiter les poursuites, de circonscrire les responsabilités, d'atténuer les peines, et, au besoin même de sauver les coupables. Mais à côté du procès judiciaire intenté aux administrateurs et entrepreneurs du canal du Panama, il y aura l'enquête parlementaire courageusement réclamée à la Chambre des députés par M. Delahaye au milieu du tumulte le plus violent, et que la Chambre, justiciable de l'opinion, n'a pas pu se refuser à voter, quoique l'intrépide député d'Indre et Loire n'eut pas craint de mettre directement en cause plus de cent de ses collègues, y compris le président de la Chambre lui-même, accusé d'avoir reçu de la compagnie du Panama 300,000 francs pour les frais de la lutte électorale engagée à Paris contre le général Boulanger et des subventions aux journaux officieux.

Quel scandale que celui de cette mise en accusation d'une partie de la Chambre, de personnages officiels, de membres

eux-mêmes du gouvernement ! Car, outre M. Floquet, ancien président du Conseil, plusieurs ministres anciens ou actuels sont impliqués dans l'affaire. Quel spectacle pour le pays que celui de la Chambre des Représentants faisant une enquête sur elle-même pour découvrir les 100 ou 150 des siens accusés de vénalité et de participation aux tripotages financiers de cette scandaleuse entreprise, où plusieurs centaines de milliers de français ont perdu les uns leur fortune, les autres leur épargne ! Et quel enseignement que celui de cette corruption quasi universelle englobant le monde politique et financier, la représentation nationale, la presse, la banque ! Il est prouvé par les registres de la comptabilité de la compagnie que l'entreprise du Panama n'a été qu'une immense spéculation pour ses créateurs : c'est là-dessus que se baseront les poursuites judiciaires contre MM. de Lesseps et autres, accusés de s'être rendus coupables d'escroquerie, de vol, d'abus de confiance. L'enquête parlementaire, si elle est menée sérieusement, aura pour objet de dévoiler tous les dessous de cette ténébreuse affaire qui a causé la ruine de tant de gens. Même sans les pleins pouvoirs qui ont été refusés à la commission de 33 membres, par le gouvernement et la majorité de la Chambre, elle a assez d'autorité, si elle le veut, pour faire la lumière sur les causes de cette grande ruine financière et sur les malversations et les tripotages inouïs dont elle a été l'occasion. Pour l'honneur du pays, pour la satisfaction de la conscience publique, et aussi dans l'intérêt du crédit et des affaires industrielles, il faut que tous ces députés qui ont trafiqué de leur mandat, que tous ceux qui se sont rendus coupables de concussions et de filouteries, quelle que soit leur situation, soient démasqués et livrés à la honte et au châtiment.

La Commission présidée par M. Brisson, a montré, d'ailleurs, qu'elle était décidée à trouver la vérité, en demandant compte au gouvernement de son inaction à la suite de la mort du baron Jacques de Reinach, le principal trafiquant de la vénalité publique dans l'affaire, mort survenue inopinément après la décision du cabinet de comprendre ce financier juif

dans les poursuites exercées à l'occasion des détournements de la Compagnie du Panama, mort mystérieuse qui réclamait immédiatement l'autopsie du cadavre et l'apposition des scellés. La Chambre, en majorité, a trouvé insuffisantes, les raisons légales par lesquelles le gouvernement a cherché à se justifier. Et le ministère Loubet, misérablement tombé sur une question de cadavre, a dû se retirer pour laisser place à l'action justicière de la Commission.

De tous ces scandales, de toutes ces hontes, qui rejaillissent sur la république, que résultera-t-il ? Peut-on en attendre de bons effets aux prochaines élections? Peut-on compter sur un revirement d'opinion défavorable au régime actuel ? Le boulangisme était né de moindres sujets de mécontentement que ceux que la France a présentement contre son gouvernement et le parlementarisme républicain. Mais on croyait alors que le général Boulanger était quelqu'un et l'opinion allait à lui avec confiance. Aujourd'hui personne n'émerge de la foule, personne ne s'offre comme le représentant des griefs du pays, personne ne se montre l'homme de la situation. Abandonné à lui même, le suffrage universel n'est qu'une force sans unité, sans consistance. Il lui faudrait une direction pour produire un de ces grands courants d'opinion qui changent la politique. Cette direction ne lui sera pas d nnée ; non seulement il n'y a pas d'homme capable de se mettre à la tête d'un mouvement populaire contre la corruption et l'anarchie républicaine, mais il n'y a même plus, du côté conservateur, l'unité et l'organisation nécessaires pour tirer parti de la situation. Aux anciennes divisions entre royalistes et impérialistes, qui n'empêchaient pas l'entente électorale contre l'ennemi commun, se sont ajoutées les divisions entre monarchistes et ralliés à la République, celles-là plus radicales, qui ont produit dans les rangs du parti conservateur une confusion et un désarroi peu favorables à une action électorale. Le sentiment intime chez les meilleurs catholiques est, d'ailleurs, qu'il ne pourra rien sortir de bon et de stable du suffrage universel, avec le régime républicain et que, s'il y a

lieu d'espérer sinon le salut, du moins un état de choses moins mauvais pour la religion et la société, la Providence disposera elle-même les événements en vue de ses fins.

Si l'Empire avait laissé un héritier méritant, plus que jamais on eut pensé à lui en ce moment; car, il faut bien le dire, l'honnêteté, le bon esprit, les vertus privées qui désignent M. le comte de Paris à l'estime publique, ne sont pas ou ne paraissent pas des titres suffisants à la faveur d'un peuple qui, s'il se dégoûtait de la république, chercherait à se donner un maître fort à qui il ne demanderait que de rétablir l'ordre et la confiance pour assurer la stabilité de l'Etat et la sécurité des intérêts.

Dans les circonstances actuelles, on n'aurait pu s'étonner de voir le peuple français revenir à l'empire, à un Napoléon. Le grand ennemi de la France, l'auteur principal de la catastrophe de la dynastie impériale, M. de Bismarck, ne vient-il pas de supprimer le grand grief de la nation française contre le second empire, en se déclarant lui-même l'auteur de la guerre de 1870 ? Il a fallu que l'ambition et le ressentiment personnel aveuglassent complètement l'ex-chancelier pour l'amener à révéler les véritables circonstances de la déclaration de guerre entre la France et l'Allemagne.

Pour montrer que l'empire allemand était son œuvre, M. de Bismarck n'a pas craint d'assumer la responsabilité de cette terrible guerre. Ce n'est pas le gouvernement de Napoléon III qui a été le provocateur, comme le peuple français avait fini par le croire, c'est M. de Bismarck, et l'ex-chancelier s'en fait honneur. Cette histoire de la dépêche d'Ems, impudemment falsifiée par le premier ministre du roi de Prusse, pour obliger la France à déclarer la guerre, rétablit la vérité sur les événements de 1870. Elle est connue aujourd'hui du monde entier.

Que le gouvernement impérial se préoccupât, depuis Sadowa, de l'accroissement de la Prusse, qu'il ait trop facilement cédé en 1870 à l'occasion qui s'offrait à lui d'abattre un ennemi trop puissant et, en même temps, de consolider la dynastie napoléo-

nienne par le prestige de nouvelles victoires, on ne saurait le nier ; du moins n'a-t-il pas été au devant de l'occasion, et, la meilleure preuve qu'il ne cherchait pas la guerre, c'est qu'il ne s'y était pas préparé.

On peut en croire M. de Bismarck. L'intérêt l'a rendu sincère. C'est lui qui a voulu la guerre, d'où il attendait plus encore sa glorification personnelle que l'élévation de sa patrie. De telles révélations, si compromettantes pour l'honneur allemand, si préjudiciables au maintien de la confiance entre les autres états de l'empire et la Prusse, n'étaient pas pour plaire au petit-fils du vieil empereur Guillaume, à qui toute participation, toute gloire était ôtée dans l'œuvre de l'édification du grand empire, au souverain actuel, dont l'importance se trouve singulièrement amoindrie en regard des services patriotiques de M. de Bismarck, et dont le haute suzeraineté sur l'Allemagne risque d'être affaiblie par le mécontentement des États dépendants de l'empire. Aussi comprend-on l'insistance du chancelier actuel, M. de Caprivi, à donner au Reichstag une troisième version de la fameuse dépêche d'Ems qui décida de la guerre, et à atténuer, aux yeux de l'Europe et de l'Allemagne, l'odieux du procédé de M. de Bismarck, en essayant, à la fois, de donner au vieil empereur une attitude plus haute et plus décidée, et à rejeter sur la France la responsabilité de la provocation.

Mais c'est inutilement. L'opinion est faite maintenant en Europe. L'affaire de la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne était arrangée entre l'ambassadeur de France, M. Benedetti, et le roi de Prusse, à la satisfaction des deux pays, et la guerre n'eut pas eu lieu, si, à la place de la dépêche conciliante et pacifique du roi de Prusse terminant le conflit, M. de Bismarck n'en avait pas fait publier une autre dans les journaux, qui remettait tout en question. Le discours de M. de Caprivi au Reichstag donne, il est vrai, le texte, jusqu'à présent inédit, de la dépêche officielle d'Ems, où le roi de Prusse paraît avec une attitude plus résolue que dans le texte quelque peu mutilé que l'on en connaissait ; mais

cette publication tardive n'infirme en rien d'essentiel les confidences de M. de Bismarck. Il est avéré que l'ex-chancelier a arrangé, pour ne pas dire falsifié, la dépêche du roi de Prusse, dans l'intention d'amener une guerre qu'il voulait et pour laquelle l'Allemagne était préparée, et que, par conséquent la plus grande part lui incombe, et en lui à l'Allemagne, de cette responsabilité dont l'Europe, induite en erreur, avait jusqu'à présent cru pouvoir faire peser tout le poids sur Napoléon III et la France.

Du reste, quelque effort que le gouvernement impérial puisse tenter encore pour démentir M. de Bismarck et faire croire que la France a réellement provoqué l'Allemagne en 1870, rien ne prévaudra contre les attestations si formelles et si précises de l'ex-chancelier, ni surtout contre le rapport publié dans le *Moniteur de l'Empire* par le prince de Bismarck, au lendemain de la publication du journal de Frédéric III, où le chancelier disait : « Des documents établissent que Son Altesse Royale (depuis, Frédéric III) savait déjà alors (au printemps de 1870), que je considérais la guerre comme nécessaire et que je ne serais retourné à Varzin qu'en donnant ma démission, si cette guerre avait été évitée. »

Les peuples savent maintenant comment se font les guerres : L'intérêt et l'ambition en décident. Tout se prépare à leur insu et quand le moment semble venu de réaliser les projets, une volonté toute puissante suffit pour déchaîner le fléau, y fallut-il employer la ruse et le mensonge. C'est ce que M. de Bismarck a fait ; c'est ce que fera un autre après lui. Aussi, quand il s'agit dans un pays comme l'Allemagne, déjà si formidablement armé ; de réorganisation militaire, d'augmentation d'effectifs et de matériel de guerre, doit-on justement se préoccuper des événements ultérieurs. Et l'on sait une fois de plus combien sont menteuses les déclarations officielles, auxquelles trop souvent l'opinion accorde confiance. Ainsi, l'année même où M. de Bismarck préparait sa guerre avec la France, le roi de Prusse faisait entendre des paroles pacifiques, de concert avec ses col-

lègues les autres souverains. On aurait cru que la paix était assurée pour cette année au moins en Europe.

Il ne faut attacher ni plus d'importance, ni plus de crédit, aux discours traditionnels du trône qui commencent à se produire avec la réouverture des divers parlements. Le roi d'Italie, comme l'empereur d'Allemagne affirment, chacun à sa manière, que la paix est assurée, que jamais elle n'a été plus solide ; ils protestent le plus sincèrement du monde de leur volonté de vivre en bons rapports avec les autres États. Mais en même temps, par une étrange contradiction, ils demandent l'un et l'autre à leurs peuples de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent pour de nouveaux armements.

A la vérité, le roi d'Italie ou plutôt son ministère, sorti tout rajeuni et modifié des dernières élections, est moins belliqueux, moins alarmant que le monarque de Berlin. S'il aborde la terrible question financière et celle de la réorganisation des impôts, c'est moins, à l'en croire, pour l'augmentation des forces de guerre, que, pour la réalisation de l'équilibre budgétaire et l'accomplissement des travaux publics. Il fallait bien être agréable à la nation, et l'Italie est la patrie, par excellence, des artifices de langage et des dissimulations de pensée.

C'est à Berlin plus qu'à Rome qu'on doit chercher la vérité de la situation. Bien plus sincère est le discours allemand. Là il n'est question que d'armements à outrance. L'empereur demande une réorganisation de l'armée à laquelle le peuple allemand se montre ouvertement antipathique, et il annonce des impôts absolument impopulaires, tels que l'impôt sur la bière et sur l'alcool. Après cela que pouvaient signifier de banales déclarations sur le maintien de la paix ? Il semble que l'empereur Guillaume n'y ait fait allusion que par manière d'acquit. Serait-ce donc décidément la guerre que rêverait, pour un avenir plus ou moins éloigné, l'impérieux souverain ? Le public a pu constater partout en Europe combien l'exposé des motifs sur le projet de loi militaire présenté au Reichstag, par M. de Caprivi, au lendemain du discours du trône, est hostile à la France. Etait-ce seulement pour exciter le patriotisme alle-

mand que le chancelier a fait de la réorganisation des forces militaires en France un tableau à la fois flatteur pour l'amour-propre républicain et malveillant pour le peuple français ? N'y a-t-il qu'artifice de rhétorique dans cette perspective de nouvelles hostilités entre les deux peuples, que le successeur de M. de Bismarck a mise sous les yeux du Parlement impérial ? N'est-ce là qu'un argument de circonstance renouvelé de M. de Bismarck lui-même, lorsque pour obtenir le vote du septennat militaire, il se servait si habilement de l'épouvantail de la guerre.

Oui, sans doute, pour obtenir du Parlement le vote d'un projet de loi si impopulaire, M. de Caprivi, comme son prédécesseur, avait besoin d'évoquer l'idée d'un péril national, de montrer les dangers éventuels que court l'unité allemande. Mais, en réalité, quelle raison si pressante y a-t-il d'augmenter les forces de l'Allemagne ? Avec une population d'un quart supérieure à celle de la France, peut-elle craindre sérieusement d'être surpassée par sa rivale dans la force numérique de ses armées ? N'est-elle pas son égale maintenant et cela ne peut-il pas lui suffire? Ce besoin de primer la France, d'avoir une armée qui sera de beaucoup supérieure à la sienne avec la nouvelle loi, n'indiquerait-elle pas plutôt de secrets projets d'agression que des nécessités de défense ? Serait-il invraisemblable que l'Allemagne, avec ses alliées, voulut rouvrir l'ère glorieuse des victoires et des conquêtes, pour sortir des embarras intérieurs de la situation et pour faire une diversion puissante au socialisme ?

On ne peut méconnaître qu'il y ait, en ce moment, du côté de l'Allemagne, de sérieuses tentatives de rapprochement avec la Russie. C'est à dessein que M. de Caprivi, tout en évoquant, aux yeux du Reichstag, le péril d'une entente franco-russe, a insisté sur les rapports d'amitié qui unissent l'Allemagne à la Russie depuis des siècles et affirmé hautement que la personne de l'empereur Alexandre, lui-même, constitue une nouvelle garantie de la continuation de ces rapports. Ce qui se passe aussi en ce moment, entre l'Autriche et la Russie, surtout cette

réception si cordiale du tsarevitch à Vienne, où l'on a cru voir l'annonce d'une alliance de famille entre les deux Cours, semble indiquer que quelque changement pourrait bien s'opérer dans la politique générale en Europe.

Assurément, les progrès de l'anarchie, la propagande socialiste par la dynamite, les scandales du Panama qui mettent à nu toutes les misères morales du régime républicain ne sont pas faits, malgré tout le plaisir que les grands ducs Serge et Alexis ont pu trouver dans les théâtres de Paris, pour retenir inébranlablement la Russie dans l'alliance de la France. S'il est vrai aussi, comme le constatait avec aigreur M. de Bismarck, qui, depuis sa disgrâce, est tombé dans une intempérance de parole parfois instructive, que le Pape ait plus fait jusqu'ici pour la France que pour la Prusse et que sa bienveillance et son affection soient beaucoup plus du côté de la première que du côté de la seconde ; cependant l'obstination sectaire du Gouvernement et du parti républicain dans leur hostilité contre la religion, pourrait bien finir par détacher le Pape lui-même de la France, et sous ce rapport, la lettre si remplie d'amertume que Léon XIII vient d'adresser à l'évêque d'Orléans, est un avertissement sérieux dont on devrait tenir compte à Paris, malgré toute la mansuétude et la bienveillance que le souverain-pontife continue à montrer pour la Fille aînée de l'Église au milieu de ses tristesses et de ses plaintes.

Il est triste de voir combien l'esprit anti-religieux fait des progrès ailleurs qu'en France et vient mettre le trouble dans les États. Ainsi, voilà toute la Hongrie en effervescence pour cette déplorable affaire du mariage civil que le parti libéral cherche, depuis plusieurs années, à introduire dans la législation. La voilà dans les crises ministérielles, dans les agitations parlementaires, dans les violentes discussions de presse pour une question qui divise le pays en deux.

Après avoir résisté au cabinet Szapary jusqu'à accepter sa démission, l'empereur François-Joseph a fini par céder aux

clameurs de la presse juive et protestante et a laissé se former avec le Ministre des Finances, M. Weckerlé, un nouveau cabinet, en acceptant qu'il inscrivit dans son programme l'introduction du mariage civil obligatoire. L'épiscopat a combattu énergiquement ce projet depuis le jour où il a été émis ; Rome s'y oppose ; les catholiques hongrois le repoussent comme une atteinte à la foi nationale. C'est une lutte de conscience engagée où il n'y aura de transaction possible que si le nouveau ministère et son parti se contentent d'une combinaison analogue à celle qui a été agréée par Rome pour l'Espagne, où l'officier de l'état-civil ne figure à côté du prêtre que pour prendre acte du mariage.

Toutes ces questions de réforme religieuse ou politique, pour lesquelles on finit par passionner l'opinion, sont toujours fâcheuses ; elles soulèvent avec elles des conflits et des divisions qui apportent un nouvel élément de trouble dans les États. Ainsi en est-il de cette question du suffrage universel en Belgique. Plus on s'en occupe, plus elle agite les esprits. Dans son discours d'ouverture des Chambres, le roi a compris la nécessité de faire appel à l'union et à la sagesse des législateurs pour élaborer la réforme électorale. Malheureusement, les manifestations tumultueuses qui ont eu lieu le jour même à Bruxelles et à Gand, montrent à quel point cette question du suffrage universel passionne les classes populaires et combien il sera difficile à l'Assemblée constituante de faire œuvre de sagesse en face des revendications violentes de la rue.

En ce moment, l'Amérique est toute aux fêtes du quatrième centenaire de sa découverte. Les États-Unis viennent de sortir heureusement de la crise électorale pour la nomination du président. Avec M. Cleveland, élu à une grande majorité contre son prédécesseur M. Harrison, triomphe la politique du parti démocrate, moins étroite que celle du parti républicain au point de vue des rapports de l'Amérique avec l'Europe, et plus favorable aussi au catholicisme. Le régime de protectorat excessif

établi par le bill Mac-Kinley est condamné par l'élection de M. Cleveland ; d'un autre côté, l'accueil enthousiaste fait au représentant du saint-siège, Mgr Satolli, à l'inauguration de l'exposition de Chicago est l'augure des nouveaux progrès que le catholicisme est appelé à réaliser aux États-Unis.

L'heureuse issue de la guerre engagée par la France contre le Dahomey promet aussi des avantages à l'Église. Après de longues opérations menées avec autant d'intelligence que de courage, après une suite de combats acharnés et meurtriers, les troupes françaises, sous la conduite du valeureux général Dodds, ont fait tomber Kana, la ville sainte du Dahomey, et sont entrées victorieuses à Abomey, la capitale du royaume. Behanzin est en fuite. La destruction de ce petit état barbare, ensanglanté par les sacrifices humains, est un grand service rendu à la civilisation. Le Dahomey était un obstacle à la christianisation de l'Afrique. Derrière les soldats français, les missionnaires pourront pénétrer plus avant dans ces contrées jusque là fermées à la vraie religion.

ARTHUR LOTH.

Le Gérant : JOSEPH REGNART.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES [1]

A

Armoises (Olivier des). Fille adoptive. . . 124, 307, 508

B

Bruyères (Yves de). La séparation de l'Église et de l'État en France au point de vue financier (*fin*) 50

C

Civilisation (la) en France, par J.-A. **Petit** 466
Comte (Auguste) et la psychologie thomiste, par Marcel **Zablet**. 489
Cournau (Attale du). La question du Pamir 39
Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 177, 367, 548
Chronique scientifique, par le Dr **Tison** 352
Courrier du monde littéraire et artistique, par Robert **Nuay**. 158, 534

D

Dans le Midi (*fin*), par Eugène **Loudun** 25
Desportes (Henri). Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier. . 5
Desportes (Henri). Renan, l'homme et son œuvre . . . 425
Drame (un) au Dahomey, par Aug. **Geoffroy** (*fin*) 88

E

Estienne (Jean d'). Questions scientifiques . . . 291, 475
Étudiant chrétien (un), par Ar. **Leval** 193

F

Fille Adoptive (roman), par Olivier **des Armoises** 124, 307, 508

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en **égyptiennes** : les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles ; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères *italiques* ; les chiffres indiquent les pages.

Fontaine (J.) (S. J.) La véritable évolution religieuse . . 381

G

Geoffroy (Aug.). Un Drame au Dahomey (*fin*) 88

Guérin (Urbain). Le mouvement social. 249

H

Homme (l') et la bête, par le Cte **de Maricourt**. . . . 208

L

Leval (Ar.). Un étudiant chrétien 193

Livres (les) récents d'histoire, par Léonce **de la Rallaye** . 320

Loth (Arthur). Chronique générale 177, 367, 548

Loudun (Eugène). Dans le Midi (*fin*) 25

M

Maricourt (Cte de). L'homme et la bête 208

Merlon (A.). Les noirs. — Mœurs, Législation, Croyances (*fin*) 139, 273

Mouvement (le) social, par Urbain **Guérin** 249

N

Noirs (les). — Mœurs, Législation, Croyances, par A. **Merlon** (*fin*) 139, 273

Nuay (Robert). Courrier du monde littéraire et artistique 158, 534

P

Petit (J.-A.) La civilisation en France 466

Politique (la) de Léon XIII, par Mgr **Rutten** . . 236 et 407

Q

Question (la) du Pamir, par Attale du **Cournau**. 39

Question (la) religieuse et le rajeunissement du Concordat, par L. **de la Rallaye**. . 103, 441

Questions scientifiques, par Jean d'**Estiennes**. . . 291, 475

R

Rallaye (L. de la). La question religieuse et le rajeunissement du Concordat . . . 103, 441

Rallaye (L. de la). Les Livres récents d'histoire . . . 320

Renan, l'homme et son œuvre, par Henri **Desportes** . . . 425

Rochay (J. de). Les romans catholiques d'Outre-Rhin . . 72

Rochay (J. de). Les Romans nouveaux. 337

Romans (les) catholiques d'Outre-Rhin, par J. de **Rochay** . 72

Romans nouveaux (les), par J. de **Rochay**. 337

Rutten (Mgr). La politique de Léon XIII 236, 407

S

Séparation (la) de l'Église et de l'État en France au point de vue financier, par Yves **de Bruyères** 50

T

Tison (Dr). Chronique scientifique. 352

U

Usine (Notre-Dame de l') et de l'atelier, par Henri **Desportes** . 5

V

Véritable (la) évolution religieuse, par J. **Fontaine**, S. J. . 381

Z

Zablet (Marcel). Auguste Comte et la psychologie thomiste . 489

Supplément à la Revue du Monde Catholique du 1er décembre 1892.

Librairie Victor PALMÉ, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

LE GRAND ALMANACH DE NOTRE-DAME DE LOURDES

Pour 1893 — (Septième Année)

VIENT DE PARAITRE

Littré, mort repentant, écrivit au cours de sa vie incrédule : Quelque recherche qu'on ait faite, jamais un miracle ne s'est produit là où il pouvait être observé et constaté. »

Renan, mort apostat, releva un jour le mot de Littré et ajouta : « C'est un bloc qu'on ne remuera point. »

L'un et l'autre fermaient volontairement les yeux à la lumière, l'un et l'autre parlaient contre l'évidence même.

Voilà trente-quatre ans que le rocher de Lourdes, gratté à ses pieds par la main d'une enfant, fit jaillir une source d'où les miracles coulent à flots : la foule les voit de ses yeux, la science médicale les proclame, les journaux, même irréligieux, s'en étonnent, s'en émeuvent, et quelquefois les confessent.

Autour de ce rocher, alors masse sauvage et relégué sur le pic désert, aujourd'hui transformé, transfiguré par la main de la foi et les genoux de la prière, ont pris place la vie quotidienne, le mouvement universel. On y vient de tous les points de la France et de tous les pays européens ; on y arrive de toutes les nationalités du Nouveau-Monde et des plus lointaines îles de l'Océan.

Cela dure depuis trente-quatre ans, et l'on ne crierait pas : Miracle ?...

Humble écho de ces merveilles et de leur permanence divine, voici le *Grand Almanach de Notre-Dame de Lourdes* pour 1893. C'est sa septième année.

Nous y avons apporté le souci et les soins que commandait son succès des années précédentes.

On y trouve, comme principaux éléments, la description des fêtes des 10 et 11 février pour l'inauguration solennelle de l'Office concédé par le Saint-Siège ; la relation du dernier pèlerinage national, avec un article spécial sur M. Emile Zola *avant*, *pendant* et *après* le pèlerinage ; le récit officiel par les médecins de la Grotte, des guérisons opérées pendant les trois jours du pèlerinage et l'indication succincte de celles qui ont été constatées après le départ. Trois guérisons particulières : celles d'un soldat, d'un ouvrier typographe et d'une boulangère d'Évreux, forment des récits qu'on ne peut lire sans émotion.

Comme illustration, six très belles gravures inédites, d'après les dernières photographies de Lourdes, sans compter les gravures secondaires ; et, entre autres portraits, ceux de Mgr Germain, l'orateur des fêtes des 10 et 11 février, du Dr Boissarie le nouveau médecin analyste de la Grotte, de M. Emile Zola, le « personnage » du pèlerinage national.

Prenez et lisez. Vous crierez, assurément, comme nous : Vive Notre-Dame de Lourdes !

L'Éditeur : VICTOR PALMÉ.

Le *Grand Almanach de Notre-Dame de Lourdes* forme un riche in-8° de 80 pages. L'illustration en est très belle : Grands encadrements, nombreux portraits, vingt-cinq gravures diverses. — **Prix : 50 cent. ; — franco, par la poste, 60 cent.**

Adresser les demandes à M. Victor PALMÉ, éditeur, rue des Saints-Pères, 76, à Paris.

Librairie VICTOR PALMÉ, rue des Saints-Pères, 76, Paris.

Mise en vente du Tome XVIe

DE

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

RÉIMPRESSION FAITE AVEC L'AUTORISATION

DE

L'INSTITUT DE FRANCE

Un volume in-4°. — Prix, pour les souscripteurs aux tomes XVI à XXX inclusivement . . . . . **21** fr., *net*.
Pour les non-souscripteurs, séparément . . . . . **50** fr., *net*.

(*Ce volume, devenu très rare, se vendait* cent francs, *quand on le rencontrait.*)

Vient de paraître

LE TOME SEPTIÈME

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

PAR

Le Cardinal HERGENRŒTHER

Un volume in-8° de 600 pages. — Prix . . . . . **7** fr. **50**

(*Le tome huitième et dernier paraîtra en avril* 1893)

Librairie FIRMIN-DIDOT et Cie, Imprimeurs-Libraires.
56, RUE JACOB, PARIS.

NOËL ET ÉTRENNES 1893

NOUVEAU TESTAMENT DE N.-S. JÉSUS-CHRIST

Traduction française avec note, par l'abbé **J.-B. GLAIRE**, seule approuvée par le Saint-Siège

Un volume grand in-4°, illustré d'après les tableaux des grands maîtres

Broché, **50 fr.** — Relié, dos chagrin, tranches dorées, **60 fr.**

L'ornementation du livre a été empruntée, comme ses gravures principales, à l'école italienne de la Renaissance. — Chacune des pages est décorée de bordures, d'ornements, de lettres initiales habilement copiées sur les plus beaux manuscrits italiens du XVe et du XVIe siècle.

OUVRAGES ILLUSTRÉS

SÉRIE A 30 FR. LE VOL. BROCHÉ ; 40 FR. RELIÉ

JÉSUS-CHRIST par **Louis Veuillot**, avec une étude sur l'art chrétien, par **E. Cartier**. Un volume in-4°, illustré de 16 chromolithographies et de 200 gravures d'après les monuments de l'art, depuis les Catacombes jusqu'à nos jours.

JEANNE D'ARC par **H. Wallon**, membre de l'Institut, 4e édition. Un vol. in-4°, illustré de 14 chromos et de 200 gravures.

LA SAINTE VIERGE par **U. Maynard**, chanoine de Poitiers. Un vol. in-4°, illustré de 14 chromolithographies et de 200 grav.

SAINTE CÉCILE **et la Société romaine aux deux premiers siècles**, par **dom Guéranger**, abbé de Solesmes. Un volume illustré de 2 chrom., 5 pl. en taille-douce, 240 gravures, 3e édition.

SAINT DENIS L'ARÉOPAGITE évêque d'Athènes et de Paris, patron de la France, par l'abbé **Vidieu**, chan. hon., docteur en théologie. Ouvrage illustré de chromolithographie, d'eau-forte, et de plus de 200 gravures sur bois ou photogravures.

SAINTE GENEVIÈVE **patronne de Paris ; son influence sur les destinées de la France**, par M. l'abbé **Vidieu**, du clergé de Paris. Un vol. in-4° orné d'eaux-fortes, de gravures sur bois et de photogravures, reproduisant les plus belles œuvres de l'art ancien et contemporain sur la sainte, et en particulier les peintures murales du Panthéon.

OUVRAGES ILLUSTRÉS

SÉRIE A 20 FR. LE VOL. BROCHÉ ; 30 FR. RELIÉ

LA SAINTE BIBLE **Ancien et Nouveau Testament**, récit et commentaire, par l'abbé **Salmon**. Un volume in-8°, illustré de 240 gravures de Schnorr.

SAINT-MICHEL ET LE MONT SAINT-MICHEL par Mgr **Germain**, M. l'abbé **Brin** et M **Corroyer**. Un vol. grand in-8°, illustré de 4 chromolithogr., d'une photogravure et de nombreuses grav. sur bois.

LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE par **A. Dantier**. Deux vol. in-4° illustrés de 4 photogravures et de 200 gravures sur bois.

Librairie FIRMIN-DIDOT et Cie, Imprimeurs-Libraires.
56, RUE JACOB, PARIS.

OTRE SAINT PÈRE LE PAPE LÉON XIII

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

par M. l'abbé P. BARBIER

PRIX : Broché, 5 fr. — Cartonné tr. dorées, 7 fr. — Relié genre demi-reliure, tr. dorées, 7 fr. 25

SAINT MICHEL ARCHANGE ET LE **MONT SAINT MICHEL** avec un Guide à l'usage des touristes, par Mgr GERMAIN, évêque de Coutances et d'Avranches, et M. l'abbé BRIN, professeur au grand séminaire de Coutances. Petite édition illustrée de 29 gravures, Broché, 3 fr. 50 ; relié, 5 francs.

VIE DE LÉON XIII

Son siècle, son pontificat, son influence, composée d'après des documents authentiques, par **Bernard O'Reilly**, docteur en théologie, docteur ès-lettres, prélat de la maison de Sa Sainteté, précédée de deux lettres de Leurs Éminences les Cardinaux Parocchi et Gibbons, et d'une préface de Sa Grandeur Mgr Germain. Édition française entièrement refondue et annotée avec soin, par **P.-M. Brin, P. S.-S.**, professeur de théologie dogmatique.

UN VOL. GR. IN-8°, ILL. DE 2 PHOT., DE 8 CHOM. ET DE 300 GR. SUR BOIS.

Édition de luxe, prix : broché, 15 fr. ; reliure demi-chagrin avec plaque, 20 fr. ; reliure d'amateur, 20 fr.

La Vie des Saints illustrée, pour chaque jour de l'année, ouvrage approuvé par **Mgr Germain**, évêque de Coutances et d'Avranches.

Un vol. grand in-8°, illustré de 8 chromolith. et de 300 grav. sur bois.

Broché, 10 fr. — Relié plaque, 15 fr. — Reliure d'amateur, 15 fr.

LES DEUX FILLES DE SAINTE CHANTAL, Marie-Aimée de Rabutin-Chantal, baronne de Thorens, et Françoise de Rabutin-Chantal, comtesse de Toulonjon, par la comtesse **A. de Menthon** ; ouvrage accompagné d'une lettre approbative de Mgr Dupanloup. — Un vol. in-18 jésus, illustré de 9 grav. noires.

Broché, 5 fr. Relié, dos chagrin, plats toile, tranches dorées, 7 fr.

VIE DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE, d'après V. Cepari, son premier historien, par le **P. Charles Clair**, de la Société de Jésus. Un vol. illustré de 4 héliogravures et 95 gravures ou en-têtes.

PRIX : Broché, 6 fr. — Cart. percaline, tr. dorées, 8 fr. 50 — Genre demi-reliure, tr. dorées, 10 fr.

La même édition petit in-8° sur papier mince moins les héliogravures.

PRIX : Broché, 4 fr. — Cart. percaline, tr. dorées, 5 fr. 50 — Genre demi-reliure, tr. dorées, 7 fr.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

SERVICE QUOTIDIEN RAPIDE ENTRE PARIS ET LONDRES

Le service de jour à heures fixes entre Londres et Paris, par Dieppe et Newhaven, est supprimé depuis le 1er novembre.

Quant au service de nuit entre les mêmes points, toujours par Dieppe et Newhaven, il est maintenu comme d'usage, pendant l'hiver.

De Paris à Londres :

		1re, 2me, 3me classe.
Départ de Paris Saint-Lazare.		8 h. 50 soir
Départ de Dieppe		1 h. » matin
Arrivée à Londres	Gare de London-Bridge .	7 h. 40 matin
	Gare de Victoria	7 h. 50 matin

De Londres à Paris

Départ de Londres	Gare de Victoria . . .	8 h. 50 soir
	Gare de London-Bridge .	9 h. » soir
Départ de Newhaven		11 h. » soir
Arrivée à Paris Saint-Lazare		8 h. » matin

PRIX DES BILLETS :

Billets simples, valables pendant 7 jours :

1re classe fr. **41.25**, 2me classe fr. **30**, 3me classe fr. **21.25.**

plus 2 fr. par billet pour droits de port à Dieppe et à Newhaven.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois :

1re classe fr. **68.75**, 2me classe fr. **48.75**, 3me classe fr. **37.50.**

plus 4 fr. par billet pour droits de port à Dieppe et à Newhaven.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe, Newhaven et Brighton.

Le service de jour sera repris, à heures fixes, au printemps prochain

572008

CHEMIN DE FER DU NORD

3 novembre 1892

SERVICES DIRECTS ENTRE PARIS ET BRUXELLES

TRAJET EN 5 HEURES

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40, 3 h. 50, 6 h. 20 et 11 h. du soir.
Départs de Bruxelles à 7 h. 13 et 8 h. 57 du matin, midi 58, 6 h. 03 et 11 h. 43 du soir.

Wagon-salon et wagon-restaurant aux trains partant de Paris à 6 h. 20 du soir et de Bruxelles à 7 h. 13 du matin.

Wagon-restaurant aux trains partant de Paris à 8 h. 20 du matin et de Bruxelles à 6 h. 03 du soir.

SERVICES DIRECTS ENTRE PARIS ET LA HOLLANDE

TRAJET EN 10 HEURES 1/2.

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40 et 11 h. du soir.
Départs d'Amsterdam à 7 h. 20 du matin, midi 30 et 5 h. 35 du soir.
Départs d'Utrecht à 8 h. 01 du matin, 1 h. 11 et 6 h. 14 du soir.

SERVICES DIRECTS ENTRE PARIS, L'ALLEMAGNE ET LA RUSSIE

Cinq express sur Cologne, trajet en 9 h. 1/2.

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40, 6 h. 20, 9 h. 25 et 11 h. du soir.
Départs de Cologne à 8 h. 30 du matin, 1 h. 15 et 11 du soir.

Quatre express sur Berlin, trajet en 19 heures.

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40, 9 h. 25 et 11 h. du soir.
Départs de Berlin à 1 h. 05, 9 h. 48 et 11 h. du soir.

Trois express sur Francfort-sur-Mein, trajet en 14 heures.

Départs de Paris à midi 40, 9 h. 25 et 11 h. du soir.
Départs de Francfort à 8 h. 05 du matin, 5 h. 25 et 10 h. 43 du soir.

Un express sur Saint-Pétersbourg, trajet en 60 heures.

Départ de Paris à 9 h. 25 ou 11 h. du soir.
Départ de Saint-Pétersbourg à 9 h. du soir.

Un express sur Moscou, trajet en 80 heures.

Départ de Paris à 9 h. 25 ou 11 h. soir.
Départ de Moscou à 6 h. 30 soir.

REVUE du Monde Catholique.
Oct.-Dec.

1892
v.112